This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Fr. 18.21

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

IN MEMORY OF
FRANKLIN TEMPLE INGRAHAM
CLASS OF 1914

SECOND LIEUTENANT
COAST ARTILLERY CORPS
UNITED STATES ARMY

WELLESLEY, MASSACHUSETTS
MAY 23, 1891 APRIL 11, 1918

TIFFANY & CO

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
RÉTROSPECTIVE.

TOME V.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
RÉTROSPECTIVE,

OU

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE,

CONTENANT

DES MÉMOIRES ET DOCUMENS AUTHENTIQUES,
INÉDITS ET ORIGINAUX,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE PROPREMENT DITE, A LA BIOGRAPHIE,
A L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS.

Il n'y a de nouveau
que ce qui a vieilli
CHAMFORT

TOME V.

PARIS,
L'IMPRIMERIE DE H. FOURNIER AINÉ,
RUE DE SEINE, N° 14.

1834.

Digitized by Google

Fr 18.21

HARVARD COLLEGE
OCT 13 1939
LIBRARY

Bigelow fund

Digitized by Google

JOURNAL

DE LA JEUNESSE

DU MARQUIS

DE MIRABEAU.

(FIN.)

Du Châtelet vint bientôt me joindre à Versailles, *poussé par le motif qui m'y* retenait, et nous menâmes à peu près la *même vie; cela dura quelque temps.* Enfin mon oncle y étant venu, *me dit qu'il ne convenait* point d'être si long-temps à Versailles dès que l'on n'était point en état d'aller dans les maisons. Je lui dis que j'y devais et n'avais point d'argent. Il me donna dix louis; j'en devais six que je payai. Je fus donc à Paris avec quatre louis. Il s'agissait de les faire durer, car j'avais du Versailles par-dessus les yeux. Il ne fut pas question du carrosse, car surtout je ne voulais pas devoir. J'écrivais toute la matinée; à une heure je prenais une tasse de café au lait avec un petit pain, et j'allais souper chez madame d'Andresel. C'était là mon train de tous les jours. Il ne m'en coûtait donc que ma tasse de café, et trente sous par jour au sieur Du Quesnoy qui m'avait persuadé qu'un homme comme lui ne

Digitized by Google

pouvait pas vivre à moins. Je mets ici tous ces misérables détails, tant parce qu'ils me réjouiront peut-être un jour, que parce que c'est une leçon, soit pour les pères qui resserrent trop la jeunesse de leurs enfans, soit pour les fils que rien ne doit autoriser à manger plus qu'ils n'ont, puisqu'ils mettent alors leur honneur entre les mains de parens qui peuvent ne pas vouloir payer en cas de mort. . . . . .

. . . . . .

Dans ce temps-là Du Châtelet revint de Versailles; il fit, par malheur pour lui, connaissance avec deux vauriens qu'il trouva à son retour logés à l'Hôtel d'Orléans, où nous logions aussi. Le carrosse de remise fut remonté et tout allait son train. Je pouvais commencer à manger un peu, parce que le mois de mars arrivait, temps auquel mon père avait coutume de me payer ma pension. Mais Du Châtelet se lia tout d'un coup extrêmement avec ces deux jeunes gens. L'un était un M. d'Éragny, capitaine dans Grammont-Cavalerie, et l'autre s'appelait Chaillou de Poinsable, parfaitement mauvais sujet qui est maintenant aux Iles. Il était très-bien fait, fort débauché, et nul soin de son honneur dans les moyens de trouver de l'argent. Ils faisaient alors grande chère. Du Châtelet y mangeait presque toujours et venait ensuite me persifler de mille facultés; qu'on lui faisait trouver habits, argent, etc. Je lui disais sans cesse qu'il ne fallait rien prendre que l'on ne pût payer; à cela il se rejetait sur le quartier d'hiver de sa compagnie qui, disait-il, devait être excellent; je lui répétais sans cesse la même chose. Comme les drôles avaient envie de l'embarquer, et qu'ils savaient que je vivais avec lui, ils me prièrent tant de fois à manger que je ne pus leur refuser. Enfin ne se

Digitized by Google

trouvant point bien, disaient-ils, dans cet hôtel, ils engagèrent Du Châtelet à venir avec eux dans un fort bel appartement, rue Jacob, à l'Hôtel Notre-Dame. Comme je payais la moitié du carrosse de remise, je suivis, mais avertissant la maîtresse de l'hôtel que je n'étais pas solidaire et ne payais que mon quart, et faisant dire au traiteur qui fournissait que je payerais chaque fois que j'y mangerais. Du Châtelet cependant avait doublé de magnificence; je lui disais de temps en temps ce que je devais, mais il me mentait tant que je l'abandonnai à sa mauvaise fortune. Le carrosse était sous son nom, ainsi je ne risquais rien de ce côté-là. Je me contentai donc de garder les apparences de liaison avec lui; pour moi je vivais toujours de même.

. . . . Mon père m'ayant mandé de vendre une des actions qu'il avait pour me payer de ma pension, je pris un laquais et bientôt après un coureur que je fis vêtir richement. Cela me mena fort promptement au bout de mes 2,000 liv. Le printemps approchait; il eût fallu s'habiller de cette saison; je songeai donc à sortir de Paris et à regagner ma troupe. Peu de temps auparavant, je fus voir Pâris de Montmartel sur lequel j'avais une lettre de crédit de 75,000 liv., en cas que je pusse obtenir un agrément. Je lui dis que je partais, mais il me dit que c'était justement la saison où tout le monde demandait, et qu'il fallait que je restasse jusqu'à la fin de mon semestre. Je n'entre point dans les principes de la fortune des Pâris, mais il est certain qu'ils en usent très-bien et sont fort obligeans. Je lui dis que je n'avais point d'argent: « Vous « n'avez, dit-il, qu'à demander, j'en ai à votre service. » Je le remerciai, mais lui dis que je ne voulais point que mon père sût que j'avais emprunté, et que je ne

Digitized by Google

pourrais payer que dans un an. « Ne vous mettez « point en peine, reprit-il, vous le rendrez quand vous « voudrez, et monsieur votre père n'en saura jamais « rien. » Je le remerciai, et pris trois mille cinq cents livres.

Me voilà en fonds. Je m'habillai de printemps, me remontai un peu de tout point sans faire de débauche; mais voyant que les créanciers remplissaient tous les jours la cour de l'Hôtel Notre-Dame, je dis résolument à Du Châtelet que je ne voulais plus rester en aucune apparence de liaison avec MM. d'Éragny et de Chaillou; que s'il voulait me suivre, je payerais ce qu'il devait à l'Hôtel, mais que je voulais absolument en sortir. Il en convint; je payai, et le même jour, ayant loué un appartement à l'Hôtel du Bouloy, nous les quittâmes. Ils furent bientôt réduits à se cacher, et je n'en entendis plus parler. . . . . .

. . . . . .

Du Châtelet, en changeant de logement, n'avait pas perdu de vue tous les courtiers et tous les dérangés. Un entre autres de ces derniers me joua un tour qui prouve à quel point de bassesse le désordre peut porter un jeune homme. Il était fils du concierge de Marly : je ne me souviens plus de son nom. Je l'avais vu à la fin du carnaval avec Du Châtelet; j'avais même soupé une fois avec lui chez une fille qu'il entretenait. Je n'en avais point ouï parler depuis. Il vint un matin chez moi et me dit qu'il était au désespoir de ne pas trouver Du Châtelet; qu'il venait de lui arriver un accident singulier : « Un de ces tombereaux qui né- « toient les rues, vient, dit-il, de m'éclabousser « d'une façon si cruelle, que j'ai été obligé de donner « sur-le-champ ma veste à ce détacheur qui est dans

Digitized by Google

« la *rue* des Petits-Champs, et je voudrais fort qu'il « m'en prêtât une, quelle qu'elle fût. » Je lui dis que Du Châtelet n'y était pas : « Mais, dit-il, ne pourriez-« vous pas m'en prêter une pour deux heures? » Tout ce que voyait mon camarade m'était suspect; je lui dis donc que mon valet de chambre était sorti, mais le bourreau entra dans l'instant, et il n'y eut pas moyen de reculer. Je lui fis prêter une veste fort honnête et que je n'ai plus revue depuis. . . . . .

C'est dans ce temps-ci que je dois raconter ma première connaissance avec M. de Saint-Georges; elle m'a été assez importante pour mériter d'être racontée; elle a pris même le tour d'une aventure, et c'est assurément la plus heureuse qui me soit arrivée en la vie.

Un jeune homme que je vis chez Du Châtelet me dit qu'il savait un homme qui me cherchait pour me donner quinze mille livres. Je lui répondis selon le coup d'œil de la proposition, mais il m'assura que cela était réel. Je le questionnai, il n'en savait pas davantage, mais m'offrit de venir avec moi chez cet homme. La chose me parut si rare, que j'y consentis pour voir jusques au bout, et nous fûmes ensemble chez Villards qui demeurait alors dans la rue Poissonnière, à la maison qui fait le coin à gauche en entrant sur le boulevart. Je vais dire, en peu de mots, ce que c'est que cet homme rare en son espèce, je n'en sais que ce que j'ai pu recueillir de ses discours, ou de droite et de gauche, car cet homme est si vieux et si méfiant, qu'il est difficile de le connaître. Villards est du Dauphiné; il était capitaine dans la Reine, en 1683, et a été cadet, etc., auparavant. Il prétend que, frappé de la mort de sept de ses frères qu'il avait vu tuer par les médecins, il s'enfonça avec résolution dans la recherche de la vérité

Digitized by Google

sur cette partie-là, passa trente ans dans cette étude, dont une partie dans les mines, et revint avec un remède qu'il prétend universel. Son raisonnement sur cela est que tous les dérangemens de notre machine, quelque contraires qu'ils puissent paraître dans leurs effets, viennent d'une cause commune, c'est-à-dire du dérangement dans les fluides, comme sang, chyle, suc nerveux, etc.; qu'un remède qui peut remettre l'ordre dans ces fluides a la propriété de guérir toutes les espèces de maux, pourvu que les parties nobles ne soient pas gâtées. Tel est le fond de son espèce de manifeste qu'il publia en 1715, s'offrant d'ailleurs à toutes épreuves à ses dépens, et se parant de la singularité de son exposition pour en tirer une conséquence qui ne vient pas assurément en droite ligne de son principe. « Si je ne voulais que charlatanner, dit-il, je me gar-« derais bien d'effaroucher par une exposition aussi peu « vraisemblable que l'est celle d'un remède universel; « je me contenterais de lui attribuer des propriétés pour « des maladies qui n'attaquent guères que les gens en « état de bien payer mon remède, comme goutte, « apoplexie, attaques de bile, vapeurs, etc.; mais je dis « qu'avec plus ou moins d'usage, il guérit tous les dé-« rangemens de la machine, parce que j'en ai fait mille « épreuves qui m'ont toutes réussi, et que je dois dire « la vérité. » Tel est à peu près le précis de l'écrit du sieur Villards.

Son eau fut bientôt en vogue par le succès, et bientôt après, las de la vendre en bouteille, ce qui le gênait beaucoup, à cause des envois considérables qu'il en faisait, il donna de la poudre blanche avec laquelle il la faisait, et la vendit cent écus l'once; elle fait à peu près cent bouteilles, ce qui revient à peu

Digitized by Google

près au même prix que de la prendre chez lui. Cette eau n'a nul goût, ne se corrompt point, et réellement j'en ai fait et vu des épreuves miraculeuses dans tous les genres. La poudre rend l'eau pure, quelque bourbeuse qu'elle fût, précipite le noir de l'encre et en fait de l'eau claire, et, en en mettant quantité, dessale l'eau de la mer. J'ai vu La Peyronie la conseiller, et les médecins faire tout au monde pour la décrier. Je ne l'ai jamais vu manquer, et suis, en un mot, l'exemple de M. de Saint-Georges qui ne se sert d'autre chose dans sa maison, et toujours avec un égal succès, quoique revenu de la folie que j'avais autrefois de la conseiller à tous ceux que je voyais. L'homme n'est communément pas fait pour sortir des routes ordinaires. Mais pour finir sur l'article du Villards, il faut dire un mot de sa personne. Il jouit d'une santé soutenue, quoique dans un âge très-avancé, et vit d'ailleurs en philosophe, ayant pourtant de l'humeur en diable, et contre toute l'humanité. Mais, heureusement, avec de l'argent on l'apaise, car il l'aime. Revenons.

Je fus donc chez le Villards qui me donna un papier qui contenait une proposition d'accommodement pour faire toucher à un M. Mirabeau restitution de quinze mille livres. Ce M. Mirabeau descendait d'un médecin de Louis XI. Je dis au bonhomme que ce papier ne me regardait pas, Mirabeau n'étant à mon égard qu'un nom de terre; mais que comme l'homme en question était d'Avignon, je le ferais chercher. Je me chargeai en effet du papier, qui depuis a trouvé maître.

Je prenais congé du Villards, quand j'entendis un violon qui préludait à côté; ce son me réveilla. J'étais assez désœuvré, comme on le peut voir par le récit du passé, et je lui demandai avec empressement de voir

Digitized by Google

madame sa femme. Il me présenta en effet dans la chambre où il y avait plusieurs jeunes personnes. Madame et mademoiselle de Saint-Georges y étaient, et voilà le commencement d'une connaissance qui a tant influé sur tout le cours de ma vie jusqu'à présent, sans ce qui se prépare pour l'avenir. On dansa, on joua de petits jeux, et je tins ma partie dans tout cela avec ma vivacité ordinaire.

Je ne manquai pas le surlendemain à faire une nouvelle visite, je trouvai même compagnie, et trois jours après, étant revenu, je ne trouvai que le bonhomme, toute sa famille étant chez madame de Saint-Georges où il consentit à me mener. Cette maison, plus à la campagne qu'à la ville par sa position et par sa conformation, me parut charmante dans cette saison. En effet, on entrait dans le printemps; Saint-Georges était alors en Poitou avec son fils encore enfant. Je trouvai la vie que l'on menait dans cette maison, charmante, les maîtres polis, et ne manquai pas d'y retourner tous les deux jours avec assiduité. Saint-Georges arriva enfin, et nous nous liâmes avec une étrange rapidité, vu l'inégalité des âges. Il était étonné de voir un jeune homme qui paraissait en état de courir les plaisirs de son âge, car j'avais alors le coureur galonné, le laquais bien vêtu, carrosse de remise dont Du Châtelet me laissait l'entière direction, étant toujours en parties; de voir, dis-je, ce jeune homme revenir tous les deux jours dans une maison fort simple et fort réglée, et y passer toute l'après-midi. Moi, de mon côté, qui ne sacrifiais rien, les plaisirs de jeunesse ne m'amusant point du tout, j'étais ravi de profiter des amusemens simples de cette maison; l'union que j'y voyais me plaisait, et j'aimais l'utile et agréable conversation du maître.

Digitized by Google

Quoique l'Italien dise *datemelo morto*, quand il est question de louer quelqu'un à l'excès, je puis cependant, sans hasarder grand'chose, faire ici le portrait du marquis de Saint-Georges. Je ne l'ai vu que dans l'âge formé, mais je connais sa vie d'un bout à l'autre; c'est, comme je l'ai dit ailleurs, positivement le *justum et tenacem propositi virum*. Si calculer toujours la bonté d'un principe avant de l'adopter, l'étendre ensuite conséquemment, et le suivre après sans jamais s'en écarter; si avoir le cœur excellent et droit, l'esprit juste, vaste, hardi, et capable en même temps des plus petits détails sans se rétrécir, actif à opérer, froid à juger; l'ame enfin grande, noble, modérée, forte, douce et simple; si tout cela ensemble, mis en usage dans tous ses attributs, et par conséquent, à propos, peut former un homme estimable, aimable, et qui *fasse honneur* à l'homme, le marquis de Saint-Georges est *cela*, et tout cela. Il est haut de taille, sans paraître trop grand; une physionomie vive, gaie et riante, un air sain et vigoureux: voilà ce que c'est que cet homme auprès duquel tout est ce qu'il est en soi, rien ni petit ni grand par préjugé. Cette sorte de mérite ne se connaît pas du premier jour, mais il est si prévenant, qu'il m'attacha très-promptement. Ce ne fut pourtant alors qu'une liaison d'estime, mais j'ai tant à en parler dans la suite, que je n'ai pu m'empêcher de noter le premier instant de notre connaissance.

Je fus avec assiduité dans cette maison jusques au temps de mon départ, qui fut à la fin de mai; il fallait que *je me* rendisse, pour la revue de l'inspecteur, au régiment qui était alors à la citadelle de Besançon; je partis donc, et mon chemin étant de passer par Provins où madame de Saint-Micaud était établie, je fus

Digitized by Google

la voir en passant. Madame la marquise de Saint-Micaud est fille unique du comte de Mirabeau, vieux fou, mon grand oncle, qui avait commandé le second bataillon des Gardes-Françaises. Quand je l'appelle vieux fou, il l'avait été de même étant jeune. Il était fait à peindre, il vint à la cour étant chevalier de Malte. Le Roi allait voir ses enfans chez madame de Venelle, Provençale, qui avait si bien gardé Marie Mancini, depuis connétable de Calonne, dont elle était gouvernante, des entreprises amoureuses de Sa Majesté, qu'il en conçut assez d'estime pour elle pour lui confier depuis ses propres enfans en qualité de sous-gouvernante. Le chevalier de Mirabeau venait chez madame de Venelle comme compatriote. Le Roi l'y vit; il aimait les gens bien faits, et demanda qui il était. Madame de Venelle le lui nomma; mon bisaïeul, père du chevalier, avait été connu à la cour, non-seulement comme officier, mais il y avait appris à manger son bien, lorsque son père l'y laissa par ordre de Louis XIII. Quand ledit Honoré II de Riqueti, mon trisaïeul, vint au siége de Montpellier, à la tête de la noblesse et des députés de Marseille, pour assurer Sa Majesté de l'obéissance de la ville, le roi donna une enseigne aux Gardes à mon grand-oncle, et il fit promptement son chemin par sa valeur et par ses grands airs, le régiment des Gardes n'étant pas alors bien composé. Mais il se détruisit bientôt lui-même; il avait autant d'esprit que de bravoure, mais fou, insolent et méchant à l'excès. Je ne m'étendrai pas plus ici sur son compte, ayant dessein d'en parler ailleurs (1).

(1) Cette réserve était faite au profit de ses *Mémoires domestiques* qu'il écrivit plus tard et dont le manuscrit inédit est en la possession

Digitized by Google

Il épousa d'abord madame de Vaugien, veuve, qui lui fit sa fortune; mais un coquin gagné n'ayant pas fait insinuer une donation qu'elle lui faisait, il se trouva par sa mort comme auparavant. Le Roi seulement lui fit donner une pension par les héritiers, et, sur ses vieux jours, ayant quitté, il épousa, par un trait de singularité, mademoiselle de Boulainvilliers, fille de très-bonne maison et très-estimable, mais qui n'avait rien et qui a été malheureuse comme les pierres avec lui. Il n'en eut qu'une fille. Quoique foncièrement il n'eût que dix mille livres de légitime, soit son emploi, soit ses épargnes, sa fille devait avoir un jour près de cent mille écus; mais toujours aussi irrégulier dans les choses essentielles que dans sa conduite, il lui fit épouser le marquis de Saint-Micaud de Bourgogne, fils de militaire et colonel de Bourbon-Cavalerie, mais fou, ivrogne et dérangé très-passablement. La marquise de Saint-Micaud, veuve, se retira auprès de sa mère à Provins, où M. de Mirabeau demeurait depuis quelques années, cette villote étant à portée d'une terre qu'il avait achetée en Brie. Madame de Saint-Micaud a continué d'y passer une partie de l'année depuis la mort de M. et madame de Mirabeau.

J'en avais fort ouï parler. Madame de Saint-Micaud a plus l'air d'un homme que d'une femme, et d'un homme bilieux et fier. Elle en a aussi la démarche et une partie de l'habillement : des souliers plats, des manchettes d'homme, très-peu de paniers, etc. Elle montait très-bien à cheval autrefois, et son mari l'empêcha de porter des pistolets à la chasse, depuis qu'elle

de M. Lucas-Montigny qui en a donné des extraits dans les notes de son livre. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

perça de trois balles le chapeau d'un honnête curé qui lui déplut. Elle a toujours eu beaucoup d'amitié pour son sexe, mais sans vice, malgré le scandale, à ce que m'ont assuré des femmes dignes de foi, qu'elle avait fort aimées sans leur avoir dit jamais la moindre indécence que ce qu'elle dit devant tout le monde, qui est à la vérité assez gaillard. Je fus donc voir madame de Saint-Micaud; le coureur, la chaise de poste, les talons rouges et autres assortimens de jeunesse que j'ai quittés de bonne heure, furent très-bien reçus ainsi que le neveu *bon bec* qui lui rappelait celui de toute sa famille qui avait toujours été bien affilé. J'y fus dix jours, et y fis connaissance avec M. Desmarets, grand fauconnier, et sa femme que j'ai depuis connue un peu mieux. Une madame de La Corrouge, favorité alors de madame de Saint-Micaud et très-coquette, eût bien voulu que je les eusse mieux employés; mais je passais, et ne voulais point faire de tort à ma tante.

Je pris donc en poste le chemin de Besançon, et y serais arrivé le second jour de bonne heure, mais les chevaux me manquèrent. Le régiment d'Orléans-Cavalerie s'y rassemblait pour quitter le lendemain ses quartiers; je connaissais plusieurs de ces Messieurs qui me donnèrent à souper. M. de La Forêt, mon laquais alors, jouait du violon; nous fûmes veiller chez des dames; il y avait trois ou quatre chanoinesses. Après beaucoup de danses, ces Messieurs se cantonnèrent; je ne savais pas mon chemin pour revenir à mon auberge, je m'endormis, l'on ne songea plus à moi, et, après longue veillée sans doute, on me laissa seul dans cette salle d'où je ne pus sortir que le lendemain matin, sans prendre congé de personne.

J'arrivai de bonne heure et en pompe à Besançon,

Digitized by Google

où, vu la mesquinerie de mon équipage jusqu'à ce jour, chaise de poste, coureur devant, valet de chambre et laquais, il n'était parlé que de mes magnificences, qui, sans y penser, m'attirèrent une affaire. Gensac, neveu de notre ancien colonel, garçon qui était alors encore fort enfant, et qui le sera toujours, avait été de tout temps au régiment en assez mauvaise odeur. Pendant les dernières campagnes, il avait donné dans bien des étourderies vicieuses, n'étant conduit par personne, et étant d'ailleurs fort incommode, s'était souvent attiré des brutalités qu'il avait passées moitié figue, moitié raisin, tout cela faute de maintien. On l'estimait donc peu alors; je demandai, en arrivant, comment il s'était tourné, on me dit que c'était toujours la même chose, qu'il n'avait vécu qu'avec des bourgeois et que les honnêtes gens ne le connaissaient pas. J'en faisais donc peu de cas, et vivais à bonjour, bonsoir, quoiqu'autrefois je n'eusse vécu qu'avec trop de familiarité avec lui. Un jour, on m'avait forcé de mettre mon habit d'or, que j'appelais et appelle encore mon oriflamme; le soir, quelqu'un m'ayant par hasard fait entrer au café, que je n'ai jamais aimé, Gensac, en badinant d'une façon déplacée, me donna un coup aux cheveux: « Oh! lui dis-je, il ne faut pas de jeux de main, quand « on ne sait pas les soutenir. » Je lui dis cela sans émotion et comme une politesse, tant j'étais prévenu du cas qu'on en faisait. La Dufrêne, célèbre maîtresse du café, me dit: « Vous traitez singulièrement ce jeune « homme, vous autres; l'autre jour, M. d'Apremont « lui dit ici les choses les plus fortes. » Je n'y fis nulle attention; cependant Lanou et un autre du régiment d'Enghien m'accompagnèrent jusques chez moi. Je quittais mon habit, quand Gensac entra et me dit que

Digitized by Google

des dames me priaient de passer chez elles. Je remis le même habit, et sortis : il me dit qu'il voulait se battre; cela me surprit, et ma mauvaise opinion dura au point que je craignis qu'il n'eût fait complot avec quelqu'un des bourgeois qu'il fréquentait, pour m'assassiner. Plein de cette idée, je refusai d'aller dans la rue Baron, petite rue, théâtre ordinaire de ces histoires; de même à la promenade de Batans qu'il me proposa. « Allons « toujours, lui dis-je, nous trouverons un lieu. » En effet, nous trouvant dans une rue large et moins obscure, car il était minuit, parce que d'un côté était le jardin des Carmes, et de l'autre le palais Granvelle : « n'allons pas plus loin, » lui dis-je; alors lui parlant, de sang froid, je lui dis toutes les occasions où il s'était fait tort, et lui rappelai toutes ses imprudences. Il me répondit fort bien que c'était, à lui jeunesse, et à ceux qui devaient prendre intérêt à lui, faute impardonnable de n'avoir pas préféré son honneur à sa vie; mais qu'il espérait que ceci réparerait tout. Avant de mettre l'épée à la main, je lui fis essuyer encore une cérémonie humiliante; car ayant retourné toutes mes poches, je lui montrai de plus mon estomac à découvert. « Qu'est-ce que « cela? me dit-il.—C'est, monsieur, pour que vous n'ayez « pas de peine à en faire autant, puisque je vous en « donne l'exemple. » Il le fit, et nous nous battîmes ensuite presqu'à l'aveuglette. Je crois que ses modernes leçons d'armes lui nuisirent; il était à l'Académie, car il me tirait, me semble, de longues et inutiles tierces, tandis que je lui appuyais des coups d'épée de toute ma force, et sautais en arrière fort vite, sans leçons, tant il y a que je m'aperçus que mon épée était en faucille, et ce généreux garçon qui était animé au point de ne pas sentir les nombreux et fournis coups d'épée que je

Digitized by Google

lui appliquais, me laissa par deux fois redresser mon épée contre le mur ; enfin il me cria : « Monsieur, votre « habit est bien dur. » Je le jetai à l'instant dans le ruisseau, il en fit de même, et peu après, ayant vu le sang couvrir tout le blanc de sa chemise, je ne voulus plus continuer, quoiqu'il me dît toujours que ce n'était rien. On est bien aise, en pareil cas, d'avoir une occasion de finir généreusement pareille danse ; je lui aidai à remettre son habit, ne pouvant se baisser, car il sentit alors qu'il était blessé. En effet, il avait un coup qui le perçait à jour entre les côtes, mais fort sur le côté, un qui lui traversait le bas-ventre, un à la cuisse droite et un au poignet gauche, tous ceux-là de part en part ; un autre lui déchirait les quatre doigts de la main gauche, un sixième dans le crâne lui déchirait le front, un septième dans la joue qui la lui coupait tout entière, et ce malheureux enfant n'avait rien senti jusqu'à ce moment-là, tant il était animé, et cependant me laissa redresser deux fois mon épée. Je lui donnai la main, lui témoignant autant d'estime qu'il en méritait, et lui témoignai de l'amitié, d'autant plus volontiers que nous en avons toujours eu l'un pour l'autre, et que, ne connaissant alors ni la grièveté de ses blessures, ni les conséquences de mon affaire, j'étais fort aise de m'en être tiré à si bon marché. Cependant il avait peine à marcher, traînant fort la cuisse, si bien que le voyant tellement accablé, et nous trouvant auprès des sentinelles de la porte du lieutenant-de-Roi, où il y avait deux ou trois soldats, je lui dis de se faire porter par eux, et le laissai, passant de l'autre côté de la grande rue qui en cet endroit est fort large. Cependant, n'entendant rien venir, je m'assis sur la porte de la comtesse de Scé, pour écouter s'il venait. Je l'enten-

Digitized by Google

dis, en effet, qui venait seul; ses talons de bois faisaient du bruit sur le pavé qui est fort sec en cette saison, et je le reconnus au traînement de la cuisse. Je le rejoignis. Il me dit que, se sentant assez de force pour aller seul, il n'avait pas voulu se découvrir à ces soldats. Je le menai à la porte de l'Académie, je logeais tout auprès, et pouvais l'y laisser; mais, comme il était tard et que l'on ne vint pas au premier coup de cloche, il ne pouvait atteindre le pied de biche pour sonner, tant il était raide, j'attendis donc d'entendre venir pour le laisser, et celui qui ouvrit, le voyant, à la lueur d'une lampe, tout en sang, me suivit des yeux et me vit entrer chez moi, pour indice.

Pour moi, je m'endormis tranquillement. Dans ce temps-là le pauvre diable livré aux chirurgiens et aumôniers, refusait de dire qui l'avait ainsi accommodé. Le confesseur l'obligea de le dire à La Graulet, notre major, pour qu'il pût remédier aux choses. Or les susdits firent mille imprudences pour me faire découvrir. Pierre d'Apremont entra à quatre heures du matin dans ma chambre, bien en vue et située sur une belle place, pour me dire.... rien. Je n'avais que deux petites égratignures à la main droite, ainsi je pouvais sortir et aller leur rendre compte, ou eux attendre une heure non indue. L'on avait été la nuit faire ouvrir les portes de la citadelle pour en avoir le chirurgien, tandis qu'il y en avait tant en ville. Le matin les jeunes gens avaient coutume de se rendre chez moi, comme à mon lever, car j'étais fort bien logé et toujours en pompe et gaieté. Je ne sortais d'ordinaire qu'à midi. A dix heures, Desmartins le lieutenant-colonel, l'homme du monde le moins accoutumé à envoyer prendre des officiers, et surtout moi, m'envoya dire devant tout ce

Digitized by Google

monde qu'il avait à me parler. J'y vais, trouve tout plein, comme en un jour d'évènement; il fait sortir tout le monde, enfin ils en firent tant que personne ne doutait le soir que ce ne fût moi qui eusse blessé Gensac. L'on ne m'en parlait cependant point encore que par des protestations de services et d'amitié. Le soir allant me promener avec Clermont, mon camarade et ami, de la maison de Durfort, garçon qui fait honneur à son nom par ses sentimens, et quelques autres, ils proposèrent d'entrer chez Gensac qui était malade. Je leur dis que j'allais les attendre chez moi; un instant après Clermont y vint et me dit que ce serait confirmer trop les bruits qui couraient, si j'étais le seul sans aller voir ce pauvre diable. Je lui dis naturellement que je n'osais; il fut le prévenir, en reçut réponse favorable, j'y fus, et fis mon compliment comme les autres, non sans quelque embarras, et être bien examiné. Je n'eus ensuite à essuyer que quelques indiscrets, ne sachant pas ce qui se passait contre moi dessous les cartes. La Graulet avait eu quelques temps auparavant une affaire contre Lussan, au sujet de la majorité; mais comme il était ami du premier président, et appuyé du crédit de M. de Duras, commandant alors dans cette province, son affaire s'assoupit. C'était alors un temps critique; car, outre la récidive, c'était le temps où se passa l'affaire du grand prieur et du marquis de Conflans, affaire qui fit grand bruit à Paris, et ne passa qu'avec peine. Il y avait eu, comme j'ai dit, nombre d'indiscrétions, tant de notre part, que venant de l'Académie. Cependant le premier président Boisseau, aussi indécent magistrat qu'il en fut jamais, mais chaud à servir comme à nuire, tourna les choses de façon que tout passa. Mais le président Chavigny, son ennemi, homme au-

Digitized by Google

trefois célèbre par la flétrissure qu'il reçut par ordre du Roi Louis XIV, croyant avoir trouvé une occasion de nuire au premier président, revint exprès de Bonne où il était, pour réveiller notre affaire, et perdre deux honnêtes gens qu'il ne connaissait pas.

Le nom de ce coquin est Chevignard; son frère Chavigny qui a autant d'esprit que celui-ci est sot, se fit présenter à Louis XIV sur ses fins, comme neveu d'un marquis de Chavigny-le-Roi, que Sa Majesté avait vu lors de sa conquête de la Franche-Comté, homme de grande maison et ressemblant à cela. Les prétendus neveux présentèrent au Roi une lettre de leur oncle. Ce prince, aisé à tromper sur cet article, dit : « Voilà « bien la lettre d'un vieux seigneur, » accorda à l'aîné l'agrément d'un guidon des Gendarmes de la Garde, vacant par la mort de Bournonville, lieutenant de cette compagnie, et promit d'avoir soin du cadet qui était abbé. L'aîné fit une campagne à son emploi, mais l'abbé ayant été nommé à une grosse abbaye, l'abbé.... son compétiteur, murmura tout haut que les prétendus Chavigny-le-Roi, étaient fils d'un cardeur de laine de Bonne, qui s'était enrichi au commerce des bœufs pour l'armée, et se nommaient Chevignard. Le fait promptement éclairci, le roi fut outré de se voir joué de la sorte; on envoya un courrier à Rome qui arrêta les bulles. Chevignard l'aîné eut ordre de se défaire de son emploi qui lui avait coûté cent-vingt mille livres et d'en recevoir cinquante mille livres de récompense qui seraient consignés pour les créanciers, et les deux frères de sortir de France. Cette aventure, quoique bien publique, et mise par ordre du Roi dans les journaux de ce temps-là, ne déconcerta pas tout-à-fait l'abbé. Il quitta le malencontreux petit collet, se retira

Digitized by Google

en Hollande, s'y instruisit au mieux qu'il put du trottoir des négociations, et les choses ayant changé, il s'insinua auprès de l'abbé Dubois, quand il fut dans ce pays-là. De façon que lors de la fortune de celui-ci, il obtint quelque obscure place de demi-envoyé en Allemagne, et permission pour son frère de reparaître en France, sous une figure plus convenable à son originaire. C'est là le président Chavigny, président au plus petit parlement de France, mais en revanche, le plus grand cocu. Depuis, son frère, par son esprit, sa fausseté et son intrigue, a monté aux places d'envoyé à Ratisbonne, puis en Danemarck; a eu le gouvernement de Bonne, son ingrate patrie, puis le titre d'ambassadeur en Danemarck, et je ne serais point étonné de le voir ministre des affaires étrangères. On en a même parlé, tant l'esprit, l'intrigue et l'obscure naissance peuvent mener loin aujourd'hui. Je n'ai pas cru ce singulier épisode indigne d'entrer ici.

Revenons à mon fait. Le digne président Chavigny, voyant l'affaire consommée, et le premier président engagé dans des démarches d'autant plus brusques, que tout avait été de suite, songea à tirer parti de cet évènement. Il arrive, donne avis au chancelier du fait, et de la façon dont le président l'avait tourné, épouvante d'Ores procureur-général, homme borné, et le met au point de tout faire. Arrive l'ordre du chancelier de revoir les informations. Uniquement occupé de mes plaisirs, je n'avais rien su du premier tour donné à la chose, et je n'eus qu'une sorte de vent de ce retour dont je ne sus les détails qu'après, par La Graulet qui s'en intriguait, et comme major, et par rapport à Gensac. Je n'en sus que parce que les jésuites me firent offrir une maison de retraite vers la frontière de Suisse,

Digitized by Google

par un Père que j'avais connu au collège. Ils nous regardent comme leurs amis : nous les avons fondés à Marseille, et mon père les portait hautement à Aix lors de l'affaire de la Cadière. Je parlai de cette offre à d'Apremont qui me dit de me tenir tranquille. En effet, malgré le bruit et les obstacles, malgré la déposition du président Montureux, digne beau-père de Chavigny, qui conta le fait, disant le tenir de Miseray, le maître de l'Académie, le premier président se retourna si bien qu'il n'en fut ni plus ni moins.

[Là s'arrêtent ces Mémoires inachevés dont le dernier épisode fait, plus que tous les autres peut-être, contraster la jeunesse du Marquis avec la manière dont il remplit plus tard son rôle de père. Nous avons dit ailleurs (t. I, p. 120) de quelles injustes rigueurs il accabla Mirabeau pour avoir provoqué en duel un homme qui avait lâchement insulté sa sœur. A coup sûr, si le père était exempt de reproches pour son affaire avec M. de Gensac, le fils était digne d'éloges pour *avoir vergeté avec un bâton l'habit du baron de Villeneuve-Moans*. Et cependant le père, qui semble beaucoup plus porté à tirer avantage de cette affaire, qu'à s'en repentir, à l'occasion de celle de son fils le fit, avec les recommandations les plus cruelles, enfermer au château d'If. Sous ce point de vue, ces Mémoires nous paraissent offrir un curieux, mais affligeant intérêt.]

Digitized by Google

CHRONIQUE

DU RÈGNE

DE LOUIS XV,

1742-43.

(SUITE.)

[Les intrigues de cabinet auxquelles donnait lieu l'affaiblissement de la santé du premier ministre, le cardinal de Fleury, occupent la plus grande partie du fragment de cette Chronique que nous avons déjà publié. Dans celui que nous imprimons aujourd'hui, on verra ces menées se compliquer de la rupture du roi avec sa maîtresse, madame de Mailly, remplacée par sa sœur madame de La Tournelle, depuis duchesse de Chateauroux.

Rien ne saurait mieux que ce journal faire connaître ce qu'était, dans cet étrange monde, une favorite du prince, son immense influence et l'attention qui se portait sur elle. Son choix engageait la responsabilité ministérielle ou plutôt était l'affaire du premier ministre, dont le pouvoir devait bientôt être renversé par un choix auquel il n'aurait pas présidé. C'est ce que sentait le vieux cardinal et ce qu'il ne sut pas cependant éviter. Ses efforts pour maintenir madame de Mailly en faveur ne purent l'emporter sur l'inconstance du roi et les charmes de madame de La Tournelle. Cette lutte inégale est fort bien rendue dans un *Fragment des Mémoires de madame la duchesse de Brancas* (1), laquelle termine le récit d'un entretien

(1) *A la suite des Lettres de L. B. Lauraguais à Madame* ***; Paris, F. Buisson, an X, in-8.

Digitized by Google

qu'elle eut avec le cardinal sur ce sujet, entretien rendu plus piquant encore par la robe de son interlocuteur, par cette réflexion qui résume toute cette conversation : « C'était Tartufe, non pas dans la « maison d'Orgon, et dans la cuisine de madame Pernelle, mais « Tartufe cardinal et premier ministre. » Mais quelque curieux que soient ces Mémoires, ils ne révèlent rien d'aussi étonnant que la proposition du bon père Lémery à Louis XV, consignée ci-après à la date du 28 novembre, et que le rôle de madame de Mailly, maîtresse congédiée, donnant des conseils à sa sœur, maîtresse débutante; proposition et conseils qui pourraient former un curieux appendice à une édition nouvelle des *Directions pour la conscience d'un roi* par Fénelon.]

---

24 *août.* — On prétend que dans les derniers conseils il a été question de la conduite indécente des Anglais à l'égard de la France, et qu'on a parlé avec chaleur de l'insensibilité qu'on faisait paraître sur les insultes perpétuelles qu'on essuie de leur part, qui compromettaient la gloire du Roi, celle de la nation en général, et qui semblaient exiger qu'on leur déclarât la guerre pour se mettre à couvert des reproches de toute l'Europe. On assure que M. le Cardinal a été insensible à tout ce qui s'est dit à cette occasion et qu'il a répondu de manière à faire penser que la paix est prochaine et qu'elle est préférable dans les circonstances présentes à toute autre considération.

L'on pourrait espérer un accommodement entre l'Empereur et la Reine de Hongrie si l'Angleterre voulait s'y prêter; mais ses vues pour le commerce de l'Amérique qu'elle ambitionne sont un obstacle difficile à lever. Le conseil d'Espagne ne veut entendre à aucune conciliation pour cet égard.

Digitized by Google

La véritable cause de toutes les fausses nouvelles qui se débitent provient de ce qu'il n'en transpire aucune. La vivacité de la nation semble exiger qu'au lieu de la vérité, le ministère lui en présente au moins l'ombre. Les esprits inquiets profitent de ces momens d'impatience, pour inspirer la défiance et le mécontentement; ce qui ne manque jamais de produire des plaintes contre les ministres et contre le gouvernement.

C'est en vain que les *Fouquetistes*, c'est le nom qu'on donne aux partisans de M. de Belle-Isle (1), ont tenté d'insinuer que M. de Broglie avait fait bien des fautes. Tout le militaire s'est révolté contre une calomnie si marquée. L'examen qu'on a fait de sa conduite depuis son arrivée en Bohême a rappelé tant de beaux traits en sa faveur que ce tableau a réveillé la considération publique, et lui a fait donner des éloges qu'il semble mériter justement. Les esprits sans partialité rendent justice à M. de Belle-Isle et conviennent qu'il a toutes les parties de l'homme de guerre et de celui de cabinet.

Les courtisans ne parlent que de brigues et de changemens à la cour; à Paris l'on espère ou l'on craint, et cela selon les nouvelles vraies ou fausses qui sont publiées. Ce qui se débite le matin est annulé le soir : tout est perdu dans des quarts d'heure; dans d'autres, la France triomphe; tous ses ennemis sont à ses genoux.

La nouvelle du retour de M. de La Chetardie qui est parti des États de l'Impératrice de Russie, fait publier une anecdote. On prétend que cet ambassadeur qui avait l'honneur de lui plaire, ne fut pas ménagé avec le res-

(1) Le maréchal était petit-fils du surintendant Fouquet. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

pect convenable. Les gens mieux instruits attribuent son retour au besoin que l'État a d'un sujet qui sache négocier pour l'employer à l'œuvre de la paix qu'on ne perd point de vue et à laquelle on travaille sérieusement.

L'on est fort circonspect depuis quelques jours sur les affaires du temps.

26 *août*. — Le Roi part ce soir pour Choisy où Sa Majesté restera jusqu'à jeudi. M. de Gèvres, qui devait aller à Saint-Ouen, couchera à Paris. Il paraît que ce seigneur est beaucoup mieux à la cour qu'il ne l'était précédemment.

L'on dit à la cour que depuis l'affaire de M. Pâris, le Roi n'a plus la même confiance qu'il avait en M. le Cardinal, et qu'il s'instruit tous les jours de la véritable situation des affaires de son royaume pour se mettre en état de le gouverner lui-même. On prétend qu'il occupe une partie de son temps, soit à la cour ou à Choisy, à les examiner sérieusement. L'on se persuade aussi que le crédit de M. de Belle-Isle est fort diminué, et qu'on n'a plus la même opinion de sa judiciaire et de ses talens pour la politique, et encore moins pour la guerre. Plus on va en avant, plus l'on parle du mérite de M. de Chauvelin. On ne doute pas que dans peu cet ancien ministre ne soit rappelé.

On parle de plusieurs occasions où le Roi s'est expliqué en maître. La dernière qu'on cite a rapport à M. de Coigny : M. le Cardinal, dit-on, et plusieurs autres personnes en place avaient proposé, pour commander en Flandre, M. de Montmorency ou M. d'Asfeld, en cas qu'il fût nécessaire d'y envoyer un général. Le Roi de son propre mouvement a nommé M. de Coigny. On lui a dépêché un courrier à Orly et on pré-

Digitized by Google

tend que depuis son arrivée S. M. a conféré plusieurs fois avec ce maréchal. L'on ajoute qu'il est question dans les conseils du parti que l'on prendra avec l'Angleterre, et que le Roi paraît fort porté à lui déclarer la guerre; il n'y a cependant encore rien de décidé sur ce sujet, quoique bien des gens se persuadent que la résolution en est prise, et qu'on attend la première occasion pour la publier.

L'aventure du sieur Dubrochat est contée différemment. On dit qu'il s'est brûlé la cervelle parce qu'il comptait être fermier-général; d'autres publient que la seule raison est, qu'il avait prêté 40,000 livres à madame la duchesse de . . . . . (1), qui, pour l'intérêt, devait avoir des complaisances, et qu'ayant des preuves qu'il ne devait compter ni sur l'intérêt ni sur le capital, la tête lui avait tourné. L'abbé de Chauvelin est le premier qui a répandu cette nouvelle à la Comédie-Italienne.

27 *Août.* — M. le maréchal de Noailles a commencé hier à recevoir les complimens sur ce que le Roi, avant de partir, l'a nommé pour commander son armée en Flandres. Il y a bien des mécontens à cette occasion, mais le public a beaucoup applaudi ce choix. On n'est pas aussi favorablement prévenu sur le compte de M. de Coigny. M. Bignon, qui est nommé intendant de cette armée, est, dit-on, fort capable de remplir cette charge. Cette place a été extraordinairement sollicitée.

La discussion arrivée à l'Hôtel Dauphin et au Palais-Royal entre deux personnes, dont l'une parlait avec impudence sur les affaires présentes, a réveillé la haine

(1) Le nom est en blanc au manuscrit.

Digitized by Google

qu'on a conçue pour les Genevois et pour tous leurs adhérens. On loue beaucoup M. de Marville de s'être fait rendre compte de cette affaire, et des ordres qu'il a donnés. Le sieur Barançois, ancien brigadier, a été mandé, dit-on, par ce magistrat, à ce sujet, et on dit qu'il s'est excusé de faire son rapport, ce qui a été généralement désapprouvé, et dit à lui-même, parce qu'on ne doit point ménager les gens ingrats et les ennemis de l'État.

L'on disait hier à la sortie de l'Opéra que la guerre était déclarée aux Anglais.

28 *août.* — M. le maréchal de Noailles part samedi pour se rendre en Flandre. On sait qu'il a mis en usage tous les moyens possibles pour ne pas être honoré de cette faveur. L'on prétend que toutes ses vues secrètes tendaient au ministère et à en éloigner les prétendans. Il ne doute pas que la pénétration de M. de Belle-Isle n'ait découvert ses desseins, et que sa politique ne soit la cause de son voyage. Tout a concouru pour l'éloigner. M. le Cardinal lui-même a saisi le prétexte, à ce qu'on assure, avec joie, pour ne pas être croisé dans les arrangemens qu'il prend pour que sa place ne soit, à l'avenir, remplie que par le Roi.

L'on dit à la cour que monsieur le Cardinal a de fréquentes faiblesses, qu'il ne peut aller loin, et que le Roi en est si prévenu, qu'il y a des arrangemens déjà faits en cas que sa mort arrive tout à coup. La lettre que son Éminence a écrite à M. de Coenigseck, dont on a déjà parlé, fait aujourd'hui l'objet des réflexions des courtisans. Le public, qui était incertain sur ce chapitre, en est aujourd'hui parfaitement convaincu à cause d'une seconde lettre que monsieur le Cardinal a

Digitized by Google

écrite au même ministre, par laquelle il se plaint de l'indiscrétion de M. de Coenigseck en l'assurant qu'il saura se corriger; l'on trouve que c'est un peu tard. Cette lettre, qui est fort intéressante par les termes dont elle est conçue, est tout entière dans la *Gazette d'Utrecht*.

Le nouveau titre, dont on vient de décorer M. d'Argenson, a donné lieu à bien des raisonnemens. On le juge très-capable de tenir sa place au conseil, et de pousser sa fortune plus loin; mais on craint son genre d'esprit qu'il sait replier et tourner comme il lui plait, pour venir à ses fins. On dit que quand il n'aime pas, il sait desservir avec toutes les apparences de l'affection la plus intime. On parle différemment de M. le Cardinal de Tencin, qui, à ce que l'on assure, est aussi nommé ministre. On ne lui reproche que d'avoir servi la cour avec trop de passion lorsqu'elle croyait devoir assujétir les Jansénistes; mais on lui donne, outre les plus grandes qualités pour les affaires, celle d'être droit, humain, et de ne se laisser jamais prévenir. Ses ennemis secrets publient que la santé de ce Cardinal est fort altérée, et qu'il n'y a pas d'apparence qu'il puisse jamais revenir à la cour; mais on sait que ses incommodités ont cessé depuis qu'il a quitté Rome, dont l'air préjudiciait à son tempérament.

On dit que le Roi a fait entendre plusieurs fois qu'il n'avait plus de premier ministre, et qu'il gouvernerait lui-même. L'on ajoute que sa Majesté est entièrement déterminée à pousser la guerre avec vigueur, et qu'on travaille au moyen de la soutenir.

Les espérances de M. de Chauvelin ne paraissent plus fondées; celles de M. de Belle-Isle se soutiennent encore, mais à moins que la mort ou la disgrace ne

Digitized by Google

diminue le nombre de ses ennemis, il n'y a pas d'apparence qu'on le voie à la place où ses partisans le placent depuis long-temps. Le sieur Du Plessis travaille plus que jamais à donner des marques de son zèle. Il y a bien des gens qui sont surpris de la liberté avec laquelle il s'explique sur le ministère des Richelieu, Mazarin et Louvois. Il aurait dû être plus circonspect.

29 *août*. — Les sentimens sont partagés sur les dispositions nouvelles que la cour vient de faire. Les uns prétendent que M. le Cardinal n'a jamais eu plus de crédit, les autres qu'il l'a perdu entièrement. Les premiers allèguent, pour soutenir leur opinion, que son Éminence dispose toujours de tout, que les ministres n'opèrent rien sans lui, que ce qui vient d'être ordonné par la cour est son ouvrage; que le voyage de M. le maréchal de Noailles en Flandre est moins une faveur d'un ennemi qu'un exil honorable pour avoir tenté de prévenir le roi sur son compte, et que s'il a nommé deux ministres nouveaux, c'est pour les opposer aux brigues de M. de Belle-Isle qui commençaient à l'inquiéter; qu'il a été le maître de faire la paix; mais, qu'étant informé des brigues tramées pour le déplacer, il a concilié la gloire du Roi avec sa politique particulière, pour tenir éloignés ceux qui aspiraient à sa place, jusqu'à ce qu'il ait dissipé les nuages qu'ils ont élevés; que l'arrêt de parlement, prononcé contre les théologiens de Reims, rendu contre l'esprit de la cour, prouve suffisamment que ce premier ministre est toujours tout puissant, et que tous les bruits répandus à cette occasion ne sont publiés que par des gens mal instruits et mal intentionnés.

Le parti opposé répond que, depuis les ordres expédiés en Dauphiné contre MM. Pâris, son Éminence

Digitized by Google

a perdu la confiance du Roi, et que, sans une considération fondée sur le préjugé et sur l'habitude, ce ministre aurait été remercié depuis long-temps; que, s'il a continué d'administrer les affaires, ce n'est qu'à son âge, à l'opinion de sa fin prochaine et aux circonstances présentes qu'il en est redevable; que le départ de M. le maréchal de Noailles fait plus contre que pour, que si Son Éminence avait été la maîtresse dans cette occasion, M. de Coigny aurait été préféré, mais que le bien de l'État l'a emporté dans cette disposition sur tous les autres égards, parce qu'il était nécessaire d'envoyer en Flandre un sujet qui fût en même temps politique et général; on n'avait pu choisir que M. de Noailles qui réunit à la fois ces deux grandes qualités.

On ne conteste pas que M. le Cardinal n'ait consenti à la nomination des deux nouveaux ministres; mais on nie que ce soit son ouvrage; on assure que le Roi, dans la résolution de régir à l'avenir ses affaires, a trouvé à propos de fortifier son conseil de deux sujets dont on connaît la capacité, afin de rendre aux étrangers une confiance que la faiblesse du ministère éloignait tous les jours. Pour appuyer ce sentiment d'une preuve valable, on cite le retour de M. de Tencin que son Éminence semble avoir toujours craint, et qui, selon l'opinion publique, n'avait été envoyé à Rome que pour la tranquilliser.

Tous les détails dans lesquels on entre à ce sujet sont infinis, et chargés d'anecdotes et de faits accommodés selon les différentes opinions. Le parti contraire s'appuie fort sur le mauvais effet qu'il prétend qu'ont fait les lettres écrites à M. de Coenigseck, non-seulement dans les pays étrangers, mais à la cour, et sur la santé chancelante du Cardinal. Les créatures de Son Émi-

Digitized by Google

nence trouvent ridicules ces graves observations, et, pour couper court à tous les bruits répandus sur son compte, ils répondent que la preuve la plus complète qu'ils puissent alléguer est que M. le Cardinal est en place, qu'il dispose, avec l'agrément du Roi, de tout, et que, les opérations du ministère faites de son consentement ou non, il n'en est pas moins vrai qu'il est à la tête des affaires et que tous les gens en place travaillent sous lui.

30 *août*. — Plus on est éclairé par les rayons de la fortune, plus on est exposé à la censure publique. MM. de Tencin et d'Argenson le prouvent à tous les momens du jour.

Un article de la *Gazette d'Utrecht*, où l'on annonçait, il y a plus de quinze jours, que M. le cardinal de Tencin devait être nommé dans peu adjoint, et que le sieur Chaban occuperait une place distinguée dans les affaires étrangères, a donné lieu aux raisonnemens suivans : que M. le cardinal de Tencin est le politique le plus fin et le plus adroit de l'Europe; qu'avant son départ pour Rome, il avait pris des mesures certaines pour être parfaitement instruit de ce qui se passait à la cour et à Paris, afin de se conduire selon les circonstances pour arriver au but auquel il aspirait depuis long-temps; qu'il avait trouvé le secret de placer plusieurs de ses créatures dans différens bureaux des ministères, par lesquels il était averti de ce qui s'y passait; que le sieur Chaban, qui lui a été de tout temps attaché, n'avait été placé à la police que pour le même objet; que du temps de feu M. Hérault, il se servait d'une femme qui servait au même emploi, et que, malgré toutes les perquisitions faites pour découvrir ses allures, il n'avait jamais été possible de pénétrer les

Digitized by Google

mystères auxquels elle était employée. Enfin, ce qui vient d'arriver fait ajouter que cette Éminence a un démon familier et qu'il n'est pas douteux qu'avant peu il n'occupe la première place dans le conseil et ne soit le plus accrédité de tous les ministres. Ce n'est que lundi prochain que ce nouveau ministre sera de retour.

Si M. d'Argenson a des partisans, le nombre de ceux qui lui sont contraires ne lui fait pas de grace : on convient qu'il a de l'esprit, qu'il est insinuant et très-propre à se soutenir à la cour, mais on ne le croit point capable d'occuper une grande place. On dit qu'il hait le travail, qu'il sacrifie les nuits au plaisir, qu'il ne peut se lever matin, et qu'autant il paraît affable à l'extérieur, autant et plus est-il brusque et emporté avec ceux qui le voient dans l'intérieur de la maison. Un de ses valets de chambre, nommé La Feste, qui lui était sincèrement attaché, mourut de langueur pour ses mauvais traitemens. Le sieur de Manurit est le seul, dit-on, qui sait le captiver, parce qu'il connaît ses goûts, qu'il sait les réveiller, et lui procure sans cesse de nouveaux plaisirs.

L'on prétend que M. le Cardinal ne l'a mis en place que pour chagriner M. Orry qu'il veut absolument éloigner. On dit hautement qu'avant peu ce nouveau ministre sera contrôleur-général.

On attribue le retour de M. le cardinal de Tencin au désir qu'a Son Éminence d'éloigner pour jamais M. de Chauvelin du ministère.

On donne à M. de Brou l'intendance de Paris, et celle de Valenciennes à M. Bignon, avec la première place vacante de conseiller d'État.

La cour est dans un grand mouvement, et l'on s'attend à des changemens dans le ministère. Lord

Digitized by Google

Stairs a présenté de nouveaux mémoires aux états-généraux. Le roi d'Angleterre doit passer la semaine prochaine en Flandre. Le roi de Prusse est arrivé à Vezel. L'on dit que la paix est faite; mais on n'est pas encore disposé à le croire.

31 *août.* — On n'ignore plus les raisons secrètes qui ont fait révoquer les lettres patentes de président à mortier honoraire qui avaient été accordées à M. de Chauvelin. On assure que M. le Cardinal ayant eu avis que ce magistrat avait écrit l'Histoire de son ministère, s'était fait rendre compte de ce fait par des gens à qui elle avait été lue, et qu'ayant été frappé de l'indécence de cet écrit qui touchait autant le Roi que sa personne, puisque l'objet de l'auteur tendait à établir la faiblesse du ministère, il en avait parlé à Sa Majesté qui en avait été fort aigrie et qui avait ordonné la révocation de ces lettres. L'anecdote ajoute que Son Éminence, après sa conférence avec le Roi, avait envoyé chercher M. de Chauvelin, l'avait averti qu'il était instruit, et avait exigé absolument que l'histoire en question lui fût remise; que M. de Chauvelin s'était d'abord troublé, puis qu'il avait voulu nier le fait, mais que Son Éminence s'était expliquée en des termes si positifs sur la certitude qu'il avait du fait, que l'auteur de l'Histoire en était convenu, en avait fait ses excuses, et avait remis le manuscrit original et deux copies. L'on ignore si cette aventure aura des suites; mais, comme on soupçonne que l'ancien garde des sceaux est compromis dans cette affaire, on ne fait aucun doute que les mesures que M. le Cardinal a prises, ne soient telles qu'il ne remettra jamais les pieds à la cour. On ajoute encore beaucoup d'autres circonstances, mais elles seraient longues à détailler.

Digitized by Google

On parle d'une nouvelle loterie, dont MM. Despuech, banquiers, rue Saint-Roch, se prétendent les auteurs : on assure que le plan est actuellement entre les mains de M. Boulogne pour être examiné et rapporté. Les billets seront de quinze cents livres ; ceux qui seront blancs rapporteront cent vingt livres de rente viagère. Le fonds est de trente millions. Lesdits Despuech se plaignent que la cour ne fait jamais honneur aux auteurs des projets qu'elle met en exécution ; qu'ils en ont déjà donné un pour le tabac qui a produit de grosses sommes, sans qu'il ait été question d'eux, qu'ils en ont un par lequel Sa Majesté aurait toujours cent vaisseaux de guerre, sans qu'il en coûtât rien au Roi et au public, mais qu'après les épreuves qu'ils ont faites du peu d'attention que le ministère marque pour ceux qui travaillent pour le bien de l'État, ils n'ont garde à l'avenir de donner des avis.

On dit que la nomination des deux ministres est due à la connaissance que M. le Cardinal a eue que les ministres s'étaient ligués pour le déplacer, et que, pour ne pas être la victime de nouvelles brigues, il avait été bien aise de s'étayer de deux sujets qui pussent dans le conseil fortifier son crédit.

On prétend que Prague est en danger, et l'on tremble que M. le maréchal de Maillebois n'arrive pas à temps.

On assure que M. d'Argenson régira l'Intendance et la librairie jusqu'à la fin de l'année.

On a proposé à la cour la création d'un nouveau régiment.

On dit que l'on devrait former une troupe de grenadiers nègres pour servir dans une armée sur le pied d'enfans perdus, parce que cette espèce d'hommes est

Digitized by Google

élevée au mépris de la mort et dans le préjugé de vaincre ou de mourir.

On assure que c'est contre le sentiment de M. le Cardinal que l'armée de M. de Maillebois a quitté la Westphalie; que tous ses projets tendaient à la paix. Le sentiment général est en sa faveur. La cour est contre Son Éminence; mais le citoyen de Paris et la province sont entièrement déclarés pour elle.

Il y a une demoiselle chez un tourneur en chaise, au troisième, maison neuve, dans la rue Maubuée, qui invite, avec un air de décence, à monter tous ceux dont les regards se portent vers elle.

Le nombre des mères qui prostituent leurs filles devient de jour en jour plus grand; à peine le jour est-il baissé qu'elles vont à la quête, et les exemples scandalisent plus qu'ils ne corrigent, et ne peuvent servir tout au plus qu'à contenir l'effronterie de celles qui se portent à ces extrémités.

1er *septembre.* — L'on dit que la tragédie de *Mahomet* a été imprimée à Meaux, qu'elle paraît ici et qu'elle coûte six livres. Si ce bruit est vrai, M. de Marville en sera sur-le-champ informé.

L'on a lu hier des vers fort vifs sur le retour de M. de Tencin. Cette Éminence doit s'attendre à de pareils traits de la part de ses ennemis. A l'égard du public et des gens sensés, ce qu'on vient de faire en sa faveur a été fort applaudi. On rend justice à ses talens et à toutes les qualités qu'on lui connaît pour la politique. Ce qu'il y a de certain, c'est que la nomination des ministres a fait un très-bon effet pour M. le Cardinal. On donnait ce ministre pour un esprit soupçonneux, défiant, et qui voulait absolument gouverner seul. L'on est entièrement revenu de ces préventions.

Digitized by Google

On publie que le seul bien de l'État a toujours été son point de vue, et qu'il sacrifie jusqu'à ses propres ressentimens, lorsqu'il est question de manifester son zèle pour les intérêts du Roi.

Si le grand nombre d'étrangers, de mécontens et d'esprits inquiets ne répandaient pas à tous les momens du jour les nouvelles les plus désagréables, la confiance serait à présent parfaitement établie; mais les bruits sourds qu'on publie que Prague est en danger, qu'on est à la veille d'apprendre les nouvelles les plus fâcheuses, qu'il ne faut plus compter sur les armées du Roi en Bohême, que les Anglais et d'autres puissances s'unissent pour attaquer nos frontières, que l'État est obéré par les sommes immenses qui passent dans les pays étrangers, et que pour suffire à toutes ces charges qui augmentent tous les jours, on doit s'attendre à de nouvelles impositions et à voir manquer les paiemens des rentes de l'Hôtel-de-Ville; toutes ces pernicieuses nouvelles étonnent, *inquiètent* et resserrent les bourses. S'ils continuent, l'argent deviendra encore plus rare. Il n'y a qu'une déclaration du Roi qui puisse tranquilliser les esprits, et quelques exemples de sévérité contre ceux qui inspirent la défiance. Les Genevois, les Allemands réfugiés à Paris, et les protestans, sont les plus inquiets et ceux qui parlent avec le plus de liberté.

2 *septembre.* — L'on s'attend de jour en jour que la cour nommera d'autres ministres pour les affaires relatives à la guerre. Les Fouquétistes répandent que si M. le Cardinal ne l'a point fait encore, c'est qu'il est dans l'incertitude sur le choix et sur la manière dont il en usera envers M. le Maréchal, leur patron, qui est si digne, disent-ils, de porter ce titre. Ils prétendent que, malgré la nécessité qui requiert cette nomination,

Digitized by Google

elle n'aura point lieu, tant que Son Éminence vivra; son intention n'étant point de donner l'entrée du conseil à un sujet aussi éclairé, pour des raisons aisées à imaginer. Ils font envisager le retour de M. le cardinal de Tencin comme une époque dont la France aura lieu de se repentir, et disent hautement que, dans cette occasion, M. le Cardinal a préféré ses intérêts particuliers à la cause générale et au bien de l'État.

Malgré l'assurance avec laquelle ils annoncent des bruits, le public ne doute pas que le conseil ne soit fortifié de sujets militaires. Il nomme MM. les maréchaux de Puységur et de Noailles. Jusqu'ici le premier a toujours été consulté pour les opérations militaires, et l'on rend cette justice à M. le Cardinal qu'il a toujours fait honneur au vrai mérite et à la vertu.

On assure que M. de Fresnes n'est pas dans l'intention de se charger de la librairie; on nomme M. d'Ormesson pour cette place. Le public semble indiquer M. de Marville. On parle de sa facilité pour le travail, et d'une justesse dans l'esprit qui lui fait saisir, sur-le-champ, toutes les difficultés qui se présentent dans les affaires; quoiqu'il soit surchargé, on ne doute pas qu'il ne la remplirait à l'approbation générale. Presque tous les gens de lettres le désirent à leur tête, dans la confiance qu'il rendra à la librairie le lustre qu'elle a perdu depuis quelque temps, dont les librairies étrangères ont profité habilement.

3 *septembre.* — L'on fait courir le bruit que l'envoyé d'Angleterre, ayant averti M. le Cardinal qu'il avait ordre de se retirer, son Éminence lui avait répondu : « Vous m'avez prévenu, Monsieur, de deux « heures; j'allais vous faire signifier les ordres du Roi « dont l'intention est que vous sortiez de ses États. »

Digitized by Google

L'on débite des nouvelles bien singulières : on ôte le titre de chancelier à M. d'Aguesseau, et on en décore M. d'Argenson. Les sceaux restent à M. le chancelier. On ôte les affaires étrangères à M. Amelot, on les donne à M. de Tencin. Le département de la guerre est pour M. de Séchelles; l'intendance de Paris à M. Turgot. M. Amelot est indemnisé par la place de contrôleur-général. Pour M. Orry, on l'envoie se reposer à Bercy. Et tout d'une voix, malgré le retour apparent de sa santé et l'habileté de son esculape, on ne lui donne pas trois mois à vivre.

Mademoiselle Carville, surnommée la Dinde, a eu une grande querelle avec un soldat aux gardes, dans les coulisses, parce qu'elle s'obstinait à y rester malgré la consigne. Dans son chagrin, elle s'est écriée : « Il « n'y a donc plus qu'à me chasser de l'Opéra! »

M. de Bagestan a fait l'acquisition d'une fille de magasin qui est bien faite et qui a du talent.

4 *septembre.* — On attend avec beaucoup d'impatience M. le cardinal de Tencin, parce qu'on se persuade que, dans le conseil où siégeront les nouveaux ministres, il sera décidé de bien des choses importantes. Outre les sujets nouveaux, dont la feuille précédente a parlé, on nomme M. le duc de Chatillon et M. d'Asfeld : pour le dernier, on en doute beaucoup, parce que les gens bien instruits n'ignorent pas que tous les bruits désavantageux qui ont été répandus au commencement de la guerre sont partis des bureaux de ce général. On débite que M. de Ségur, en faisant sa tournée dans les places dont il est inspecteur, dans le pays Messin, a eu le malheur d'être précipité dans son carrosse, et d'être si cruellement mutilé, que tout l'art du chirurgien n'a pu l'empêcher de payer le tribut à la

Digitized by Google

nature; son postillon a été tué raide, et son cocher a eu les deux jambes cassées. On compte encore cette nouvelle différemment, comme il en est presque toujours de toutes celles qu'on publie.

5 *septembre*. — La demoiselle Dalbré a été hier la cause, au Palais-Royal, d'un mouvement tumultueux entre sept et huit heures du soir. Elle fut suivie par tout le monde, et, si on n'avait prudemment pris le parti de la faire retirer, on ne sait ce qui en serait arrivé. Les uns disent que l'insolence de deux jeunes gens qui lui ont tenu des discours indécens, est l'origine de la querelle; d'autres, que cette demoiselle vient tous les soirs chercher fortune, qu'elle est hardie, et qu'elle s'est attiré ce qui lui est arrivé. Ce qu'il y a de vrai, c'est que les promenades publiques, dès que la nuit commence à tomber, se remplissent de mauvais sujets de l'un et de l'autre sexe, qui se livrent effrontément à leurs désirs. Les gens sages trouvent extraordinaire que les concierges ne s'opposent pas à cette licence. Il serait aisé de faire des exemples; ils s'offrent à tous les momens, et ils contiendraient sûrement, ou, du moins, le désordre ne serait pas si apparent.

11 *septembre*. — Le retard de l'arrivée de M. le cardinal de Tencin donne lieu à bien des raisonnemens et à bien des conjectures. L'on a d'abord débité qu'il avait reçu des ordres pour rester à son archevêché jusqu'à ce que la cour le mandât; puis que cette Éminence, peu contente d'un titre purement honoraire, n'avait pas cru qu'il fût de son intérêt et de sa gloire de reparaître à la cour sans s'expliquer sur les fonctions qu'il y remplirait; que M. le cardinal de Fleury, en l'attachant au ministère, n'avait pas prétendu lui procurer les occasions de s'y installer, et que son unique vue, en le

Digitized by Google

faisant paraître sur les rangs, avait été d'ôter tout espoir aux prétendans à la place, surtout à M. de Chauvelin pour lequel son éloignement était plus grand que jamais. Selon les apparences, toutes les réflexions qu'on fait sur ce sujet vont tomber. L'on attend M. le cardinal de Tencin jeudi ou vendredi et l'on assure qu'il se trouvera au conseil dimanche prochain.

14 septembre.—M. de cardinal de Tencin fut hier, depuis huit heures du matin jusqu'à onze heures, enfermé avec M. le cardinal de Fleury à Issy. Cette Éminence loge à côté de madame de Tencin, sa sœur, qui n'arrivera de Lyon que le 20 du mois prochain à Paris. Les Fouquétistes assurent que le nouveau ministre jouera le même rôle sous M. de Fleury que M. le cardinal de Mazarin sous Richelieu. Ce qu'il y a de certain, c'est que si les anciens préjugés se réveillent, *presque tout le* monde convient que cette Éminence est habile et qu'elle peut rendre de bons services au Roi et à l'État.

On fait courir le bruit que le roi de Portugal ne se porte pas bien, et que les bains ne lui font pas l'effet qu'il s'en était promis.

Les esprits dangereux qui ne parlent jamais que pour inspirer de l'inquiétude, publient que M. le Cardinal a fait toucher, en dernier lieu, cent cinquante mille écus au ministère de Suède pour contrebalancer le crédit des ministres d'Angleterre.

On a des avis de ce pays que presque tous les membres de la prochaine diète sont arrivés; mais on dit que les humeurs fermentent tellement dans tous les esprits qu'il pourrait bien arriver un changement très-grand dans le ministère.

21 septembre. — Malgré les bruits avantageux qui

Digitized by Google

courent sur les affaires de Bohême, on remarque un fonds d'inquiétude et de tristesse chez les gens en place et sur la physionomie de ceux qui sont connus pour être bien instruits, qui préparent à de mauvaises nouvelles. On tremble que Prague ne soit pris : pour le public il est dans la bonne foi, et s'attend de jour en jour à apprendre définitivement la levée du siège. Il se repaît même de nouveaux avantages remportés, suppose-t-il, dans une nouvelle sortie du 29.

L'on se conduit à la cour avec plus de circonspection que jamais. On dit que M. le cardinal de Fleury devient de plus en plus défiant et soupçonneux, qu'il continue à être jaloux de la faveur du roi, et qu'il veille extraordinairement sur les démarches de ceux qui travaillent à s'insinuer dans les bonnes graces du roi. On prétend que M. le duc de Gèvres se trouve fort embarrassé à cette occasion, et que ce seigneur, de crainte de donner lieu à Son Éminence de se plaindre de lui, s'observe beaucoup à cet égard. On dit que le Roi lui ayant envoyé dire de venir dîner à Choisy au dernier voyage, il s'en excusait sur une incommodité et ne s'y trouva pas. On assure, qu'outre ces inquiétudes, ce gentilhomme de la chambre est réduit dans la situation la plus triste, qu'il n'a pas un sol et qu'il manque réellement du nécessaire. On tient cette anecdote de M. Thuret qui, pressé de trouver des ressources, ne sait plus à quel saint se vouer.

22 *septembre.* — Il y eut hier à midi et demi conseil d'Etat auquel se trouvèrent MM. les cardinaux de Fleury et de Tencin, MM. de Maurepas et d'Argenson et MM. Amelot et de Breteuil. Il n'est pas d'usage que quiconque soit ait des chaises; mais depuis la dernière maladie de Son Éminence, le Roi a fait substituer à son tabou-

Digitized by Google

ret un siège à dos, et au lieu de la droite du Roi qu'elle occupait ordinairement, elle est placée immédiatement à la gauche de Sa Majesté, afin qu'en cas que M. le duc d'Orléans survînt, elle ne soit pas obligée de changer de place et de porter sa chaise. M. le cardinal de Tencin est à la droite du Roi au conseil, suivi de M. Amelot, etc. M. de Breteuil est à l'autre bout de la table vis-à-vis Sa Majesté. M. d'Argenson est placé à la gauche. Il y a eu trois conseils depuis mercredi.

On a remarqué que M. le cardinal de Tencin a fait sa cour avec la dernière exactitude, qu'il s'est toujours trouvé au lever du roi, à la messe, au retour de la chasse, et qu'il a vu plusieurs fois le jour M. le cardinal de Fleury, madame de Mailly, les ministres et surtout M. de Maurepas.

On a été surpris à la cour que l'on ait fait des ministres, et que M. de Saint-Florentin qui est secrétaire d'État depuis long-temps n'ait pas été nommé. L'on a aussi remarqué que depuis que le conseil est fortifié le Roi marque plus de goût pour le travail. Le conseil a duré hier deux heures. Sa Majesté est sortie à trois heures et demie pour tirer et n'est revenue qu'à six, part pour Choisy dimanche et ne revient que samedi.

23 *septembre.* — Un particulier a présenté à la Reine une robe d'étoffe d'or, sans aucune couture, par le moyen d'un métier imaginé pour cet effet; mais cette mode nouvelle a paru trop chère et trop peu utile pour mériter l'attention de la cour.

24 *septembre.* — A huit heures un demi-quart, dans la rue Richelieu, entre celle des Boucheries et la fontaine, vis-à-vis un cabaret, on trouva hier un homme étendu dans la rue comme mort. Dans la crainte que la sortie de l'Opéra ne le fît écraser par le premier carrosse

Digitized by Google

on avertit au cabaret et à plusieurs portes voisines; un garçon chirurgien survint, qui le jugea mort; mais après lui avoir fait avaler du sel, il cracha le sang et donna signe de vie. On a fait aussi avertir le guet qui est survenu. Il y a apparence que l'on rendra compte à M. de Marville de ce qu'est devenu cet homme.

L'on parle toujours du mariage de madame de France avec le duc de Savoie, et l'on dit M. de la Rochefoucauld parti pour cette occasion.

On marie mademoiselle de La Garde à M. Joly de Fleury, avocat général. Ceux qui prétendent être mieux instruits disent que le chevalier de Polignac sera préféré parce qu'il a des enfans d'elle qui doivent être légitimés. On compte que cette demoiselle aura, à la mort de son père, 150,000 livres de rentes.

25 *septembre*. — Le peuple a fort approuvé la publication d'une sentence de police qui a été rendue contre le nommé Siroc et sa femme, qui retiraient chez eux des femmes de mauvaise vie. La joie a été générale sur le pavé de Paris à cette occasion. Le public, tout d'une voix, est convenu que l'on n'avait point encore eu de lieutenant-général de police à Paris qui ait été plus exact et qui soit plus facile à aborder. On a saisi cette occasion pour apprendre à ceux qui n'étaient pas bien instruits, les obligations que la ville de Paris a eues à ce magistrat dans le temps de la disette du pain, soins qui ont évité un grand nombre de malheurs.

26 *septembre*.—L'on tire beaucoup de conséquences à la cour sur la retraite de quinze jours que M. le Cardinal fait à Issy. On prétend que Son Éminence est dans le dessein de quitter les affaires et qu'elle a pris ce parti pour la méditer; d'autres, que s'étant aperçu que le Roi n'a plus la même confiance que par le passé,

Digitized by Google

elle croit devoir prévoir les suites de ce qui peut arriver. Les politiques pensent que M. le Cardinal, ayant dessein de substituer à sa place M. le cardinal de Tencin, le ministre a trouvé à propos de lui procurer les occasions de travailler seul avec le Roi, pour l'accréditer et accoutumer Sa Majesté à ce ministre. Le sentiment le plus général est que Son Éminence se trouvant affaiblie, veut éprouver si le repos raffermira sa santé, afin de continuer à travailler, ou de se retirer entièrement en cas qu'elle reconnaisse que la tranquillité soit nécessaire pour la conservation de ses jours.

On dit que M. le comte de Maurepas est fort bien avec madame de Mailly à présent, et que les raisons qui les éloignaient ne subsistent plus.

M. le cardinal de Tencin est parti hier pour Issy, à midi et demi, où son Éminence a dû passer la journée.

27 *septembre.* — L'on a écrit à M. de Clermont pour l'engager à céder sa maison à M. le cardinal de Tencin à qui elle plaît et convient fort. On ne doute point que ce seigneur ne condescende aux désirs de cette Éminence, dans l'idée qu'elle peut être utile à son avancement et à celui de ses enfans. Son intendant, de qui l'on tient cette anecdote, assure que s'il cède sa maison il lui en coûtera parce qu'il l'aime extraordinairement.

28 *septembre.* — Les esprits inquiets continuent à répandre que jamais la France ne s'est trouvée dans un état plus critique, et que si le ministère ne trouve pas les moyens de prévenir les malheurs dont elle est menacée, elle aura lieu de regretter avant peu de s'être engagée dans une guerre qui a réveillé l'envie de toutes les puissances de l'Europe.

On a parlé des raisons qui ont obligé M. le duc d'Orléans de se retirer du conseil, et les partisans de cette

Digitized by Google

maison publient à ce sujet des anectodes intéressantes et qui font tort à Son Éminence de Fleury et au Contrôleur-Général.

29 *septembre*. — Les princes du sang se plaignent qu'ils ne sont point écoutés, et que quand ils ont voulu faire certaines représentations au Conseil, elles ont été reçues sans égard à leur dignité. On rapporte sur cela que M. le duc d'Orléans s'étant plaint un jour au Conseil du peu de considération que M. de La Galaisière avait marquée pour madame la duchesse de Lorraine, M. le Contrôleur-Général avait répondu qu'il n'en était rien. Sur quoi M. le duc d'Orléans, piqué, avait répondu que puisqu'on doutait de son témoignage il allait donc le prouver, et tira de sa poche une lettre de la duchesse de Lorraine. Une autre fois, M. le duc d'Orléans mit sur la table du Conseil, dans le temps de la disette des blés, du pain qu'il avait fait venir des provinces, pour faire comprendre l'état déplorable où elles étaient réduites. Le peu d'attention, disent les princes, qu'on a marqué pour leurs avis les disculpe envers le public et les dispense de tenir leur place au Conseil où l'on montre aussi peu de considération pour le zèle qu'ils ont pour les intérêts du Roi et de l'État. Voilà les discours qui se tiennent lorsqu'il est question du Conseil et des Princes du sang.

La *Gazette de France* qui doit paraître ce matin parlera de la levée du siége de Prague. Les étrangers applaudissent beaucoup à la prudence avec laquelle cet écrit public est rédigé.

4 *octobre*. — Rameau et Royer se sont querellés il y a deux jours, en plein café, et le sieur Simare, qui est très-brusque, intervint dans la querelle ; sur ce que Rameau lui demanda ce qu'il voulait : «Vous donner vingt

Digitized by Google

« coups de pieds dans le ventre en sortant, » répondit Simare, et si on ne l'eût pas arrêté il lui aurait tenu parole.

Mademoiselle Le Maure sollicite pour faire obtenir au sieur Morel la direction de l'Opéra-Comique; mais il ne paraît pas que Thuret, malgré ses promesses, la lui accorde. Son intention paraît être de s'en charger lui-même pendant un temps pour le remettre sur un bon pied. Il dit que M. le comte de Clermont lui a promis un passage pour aller de la Foire à ce théâtre, et il prétend qu'on lui accordera bien des graces qu'on n'accorderait pas à des fermiers.

5 *octobre*. — L'on assure que M. le marquis de Breteuil de deux nuits en passe une, tant il est surchargé d'affaires. Ceux qui se croient bien instruits, disent que le ministre travaille avec beaucoup de difficulté.

Les bruits qui courent sur quelques assassinats qui se sont commis à Paris, ont été sitôt augmentés que chacun prend des mesures, le soir, pour ne pas s'exposer à un malheur. L'on disait hier que M. de Marville a dû faire arrêter cette nuit trois hommes, fort dangereux et de la compagnie de ceux qui assomment les passans avec des bâtons plombés. L'on a saisi cette occasion pour faire remarquer les soins que se donne ce magistrat pour la sûreté des citoyens.

Plusieurs personnes remarquèrent hier en passant en carrosse sur les boulevards, entre la Porte Saint-Martin et la Porte Saint-Denis, qu'il y avait du guet déguisé, ventre à terre, couché sur leurs armes : ce qui fait présumer qu'il se méditait quelque capture contre les voleurs dont il est tant parlé.

6 *octobre*. — L'impératrice de Russie en donnant

Digitized by Google

l'audience de congé à M. le marquis de La Chetardie l'a reçu chevalier de son ordre et lui a fait des présens en bijoux pour plus d'un million et demi. La chronique assure que cette princesse avait lieu d'être contente de cet ambassadeur de plus d'une façon.

7 *octobre*. — L'assassinat de M. Chamois et de ceux qui ont eu le malheur de se trouver dans le même cas, fixe aujourd'hui l'attention des grands et des petits. Ceux qui se plaisent à semer l'inquiétude font le malheur une fois plus grand qu'il n'est, et inspirent la crainte à tout le monde. Ils débitent qu'il y a plusieurs compagnies de ces assassins, et qu'ils feront encore bien du mal avant qu'on puisse les détruire; que les assassins seront d'autant plus nombreux qu'ils savent eux-mêmes qu'ils ne peuvent être punis sans preuve, parce que, soit que le passant tombe mort du coup, ou qu'il ne soit que blessé, il n'est pas en état d'affirmer le fait, le saisissement en ce dernier cas faisant aisément perdre la mémoire des traits. Après s'être entretenu de tout ce qui a rapport à ce sujet, on cite les exemples passés et l'on expose les moyens par lesquels on pourrait remédier à ces malheurs. On se plaint de l'indolence du guet à pied et de son peu de valeur, on ne le trouve pas assez nombreux. On voudrait qu'on fût plus attentif à faire vider la ville à quatre mille gens sans aveu, qui n'ont ni affaire, ni feu, ni lieu, et qui, quand ils sont décriés à un certain point, s'abandonnent aux dernières exaltations pour avoir de quoi vivre. Il n'est pas possible de rendre tout ce qui s'est dit hier à ce sujet, et les mauvais raisonnemens de ceux qui n'aiment pas la police (1).

(1) Il y a dans ces réflexions une candeur de police aussi touchante qu'elle est rassurante sur la sincérité du récit. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

La prise d'un Suisse qui a passé hier par la rue Saint-Honoré, à huit heures du soir, suivi du guet à pied et à cheval, a fait un fort bon effet. Le bruit s'est répandu dans l'instant que cet homme était de la bande des assassins. On a cru pour la tranquillité publique devoir le confirmer.

Malgré l'air simple et décent de la jolie madame Testart, femme de l'estimateur en tableaux et en bijoux, on rapportait hier que Cupi, frère de la Camargo, suppléait aux années du mari, et que la première fois que l'amant saisit une occasion favorable, une curieuse entendit qu'elle s'écriait. « Mais que vous « êtes hardi... Ah! quoi! malgré tout ce que je vous dis, « vous osez toujours. » A tout cela, dit l'histoire, Cupi ne répondait que par des *ah! ah!*

14 *octobre.* — L'écrit que les Comédiens Français ont fait publier contre l'abbé Desfontaines a fait beaucoup de bruit; on est surpris qu'on ait souffert cette licence, et quoique cet auteur critique ne soit point aimé, on craint que cette tolérance n'enhardisse d'autres libelles.

Les soins que M. de Marville s'est donnés pour purger la ville des assassins qui ont tant fait de bruit, ont fait beaucoup d'honneur à ce magistrat, et lui ont attiré beaucoup de louanges.

L'on attribue le succès de la parodie d'*Hippolyte et Aricie*, à la manière naturelle dont mademoiselle Sylvie a copié mademoiselle Lemaure et Deshayes Chassé. Du reste, les jeux de mots n'ont pas été du goût de tout le monde.

15 *octobre.* — La demoiselle Lemaignan, qui est connue sous d'autres noms, que les sieurs de Sauveterre, de Berthier, de Saint-Lubin, et la robe et l'épée ont connue,

Digitized by Google

vend actuellement ses meubles, et se retire, sans qu'on ait pénétré dans quels quartiers ou climats elle a dessein de se retirer.

16 *octobre*. — L'on assure que M. le marquis de Sassenage est nommé chevalier d'honneur de la Reine; que les Princes qui partent pour la Flandre ont pris congé avant-hier du Roi; que Sa Majesté a cédé aux importunités de M. le comte de Clermont, et que ce Prince servira aussi en Flandre; qu'il y aura bien des nouvelles à la cour cette semaine; que plusieurs de nos évêques se donnent de grands mouvemens pour être faits cardinaux; que par la mort du cardinal Gotti il vaque actuellement dans le sacré collége quinze chapeaux; que ce Cardinal était de l'ordre de Saint-Dominique, et que dans le dernier conclave il avait eu beaucoup de voix pour être élu, que le Saint-Père a promis trois chapeaux pour la France, et à la nomination du Roi.

On dit que quatre archers de la maréchaussée qui ont assassiné et volé un particulier sur le chemin de Vaugirard ont été arrêtés, qu'ils ont été conduits au Châtelet, et qu'on travaille à leur procès.

18 *octobre*. — Sur le bruit qui a couru que le président Molé avait été député à M. de Marville pour lui faire des représentations sur la police, on a pris le parti du magistrat, et l'on a répondu que le parlement devait, avant tout, travailler à corriger plusieurs de ses membres dont la mauvaise conduite est si publique, que jusqu'au pavé de Paris, tout en est imbu.

19 *octobre*. — L'on dit que mademoiselle Le Duc se prépare à suivre le comte de Clermont à l'armée, habillée en homme, et que cette princesse a beaucoup

Digitized by Google

mieux joué son rôle lorsqu'il fut question du départ de son amant qu'elle ne le joue à l'Opéra. Les beaux sentimens ont eu lieu, la scène était touchante, les pleurs ont imbibé le parquet, on s'est juré de ne se quitter jamais. Cependant on prétend que le voyage n'aura pas lieu, qu'il y a eu des avis donnés à la cour à ce sujet, et des représentations faites pour ne point donner ce cadeau à l'armée. M. le président de Rieux se flatte de bien des choses; il a eu l'imprudence d'en parler et l'on dit qu'il est recommandé de la bonne manière, et que si la demoiselle reste à Paris, il y aura des gens alertes pour donner les étrivières à ceux qui voudraient manquer de respect.

20 *octobre.* — Lorsqu'il est question de doute sur une nouvelle, on s'en rapporte ordinairement à la *Gazette de France*, parce qu'on suppose que la cour fournissant les articles, elle n'en fait insérer que de vrais. Les ministres étrangers sont assez de cette opinion.

21 *octobre.* — Il y a des gens à Paris qui semblent être payés pour inspirer de la défiance et de l'inquiétude. Ceux de cette sorte ont tellement assuré à tout le monde qu'il y a six jours que les malles de Prague et de l'armée de M. de Maillebois sont arrivées, et qu'elles ne sont pas distribuées parce qu'on les ramène à la cour, pour qu'elle soit instruite sur le chapitre de ceux qui écrivent des nouvelles ou qui sont dangereux, qu'on ne peut faire revenir le public sur cette supposition; mais ce qui paraît encore de plus singulier dans cette occasion, c'est que ce qui se passe de secret dans les bureaux de la poste transpire et qu'on n'en puisse douter : on sait jusqu'aux noms des premiers commis qui font la visite des lettres. On n'ignore pas que, dès

Digitized by Google

que les lettres étrangères sont arrivées, le sieur de Javille s'en empare, qu'il s'enferme avec ses commis, et que les fermiers même des postes ne soient obligés d'attendre jusqu'à ce que l'ouverture des lettres ait été faite et qu'on ait pris une note pour informer la cour. On ajoute qu'il arrive souvent que tel qui ne s'y attend pas, se trouve enlevé de chez lui et conduit à la Bastille, et cela parce que; dans sa bonne foi, il a confié des secrets ou des mécontentemens à la poste, qui sont parvenus, par son infidélité, au gouvernement.

22 *octobre*. — On murmure hautement à la cour contre la conduite de M. de Maillebois. Le silence que l'on garde sur ce qui se passe en Bohême étonne extrêmement. La mauvaise humeur où l'on est à cette occasion a fait faire des informations. On dit que M. de Maillebois fête plus Bacchus que Mars, qu'il passe les nuits à table, et qu'il donne si souvent dans les excès de plusieurs natures qu'il se trouve le lendemain hors d'état de vaquer aux opérations militaires.

24 *octobre*. — Mademoiselle de Sens était hier à l'Opéra. Mademoiselle Lemaure qui devait chanter n'a pas paru; une dispute entre elle et M. l'abbé de La Garde en a été la cause. Elle veut qu'il lui tienne compagnie; il n'est pas docile à ses volontés, et ses vapeurs lui prennent; mademoiselle Julie a occupé pour elle avec un succès médiocre.

M. le duc de Richelieu est parti hier sur le soir pour la Flandre. Il laisse une dame fort aimable chez lui, à qui le sieur Royer montre la musique depuis quelque temps.

On disait hier dans une loge de l'Opéra que M. de Fimarcon ne serait pas long-temps au Fort l'Évêque, et autant qu'on en a pu juger par ce qui s'est dit à l'o-

Digitized by Google

reille, ce prisonnier travaille à se sauver, et l'une des personnes de la loge est fort contente de cette évasion.

Mademoiselle Coupée est grosse, et passe pour la plus voluptueuse fille qu'il y ait à Paris.

25 *octobre.* — Tous les passans, et surtout les étrangers, s'arrêtent pour lire une enseigne élevée dans la rue Saint-Antoine, qui annonce la boutique par ces mots : *A l'Empereur des Français.* Elle a paru singulière et occasione beaucoup de raisonnemens.

27 *octobre.* — L'on continue de débiter des nouvelles désagréables sur nos affaires en Bohême, et des particularités de la mésintelligence de M. de Maillebois et de M. le comte de Saxe ; le public est pour ce dernier, et le fait maréchal de France sans parler du préalable de la catholicité. On prétend que M. de Maillebois ayant eu peur d'être attaqué dans son camp, envoya un ordre à M. de Saxe de venir le joindre avec ses troupes, ce qu'il fit à regret, parce qu'il prévit que les ennemis s'empareraient du poste qu'il occupait, dès qu'il se retirerait, ce qui arriva. On ajoute qu'à son arrivée il s'était plaint à M. de Maillebois, et que ce général ayant fait assembler un conseil de guerre se flattant que sa conduite serait approuvée, il avait eu le désagrément du contraire et celui d'être chansonné comme il arrive toujours en pareil cas.

Voici les couplets qu'on chantait hier dans les coulisses sur ce sujet :

(AIR : *Voici les dragons qui viennent.*)

Voici les Français qui viennent,
Hongrois, sauvons-nous. (*bis.*)
— Nenni, s'écria la reine,

Digitized by Google

C'est Maillebois qui les mène,
Je m'en f... (1).

On badine fort sur le compte de nos généraux. L'une des plaisanteries est que la reine de Hongrie est une jument bien difficile à ferrer; on demande pourquoi : « C'est, répond-on, qu'elle a trois maréchaux à ses « trousses qui n'en peuvent venir à bout. »

29 *octobre.* — L'on continue de chansonner M. de Maillebois. L'on dit que sans le zèle de M. le comte de Saxe pour la France, qu'il se serait retiré, et qu'il n'en a pas fait un mystère à ce maréchal. On dit que le Roi commence à s'intéresser vivement aux affaires de son Etat, et qu'il marque dans le particulier beaucoup d'inquiétudes.

Dans le monde galant il n'est question que de vers sur plusieurs aventures qui sont arrivées. Celle du comte d'Estaing a fort amusé les gens du bon ton. Mademoiselle Hernie, dont il a soin, a été surprise avec Dupré par la Carville qui a fait tapage, dans un état à ne pas lui faire douter que son amant lui était infidèle, et que sa bonne amie se moquait à la fois de son amant et de sa crédulité.

30 *octobre.* — Une demoiselle de Versailles, et qui n'est pas plus sage qu'il ne le faut, a donné lieu à une scène assez bouffonne. Mécontente d'un garde du Roi

(1) Les plaisanteries auxquelles donna lieu la lutte de Marie-Thérèse avec la France, avant le traité de Breslaw, ne sont pas en général marquées au coin du bon goût. Outre cette épigramme, nous pourrions encore citer à l'appui de notre dire une gravure plus que gaie, *le Viol de la Reine de Hongrie*, qui courut en 1742, et qui a été reproduite récemment dans la sixième livraison du *Musée de la Caricature en France*, publication dont l'idée était ingénieuse, mais dont l'exécution laisse malheureusement trop à désirer. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

qui avait été son amant, elle s'est travestie en homme, a voulu lui faire mettre deux fois l'épée à la main. L'aventure s'est dénouée par un rendez-vous où l'on s'est servi d'autres armes pour terminer le différend.

1er *novembre*. — L'on fait courir le bruit que la princesse de Conti envoya chercher le dernier courrier qui est arrivé de l'armée de M. de Maillebois, et qu'elle lui demanda pourquoi il ne lui avait point apporté de lettres du prince son fils; que, sur ce qu'il assura qu'il n'en avait été chargé d'aucune, elle le traita avec beaucoup de hauteur, en lui disant qu'il ne devait pas ignorer qu'il était de son devoir, en pareil cas, d'aller chez un prince du sang avant que de partir, pour prendre ses ordres, et qu'elle trouverait bien les moyens de lui faire sentir combien elle était offensée de son peu d'attention. Le courrier s'est justifié en apprenant à la Princesse que M. le maréchal de Maillebois lui avait défendu de se charger d'aucune lettre, et surtout de celles du prince de Conti. Ce discours, qui est répandu dans le public, y fait un fort mauvais effet, aussi bien que celui qui fut publié depuis quelques jours, qu'il avait été défendu à tous les officiers des armées de mander aucunes nouvelles. On juge par là que les affaires sont au plus mal, puisqu'on prend tant de précautions pour les dérober.

3 *novembre*. — On est fort étonné à Paris qu'on n'exécute point les criminels arrêtés pour assassinats. On a beau dire qu'il n'est pas possible de faire justice sans des preuves avérées, on répond que, dans le cas présent, il fallait aider aux preuves et donner des exemples, et l'on s'en prend aux juges qui ne veulent pas travailler, dit-on, dans les vacances, et qui préfèrent leur repos à leur campagne à celui de tout le public.

Digitized by Google

5 *novembre.* — L'évènement qui vient d'arriver à la cour occasione autant d'étonnement que de conjectures pour l'avenir. Il y avait plus de six semaines qu'on s'apercevait que madame de Mailly n'était plus si bien avec le Roi que par le passé; mais comme on savait qu'il y avait quelquefois des brouilleries dans ce commerce, on y faisait qu'une légère attention, et l'on ne prévoyait pas que les choses dussent jamais aller si loin. Les détails de la disgrace de madame de Mailly sont contés différemment; les uns prétendent qu'elle a commencé du jour qu'elle s'est démise de sa place de dame du palais; d'autres pour avoir reçu chez elle plusieurs personnes qui n'étaient point agréables au Roi. Ceux qui croient mieux connaître la carte soutiennent que la véritable raison du changement du Roi vient de ce que madame de La Tournelle lui avait plu beaucoup, et qu'elle a l'esprit plus solide et plus agréable que madame de Mailly, dont tous les agrémens dans le commerce ne consistaient qu'en beaucoup de vivacité, de causticité et d'enjouement. Les spéculatifs qui tournent tout du côté de l'intrigue politique, prétendent que monsieur le Cardinal s'étant aperçu que madame de Mailly le croisait en tout, avait trouvé le secret d'inspirer du dégoût au Roi, et avait fait prévenir madame de La Tournelle sur le parti qu'elle avait à prendre dans cette occasion, en lui faisant donner avis que si le projet avait lieu, elle n'entendît à rien que sa rivale ne fût éloignée. Ceux qui connaissent bien Son Eminence assurent que le fait est supposé, et que monsieur le Cardinal n'a eu aucune part à ce qui vient d'arriver (1).

(1) Voir précédemment, p. 26, la véritable conduite du Cardinal.

Digitized by Google

6 *novembre*. — M. le duc de Richelieu s'était aperçu, il y a quelque temps, que le Roi commençait à avoir du dégoût pour madame de Mailly, et ayant surpris des regards sur madame de La Tournelle qui semblaient indiquer de la complaisance pour elle, forma le projet d'entrer dans la confiance du Roi et d'opérer les changemens qui sont arrivés. Pour cet effet il se rendit plus assidu que jamais chez le Roi, rendit des visites fréquentes à madame de La Tournelle et mit toutes ses visites à profit. Lorsque les occasions le mettaient à portée de parler de madame de La Tournelle au Roi, il vantait ses charmes, la douceur de son caractère, la finesse de son esprit, et, quand il était temps quelquefois de hasarder, faisait entendre au Roi qu'elle avait un goût secret pour Sa Majesté. Par-là il préparait peu à peu le cœur de Sa Majesté à l'inconstance. Lorsqu'il se trouvait vis-à-vis de madame de La Tournelle, il n'était question que des choses flatteuses que le Roi lui disait sans cesse d'elle. Enfin, toutes ces menées ayant fait l'effet qu'on en attendait, le Roi pressé par le dégoût ou par ses amours, ordonne à M. de Richelieu de parler à madame de La Tournelle et de lui faire part du désir qu'il avait de vivre avec elle. La réponse qui fut faite, si elle est vraie, prouve la pénétration de madame de La Tournelle : « Je n'ignore « pas, dit-elle à M. de Richelieu, en souriant, ce que « le Roi pense en ma faveur; je m'en suis apercue, « il y a plus de deux mois, mais je conçois par ce que « vous m'annoncez, que vous avez autant de part au « goût que Sa Majesté marque pour moi que mes « charmes. Je vous cacherais inutilement que je ne suis « pas indifférente aux nouvelles que vous m'apprenez; « mais comme, dans une occasion aussi délicate, on ne

Digitized by Google

« saurait être trop bien conseillé, je ne veux d'autre « guide que vous.... » L'anecdote porte que M. de Richelieu lui traça la conduite qu'elle devait suivre, qu'elle exigeât pour préalable que madame de Mailly sortirait de la cour, que le Roi lui écrirait, et enfin qu'elle aurait le même état que madame de Montespan. Madame de Mailly ayant été avertie sur-le-champ se rendit chez madame de Toulouse, où elle pleura beaucoup. Le résultat fut qu'elle se rendrait à Paris, à l'hôtel de Toulouse, jusqu'à nouvel ordre.

Sur les plaintes faites par madame de Mailly qu'elle était endettée, sans mari et sans aucune ressource, le Roi a répondu qu'il l'avait accablée de bienfaits, et qu'en dernier lieu elle avait touché sept mille louis d'or, pour la place de fermier-général qu'il avait accordée à M. Bouret, en sa considération.

Il y a eu un mouvement extraordinaire à la cour.

Il n'y a pas long-temps que le roi d'Angleterre ayant surpris sa maîtresse avec un rival, dans une situation à ne point douter de son infidélité, lui pardonna; mais un malheureux hasard pour cette maîtresse ayant fait que le Roi en voulant s'asseoir se laissa tomber par terre, et ayant cru que c'était une mauvaise plaisanterie de la part de cette femme, la renvoya et en a repris une autre que l'on dit être fille de M. de Walpole.

On travaille à l'ameublement de madame de La Tournelle, et il est certain qu'elle sera maîtresse déclarée.

7 *novembre.* — Il faut que madame de La Tournelle soit fort aimée à la cour, ou que ses créatures soient en grand nombre; tout ce qui se dit à son égard est avantageux. On assure que la première des conditions qu'elle a exigées en formant des liaisons avec le Roi a été que Sa Majesté en userait avec la Reine comme il

Digitized by Google

en avait usé pendant les premières années de son mariage. Le discours qu'on dit qu'elle a tenu à cette occasion a prévenu tout le public en sa faveur. Il porte en substance que la Reine étant encore assez jeune pour avoir des enfans, il était de l'intérêt de l'État qu'elle en eût, et qu'il n'était pas de la gloire du Roi, sous quelque prétexte que ce fût, de se dispenser d'un devoir auquel le bonheur de ses peuples était attaché.

On parle d'une réponse que le Roi a faite à M. le Cardinal sur la nouvelle du jour. Son Éminence ayant été avertie de la disgrace de madame de Mailly et du nouveau choix qu'il faisait, se rendit chez Sa Majesté dans l'intention sans doute de faire des représentations convenables à sa robe. A peine eut-il ouvert la bouche, que le Roi l'interrompit en lui disant qu'en lui abandonnant le soin de ses affaires, il n'avait pas prétendu lui donner aucun droit sur sa personne. On parle ici avec une grande liberté de cette aventure, et il est surprenant que l'on soit aussi peu réservé qu'on l'est dans toutes les occasions tant sur ce qui a rapport au Roi que sur les affaires du gouvernement.

On fit courir hier le bruit dans la matinée que madame de Mailly était retournée à la cour, mais on sait qu'il n'en est rien. Il est vrai qu'elle comptait partir la nuit pour s'y rendre, et qu'elle avait donné l'ordre pour qu'on lui tînt sa chaise prête; mais lorsqu'on vint l'avertir que les chevaux étaient mis, elle dit qu'elle ne partirait pas et continua à pleurer.

8 *novembre.* — Madame de Congé n'a pas perdu, dit-on, l'espérance de l'emporter sur madame de La Tournelle. Le Roi a des momens d'incertitude dont elle se flatte de profiter. M. le Cardinal, qui n'a pu parvenir à représenter au Roi le tort que le commerce de ma-

Digitized by Google

dame de La Tournelle fera à sa gloire dans toute l'Europe, et surtout dans son royaume, où ce commerce est envisagé comme monstrueux à cause des principes de la religion (1), a écrit à Sa Majesté avec autant de force que de liberté, pour l'engager à ne pas aller plus loin avec madame de La Tournelle. On prétend que depuis la lecture de cette lettre, le Roi a paru sombre et rêveur, que Sa Majesté a marqué des humeurs qui ont été d'autant plus remarquables qu'Elle a coutume de parler toujours avec beaucoup de bonté à ceux qui la servent et qui l'environnent. L'on dit que ce monarque a la conscience timorée, et que, frappé sans doute des vérités que Son Éminence lui a annoncées, il hésite à se déclarer entièrement. On dit que son confesseur, s'étant présenté à la porte de son cabinet pour entrer, a été renvoyé. On infère de là que le Roi ne veut plus rien écouter, et l'on ne doute pas que le premier voyage de Choisy ne décide de tout.

9 *novembre*. — Madame de La Tournelle donne, dit-on, beaucoup de soins au Roi par ses scrupules et par les combats qu'elle livre avant de se rendre. Il y a deux jours qu'on faisait courir le bruit que tous les arrangemens avaient été arrêtés, et qu'elle avait été introduite, par le petit escalier de madame la comtesse de Toulouse, dans les appartemens sur la petite cour; mais on croit être moralement sûr que madame de La Tournelle a exigé du Roi qu'il ne serait point encore question d'aucune liaison particulière, jusqu'au retour de Choisy, où il n'est pas encore certain qu'elle aille, quoiqu'on l'assure à la cour. Il y a bien des courtisans qui se persuadent que cette conduite est étudiée. Quoi

(1) Madame de La Tournelle était sœur de madame de Mailly. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

qu'il en soit, elle réussit. Sa Majesté marque beaucoup d'impatience et d'empressement pour madame de La Tournelle, et le courtisan éclairé lui fait en foule la cour, ce qu'elle soutient avec autant de dignité que d'égards.

Tandis que tout rit à cette dame, les regrets et le désespoir sont le partage de madame de Mailly. A Paris, les nuits se passent à faire des projets, et les jours à envoyer chercher tous les gens qu'elle se persuade lui être attachés, pour les consulter sur le parti qu'elle a à prendre. On dit qu'elle envoya un exprès avant-hier à M. de Gêvres, pour le prier de descendre chez elle en arrivant de Versailles. On n'ignore pas que ce seigneur a pris la résolution de ne point venir à Paris pendant l'absence du Roi, non-seulement à cause de cette prière, mais encore parce qu'ayant été fort lié avec madame de Mailly, il se serait trouvé dans l'indispensable obligation de la voir pendant son séjour à Paris, ce qui eût pu ne pas plaire au Roi ou à madame de La Tournelle, au lieu qu'en restant à la cour, sous prétexte d'indisposition, il échappe à l'empressement et aux pleurs de madame de Mailly.

Il est certain que cette dame aimait sincèrement le Roi. Cependant il y a des gens qui prétendent que toutes ses fureurs aboutiront à rentrer dans le monde et à s'en consoler avec un homme qu'on n'a point nommé.

10 *novembre*. — Le Roi va lundi à Choisy, où il restera jusqu'au vendredi; il y a cinq dames de nommées pour ce voyage; on dit beaucoup de choses à ce sujet. Les bons Français gémissent de la licence avec laquelle on parle de leur maître, et désireraient qu'on fît quelques exemples pour apprendre aux imprudens à se taire et à respecter ce qu'ils doivent respecter.

Digitized by Google

Il y eut mardi dernier une contestation à l'Opéra entre les sergens de la garde et un particulier. L'on a donné le tort aux sergens. L'Opéra ne se soutient plus que par des billets donnés, et il y en avait hier plus de deux cents.

11 *novembre.* — Il y eut hier répétition générale à l'Opéra, et ordre à la porte de n'y laisser entrer personne. M. de Maurepas devait s'y trouver avec quelques seigneurs. Madame de La Tournelle doit y venir aux premières représentations, en cas que son état ne soit pas décidé. Il n'est pas encore certain qu'il soit déclaré, comme on l'avait annoncé d'abord. On dit que madame de Mailly va se rendre dans ses terres et qu'elle ne veut plus reparaître à la cour.

L'on attribue la mort du chevalier de Villefort au chagrin qu'il a ressenti de la perte de ses bijoux et de son argent qui lui ont été enlevés, pendant qu'il dormait, par la sentinelle qui était en faction auprès de sa porte.

12 *novembre.* — L'on dit que le Roi est parti hier pour Choisy : les dames qui sont du voyage sont, mademoiselle de La Roche-sur-Yon, mesdames de La Tournelle, de Flavacourt, de Rustek, d'Antin, de Luynes, etc.

On dit à la cour que madame de La Tournelle vit avec une grande réserve avec le Roi; que Sa Majesté n'a pas été contente de ses rigueurs et des motifs qu'elle allègue pour ne point déférer à ses désirs; qu'on est dans l'incertitude de la suite de cette intrigue; qu'il y a bien des gens qui croient que madame de Mailly pourrait bien revenir à la cour, que ses créatures agissent dans cette vue, et que, si l'état de madame de La Tournelle n'est pas entièrement décidé au voyage de Choisy, il y a tout

Digitized by Google

à parier qu'elle ne parviendra pas au but qu'elle s'est proposé.

14 *novembre.* — L'on dit que le Roi s'est expliqué avec M. le cardinal de Fleury en des termes assez vifs, avant son départ pour Choisy, sur les rapports qui lui ont été faits de la liberté qu'on se donnait de parler sur ses goûts secrets, et a marqué une sorte de ressentiment de ce qu'on était si peu réservé. On s'est aperçu que Sa Majesté avait montré beaucoup de froid à plusieurs des seigneurs qui l'approchent souvent. On disait hier dans une loge de l'Opéra où étaient des femmes de qualité, que le Roi avait des émissaires secrets qui lui rendaient compte de tout ce qui se passait à la cour, et que ces personnes étaient des gens de distinction et qui entraient partout. Une duchesse qui avait entendu tout ce qui se dit à cette occasion, assura que ce bruit avait été répandu par ordre du Cardinal afin qu'on se tînt sur ses gardes lorsqu'on parlait du Roi, et qu'on fût plus réservé à l'avenir sur ce chapitre.

Le bruit court que madame de Mailly se flatte encore d'être rappelée, parce que le Roi n'a jamais parlé d'elle, depuis son départ, qu'en des termes qui faisaient connaître qu'il se souvenait toujours d'elle avec plaisir; ce qu'on attribue à la fermeté de madame de La Tournelle, qui ne veut rien rabattre de ses premières prétentions.

15 *novembre.*—Le voyage du Roi à Choisy a été fort triste jusqu'ici, surtout le premier jour. Madame de La Tournelle boude Sa Majesté, et sa Majesté ne fait pas, sans doute, ce qu'il faut pour la mettre de bonne humeur. Le Roi fit la partie de Mademoiselle; madame de La Tournelle ne joua point, parce que les cartes lui furent présentées froidement.

Digitized by Google

Le Roi se coucha de fort bonne heure, et madame de La Tournelle rêva, causa, s'agita jusqu'au point du jour.

On est à présent persuadé que madame de La Tournelle sera sur le même ton que madame sa sœur dans cette aventure, c'est-à-dire qu'elle ne sera pas déclarée.

Madame de Mailly continue à vivre dans l'agitation la plus cruelle; l'espoir, la crainte, la fureur la transportent tour à tour. Les nuits se passent à méditer sa disgrace et à s'arroser de ses larmes: elle fait pitié. Ceux bien instruits de sa vie assurent qu'elle s'est portée plusieurs fois à des extrémités contre ses jours, et qu'on continue à l'observer. Ceux qui lui sont attachés espèrent que les visites qu'elle commence à recevoir diminueront insensiblement sa douleur. Le seul moyen qu'on a trouvé jusqu'ici pour la calmer, a été de lui faire entendre que le Roi n'était point encore décidé sur son choix, que son appartement n'était pas donné, et que la politique avait plus de part à son éloignement que toute autre raison.

17 *novembre.* — Le Roi est revenu hier avant sept heures, et ne paraît pas de bonne humeur. Avant-hier au soir un valet-de-chambre de madame de Mailly, qui avait une lettre à lui rendre de la part de sa maîtresse, la lui présenta en passant dans le salon. Le Roi, en la recevant, demanda de qui elle était, et, en étant instruit, il la rendit sans l'ouvrir, et ordonna qu'à l'avenir on ne souffrît point que personne lui en présentât.

On dit qu'on a eu la témérité de mettre un placard à la porte de Choisy, avec une inscription si hardie, qu'on ne l'ose répéter. On est indigné qu'on manque

Digitized by Google

à ce point de respect au Roi, et on serait enchanté que le coupable fût arrêté, et servît une bonne fois d'exemple en pareille occasion.

18 *novembre.* — Il ne paraît pas que les mouvemens que madame la comtesse de Toulouse se donne pour reprendre son crédit auprès du Roi réussissent. La dernière fois que cette princesse parla au Roi en faveur de madame de Mailly, Sa Majesté lui répondit qu'elle désirait qu'on ne l'entretînt plus de cette matière; et sur ce que la comtesse de Toulouse voulut insister, le Roi ajouta : « Eh, Madame! il y a plus d'un an que « cela m'ennuie; il me semble que c'est bien assez! »

19 *novembre.* — Tout est mystère aujourd'hui à la cour. La mauvaise humeur du Roi rend tout le monde circonspect. Madame de La Tournelle se conduit avec beaucoup de réserve. Elle a été deux jours sans être visitée du Roi. On tire beaucoup de conjectures. Mademoiselle La Roche-sur-Yon a beaucoup gagné de crédit pendant le voyage de Choisy, aussi bien que madame de Rustek. Il se minute une partie. Il n'y a plus d'espérance sur le retour de madame de Mailly; cependant on assure qu'elle s'en flatte toujours.

20 *novembre.* — L'on dit à l'oreille, à la cour, que madame de La Tournelle s'est enfin décidée sur le compte du Roi, et que Sa Majesté n'a plus à se plaindre de sa complaisance. On conjecture par les empressemens qui lui sont marqués, que cet attachement lui donnera la plus grande faveur. L'on remarque sur le visage du Roi plus de satisfaction et plus de tranquillité, et la connaissance qu'on a du caractère de la favorite fait présupposer qu'elle fera usage de son crédit, et qu'on aura besoin de sa faveur dans toutes les occasions.

Digitized by Google

Messieurs de l'Académie Française ont député, dit-on, en dernier lieu, un de leurs membres à M. de Pont-de-Veyle pour lui offrir d'être de leur corps. On prétend que M. de Pont-de-Veyle a répondu qu'il était sensible à l'honneur que l'Académie voulait lui faire, mais qu'ayant lieu de juger que cette grace ne lui était faite qu'en considération du retour de M. le cardinal de Tencin à la cour, puisque tant qu'il avait été absent il n'en avait pas été question, il ne croyait pas devoir occuper une place qui devait être donnée au mérite et non à la faveur. M. Roy, le poète, a débité hier cette anecdote en public avec un grand nombre d'autres contre cette Académie, qu'il serait trop long de rapporter. Dans toutes les occasions il ne l'épargne pas.

22 *novembre.* — Madame de Mailly se flatte toujours qu'elle sera rappelée à la cour, parce que ceux qui l'approchent la tiennent dans cette humeur, pour empêcher les effets de sa vivacité qui l'ont plusieurs fois mise à la veille d'attenter à ses jours. Il s'en faut cependant beaucoup pour que son espérance soit fondée. Son sort est décidé : le Roi paie une partie de ses dettes, lui assigne quarante mille livres de rentes, et lui donne un logement au Luxembourg. Elle n'est pas encore instruite de cet arrangement; on ménage sa douleur et l'on attend un moment favorable pour lui faire comprendre que si elle n'accepte pas ces graces avec les ménagemens convenables, elle risque un exil et une disgrace complets.

Le roi est parti pour Choisy mardi dernier, où Sa Majesté restera jusqu'à samedi. Les dames qui ont été nommées pour le voyage précédent, sont de celui-ci, à la réserve de madame de Rustek. On dit que madame de La Tournelle a désiré qu'elle n'en fût pas, et

Digitized by Google

cela parce qu'elle s'est mis dans l'esprit que cette dame avait des attentions pour le Roi, qui semblaient en vouloir à son cœur. L'on sait que madame de La Tournelle a tous les lieux du monde d'être contente du Roi. Sa Majesté n'a des yeux que pour elle, et n'a jamais été si amoureux. La semaine prochaine il n'y aura pas de voyage à Choisy, à cause que madame de La Tournelle est de semaine auprès de la Reine; mais pour la dédommager de cette contrainte, les dames souperont dans les petits cabinets, comme cela a été pendant un certain temps.

Madame la marquise du Châtelet est arrivée l'avant-dernière nuit avec M. de Voltaire. Cet auteur, qui ne se porte pas bien, a fait prier le chevalier de Mouhy de passer chez lui, et lui a écrit pour l'engager à parler de l'impression de son *Mahomet*, et avertir le public que les trois éditions qu'on en a faites à Paris ont été imprimées sur des copies infidèles, et que la véritable édition s'imprime actuellement à Londres et à Amsterdam; ce que M. de Mouhy n'a pas cru devoir faire sans un ordre de M. de Marville.

Dans un entretien fort long que le chevalier de Mouhy a eu avec madame du Châtelet, il a compris que M. de Voltaire avait l'honneur d'être en liaison avec le ministère, et, pour s'en mieux éclaircir, il s'est procuré une conversation avec M. de Voltaire, et il a trouvé le secret de le faire parler; et même, sur les doutes qu'il a feint d'avoir, M. de Voltaire lui a montré une lettre de M. le cardinal de Fleury qui commence par ces mots, *Vous dites tout d'or, Monsieur; j'ai fait part de votre lettre au Roi qui en a été fort content.* Cette lettre est de six pages, et contient sans doute des instructions pour ménager une affaire.

Digitized by Google

M. de Voltaire a prié M. de Mouhy d'apprendre adroitement à M. de Marville qu'il est bien avec monsieur le Cardinal, et lorsqu'il est arrivé chez madame du Châtelet, M. le président de Ménières prenait le café avec elle.

23 *novembre.* — Le crédit de madame de La Tournelle augmente tous les jours; on ne doute pas qu'avant peu elle n'en donne des preuves authentiques. En attendant on prétend qu'elle demande cinquante mille livres par mois, une terre de trente mille livres de rentes, hôtel à Paris et à la cour, et pour cinq cent mille francs de diamans. Elle désire encore que les dettes de madame de Mailly soient payées; qu'on lui assigne quarante mille livres de pension, et qu'on lui donne un logement au Luxembourg.

M. le duc de Richelieu a vu, dit-on, madame de Mailly, qui l'a reçu avec des politesses ironiques. Depuis ce temps on l'appelle le président de La Tournelle. Madame de Mailly s'est attirée la compassion de tout le monde. Elle a la voix publique et la réputation de n'avoir fait usage de sa faveur que pour faire du bien. On loue aussi son désintéressement et la bonté de son cœur.

M. le marquis de Nesle est enfin parvenu à ne plus vivre de l'auberge, ou pour mieux dire, son crédit étant absolument épuisé, il a été obligé de faire faire son pot au feu chez lui, et pour cet effet a acheté de la vaisselle de terre.

L'on dit que madame de Tencin se donne de grands mouvemens pour faire obtenir une place à l'Académie à M. de Marivaux, et l'on assure qu'il est décidé qu'elle y est parvenue; la cabale tourne en ridicule l'Académie pour ce choix, et l'on dit qu'à l'avenir elle ne pourra

Digitized by Google

plus trouver de sujets. L'abbé d'Olivet, son propre membre, n'est pas son apologiste.

24 *novembre.* — Malgré l'habileté du sieur Capron et l'opinion que tout le monde a de sa réputation, il cassa avant-hier deux dents au Roi, en les lui accommodant, et l'on a admiré la patience de Sa Majesté qui a souffert extraordinairement sans se plaindre et sans dire des choses trop désagréables à ce dentiste. Ce n'est pas la première fois qu'on se plaint de lui dans le monde sur de semblables sujets.

Lundi prochain, les Comédiens Français donneront la première représentation du *Comte de Warwick*, par M. de Cahuzac, attaché à M. le comte de Saint-Florentin.

Il est confirmé que M. de Marivaux sera de l'Académie.

L'on parla hier, dans une loge où se trouvaient trois dames de qualité et M. de Meulan, de M. de Marville, et l'on en dit beaucoup de bien. Cela vint à propos de l'attention qu'il avait pour la recommandation des gens de qualité.

25 *novembre.*—Il paraît encore de nouvelles chansons sur madame de La Tournelle. On dit qu'elles lui ont été adressées par la poste, et qu'après en avoir ri la première, elle avait assuré que si elle conservait la faveur du roi, elle trouverait bien le moyen d'arrêter la licence avec laquelle on écrivait et l'on parlait sur certains articles. On assure que cette dame a beaucoup de fermeté, et l'on s'attend qu'il sera beaucoup plus question d'elle que de madame de Mailly.

26 *novembre.* — L'auteur eut hier un long entretien à l'Opéra avec M. le duc de Villars et plusieurs autres

Digitized by Google

seigneurs (1), et ne perdit pas l'occasion de pénétrer les différentes idées du courtisan dans les circonstances présentes. Tout ce qu'il put comprendre est que madame de La Tournelle est moins aimée que madame de Mailly qui est fort regrettée.

27 *novembre*. — Le voyage de Choisy s'est passé avec une grande gaieté. Le Roi y a été d'une humeur charmante. Madame de la Tournelle acquiert de jour en jour plus de crédit. M. le duc de Richelieu a souvent l'honneur d'amuser le Roi et devient plus à la mode que jamais.

28 *novembre*.—Les Jansénistes ont fait courir le bruit que le Père Lémery, ayant été député par la Société, non pour faire des représentations au roi sur l'irrégularité de sa nouvelle passion, mais pour faire entendre à Sa Majesté, qu'à cause des conséquences qui résultent de son éloignement des sacremens, pour sa réputation parmi les princes, et surtout dans son royaume, il devait se conduire dans cette occasion comme avait fait le feu roi, qui n'avait jamais cessé de satisfaire aux devoirs de religion, par le tempérament qui avait été pris de le faire communier en blanc, ce qui pouvait être pratiqué dans le cas où il se trouvait; que le Roi, après avoir écouté jusqu'au bout son confesseur, l'avait renvoyé avec ordre de ne se point présenter qu'il ne

(1) Ceci montre que l'agent, auteur de cette *Chronique*, frayait avec des hommes de grande maison. Nous avions donc eu raison de le qualifier dans notre avant-propos de mouchard de bon ton; mais nous avions eu tort de penser que ces rapports fussent confiés à plusieurs personnes; ils étaient l'œuvre d'un seul et unique *observateur*. Une lettre de lui à M. de Marville, dont nous rapporterons plus tard un fragment, le prouvera. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

fût appelé, et avait paru fort mécontent du Père Lémery et de la Société. Cette anecdote, qu'on suppose être vraie et à laquelle on ajoute l'exil pour le Père Lémery, donne lieu à bien des raisonnemens; mais ce qu'il y a de singulier, c'est que bien loin que la conduite du Roi dans cette occasion soit blâmée, les dévots même l'approuvent et disent que la révérence que Sa Majesté montre dans cette occasion pour les sacremens, en ne voulant point s'en approcher indignement, prouve son respect pour la religion, et, en cette considération, on rejette sur sa jeunesse de certains égaremens avec l'espoir que tôt ou tard le monarque rentrera dans la voie du salut.

L'on dit que malgré les conseils qu'on a donnés à la Reine de ne pas marquer d'aigreur à madame de La Tournelle, qu'elle lui montre beaucoup de froid, ce qui fait présumer que cette dame du palais ne conservera pas long-temps cette place.

29 *novembre.* — La pièce de M. de Cahuzac a essuyé toutes les rigueurs du parterre. Elle est tombée tout à plat. Le premier acte a été trouvé admirable, et l'on était dans les plus heureuses dispositions du monde pour *le Comte de Warwick* s'il avait pu donner lieu de conserver, le reste de la pièce, les préventions favorables que son début avait d'abord inspirées.

L'on assure que le sort de madame de Mailly est absolument décidé. Elle a fait l'impossible pour qu'elle pût demeurer à Versailles, en promettant qu'elle ne mettrait pas les pieds au château; mais vainement: elle occupera un appartement au Luxembourg, et sera pensionnée de quarante mille livres de rentes, les dettes exigibles payées.

1er *décembre.* — L'hôpital de Strasbourg, autre-

Digitized by Google

ment *Raspelhaus*, a obtenu une loterie dont le fond est, si l'on ne se trompe, de deux cent quarante mille livres. Les directeurs demandent qu'elle soit affichée à Paris. On doute que cette grace soit accordée.

Le roman de *Cythéride* (1) a quelque réputation; on le trouve bien écrit, mais on en désapprouve le ton. *Les Étrennes de la Saint-Jean* qu'on attribue à M. de Caylus ne sont pas du goût des gens délicats.

2 *décembre.* — Il n'est pas vrai que le sort de madame de Mailly soit décidé, mais le jour en est pris à mardi. Monsieur le contrôleur-général doit se rendre chez elle, lui faire part de l'intention du Roi, lui porter de l'argent, et en un mot faire un arrangement général pour ses affaires.

Les chansons sur les dames font beaucoup de bruit à la cour.

M. de Voltaire se loue beaucoup de M. de Marville; il doit cette semaine conférer avec ce magistrat. L'on dit que M. de Marville ne lui sera point contraire, pourvu qu'il soit tranquille et qu'il ne le force pas à l'inquiéter.

Une femme de quatre-vingt-dix ans est accouchée dans la rue de la Perle.

3 *décembre.* — Mademoiselle de la Roche-sur-Yon est mécontente d'être toujours des parties du Roi. Madame de La Tournelle commence à prendre des tons; on ne doute pas que dans peu elle ne fasse connaître toutes les prérogatives attachées à son état.

4 *décembre.* — La cabale de M. de Belle-Isle se donne de grands mouvemens pour empêcher que M. le cardinal de Tencin ne vienne en faveur. Pour y parvenir

(1) *Cythéride* (par Bret); Paphos (Paris), 1743, in-12.
(*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

l'on a voulu faire entendre à madame de La Tournelle que cette Éminence avait blâmé plusieurs fois les complaisances que le Roi avait pour elle, en supposant que la première chose à laquelle il s'attacherait, s'il devenait premier ministre, ce serait de lui nuire, en jetant dans l'esprit de Sa Majesté des inquiétudes sur ce commerce. On prétend que l'adresse avec laquelle on a fait naître de la défiance dans l'esprit de cette dame a fort réussi, et l'on se flatte qu'avec le temps on parviendra à le rendre tout-à-fait suspect.

L'on assure encore que madame de Mailly a pris le parti de céder de bonne grace à son sort, qu'elle a écrit à madame de La Tournelle pour lui faire des excuses de ses emportemens contre elle. Dans cette lettre elle lui trace, dit-on, la voie qu'elle doit suivre pour conserver les bonnes graces du Roi et lui nomme ceux dont elle doit se défier pour ne pas fournir de prétexte à l'inconstance du Roi. M. le comte d'Eu fait sa cour régulièrement à madame de La Tournelle.

5 *décembre*.—M. d'Argenson, le ministre, fait sa cour exactement à madame de La Tournelle, et ménage tout le monde à la cour. Ses partisans se remuent à Paris, et il n'y a presque point d'assemblée où l'on ne vante sa douceur, son aménité, ses lumières et sa capacité; cependant les personnes qui le connaissent bien, savent que jamais mortel n'a été si brusque; que dans son domestique il est insupportable; qu'un de ses valets de chambre, nommé La Ferté, qui le servait depuis longtemps, est mort de chagrin; qu'il passe les nuits dans la débauche, qu'il feint de travailler aisément et qu'il travaille avec difficulté; qu'il est cauteleux et dessert sous main ceux qui ne lui plaisent pas, avec les apparences de l'amitié. La franchise est une qualité dont

Digitized by Google

il ne s'est jamais piqué. On le dit une des créatures de M. de Belle-Isle, la plus décidée.

6 *décembre.* — Madame la duchesse a fait beaucoup de façons pour répondre à l'honneur que le Roi lui a fait de la nommer pour le voyage de Choisy, qui aura lieu lundi prochain et qui sera de cinq jours. Cette princesse a répondu en minaudant, selon sa coutume, qu'elle n'était plus d'un âge à suivre les plaisirs. Elle s'est rendue cependant, en disant que le Roi trouvait toujours le secret de lui faire faire tout ce que bon lui semblait.

L'Académie est fort maltraitée. Voici des vers qu'on a faits à l'occasion de la réception prochaine de Marivaux, qu'on a retenus de mémoire et dont on a pu oublier quelque chose :

Pour couronner ses travaux,
Fontenelle met Marivaux
A la célèbre Académie.
N'a-t-il donc tant vécu que pour cette infamie ?

7 *décembre.* — Madame de Mailly avait paru prendre son parti, mais depuis quelques jours elle s'afflige beaucoup. L'on prétend que c'est depuis qu'elle sait que le Roi est venu à Paris.

8 *décembre.* — Une des femmes qui vont à Choisy, et qui soupent dans les petits cabinets, entretint ces jours passés le Roi, et, pour venir à son but, a posé pour principe de l'attachement que le feu roi avait eu pour madame de Maintenon, le soin qu'elle avait de lui procurer les plus aimables fortunes dans l'intérieur de son propre appartement, sans que jamais ces parties aient été sues par personne. L'on prétend que cette manière

Digitized by Google

de s'exercer a été du goût du roi; mais comme on a moins de discrétion dans ce temps qu'on n'en avait dans celui dont on vient de parler, on a su dans les vingt-quatre heures cette particularité, et il n'y a pas de doute qu'elle ne soit versifiée si elle ne l'est déjà.

M. de Voltaire a prié M. de Mouhy de faire sa cour à M. de Marville. Il paraît qu'il le craint beaucoup. Sur l'apologie faite par ledit de Mouhy, de ce magistrat, devant madame du Châtelet, M. de Voltaire répondit qu'avec d'aussi grands talens, M. de Marville irait loin. M. de Voltaire se plaint cependant que dans les feuilles qu'on donne journellement au Roi, il a été maltraité, et, selon ce qu'il a dit à ce sujet, il paraît qu'il n'est pas si bien en cour qu'il avait voulu le persuader à tout le monde.

9 *décembre*. — Le mariage de mademoiselle de La Garde amuse fort ceux qui la connaissent. Autant on a trouvé qu'elle avait de l'esprit en se faisant séparer de biens dans son contrat de mariage, autant et plus on se moque de M. de Polignac, qui a passé cet important article, en faveur de l'équipage de chasse qu'elle lui a accordé, dans la vue, sans doute, de le distraire de ce qu'il perdrait de cet important côté. On dit ordinairement un corps sans ame, mais en parlant de mademoiselle de La Garde on peut dire, une ame sans corps.

Monsieur Lallemant-Lebetz est chargé d'arranger les affaires de madame de Mailly. Au lieu d'un appartement au Luxembourg, on lui donne celui de madame de Ventadour aux Tuileries.

11 *décembre*. — Madame de Mailly occupe l'appartement des Tuileries dont on a parlé, en attendant une maison appartenant au Roi, dans la rue Saint-

Digitized by Google

Thomas du Louvre qui lui est destinée. Ses detttes seront payées, mais il n'est point encore question de celles de M. de Mailly.

13 *décembre.* — Madame de La Tournelle s'est déclarée en faveur de M. de Maurepas, et l'on augure favorablement de l'augmentation du crédit de ce ministre, en cas qu'il y ait un changement dans le ministère, comme on s'y attend de jour en jour. Madame de Mailly, à ce qu'on disait hier, en faisant confidence de ses chagrins à une personne qui ne l'a pas abandonnée dans sa disgrace, a assuré qu'elle avait un moyen infaillible pour retourner à la cour quand elle le voudrait.

15 *décembre.* — Le roi est d'une gaieté extrême à ce qu'on assure, et c'est avec regret que sa Majesté part aujourd'hui de Choisy.

Madame la duchesse a mis tout le monde en train. L'on a chanté, dansé en rond beaucoup de rondeaux du temps du feu roi et de la régence, et l'on dit que le Roi à son tour a mené le branle, et qu'au lieu des rondeaux anciens, il a chanté ceux qui courèent, ce qui a donné aux plaisirs un vif qu'ils n'avaient pas eu jusqu'ici.

Les ministres n'ont pas été épargnés dans les vaudevilles dont il est question.

Amelot semble un usurier,
Voilà ce que c'est que de bégayer.
Il est moqué de l'étranger,
Ce petit ivrogne
Lourd pour sa besogne ;
Il a toujours l'air d'un écolier,
Voilà ce que c'est que de bégayer.

Il y a une faveur si grande pour les vaudevilles,

Digitized by Google

qu'il n'y a pas jusqu'aux bourgeois de la rue Saint-Denis qui ne se livrent aux parodies.

17 *décembre.* — Une personne de première distinction a assuré hier que le Roi commençait fort à se lasser de la liberté qu'on se donnait de le chansonner. Lorsque le couplet des Deux Sœurs lui a été montré il s'est retourné en disant : *Je m'en f....* Une de celles qui l'a encore le plus piqué est celle qui suit, dont le défaut de mémoire a pu défigurer les vers :

L'une est presque en oubli, l'autre presque en poussière;
La troisième est en pied; la quatrième attend
Pour faire place à la dernière.
Choisir une famille entière,
Est-ce être infidèle ou constant (1)?

Madame de La Tournelle est entrée en semaine aujourd'hui. Le Roi lui a accordé un *bon* pour la première place de fermier-général qui vaquera. Les fermiers-généraux qui en ont été informés ont offert quatre mille louis pour nommer à cette place, ce qui leur a été refusé.

Il y a des vers sur le départ de M. de Richelieu dans sa chaise de poste, faite en forme de lit, dans laquelle quatre armoires sont pratiquées, avec toutes les commodités d'un homme malade dans sa chambre. Le ri-

(1) La famille de Nesle, qui rappelle celle des Babou, comptait cinq sœurs : madame de Mailly, madame de La Tournelle, madame de Vintimille, madame la duchesse de Lauraguais, et madame de Flavacourt. Madame de Vintimille et madame de Lauraguais, sans être maîtresses en titre, comme leurs deux sœurs, passèrent pour avoir été admises dans le lit du prince, qui, si l'on en croit l'auteur de sa *Vie privée* (tome II, p. 102), attendit vainement la cinquième, grâces aux conjugales et énergiques menaces du marquis de Flavacourt. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

dicule qu'on a donné à ce seigneur a amusé toute la cour, et malgré l'opinion où on est de sa faveur, on a remarqué que le Roi n'a point paru fâché des plaisanteries qu'on a faites de ce Duc. Plaisanterie ou vérité, l'on débite qu'il est en train d'épouser mademoiselle de Chauvelin, et que, l'on promet un million à madame de La Tournelle et à lui, s'il parvient à faire rappeler M. de Chauvelin.

18 *décembre.* — L'on prétend que la faveur de M. le duc de Richelieu est un peu déclinée. L'on a fait entendre à madame de La Tournelle que, si elle se livrait aux conseils de ce Duc, elle s'en trouverait mal tôt ou tard.

M. de Maurepas a été sensible au trait que ce courtisan lui a porté. Le Roi, en lisant les vers où les ministres sont si peu ménagés, s'écria : « Voyez, le public « aime Maurepas; il n'est point maltraité. » M. de Richelieu repartit sans réflexion : « Ah! je n'en suis pas « surpris, c'est lui qui les a faits. » La cour et la ville ont désapprouvé ce Duc, et l'on a partagé sincèrement le chagrin qu'une pareille imprudence a dû causer à M. de Maurepas. On dit que M. de La Rochefoucauld a fait des démarches pour la réparer.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

JOURNAL

DE CE QUI S'EST PASSÉ EN FRANCE

DURANT L'ANNÉE 1562,

PRINCIPALEMENT DANS PARIS ET A LA COUR.

[Le document qu'on va lire fait partie du fonds Dupuy, vol. 944, in-4°. C'est un Journal intéressant de la première année des guerres intestines, causées par la réforme, de ces luttes au milieu desquelles s'établit l'influence puissante que les Guise exercèrent si long-temps.

Nous ignorons quel est l'auteur de cette Chronique; mais il nous apprend qu'il suivait la cour avec Ronsard, et ce que lui dit le roi de Navarre, p. 94, nous porte à croire qu'il était historiographe.]

PARIS.—Le XVIe jour de janvier fut proclamée à Paris une ordonnance contenant plusieurs chefs, et ce pour garder qu'en Paris ne fût faite aucune sédition.

Le XXVIe du mois de janvier s'en alla le prévôt des marchands de Saint-Germain-en-Laye, où était la cour, accompagné d'un grand nombre de marchands, et bien vingt et cinq ou trente archers de la ville avec leurs acquetons de livrée, armés de pistolets, et ce pour conduire les théologiens qui s'en allaient disputer avec les ministres touchant certains points de la religion.

Le samedi devant, XXIVe dudit mois, le recteur de l'université s'en alla à la cour de parlement, la supplier ne recevoir l'édit qui avait éte fait suivant l'assemblée des parlemens faite à Saint-Germain. Le clergé en fit de même. Le roi de Navarre vint de Saint-Ger-

Digitized by Google

main à Paris pour faire (à ce que l'on disait) publier ledit édit.

Le mardi XXVIIe, partit de Paris M. de Larchant pour aller à Rome, pour le Roi, devers le Pape, pour lui porter les articles qui avaient été faits à la cour par certains évêques et théologiens, et pour certaines autres choses. Ces mêmes jours disputaient à Saint-Germain les docteurs de la Sorbonne avec certains ministres.

POISSY. *Disputes.* Le mercredi des Cendres, premier jour de Carême, les théologiens de la Sorbonne avec les ministres se rassemblèrent devant la Reine et le Conseil du Roi à Saint-Germain, au lieu accoutumé, où fut rompue la dispute des images, ne se pouvant accorder. Car les ministres tenaient étroitement que la Sainte Ecriture ne pouvait permettre de les tenir en lieu d'adoration, ni de leur faire honneur, ni révérences en quelque sorte que ce soit. Les docteurs de la Sorbonne tenaient que la tradition faite par nos Pères touchant les images, était très sainte et bonne, et que l'on ne la pouvait ôter sans offenser grandement, et que quand il le faudrait faire, faudrait que fût un concile qui le fît. Entre eux il y en avait quatre, c'est à savoir Messieurs d'Espances, Salignac, Boteillier et Pécherel, qui disaient que, avoir des images aux églises n'était pas mal, mais qu'on ne les encensât, adorât, ne portât chandelles, mais seulement que servissent de souvenance sans autre fin. M. le Chancelier leur dit à tous de la part du Roi et Reine, qu'ils se retirassent tous à Paris en leurs maisons et études, et qu'un chacun baillât par écrit son avis sur les points qui leur avaient été proposés, et avoir fait, qu'ils portassent leur avis au Roi et son Conseil qui l'enverrait

Digitized by Google

au Pape ou au Concile, ou là où bon semblerait au Roi et son Conseil. Ils s'en retournèrent tous à Paris; et le Roi fit donner aux docteurs de la Sorbonne un écu le jour, depuis qu'ils étaient partis de Paris pour ladite conférence. Bèze s'en alla à Paris aussi pour prêcher le Carême. En ce temps fut fait bruit que les prétendus réformés faisaient de reitres à cheval jusques à douze mille, ce qui donnait quelque crainte à plusieurs.

Reine et finesse. — Le XIXe du mois de février la Reine vint de Saint-Germain-en-Laye avec le roi de Navarre. Elle s'en alla ouïr la messe à la Sainte-Chapelle.

Le lendemain, qui était le XXe, et après dîner, s'en alla vers les Tournelles en une maison privée pour voir passer ceux qui allaient à l'assemblée. Il y en alla une bien grande quantité, plus que de coutume, les uns pour curiosité de voir la compagnie, les autres afin que la Reine connût que le nombre était grand. Le même jour la Reine s'en allait par la ville, avec la reine de Navarre, sans être connues, pour ouïr parler les gens, et entendre ce que l'on disait du gouvernement. Elles allaient par les boutiques, faisant semblant de vouloir acheter des marchandises, où elles entendirent beaucoup de propos contre les grands, même contre la reine de Navarre présente.

Le lendemain, qui était le XXIe, le roi de Navarre entra en la cour du parlement, pour leur parler de l'édit que la couronne voulait publier, et après dîner s'en retournèrent à Saint-Germain.

PARIS. — Le VIIe de mars fut publié l'édit touchant la religion, c'est qu'il était permis aux protestans de prêcher hors des villes, comme faut voir par l'édit imprimé; et faut noter que M. le prince de La Roche-sur-Yon y vint pour le faire publier, car la cour y faisait tant de

Digitized by Google

résistance qu'ils ne le voulaient publier du tout. M. d'Aranson y avait été envoyé par le Roi, et fut à Paris quelques jours pour le faire publier, mais ce fut inutilement. Un peu devant la publication l'on cessa de prêcher au *Patriarche*, qui est faubourg Saint-Victor; et ne prêcha-t-on que à Popincourt, qui est hors la porte Saint-Antoine. Il y eut une grande bande d'écoliers tous avec épées, et s'en allaient au prêche de deux en deux, et allèrent au Palais ayant leurs épées au côté, demander la publication de l'édit. Les marchands et bourgeois de Paris s'en allaient souvent à Saint-Germain pour supplier la Reine que donnât ordre à ces tumultes. L'on fut d'avis que l'on baillerait à M. le maréchal de Montmorency trois cents soldats, pour la sûreté de tous, et que les écoliers ne porteraient plus d'armes; ce qui fut fait. Mais puis après que l'on demandait à la ville argent pour solder lesdits soldats, ils disaient qu'ils ne voulaient payer ceux qui gardaient seulement et favorisaient les huguenots. Monseigneur de Guise fut mandé quérir par la Reine et le roi de Navarre; mais surtout le roi de Navarre le désirait.

Le .... de mars le Roi départit de Saint-Germain pour s'en aller à Fontainebleau; mais il passa à Monceaux, maison de la Reine, près de Meaux. Tous les courtisans et princes s'en vinrent passer à Paris. Le roi de Navarre y vint et était logé chez l'évêque d'Auxerre, lequel on soupçonnait, avec M. de Laon, l'avoir fait avertir. La reine de Navarre y vint aussi, monseigneur le prince de Condé, et allèrent ouïr le prêche à Popincourt. M. le Chancelier fut à Paris huit ou dix jours, puis alla trouver le Roi à ..... (*lacune*).

Monseigneur de Guise en venant trouver le Roi, passant à un bourg près de Vitry-le-Français qui s'ap-

Digitized by Google

pelle Vassy, y entra au lieu où se faisait l'assemblée, ayant rompu les portes. . . . (*lacune*).

Le dimanche xxe de mars, l'on ensevelit un huguenot au cimetière des Innocens à la mode nouvelle, mais soudain les papistes le vinrent désensevelir et mirent le corps mort en la grande rue au milieu de la boue. Les huguenots le voulurent réenterrer, et derechef les papistes le mirent dehors: là en furent blessés quelques-uns et un tué sur la place.

Les ministres qui prêchaient à Popincourt s'en vinrent prêcher entre la porte Saint-Jacques et Saint-Marceau, dans un grand jardin, près de Bracque. Là prêchèrent quatre ou cinq jours. Mais parce que les curé et marguilliers de la paroisse se plaignirent au parlement, fut dit que les ministres délogeraient de là, suivant l'édit.

M. de Guise arriva à Paris le lundi xvie de mars, et entra par la porte Saint-Denis où avait infini peuple, et plusieurs lui criaient qu'il fût le bien-venu et qu'il était venu encore assez à temps pour chasser ces huguenots. L'on lui faisait telles acclamations qu'il était aisé à voir que le peuple de Paris était très-aise de sa venue. Beaucoup de gens lui allèrent au-devant, entre autres le Prévôt des marchands. Il entra dans la ville de Paris au milieu de M. le Connétable et de M. le maréchal de Saint-André.

Il disait qu'il s'en allait trouver le Roi et la Reine, et dit-on qu'il y envoya monsieur de Randon qui eut mauvaise réponse de Charles qui fut cause qu'il se retint encore à Paris en sa maison.

M. le cardinal de Bourbon, qui s'en allait faire ses pâques à Rouen, fut envoyé quérir en poste pour venir être gouverneur de Paris; car les bour-

Digitized by Google

geois et marchands se plaignaient de M. de Montmorency, disant qu'il favorisait les huguenots. Il fut reçu en parlement le XIXe de mars. Tous ces jours venaient gentilshommes et soldats, les uns pour le prince de Condé et huguenots, les autres pour Guise et les papistes. Les XVIIIe et XIXe de mars le prince de Condé n'alla pas à l'assemblée comme il avait fait les jours précédens : était toutefois à sa maison bien accompagné.

Le XIXe dudit mois M. le Connétable et M. de Guise furent en conseil long-temps avec plusieurs marchands et bourgeois de la ville.

Ce même jour XIXe de mars, les ministres prêtèrent le serment devant le lieutenant civil au Châtelet, suivant l'édit. M. le président Baillet alla parler à M. le prince de Condé de la part de la cour de parlement, et lui dire qu'il gardât que les ministres ne prêchassent plus là où ils prêchaient, d'autant que le seigneur à qui était le fief s'en était plaint ; et il était porté par l'édit, qu'ils ne pourraient prêcher sans la volonté et permission du seigneur à qui était la directe ; mais il répondit que, quoi que la cour en ait ordonné, puisqu'il plaisait au Roi que les ministres prêchassent, qu'ils y prêcheraient.

M. de Montmorency demeura gouverneur avec M. le cardinal de Bourbon. Ils avaient pour conseils MM. les maréchaux de Brissac et de Termes, M. d'Aranson et M. de Selve. M. le Cardinal était logé au Louvre.

Le XXe, étant MM. le prince de Condé et Guise à Paris, et venant beaucoup de gens d'un côté et d'autre, qui en faveur de l'un, qui en faveur de l'autre, M. le cardinal de Bourbon fit tant qu'ils accordèrent de s'en aller le lendemain qui était le XXIe ; mais je ne sais

Digitized by Google

par quel empêchement cela ne fut exécuté. Toute la ville se craignait fort de quelque grand désordre, car il y avait tant de licence à un chacun de porter armes, qu'il n'y avait édit qu'on voulût garder : par toute la ville tant oyait-on les arquebusades qu'il semblait que Paris fût une ville de frontière.

Le samedi, veille de Pâques fleuries, XXIe de mars, arriva le Roi de Navarre de Fontainebleau à Paris, au-devant duquel allèrent bien accompagnés M. le Connétable, M. de Guise et M. le maréchal Saint-André. Il vint descendre et loger à la maison de M. le Connétable.

Le dimanche XXIIe de mars, jour de Pâques fleuries, le Roi de Navarre, accompagné de MM. le Connétable, de Guise, maréchal Saint-André et bien quinze ou seize chevaliers de l'Ordre, de MM. les cardinaux de Bourbon et de Guise et un grand nombre d'autres gentilshommes et grands seigneurs, partit de la maison de M. le Connétable où il était logé, et s'en alla à Sainte-Geneviève trouver la procession, et de là s'en vinrent à la grande église de Notre-Dame de Paris ouïr la grand'messe, et la Passion à l'ancienne constitution romaine; et de-là s'en allèrent dîner chez M. le Connétable, logis du roi de Navarre, où M. le Connétable avait fait apprêter le dîner magnifiquement.

Le même jour au matin, fut faite l'assemblée où prêcha M. Bèze, et y furent faits baptêmes suivant la nouvelle et vieille tradition. Après dîner firent encore le prêche où avait une bien grande compagnie. M. Bèze prêchait dans le jardin, et M. La Rivière prêchait à une fenêtre à ceux qui étaient sur les fossés. Il faut noter que ce jour-là les uns remarquèrent bien les autres, car les papistes portaient tout ce jour des

Digitized by Google

rameaux aux mains suivant l'ancienne coutume, et les huguenots n'en portaient pas, et plusieurs se moquaient de ceux qui en portaient. Mais l'on put bien connaître ce jour que le nombre des papistes était trop plus grand sans comparaison que celui des huguenots.

Le lundi XXIIIe de mars, fut proclamé par les carrefours de Paris, de par le roi de Navarre, lieutenant-général du Roi par toute la France, qu'il n'y eût homme, si n'était gentilhomme, qui eût à porter épée ni dague, sur la peine d'être pendu et étranglé. Et outre fut proclamé de par ledit seigneur que tout soldat étant à Paris vînt déclarer audit seigneur qui le soudoyait, sur la même peine. Car il faut entendre qu'il y avait beaucoup de soldats par les maisons et ne savait-on de par qui ils y étaient.

Ce même jour M. le prince de Condé s'en partit de Paris pour s'en aller à une sienne maison, combien qu'il avait dit qu'il ne bougerait jamais de Paris que M. de Guise ne s'en fût parti. Ce même jour furent trouvés au port de Saint-Jean en Grève quatorze ou quinze pipes pleines d'armes, comme sont pistolets, corcelets, poudres et autres munitions de guerre, ce qui étonna fort, plusieurs connaissant par-là qu'il y avait quelque grande entreprise. Il fut dit aussi par quelques mariniers qu'il en venait d'autres et arriveraient bientôt.

Ce jour je vis l'ambassadeur du roi d'Espagne parler long-temps au roi de Navarre et à M. de Guise et celui du duc de Savoie. Ce jour fut continué le prêche, mais il y avait fort peu de gens au regard des jours passés, et était bien aisé à connaître que M. le prince de Condé s'en était allé.

Digitized by Google

Le XXIVe l'on mit gardes aux portes de Paris, et n'y avait que les quatre portes maîtresses qui fussent ouvertes.

Le jeudi absolu, XXVIe de mars, le roi de Navarre, qui était venu à Paris, en partit avec M. de Guise et M. le maréchal Saint-André, pour s'en aller à Fontainebleau trouver le Roi et Reine. Ils allèrent coucher ce jour à Corbeil. Ils étaient accompagnés de plus de mille chevaux, et un chacun portait deux ou trois pistolets.

Le Vendredi Saint, les huguenots firent leur prêche entre la porte Saint-Jacques et Saint-Marceau, au lieu accoutumé, où avait beaucoup de gens; et pour ce que ceux de la ville avaient braqué quelques vieilles pièces sur la porte de Saint-Jacques, ils mirent par moquerie aux fenêtres de la maison ou étaient assemblés des pots de terre à beurre et des mortiers couchés en forme de pièces d'artillerie braquées.

Le samedi, veille de Pâques, les ministres vinrent faire requête à monseigneur le cardinal de Bourbon, lieutenant du Roi à Paris, qu'il lui plût leur permettre de faire la cène ou à la porte Saint-Jacques, ou à Popincourt, hors la porte Saint-Antoine, ce qui leur fut refusé.

Le dimanche, jour de Pâques, ils y retournèrent le matin, et lui firent même requête : mais il leur défendit à peine de leurs têtes de n'en faire rien. A quoi ils obtempérèrent. Ils firent l'exhortation devant et après-dîné.

Le lundi de Pâques, dernier jour de mars, furent vus entre Paris et Chaillot, tirant vers Saint-Cloud, environ sept ou huit cents chevaux, et avaient les hommes armet en tête, et plusieurs allaient à armes

Digitized by Google

découvertes. En la ville on tendit soudain les chaînes travers les rues, comme si l'ennemi eût été à la porte. Plusieurs disaient que c'était M. le prince de Condé, qui était parti de Meaux pour aller trouver M. de Guise à Fontainebleau. Ce jour l'exhortation était à Popincourt, hors la porte Saint-Antoine, et les pardons aussi, et ce jour-là, les papistes et huguenots allèrent et vinrent tous ensemble les uns au pardon et les autres au prêche, et se regardaient les uns les autres sans oser dire mot. Tous entrèrent et sortirent par le guichet; car toutes les portes étaient fermées et les ponts-levis levés. Ce jour le roi de Navarre et M. de Guise et le Connétable, ayant entendu que le prince de Condé était en armes, conseillèrent à la Reine de se retirer à Melun avec le Roi; ce qui fut fait. Et voulut la Reine que le roi de Navarre et M. de Guise partissent devant avec le Roi, et elle vint deux ou trois heures après.

Le mardi, premier jour d'avril, les mariniers vinrent à la rue de Saint-Antoine, où passaient ceux qui venaient de l'exhortation faite à Popincourt, délibérés de tuer Malo, ministre, qui avait prêché ce jour, lequel se sauva parmi la troupe: fut toutefois tué un marchand qui lui ressemblait bien fort, et une demoiselle et une autre femme. M. de Termes, qui avait la goutte, s'y fit porter pour apaiser le tumulte, mais un de ses gens qui s'était fort avancé de lui fut blessé et un sien valet-de-chambre tué. Ils en demeurèrent sur la place sept ou huit.

Le mercredi, 11e d'avril, l'on renforçait les gardes des portes et murailles, et furent faites montres de certains soldats. Ce jour le prince de Condé et sa compagnie logèrent à Palaiseau ou aux villages de l'en-

Digitized by Google

tour. Et certains capitaines firent montre de leurs soldats dans les Cordeliers de Paris. Le prince de Condé avait envoyé et envoyait tous les jours gentilshommes à Orléans et y venaient comme passant, mais ils s'arrêtaient là, et faisaient le moins de montre qu'ils pouvaient. Cependant il s'acheminait tant qu'il pouvait avec ses troupes devers ledit Orléans. Arrivé qu'il fut aux portes, qui lui furent fermées par commandement du Roi, ceux qui s'étaient avancés et qui étaient dedans la ville s'en vinrent en armes à la porte et la firent ouvrir, et entra ledit prince de Condé avec sa compagnie et se saisit de la ville ; de quoi la Reine montra avoir grand déplaisir, et lui envoya dire et prier de laisser les armes. Mais il répondit que si M. de Guise, son grand ennemi, les laissait premièrement, qu'il les laisserait aussi ; qu'il s'était parti de Paris pour son commandement devant son ennemi, lui cédant contre raison, et ce, par son seul commandement ; qu'elle devait avoir égard qu'il était prince du sang, et l'autre prince étranger : dont était raison qu'il laissât les armes le premier. Elle y envoya M. de Valence.

Le samedi, veille de Quasimodo, IVe d'avril, M. le Connétable vint de la cour, qui était à Melun, et, bien accompagné, s'en alla au faubourg Saint-Jacques, à la maison où l'on prêchait, se saisit de toutes les armes qui étaient en ladite maison, et les donna comme à un pillage aux soldats. Il y avait force arquebuses, pistolets, corcelets, morrions, hallebardes, piques et semblables harnois. Il fit brûler la chaire où prêchaient les ministres, et bancs, et tout ce qui était bois dans la maison. De là s'en alla à Popincourt et en fit autant. Fit mettre en prison La Rivière, ministre, et fit chercher à grande diligence Malo, mais il se sauva.

Digitized by Google

Il fit prendre ce même jour Rusé, avocat en parlement, et plusieurs autres.

Le dimanche de Quasimodo, v^e d'avril 1562, alla un infini peuple de Paris à Popincourt et abattirent la maison à coups de pierres; arrachèrent tout le bois et poutres, et les portèrent devant la maison de la ville, et là le firent brûler, et criaient : *Dieu n'a pas oublié le peuple de Paris.* Et si quelqu'un en murmurait, était extrêmement battu, ou tué incontinent.

Le Roi et la Reine-Mère arrivèrent ce jour au bois de Vincennes, et beaucoup de gens de Paris allèrent au-devant.

Le lundi, vi^e d'avril, le Roi et la Reine partirent du bois de Vincennes, vinrent à Saint-Ladre, hors la porte Saint-Denis, et de là partirent accompagnés du roi de Navarre, M. de Guise, M. le Connétable et MM. les maréchaux de Saint-André et de Termes, sa garde des Suisses et archers, gentilshommes de sa chambre, et sa famille ordinaire, entrèrent à Paris pour y être reçus, non comme à une entrée, car la cour de parlement ne vint au-devant de lui, mais comme une réception extraordinaire à cause du temps. Le Prévôt des marchands, accompagné d'un grand nombre de bourgeois et marchands de Paris, alla au-devant de lui et vinrent trouver le Roi à Saint-Ladre.

Il passa le long de la rue Saint-Denis, et alla loger au Louvre. La Reine était au côté gauche du Roi le long de la rue, et Monsieur d'Orléans marchait un pas ou deux devant le Roi, entre le Roi et la Reine.

Le viie d'avril, le roi de Navarre tint conseil secret et comme ses affaires, en sa chambre où étaient MM. le Connétable, les maréchaux Saint-André et Brissac;

Digitized by Google

M. de Termes n'y était pas, à cause de sa goutte. L'ambassadeur du roi d'Espagne parla long-temps à eux, lequel, ensemble celui du Pape, *instabant pro romanâ religione*. L'on attendait la venue de M. de Valence qui était allé à Orléans pour voir de pacifier ces troubles. En ce même temps et auparavant, MM. de Bury et Monteur faisaient grand'justice de ceux qui avaient tué M. de Fumel, qui avait ému tumultes tant en Gascogne comme en Rouergue et Montauban, et n'épargnait ni huguenots ni papistes. M. le cardinal d'Armagnac entra à Villefranche de Rouergue, la veille de Pâques, et y célébra la messe ce jour, laquelle ville avait été tenue et occupée par force par les huguenots. Il affluait de toutes parts grand'gens à Orléans, les uns par crainte de la justice qui les cherchait pour les emprisonner, et les autres pour faire les commandemens de M. le prince de Condé qui s'était fait des magasins de poudres et artillerie de Tours, Orléans et autres lieux sur la rivière de Loire.

Le VIIIe jour d'avril, le Roi et la Reine-Mère dépêchèrent vers M. le prince de Condé, M. de Gonor, M. d'Alluye et M. de Fresne, secrétaire des commandemens, pour voir de le mener et induire à laisser les armes.

Ce jour le Roi ouït la messe à la grande salle du Louvre, accompagné de Monsieur d'Orléans, son frère, où il y eut beaucoup de gens qui ouïrent la messe plus religieusement qu'on n'avait accoutumé. Ce même jour les échevins de Paris vinrent à l'issue du dîner du roi de Navarre avec lequel avaient dîné M. de Guise et le cardinal de Bourbon, lui supplier d'aviser diligentement aux gardes de la ville de Paris; car ils se doutaient que les huguenots ne leur fissent quelque

Digitized by Google

surprise, d'autant qu'ils étaient jà forts et se fortifiaient tous les jours à Orléans. En parlant à lui, ils ne se pouvaient tenir d'adresser leurs propos à M. de Guise qui était joignant le roi de Navarre. Quoi voyant M. de Guise leur disait modestement que ce était au roi de Navarre et non à lui que se fallait dresser. Sur quoi le roi de Navarre répondit à tous qu'eux d'eux n'étaient qu'un, et qui parlait à l'un parlait bien à l'autre.

A l'heure même le roi de Navarre m'aperçoit et m'appelle me disant : « Nous vous donnons bien de « matière pour faire une bonne Histoire ! » Je lui répondis que je le voyais bien, mais que je priais Dieu qui lui fît la grâce de faire si bien que la fin fût plus salutaire à la république que n'était le commencement, ce que j'espérais d'autant que Dieu tient en ses mains le cœur des Rois, dont tenant le sien j'espérais qu'il lui montrerait le chemin de quelque bonne issue.

Le IXe d'avril il fut proclamé publiquement que n'y eût homme qui eût à injurier l'un et l'autre, ni pour la religion ni autrement. Et parce que ceux de l'ancienne religion saccageaient quelques maisons des huguenots, fut publié à peine de la vie que n'y eût homme qui eût à faire plus telles violences en quelle sorte, ni quelle coutume de religion, ni autrement qu'il pût avoir. Et parce que ceux d'Orléans publiaient partout que le Roi était détenu en prison par la tyrannie des ducs de Guise et Montmorency et autres leurs adhérens, le Conseil du Roi fit dépêcher lettres patentes par tous les gouvernemens et villes de France, contenant qu'il avait entendu que quelques-uns avaient fait bruit qu'il était détenu par les ducs de Guise et de Montmorency et autres ; et que, sous ce prétexte, se

Digitized by Google

leveraient gens, disant qu'ils le faisaient pour venir délivrer le Roi de prison; ce que serait faux, vu que librement s'était retiré de Fontainebleau et Melun à Paris, ville capitale de son royaume, pour donner ordre aux affaires et émotions; commandant que chacun s'eût à retirer en sa maison. Fut commandé toutefois à tous gentilshommes et gens d'ordonnance qu'ils se tinssent prêts pour venir et se trouver là par où ils seraient commandés.

Ce jour dînèrent avec le roi de Navarre certains ambassadeurs qui étaient venus de Portugal.

Le xe avril arrivèrent d'Orléans MM. de Gonor, chevalier de l'Ordre, Du Fresne et d'Alluye, secrétaires des commandemens, qui étaient allés devers M. le prince de Condé pour voir de faire quelque accord; auxquels fut répondu qu'ils n'étaient pas si mal appris que ne sussent qu'il ne fallait que le sujet traitât d'appointement avec son souverain, et qu'ils étaient très obéissans serviteurs et sujets du Roi, et que tout ce qu'ils faisaient n'était que pour la conservation de sa personne. Et que quant à ce que quelques-uns qui étaient près de la personne du Roi disaient qu'ils étaient rebelles à sa Majesté, que ceux-là en avaient menti, sauf quelques-uns qu'ils devaient réserver. Bref l'on n'espéra de cette ambassade que guerre et sang.

Ce jour furent envoyées des compagnies de Paris à Melun et à Corbeil, pour s'emparer de villes et forts desdits lieux.

Le xie, le roi de Navarre, MM. de Guise et le Connétable, les maréchaux Saint-André, Brissac et de Termes, sortirent hors de la ville pour voir les avenues, et fut avisé de faire des tranchées sur le chemin d'Orléans, hors le faubourg Saint-Jacques.

Digitized by Google

Ce même jour arriva M. de Valence, d'Orléans, qui parla long-temps à la Reine au jardin du Louvre, et porta presque semblable réponse que les autres; et cependant que ladite dame parlait audit sieur de Valence, le roi de Navarre fit sonner les cornets à bouquin à une fenêtre qui répondait sur le jardin, et les clairons; car dans le jardin se promenaient lui, MM. le Connétable, de Guise, Saint-André, Brissac et autres grands seigneurs courtisans. La Reine montra ne prendre grand plaisir à la musique, qui fit penser aux assistans qu'elle était fâchée. Aussi véritablement il semblait que le temps ne portait pas de se réjouir quand tout le monde était en détresse et fâcherie de l'état où était toute la France, pour les troubles qui naissaient tous les jours comme l'un de l'autre.

Le dimanche XIIe d'avril l'on arrêta aux affaires du Roi, le matin, que l'on publierait un édit confirmatif du précédent, touchant la religion, sauf que les ministres ne prêcheraient à Paris, ni aux faubourgs de Paris, ni dans le bailliage et vicomté de Paris.

Le Roi et la Reine, M. d'Orléans, montés sur haquenées, chevaux d'Espagne, accompagnés du Roi de Navarre, MM. le Connétable, de Guise et autres princes et grands seigneurs, s'en allèrent à la grande église de Notre-Dame de Paris, ouïr la messe fort dévotement, où l'on eût pu voir une infinité de peuple louant Dieu de ce que Dieu conservait leur roi, se disaient-ils, à la vraie et pure religion de Jésus-Christ.

Le XIIIe dudit mois, partirent, autre fois, M. de Gonor et M. d'Alluye, secrétaires des commandemens, pour parler au prince de Condé et voir de mettre quelque bonne composition.

PROVENCE. — Le XIIIe on porta lettres de Provence,

Digitized by Google

lesquelles furent lues aux affaires du Roi, qui contenaient une grande cruauté. C'est que certains se disant huguenots, vinrent en la maison d'un papiste, en laquelle y avait père et fils, qui furent pris tous deux. Or il fut dit au père que s'il voulait pendre et étrangler son fils, qu'il n'aurait pas de mal, sinon que l'on le ferait mourir cruellement. Le père répondit qu'il aimerait mieux mourir de dix mille morts que faire un tel cas. Lors ils dirent au fils s'il voulait pendre et étrangler son père? lequel répondant humainement avec la piété qu'il devait, comme le père avait fait, lors furent pris tous deux, et tués et meurtris cruellement, et, disait-on, que du sang lavèrent les jambes de leurs chevaux.

Ce jour, arrivèrent ceux qui étaient allés à Orléans pour voir faire quelque accord avec M. le prince de Condé, qui rapportèrent la même réponse que dessus.

Le XVIe d'avril, la ville de Rouen fut prise par les huguenots. Il advint ainsi : lesdits huguenots entendant comment les choses se passaient à Orléans, et autres villes de France, s'assemblèrent environ quatre ou cinq cents en armes, et étaient tous en un lieu. De quoi averti, le parlement envoya deux des conseillers pour leur remontrer qu'ils ne se devaient assembler ni porter armes aucunement, et que cela était contrevenir aux édits et vouloir du Roi et de son Conseil. Ils répondirent « qu'ils ne portaient armes si-« non pour faire service au Roi duquel ils étaient très-« obéissans serviteurs et sujets; il est vrai qu'ils avaient « entendu que M. de Villebon était venu pour assem-« bler quelques compagnies d'hommes d'armes pour « endommager ceux de la religion, ce qu'ils ne vou-« laient endurer; que celui qui avait meurtri tant

Digitized by Google

« de pauvres innocens à Vassy, était près du Roi, et,
« sous quelques prétextes, avait grand crédit envers
« ceux qui pouvaient commander en France, durant la
« minorité du Roi, lequel ni la Reine, sa mère, n'en-
« tendaient que ceux de la nouvelle religion fussent in-
« quiétés ni molestés par les autres, ains entendaient
« que tous vécussent en bonne paix et union, et sui-
« vant les édits faits sur la religion; vrai que pour se
« garder, et eux et leur ville, sous l'obéissance du Roi,
« jusques qu'il fût parvenu en l'âge de pouvoir comman-
« der, ils avaient pris les armes, lesquelles ils ne lais-
« seraient que le Roi et Reine fussent en liberté de
« parler et commander leur volonté librement. Bref
« qu'ils avaient pris les armes présentement,» et usèrent de ce même mot. Cependant l'on se saisit des portes, de la Maison de la Ville, des poudres et artillerie, et autres munitions. M. de Villebon, qui était là pour le Roi, se retira au château, qui n'est guère fort. On n'avait ni vivres ni autres munitions, et parlait jà de se rendre. Il fut avisé qu'il en fallait avertir le Roi. La cour de parlement ne l'osa entreprendre sans en parler aux huguenots, qui furent tous d'avis d'y envoyer un conseiller de la cour. Et furent portées les causes et excuses des huguenots, et pourquoi ils avaient pris les armes, qui sont celles, bref, que j'ai mises ci-dessus. Lesquelles portées au Roi et son Conseil, le XVIIe de ce mois fut avisé d'y envoyer M. de Bouillon, lieutenant de Roi en Normandie, le même jour. Et fut prise une lettre écrite par un ministre à M. Bèze, par laquelle ledit ministre se plaignait audit Bèze de la grande effusion de sang qu'il voyait apprêtée devant ses yeux pour la religion, et qu'il serait d'avis d'exterminer ceux qui en étaient cause, plutôt que tout le peuple prît

Digitized by Google

une si grande plaie. Et alléguait pour exemple Gédéon et Judith. Et par la même lettre il écrivait qu'il sentait en son esprit une particulière vocation de Dieu à ce faire. Je vis la lettre entre les mains de M. le cardinal de Bourbon. Durant ces jours furent imprimées et publiées les protestations que fit M. le prince de Condé, où est clairement déclarée la cause pour laquelle il a pris les armes. Voilà.

Le XIXe d'avril, fut fait cri public que les armes que l'on tenait étaient pour recouvrer M. le prince de Condé, qui était détenu par les huguenots.

Le XXe, vint un secrétaire de M. le Prince porter quelques paroles au roi de Navarre, son frère; mais sa résolution était toujours semblable. C'est que MM. de Guise, Connétable et maréchal Saint-André, se retirassent en leur maison, ou gouvernement, et lui en ferait de même; autrement qu'il ne pouvait laisser les armes.

Le XXIe, commencèrent arriver terraillons de plusieurs parts pour conduire l'artillerie à Etampes, où disait-on que l'on allait dresser le camp.

Le XXIIe, le Roi et Reine, roi de Navarre, M. de Guise et Connétable allèrent à l'Arsenal, près des Tournelles, où ils soupèrent et virent l'artillerie, et en firent tirer plusieurs coups. M. de Ronsard et moi y pensâmes perdre les oreilles.

Le XXIIIe, M. le cardinal de Lorraine arriva à Paris, où étaient le Roi et la Reine. M. le prince de Navarre alla au-devant de lui, M. le cardinal de Bourbon, M. le cardinal de Guise, son frère, M. de Guise et plusieurs chevaliers de l'Ordre et grands seigneurs. Il fut logé au Louvre, logis du Roi, et y avait, à son entrée, deux mille chevaux. Il fut le bienvenu de plu-

Digitized by Google

sieurs pour la religion, et fort mal d'autres par la même raison. Mais les uns dissimulaient plus que les autres.

Le XXIVe d'avril, l'évêque d'Orléans, de Morvilliers, et M. de L'Aubespine, secrétaire des commandemens, partirent de Paris pour aller à Orléans trouver M. le Prince, pour moyenner quelque voie d'accord.

Ces mêmes jours arrivèrent huit pièces d'artillerie que l'on fit venir d'Amiens et Compiègne, pour mener et conduire contre ceux qui étaient à Orléans. Les pionniers étaient tous prêts à Paris. Les laissait-on travailler aux boulevards qui sont hors la porte Saint-Jacques.

En ce même temps arriva un secrétaire de M. le duc de Savoie à la cour, et présenta au Roi et son Conseil, de la part de son maître, dix mille soldats italiens, la troisième partie desquels il promettait soudoyer pour six mois.

Au même temps fut dépêché au Pape un paquet, au nom du Roi, et un certain personnage, par lequel Sa Majesté le semonait de lui aider à ces guerres prises pour la religion, durant quatre mois, de cent mille écus par mois, laquelle réponse fut avec quelque double entente, car le Pape, entre autres choses, aimait l'argent comptant.

Le XXVIIe d'avril furent faites montres de douze enseignes de gens de pied au Pré aux Clercs, en la présence de M. le Connétable. Et en passant et repassant la rivière de Seine, passèrent des corps morts, comme étaient par ces jours passés, et étaient ceux que les Papistes avaient tués et jetés dans la rivière à Sens en Bourgogne.

Le XXVIIIIe d'avril les nouvelles vinrent à la cour

Digitized by Google

que ceux d'Orléans étaient saillis et que l'on en avait vu une grande partie à Sercottes, à cause de quoi M. de Sippière et M. de Monsalles partirent de Paris pour les aller découvrir. Les uns disaient qu'ils voulaient venir à Paris, les autres à Sens, pour se venger du grand meurtre que les Papistes avaient fait des huguenots.

Le IIe jour de mai, M. de Morvilliers, évêque d'Orléans, et M. de L'Aubespine, secrétaire des commandemens, qui étaient allés à Orléans pour voir de faire quelque appointement, revinrent et rapportèrent la même réponse que auparavant, c'est que les MM. de Guise se retirassent de la cour, que laissassent les armes et qu'ils en feraient le semblable. Et quant au mariage du petit prince de Condé et une fille de M. de Guise, que ni l'une ni l'autre des parties n'était d'âge et que c'étaient paroles perdues. Les susdits en firent le rapport à la Reine au Jardin du Louvre, où étaient le roi de Navarre, M. le Connétable, M. le Chancelier, M. Le Grand et les secrétaires des commandemens.

Ce jour fut pendu aux halles le Nez d'argent, étant convaincu d'avoir fait la plus grande part des insolences qui furent faites à Saint-Médard, faubourg Saint-Victor, et avec lui un jeune écolier pour les mêmes causes. Les petits enfans tirèrent infinies pierres et boue au dit Nez d'argent étant pendu, et s'il eût eu cent vies après sa mort, toutes lui eussent été ôtées, tant était la populace animée contre lui à cause de la religion.

Ce jour même vinrent les nouvelles de la mort de M. La Motte-Gondrin, chevalier de l'Ordre, qui fut meurtri par les huguenots à Valence en Dauphiné.

Le IIIe jour du mois de mai l'abbé de Saint-Jean

Digitized by Google

vint de la part de M. le prince de Condé et porta à la Reine quelque espérance de paix. Il s'en retourna le quatrième dudit mois. Lequel jour on dit que M. le cardinal de Bourbon et M. le prince de La Roche-sur-Yon partirent secrètement pour aller parler secrètement à M. le prince de Condé.

Le dimanche IIIe de mai les huguenots brûlèrent à Rouen tous les ornemens des églises et commencèrent à la grande église cathédrale et finirent à celle de Saint-Ouen, desquelles M. le cardinal de Bourbon était archevêque et abbé. On estimait les dommages et pertes à trois cent mille écus.

Le Ve vinrent les nouvelles de la prise de Lyon et d'Auxerre.

En ces jours fut publiée une seconde protestation de M. le prince de Condé qui fut imprimée. Elle parle fort contre la maison de Guise.

Le VIe de mai M. de Termes, maréchal de France, trépassa à Paris, à cinq heures du soir, qui fut fort regretté.

Le VIIe, jour de l'Ascension, vinrent des gens de Rouen, de Bourgneuf, où sont les teinturiers, dire et demander au Conseil du Roi s'il lui plaisait qu'ils donnassent bataille aux huguenots de la ville de Rouen et qu'ils en étaient tout prêts. Il leur fut commandé de n'attenter rien témérairement, et que M. d'Aumale y irait pour donner quelque ordre à tant de désordre. Il fut ordonné que ledit seigneur irait accompagné de quatre cents hommes d'armes et deux mille hommes de pied.

Le même jour se plaignirent à la Reine et au Conseil du Roi les papistes d'Orléans, disant que si l'on faisait à Paris ce que l'on disait que l'on voulait faire,

Digitized by Google

qu'ils étaient tous morts et mis au fil de l'épée. Or, quelques jours auparavant, les huguenots de Paris s'en étaient allés à Orléans à M. le prince de Condé, lui dire que ceux qui se disaient du Conseil du Roi avaient résolu de faire la visite des armes et désarmer toutes les maisons suspectes de la huguenoterie, et après, disaient-ils, les voulaient tous massacrer. Ils résolurent à Orléans, que si les papistes entreprenaient un tel cas sur les huguenots à Paris, que les huguenots entreprendraient le semblable sur les papistes à Orléans. Il leur fut répondu que l'on n'avait jamais pensé à telles choses. Il est vrai qu'il fut résolu que l'on désarmerait toutes les maisons suspectes, et n'était pas pour les tuer après, mais pour garder qu'ils ne se levassent contre les autres, si par fortune ceux d'Orléans venaient contre ceux de Paris.

Ces jours fut trouvé un paquet de Suisse qui était envoyé au prince de Condé, contenant toutes les délibérations secrètes.

Le samedi IXe de mai, arriva d'Orléans l'abbé..... qui fit presque semblables réponses aux premières; toutefois lui-même me dit qu'il y avait meilleure espérance de paix que jamais. Il s'en retourna à Orléans le dimanche bon matin. Ce même jour fut faite procession générale à Paris pour la paix. Les nouvelles vinrent de quelque nombre de huguenots qui furent défaits par M. de Barbesieux, près de Sens, (lesdits huguenots s'en allaient à Orléans, et dit-on qu'ils étaient environ trois cents bien armés); la nouvelle de la prise de Grenoble en Dauphiné par les huguenots.

Le IXe de mai, partit de Paris M. d'Aumale avec quatre cents hommes d'armes et deux mille hommes de pied, pour s'en aller à Rouen contre les huguenots.

Digitized by Google

Ce jour arriva une lettre de la cour de parlement de Rouen, lui faisant savoir les désordres que lesdits huguenots avaient faits et faisaient tous les jours. Et la lettre était souscrite *de par ceux qui soulaient tenir et ne tiennent plus votre cour de parlement de Rouen.*

Le XIe de mai, les citoyens et manans de Paris s'assemblèrent chacun en son quartier pour élire un capitaine et lieutenant de quartier, lesquels firent rôles de tous ceux qui pouvaient porter les armes en sondit quartier. Fut commandé que chaque chef de maison se tînt prêt avec telles armes qui fut ordonné pour la tuition et défense de la ville, et marcher, s'il était besoin, là où leur serait commandé par leurs capitaines.

Le XIIe, le Roi et Reine, roi de Navarre, seigneur de Guise et autres seigneurs de la cour, s'en allèrent à Meudon où M. le cardinal de Lorraine donna à dîner et souper au Roi et autres grands seigneurs.

Ce même jour, l'abbé de Saint-Jean qui allait d'Orléans à Paris arriva et alla trouver le Roi et sa cour à Meudon.

Le XIIIe de mai, fut proclamé à Paris par les carrefours de la ville avec la solennité accoutumée, que tout homme qui voudrait porter vivres au camp qui serait dressé au premier jour, serait exempt de toute imposition qu'on pourrait mettre sur lesdits vivres et marchandises, franc et quitte, comme l'on a accoutumé en tel cas, faisant au Roi et à la république.

Ce même jour, fut tenu conseil au Louvre où étaient la Reine, roi de Navarre, M. de Guise, M. le cardinal de Lorraine, M. le Connétable, cardinal de Bourbon, M. le Chancelier, où fut parlé bien avant des affaires et *ore pleniore quàm anteà.* Et de fait, le Roi et Reine et Monsieur partirent le lendemain matin, XIIIe de

Digitized by Google

mai, pour eux en aller à Monceaux, maison de la Reine. Le roi de Navarre, M. le Connétable, MM. de Guise, demeurèrent à Paris. Ce département étonna fort les Parisiens, qui craignaient un pillement et sac de leur ville. Les autres disaient que cela se faisait pour montrer à tous que le Roi et Reine n'étaient pas prisonniers, comme ceux d'Orléans disaient. Elle prit avec le Roi et elle ceux qu'elle voulut, et les deux plus grands étaient monseigneur le cardinal de Bourbon et M. le prince de la Roche-sur-Yon; M. le Chancelier la suivit le lendemain. Le Roi alla coucher ce soir à Lagny. M. le cardinal de Ferrare, légat du pape, alla avec elle.

Ces jours, vinrent les nouvelles comment M. le prince de Montpensier et M. de Chavigny étaient entrés dans Angers et avaient tué quelques ministres et plusieurs autres, et en avaient chassé les huguenots. Ce que les uns trouvèrent bon à la cour, les autres mauvais. Je parlai, le même XIIIe, à M. l'abbé de Saint-Jean qui suivait la Reine à Monceaux, qui restait du tout hors d'espérance de paix.

Le XIIIe et le jour que le Roi et Reine partirent de Paris pour aller à Monceaux, toute la ville de Paris fut toute la nuit en armes de peur d'être surprise des huguenots; et le lendemain renforcèrent les gardes de la ville plus que jamais; car ce partement du Roi et de la Reine leur fut étrange, et le disaient apertement.

Le XVIe de mai, à quatre heures du matin, fut donnée une fausse alarme par tout Paris. La cause fut par deux bateliers s'entrebattant sur la rivière, vers la porte Saint-Antoine, l'un desquels criant : *Al'arme*! Ce cri fut soudain épandu par toute la ville, tant était-elle en crainte et soupçon. Toutes les chaînes

Digitized by Google

furent tendues par les rues, comme si les huguenots eussent jà été à la porte.

Le XVIIe, jour de la Pentecôte, M. le cardinal de Lorraine prêcha à la grande église de Notre-Dame de Paris, et prêcha le matin et après-dîner et fut ouï d'un peuple infini. Le roi de Navarre ouit la grand' messe et ses deux sermons.

Le XVIIIe de mai, lundi de Pentecôte, le roi de Navarre, MM. le cardinal de Lorraine et duc de Guise, son frère, M. le cardinal de Guise et madame de Guise, M. le maréchal Saint-André, madame la duchesse de Valentinois et beaucoup d'autres seigneurs dînèrent avec M. le Connétable à l'hôtel de Montmorency. Là arriva M. de Fizes, secrétaire des finances et de la Reine, qui porta lettres au roi de Navarre et créance de la part de ladite dame. Il s'en retourna soudain.

Et le roi de Navarre monta à cheval après dîné pour aller trouver la Reine à Monceaux.

Les nouvelles étaient à Paris que M. le comte de Villars et M. de Vieilleville étaient allés ôtages à Orléans.

Ce même jour arrivèrent les nouvelles de la mort de dom Charles, prince d'Espagne.

Le XIXe, les nouvelles vinrent à Paris de la tuerie qu'avaient faite les huguenots à Darnetal, bourg qui est à demi-lieue de Rouen, menés par Montgommery de Lorges, celui qui *regem Henricum occiderat*.

Le XXe de mai, fut entendu comme les présidens et conseillers de Grenoble avaient été chassés du parlement et s'étaient retirés au duc de Savoie qui les avait humainement reçus.

Le roi de Navarre arriva ce jour de Monceaux, où il avait laissé le Roi et la Reine.

Digitized by Google

Le XXIe de mai, les nouvelles vinrent de Provence, c'est que audit Provence les papistes avaient chassé les huguenots de leurs propres maisons et contraint d'aller chercher ailleurs leur fortune, et qu'il y avait en campagne vingt-cinq enseignes de gens de pied papistes et certain bon nombre de cavalerie; desquels étaient les capitaines MM. des Corces, Flassan, Vantebren et autres gentilshommes du pays.

Le XXIIe, arriva M. le cardinal d'Armagnac à Paris et fut logé au Louvre. Il avait été mandé par le Roi de Navarre. Arrivant à Villeneuve-Saint-George, fut sonné le tocsin pensant que son train fût une troupe de huguenots, ce qui lui fut fait en plusieurs villages. Et était contraint d'envoyer un homme au devant pour dire et déclarer qui il était. Mais pourtant il ne pouvait faire que les villages ne s'assemblassent pour voir et connaître qui il était.

Le même jour, passa par Paris la compagnie Coronelle, où avait trois cents hommes et fort bon équipage, et tous presque vieux soldats, qui avaient été tirés de Metz et Calais. Ils logèrent au faubourg Saint-Germain.

Le XXIIIe, furent faites les montres par les quartiers, et fut-on d'avis de ne sortir hors de la ville de peur que ne vînt incontinent et surprise des huguenots qui étaient dans la ville.

Ce même jour, qui était dimanche, prêcha M. le cardinal de Lorraine à Saint-Germain-l'Auxerrois, où avait infinité de personnes.

L'artillerie partit ce jour de l'Arsenal du Roi, qui est près des Célestins, et fut conduite le long de la ville, et menée à la plateforme qui est hors des faubourgs Saint-Jacques. Il y avait vingt-cinq pièces, entre les-

Digitized by Google

quelles y avait douze doubles canons. L'on fit mettre fieus le long des rues par où passa ladite artillerie. Ce jour-là émut fort les gens de bien de voir faire un tel appareil contre les siens propres.

Le xxve de mai, fut divulgué à Paris du meurtre et tuerie qui avait été fait à Toulouse, et disait-on qu'il y avait eu de tués d'un côté et d'autre environ quatre mille.

Le xxvie de mai, vinrent à Paris d'Orléans et Monceaux, MM. le comte de Villars et de Vieilleville, qui pourchassaient de la part de la Reine quelque appointement. Ils s'en retournèrent sans grande espérance de venir à quelque bonne issue de ce qu'ils pourchassaient.

Le Roi et Reine sa mère, qui avaient délibéré venir faire la Fête-Dieu à Paris, changèrent d'avis et s'en allèrent la faire à Meaux.

Le xxviie de mai, veille de la fête de la Cène, M. d'Escars s'en alla de matin vers le Roi et Reine à la cour. Et depuis, survinrent quelques autres nouvelles, par lesquelles le Roi de Navarre départit après dîné, et s'en alla vers le Roi et Reine à Monceaux. Ce jour fut grand bruit de chasser les huguenots déclarés de Paris; arrivèrent aussi quelques compagnies de vieux soldats qui furent logés aux faubourgs Saint-Germain.

Les nouvelles vinrent ce jour, que M. le prince de Condé était sorti hors d'Orléans, accompagné d'environ douze cents chevaux et quelque fanterie, et vinrent jusques à Artenay, comme pour reconnaître le lieu où poser le camp. Ils s'en retournèrent après dans la ville.

Le xviiie de mai, jeudi, fête du Saint-Sacrement, furent faites les processions fort magnifiquement; les

Digitized by Google

rues toutes tendues. Par tous les carrefours il y avait corps-de-garde, tant de gens de la ville que de vieux soldats, qui étaient venus de Metz et Calais. M. le cardinal d'Armagnac porta le ciboire à la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois; M. le cardinal de Guise lui soutenait les mains desquelles il portait ledit ciboire.

En ladite procession était le nonce du Pape et certains autres ambassadeurs, MM. le Connétable, de Guise, maréchal Saint-André et beaucoup de cavaliers de l'Ordre et grand nombre de gentilshommes, tous portant un cierge à la main, et infini autre peuple. M. le Cardinal prêcha après dîné en l'église de l'Auxerrois, de la présence du corps de Jésus-Christ au sacrement, fort doctement et avec admiration des plus savans.

Ce jour advint aux Innocens : Il y avait un pauvre homme mal avisé, qui, cependant qu'une procession passait, va dire tout haut : « Ha ! que je n'ai ici six de « mon courage, nous tuerions ou mettrions en fuite « tous ces idolâtres. » Il n'eut pas sitôt presque proféré qu'il fut assommé et tué de ceux qui étaient auprès de lui. Ce jour furent volées quelques maisons, d'autant qu'ils n'avaient tendu devant leurs portes comme les autres.

Ce même jour, on attacha à tous les carrefours de Paris la délibération que l'on avait faite du département du camp, et fut déclaré et publié que ledit camp marcherait le xxxe de mai, et pour ce que tous marchands et autres portant vivres audit camp vinssent, et ils jouiraient des droits et priviléges en tel cas octroyés. La lettre de déclaration était imprimée.

Le xxixe fut rendu un paquet du roi d'Espagne au Roi et Reine et roi de Navarre, par lequel on en-

Digitized by Google

tendit la convalescence du prince d'Espagne, son fils, lequel un peu auparavant on avait fait mort; comment il envoyait au Roi trois mille Espagnols et trois mille Italiens et prêt d'envoyer argent pour soudoyer quatre mille Allemands.

Ce jour prêcha encore à Saint-Germain-de-l'Auxerrois M. le cardinal de Lorraine qui fut ouï d'un bien grand peuple.

Le même jour à trois heures du matin, fut donnée une fausse alarme à la ville de Paris; tellement que tout le peuple se mit en armes, et tendit-on les chaînes comme si l'ennemi eût été à la porte. Et toutefois il n'en était rien, ni nouvelles qu'il fût bougé d'Orléans.

Le xxxe jour de mai, le Roi et Reine, Monsieur qui avait fait la fête de la Cène à Meaux, vinrent au bois de Vincennes, où M. de Guise, M. le Connétable et M. le maréchal Saint-André allèrent trouver le Roi, et M. le cardinal d'Armagnac qui ne lui avait fait encore la révérence. Ils s'assemblèrent audit bois de Vincennes, pour parler de la paix avec ceux d'Orléans. M. de Lyon, chevalier de l'Ordre, frère de M. de Montluc, étant passé par Orléans, porta parole pour cet effet moyenné par M. de Valence, son frère, qui était audit Orléans, il y avait dix ou douze jours. Au commencement on tenait la paix pour faite; mais sur le soir tout cet espoir fut soudain rompu. Il s'en retourna audit Orléans, et partit du bois de Vincennes où était, comme dit est, le Roi, le xxxie et dernier jour de mai.

Le dimanche xxxie et dernier jour de mai, partit le camp de Paris et les vingt-deux pièces d'artillerie qui avaient été conduites auparavant hors les faubourgs Saint-Jacques, sur la plateforme. M. le maréchal de

Digitized by Google

Saint-André le conduisit au partir accompagné de M. de Brosses, chevalier de l'Ordre, et autres chevaliers et seigneurs. Le Roi et la Reine étaient au bois de Vincennes, non sans regret de voir que les affaires s'acheminaient au combat. Ce soir fut délibéré de faire des chevaliers de l'Ordre, et en furent faits le nombre de quinze, M. le petit prince de Joinville en fut un, M. le comte de Roussy, M. le comte de Brienne. M. de Monpezat, M. de Losses, gouverneur du petit prince de Navarre, M. de Chavigny et M. de Rochefort.

En ce temps vinrent les nouvelles comment M. de Tavannes avait repris Châlons en Bourgogne.

Le premier jour de juin, le roi de Navarre, M. le Connétable, M. de Guise, accompagnés d'un grand nombre de gentilhommes et grands seigneurs partirent de Paris pour s'en aller au camp qui était à Longjumeau.

Le IIe jour de juin, les commissaires des quartiers de la ville s'en allaient par toutes les maisons suspectes ou indiquées par les voisins, faire faire confession de foi aux maître et maîtresse de la maison. S'ils demeuraient en leur opinion, leur était commandé sous certaine et grande peine de vuider la ville de Paris dans deux fois vingt-quatre heures; et s'ils disaient qu'ils croyaient ce que leurs pères avaient cru suivant l'Église Romaine, l'on les laissait en paix, combien qu'ils fussent soupçonnés et qu'il apparût clairement qu'ils eussent été au prêche des ministres.

Ce jour fut baptisée une fille âgée de six ou sept mois à Saint-Germain-l'Auxerrois, qui avait été baptisée par les ministres. A ce baptême il y eut plus de dix mille personnes. On sonnait les cloches et carillonnait en signe de joie. Et plusieurs voulant décorer les

Digitized by Google

baptisailles, portaient chandelles et cierges et criaient : *Loué soit Dieu du recouvrement de cette pauvre amelette innocente*! Toute liberté était par ces jours-là permise à Paris, le peuple était armé et la justice n'avait rien ou peu d'autorité. Ce jour le camp devait aller camper à Châtres sous Montlhéry. Les montres générales furent faites ce jour entre Longjumeau et Montlhéry.

Le IIIe jour de juin, la Reine partit du bois de Vincennes pour aller parlementer à M. le prince de Condé à Toury. Elle avait fait mettre des haquenées de relais pour faire plus grande diligence.

Ce jour passèrent à Paris trois enseignes de gens de pied, vieux soldats qui venaient de Calais, Ardres et Boulogne, fort bien équipés. Ce jour fut pris un prédicant qui prêchait à la rue Saint-Martin. Il fut mené en prison et la plus grande partie de ceux qui l'oyaient entre lesquels il y avait quelques demoiselles de nom.

Le Ve de juin, la Reine et le Roi de Navarre devaient parlementer avec M. le prince de Condé à Toury, mais l'on dit que ceux d'Orléans ne voulurent laisser sortir ledit prince. La Reine et Roi de Navarre s'en retournèrent sans rien faire, et le camp marcha ce même jour qui était entre Longjumeau et Montlhéry.

Le VIe, la cour de parlement dit par arrêt que tous les présidens, conseillers, avocats et procureurs feraient confession de leur foi et la signeraient de leur main; et quiconque ne le voudrait faire serait déclaré huguenot, et pour ainsi contraint de laisser la ville de Paris.

Le VIIIe de juin, l'on fit brûler à la rue Saint-Jacques et au bout du pont Notre-Dame, vis-à-vis de

Digitized by Google

Saint-Denis-de-la-Châtre, un fort grand nombre de livres, comme Bibles, commentaires sur la Bible, livres de Calvin, Beze, Mornay et autres ministres. Il en fut brûlé par une fois à la rue Saint-Jacques si grand nombre que le feu dura d'une heure après midi jusques à *quatre heures du soir*.

Le IIe, la Reine et roi de Navarre s'en allèrent pour parlementer avec monsieur le Prince, en une métairie qui est entre Artenay et Toury, nommée Château-Gaillard, qui est à environ huit lieues d'Orléans. Ils vinrent cent de chaque côté, sans armes.

Le Xe, vinrent les nouvelles de parlement au Roi qui était au bois de Vincennes, et donnaient quelque espérance de quelque appointement. Ce même jour, M. d'Argens, enseigne de M. d'Aumale, vint à Paris pour faire conduire six canons à Rouen; ledit M. d'Aumale était à une lieue près de ladite ville sans en oser approcher de plus près sans artillerie. Quelques jours auparavant avait-on fait une saillie où furent tués de ceux de la ville dix-sept ou dix-huit, et un homme d'armes de M. d'Aumale.

Par ces jours arriva Nicet qui avait été envoyé à Rome par messieurs du Conseil du Roi, et monsieur le Légat, pour demander secours au Pape. Il en tint consistoire exprès, et tous les cardinaux furent d'avis d'aider de toutes leurs forces au Roi en une affaire qui importait au demeurant de la chrétienté. Ils lui accordèrent ce pendant deux cent mille écus, et soudain baillèrent lettres de banque audit Nicet pour porter au Roi, pour en prendre tout incontinent cinquante mille à Anvers.

Le XIe de juin, fut crié, avec les trompettes d'argent, à cri public, que tout capitaine, soldat, gens d'ordon-

Digitized by Google

nance qui serait à Paris eût à marcher sur l'heure et se rendre au camp dans le jour, sur la peine de l'hart.

Il faut noter que les xe et xie fit si grand vent, pluie et froid, comme si on eût été au cœur d'un hiver bien froid, que donna grand étonnement à plusieurs prenant ce temps pour un mauvais présage; car par ce jour là on parlementait entre Toury et Orléans comme dit est.

Le xiiie, parlementèrent aussi la Reine, roi de Navarre et prince de Condé. Ce jour revinrent MM. les cardinaux de Bourbon et de Lorraine qui étaient à Etampes avec la Reine; laissèrent là ladite dame, ce qui donna mauvaise espérance d'accord.

Ce jour je vis sur un grand bateau, sur la rivière de Seine, six canons, une moyenne, et une bâtarde, pour envoyer à Rouen à M. d'Aumale. On me bailla ce jour la confession et profession de foi de la cour de parlement qui est telle que s'ensuit:

« Nous soussignés, présidens, maîtres des requêtes, « conseillers, avocats et procureurs généraux du Roi, « greffiers et notaires de la cour de parlement de Paris, « croyons et confessons en vérité et sincérité de cœur « les articles insérés et approuvés par les lettres patentes « du feu roi François premier, que Dieu absolve, ci- « dessus écrites; en la foi desquels nous voulons vi- « vre et mourir. Et promettons à Dieu, à sa glorieuse « mère, à ses anges et à tous ses saints et saintes les « garder et observer et iceux faire garder et observer « de tout notre pouvoir aux sujets du Roi notre sou- « verain seigneur, sans faire, souffrir être fait aucune « chose au contraire, directement ou indirectement, en « quelque manière que ce soit, sur les peines portées par « l'arrêt donné par icelle cour, les chambres assemblées, « le vie jour de ce présent mois. Et ainsi le promettons

Digitized by Google

« et jurons. En témoin de quoi nous avons signé cette « présente déclaration le IXe de juin M. D. LX. II. »

Le XIIIIe de ce mois de juin, M. le cardinal de Lorraine prit par emprunt de certains marchands et bourgeois de Paris la somme de . . . . . pour fournir aux frais de la guerre.

Ce même jour l'on continua le brûlement des livres; et en fut brûlé grande quantité à la place Maubert. Le camp fut le jeudi, vendredi et samedi à Guillerval-en-Beauce, attendant toujours si l'on pourrait rien résoudre de l'accord. Mais plus la venue de quinze cents Reitres qui venaient d'Allemagne conduits par . . . (*lacune*).

Le XVe de juin, jour de dimanche, fut faite à Paris une procession générale où étaient toutes les principales églises, les quatre ordres mendians, la cour de parlement le prévôt des marchands. Il y avait de la cour de parlement quatre-vingt et six portant robes d'écarlate; quatre cardinaux, de Bourbon, de Lorraine, Guise et Armagnac; sept évêques. Et fut portée la sainte Eucharistie sous le poêle par l'abbé de Sainte-Geneviève, de l'église de Sainte-Geneviève à Saint-Médard, qui est au faubourg Saint-Marceau. Et fut fait un prêche par un de l'ancienne église, au lieu même où avaient accoutumé de prêcher les ministres, qui s'appelle le Patriarche. Il fut mis un cartel devant messieurs les Cardinaux, eux étant arrivés en ladite église de Saint-Médard, qui était imprimé, et le titre était la *Bulle du Diable*.

Ce jour la Reine arriva du parlement où elle avait tant pris de peine, au bois de Vincennes, marrie de n'avoir pu rien faire. Je vis le Roi qui lui alla au-devant.

Le XVIe de ce mois de juin, M. le baron de La Garde

Digitized by Google

arriva en poste du camp, qui effraya toute la cour avec nouvelles ambigües; l'on tint tout ce jour et le lendemain XVIIe que il y avait eu une escarmouche, où avait été tué M. le maréchal de Saint-André, et M. d'Anville, fils de monsieur le Connétable, pris prisonnier. Ce même jour sur le soir arriva M. du Fresne, secrétaire des commandemens, qui disait qu'on ne s'était pas encore battu; mais les deux camps étaient l'un à la vue de l'autre.

(*La fin au prochain Numéro.*)

Digitized by Google

JOURNAL

DE LOUIS XVI,

ET AUTRES MANUSCRITS DU ROI

TROUVÉS DANS L'ARMOIRE DE FER (1).

Qui n'a lu le procès de Louis XVI dans les colonnes si dramatiques du *Moniteur* de janvier 1793? Pour qui cherchait dans ces débats de vives émotions, l'attente n'aura point été trompée. Mais après avoir lu ce que nous venons de lire, et que nous allons rapporter, nous ne craignons pas de dire que, pour celui qui y aura voulu puiser des élémens de conviction, les principaux, les plus déterminans lui ont manqué. Nous ne craignons pas d'avancer que les juges de Louis XVI ne furent pas mis à même de connaître celui sur le sort duquel ils avaient à prononcer, et que ses défenseurs l'ont mal défendu. Qu'on lise et qu'on prononce.

Louis XVI, élevé dans une cour corrompue, appelé à succéder à un monarque dissolu, spirituel et insouciant, fut préservé par sa nature et ses penchans des mœurs dont sa jeunesse envisagea le tableau, et du caractère distinctif de Louis XV il n'emprunta que l'insouciance. Ses habitudes demeurèrent celles d'un

(1) Archives générales du royaume.

Digitized by Google

honnête gentilhomme, de goûts simples au plus haut point, de mœurs innocentes; ses pensées ne furent jamais celles d'un roi.

Ce prince à la vie pure, aux sentimens religieux, faisait en quelque sorte chaque soir son examen de conscience et enregistrait exactement, scrupuleusement, les actions de sa journée monotone, les émotions très-régulières de son cœur, et les rares évènemens qui étaient parvenus à réveiller son attention. Ce *Journal* le peindra mieux que La Bruyère n'eût pu le faire, et, quand nous en aurons cité quelques mots, les lecteurs de l'œuvre de Louis XVI le connaîtront plus intimement que ses juges.

Ce Journal, entièrement écrit de sa main, commence au 1er janvier 1766, et, tenu jour par jour, et sans qu'un seul soit omis, ne s'arrête qu'au 31 juillet 1792, c'est-à-dire dix jours seulement avant le 10 août, avant la déchéance, avant la prison qui ne devait plus s'ouvrir que pour l'échaffaud.

Nous ne pouvions songer à donner ce document tout entier, car ces bulletins uniformes eussent rebuté dès la seconde page. Nous avons dû prendre certaines époques, et notre choix devait naturellement se porter sur les dates des plus notables évènemens de la vie ou du règne de ce prince.

Il se maria en mai 1770: voici la page de son *Journal* sur cette époque; nous copions scrupuleusement, et reproduisons même les signes dont le sens est encore à déterminer.

MAI 1770.

MARDI 1er. †
MERCREDI 2. Promenade.

Digitized by Google

JEUDI 3. Revue des Gardes Françaises et Suisses à la plaine des Sablons.
VENDREDI 4. Promenade à cheval à l'Homme-Mort pour la chasse au daim.
SAMEDI 5. Promenade.
DIMANCHE 6. †
LUNDI 7. Promenade.
MARDI 8. Promenade.
MERCREDI 9. Promenade à cheval à Jouy pour la chasse du daim.
JEUDI 10. Promenade.
VENDREDI 11. Promenade.
SAMEDI 12. †
DIMANCHE 13. Départ de Versailles. Soupé et couché à Compiègne chez M. de Saint-Florentin.
LUNDI 14. Entrevue avec madame la Dauphine.
MARDI 15. Soupé à la Muette ; couché à Versailles.
MERCREDI 16. Mon mariage. Appartement dans la Galerie. Festin royal à la salle d'Opéra.
JEUDI 17. Opéra de *Persée*.
VENDREDI 18. Chasse du cerf. Grande meute à la Belle-Image. Pris un (*cerf.*)
SAMEDI 19. Bal paré à la salle d'Opéra. Feu d'artifice.
DIMANCHE 20. †
LUNDI 21. Chasse du cerf. Petite meute à la Belle-Image. Pris deux. Bal masqué dans les appartemens.
MARDI 22. Promenade à Trapes.
MERCREDI 23. *Athalie* à la salle d'Opéra.
JEUDI 24. Vêpres et salut.
VENDREDI 25. . . . . La grande meute chassait à la Croix de Velparo.
SAMEDI 26. Opéra de *Persée* pour la seconde fois.
DIMANCHE 27. †
LUNDI 28. . . . La petite meute chassait à l'étang de la Tour.
MARDI 29. Chasse du cerf. Grande meute au parc du château Vaudion. Pris un. Déjeûné à Saint-Hubert.
MERCREDI 30. Promenade à Verrières. Trouvé la chasse du daim.
JEUDI 31. J'ai eu une indigestion.

Nous ignorons ce qu'exprime cette † qui se trouve à plusieurs jours de ce mois. Elle ne peut vouloir dire que nul évènement, de ceux qui frappaient Louis XVI, ne s'était passé ces jours-là ; car ce prince prenait le

Digitized by Google

soin d'écrire : *Rien*, quand rien ne lui avait semblé digne de remarque, et sous ce rapport d'intérêt il se montrait peu exigeant. Ainsi on le voit souvent enregistrer : MARDI, *mauvais temps*. — MERCREDI, *rien*.

Prenons au hasard un des mois paisibles de son règne; nous le suivrons ensuite au milieu des agitations politiques qui semblèrent étrangères à son ame, et qu'on étudierait assurément d'une manière bien incomplète, si on s'en tenait à ce seul document de la révolution.

JANVIER 1786.

DIMANCHE 1er. La cérémonie de l'Ordre. Vêpres et salut. Grand couvert.
LUNDI 2. Le service des chevaliers. Promenade à pied par Glatigny et la butte de Picardie.
MARDI 3. États de Bretagne. Vêpres.
MERCREDI 4. Tiré à Pissaloup; tué 219 pièces. 1er spectacle à la nouvelle salle. Départ des porcelaines.
JEUDI 5. Rien. Premier bal.
VENDREDI 6. Vêpres. Dégel.
SAMEDI 7. Rien.
DIMANCHE 8. Vêpres et salut.
LUNDI 9. Chasse à la Croix de Noailles. Pris trois.
MARDI 10. Rien.
MERCREDI 11. Tiré à Sataury. Tué 214 pièces. Bal.
JEUDI 12. Rien. Bain.
VENDREDI 13. Chasse du cerf à la Muette. Pris trois.
SAMEDI 14. Tiré au Mail. Tué 171 pièces.
DIMANCHE 15. Vêpres et salut. Bain.
LUNDI 16. Rien. Bain.
MARDI 17. Chasse du cerf aux Loges. Pris un.
MERCREDI 18. Rien. Gelée. Bal.
JEUDI 19. Tiré aux lisières. Tué 554 pièces.
VENDREDI 20. Promenade à pied au parc de Meudon.
SAMEDI 21. Rien. Dégel.
DIMANCHE 22. Vêpres et salut.
LUNDI 23. Chasse du cerf aux Loges. Pris trois.

Digitized by Google

MARDI 24. Tiré à Chèvreloup. Tué 245 pièces.
MERCREDI 25. Rien. Bal.
JEUDI 26. Chasse du cerf aux Loges. Pris deux.
VENDREDI 27. Rien.
SAMEDI 28. Tiré à la plaine de Chambourcy et aux petites routes. Tué 246 pièces.
DIMANCHE 29. Vêpres et salut.
LUNDI 30. Chasse du cerf aux Loges. Pris deux.
MARDI 31. Rien. Audience de l'ambassadrice de Suède.

On remarquera, pour bien fixer le sens du mot *rien*, qui se trouve souvent répété dans ce mois et dans certaines autres parties de ce *Journal*, qu'il ne figure jamais aux jours où le Roi a chassé. Ainsi on lit : *Rien. Audience. — Rien. Premier Bal;* mais jamais : *Rien. Chassé au cerf; — Rien. Pris un.* Plus loin on verra par ses manuscrits l'importance que Louis XVI attachait à cet exercice.

Avant d'aborder l'époque révolutionnaire, nous allons rapporter les deux seuls évènemens de sa vie à l'occasion desquels le prince, dans son *Journal*, soit sorti de son habituelle concision. Nous ne voyons pas les noms de la Reine et de leurs enfans se reproduire de nouveau ailleurs; mais voici ce qu'on lit à la date de la naissance de madame la duchesse d'Angoulême et de Louis XVII. Ce sont deux bulletins d'accouchement qui semblent plutôt rédigés par la froide observation d'un homme de l'art ou d'un historiographe que dictés par l'émotion de bonheur d'un père.

COUCHES DE LA REINE,

LE 19 DÉCEMBRE 1778.

La Reine s'était couchée la veille à onze heures sans rien souffrir. A minuit et demi elle a commencé à

Digitized by Google

souffrir; à une heure et demie, elle a sonné. On a été chercher madame de Lamballe et les honneurs; à trois heures madame de Chimay est venue me chercher. La Reine était encore dans son grand lit; une demi-heure après elle a passé sur un lit de travail. Madame de Lamballe a envoyé chercher la famille royale et les princes et princesses qui étaient à Versailles, et a envoyé des pages à M. le duc d'Orléans, madame la duchesse de Bourbon et madame la princesse de Conti qui étaient à Saint-Cloud; M. le duc de Chartres, M. le duc de Bourbon et M. le prince de Conti étaient à Paris. Les douleurs de la Reine se ralentissant, elle s'est promenée dans la chambre jusqu'à près de huit heures qu'elle s'est remise sur le lit de travail. Il y avait dans la chambre la famille royale, les princes et princesses du sang, les honneurs et madame de Polignac; dans le grand cabinet, ma maison, celle de la Reine et les grandes entrées; dans le salon de jeu et la galerie, tout le reste du monde. On est entré lorsque l'accoucheur a averti. La Reine est accouchée à onze heures et demie d'une fille. J'ai passé tout de suite dans le grand cabinet pour la voir emmailloter et la remettre entre les mains de madame de Guéménée, gouvernante. Le sous-lieutenant des gardes de service chez la Reine est parti tout de suite pour faire part de la naissance au corps de Ville qui était assemblé depuis la nouvelle du travail, et un autre sous-lieutenant a reconduit ma fille chez elle. On n'avait pas pu saigner la Reine pendant le travail; quelques minutes après être accouchée, le sang lui a remonté à la tête, et elle est tombée sans connaissance; on l'a saignée copieusement du pied, ce qui l'a fait revenir au bout de trois quarts d'heure, et depuis elle a toujours bien été. Je

Digitized by Google

suis rentré chez moi à deux heures et demie, où j'ai signé les lettres de ma main pour l'Empereur et l'Impératrice et le roi d'Espagne; les autres avaient été signées quelques jours avant. J'ai été de là à la messe en haut; après je suis descendu en bas pour le baptême. Ma fille a été tenue par MONSIEUR et MADAME représentant le roi d'Espagne et l'Impératrice. Elle a été nommée *Marie-Thérèze-Charlotte*. Toute la famille royale et les princes et princesses du sang ont signé l'acte de baptême. Après j'ai entendu en bas le *Te Deum* chanté en musique, et je suis rentré chez moi. Le soir les premiers présidens des cours sont venus me complimenter. Le lendemain j'ai vu les ambassadeurs, et le soir deux cent vingt dames ont fait leurs révérences. Mes sœurs et les princesses restèrent dans le cabinet.

Il y a eu des *Te Deum* partout, entr'autres un de la Musique à la chapelle, le 30, où je n'ai pas été. La Reine a vu ses dames le 26, les princes et princesses le 27, les grandes entrées le 30, s'est levée sur sa chaise longue le 31; elle a vu ma maison le 1er de janvier, et le reste de suite.

Le *Te Deum* à Notre-Dame à Paris le 26; je n'y ai pas été.

ACCOUCHEMENT DE LA REINE,

LE 22 OCTOBRE 1781.

La Reine avait très-bien passé la nuit du 21 au 22 d'octobre. Elle sentit quelques petites douleurs en s'éveillant, qui ne l'empêchèrent pas de se baigner; elle en sortit à dix heures et demie; les douleurs continuaient à être médiocres. Je ne donnai aucun ordre,

Digitized by Google

pour le tiré que je devais faire à Saclé, qu'à midi. Entre midi et midi et demi les douleurs augmentèrent ; elle se mit sur son lit de travail, et à une heure et un quart, juste à ma montre, elle est accouchée très-heureusement d'un garçon. Pendant le travail, il n'y avait dans la chambre que madame de Lamballe, Monsieur, le comte d'Artois, mes tantes, madame de Chimay, madame de Mailly, madame d'Ossun, madame de Tavannes, et madame de Guéménée, qui allaient alternativement dans le salon de la Paix qu'on avait laissé vide. Dans le grand cabinet il y avait ma maison, celle de la Reine, et les grandes entrées, et les sous-gouvernantes qui entrèrent au moment des dernières douleurs, et se tinrent dans le fond de la chambre, sans intercepter l'air.

De tous les princes que madame de Lamballe envoya avertir à midi, il n'y eut que M. le duc d'Orléans qui arriva avant les dernières douleurs (il était à la chasse à Fausse-Repose). Il se tint dans la chambre ou le salon de la Paix. M. le prince de Condé, M. de Penthièvre, M. le duc de Chartres, madame la duchesse de Chartres, madame la princesse de Conti et mademoiselle de Condé arrivèrent que la Reine était accouchée, M. le duc de Bourbon le soir et M. le prince de Conti le lendemain. La Reine a vu tous ces princes le lendemain, les uns après les autres. Après que la Reine a été accouchée, on a porté mon fils dans le grand cabinet où je suis allé le voir habiller, et je l'ai remis entre les mains de madame de Guéménée, gouvernante. Après que la Reine a été délivrée je lui ai annoncé que c'était un garçon et on lui a apporté sur son lit. Après qu'elle l'a eu vu quelque temps, chacun a été chez soi. J'ai signé les lettres de part de ma main, pour l'Empereur, le

Digitized by Google

roi d'Espagne et la princesse de Piémont, et j'ai ordonné qu'on fasse partir les autres que j'avais déjà signées. A trois heures, j'ai été à la chapelle où mon fils a été baptisé par le cardinal de Rohan, et tenu sur les fonts de baptême par l'Empereur et la princesse de Piémont, représentés par MONSIEUR et par ma sœur Elisabeth. Il a été nommé *Louis-Joseph-Xavier-François*. Mes frères, mes sœurs, mes tantes, M. le duc d'Orléans, M. le duc de Chartres, M. le prince de Condé et M. de Penthièvre ont signé l'acte. Après le baptême, j'ai entendu, en bas, le *Te Deum*, chanté par la Musique, les princesses n'ayant pas eu le temps de s'habiller le soir.

Pendant que je voyais tirer le feu d'artifice dans la Place d'Armes, le premier président de la chambre des comptes est venu me complimenter. Les autres qui n'étaient pas à Paris, sont venus les jours d'après. Le lendemain, à mon lever, les ambassadeurs sont venus me faire leur cour, et le nonce, à la tête, m'a fait un compliment sans cérémonie. A six heures j'ai reçu les révérences de cent vingt-cinq femmes, mes frères, sœurs, et tantes et princesses étant dans le cabinet.

Le vendredi 26, je suis parti à quatre heures un quart, ayant dans ma voiture MONSIEUR, M. le comte d'Artois, le duc d'Orléans, le duc de Chartres et le prince de Condé. Outre la voiture de service, il y avait deux voitures de suite, dont les personnes avaient été invitées par le premier écuyer. Au Cours, j'ai changé de voiture, et ai été, dans le grand cérémonial ordinaire, à Notre-Dame, où le *Te Deum* a été chanté, toutes les cours y assistant et l'archevêque officiant, qui m'avait complimenté à la porte de l'église, où s'étaient

Digitized by Google

trouvés les trois autres princes. Je suis revenu à Versailles dans le même ordre.

Le 28 j'ai reçu les complimens d'usage des différentes cours, qui ont été aussi chez mon fils.

Le 29 le chapitre de Notre-Dame est venu me complimenter dans la chambre, les six corps, les juges-consuls à la porte de la chambre, la compagnie d'arquebuse dans la galerie, ainsi que les dames de la halle. Pendant neuf jours, tous les métiers et professions sont venus sur la cour de marbre avec des violons, et ce qu'ils ont pu imaginer pour témoigner leur joie; je leur ai fait distribuer environ douze mille livres.

Après le baptême de mon fils, M. de Vergennes, grand trésorier du Saint-Esprit, lui a porté le cordon bleu, et M. de Ségur la croix de Saint-Louis. Aussitôt après l'accouchement de la Reine, M. de Croismare, lieutenant des gardes-du-corps, de service auprès d'elle, est parti pour aller l'annoncer au corps de Ville qui était assemblé depuis la nouvelle du travail. Quand mon fils est sorti de chez la Reine, M. de Tingry l'a conduit chez lui et y a établi une sentinelle des gardes, un lieutenant et un sous-lieutenant. Il y a eu des *Te Deum* partout, entre autres un à la chapelle, le 29, où je n'ai pas été. La Reine, qui a toujours continué de bien aller, a vu ses dames le 29; les princes et princesses le 30, les grandes entrées le 2 novembre, s'est levée sur sa chaise longue le 2, a vu ma maison le 3, et le reste successivement.

Le dimanche 4 de novembre, il y a eu un *Te Deum* à la paroisse à Versailles, et, pendant le salut au château, illumination dans toute la ville.

Digitized by Google

Nous passons à 1789. Voici le *Journal* du mois de juillet.

JUILLET 1789.

MERCREDI 1er. Rien. Députation des États.
JEUDI 2. Monté à cheval à la porte du Maine pour la chasse du cerf à Port-Royal. Pris un.
VENDREDI 3. Rien.
SAMEDI 4. Chasse du chevreuil au Butart. Pris un et tué vingt-neuf pièces.
DIMANCHE 5. Vêpres et salut.
LUNDI 6. Rien.
MARDI 7. Chasse du cerf à Port-Royal. Pris deux.
MERCREDI 8. Rien.
JEUDI 9. Rien. Députation des États.
VENDREDI 10. Rien. Réponse à la députation des États.
SAMEDI 11. Rien. Départ de M. Necker.
DIMANCHE 12. Vêpres et salut. Départ de MM. de Montmorency, Saint-Priest et La Luzerne.
LUNDI 13. Rien.
MARDI 14. Rien.
MERCREDI 15. Séance à la salle des États et retour à pied.
JEUDI 16. Rien.
VENDREDI 17. Voyage à Paris à l'Hôtel-de-Ville.
SAMEDI 18. Rien.
DIMANCHE 19. Vêpres et salut. Retour de MM. de Montmorency et de Saint-Priest.
LUNDI 20. Promenade à cheval et à pied dans le Petit-Parc. Tué deux pièces.
MARDI 21. Rien. Retour de M. de La Luzerne. Le cerf chassait au Butart. Audience du cardinal de Montmorency.
MERCREDI 22. Rien.
JEUDI 23. Rien.
VENDREDI 24. Promenade à cheval et à pied au Butart. Tué treize pièces.
SAMEDI 25. Rien.
DIMANCHE 26. Vêpres et Salut.
LUNDI 27. Rien. Le cerf chassait à Marly.
MARDI 28. Rien. Le mauvais temps m'a empêché de sortir.
MERCREDI 29. Rien. Retour de M. Necker.
JEUDI 30. Rien.
VENDREDI 31. Rien. La pluie m'a empêché de sortir.

Digitized by Google

Ici encore se trouve confirmé ce que nous avons avancé plus haut, que le Roi inscrivait *rien* aux jours où il n'avait pas chassé, quelque importans que fussent d'ailleurs aux yeux de tout autre les évènemens qui les avaient signalés. Ainsi le 11 : *Rien. Départ de M. Necker*, le 29 : *Rien. Retour de M. Necker*, comme si ce départ et ce retour n'étaient pas deux évènemens gros de conséquences; ainsi le 14 : *Rien*, comme si la Bastille n'avait pas été prise, comme si sa chute n'avait pas profondément ébranlé la royauté.

Veut-on connaître les notes sur les 5 et 6 octobre?

OCTOBRE 1789.

LUNDI 5. Tiré à la porte de Châtillon. Tué 84 pièces, Interrompu par les évènemens. Aller et revenir à cheval.

MARDI 6. Départ pour Paris, à midi et demi. Visite à l'Hôtel-de-Ville. Soupé et couché aux Tuileries.

Nous croyons devoir transcrire également le mois de juin 1791, durant lequel eurent lieu la fuite de Paris, le voyage à Varennes et le retour, au milieu de populations incandescentes, dans la capitale agitée. On verra l'incroyable tranquillité de Louis XVI contraster avec ces émotions populaires.

JUIN 1791.

MERCREDI 1er. Rien.
JEUDI 2. Vêpres et salut.
VENDREDI 3. Rien.
SAMEDI 4. Rien.
DIMANCHE 5. Vêpres et salut.
LUNDI 6. Rien.
MARDI 7. Promenade à cheval, à 7 h. 1/2, par Grenelle Sèvres et Saint-Cloud.
MERCREDI 8. Rien.
JEUDI 9. Rien.
VENDREDI 10. Rien.

Digitized by Google

SAMEDI 11. Promenade à cheval, à 9 h., par le Mesnilmontant et Noisy-le-Sec. Faute d'ordres, il n'y a pas eu de premières vêpres.

DIMANCHE 12. Il n'y a pas eu de cérémonies de l'ordre. Grande messe, vêpres et salut en haut. Grand couvert.

LUNDI 13. Vêpres.

MARDI 14. Vêpres.

MERCREDI 15. Promenade à cheval, à 9 h. 1/2, tout le tour de la nouvelle enceinte.

JEUDI 16. Rien.

VENDREDI 17. Rien.

SAMEDI 18. Promenade à cheval, à 9 h. 1/2, au bois de Boulogne.

DIMANCHE 19. Vêpres et salut.

LUNDI 20. Rien.

MARDI 21. Départ à minuit de Paris. Arrivé et arrêté à Varennes-en-Argonne à onze heures du soir.

MERCREDI 22. Départ de Varennes, à 5 ou 6 h. du matin. Déjeûné à Sainte-Menehould. Arrivé à 10 h. à Châlons, y soupé et couché à l'ancienne Intendance.

JEUDI 23. A 11 h. 1/2 on a interrompu la messe pour presser le départ. Déjeûné à Châlons. Diné à Épernay. Trouvé les commissaires de l'Assemblée auprès du Port à Brinson. Arrivé à 11 h. à Dormans; y soupé. Dormi 5 heures dans un fauteuil.

VENDREDI 24. Départ de Dormans, à 7 h. 1/2. Diné à La Ferté-sous-Jouarre. Arrivé à 10 h. à Meaux. Soupé et couché à l'Evêché.

SAMEDI 25. Départ de Meaux, à 6 h. 1/2. Arrivé à Paris, à 8 h., sans s'arrêter.

DIMANCHE 26. Rien du tout. La messe dans la galerie. Conférence des commissaires de l'Assemblée.

LUNDI 27. Idem.

MARDI 28. Idem. J'ai pris du petit-lait.

MERCREDI 29. Idem.

JEUDI 30. Idem.

A juillet 1791, le mois entier est embrassé par une accolade dans la longueur de laquelle on lit : *Rien de tout le mois. La messe dans la galerie.* Cependant au travers de l'accolade, trois jours, seulement, portent des mentions tirées hors ligne; nous les rapportons

Digitized by Google

parce que c'est dans ce mois que la loi martiale fut proclamée au Champ-de-Mars, et que Paris fut ensanglanté.

JEUDI 14. J'avais dû prendre médecine.
DIMANCHE 17. Affaire du Champ-de-Mars.
JEUDI 21. Médecine à 6 h. et fin du petit lait.

Voici enfin les deux derniers mois de ce *Journal*, juin et juillet 1792. Dix jours après, le guichet du Temple s'était refermé sur Louis XVI et sa famille. Nul triste présage ne semble cependant émouvoir le prince qui, ne pouvant sortir de Paris pour se livrer à son exercice favori, a plus souvent à inscrire *Rien*, et, comme pour mieux déterminer le vrai sens du mot, écrit au 27 juillet : *Rien. Alerte toute la journée.*

JUIN 1792.

VENDREDI 1. Rien.
SAMEDI 2. Rien.
DIMANCHE 3. Vêpres et salut.
LUNDI 4. Rien.
MARDI 5. Rien.
MERCREDI 6. Rien.
JEUDI 7. La messe à l'ordinaire. Vêpres et salut. La procession est venue au château; je n'y ai pas été.
VENDREDI 8. Rien. Salut à six heures.
SAMEDI 9. Promenade à pied dans le jardin. A neuf heures, salut. Départ de M. de Batz.
DIMANCHE 10. Vêpres et salut.
LUNDI 11. Rien. Salut.
MARDI 12. Rien. Salut.
MERCREDI 13. Rien. Renvoi de MM. Roland, Clavière et Servan. Salut.
JEUDI 14. Vêpres et salut.
VENDREDI 15. Promenade à pied dans le jardin, à neuf heures.
SAMEDI 16. Rien. Renvoi de M. Dumouriez. Nomination de MM. Chambonas, et Lajard.
DIMANCHE 17. Vêpres et salut. Nomination de M. de Monciel.

Digitized by Google

LUNDI 18. Rien. Nomination de M. de Beaulieu.
MARDI 19. Promenade à pied dans le jardin, à neuf heures.
MERCREDI 20. Affaire des Tuileries.
JEUDI 21. Rien.
VENDREDI 22. Rien.
SAMEDI 23. Rien.
DIMANCHE 24. Revue de la 6e légion aux Champs-Élysées, à 11 h. Vêpres et salut.
LUNDI 25. Promenade après la messe avec mon fils dans les cours et le jardin pour voir les gardes nationales.
MARDI 26. Rien.
MERCREDI 27. Rien.
JEUDI 28. Rien. Arrivée de M. de Lafayette.
VENDREDI 29. Vêpres. Il devait y avoir la revue de la 2e légion aux Champs-Élysées.
SAMEDI 30. Rien.

JUILLET 1792.

DIMANCHE 1. Vêpres et salut. Retour et parfaite conduite de M. de Batz à qui je redois les 312 m. l.
LUNDI 2. Rien.
MARDI 3. Rien.
MERCREDI 4. Rien.
JEUDI 5. Rien.
VENDREDI 6. Rien.
SAMEDI 7. Promenade dans le jardin, à 8 h. 3/4. Séance à l'Assemblée Nationale, à 2 h. 1/2. Aller et retour à pied.
DIMANCHE 8. Vêpres et salut.
LUNDI 9. Rien.
MARDI 10. Rien.
MERCREDI 11. Rien.
JEUDI 12. Rien.
VENDREDI 13. Rien.
SAMEDI 14. Fédération au Champ-de-Mars. Départ à 10 h. 1/2. Serment à 3 h. Retour et soupé à 7 h.
DIMANCHE 15. Vêpres et salut.
LUNDI 16. Rien.
MARDI 17. Rien.
MERCREDI 18. Rien.
JEUDI 19. Rien.
VENDREDI 20. Rien. Serment de MM. du Bouchage et Champion.
SAMEDI 21. Rien. Alerte dans l'après-midi.
DIMANCHE 22. Vêpres et salut.

Digitized by Google

LUNDI 23. Promenade dans le jardin, à 8 h. 1/2.
MARDI 24. Rien.
MERCREDI 25. Rien.
JEUDI 26. Rien.
VENDREDI 27. Rien. Alerte toute la journée.
SAMEDI 28. Rien.
DIMANCHE 29. Vêpres et salut.
LUNDI 30. Rien.
MARDI 31. Rien.

En 1775, Louis XVI prit l'habitude de récapituler annuellement l'emploi de son temps. Il poursuivit cette opération, chaque année, jusqu'en décembre 1791. Nous rapportons ici le premier et le dernier de ces relevés, non pour l'intérêt de leur contenu, mais parce qu'ils peuvent seuls donner une idée des minutieux calculs auxquels ce prince aimait à se livrer.

RÉCAPITULATION DE L'ANNÉE 1775.		Jours que je suis sorti.	
Chasses du cerf.	Saint-Germain.	15	72
	Versailles.	17	
	Grands environs.	9	
	Les Alluerts et Besnet.	7	
	Rambouillet.	14	
	J'y ai manqué 2 chasses.		
	Sainte-Geneviève.	1	
	Fontainebleau.	9	
Chasses du sanglier.	Saint-Germain.	4	14
	Les Alluerts.	1	
	Compiègne.	2	
	Fontainebleau.	7	
Chasses du chevreuil.			27
Chasse du vol, une avec une chasse du cerf.			
Houraillerries.	2 à Compiègne.		4
	2 à Fontainebleau.		
Tirés 76.	Ordinaires, dont un double.		38
	Avec le chevreuil.	25	
	Avec d'autres chasses.	4	

Digitized by Google

Voyages sans chasse.	1 en allant à Compiègne.		11
	1 Fismes.		
	1 Reims.		
	1 en revenant à Compiègne.		
	1 Versailles.		
	1 en allant et revenant à Choisy.		
	1 en allant à Fontainebleau.		
	1 en revenant de Fontainebleau.		
	2 à Saint-Denis, dont un y dîner.		
Revues.			5
	Total.		189
Promenades.	Grande en revenant de Choisy.	1	4
	Petites.	3	
Dîners à la chasse.	Au magasin de La Chapelle.		8
	1 pour la chasse du vol.		
	A Nanterre.		
	A la Muette.		
	A la Vieille-Poste.		
	A Créteil.		
	A Villeneuve-le-Roi.		
	A Saint-Ouen.		
Saint-Hubert.	Dîners.	15	29
	Soupers.	15	

VOYAGES EN 1775.

	Jours.
Compiègne, du 5 au 8 juin.	5
1 houraillerie.	
1 chasse au sanglier.	
Fismes, du 8 au 9 juin.	1
Reims, du 9 au 16.	7
Compiègne, du 16 au 19.	5
1 chasse du sanglier.	
1 houraillerie.	
Choisy, du 27 au 28 août.	1
1 promenade à pied.	
Choisy, du 5 au 9 octobre.	4
5 tirés.	
Fontainebleau, du 9 octobre au 16 novembre.	39
9 chasses de cerf.	
7 chasses de sanglier.	

Digitized by Google

2 hourailleries.
7 tirés.

Total. 57

RÉCAPITULATION DE L'ANNÉE 1791.	Jours où je suis sorti.
Journées de voyage.	5
Promenades à cheval (dans une tué 5 pièces).	45
Promenades à pied dans le jardin.	2
Sorties en voiture, dont une pour aller à Saint-Germain-l'Auxerrois, et 4 à l'Assemblée.	5
Pour les spectacles, trois dont deux des jours où j'avais monté à cheval.	1
Jours où je suis sorti en 1791.	58

VOYAGES EN 1791.

		Jours.
Du 20 au 24 juin.		5
dont à Châlons couché.	1	
Dormans.	1	
à Meaux couché.	1	
Nuits dehors de Paris en 1791.		5

Ces cinq jours de voyage sont la fuite de Paris et le retour de Varennes!

Souvent les récapitulations annuelles renferment une subdivision qui manque dans celles-ci : Louis XVI y détaille combien, sur le nombre total de ses promenades, il en a fait par la gelée, combien par le dégel, combien par le beau temps, combien par le temps couvert.

Outre ces différens relevés, Louis XVI additionnait encore mensuellement ce qu'il avait tué à la chasse durant le mois, et totalisait à la fin de l'année ce qu'il avait tué dans les douze mois réunis. Ainsi à la fin de décembre 1775, on trouve, pour total du mois, *Tué* 1564 *pièces*, et pour total de l'année, 8424.

Digitized by Google

Si nous passons du *Journal* aux autres manuscrits, nous trouvons d'abord un nombre considérable de feuillets in-8°, remplis de l'écriture très fine et très serrée du Roi, contenant des bulletins détaillés des chasses portées au *Journal*. Chacune d'elles y est narrée en détail; les noms des chasseurs y figurent, et l'on y trouve parfois l'expression du dépit contre ceux dont la maladresse a fait manquer le cerf. Ces récits sont entremêlés de tableaux dont quelques-uns portent pour titre, *Cerfs qui doivent rester*, et sont un relevé des cerfs-dix-cors et autres qui, d'après les rapports des gardes et le résultat de la chasse mis en regard, devaient être demeurés encore dans la forêt.

Nous n'analyserons point un cahier de détails topographiques sur les forêts royales, que précède une liste nominative des concierges et gardes de chacune d'elles. Nous arriverons à la partie de ces manuscrits qui montre l'incroyable esprit d'ordre de Louis XVI, et prouve que les reproches de dilapidations et de profusions de cour devaient être adressés à d'autres qu'à lui.

Il existe pour les années 1772, 1773 et 1774 des cahiers, également de la main du prince, intitulés *Comptes*. Il y inscrivait toutes ses dépenses, quelque minimes qu'elles fussent, car nous le voyons y porter en juillet 1772: *Un verre de montre, douze sous*; en août; *A Testard, pour un port de lettre, neuf sous*; en septembre: *A l'Epinay, pour une cuvette, six sous*; en janvier et février 1773: *Pour un cahier de papier, quatre sous; pour du coton, six sous*; en mai: *A l'Epinay, pour dépense, quatre sous trois deniers*.

De janvier 1775 à décembre 1784, et de janvier 1791, au mois de mai de la même année, il existe des cahiers intitulés *Dépenses particulières*. Peut-être ces livres,

Digitized by Google

où l'on rencontre moins de menus déboursés, sont-ils la continuation sur un plan moins détaillé des *Comptes* dont nous avons précédemment parlé. Peut-être Louis XVI, qui était monté depuis huit mois sur le trône, avait-il voulu, pour se consacrer plus exclusivement à son *Journal*, abréger un peu sa besogne d'un autre côté. Cette supposition est vraisemblable; toutefois le Roi avait, sous un autre rapport, étendu son travail en ajoutant souvent à l'état mensuel de sa cassette le relevé détaillé des différentes monnaies qu'elle renfermait.

Ainsi, prenant un mois au hasard, nous lisons au commencement de janvier 1779:

Il y a en caisse au 1 janvier :			
12 rouleaux de 1,200 livres.	50,400 l.	« s.	« d.
Dans ma bourse.	549	«	«
17 pièces de 24 sous.	20	8	«
46 pièces de 12 sous.	27	12	«
99 pièces de 6 sous.	29	14	«
88 pièces de 2 sous.	8	16	«
156 pièces de 6 liards.	10	4	«
	51,045	14	«

Les erreurs de comptes faisaient le désespoir de Louis XVI. On le voit au mois de septembre 1782 interrompre ses chiffres pour écrire ces lignes:

« Je ne sais quelle erreur s'est fourrée dans mon compte depuis « quelque temps; mais, le 9 de ce mois, j'ai retrouvé dans le fond « de ma cassette de l'argent qu'il y avait plusieurs années que j'avais « oublié, et, par conséquent, je recommence l'état général. »

Ces livres de *Dépenses particulières* ont été pour nous l'objet d'un examen attentif. Voici ce que nous y avons remarqué:

Digitized by Google

Louis XVI récapitulait à la fin de chaque mois ce qu'il avait gagné ou perdu au jeu. On lit à la fin d'octobre 1779:

« J'ai perdu au jeu 59,594 livres. »

et à mars 1780:

« Mes associés ont perdu à Marly au lansquenet 36,000 livres. »

Mais ces sommes dépassent dans une proportion énorme le chiffre moyen de tous les autres mois, lequel est presque toujours, soit perte, soit gain, au dessous de 1000 livres, et le plus souvent au-dessous de 500. On lit pour résultat passif au mois de février 1781:

« J'ai perdu au jeu 15 livres. »

Le Roi mettait aussi habituellement à la loterie, et souvent plusieurs fois par mois. Bien qu'on trouve au 28 décembre 1777:

« A M. Necker, pour des billets de loterie, 6,000 livres. »

les sommes étaient généralement modérées, et en cela le joueur faisait preuve de force contre l'entraînement, car il était presque toujours favorisé par le sort. On lit à la date de janvier 1783:

« Le 2, j'ai gagné à la loterie 900 livres.
« Le 16, j'ai gagné à la loterie 225 livres. »

Ces dates prouvent que ces mises étaient faites non à une loterie de Petits-Appartemens, mais à la Loterie Royale qui se tirait les 1er et 15 du mois.

Les sommes les plus fortes et les plus répétées sont

Digitized by Google

celles que le Roi remettait à la Reine ou payait en son acquit. Ainsi on lit au 27 décembre 1776 :

« J'ai donné à la Reine 25,000 livres. » [Et en note :] Ces « 25,000 livres sont le premier paiement d'une somme de 500,000 « livres, que je me suis engagé à payer à Boehmer en six ans, « avec les intérêts, pour des boucles d'oreilles de 548,000 livres, « que la Reine a achetées, et dont elle a déjà payé 48,000 livres. »

A la date du 18 février 1777 :

« J'ai payé à la Reine, en à-compte sur les 162,660 livres qu'elle « doit à Boehmer pour des bracelets de diamans, 24,000 livres. »

Puis suivent, à des époques successives, les mentions des différens à-comptes, tant de cette dernière acquisition que de la précédente, que le Roi, qui sans doute n'avait pas été consulté et n'avait été instruit qu'alors que Boehmer était devenu pressant, avait pris l'engagement d'amortir en six ans. Ce Boehmer était joaillier de la cour; c'est-lui qui fournit plus tard le fameux collier. On comprendra que ces précédentes acquisitions, faites à crédit et à l'insu du Roi, aient porté ce fournisseur à croire que le cardinal de Rohan pouvait bien être le négociateur d'une nouvelle emplette mystérieuse.

Parmi les noms qui sont portés sur ces notes, on trouve annuellement celui de M. d'Esterhasy, pour une somme de 15,000 livres que la Reine était chargée de lui remettre.

Deux poètes de cour y figurent également, MM. de Cubières et de Pezay : le premier pour une gratification annuelle de 6,000 livres, qui passait par les mains de M. de Coigny; le second pour une somme, au même titre, de 12,000 livres, qui lui était remise tantôt par M. de Sartine, tantôt par M. de Maurepas.

Digitized by Google

M. de Pezay, dont la noblesse était aussi contestable que le génie poétique (1), était arrivé par son esprit d'intrigue à entretenir une correspondance secrète avec le Roi (2), correspondance dont cette annuité de 12,000 livres était sans doute la rémunération.

Les faveurs pécuniaires obtenues par des courtisans et des madrigalistes ne peuvent beaucoup surprendre; mais les deux mentions qu'on va lire nous ont causé plus d'étonnement.

« Le 15 (janvier 1775), j'ai payé à M. de Sartine 12,000 livres pour « une partie des dépenses que Beaumarchais a entreprises par mes « ordres pour arrêter un mauvais livre. »

(1) Ce jeune homme a beaucoup acquis,
Beaucoup acquis, je vous le jure,
Car, en dépit de la nature,
Il s'est fait poète et marquis.

Épigramme du temps.

(2) Bezenval dit dans ses *Mémoires* : « L'ambition développa en M. de Pezay beaucoup de fausseté, d'audace et d'insolence. La façon dont il gagna la confiance de Louis XVI le prouve. A son avénement au trône, il lui écrivit, et lui manda qu'ayant été en correspondance avec le feu Roi, il se croyait engagé, par le serment qui lie tout sujet vis-à-vis de son souverain, à continuer de l'informer de tout ce qu'il croirait utile pour le bien de son service, et qu'à moins d'un ordre contraire, positif, il serait exact à remplir ce devoir. L'exposé était faux : jamais M. de Pezay n'avait écrit, ni eu le moindre rapport avec le feu Roi.

« Cette première lettre demeura sans réponse. M. de Pezay ne se rebuta pas; il récrivit, et manda que, puisque Sa Majesté ne lui avait fait donner aucun ordre, il regardait ce silence comme une approbation tacite. Cette seconde lettre n'eut pas plus de succès que la première : la troisième fut plus heureuse. Il est vrai qu'il prit le Roi par son endroit sensible; il commença à lui dire du mal de plusieurs personnes. Sa Majesté écrivit de sa main : *j'ai lu*, et la lui renvoya. Dans celles qui suivirent, le Roi commença à faire des objections sur ce qu'elles contenaient : de là à la confiance, il n'y eut plus qu'un pas. M. de Pezay ne tarda pas à le faire, et à gagner beaucoup d'influence. » (Édition de 1821, T. 1, p. 158.)

Digitized by Google

« Le 1er (avril 1775), j'ai payé à M. de Sartine pour Beaumarchais « 18,000 livres. »

Figaro courtier de censure! entrepreneur d'amortissement! fiez-vous donc aux tirades!

Enfin le dernier registre que nous ayons trouvé est intitulé: *Pensions et gratifications que j'ai accordées sur la cassette, depuis le quartier d'avril* 1776; une main autre que celle du Roi a ajouté: *jusqu'en* 1772. Ce registre ne renferme que des mentions de sommes peu importantes données en général à des personnes de la domesticité du prince ou à des femmes de familles nobles et pauvres. Cependant au mois de janvier 1791 on lit:

« A M. Acloque, pour son faubourg, 5,000 livres. »

Et au mois de janvier 1792:

« A M. Acloque, pour son faubourg, 1,800 livres, »

Ces deux mentions ne pouvaient échapper à nos recherches, car, à l'une comme à l'autre, une note, écrite sur un papier apposé sur la page et la dépassant, porte: *A ce sinet on trouvera donné de l'argent à Acquelocque. Cet Acqueloque était commandant du faubourg Saint-Marceau.* L'annotation nous paraît être d'un des commissaires pour l'examen de ces papiers. La main qui l'a écrite est la même qui a ajouté au titre de ce cahier: *jusqu'en* 1792.

Ici se termine notre analyse. Nous laissons à nos lecteurs le soin de se former une opinion sur la nature et la tendance d'esprit du prince qui, au milieu des menaçantes circonstances où il se trouvait, se livrait à de tels travaux et enregistrait de tels évènemens.

Digitized by Google

Ce n'est point une satire de mauvais goût que nous voulons faire ici. Ce que nous nous sommes proposé, c'est de prouver ce que nous avons avancé en commençant cet article : Louis XVI fut mal défendu; car si Malesherbes et Desèze, au lieu de faire entendre des plaidoieries éloquentes sans doute, eussent mis le *Journal* de Louis XVI sous les yeux de ses juges et sous ceux du peuple auquel ils comptaient en appeler, la dignité royale en eût souffert peut-être, mais à coup sûr l'homme eût été déclaré innocent.

Digitized by Google

RELATION

DE LA DÉTENTION

DU GÉNÉRAL LAFAYETTE,

PAR LUI-MÊME.

A MADAME LA PRINCESSE D'HÉNIN (1).

Magdebourg, 15 mars 1793.

Je suis encore en vie, ma chère princesse, et en état de vous le dire, mais ce sont les deux seuls faits importans que je puisse vous mander. Cette lettre est destinée à la fois à vous, à ma femme et à mes enfans dont j'ignore la résidence, et à ceux de mes amis à qui vous et madame Lafayette jugerez convenable de la communiquer.

Vons avez été informée de tout ce qui nous est arrivé depuis la fatale rencontre à Rochefort jusqu'à l'époque où, livrés à la Prusse par l'Autriche, nous avons été transportés à Wesel. Vous aurez appris aussi quelques détails sur notre captivité dans cette citadelle. Il faudrait un trop long récit pour vous faire connaître toutes les précautions employées pour couper toute communication entre nous et le reste du monde, pour nous resserrer dans notre prison, pour nous tenir étroitement au secret et multiplier nos privations. Lameth

(1) Cette lettre se trouve en anglais dans *The Life of Gouverneur Morris*, Boston, 1832, 3 vol. in-8.

Digitized by Google

a été mourant pendant plusieurs semaines; j'ai beaucoup souffert de la poitrine et des nerfs, de la fièvre et de la privation de sommeil. Nos deux autres compagnons ont été également dans un état continuel de souffrance, et comme le roi de Prusse avait de nouveau défendu de nous laisser prendre l'air, quoique les médecins en eussent reconnu la nécessité; comme il avait été signifié à Maubourg, instruit par hasard de ma position, que, même au lit de mort, nous ne nous verrions pas, et que le commandant répondait sur sa tête de l'observation de cet ordre, nous avions été heureux de la nouvelle de notre déplacement qui devait nous réunir de nouveau pour quelque temps, et qui, en nous permettant de respirer, devait contribuer à rétablir notre santé.

Notre translation à travers l'Allemagne, quelle qu'en ait pu être l'intention première, a été honorable au plus haut degré pour les martyrs d'une cause glorieuse, et n'a pas peu contribué à exciter envers nous un intérêt flatteur, et à rendre bienveillantes les dispositions contraires qui pouvaient exister auparavant. Les observations que l'on faisait sur les seize dernières années de ma vie, l'état des choses de ce côté du Rhin, et le spectacle des quatre captifs, ne me semblaient, durant notre voyage, rien présager qui dût nous alarmer.

Maintenant je vais vous décrire ma prison et ma manière de vivre.

Représentez-vous une ouverture faite dans le rempart de la citadelle, et garnie de hautes et fortes palissades. C'est par ce passage, et en traversant successivement quatre portes dont chacune est armée de chaînes, de verroux et de barres de fer, que vous pourrez, non

Digitized by Google

sans difficulté et sans peine, atteindre ma cellule. Cette cellule est large de trois pas, longue de cinq et demi, ne renfermant d'autre ornement que deux vers français rimant par ces mots : *Souffrir* et *mourir*. Le mur près du fossé est humide de moisissure; le mur opposé permet à la lumière du jour, mais non aux rayons du soleil, de pénétrer à travers une fenêtre étroite, mais en quelque sorte hermétiquement grillée. Ajoutez à cela deux sentinelles, dont les regards plongent incessamment dans mon habitation souterraine pour empêcher que nous nous ne parlions les uns aux autres; des espions établis autour de nous outre nos gardiens, et enfin, les murs, les remparts, les fossés et les gardes dans l'intérieur et hors de la citadelle de Magdebourg, et vous verrez, ma chère princesse, que les puissances étrangères ne négligent rien pour me retenir en leur pouvoir.

Le bruit de mes quatre portes se fait entendre chaque matin, quand on les ouvre pour admettre mon domestique, derechef à dîner quand je prends mon repas en présence du commandant de la citadelle et de la garde, et enfin à la nuit pour reconduire mon domestique à sa prison; après quoi, après avoir bien assuré tous les verroux, le commandant emporte les clefs dans l'appartement où, depuis mon arrivée, le Roi lui a ordonné de coucher.

On me fournit des livres dont on a enlevé les pages blanches, mais je n'ai ni nouvelles, ni gazettes, ni communications, ni encre, ni plumes, ni pinceaux, et c'est un miracle que je possède cette feuille, sur laquelle j'écris avec un cure-dents.

Ma santé décline, ma constitution physique n'a pas moins besoin de liberté que ma constitution morale.

Digitized by Google

Le peu d'air qui me parvient dans ma cellule souterraine n'apporte qu'un faible soulagement à l'oppression de mes poumons. J'ai souvent la fièvre, je ne prends point d'exercice et peu de repos. Cependant je n'élève point de plaintes, l'expérience m'en ayant démontré toute l'inutilité. Mais je tiens à la vie, et mes amis peuvent être assurés du concours actif de tous les sentimens qui contribuent à me faire estimer la conservation de mon existence, quoique, en considérant ma position et les progrès de mes souffrances, je ne puisse pas plus long-temps répondre de leur efficacité. Peut-être vaut-il mieux préparer mes amis de la sorte, que de les surprendre plus tard par un coup inattendu.

L'aperçu que je vous donne peut servir pour mes trois compagnons, dont la situation est semblable. Je doute que Lameth la supporte long-temps : il était mourant à Wesel et ne va guère mieux ici. M. de Puzy souffre beaucoup, quoiqu'il soit moins mal. On peut en dire autant de Maubourg dont la cellule est située dans le même corridor souterrain que la mienne; et comme, pour empêcher que je ne suffoque tout d'un coup, ils ouvrent les deux portes intérieures des quatre qui sont fermées sur moi, peu d'heures avant le dîner, je puis quelquefois, par l'ouverture de ces portes et en présence du commandant, observer avec bien de la peine combien mon ami est changé. Quelque soin qu'ils aient pris de nous *tantaliser* en nous privant de toute nouvelle, nous avons enfin appris, par quelques mots de Damas lors de notre singulière rencontre à Ham (1) les succès des armées françaises, la mauvaise direction des affaires publiques, le jugement du Roi, dans leque

(1) Ville du duché de Berg. Les princes, frères de Louis XVI, s'y trouvaient quand les quatre prisonniers y passèrent. (*Note de l'Éditeur.*)

Digitized by Google

toutes les lois d'humanité, de justice et d'intérêt national ont été complètement méconnus. Ces évènemens me mettent dans une inquiétude extrême, puisqu'ils touchent ce que j'ai de plus cher au monde. S'il est vrai, comme ils ont eu l'attention de nous le dire, mais je ne puis le croire, que tous ceux qui n'abjurent pas les principes de la déclaration des Droits de l'homme soient obligés de quitter l'Angleterre, ma famille assurément ne peut être dans ce pays.

Les Etats-Unis ont fait déposer ici dix mille florins destinés à m'épargner le régime du pain et de l'eau, lorsque mes propres ressources seront épuisées; mais quoique mes amis américains soient à coup sûr plus occupés encore de me faire vivre en liberté que de me faire bien vivre, je n'en ai rien appris de plus. Je sais que le prince de Cobourg a eu de grands succès contre les détachemens dispersés de Dumouriez, mais cependant, malgré tous les désastres de l'anarchie, et tant d'attaques hostiles, la liberté, en dépit de tous ses ennemis, ne périra point.

Cette lettre vous parviendra par la voie de Hambourg, mais je ne sais par quel canal; s'il y avait un Américain ici, il vous la porterait; je vous prie de payer ce qu'il faudra et de m'envoyer des lettres en retour. J'ignore les précautions à prendre; je me borne à vous recommander d'éviter les services des postes, soit en Angleterre, soit partout ailleurs : ce sera une affaire à arranger, entre vous et les amis auxquels Lameth peut écrire, avec le porteur. Mais vous concevez l'impatience avec laquelle j'attends des lettres de vous et de ma famille. Je recommande toutefois une inviolable discrétion sur tout ce qui peut décider de la fortune ou de la vie de toute personne qui, vivant sous les lois

Digitized by Google

de ces gouvernemens, nous aurait rendu quelque service; et la crainte de compromettre qui que ce soit me fait peser chaque mot avec circonspection. Je suis certain que cette réserve ne vous fera point soupçonner mon courage.

Vous concevrez aisément combien, renfermés dans cette tombe, nous désirons ardemment d'être rappelés à la résurrection. Il n'était ni juste ni politique de nous arrêter, il n'est ni juste ni politique de nous retenir. Cette mort sans éclat est triste pour nous, et sans me faire scrupule d'enlever cette cause de plaisir à ceux pour qui elle en serait un, je serais très heureux si vous pouviez nous tirer de ce mauvais pas. Communiquez aux familles de Puzy et de Maubourg, qui sont en France, ces renseignemens sur mes deux compagnons. Envoyez-nous de leurs nouvelles; à Londres, voyez les amis de Lameth. Ils ont chacun un domestique et j'en ai deux; l'un, Félix, a été mis dans une cellule à part; et l'autre, qui est né à Chavagnac, reste avec moi. Nous désirons que leurs familles sachent qu'ils ne sont pas morts.

J'embrasse ma femme et mes enfans. Adieu, ma chère princesse, mille tendresses à mes amis. Vous savez la mienne pour vous.

LAFAYETTE.

P. S. J'ignore les dispositions qui auront été prises pour mes plantations de Cayenne; mais j'espère que madame Lafayette veillera à ce que les nègres qui les cultivent conservent leur liberté.

Digitized by Google

MÉLANGES.

POURSUITES

CONTRE MAITRE ADAM BILLAUT,

MENUISIER DE NEVERS.

A M. PHELIPEAUX (1).

A Paris, ce XII mai 1648.

Monsieur,

J'ai appris de M. Adam, menuisier à Nevers, qui est homme assez connu, comme, à la suscitation de quelques-uns qui ne l'aiment pas, on l'a voulu faire comprendre dans les informations que le sieur de La Lezardière fait par votre ordre, touchant quelques chansons et discours libres, qui ont été faits à Nevers, sur le sujet d'une nouvelle imposition mise sur le vin; de sorte que ce pauvre homme, sur la crainte que l'on lui a donnée de cette poursuite, quoiqu'il m'ait assuré qu'il

(1) Bibliothèque du Roi, section des manuscrits.

Digitized by Google

n'était pas lors au pays, a eu recours à moi pour le garantir du mal que l'on a dessein de lui faire. Et d'autant que je ne vois pas grand inconvénient à le décharger de ce dont on l'accuse, quand même il serait coupable de quelque petite chaleur de poésie faite sur le sujet du vin, ce qu'il n'avoue pas, considérant que, si on fait la moindre poursuite contre lui, cela le retiendra ici, et ne pouvant pas travailler de son métier, sa petite famille souffrira beaucoup de son absence; je vous prie, monsieur, d'ordonner à celui qui fait cette procédure de le mettre à couvert, en sorte qu'il puisse avec liberté s'en retourner faire son métier. Il a cru que mon assistance lui pouvait ôter toute sa crainte; je vous demande donc pour lui que l'on le décharge et mette hors de toute procédure et que l'on n'exécute aucun décret contre lui.

Monsieur, votre affectionné serviteur,

SÉGUIER.

On ne trouve, ni dans *les Chevilles*, ni dans *le Villebrequin* de maître Adam Billaut, les chansons qui donnèrent lieu aux vexations mentionnées par le chancelier Séguier dans la jolie lettre qu'on vient de lire. Toutefois, il est constant que le menuisier de Nevers parlait en général avec peu de révérence des impôts sur le vin, et de leurs collecteurs. Le passage suivant de sa *Requête de Lutempicanor* en fournit la preuve. Il menace de payer un homme à qui il en veut,

. . . . . D'une mon noie
Que si ceux qui sont dans la voie
De lever l'impôt du poinçon
Étoient payés de la façon,
Chacun fuiroit la destinée
Des partisans de la vinée.

De quoi n'est-on pas capable quand on traite aussi légèrement Messieurs les employés de l'octroi?

Digitized by Google

DATE DE LA NAISSANCE DE NAPOLÉON.

La Quotidienne ayant donné au commencement de ce mois un court extrait de l'article de notre précédent numéro, contenant les *Preuves de noblesse* de Napoléon Bonaparte, elle a reçu la lettre suivante qu'elle a insérée dans son numéro du 10 octobre:

A M. LE RÉDACTEUR DE LA QUOTIDIENNE.

Paris, le 7 octobre.

J'ignore où la *Revue Rétrospective* a trouvé la note qu'elle a publiée sur Napoléon Buonaparte, note que vous reproduisez aujourd'hui dans la *Quotidienne*. Cette note est inexacte ou fausse. Buonaparte n'est point né le 15 août 1769, mais le 7 février 1768, ainsi qu'on peut s'en assurer par son acte de mariage avec Joséphine Tascher de La Pagerie. Cet acte est aux minutes de la mairie du second arrondissement, à la date de ce mariage que je n'ai pas présente à l'esprit, mais qu'il est facile de trouver. Elle est connue d'ailleurs de ceux qui ont ces registres en dépôt. J'ai tenu et lu l'acte. Les témoins du mariage étaient, pour *Buonaparte*, Tallien et Barras. Buonaparte a écrit son nom comme il est ici. Depuis son élévation, il a changé l'époque de sa naissance, afin de paraître être né depuis la réunion de la Corse à la France, et par conséquent né Français.

Vous pouvez compter sur l'exactitude de cette note, qu'il vous est d'ailleurs aisé de vérifier; le registre est public.

UN DE VOS ABONNÉS.

En réponse à ce billet nous avons adressé au même journal la lettre suivante, à laquelle il a bien voulu accorder place dans sa feuille du 14 octobre:

A M. LE RÉDACTEUR DE LA *Quotidienne*.

Paris, 14 octobre.

Monsieur,

J'ai eu tardivement connaissance d'une lettre d'*un de vos abonnés*,

Digitized by Google

insérée dans votre numéro du 10, dont le signataire dit ignorer où la *Revue Rétrospective* peut avoir puisé une note que vous avez reproduite, et dans laquelle la date du 15 août 1769 est donnée comme époque de la naissance de Napoléon.

M. votre abonné avait, Monsieur, un moyen assez simple de connaître la source où cette note avait été puisée, c'était de jeter les yeux sur l'article du recueil qu'il réfutait. En prenant cette peine, il se fût épargné de dire que ce n'est que depuis l'élévation de Bonaparte que cette époque de naissance lui a été assignée, et cela pour le rendre Français de naissance, de Français par réunion qu'il était seulement, selon l'auteur de la lettre. Dès 1779, c'est-à-dire alors que Napoléon n'avait que dix ans et qu'il songeait peu sans doute au trône de France, un acte de naissance du 15 août 1769 était produit à M. d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de la noblesse de France, chargé d'examiner ses titres de noblesse pour son admission à l'école de Brienne. En 1784, M. de Kéralio, inspecteur-général des écoles militaires, énonçait la même date dans un rapport au Roi. Les Archives générales du royaume, qui sont ouvertes à M. votre abonné comme à moi, lui fourniront, comme à la *Revue Rétrospective*, cette preuve, et lui démontreront que son assertion sur le temps où l'on commença à faire naître Napoléon en 1769 est tout-à-fait inexacte.

Il reste un point à éclaircir : s'il est constant qu'à une époque où nulle arrière-pensée, nul calcul n'étaient supposables, M. d'Hozier et M. de Kéralio énonçaient des extraits d'acte de naissance du 15 août 1769, il l'est également que le 19 ventôse an 4, l'officier de l'état civil du deuxième arrondissement de Paris, dressant l'acte de mariage de Napoléon et de Joséphine, fixa la naissance du premier au 5 février 1768.

Il est plus facile de démontrer l'existence de l'erreur que de l'expliquer.

Napoléon ne pouvait être du 5 février 1768, car son frère aîné Joseph était né un mois auparavant, le 7 janvier 1768.

Maintenant, si nous cherchons à expliquer cette fausse énonciation, ne nous est-il pas permis de supposer que le général en chef, qui avait deux ans et deux mois de moins que madame de Beauharnais, avait, par une déclaration inexacte, cherché à dissimuler un peu cette disproportion d'âge, en se vieillissant de dix-huit mois, ce qui permit à l'officier municipal de faire suivre le nom de l'un et de l'autre époux de la même mention : *Agé de vingt-huit ans.*

Ceci, Monsieur, n'est qu'une hypothèse qui peut être admise ou rejetée ; mais ce qui est hors de doute, c'est l'absence de fondement du reproche de M. votre abonné.

Digitized by Google

Recevez, je vous prie, Monsieur, l'assurance de mes sentimens de parfaite considération.

L'ÉDITEUR DE LA REVUE RÉTROSPECTIVE.

Un autre correspondant du même journal est venu couper court à cette discussion et nous donner gain de cause, en faisant insérer dans le numéro du 29 octobre l'acte suivant, copié sur le registre d'Ajaccio, pour l'année 1771, folio 5, verso.

BATTESIMO.

NAPOLEONE BONAPARTE (1).

« L'anno mille settecento settant'uno a vent'uno luglio, si sono adoprate le sacre ceremonie e preci per me infrascritto economo, soprà di Napoleone, figlio nato di legitimo matrimonio del signor Carlo Bonaparte, del fù signor Giuseppe, et dalla signora Maria Letizia, sua moglie; al quale gli fù data l'acqua in casa del molto rev° Luciano Bonaparte, di licenza; e nato li quindici agosto mille settecento sessanta nove. Ed hanno assistito alle sacre ceremonie, per padrino l'illustrissimo Lorenzo Giubega di Calvi, procuratore del Re, et per madrina la signora Maria Geltruda, moglie del signor Nicolo Paravicino, presente il padre, quali unitamente a me si sono sottoscritti :

GIOVANNI BATTISTA DIAMANTE, economo d'Ajaccio; LORENZO GIUBEGA ; GELTRUDA PARAVICINO ; CARLO BUONAPARTE.

(1) « BAPTÊME. NAPOLÉON BONAPARTE. L'an 1771, le 21 juillet, les prières et les cérémonies consacrées ont été faites par moi, économe soussigné, sur Napoléon, enfant issu du légitime mariage de M. Charles Bonaparte, fils du feu sieur Joseph, et de madame Marie Letizia, son

Digitized by Google

Nous rapporterons ici, pour compléter la série des pièces que nous avons déjà publiées sur l'Empereur, son acte de mariage qui vient d'être énoncé.

DÉPARTEMENT DE SEINE (*sic*).

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT MUNICIPAL DU CANTON DE PARIS.

Du 19e jour du mois de ventôse de l'an quatrième de la république.

Acte de mariage de Napoléone Bonaparte, général en chef de l'armée de l'intérieur, âgé de 28 ans, né à Ajaccio, département de la Corse, domicilié à Paris, rue d'Antin, n° , fils de Charles Bonaparte, rentier, et de Letizia Ramolini; et de Marie-Joseph-Rose de Tascher, agée de 28 ans, née à l'Ile Martinique, dans les Iles du Vent, domiciliée à Paris, rue Chantereine, fille de Joseph-Gaspard de Tascher, capitaine de dragons, et de Rose-Claire Desvergers de Sanois, son épouse.

Moi, Charles-Théodore-François Leclercq, officier public de l'état civil du deuxième arrondissement du canton de Paris, après avoir fait lecture, présence des parties et témoins, 1° de l'acte de naissance de Napoléone Bonaparte, qui constate qu'il est né le cinq février

épouse; l'eau du baptême a été donnée dans la maison du très-révérend Lucien Bonaparte, par permission; ledit enfant né le 15 août 1769. Ont assisté aux cérémonies consacrées, comme parrain, l'illustrissime Laurent Giubega de Calvi, procureur du Roi, et comme marraine dame Marie-Gertrude, épouse de M. Nicolas Parivicino, le père étant présent; lesquels ont signé avec moi. »

Dans des *Observations sur la Corse*, Paris, 1823, in-8, et dans une brochure intitulée : *Question d'état civil et historique :* NAPOLÉON BUONAPARTE EST-IL NÉ FRANÇAIS? Paris, 1826, in-8, M. le comte de Beaumont et M. Eckard avaient déjà, s'appuyant sur une partie des mêmes documens, posé les mêmes conclusions que nous. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

mil sept-cent-soixante-huit de légitime mariage de Charles Bonaparte et de Letizia Ramolini; 2° l'acte de naissance de Marie-Joseph-Rose de Tascher, qui constate qu'elle est née le 23 juin 1767, de légitime mariage de Joseph-Gaspard de Tascher et de Rose-Claire Desvergers de Sanois;

Vu l'extrait de décès de Alexandre-François-Marie Beauharnais; qui constate qu'il est décédé le 5 thermidor an 11, marié à Marie Joseph Rose de Tascher;

Vu l'extrait des publications dudit mariage, duement affiché le temps prescrit par la loi, sans opposition, et après aussi que Napoléone Bonaparte et Marie-Joseph-Rose de Tascher ont eu déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux;

J'ai prononcé à haute voix que Napoléone Bonaparte et Marie-Joseph-Rose de Tascher sont unis en mariage, et ce présence des témoins majeurs ci-après nommés, savoir:

Paul Barras, membre du Directoire exécutif, domicilié au palais du Luxembourg;

Jean Lemarois, aide-de-camp, capitaine, domicilié rue des Capucines;

Jean-Lambert Tallien, membre du Corps législatif, domicilié à Chaillot;

Etienne-Jacques-Jérôme Calmelet, homme de loi, domicilié rue de la Place Vendôme, n° 207;

Qui tous ont signé avec les parties et moi après lecture.

Napoléone Buonaparte; M.-J.-R. Tascher; P. Barras; J. Lemarois *le jeune*; Tallien; Calmelet; Leclercq.

Digitized by Google

PÉTITIONS (1).

[Nous avons déjà donné (T. IV. p. 151) des adresses et pétitions, pour faire connaître la déraison et la naïveté de la plupart des demandes que reçoivent les puissances administratives. Le carton qui s'était entr'ouvert pour nous une première fois, nous fournit encore aujourd'hui deux pièces dans lesquelles l'ambition se produit sous une forme amusante. Le rire franc n'est pas, de nos jours, si commun que nos lecteurs ne puissent nous pardonner de leur fournir une occasion de s'y livrer.

La première de ces pièces est la pétition d'une femme du Nivernais qui sollicitait de l'Empereur l'honneur d'être nourrice du roi de Rome. Dans son désir de voir sa demande accueillie, madame Petit laissait aux augustes parens le choix de la faire venir ou de lui envoyer le nourrisson. Elle eut soin de donner l'adresse à laquelle lettres et enfant devaient lui être expédiés. Mais nous éprouvons de la peine en songeant que, comme nous le verrons tout à l'heure, son attente aura été vaine.

La seconde est une séduction qu'une compatriote de M. François de Neufchâteau cherchait à exercer sur ce ministre. Nous ne savons s'il y aura résisté; mais, heureuse ou non, l'attaque était habile.]

A M. LES MINISTRES DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Nevers, ce 8 août 1810.

MESSIEURS,

Ne sachant à qui m'adresser pour présenter à la Majesté de l'Empereur ainsi qu'à celle de l'Impératrice, je prends la liberté de m'adresser à vous pour lui présenter la demande que je leur fais. Si elle mérite une réponse de Leurs Majestés ainsi que de la vôtre, je vous prie de me la faire au plus tôt. Exposez-leur que je suis

(1) Archives générales du royaume.

Digitized by Google

mère de deux enfans, d'un garçon et d'une fille âgée de cinq mois, et que je suis dans le cas de *le* nourrir s'il veut me *le* confier. Je vous prie de vous intéresser pour moi, j'aurai l'honneur d'en être reconnaissante toute ma vie. Ne demeurant pas à Nevers, j'en suis éloignée à quatre lieues dans une campagne; si leurs Majestés voulaient me l'*envoyer* ou me faire venir, je suis toute soumise à leur volonté.

J'ai l'honneur d'être votre très-humble servante,

LAGRANGE, femme PETIT.

P. S. Voilà où il faut adresser la réponse, si vous nous faites l'honneur d'en faire une: A M. Saint-Ives, aubergiste à la porte de la Barre, à Nevers, pour remettre, s'il lui plaît, à François Petit, à Nevers, département de la Nièvre.

Lettre incluse dans la précédente.

Nevers, ce 8 août 1810.

J'ai l'honneur de saluer Votre Majesté l'Empereur.

Si, d'après les désirs de Votre Majesté et ceux de votre peuple, Dieu voulût, pour le bonheur de votre royaume, nous donner du fruit de votre progéniture, et que vous eussiez besoin d'une bonne nourrice, mère de deux enfans, c'est elle qui a l'honneur de vous demander cet honneur. C'est une jeune femme, âgée de vingt-sept ans, qui a eu une petite éducation, qui a été élevée par la femme d'un ci-devant lieutenant-colonel et grand bailli d'épée. Si Votre Majesté, ainsi que celle de l'Impératrice, notre souveraine, vous jugiez à pro-

Digitized by Google

pos de m'avoir, je quitterais homme et enfans, comme Votre Majesté le jugera à propos. Si vous m'honorez de cette grace et que Votre Majesté voulût avoir des renseignemens sur notre conduite, et sur l'embonpoint de nos enfans, et notre soumission à vos lois, soit par monsieur le maire, ou par messieurs les médecins, nous sommes tout prêts à satisfaire Votre Majesté.

[Au haut de la lettre au ministre, M. de Montalivet, est sa décision : *Rien à faire.*]

A M. FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Nancy, le 8 (1) 1798, l'an VII de la république française.

Citoyen,

Au milieu de vos grandes occupations, j'ose vous rappeler le citoyen Aget, négociant à Nancy. Je vais vous donner une époque. C'est au citoyen Bonserf, contrôleur ambulant dans le temps, à qui je dois votre belle connaissance. Il me dit : « Madame Aget, vous « aimez les gens d'esprit, je vous présente M. François « de Neufchâteau pour être sublime en ce genre ». Je vous priai de nous faire l'honneur de manger la soupe avec nous ; vous l'avez bien voulu : j'eus le plus grand plaisir possible.

Je vous servis des cornichons que vous trouvâtes très bons ; vous en avez donc tant mangé ! J'en étais bien

(1) Le mois est omis dans la date. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

aise, mais en vérité je craignais pour votre santé. Les aimez-vous toujours? C'est un souvenir agréable pour moi d'y songer.

Ce que je vous écris, c'est pour vous donner une idée pour vous souvenir de nous.

Mon mari a cédé son commerce et vendu sa maison à des jeunes gens. Malheureusement j'y consentis. Il a cru aux assignats et ces bonnes gens-là nous ont remboursés; nous ne nous y attendions pas. Nous avons tout perdu notre avoir; on nous a payés quand les assignats ne valaient plus rien; il a fallu vendre ses effets pour vivre.

Si, par votre moyen, je pouvais avoir un emploi pour vivre et soutenir nos vieilles journées. J'ai cinquante-huit ans, je peux travailler encore, je suis faite pour le commerce; mais avec quoi? Je laisse à votre imagination si fertile, à travailler pour moi. Je vous demande votre conseil, je ne puis qu'être dédommagée.

Je ne vous ferai point de complimens, citoyen, je trouverai dans votre bon cœur de quoi oublier mes sensibles chagrins, j'en suis persuadée, comme je vous supplie de croire aux sentimens que votre honnêteté mérite.

Je suis de tout mon cœur, votre concitoyenne,

BARBIER AGET,

Ci-devant négociante à Nancy.

Réponse, S. V. P.

Digitized by Google

MÉLANGES BIBLIOGRAPHIQUES.

Nous n'avons point oublié la promesse que nous avons faite, dans une note ajoutée à notre dernier numéro, de donner une indication sommaire des nouvelles publications historiques; si nous avons trop peu d'espace à consacrer aujourd'hui à l'analyse de trois œuvres sur lesquelles nous nous proposons d'appeler plus tard toute l'attention de nos lecteurs, l'*Histoire parlementaire de la Révolution française*, par MM. Buchez et Roux (1), l'*Histoire de la République Parthénopéenne*, par M. La Cécilia (2), et les *Mémoires de Mirabeau*, publiés par M. Lucas-Montigny (3), nous voulons du moins signaler au public des publications, à coup sûr moins connues de lui, et qui pourront mettre les hommes qui étudient l'histoire sur la voie de précieux documens.

AFFAIRE DES PAPIERS DE L'EX-CONVENTIONNEL COURTOIS, *Paris, Delaunay, 1834; in-8° de 56 pages.*

C'est une relation, par un des fils de l'ex-conventionnel, de toutes les mesures de police et de terreur ordonnées par M. Decazes pour s'emparer d'un manuscrit intitulé : *Louis XVIII pendant la révolution*. Nous ne mentionnons point cet écrit empreint de véracité pour suivre M. Courtois fils dans le récit de faits odieux, mais pour reproduire une lettre de Marie-Antoinette, adressée, la veille de son jugement, au président de la Convention :

« CITOYEN PRÉSIDENT,

« Les citoyens Tronson et Chauveau, que le tribunal m'a donnés « pour défenseurs, m'observent qu'ils n'ont été instruits qu'aujour- « d'hui de leur mission; je dois être jugée demain, et il leur est im- « possible de s'instruire, dans un aussi court délai, des pièces du procès, « et même d'en prendre lecture. Je dois à mes enfans de n'omettre « aucun moyen nécessaire pour l'entière justification de leur mère. « Mes défenseurs demandent trois jours de délai; j'espère que la « Convention les leur accordera. « MARIE-ANTOINETTE. »

L'original autographe de cette lettre échappa aux recherches de la police. Malheureusement elle s'empara d'une foule d'autres pièces du plus haut intérêt, que Courtois avait rassemblées pour une seconde édition de son *Rapport sur les papiers saisis chez Robespierre*, au 9 Thermidor (4).

(1) Chez Paulin, rue de Seine, n. 6.

(2) 1 vol. in-8°, chez Roret, rue Hautefeuille, 10.

(3) 8 vol. in 8°, chez Guyot, place du Louvre.

(4) Nous trouvons annoncés plusieurs documens originaux sur cette journée mémorable, à la page 73 d'un *Catalogue de la bibliothèque et des autographes de*

Digitized by Google

CATALOGUE DE LIVRES MANUSCRITS ET IMPRIMÉS SUR LA FRANC-MAÇONNERIE ET LES SOCIÉTÉS SECRÈTES, *provenant du cabinet de feu M. Lerouge, dont la vente commencera le 7 janvier 1835; Paris, Leblanc, rue des Beaux-Arts*, 6.

Sous le n° 417 de ce très-curieux *Catalogue*, sera vendue une pièce dont nous donnons ici l'extrait.

LE CITOYEN ÉGALITÉ AU CITOYEN MILSCENT.

Paris, 22 février 1793.

« . . . . Voici mon histoire maçonique : Dans un temps où, assurément, personne ne prévoyait notre Révolution, je m'étais attaché à la Franche-Maçonnerie, qui offrait une sorte d'image de l'Égalité, comme je m'étais attaché aux Parlemens qui offraient une sorte d'image de la Liberté; j'ai depuis quitté le fantôme pour la réalité.... Comme je ne connais pas la manière dont le G. O. est composé, et que d'ailleurs je pense qu'il ne doit y avoir aucun mystère ni aucune assemblée secrète dans une République, surtout au commencement de son établissement, je ne veux plus me mêler en rien du G. O. ni des assemblées de F.-M. — Je reviens à votre correspondant; il dit: *Il a couru ici un bruit, qui peut être faux, que cet Égalité était à Toulouse pour visiter les départemens*. Comme, depuis le commencement de la Convention nationale, je n'ai jamais été trois jours sans assister à ses séances, il sera clair, même pour le correspondant, que je n'ai pas fait de voyage à Toulouse; je n'en dirai pas davantage sur cet objet. — Mais il dit encore: — Tu sais aussi peut-être que les aristocrates disent tout haut qu'ils veulent *la Liberté*.... et *l'Égalité* : et ce mot ÉGALITÉ, imprimé en petites capitales, me désigne évidemment à l'aide d'un calembourg. — Assurément, depuis qu'on a réduit en formule le vœu de liberté et d'égalité, je ne doute pas que le correspondant ne l'ait entendu, ainsi que moi, prononcer par beaucoup d'aristocrates; mais j'avoue aussi que je doute beaucoup que ce soit moi qu'ils veulent et qu'ils désignent dans leurs vœux; en tout cas, je suis bien aise d'avoir cette occasion de les prévenir publiquement, que s'ils veulent de moi, moi je ne veux pas d'eux: et j'ajoute que je ne veux pas davantage de tout parti, société, attroupement, intrigue ou conciliabule, qui aurait le projet de me faire avoir en partage un pouvoir quelconque.....

L.-P.-J. EGALITÉ. »

*feu M. M****, vente commençant le 25 novembre, et dont la notice se distribue chez M. Leblanc, libraire, rue des Beaux-Arts, n. 6.

Digitized by Google

MANUEL

DE

POLICE IMPÉRIALE.

A M. LE PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHONE.

Grenoble, le 13 mai 1815.

MON CHER ANCIEN COLLÈGUE,

Lorsque je comptais m'en retourner à Paris pour y dormir un peu, j'ai reçu une dépêche du Ministre de l'Intérieur, qui me charge de prendre les fonctions de commissaire extraordinaire dans la septième division, et de continuer les mêmes fonctions dans la huitième; ainsi me revoilà encore sur vos épaules.

L'objet le plus particulier de la sollicitude actuelle de l'Empereur est la formation de la garde nationale mobile. Où en êtes-vous? tout est fait ici, quarante-trois bataillons de grenadiers et chasseurs sont sur pied. Demain, 13, ils seront rendus à leur destination. La septième division a produit, de plus, treize mille hommes par le rappel des sous-officiers et soldats de la ligne. Il s'est pourtant trouvé ici un général qui, pour se donner le mérite de tout cela, a écrit que le préfet par intérim et le commissaire extraordinaire s'endormaient et ne faisaient rien! on l'a cru; et comment ne pas le croire! et l'Empereur a fait cesser l'intérim de M. de La Salcette; Sa Majesté a mis M. Bourdon de Vatry à la

Digitized by Google

place de préfet, et moi commissaire extraordinaire. Me voilà continuateur de M. Bourdon, qui n'a rien laissé à faire ici, et dont j'ai à regretter de n'avoir pu égaler les heureux travaux. L'Empereur, heureusement, ne peut pas être trompé long-temps, et M. Bourdon éprouvera sûrement la satisfaction de savoir l'Empereur content de lui.

En repassant dans mon esprit ce que j'ai vu à Marseille, je me suis mis en tête que vous pourriez désappointer cette détestable garde nationale en vous emparant de la canaille qu'elle s'approprie. Vous avez pour cela deux moyens : le premier est de lui donner du travail, le second de vous affider deux ou trois meneurs à qui vous donneriez de l'argent, avec cette condition que, s'il y a du train, ils en répondront sur leur tête. Il y a deux coquins au château d'If, enfermés là par ordre du maréchal Masséna (1); ces hommes-là seraient votre affaire. Un troisième moyen serait de petites affiches ou de petits pamphlets adressés à la multitude et débités clandestinement, de façon à inquiéter vos ennemis, vos plus dangereux ennemis, les riches inciviques. En un mot, il faut que la ménagerie soit à vous. Je n'entends pas qu'on lui ouvre les portes, mais que les griffes passent un peu à travers les barreaux, et que les rugissemens se fassent entendre à quelque distance. Tenir les prolétaires, ne fût-il bon qu'à les ôter à l'ennemi, c'est ce qu'il faudrait faire.

Mais comment leur donner du travail? comment avoir des écrivains et des imprimeurs de pamphlets? comment avoir trois ou quatre coquins à sa disposition? Si vous aviez à Marseille un lieutenant de police éclairé

(1) Deux ardens révolutionnaires que le maréchal Masséna avait jugé prudent de faire enfermer. (*Note communiquée.*)

Digitized by Google

et homme de tête, vous n'auriez qu'à le charger de cela; vous n'avez qu'un bon humain (1), un homme à bonnes intentions, un homme zélé; il faut, mon cher collègue, être à sa place l'homme de tête.

Et d'abord, pour les coquins, demandez au maréchal (2) de faire sortir ceux du château d'If et de vous les livrer; vous leur ferez les conditions d'une grâce qu'ils croiront tenir de vous.

Ensuite, pour les pamphlets, veuillez un journal, et vous l'aurez. Il est inoui qu'un lieutenant de police ait déclaré qu'il n'avait pas la liberté de la presse pour lui-même. Ayez un pamphletaire qui fasse clandestinement de petites nouvelles à la main, de petits placards; la police devrait avoir tout cela sous la main.

Quant au travail, c'est la grande affaire : il serait nécessaire d'avoir deux ou trois chantiers de terrassiers, mais conduits et surveillés comme des ateliers de forçats, par des hommes de la ligne, commandés même par des officiers retraités ou à demi-solde, vigilans et sévères. Point de M. D... (3), si ce n'est pour dire quel travail il faut faire. Le *comment* et la police des chantiers ne doivent regarder en rien un homme de la *bonneville*. Qui paiera les ouvriers? certes ce ne doit point être l'ennemi ni le quartier-maître de l'ennemi, comme l'ont entendu messieurs de la *garde urbaine* qui n'est point *nationale;* ce doit être un préposé de votre adminis-

(1) Lecointre-Puyraveaux. (*Note communiquée.*)

(2) Le maréchal Brune. (*Id.*)

(3) La garde nationale s'était chargée de créer, par des collectes, un fond qu'elle employait à faire travailler, sous la direction de ses principaux officiers, un grand nombre d'ouvriers que le malheur des temps laissait sans travail et sans moyens d'existence. M. D..., adjoint à la mairie, était, en quelque sorte, à la tête de cette entreprise.

(*Note communiquée.*)

Digitized by Google

tration, dans un bureau de votre administration et sous l'aigle impériale. Et qui doit fournir les fonds? certes, ce ne sera pas non plus la garde nationale ni ses collectes. Toute caisse d'une garde pareille est un acte d'hostilité; toute collecte de sa part est une exaction, une hostilité. Je répéterai ici ce que je vous ai dit à Marseille : cette collecte et cette quête ne se peuvent souffrir; les Marseillais ont fait le 10 août avec de l'argent que le département eut la bonté de leur donner pour partir. Si j'étais préfet à Marseille, je ne dormirais pas plus auprès de cette caisse de la garde nationale que sur une mine dont je verrais fumer la mèche.

Je vous dirai au reste que Grenoble est, depuis trois jours, en état de siége par ordre de l'Empereur, à cause du voisinage de l'étranger. Il me semble que Marseille, au bord de la mer, est aussi près de l'étranger que Grenoble, et d'ailleurs l'étranger n'est pas si ennemi que les Marseillais; dans Marseille est l'ennemi, parce que dans Marseille est le Marseillais.

Vous m'avez dit plusieurs fois : Je ne sais pas faire la police. Je le conçois bien, quand par police on entend l'art de découvrir des actes criminels et d'arrêter des prévenus; mais si par police *générale* on entend l'art de pénétrer l'esprit général et l'esprit particulier qui est en opposition, d'assigner les causes de ces différentes sortes d'esprit, de connaître les hommes qui le font valoir, de mesurer la force des partis animés d'un esprit différent, de les comparer, de donner au parti faible, quand il est bon, le moyen de balancer ou supplanter le parti le plus nombreux et le plus fort; cette police, mon cher collègue, vous l'entendrez mieux qu'un lieutenant de police d'un esprit médiocre et ré-

Digitized by Google

tréci. Pour faire cette grande police à Marseille, il faut avoir de grands agens qui ne se doutent pas qu'ils le soient; ces agens sont pris dans les classes qui ont des relations journalières et de confiance avec toutes les autres. On a un médecin et un chirurgien qu'on paie très-bien pour des maux qu'on a ou qu'on n'a pas, et qui ne demandent pas mieux que de faire de fréquentes visites au malade imaginaire : ils se flattent qu'on paie leur doctrine, on n'achète que leurs nouvelles; on a un avocat, même deux, et un procureur pour des affaires à soi ou de l'administration auxquelles on paraît attacher de l'importance : ce sont d'autres jaseurs qu'on a à dîner; on a un notaire pour des affaires qu'on rêve et qu'on ne fait pas; on a monsieur le curé de la paroisse pour distribuer aux pauvres de l'argent qu'il garde pour lui, et dont il s'acquitte aussi en nouvelles; enfin, oserai-je vous le dire, on a une ou deux maîtresses dans la société : pourvu que vous ne vouliez pas la plus jolie, et que vous la preniez sur le retour, elle sera la plus officieuse et la plus bavarde de vos nouvellistes; j'irais jusqu'à vouloir être peigné tous les jours par un coiffeur de femmes : ces drôles-là sont les plus actifs de tous les colporteurs de nouvelles et savent le mieux ce qu'il y a dans toutes les têtes qui passent par leurs mains.

Avec cette machine je saurais tout ce qui se pense et se prépare, et je ferais savoir ou croire, espérer ou craindre tout ce qu'il me serait utile de suggérer.

J'ai oublié un banquier, deux agens de change. En se faisant expliquer tous les matins la cause de hausse et de baisse, comme s'il s'agissait d'un intérêt purement commercial, vous sauriez cent choses d'intérêt politique.

Digitized by Google

Je vous demande pardon de tout ce détail auquel vous pouvez m'objecter qu'il vous faudra entendre bien du verbiage et perdre bien du temps. Je réponds : Du temps, non, mais de l'argent, oui. Tout ce monde-là, hors le perruquier, dîne avec vous, et, en prenant le café, on dit ce qu'on n'a pas dit au dessert.

J'ajoute que ces agens-là deviennent pour vous une clientelle très active et très utile.

Je finis, mon cher collègue, en vous renouvelant mes assurances de tendre attachement.

R.

La lettre qu'on vient de lire, et dans laquelle, nous sommes forcés de le reconnaître, se laisse voir plus d'esprit que de candeur, a été trouvée, à la seconde restauration, dans les cartons du cabinet particulier du préfet des Bouches-du-Rhône, durant les cent-jours.

Ce fonctionnaire était M. Frochot.

Quel était le signataire R***? Il nous apprend lui-même, dans la première phrase de sa lettre, qu'il était commissaire-extraordinaire dans la huitième division. On lit au *Journal de l'Empire* du 7 mai 1815 :

« Voici la liste exacte des commissaires-extraordinaires envoyés « par l'Empereur dans les vingt-trois divisions militaires de l'Empire :

1re division (Paris) M. le baron de SUSSY.
2e — (Mézières) M. BÉDOCH.
3e — (Metz) M. le baron de GÉRANDO.
4e — (Nancy) M. le comte RAMPON.
5e — (Strasbourg) M. le baron de POMMEROUL.
6e — (Besançon) M. DUMOLARD.
7e — (Grenoble) M. le baron BOURDON DE VATRY.
8e — (Toulon) M. le comte RŒDERER.
9e — (Montpellier) M. le baron d'ALPHONSE.
10e — (Toulouse) M. le comte de PONTÉCOULANT.
11e — (Bordeaux) M. le comte BOISSY-D'ANGLAS.
12e — (La Rochelle) M. le comte MIOT.

Digitized by Google

13e — (Rennes) M. le comte CAFFARELLI.
14e — (Caen) M. le comte FRANÇAIS DE NANTES.
15e — (Rouen) M. le baron QUINETTE.
16e — (Lille) M. le baron COSTAZ.
17e — (non compris dans la liste).
18e — (Dijon) M. le comte THIBAUDEAU.
19e — (Lyon) M. le comte MARET.
20e — (Périgueux) M. le baron MARCHAND.
21e — (Bourges) M. le comte COLCHEN.
22e — (Tours) M. le comte CHASSET.
23e — (Bastia) M. le duc de PADOUE.

Digitized by Google

JOURNAL

DE CE QUI S'EST PASSÉ EN FRANCE

DURANT L'ANNÉE 1562,

PRINCIPALEMENT DANS PARIS ET A LA COUR (1).

(FIN.)

Le XVIIe (juin), la Reine partit du bois de Vincennes à grande diligence, et tenait-on qu'elle résoudrait la paix avant de revenir. Elle avait pris médecine et s'était saignée le jour devant, ayant été malade d'une chute de son haquenée, en allant et venant et faisant ses diligences.

Le XVIIIe de juin, toutes les églises de Paris firent procession générale pour la paix et extirpement de toutes hérésies. Et fut ordonné que le dimanche d'après on descendrait la châsse sainte Geneviève. Et commencèrent ses religieux, suivant leur ancienne coutume, à jeûner le dit XVIIIe jusqu'au XXe qui était trois jours que la descente se devait faire. M. le cardinal de Lorraine qui était au bois de Vincennes, partit dudit lieu comme la Reine et alla à Paris à l'hôtel Saint-Denis. Il y avait jà trèves accordées entre le Roi, roi de Navarre et prince de Condé pour six jours.

Le XIXe de juin, fut crié à son de trompe à Paris,

(1) Voir précédemment, même volume, p. 81 et suivantes.

Digitized by Google

que tout huguenot noté et remarqué eût à laisser la ville dans vingt-quatre heures, sur la peine d'être pendu et étranglé. En ce temps vinrent les nouvelles comment M. de Lomerinne, fils de M. le comte de Tandes, M. de Lautal et autres seigneurs et gentilshommes de Provence, avaient pris Orange et tué et meurtri les huguenots qui étaient dedans, jusqu'aux petits enfans.

Environ ce temps aussi furent faits de grands meurtres par toute la France, d'un côté et d'autre; même à Saint-Calais, qui est une abbaye près du Mans; les papistes remplirent un puits de huguenots; mais il leur fut bientôt rendu la pareille. Par ces jours sortait un infini peuple de Paris, et villes et villages de près de Paris, pour aller à Eschelles (*Chelles*), qui est une religion de nonains, dont était abbesse une sœur du roi de Navarre, où un prêtre avait porté à cachette le reliquaire de la sainte larme de Vendôme, laquelle fut dérobée et prise par ledit prêtre lorsque les huguenots brûlaient toutes les images, reliques et autres choses dans les églises dudit Vendôme. MM. les cardinaux de Bourbon et d'Armagnac y allèrent cependant que la Reine était allée devers M. le Prince pour faire quelque composition. Bref, il y avait telle et si grande affluence de gens, que l'on vendait une éclanche de mouton, audit Eschelles, vingt-cinq sols, et payait-on pour coucher en lit douze et quinze sols.

Le xxe de juin, vinrent les nouvelles que M. de Mirepoix avait pris Limoux, ville près de Carcassonne, le xe de ce mois, où furent tués trois des siens, entre lesquels était le capitaine Pins, de Toulouse, et de l'autre parti, c'est-à-dire des huguenots, en tombèrent six cents, sans les blessés et prisonniers.

Digitized by Google

Le même jour xxe, devait-on parlementer près d'Orléans avec M. le Prince.

Ce même jour arriva un courrier d'Espagne qui fut retenu trois jours à Orléans, et ouvrit-on tous les paquets, sauf celui du roi d'Espagne, lequel fut rendu à son ambassadeur qui était à Paris. Lequel vu alla trouver M. le cardinal de Bourbon, qui était à son abbaye de Saint-Germain-des-Prés avec M. le cardinal d'Armagnac, et lui communiqua la lettre et vouloir du roi d'Espagne, son maître, qui était d'accorder au roi de Navarre la récompense de son royaume de Navarre telle qu'il demandait. L'on dépêcha soudain un courrier audit roi de Navarre pour lui porter la lettre du roi d'Espagne, et faire entendre son vouloir, qui était bien chose assez grande pour rompre tout ce que l'on tramait de la paix.

Le dimanche xxie de juin, fut descendue la châsse de sainte Geneviève; et Saint-Marceau et toutes les églises et couvens de Paris y étaient avec leurs châsses et reliquaires. Vingt hommes portaient ladite châsse de sainte Geneviève à pieds déchaux, couronnés de chapeaux de fleurs, suivant leur ancienne coutume; il y avait plusieurs qui étaient déchaux et couronnés de même. L'abbé de Sainte-Geneviève, qui était au côté droit de l'évêque qui représentait celui de Paris, était tout déchaux, mitré, donnant bénédiction comme ledit évêque. Tous ses religieux étaient aussi déchaux et allaient au côté droit des chanoines de Notre-Dame de Paris. Il y en avait plusieurs du peuple qui étendaient leurs chapeaux, bonnets, ceintures, chapelets, heures et autres choses, pour faire toucher ladite châsse, pour baiser après ce qui avait touché. De quoi quelques-uns ne se pouvant tenir de murmurer, ne fut

Digitized by Google

guère loin qu'en quelques lieux on n'entrât en paroles; mais on craignait la fureur du peuple. La cour de parlement s'y trouva en corps, en robes rouges, le prévôt des marchands et autres ordres et états de la ville.

Les six canons et deux moyennes, qui avaient été mis sur la rivière pour conduire à Rouen à M. d'Aumale, partirent.

La Reine et roi de Navarre parlementaient de la paix près d'Orléans, à Beaugency.

Les XXIIe, XXIII et XXIVe, qui était le jour de Saint-Jean, la Reine fut au camp, lequel jour devait être résolu de la paix, de laquelle les uns avaient grande espérance, et les autres grande crainte.

Le XXIIIe jour de juin, veille de Saint-Jean, les huguenots pillèrent les églises de Meaux et quelques maisons de papistes.

Environ ces jours fut proposé au grand conseil, par M. de Brissac, lieutenant du Roi en l'Ile-de-France, en l'absence de M. de Montmorency, de faire leur profession de foi comme avait fait la cour de parlement. Ils en furent en quelque difficulté, et à la fin résolurent de n'en faire rien, sans autre commandement.

Le XXIVe, jour de saint Jean, fut fait l'accord d'Orléans, et les nouvelles en furent partout Paris le XXVIe, de quoi l'on parlait en plusieurs sortes.

Le XXVe de juin, le Roi partit du bois de Vincennes pour aller à Fontainebleau, et alla coucher à Corbeil. Ce jour l'on brûla force livres à Paris. J'en vis le feu en trois endroits de la ville, dont à l'Université.

M. le cardinal de Lorraine alla ce jour à Saint-Denis.

Le XXVIe, les conseillers du grand conseil firent con-

Digitized by Google

fession de leur foi, non suivant l'édit du feu roi François Ier, mais généralement jurèrent de tenir et faire tenir aux sujets du Roi la foi de l'église catholique et romaine.

Le dernier jour de juin, fut proclamé à Paris, de la part de la cour de parlement, de M. de Brissac, lieutenant du Roi, que tous les huguenots qui se trouveront avoir pris les armes contre le Roi, pillé et saccagé les églises et maisons, tant de la ville de Meaux que bourgs et villages, sont déclarés et les déclare rebelles et crimineux de lèze-majesté divine et humaine au premier chef, ennemis publics de Dieu et de la couronne de France; ordonne que tous ceux qui seront trouvés saccageant et pillant lesdites églises et maisons, et ceux qui les suivront et accompagneront, seront défaits et taillés en pièces.

L'abbesse, sœur du roi de Navarre, et les religieuses de Eschelles se retirent à Paris, à Saint-Germain-des-Prés, de peur des huguenots, où portèrent toutes leurs images et reliques, où fut portée aussi la larme qui avait été portée de Vendôme audit Eschelles; le tout fut porté par charriots.

Le jour même que l'édit fut publié, furent tuées plusieurs personnes à Paris, entre lesquelles était le clerc de M. de La Haye, maître des requêtes, lequel pris par la populace et interrogé de sa foi, dit qu'il était huguenot et qu'il voulait l'être; à cause de quoi fut soudain massacré par le peuple et puis jeté à la rivière. Autant en fut fait, à la même rue, à un serviteur et chambrière d'un orfèvre. Une femme aussi fut menée du faubourg Saint-Victor à l'abreuvoir de la Place-Maubert, et l'accusait-on qu'elle n'avait ouï la messe il y avait dix ans. Après avoir été bien battue fut jetée dans la rivière, où

Digitized by Google

les bateliers l'assommèrent, quand elle sortait hors de l'eau, à grands coups d'avirons et grands bâtons. Ce était grand'pitié voir prendre et mener plusieurs personnes, et bien souvent de ceux qui n'étaient pas soupçonnés.

Le mercredi 1er de juillet, vinrent les nouvelles à Paris, que tout ce que la Reine avait accordé à Orléans était rompu, et que le Roi, qui était jà à Fontainebleau, s'en retournait au bois de Vincennes.

Ce même jour fut fait cri public à Paris, que tout homme d'armes, d'ordonnance et soldats, étant à Paris ou ailleurs, hors du camp, s'eussent à eux retirer dans vingt-quatre heures au camp à leurs enseignes, à peine de la hart, qui donna assurance à tous de la rupture de l'accord.

Le IIe de juillet, fut publié un autre édit de la cour de parlement, et M. de Brissac, gouverneur pour le Roi à Paris, de ne tuer ni massacrer ainsi les personnes; mais s'ils trouvaient quelqu'un coupable de quelque chose, qu'ils le menassent au magistrat pour en faire la punition telle que de raison. Le peuple murmura fort contre cet édit, et ne demandait que la permission entière de tuer et exterminer, sans aucune forme de procès, les huguenots; mais la conséquence était trop dangereuse. Ce jour le peuple cuida tuer le lieutenant civil, d'autant qu'il voulait défendre quelques pauvres hommes que la populace voulait tuer et jeter à la rivière; et il avait aussi gardé l'avocat Provost de la fureur du peuple. Il fut contraint de se retirer dans le Palais, et furent toutes les portes dudit palais fermées environ deux ou trois heures.

Le IIIe de juillet ou le IVe, fut pris Beaugency par les gens de M. le Prince. Le roi de Navarre y avait

Digitized by Google

laissé une compagnie de vieilles bandes avec commandement de se retirer s'ils voyaient que la force du camp s'arrêtait pour gagner ledit Beaugency; ce qu'ils ne firent sitôt qu'ils devaient et avaient le commandement, mais endurèrent que l'on fît brèche par laquelle ils entrèrent; et furent tués desdits vieux soldats environ soixante, les autres se retirèrent le mieux qu'ils purent au camp du roi de Navarre. Ledit prince de Condé y fit pendre quelque commissaire de guerre qui fut trouvé, je ne sais encore par quelle raison. Bientôt après le roi de Navarre prit Blois. Ils endurèrent le canon et ne se voulurent jamais rendre. L'on entra par la brèche, mais la plus grande part de ceux qui étaient dedans, voyant qu'ils ne pouvaient soutenir, s'enfuirent les uns par la rivière, les autres par les bois de l'environ; et y furent tués et pris peu de gens.

Le samedi IVe de juillet, M. de Nemours arriva à la cour où il fut le bienvenu, et le mardi VIe de juillet, vint en poste à Paris saluer madame de Guise qui était à Paris. Sa compagnie, qui était d'environ deux cent cinquante chevaux bien armés et équipés, logea ce jour à Étampes pour aller trouver le roi de Navarre et M. de Guise au camp. Ledit M. de Nemours ne fit grand séjour à Paris, ains partit bientôt en poste pour aller trouver sadite compagnie et de là au camp à M. de Guise qu'il aimait uniquement.

J'entendis ce jour par M. de Liens, chevalier de l'Ordre, frère de M. de Montluc, comment avait été passé le moyen de la paix entre la Reine et M. le prince de Condé. Il me dit, ainsi que me fut confirmé par autres, que le roi de Navarre parla au commencement audit M. le Prince, son frère, par fort belles remontrances; entre autres choses lui dit que c'était un grand

Digitized by Google

malheur qu'il se fiât plutôt à gens qui ne lui étaient rien, qu'à lui qui était son propre frère, et frère tant affectionné qu'il pouvait avoir connu toute sa vie. Il ajouta à cela plusieurs autres choses pour amollir le cœur dudit M. le Prince, son frère, qui de sa nature est fort doux et bénin. Il gagna tant sur lui qu'il lui promit de remettre tout ce différend sous l'autorité et prudence de la Reine, qui était revenue pour cet effet du bois de Vincennes. Ce que entendu par la Reine, non seulement eut espérance, mais totale assurance de la paix; car ayant parlé à lui, ce qu'elle fit bien longuement, elle crut ce que le roi de Navarre lui avait dit très véritable, c'est-à-dire ledit Prince très prompt à faire les commandemens que la Reine lui ferait. Et pour ce qu'il avait toujours demandé que MM. de Guise, connétable et maréchal Saint-André, se retirassent à leurs maisons, sans venir troubler (comme ils le disaient) les affaires à la cour, la Reine ayant montré auxdits seigneurs les accords et offres de M. le Prince, qui étaient de se désarmer, faire rendre toutes les villes et places prises, et tout à l'obéissance du Roi comme elles étaient auparavant, ils furent très contents de se retirer, et dirent que leurs fins ne tendaient qu'à celle-là, c'est-à-dire que le Roi fût obéi. Et de fait ils montèrent soudain à cheval et s'en allèrent tous trois du camp à Châteaudun, qui était environ cinq lieues de là. De quoi la Reine fit mention à M. le Prince, disant qu'elle était en pleine liberté, et non sujette, comme on avait voulu dire, de suivre les avis et conseils desdits MM. de Guise, connétable et maréchal Saint-André; que tout ce qu'elle ferait et arrêterait avec lui serait tenu et inviolablement gardé, vu qu'elle était régente en France par autorité de tous les états; qu'elle n'avait

Digitized by Google

rien plus cher en ce monde que la paix et union du royaume de son fils, la conservation de son État, ce qui ne pouvait être si Dieu ne mettait bientôt fin à tous ces troubles et guerres civiles; que lui seul, après Dieu, pouvait mettre fin à tous ces maux; quant à la religion de quoi l'on faisait le principal point, qu'un chacun d'eux véquît en sa maison et fît prêcher tout ainsi que sa conscience porterait, sans scandale; mais quant à prêcher publiquement, que son conseil était d'avis de ne le permettre, vu les grands meurtres et scandales qui étaient survenus de ceci, jusqu'à la majorité du Roi, et que le concile dûment assemblé, auquel seul appartenait la connaissance de telles affaires, en eût déterminé. De tout cela fut content ledit M. le Prince, combien qu'il demandait pour les ministres et autres de la religion l'entretennement de l'édit de janvier. Sur quoi la Reine écrivit à la cour de parlement l'assurance de la paix faite. Et ne restait qu'en donner quelque assurance et congé aux forces qui étaient dans Orléans; car quant à celles du Roi, il avait été content que demeurassent entre les mains du Roi de Navarre, pourvu que les trois en fussent loin et retirés en leurs maisons. Or était M. le Prince ordinairement avec la Reine ou roi de Navarre, son frère, avec lequel l'on m'a assuré qu'il couchait. Pendant lequel temps M. l'Amiral lui envoya un gentilhomme, le suppliant de faire une requête à la Reine, c'est qu'elle voulût permettre que lui et M. d'Andelot, son frère, pussent prendre congé de la Reine, car ils avaient délibéré se retirer, non en leurs maisons comme l'on avait arrêté, mais hors de France jusqu'à la majorité du Roi, ce que la Reine acorda au dit seigneur Prince; « Bien, dit-elle, « que ne voulait qu'ils se retirassent hors de France,

Digitized by Google

« ains à leurs maisons; toutefois s'ils le voulaient tant « ainsi, que partout là où ils seraient qu'ils jouiraient « de leurs biens et états du Roi avec toute assurance. » Il fut question de donner lieu auxdits MM. l'Amiral et d'Andelot pour prendre congé. Il avait demandé et fait supplier la Reine que ce fût loin du camp et forces du Roi, pour son assurance, ce qu'elle lui accorda fort humainement.

Le lendemain, qui était le....., la Reine, accompagnée de quelques gentilshommes et siens domestiques, s'achemina pour aller trouver M. l'Amiral. Or M. le Prince, qui allait avec ladite dame, dit adieu au roi de Navarre, son frère, pour revenir toutefois avec la Reine, après avoir parlé à M. l'Amiral, et donné ordre de remettre tout sous l'obéissance du Roi entre les mains du roi de Navarre, son lieutenant-général durant sa minorité. La Reine ayant cheminé quelque temps, se voyant jà assez loin du camp et ne voyant venir personne de l'autre côté, dit à M. le Prince qu'elle s'ébahissait que M. l'Amiral ne comparaissait jà en quelque lieu. Il lui répondit qu'il ne saurait guère plus tarder de venir. Cependant elle envoya M. de Lieux au devant pour voir si ledit M. l'Amiral venait encore, lequel ayant cheminé environ un quart de lieue découvrit bien quatre cents chevaux. Desquels soudain qu'il fut découvert, M. l'Amiral s'avança de la troupe et vint vers M. de Lieux, lequel dit à M. l'Amiral que la Reine était là et qu'elle trouverait bien étrange de le voir ainsi accompagné, et que ce n'était pas grand signe de paix, que tout le monde tenait jà pour accordée et faite, de voir tant de gens ensemble armés. Il lui répondit qu'il n'y avait pas tant comme lui semblait. Il tourna les yeux à côté et découvrit en-

Digitized by Google

viron de deux mille hommes à pied qui se tenaient comme en embuscade. Cependant la Reine approchait, laquelle aperçue de M. l'Amiral, lui s'avança, mit pied à terre pour lui faire la révérence. Elle le recueillit humainement, le baisa à la bouche comme les reines de France ont accoutumé de baiser les grands officiers du Roi. Elle fut bien étonnée de voir si grande compagnie et en dit quelque chose à M. l'Amiral, mais elle, comme sage princesse, en pensa encore plus. Le Prince s'en alla avec eux à Orléans et ne s'en retourna au camp du Roi avec la Reine comme il lui avait promis. La cause fut que M. l'Amiral ni les autres ne voulurent tenir ce que M. le Prince avait fait, ains se retirèrent de cette sorte, ledit prince de Condé avec eux. La Reine bien marrie se retira à Melun où était le Roi. M. et madame de Crussol s'en allèrent trouver le Roi audit Melun avant que la Reine, où, quand elle fut arrivée, eux s'en allèrent de la cour. M. de Nemours, étant audit Melun, trouva par fortune M. le Chancelier, qui lui fit, à ce que l'on dit, un visage d'un homme fort mal content de lui.

Le VIIIe de juillet, le Roi et Reine partirent de Melun pour revenir au bois de Vincennes, et vinrent par eau.

Le XIe de juillet, le comte de Rocondolfe vint trouver le Roi et Reine au bois de Vincennes, accompagné de sept ou huit capitaines allemands. Il avait laissé ses douze cents reitres à Melun. La Reine était à table, qui dînait, et je parlais à elle et me discourais comment la paix avait été faite et puis rompue avec M. le Prince. Elle se leva à demi de sa chaise et mit le bras sur le col dudit Rocondolfe, lequel lui présenta les capitaines qui étaient avec lui, lesquels la Reine

Digitized by Google

recueillit humainement, et mit à tous, l'un après l'autre, la main sur l'épaule pendant qu'eux lui baisaient le bras ou la robe. Ledit Rocondolfe présenta sa vie et desdits capitaines pour faire service au Roi et à la Reine, de quoi elle le remercia, et dit qu'elle ne demandait rien plus, sinon que le Roi, son fils, fût obéi.

Ce jour, arrivèrent d'Orléans six ou sept gentilshommes qui étaient jà au bois de Vincennes, demandant pardon au Roi. L'on attendait ce jour M. de Pyène, qui était audit Orléans, et quelques autres grands seigneurs. En parlant à la Reine de cela, elle me dit : « Parlez un peu plus bas, car en voici derrière « nous trois ou quatre qui en sont venus. »

Environ ces jours, fut fait un arrêt en la cour de parlement de Paris, qui fut publié par les carrefours de Paris, touchant les bénéfices tenus par les huguenots.

Il fut publié un petit livre en latin contre Calvin, de Bèze et Hottman, bien fait, lequel découvre beaucoup de choses qui peuvent servir à l'histoire.

Note que le temps était si fâcheux, de longues pluies, que les pauvres gens ne pouvaient recueillir les blés qui étaient jà mûrs, ains germaient dans leurs épis, qui était grand' pitié, et ne connaissait-on s'il était hiver ou été, sinon à la longueur des jours, car le ciel était toujours couvert de brunas (*brume*), et les chemins de boues, non autrement qu'au milieu de l'hiver, ce qui renchérit fort les vivres. La peste, qui avait été à Paris jà long-temps, s'augmenta fort à cause de telle indisposition de temps; de sorte que la France était affligée, et bien fort, de trois fléaux de Dieu : c'est de peste, famine et guerre civile. Le camp de

Digitized by Google

M. le Prince s'était retiré à Orléans, et celui du Roi était encore à Blois.

Les XIIe et XIIIe, et environ ces jours, vinrent plusieurs d'Orléans se rendre au Roi, voyant que la Reine prenait les affaires à cœur, auxquels le Roi pardonna, et leur fut commandé de se retirer à leurs maisons; entre lesquels et des principaux étaient M. de Pyène, chevalier de l'Ordre, et M. de Sainte-Foy.

Le XIIIIe de juillet, furent tués et cruellement meurtris deux hommes, et jetés à la rivière, lesquels l'on accusait de venir d'Orléans. L'un fut pris à la Porte Saint-Marceau, et mené par quinze ou vingt hommes bien armés et embâtonnés en prison; mais la populace ôta ledit prisonnier à ceux qui le menaient, à la Place Maubert, et, maugré eux, l'occirent et le jetèrent à la rivière. Le même fut fait au faubourg Saint-Marceau, sauf qu'il ne fut ôté à personne, mais pris à sa maison, qui était aux faubourgs, et tué, et déchiré, et traîné par toutes les voiries, et de là à la rivière. Les enfans portaient le pourpoint du meurtri au bout d'un bâton tout ensanglanté, au-devant du corps traîné, et criaient à haute voix : *Au méchant huguenot hérétique!*

Le jour devant, qui était le XIIIe du mois, fut arrêté au conseil privé, que ceux qui seraient à Orléans ou autre part, ayant pris les armes contre le Roi, seraient déclarés rebelles et ennemis de la couronne de France, et leurs biens confisqués et unis à la couronne, si, dans certain temps, ne se retiraient devers le Roi.

Les nouvelles vinrent ce jour, comment M. d'Aumale avait été repoussé voulant donner un assaut à Rouen: on avait perdu environ soixante soldats, et avait levé le siége, et s'était retiré au Pont des Arches

Digitized by Google

(*Pont-de-l'Arche*), et que M. de Jansis était parti avec un certain nombre d'enseignes pour aller à Bourges, et se fortifier là; comment M. d'Andelot était parti d'Orléans pour aller en Allemagne faire gens, et de Bèze, pour aller aux Cantons pour faire de même; quoi entendant la Reine, soudain envoya en Allemagne faire entendre aux Allemands que ceux qui étaient venus pour lever gens étaient rebelles et ennemis du Roi, par quoi ne devaient avoir foi à rien qui fût dit par eux, et que tout se faisait contre la volonté du Roi et son conseil, de quoi le Roi les avait bien voulu avertir afin qu'ils ne fussent pas de ceux n'entendant sa volonté.

Le XIIIe, furent donnés deux arrêts en la cour de parlement; l'un que tous les officiers du Roi feraient profession de leur foi comme avaient fait les présidens et conseillers de ladite cour, à peine d'être déclarés huguenots et leurs offices vacans et impétrables.

L'autre permettait à tous manans et habitans de toutes les villes, villages, bourgs et bourgades et plat pays, s'assembler et équiper en armes pour résister et soi défendre contre tous ceux qui s'assembleront pour saccager lesdites villes et villages, églises ou autrement, pour y faire conventicules et assemblées illicites, sans que, pour ce, lesdits manans et habitans puissent être déférés, poursuivis ou inquiétés par justice.

Les XIVe et XVe, furent jetés de pauvres huguenots à la rivière, et brûlés beaucoup de livres à Paris.

Le XVIe, arriva du camp à Paris et à la cour, fort bien accompagné, M. d'Escars, de la part du roi de Navarre. Il porta telles nouvelles qu'à premier conseil il fut ordonné que monseigneur le cardinal de Bourbon s'en irait lieutenant de Roi en Picardie, et M. le

Digitized by Google

cardinal d'Armagnac, à Toulouse. Il porta les nouvelles comment il y avait au pays de Poitou, en armes, de sept à huit mille paysans contre les huguenots, qui avaient fait, pour se garder des arquebusades, des pourpoints de grosse toile trépointés de fer sablon de l'épaisseur d'un doigt, et de cabassels de bois pour les coups d'épée. Il fut tenu conseil privé pour voir s'il serait bon que les huguenots revinssent en leurs maisons, vivre dans icelles sans scandale, sans toutefois faire assemblées ni conventicules, baptiser ni faire mariage à leur façon. Il fut opiné, varié, et la Reine commanda que le cardinal de Lorraine opinât le premier; ce qui fut fait, combien que ce n'était son ordre; et opina qu'il était d'avis qu'ils fussent reçus entre les catholiques, alléguant combien était dommageable à Paris de n'avoir le commerce avec les étrangers, ce qu'on ne pouvait avoir si cela n'était permis. D'autres furent de son avis jusqu'à la moitié, laquelle tenait qu'il était impossible qu'en France eût qu'une loi, et que deux ensemble n'étaient que confusion. Les opinions ainsi parties furent portées au camp au roi de Navarre et aux autres, pour en avoir leur avis. Ce même jour, fut présentée la remontrance faite à ce propos.

Ce jour, vinrent les nouvelles comment l'évêque du Mans, accompagné de M. de Montrichard et autres, avaient chassé les huguenots de la ville du Mans, qui toutefois s'en étaient sortis en armes, et ne laissaient en ladite ville, sinon ce qu'ils n'en pouvaient porter. L'on disait qu'ils prenaient le chemin de Normandie. Quelques jours devant Tours avait été rendu Montrichard et Loches.

Le XVIe même, les huguenots de Meaux présentèrent

Digitized by Google

à la Reine une lettre de la part de toute leur église de Meaux. Celui qui lui présenta parla long-temps à ladite Reine à genoux, lui disant qu'ils n'étaient rebelles comme l'on le lui avait voulu faire entendre, mais tous étaient prêts de s'exposer pour le service du Roi, jusqu'à la dernière goutte de sang. Elle leur répondit (car il y en avait un autre avec celui qui parlait, assistant à deux genoux), que le Roi y enverrait M. de la Chapelle des Ursins et M. de Lions, chevaliers de l'Ordre, auxquels elle leur commandait d'obéir comme au Roi. Les jours devant, avaient été à la cour les catholiques dudit Meaux, se plaignant d'avoir été déchassés de leurs maisons et biens, suppliant le Roi avoir pitié d'eux.

Le XVIIIe jour du mois de juillet 1562, M. le prince de Condé envoya au parlement de Paris récusation contre les présidens et la plus grande part des conseillers, lesquelles récusations furent imprimées. Auxdites récusations étaient nommés les présidens Magistri, premier, Saint-André, second, de Thou, Séguier, Harlay, les conseillers Gayant, Bonele, Anjourant, de Grieu, Chambon, Desdormans, Faye, Brulart, Longueil, Teroanne, le président Dormy, les deux fils de M. le premier président Magistri, et généralement tous les parens et alliés dudit sieur président, et les parens et alliés des autres présidens et tous les conseillers d'église qui tiennent bénéfices.

Le XVIIIe de juillet, vinrent les nouvelles comment M. le comte de Villars avait tué environ de quatorze à quinze cents huguenots, ou pris prisonniers, entre lesquels avait été pris le capitaine Saint-Martin.

Ce même jour, fut dit à la Reine comment M. le prince de Montpensier avait repris Saumur par assaut.

Digitized by Google

Fut portée aussi à la Reine une remontrance par ceux de Paris, lui remontrant qu'il serait impossible que les catholiques de ladite ville demeurassent en paix avec les huguenots, comme elle voulait que ce fût; et que plutôt ils la suppliaient leur permettre de s'en aller en Espagne, ou en Flandre, ou en Italie, vivre catholiquement. De quoi la Reine fut, ce dit-on, en grande peine, et, dit-on, que *ex eâ re diù multùmque flevit.*

Ce jour aussi, fut proclamé publiquement que n'y eût personne qui recélât les huguenots, ains les eussent à prendre et mener à la justice.

Le XXIe de juillet, les nouvelles vinrent que les huguenots avaient pris Troyes en Champagne, dont était gouverneur M. de Nevers.

Ce jour, arrivèrent à Juvisy, six mille Suisses qui allaient au camp pour le Roi contre les huguenots. Le Roi et Reine partirent le XXIIe, du bois de Vincennes, pour les aller voir.

Le même XXIe, un peintre qui avait été mis aux prisons de M. l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, comme huguenot, étant élargi par les officiers dudit abbé, le peuple cria après lui, et se mutina de sorte qu'ils le conduisirent à la rivière. Et lui, sachant nager, pour se sauver, se jeta dans l'eau; mais soudain, à tous les bords de la rivière, y avait gens prêts à l'assommer s'il fût abordé, et les bateliers, qui étaient sur ladite rivière, ne le voulaient prendre et secourir; de sorte que, travaillé et las, n'ayant aucune retraite, fut englouti de l'eau et noyé : que fut un piteux spectacle. L'on en faisait tous les jours autant, et n'en faisait-on aucune justice.

Ce jour, M. le cardinal de Bourbon prit congé du Roi et de la Reine pour s'en aller gouverneur en Picardie.

Digitized by Google

Les XXIIe, XXIIIe et XXIVe, parlait-on de faire quelque paix; et M. de Bouchevanes vint au bois de Vincennes, de la part de M. le Prince. M. d'Alluye, secrétaire des commandemens, alla et vint par ces jours devers M. le Prince de la part de la Reine.

Le XXIIIe juillet, fut exécuté en Grève le lieutenant du bailli de Pontoise, convaincu d'avoir voulu mettre ladite ville de Pontoise entre les mains des huguenots. Le bourreau ne l'eut pas presque exécuté, que les enfans lui prirent d'entre les mains le corps mort, et le traînèrent parmi la boue, le déchirèrent en beaucoup de pièces, et puis le jetèrent à la rivière. Ils arrachèrent la potence, la froissèrent et la brûlèrent.

Le XXIVe, les nouvelles vinrent à la Reine de la descente des Anglais en France.

Ce même jour, le Roi me montra, à son dîner, un billet imprimé que le baron des Aretz (des Adrets), avait fait à Lyon pour faire payer les tailles comme le Roi a accoutumé de faire. Il y avait un blanc rempli du nom de celui qui était taillé, et autre aussi rempli de la somme, en lequel il était fait tout ainsi que les receveurs du Roi ont accoutumé de faire. Il mettait toutefois : *Attendant la majorité du Roi.*

Le XXVe, arriva du camp au bois de Vincennes, où était le Roi, M. le maréchal de Montmorency, et venait pour faire hâter le Roi de venir au camp, afin que, par sa présence, les affaires se portassent mieux. Il y avait beaucoup de gens à la cour, qui empêchaient, tant qu'ils pouvaient, le voyage, même ceux qui favorisaient les huguenots. Ces jours fut grand bruit que les Anglais voulaient descendre en France, appelés et favorisés des huguenots. Il était certain que les ports d'Angleterre étaient pleins de gens armés. Ils arri-

Digitized by Google

vèrent trois courriers de la part de l'ambassadeur de France, portant diverses nouvelles.

Le XXVIe, vinrent les nouvelles que M. de Montluc avait défait M. de Duras : le capitaine Peirot, fils de M. de Montluc, y fut blessé. Ledit M. de Duras fut assiégé à un château par ledit M. de Montluc.

Ce jour l'on écrivit de Provence que les papistes avaient pendu et étranglé, à Aix, huit ou neuf des principaux huguenots de la ville, entre lesquels il y avait deux conseillers de la cour, l'un desquels était Salamonis, de Toulouse.

Le jour Sainte-Anne, XXVIIIe de juillet, passèrent au pont de Charenton cinq mille lansquenets, sous la conduite du comte Ringrave (Rheingraf), fort bien en ordre, car il y avait pour le moins quatre mille corselets et morrions, tous vieux soldats. Le Roi et Reine, sa mère, dînèrent ce jour à Charenton, à une maison de là le pont, sur le chemin de Brie-Comte-Robert, par où passaient lesdits Suisses. Après dîner tous furent rangés en bataille, à cette grande plaine qui est entre Charenton et le premier village qui va dudit Charenton audit Brie-Comte-Robert. Le Roi et Reine les vinrent voir, étant ordonnés en bataille et en un fort brave escadron carré, les arquebusiers aux ailes. Il y avait environ de deux cents reitres, tous bien montés. Le Roi était monté sur un beau cheval d'Espagne, et un pistolet à l'arçon de la selle, et M. d'Orléans de même, sauf qu'il ne portait point de pistolet. Le Roi piqua son cheval devant l'escadron, après qu'il eut touché une pique qu'un capitaine de la troupe lui présenta. Quand le Roi approcha dudit escadron, les soldats traînaient les piques, mais soudain qu'il fut à dix ou douze pas, tous firent haut le bois.

Digitized by Google

M. de Nemours et M. d'Escars y étaient avec le Roi et Reine, qui était accompagnée de plusieurs dames et demoiselles, comme de madame Marguerite, madame de Guise. M. le cardinal de Lorraine vint après pour voir lesdits cinq mille hommes, bien accompagné. Déjà le Roi et Reine s'en retournaient, mais ils s'arrêtèrent un peu, et puis partirent; et le Roi et Reine allèrent souper à Charentonneau, petit village près de Charenton, sur la rivière de Marne. Le roi de Navarre vint trouver là le Roi et Reine, et soupa avec eux. Il venait du camp de Blois, et venait, ce disait-on, pour y conduire et mener le Roi. Les Parisiens firent tant que les Suisses susdits n'entrèrent pas dans leur ville, et le faisaient de crainte de quelque surprise.

Et combien que l'on eût résolu que les lansquenets n'entreraient dans la ville, si fit tant M. le Ringrave, qu'ils passèrent le long de la ville, de la Porte Saint-Antoine, par où entrèrent et sortirent à la Porte Saint-Jacques. Les Parisiens se mirent tous en armes, ou la plus grande partie des dixaines se tinrent le long de la rue d'un côté et d'autre, si près que l'un touchait l'autre. Cela dura de ladite Porte Saint-Antoine, jusques à la dernière maison des faubourgs Saint-Jacques. Cela donna quelque ébahissement auxdits lansquenets de voir tant de gens en armes en une seule ville. Ils allèrent coucher les uns au Bourg-la-Reine, les autres à Longjumeau ou aux villages de l'entour.

Le lendemain vendredi, XXIXe de juillet, le Roi et Reine et roi de Navarre vinrent au Louvre, où ils dînèrent. L'après-dînée vinrent vingt conseillers de la cour de parlement, mandés de la cour, car le Roi l'avait ainsi mandé. Le Roi les remercia de ce qu'ils avaient déclaré ceux qui avaient pris les armes contre lui et

Digitized by Google

pris et occupé ses villes, rebelles et ennemis de la couronne de France; les pria et exhorta de continuer en la punition de tels rebelles. La Reine, soudain après, leur dit de même. L'arrêt fut publié et le vendait-on imprimé. Ce même jour le Roi, Reine et roi de Navarre allèrent souper aux Tuileries, et de là, s'en retournèrent coucher au bois de Vincennes.

Le 11e du mois d'août, le Roi et Reine et roi de Navarre partirent du bois de Vincennes, et vinrent souper aux Tuileries, près de Paris, et s'en allèrent coucher à Boulogne, au château de Madrid, là où, ce jour, eurent nouvelles comment M. le maréchal de Saint-André avait pris Poitiers par brèche, où il perdit cent et vingt hommes, bons soldats, entre lesquels était le capitaine Lagos, qui avait charge de trois cents hommes. Et furent tués des huguenots environ quatre cents. Ils ne combattirent guères à l'assaut, ains se retirèrent au milieu de la ville, faisant semblant se vouloir fortifier là, mais ils coulaient par troupes et s'enfuirent le mieux qu'il leur fut possible. Le capitaine des huguenots était M. de Sainte-Gemme, qui se sauva sur un cheval d'Espagne.

Ce jour l'ambassadeur d'Angleterre déclara apertement qu'il avait commandement de la Reine, sa maîtresse, de se retirer en Angleterre : non pourtant que pour cela fallût que la Reine pensât que sa maîtresse, la reine d'Angleterre, lui voulût faire la guerre; mais d'autant qu'il ne pouvait voir les grandes cruautés du peuple de Paris. La Reine lui dit, que puisqu'il l'avait ainsi résolu, que le Roi enverrait au sien qui était en Angleterre, qu'il revînt, et qu'il était bon que tous deux se retirassent ensemble, et comme lui descendrait à Calais, l'autre descendît à Douvres.

Digitized by Google

Ledit ambassadeur voulait attendre cependant à Paris, aux faubourgs Saint-Germain, où était son logis; mais la Reine lui dit qu'elle n'était pas de cet avis, de peur ques le peuple entendant que la paix fût rompue entre Français et Anglais, ne lui fît quelque déplaisir, ce qu'elle ne voudrait pour rien.

Environ ce IIe ou IIIe jour d'août, sortirent de Meaux sept ou huit cents huguenots, et s'en furent vers Fère en Tartanois (Tardenois), pillant toutes les églises par là où ils passaient. Mais près de Sainte-Restitue (lequel lieu ils pillèrent aussi), ils furent environnés des communes, lesquelles se levèrent toutes au son du tocsin, conduites de quelques gentilshommes du pays, et là furent tous, ou la plus grande part, mis en pièces par lesdites communes.

Le Roi étant à Chartres, allant au camp, partant de Paris, comme dit est, donna les états de ceux qui étaient dans Orléans, et fit M. d'Anville, fils de M. le Connétable, amiral; donna une compagnie d'hommes d'armes à M. le comte Ringrave, etc.

Le VIIIe jour d'août 1562, fut imprimé et publié à Orléans, un livre intitulé : *Remontrances de monseigneur le prince de Condé et ses associés à la Reine, sur le jugement de rébellion donné contre eux par leurs ennemis, se disant être de la cour de parlement de Paris, avec protestation des maux et inconvéniens qui en pourraient advenir.*

Le VIIIe jour d'août, vinrent les nouvelles à la cour, comment M. de Sansac avait défait cinq enseignes de ceux qui étaient sortis et échappés de Poitiers. Lesdites enseignes furent portées au Roi. Fut dit aussi que M. de Monsales en avait défait quelque troupe, et M. de La Valette aussi une autre tout en divers lieux

Digitized by Google

et sortant dudit Poitiers. M. le maréchal Saint-André partit de Poitiers pour aller mettre le siége devant Bourges, où avait entre autres forces douze enseignes de vieux soldats pour les huguenots.

Le XIIIe d'août, fut pendu et étranglé le lieutenant de bailli de Saint-Lys, pour avoir assisté aux prêches et baptêmes faits contre la tradition de l'Église romaine. Il devait être décapité et brûlé après avoir été pendu, mais la populace prit ledit corps pendu maugré la justice, et le traînèrent à la voirie. Porta-t-on le bois qui était apprêté pour le brûler après, pour le brûler à ladite voirie.

Les nouvelles vinrent que les catholiques avaient pris Sisteron en Provence, où s'étaient retirés les huguenots, tué lesdits huguenots, démantelé et ruiné ladite ville, sauf certaines maisons de gentilshommes et autres catholiques.

En ce même temps vinrent les nouvelles comment le baron des Adrets avait pris, pillé et saccagé la ville du Puy, en Gévaudan, et fait beaucoup de cruautés.

Le jour de Notre-Dame d'août, menant en prison un libraire huguenot, passant par fortune par la rue la sainte Eucharistie qu'on portait à un malade, l'on voulut faire mettre le prisonnier à genoux comme les autres, ce que ne voulant faire, les enfans l'ôtèrent à ceux qui le menaient prisonnier, le tuèrent et déchirèrent, et l'allèrent brûler à la voirie qui est près du Marché-aux-Pourceaux.

En ces jours l'on mourait de la peste à Paris fort étrangement; et, me dit un vieux médecin, qu'il n'y avait mémoire que l'on eût vu une si grande pestilence à Paris.

Il fut véritablement entendu que Le Puy n'avait pas

Digitized by Google

été pris par les huguenots comme l'on avait dit, ni Sisteron en Provence repris par les catholiques.

Le XXIe d'août, Gabaston, capitaine du guet, fut décapité et puis brûlé à Saint-Jean-en-Grève, pour avoir été au pillage de Saint-Médard, et avoir favorisé les huguenots et autres malfaits. Le Roi et Reine et parlement lui voulaient fort sauver la vie, mais ne fut jamais possible, car le peuple était tant animé contre lui, que si l'on l'eût élargi, l'on craignait que le peuple ne fît violence au parlement même. Il mourut catholique, tenant toujours la croix en sa main et la baisant, se confessa, et voulut avoir absolution de la main du prêtre. Avant qu'il fût décapité, demanda un *Salve Regina*, de sorte que le peuple, qui lui voulait si grand mal, fut soudain réconcilié voyant sa fin. Toutefois il y eut un crocheteur accompagné de quelques enfans mal nourris, lesquels, quand la justice fut partie du lieu du supplice, prirent le corps qui était presque tout brûlé et le traînèrent par la ville, et puis le portèrent à une voirie achever de brûler.

Le XIXe d'août, le camp du Roi étant arrivé devant Bourges, les huguenots, qui étaient dedans, desquels était chef M. Dynoir, frère de M. de Genlis, firent une brave saillie où fut tué, de la part du Roi, entre autres, M. de La Rochepose et M. de Valencé, bâtard d'Enghien; de la part des huguenots, M. de Savigny, bâtard du roi de Navarre.

Les XXe, XXIe, XXIIe et XXIIIe, passèrent par Paris quatre cents hommes d'armes qui s'en allaient en Champagne pour se joindre à quelques autres forces du Roi, pour garder de passer M. d'Andelot, lequel on disait qui venait d'Allemagne. Le XXIVe, jour de Saint-Barthélemy, partirent de Paris grande quantité de boulets,

Digitized by Google

poudres et autres munitions que l'on portait au camp.

Le XXIVe d'août, M. de Vieilleville, qui avait été envoyé en Angleterre pour entendre de la Reine son intention touchant la guerre, passa par Paris en poste, et ne portait guère bonnes nouvelles, et s'assurait-on plutôt de la guerre que de la paix.

En ces mêmes jours, M. de Bouillon, gouverneur de Normandie, duquel l'on avait opinion que fût huguenot, ayant fait porter toutes les munitions qu'on pouvait recouvrer à l'entour de Caen, ville en Normandie, comme artillerie, armes, vivres, par les huguenots mêmes, délibéra de se déclarer contre lesdits huguenots pour le Roi; de quoi se doutant lesdits huguenots, entreprirent, un jour que ledit M. de Bouillon était allé dehors, de surprendre le château, qui est toute la forteresse; et de fait entrèrent dix ou douze huguenots pour ce faire. De quoi s'avisant, ceux qui tenaient le château pour M. de Bouillon, en fermèrent soudain les portes, par lequel moyen fut leur entreprise rompue. M. de Bouillon, arrivé, fit arquebuser une partie de ceux qui étaient entrés pour surprendre le château, et les autres fit mourir par autres supplices, et lors se déclara apertement contre les huguenots, auxquels il fit ôter les armes, jusqu'à un couteau, dans ladite ville de Caen.

La cour de parlement de Rouen se tenait à une ville de Normandie qui s'appelle Louviers.

Les XXVIe et XXVIIe d'août, passa par Paris une grande quantité de poudres et boulets, et autres munitions de guerre, et vingt canons qu'on portait au camp. J'ois dire à M. de Tree, maître de l'artillerie, qu'il envoyait au camp des munitions pour tirer douze mille coups de canon.

Digitized by Google

Le IIIe jour de septembre, les nouvelles vinrent à Paris, comment ceux d'Orléans avaient pris les munitions que le Roi faisait porter à Chartres, pour de là les conduire en son camp. Il y avait six pièces d'artillerie, grande quantité de poudres et de boulets. Ladite munition fut assaillie près de Châteaudun par ceux d'Orléans, le premier jour de septembre, environ les dix heures du matin. Et y eut peu de gens de ceux qui conduisaient la munition qui combattissent; mais survinrent quelques compagnies d'hommes d'armes qui combattirent bravement contre lesdits huguenots, et tombèrent sur-le-champ, tant d'un côté que de l'autre, trente ou quarante. Les six pièces d'artillerie furent recouvrées et les boulets jetés dans un marais, et une partie de la poudre fut aussi sauvée, mais la plus grande part fut brûlée. Le même jour, 1er de septembre, fut pris la ville de Bourges par le Roi, par composition.

Le XVIe jour de septembre, fut crié publiquement à Paris, que tous huguenots suspects eussent à sortir et s'en aller de la ville, quelle confession de foi qu'ils eussent faite, à peine de la vie, jusques à ce que le Roi eût recouvré ses villes que lesdits huguenots lui avaient occupées.

Ce jour arriva M. le cardinal de Lorraine à Saint-Denis, du camp, pour s'en aller au concile.

Le XVIe de septembre, fut assiégé Montauban par MM. de Burie et Montluc.

Le dimanche, XXe de septembre, le camp étant à Étampes, furent faites les montres générales.

Le Roi était audit Étampes, et partit le lendemain lundi XXIe, avec le camp, pour s'en aller à Dourdan, qui est le chemin de Normandie.

Digitized by Google

Le XXIIe de septembre fut proclamé à son de trompe que quiconque voudrait porter vivres au camp, que s'acheminât vers le Pont-de-L'arche, près de Rouen, aux mêmes priviléges et immunités accoutumées quand le camp du Roi marche.

Le XXIVe de septembre, M. de Guise qui était passé par Paris et Saint-Denis, où était madame sa femme enceinte, partit dudit Paris pour aller trouver le camp qui était au Pont-de-L'arche, près de Rouen. Les capitaines de Paris et prévôt des marchands lui firent compagnie jusque bien loin hors de la ville.

Le XXVe de ce mois, les nouvelles assurées vinrent comment Sisteron en Provence, qui était tenu par les Huguenots, avait été pris par M. de Sommerive, le XIXe jour de ce mois de septembre, d'assaut, et tous ceux qui furent trouvés dedans mis en pièces, parce que lesdits huguenots avaient fait pendre et étrangler aux créneaux de la ville un trompette et un tambourin qui les étaient venus sommer de se rendre. Le lieutenant de M. de Sommerive était M. Decarres, gentilhomme de Provence, vaillant et bien exercé aux armes.

Ce même jour XXVe, fut demantelée la ville de Meaux et le fort du Merche dudit lieu; et les nouvelles vinrent du Languedoc, comment M. de Tarride avait défait, à M. de Duras, huit enseignes, qui furent portées au Roi, et comment ledit M. de Duras s'était retiré à Lectoure, où se fortifiait plus que jamais.

Le mardi, V^e jour d'octobre 1562, fut pris le mont Sainte-Catherine de Rouen, d'assaut.

Environ ces jours mêmes, M. le maréchal de Montmorency prit quatre ou cinq navires anglais à Audebec (Caudebec), et les arrêta par le moyen de palissades,

Digitized by Google

que l'on a plantées à travers de la rivière, dans lesquels navires avait force munitions de poudre, boulets et six ou sept pièces de canon, qui étaient accompagnés de quatre cents soldats; les deux cents furent défaits et les autres pris prisonniers.

Les IXe, X^e^, XIe et XIIe de ce mois, l'on battait fort la ville de Rouen, où on tenait pour assuré que le secours anglais était entré.

Le XIVe d'octobre, partit M. le maréchal Saint-André, de Paris, pour aller au-devant de M. d'Andelot, qui venait avec force d'Allemands.

Le XVIe, vinrent les nouvelles comment le roi de Navarre avait été blessé d'un coup d'arquebuse, et que les gens du Roi avaient été bien repoussés à l'assaut qui fut donné le XVe.

Fut fait commandement à Paris, à tous ceux qui auraient blé ou vin aux champs, que l'eussent à retirer dans la ville, le plus tôt que faire se pourrait.

Le XVIIIe du mois d'octobre, fut proclamé à Paris, que toutes personnes, étant des ordonnances par quelques excuses et causes qu'ils fussent absens, s'eussent à retirer devers le roi, qui était au camp, au siége de Rouen, à toute diligence, pour garder les Anglais, qui venaient pour descendre en France, et les gentilshommes de la Champagne se retirassent devers M. le maréchal Saint-André, qui s'en allait au-devant des Allemands, qui venaient aussi pour entrer en France, sous la conduite de M. d'Andelot.

Le XXVIe jour d'octobre, Rouen fut pris d'assaut.

Le Ve jour de novembre, fut brûlé un ministre à Paris qui n'était pas Français.

Le VIe, vinrent les nouvelles comment M. le Prince avait fait pendre M. Sapin, conseiller en la cour de

Digitized by Google

parlement de Paris, et fut principalement mu, à ce que l'on dit, d'autant que M. le connétable avait fait pendre à Rouen M. Mandreville, président de la cour dudit Rouen. Avec ledit Mandreville furent pendus quelques-uns des principaux de la ville de Rouen, entre autres un nommé Coutton, riche marchand. Marlovat, ministre, y fut pendu aussi, et beaucoup de commentaires qu'il avait faits sur les saintes écritures furent brûlées quant et lui; lesquels commentaires n'étaient encore imprimées.

Le VIIe de novembre, l'on entendit comment M. d'Andelot était arrivé à Orléans avec les Allemands. Il arriva ledit jour avec environ cinq cents reitres, et avait laissé le demeurant à Montargis. Les plus certaines nouvelles étaient qu'il avait mené trois mille hommes de pied et deux mille chevaux. Il est vrai que beaucoup de Français se vinrent joindre à lui, sortant de Metz et autres lieux, qui augmentèrent fort le nombre. Environ ce même temps, MM. de La Rochefoucauld et Duras se rendirent audit Orléans. Les gens de pied de M. de Duras avaient été défaits par M. de Montluc; mais les gens de cheval se sauvèrent, qui étaient environ de huit à neuf cents. M. de La Rochefoucauld en avait aussi un bon nombre.

Le dimanche VIIIe de novembre, la ville de Paris fit montre de certaine cavalerie de la ville au Pré-aux-Clercs, le matin à huit, neuf et dix heures. M. le maréchal de Brissac, lieutenant du Roi à Paris, y était et monsieur le prévôt des marchands aussi, qui était armé comme ceux de la ville. Il y en avait jusqu'au nombre de quinze cents assez bien montés et armés.

Le IXe, fut crié publiquement à Paris, que tout soldat eût à se retirer devers son capitaine, au camp,

Digitized by Google

sous vingt-quatre heures, à peine de la hart, car, après la prise de Rouen, beaucoup s'en étaient allés pour le butin qu'ils avaient fait à la prise de ladite ville.

Le XIIIe de novembre, ceux d'Orléans prirent Étampes, et ceux qui étaient dedans se sauvèrent, et à la prise de ladite ville n'y eut point de défense. Les bourgeois et marchands, et autres habitans, se sauvèrent comme ils purent, se retirant devers la ville de Paris, ce qui étonna ladite ville; car ceux des faubourgs, tant de Saint-Jacques que de Saint-Marceau et Saint-Germain, se retiraient, et tous leurs meubles, dans la ville.

MM. de Guise et Connétable arrivèrent à Paris ledit XIIIe de novembre, ce qui donna grand courage à toute la ville de Paris.

Le samedi XIVe de novembre, M. de Guise dîna chez M. le Connétable, à Paris, là où étaient M. le maréchal de Brissac, M. le comte de Roussy, M. de Sipierre, M. le comte de Villars; où fut parlé de la prise de ladite ville d'Étampes; de quoi M. le Connétable semblait ne faire pas grand cas. Et rompant ce propos, dit à madame sa femme, qui était assise près M. de Guise, qu'elle demandât à mondit sieur de Guise, si ses enfans ne faisaient pas bien leur devoir au service du Roi en ces guerres civiles. Lors M. de Guise se prit à louer lesdits enfans de M. le Connétable, et elle répliqua qu'elle ne les avait faits, sinon pour mourir au service de Dieu et du Roi. Ce jour, MM. de Guise et Connétable sortirent hors de la ville pour voir l'assiette du camp. L'on cria publiquement, sur le soir, bien tard, que quiconque voudrait venir porter la hotte aux fossés qu'il avait cinq sols le jour. Ce qui étonna quelques-uns d'ouïr faire cette criée à une

Digitized by Google

heure si tard, et hors de la coutume à faire cri public.

Le dimanche xve de novembre, arrivèrent à Paris beaucoup de compagnies, tant d'hommes d'armes que de gens de pied. Les Bretons, qui étaient menés par M. d'Étampes, étaient logés aux faubourgs Saint-Jacques, et les Suisses aux faubourgs Saint-Germain.

Ce même jour, les Parisiens firent montre d'une partie des gens de pied, et sortirent par la porte Saint-Germain, et, passant par le Pré aux Clercs, rentrèrent par la porte Saint-Jacques. Il y avait trente-six enseignes bien complètes, et était le quartier devers le Louvre et rue Saint-Denis. Ce jour, l'on besogna diligemment à faire tranchée hors les faubourgs Saint-Jacques, pour poser là le camp; sur le grand boulevard de terre, l'artillerie.

Le xve jour, le Roi arriva à Madrid.

Le xvie, les huguenots sommèrent Corbeil de se rendre, et empêchèrent le secours que M. le maréchal de Saint-André y envoyait. Ce jour, fut prononcé l'arrêt contre MM. l'Amiral, d'Andelot, Montgommery, Grammont et autres.

Le xviie de novembre, le Roi vint de Madrid dîner à Paris, chez Villeroy, et, après dîner, passa aux tranchées qu'on faisait à la porte Saint-Jacques. Il passa par le marché La Harpe, accompagné de la Reine, madame sa mère, MM. de Guise et Connétable, le petit prince de Navarre, M. le cardinal de Guise, et de là s'en alla au bois de Vincennes. Ce jour, l'on mit l'artillerie sur les boulevards qui sont autour du camp. Et les nouvelles vinrent comment les huguenots avaient voulu prendre Corbeil, mais qu'ils avaient été re-

Digitized by Google

poussés par M. de Balanois, qui était dedans. M. le maréchal Saint-André était à Melun.

Le XVIIe de novembre, mourut le roi de Navarre, qui s'était embarqué à Rouen, et mourut dans le bateau, près de Gaillon.

Le gouvernement de Guyenne fut baillé à M. de Montpensier. Sa compagnie d'hommes d'armes, baillée à M. d'Orléans, et au prince de Navarre, son fils.

Le XVIIIe, les nouvelles vinrent que les huguenots avaient pris le château d'Étampes, qui avait encore tenu, où il y avait grande quantité de blé et autres provisions, ce qui rendit bientôt les vivres plus chers à Paris; car Étampes et Pluviers (1) sont deux villes qui ont accoutumé de fournir Paris de grande quantité de grains.

Ce jour, sur la nuit, les papistes et huguenots se battirent près de Corbeil; les huguenots n'eurent pas le meilleur. M. le maréchal de Saint-André se tint dans Corbeil, lequel les huguenots faisaient mine de vouloir assiéger.

Le XIXe, une partie des compagnies du comte Rheingraf arrivèrent à Paris avec quelque artillerie que l'on ramenait de la prise de Bourges. Ces compagnies étaient demeurées à Beaugency et à l'entour d'Orléans. M. de Brosses conduisait lesdites compagnies.

Le dimanche XXIIe de novembre, le Roi, qui était au bois de Vincennes, vint à Paris avec la Reine sa mère, et vinrent dîner à l'hôtel de Guise, et, après dîner, alla faire baptiser l'enfant de M. de Guise en l'église des Blanc-Manteaux, et lui donna le nom de

(1) Aujourd'hui Pithiviers. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

Maximilien. Madame la Connétable fut la marraine, et le second compère, M. d'Étampes. La maison de la ville envoya force torches pour honorer le baptême, armoyées des armoiries de ladite ville.

Le XXIIIe dudit mois, la Reine envoya M. de Gonnor devers M. le prince de Condé, qui était aux environs de Corbeil avec son armée, ayant délibéré, s'il lui rapportait bonnes nouvelles, d'y aller elle-même. Ce même jour, les huguenots vinrent courir jusqu'à Villejuif, qui est à une petite lieue de Paris, ce qui fit mettre le camp en armes et une grande part de la ville de Paris. Ils renforcèrent les corps-de-gardes, et les soldats se tinrent long-temps en armes sur les tranchées.

Le XXIVe, partit de Paris une bonne troupe de chevaux pour aller donner l'escarmouche aux huguenots, qui étaient vers Juvisy. Ce jour, ne fut rien fait digne de mémoire.

Ce jour, arrivèrent au camp environ deux mille cinq cents ou trois mille Suisses assez bien armés. MM. le Connétable et Guise avaient faute de cavalerie, car ils avaient donné congé à beaucoup d'hommes d'armes partant de Rouen, pour eux aller un peu rafraîchir en leurs maisons. Ils attendaient bien fort M. de Sansac, qui menait environ trois mille Espagnols et deux mille Français, et environ mille chevaux. L'on disait qu'ils avaient passé Tours et venaient à grandes journées.

Le XXVe de novembre, les huguenots gagnèrent la montagne qui est deçà Villejuif, et furent faites escarmouches dans les vignes, vers Chantilly, et entre Lonjumeau et Paris, et en furent pris quelques-uns d'un côté et d'autre.

Le XXVe de novembre, furent faites trèves et suspen-

Digitized by Google

sion d'armes en Dauphiné, entre M. le duc de Nemours, lieutenant-général pour le Roi audit Dauphiné, pour le temps de douze jours, avec le baron des Adrets. Durant lequel temps, ledit baron venait à Vienne manger et boire avec M. de Nemours, qui donnait grande espérance de quelque chose meilleur; car ledit des Adrets ayant reçu lettres de M. le prince de Condé qu'il vînt, avec toutes les forces qu'il pourrait recouvrer, le trouver pour rompre le grand chef, et que ce n'était rien ou peu de prendre ou garder une ville, si la source du tout n'était bouchée; toutefois il n'y fit rien, mais cependant fit ladite trève avec M. de Nemours, comme dit est.

Le xxvie, la Reine et M. le Connétable s'en allèrent à Saint-Maur-des-Fossés au pont, pour parlementer avec M. le Prince de la paix.

Le vendredi xxviie, la Reine et ledit M. le Connétable retournèrent pour parlementer.

Cependant que la Reine et M. le Connétable partaient, M. de Guise et M. de Genlis parlementèrent entre les deux camps, environ à deux ou trois jets d'arc, plus avant que le moulin à vent qui est hors le faubourg Saint-Marceau, et se retirèrent bien tard. MM. de La Rochefoucauld, Grammont, Duras et plusieurs autres, étaient avec ledit M. de Genlis, et burent et mangèrent au lieu où l'on parlementait.

Et furent faites trèves jusqu'au vendredi à minuit; et n'ayant rien fait, commencèrent la guerre à minuit passé, et tout le samedi y eut grandes escarmouches, et la ville fut toute en armes, et les chaînes abattues pour les tendre, si en eût été besoin.

Le dimanche xxixe de novembre, les huguenots ne bougèrent guère de leur camp, et ne se firent que bien

Digitized by Google

fort légères escarmouches. Il est vrai qu'ils s'apprêtaient à donner une forte camisade, et la voulaient donner par cinq endroits; mais comme ils marchaient et étaient bien avancés déjà, la Reine en étant avertie, envoya un gentilhomme devers M. le Prince, le prier qu'il ne passât plus avant, et que le lendemain parlementeraient ensemble et aurait occasion de se contenter; à cause de quoi ils se retirèrent, et ne donnèrent pas ladite camisade.

Le dernier jour de novembre, jour de Saint-André, la Reine s'en alla après dîner entre deux camps, sur une petite rivière qui vient de Chantilly, à un moulin, dit le moulin de Chantilly, pour parlementer avec M. le Prince; et y fut si tard, qu'elle s'en retourna avec les torches.

Le IIe du mois de décembre, elle dîna hors la ville, à la maison des Gobelins, faubourg Saint-Marceau, et parlementa jusque qui était bien tard. Elle avait couché le soir devant à la maison de M. le Connétable, et s'en était voulu retourner au bois de Vincennes, comme elle avait fait les autres jours, pour ne perdre tant de temps.

Le jeudi IIIe de décembre, la Reine, se trouvant mal disposée d'une maladie commune à tout le monde, qu'on appelait la coqueluche, n'alla pas parlementer, mais y envoya MM. le maréchal de Montmorency et de Gonnor, chevalier de l'Ordre et surintendant des finances.

Le vendredi IVe, elle y retourna, et parlementèrent long-temps, et le samedi Ve aussi; et par toute la ville, l'on tenait la paix pour faite.

Le même jour, la Reine dîna chez M. le Connétable, où elle avait couché; car elle y demeura cinq

Digitized by Google

ou six jours sans s'en aller coucher au bois de Vincennes, voir le Roi. On tint conseil après dîner, chez M. le Connétable, touchant les articles, où étaient la Reine, M. le cardinal de Bourbon, M. le prince de la Roche-sur-Yon, M. le Connétable, M. de Guise, M. d'Aumale et M. d'Étampes. Et cependant qu'ils étaient au conseil, M. le prince de Condé, qui était à son camp à Arcueil, envoya à la Reine un fort beau cheval blanc, lequel fut mené par un trompette, lequel était devant la porte de M. le Connétable avec les autres, attendant que sortissent du conseil pour être présenté à ladite dame. Ledit cheval ne voulait endurer que les autres chevaux s'approchassent de lui, et les frappait du pied.

Le dimanche vi^e, MM. le Connétable et de Guise, et M. le maréchal Saint-André, après avoir eu communiqué avec la Reine, partirent de la maison de monsieur le Connétable, où ils avaient dîné, pour aller résoudre quelques articles hors la porte Saint-Jacques, entre les deux camps, ce qu'ils firent; et vinrent parler à eux M. de Genlis et quelques autres gentilshommes, de la part de M. le Prince, M. de Montmorency, qui était là avec M. le Connétable, son père, leur montra quelques papiers; lesquels vus, ils s'en retournèrent faire entendre audit Prince ce qu'ils contenaient. La Reine ne vint pas ce jour au parlement; ainsi partit de la maison de M. le Connétable, et s'en alla au bois de Vincennes, où était le Roi.

Ce jour, les Parisiens mirent en armes une partie de leurs arquebusiers, et sortirent de Paris, et s'en allèrent tous à l'entour des tranchées, marchant dix à chaque rang. Ils étaient environ cinq ou six mille. M. de Guise, qui les attendait là, les fit tous tirer, et tirèrent chacun

Digitized by Google

trois fois, que fut une fort belle exemplerie. La fumée et le bruit fut ouï clairement du camp des huguenots, que leur fut un signe fort évident que la paix, que le jour devant on tenait pour conclue, était rompue. Le même jour VIe, jour Saint-Nicolas, M. Jansis, qui était un des principaux du camp des huguenots, se retira devers le Roi pour certaines raisons qu'il alléguait, alléguant aussi les causes qui l'avaient incité de se retirer avec M. le Prince.

Le lundi VIIe de décembre, arrivèrent à Paris quatorze enseignes espagnoles et dix gasconnes; les Espagnols, assez bien armés, et les Gascons, mal. C'étaient les compagnies que M. de Montluc avait eues tout l'été en Guyenne, avec lesquelles il avait remis et contenu toute ladite Guyenne sous l'obéissance ancienne, et défait M. de Duras, combien que la fanterie ne donna coups d'arquebuses ou de piques, ains fut rompu par la seule cavalerie; ils survinrent seulement à la déconfiture.

Le VIIIe de décembre, jour de Notre-Dame, M. de La Curée vint par trois fois à la Reine parler de la paix, et toutefois ne put être rien conclu. Elle était encore à l'hôtel de Montmorency à Paris, où elle avait pris médecine le jour devant. Le même jour, elle s'en retourna au bois de Vincennes où était le Roi.

Ce jour, sur les deux ou trois heures de matin, le camp de M. le Prince délogea, qui était planté entre Montrouge et Chantilly, sur le chemin qui vient du Bourg-la-Reine à Paris. Au départir et sur la queue furent faites quelques escarmouches, toutefois non de grand effet d'un côté ni d'autre. M. de Hachon, neveu de M. le maréchal Saint-André, y fut pris, et ce fut la plus grande faction qui fut faite. Ceux du Roi pri-

Digitized by Google

rent quelques charrettes de vin et de foin. Les huguenots, au départir, mirent le feu aux villages de Montrouge, Chantilly, Arcueil, où ils avaient logé, ce qui faisait un piteux voir. Ils tirèrent ce jour, qui était le IXe, vers Palaiseau.

Le Xe de décembre, MM. le Connétable et de Guise se trouvèrent au dîner du Roi et de la Reine, qui dînaient ensemble au bois de Vincennes, et j'ois que M. le Connétable dit à la Reine que les huguenots brûlaient tout là où ils passaient. L'après-dînée ils tinrent conseil encore touchant la paix. M. le cardinal de Bourbon s'y trouva, et M. le Chancelier, qui avait dîné ce jour avec M. le cardinal de Guise, audit bois de Vincennes. N'ayant rien pu conclure de la paix, le camp du Roi partit de Paris le XIe de décembre, et n'alla coucher qu'à Vannes.

Le XIe, la guerre fut criée contre les Anglais, à son de trompe, aux carrefours accoutumés de Paris.

Le XIIe, passèrent vers Meudon, où dînèrent, MM. le Connétable et de Guise, et de là le camp alla loger à un village nommé Versailles. Celui de M. le Prince logea, le XIe à Chevreuse, et de là tira vers Rochefort.

Ce jour, arriva à Paris M. le prince de Montpensier, avec une bonne troupe de cavalerie, et, le même jour, fit crier que tous eussent à déloger pour aller trouver le camp dans six jours après le cri qui fut fait entre quatre et cinq heures sur le soir.

Le XIVe de décembre, vinrent les certaines nouvelles que les Anglais, qui étaient descendus au Hâvre-de-Grâce, avaient pris le château de Tancarville, et fut pris le VIe de décembre.

Le XIVe de décembre, saillirent de Paris environ sept ou huit cents Argolets, des Parisiens même, et

Digitized by Google

choisis des dixaines pour aller défaire une bande de soldats qui s'étaient assemblés de la Picardie et autres lieux, cuidant que Paris fût saccagé, étant pris par le camp de M. le Prince, qui était devant Paris; et étant frustrés de leurs attentes, se mirent à piller et dérober les villages. Ils furent mis en déroute par lesdits Parisiens à Surène, village près Saint-Cloud. Une partie furent tués, les autres pris; les autres se sauvèrent.

Le XVIe, le camp du Roi logea à Neufle-l'Abbaye (1), et celui de M. le Prince était vers le gué de Lorris, qui est un village dans une vallée.

Le XVIe de novembre, mourut le minime qui prêchait tant contre les huguenots, et qui avait été prisonnier à Saint-Germain-en-Laye pendant que lesdits huguenots avaient crédit. La populace était si coiffée des prédications, vie et mœurs dudit minime, que plusieurs femmes faisaient toucher des patenôtres, linge et autres choses, au corps dudit minime trépassé, cuidant qu'il y eût quelque sainteté. Et, toutefois, on disait qu'il était mort de la peste.

Le XVIIe, vint à la cour un ambassadeur de la part du Grand-Seigneur, et vint à quatorze chevaux.

Le XVIIIe, vinrent les nouvelles que les huguenots faisaient conduire à Orléans leurs bagages, et que l'un et l'autre camp s'apprêtait à la bataille.

Le XIXe, l'ambassade qui était arrivée de la part du Grand-Seigneur, et qui avait séjourné quelques jours à Paris, vint au bois de Vincennes où était le Roi. Il vint à la chambre du Roi, lui fit une grande révérence à la turquesque, lui présenta un paquet de la part du

(1) Probablement Neufle-le-Vieux. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

Grand-Seigneur, son maître, lui parla quelque peu par un truchement qui menait ledit ambassadeur, qui parlait assez bon français. Les lettres qu'il portait étaient écrites et scellées d'or, et enveloppées d'une toile d'or. Il parla peu au Roi, et de là s'en alla trouver la Reine, et lui rendit un autre paquet de même, de la part dudit Grand-Seigneur. Et de là s'en alla trouver M. le cardinal de Bourbon, et lui rendit les lettres que ledit Grand-Seigneur écrivait au roi de Navarre, son frère, et montra grand regret de la mort dudit seigneur, disant que le Grand-Seigneur, son maître, serait bien marri quand il entendrait le décès dudit roi de Navarre. Ledit ambassadeur s'en retourna incontinent à Paris, M. le baron de La Garde et trois ou quatre gentilshommes de la chambre.

Ledit ambassadeur n'avait avec lui que cinq chevaux, comptant son truchement et deux grands laquais qui marchaient devant lui, chacun portant un cimeterre et une arquebuse. L'ambassadeur était habillé d'une grande robe de toile d'or, et les autres de soie, bien fort légèrement pour le temps.

Le vendredi XVIIIe de décembre, le camp du Roi, conduit par MM. le Connétable et duc de Guise, logé à un village deçà la rivière de Dure (Eure), que vient de Chartres, nommé Mezières. Les Suisses et Allemands, et la plus grande part de la fanterie étaient logés sur la petite montagnette qui est dessus ledit village de Mezières, venant de Paris. Et se résolurent lesdits seigneurs passer la rivière devant jour, et aller trouver leurs ennemis qui étaient de là la rivière à une grande plaine que l'on trouve incontinent que l'on a passé la rivière et monté une petite montée bien facile à monter, laquelle montée suit ladite plaine et de longue et large étendue où il y a beaucoup de petits villages.

Digitized by Google

Or, le samedi matin, XIXe de décembre, avant-veille de Saint-Thomas, devant Noël, l'armée du Roi délogea de Mezières, sans faire grand bruit, ains seulement bougèrent à la sourdine, ce que assura M. le Prince de la bataille. La fin de M. le Prince était de tirer vers Normandie, là par où il se pourrait plus commodément joindre aux Anglais, qui étaient descendus au Hâvre-de-Grâce, et celle de l'armée du Roi de les en garder, et voulaient tous deux occuper et prendre Drus (Dreux), qui pouvait beaucoup servir à l'intention d'un chacun, et en étaient près environ d'une grande lieue. L'armée du Roi ayant passé la rivière dessus dite, avec dix-huit pièces d'artillerie, se mirent en armes et montèrent la montée que suivait une petite plaine, et au village qui est audit bout et au commencement de la plaine, nommé le Luat, fit halte. Et envoya-t-on découvrir l'armée de M. le Prince, qui était derrière un village à un quart de lieu de là, qui s'appelle Marville, entre le Luat et Marville, à un autre petit village nommé Blainville, un peu à main ganche, vers lequel marcha l'armée du Roi, et tout joignant ledit village, à main droite, vers l'occident, fut mise l'artillerie.

Bataille de Dreux. — Les fuyards qui avaient fui, partie vers Drus (Dreux), partie devers Chartres, et la plus grande partie devers Paris, portèrent fausses nouvelles; c'est que M. le Prince avait gagné la bataille, que M. le Connétable avait été tué, et MM. d'Aumale et le Grand Prieur, son frère, M. le maréchal Saint-André et M. de Guise, s'en étaient fui vers Dreux, avec une bien petite troupe de cavalerie. Ces nouvelles vinrent à Paris le dimanche XXe de décembre, environ midi, qui donnèrent grand effroi à toute la

Digitized by Google

ville. Toutes les portes furent fermées, et ne laissait-on entrer lesdits fuyards sans de bonnes enseignes. Je parlai à un homme d'armes monté sur un fort beau cheval d'Espagne, sans bride, et ne le tenant que par un licou, entrant par la porte de Saint-Germain, qui me dit les susdites nouvelles avec la larme à l'œil. Il arrivait aussi beaucoup de Suisses, qui faisait que tout le monde croyait qu'il fût ainsi que l'on disait. Tout le dimanche, dès le midi jusqu'au lundi matin, toute la ville fut en ce trouble, et voyait-on clairement l'extrême joie que portaient au visage les huguenots convers qui étaient à Paris, et ne se pouvaient tenir de jeter beaucoup de paroles contre MM. de Guise et Connétable, et autres qui avaient été cause de la rupture de l'édit de janvier. Mais le lundi matin, jour de Saint-Thomas, arriva M. de Losses, qui porta lettres de M. de Guise au Roi et à la Reine, de la victoire et des choses comme elles s'étaient passées; de la prise de M. le Prince, et autres choses particulières. Lesquelles nouvelles entendues, le Roi, qui était au bois de Vincennes, et la Reine, s'en vinrent à Paris, et s'en allèrent à la grande église de Notre-Dame faire chanter le *Te Deum laudamus*, que fut une extrême joie à toute la ville, qui avait eu la nuit pleine de tout extrême deuil et fâcherie.

Le mardi, lendemain de Saint-Thomas, fut faite procession générale où étaient le Roi et Reine, et les Princes qui étaient à la cour, la cour de Parlement avec robes rouges, et tous les officiers et magistrats de la ville, avec grand son de cloches, orgues, musique, et autres telles choses que l'on a accoutumé de faire à une joie publique.

Le samedi xxvie, arriva à Paris, d'Orléans, le prince

Digitized by Google

de Melphe, qui avait été évêque de Troyes en Champagne, envoyé, comme l'on disait, de la part de M. le Connétable, qui avait été mené prisonnier de la bataille, pour traiter de quelque appointement. Il parla long-temps à la Reine, qui semblait n'approuver guère son propos. M. le Légat et M. de Montpensier s'attaquèrent audit de Melphe, lui reprochant son inconstance et apostasie. Il confessa qu'il avait quelques fois changé d'opinion en la religion, mais qu'à la fin il avait, par la grace de Dieu, trouvé la bonne, en laquelle il voulait constamment vivre et mourir. Les susdits seigneurs lui dirent qu'il était grandement abusé, et qu'il faisait très-mal de tirer à son abus les autres.

Le dimanche XXVIIe, la Reine partit de Paris pour aller à Dreux trouver monseigneur de Guise, de quoi les Parisiens et plusieurs autres furent étonnés, disant que ladite dame allait là pour voir M. le Prince. Mais M. le cardinal de Guise me dit quel avait été le motif du voyage: afin que la Reine et son conseil, qui alla quant à elle, fissent résolution avec M. de Guise de ce que l'on devait faire. Elle partit après dîner, et alla coucher à Rambouillet. Le Roi demeura à Paris, et M. le Chancelier, qui était logé au doyenné de Saint-Germain-l'Auxerrois.

La bataille gagnée, mais M. le Connétable pris, la Reine envoya lettres-patentes à M. de Guise, par lesquelles le Roi le faisait général de son armée, à l'absence de M. le Connétable: lequel état et charge ledit sieur de Guise ne voulut accepter, ains supplia le Roi bailler cet honneur à un autre, et qu'il se contentait qu'il eût l'honneur d'être maître de camp; ce qui lui fut réputé à une grande modestie.

Le XXIXe de décembre, jour de Saint-Thomas, après

Digitized by Google

Noël, furent faites prières publiques par toutes les églises de Paris, pour les ames de ceux principalement qui étaient morts à la bataille de Marville. Le soir auparavant et le jour même furent faites grandes sonneries, comme l'on a accoutumé faire les jours des fêtes des trépassés.

Le dernier jour de décembre 1562, sortirent de Paris quatre mille hommes de pied et environ huit cents chevaux, pour conduire la munition, qui était poudre et boulets et six pièces d'artillerie, vers Étampes, où s'acheminait M. de Guise avec le camp, pour battre ladite ville, si les huguenots qui étaient dedans ne se retiraient. Et de là disait-on que la délibération de M. de Guise était d'aller assiéger Orléans. Lesdits quatre mille hommes de pied parisiens et chevaux couchèrent ledit dernier jour de décembre aux faubourgs Saint-Jacques, et partirent le lendemain, premier jour de l'an, auquel jour fut pris un pauvre homme, et tué des mains de la populace, et traîné à la rivière; mais étant là changèrent d'avis, et le retraînèrent vers les halles, et là fut brûlé, ayant reçu infinis coups après sa mort. L'on l'accusait qu'il venait d'Orléans, et disait-on qu'il portait lettres de quelques huguenots pour remuer quelque chose à Paris; mais ce n'était que le bruit qu'en faisait ledit peuple.

1563 *à Nativitate.* — Le Roi partit de Paris l'avant-veille des Rois pour s'en aller trouver la Reine, qui était à Chartres. Là fut parlé de la paix; les huguenots s'en allèrent dans la Sologne, vers Selles, puis vers Montrichard et Bléré, et envoya la Reine gens de cheval et de pied dans Amboise, pour garder M. d'Anjou et madame sa sœur et fille, que n'en fussent enlevés par lesdits huguenots.

Digitized by Google

Le XIXe et le XXe de janvier, M. le prince de Condé et M. le Connétable, prisonniers, l'un en un château près de Chartres, et l'autre à Orléans, se devaient assembler à Bonneval, près dudit Chartres, pour parlementer de la paix.

Le XXIe, les nouvelles vinrent à Paris que les huguenots étaient revenus à Gergeau (Jargeau), et lors M. de Guise était près de Beaugency avec le camp du Roi. A Paris furent par ces jours recherchés les huguenots avec plus grande diligence que jamais.

Digitized by Google

CHRONIQUE

DU RÈGNE

DE LOUIS XV,

1742-43.

(SUITE.)

---

19 *décembre.* — La surprise du public a été extrême à l'arrivée de madame de La Tournelle à l'Opéra. Après que la curiosité avide s'est satisfaite, les raisonnemens ont succédé. Presque tout le monde a applaudi au goût du Roi. L'on fut soigneusement informé d'une partie de ce qui s'est dit sur ce sujet. Rien que de flatteur pour madame de La Tournelle. Des femmes surannées ont murmuré, quelques sottes gens ont tenu de sots propos, trop pitoyables pour être rapportés.

Il y a eu une contestation dans une loge où étaient des personnes du premier rang, sur le sujet dont on vient de parler. Il s'agissait de convenir si madame de La Tournelle avait bien ou mal fait dans le mouvement qu'a occasioné la préférence du Roi pour elle, de se montrer à Paris, aussi publiquement. Le sentiment opposé a prétendu que c'était afficher un attachement qui n'est pas applaudi de tout le monde, et que, dans les

Digitized by Google

circonstances présentes, il est plus prudent de ne point donner occasion à de nouveaux murmures; mais on a répondu que le Roi n'était point dans le cas, comme ses sujets, de ménager de certaines considérations, encore moins de rendre compte de ses actions; que l'on avait pris le grand parti, et que c'était le meilleur moyen d'en imposer aux mauvais raisonnemens.

Il est toujours question de vers sur le même sujet. En cas que M. de Marville n'eût point ceux dont suivent les premiers couplets, il les aura sur-le-champ.

Grand roi, que vous avez d'esprit
D'avoir renvoyé la Mailly.
Quelle haridelle aviez-vous là?
Alleluia!

—

Contre une belle,
Une requête on présenta.
L'Amour, la jugeant criminelle,
Aussitôt l'affaire appointa
A La Tournelle.

—

Chantons une ritournelle
Sur la belle La Tournelle,
Qui la Mailly débusqua;
Ramonez-ci, ramonez-là.

—

Et l'on voit son Éminence,
Ce grand soutien de la France,
Qui se f... de tout cela.

20 *décembre.* — Le Cardinal écrit au Roi tous les jours. Le Roi a confié un article de sa lettre d'avant-hier à madame de La Tournelle. On dit que cette favorite a voulu voir la lettre entière, et que le Roi, après lui avoir assuré que ce qu'il ne lui montrait pas ne pouvait être vu, avait jeté la lettre dans le feu; que madame de La Tournelle avait laissé entrevoir beaucoup

Digitized by Google

d'humeur à cette occasion, et que le monarque, après avoir voulu l'apaiser, s'était retiré fort mécontent.

La fureur de rimer est plus forte que jamais, les vers suivans le prouveront.

Trois cardinaux sont fameux en ce jour :
Fleury brille par sa prudence ;
Tencin, au conseil, à son tour,
Montre son éloquence;
Et La Tournelle mainte fois
Fait voir son éminence.
De ce dernier le monarque fait choix
Pour gouverner la France.

22 *décembre.* — Une femme de madame la duchesse de Boufflers a eu l'indiscrétion de faire part d'un secret qu'on ignorait. Voici les vers qui paraissent à cette occasion.

SUR L'AIR DU *Prévôt des marchands.*

Luxembourg doit être à la cour
Reçu des mieux à son retour.
Admirez quel excès de zèle
La Boufflers a su mettre en jeu,
Car, pour lui gagner La Tournelle,
Elle couche avec Richelieu.

Il est devenu de mode de danser en rond le rondeau dont voici le premier couplet, parce qu'on sait que le Roi l'a dansé en dernier lieu à La Muette :

Le Maurepas est chancelant,
Voilà ce que c'est que d'être impuissant.
Il a beau faire l'important,
Bredouiller et rire,
Lorgner et médire,
Richelieu, dit en le chassant,
Voilà ce que c'est que d'être impuissant.

Il y a sept couplets de ce rondeau.

Digitized by Google

23 *décembre.* — L'on assure que le Roi a eu une explication avec madame de La Tournelle au sujet de M. de Richelieu, qui a fait cesser le froid de Sa Majesté pour M. de Maurepas, et fort diminué la faveur de M. de Richelieu. Le fait est que le Roi, ayant été informé que madame de La Tournelle recevait tous les jours une lettre de ce seigneur, a trouvé le moyen d'en intercepter une dans laquelle il se trouvait des conseils pour se maintenir dans la faveur, qui tendaient tous à éloigner une partie de ceux qui étaient le plus attachés à Sa Majesté. Cette conduite, qui a sans doute déplu au Roi, l'a porté à s'en expliquer à madame de La Tournelle. L'on pense que M. de Richelieu s'en est mal trouvé et qu'il ne reviendra pas si tôt à la cour qu'il se l'était persuadé.

On croit que le Roi ira à l'Opéra vendredi prochain. L'on espère que les raisons qui empêchent ordinairement tous les mois mademoiselle Lemaure de chanter seront cessées d'ici à ce jour.

L'on dit que madame de La Tournelle a besoin d'argent, et que deux personnes qui lui sont attachées lui ont proposé de lui en faire prêter, ce qu'elle a refusé parce qu'elle ne veut point s'endetter. Il y aurait un moyen certain pour qu'elle en eût : un mot dit à messieurs les fermiers-généraux sur le sou d'étrennes lui vaudrait au moins une centaine de mille francs.

24 *décembre.* — Les uns prétendent que madame de La Tournelle s'est entièrement déterminée en faveur de M. de Tencin ; d'autres, qu'elle se sert de tout son crédit pour l'éloigner. Si l'on s'en rapporte à ceux qui doivent être le mieux instruits, il n'y a pas de doute, depuis le départ de madame de Mailly, que les cabinets ne parlent en sa faveur.

Digitized by Google

On a tout lieu de croire qu'on fait des démarches pour apprendre quels sont les auteurs des vers hardis qui paraissent depuis quelque temps contre la cour. Le nombre de ces poésies augmente tous les jours, et le Roi lui-même est en butte à leur malignité.

27 *décembre.* — L'emprisonnement des libraires, dont on parle dans la feuille précédente (1), fait beaucoup de bruit; comme on ignore les véritables motifs qui y ont donné lieu, et qu'on n'est pas prévenu en faveur de M. de Voltaire, presque tout le monde lui donne le tort. On hasarda hier un moyen pour obliger ce poète à laisser en repos ces libraires; c'est de présenter requête contre lui à M. le procureur-général, et d'user de recommandation. Didot passe pour être honnête homme; M. d'Argenson le protége, et l'on dit que ce nouveau ministre s'est expliqué, à ce sujet, de manière à faire croire que M. de Voltaire aura du chagrin avant peu.

28 *décembre.* — On dit qu'il y a eu plusieurs personnes d'arrêtées et conduites à la Bastille, pour avoir parlé avec trop de liberté. Que ce bruit soit faux ou non, il fait un fort bon effet et contient les discoureurs.

On dit que deux ou trois femmes de qualité ont contrefait un bon du Roi pour lever de l'argent d'une place de fermier-général, et que l'on n'est pas disposé à les ménager.

Le bruit se répand qu'il y a trois projets prêts à être mis à exécution pour avoir de l'argent, et que les édits ou déclarations en conséquence paraîtront dans le courant de janvier.

(1) On ne trouve pas dans la minute la précédente mention à laquelle on renvoie ici. (*Note de l'Éditeur.*)

Digitized by Google

30 *décembre.* — L'auteur de *Julien l'Apostat* (1), et M. de Mairan, sont en concurrence pour remplir la place de l'Académie Française, vacante par la mort de M. de Saint-Aulaire; il est faux que l'abbé Trublet se donne du mouvement à ce sujet, comme on en fait courir le bruit.

31 *décembre.* — L'aventure du bon du Roi, contrefait pour la place de fermier-général, continue à faire la matière des conversations. Madame de Listeney est mise en scène. L'on rappelle des anecdotes assez singulières, entre lesquelles on conte qu'elle offrit autrefois de procurer d'heureux momens au gros M. de Saint-Cyr, sous-fermier, pour dix louis.

Il est fort question des belles étrennes que le Roi donnera à madame de La Tournelle.

1743.

2 *janvier.* — L'on parle aujourd'hui bien différemment de l'histoire du bon du Roi, pour la place de fermier-général, qu'on ne le faisait il y a quelques jours. On prétend que le Roi l'avait signé réellement. Les gens sages attribuent à l'oubli la négation du maître; les plus hardis ne feignent point de dire que cette affaire s'étant faite sans que M. le Cardinal en fût instruit, l'on avait hésité d'en convenir dans les premiers jours. M. Bigore, qui avait reçu deux mille écus pour négocier cette grace, avait été mis à la Bastille; et comme il s'est pleinement justifié, à ce que l'on dit, il a été élargi. Les femmes qui ont été compromises

(1) La Bletterie. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

dans cette affaire ont eu la mercuriale. Le sieur Mabile a eu, de son côté, la tête lavée par le Cardinal; cela ne l'empêche pas de se montrer dans le monde, et l'on trouve qu'il fait bien.

L'on fait beaucoup de raisonnemens sur une tabatière de mille écus donnée à madame de Mailly; sur les inquiétudes de madame de La Tournelle à l'occasion de ce présent; sur une conférence que les deux sœurs ont eue ensemble dernièrement.

On dit que madame de La Tournelle occupe beaucoup le Roi par ses humeurs, qu'elle est jalouse et emportée, mais que, malgré tout cela, sa faveur s'affermit de plus en plus.

4 *janvier*. — L'on soupçonne que le sieur Voltaire est en relation avec le roi de Prusse; il lui est échappé hier qu'il pourra bien arriver qu'il emporterait, la campagne prochaine, la Poméranie. Ce poète a chargé hier l'auteur de cette feuille de trouver une occasion favorable pour faire entendre à M. de Marville qu'il lui était fort attaché, et qu'il ne parlait jamais de ce magistrat que pour faire sentir à tout le monde qu'avec autant d'esprit et de lumières qu'il en avait, il devait nécessairement être appelé, un jour, aux premières dignités du royaume.

5 *janvier*. — On prétend qu'il y a eu quelques difficultés entre le Roi et madame de La Tournelle, à l'occasion d'une lettre du duc d'Agenois.

6 *janvier*. — Le Roi a fait présent à madame de La Tournelle d'une montre qu'il avait fait faire pour madame de Mailly, dont la boîte est de laque enrichie de diamans; et madame de La Tournelle a donné pour étrennes à Sa Majesté, un almanach dont la couverture est de la Chine, enrichie de son chiffre de diamans. M. le duc

Digitized by Google

de Richelieu est en relation intime avec la favorite.

Il y a beaucoup de noëls et de vers sur les ministres et sur le gouvernement; mais depuis les soins que se donne M. de Marville pour en connaître les auteurs, ils paraissent avec plus de difficulté. On trouve aussi qu'on parle avec moins de liberté qu'on ne le faisait précédemment sur les affaires du gouvernement.

8 *janvier*.—Les vers suivans donnent une idée de l'opinion qu'on a, à la Cour, de M. le duc de Richelieu :

AIR DE *Joconde*.

Ce mignon qu'Amour a sucé,
Ce légat de Cythère,
Prétend qu'il doit être placé
Dans le haut ministère.
S'il arrivait jamais qu'il fût
A l'État secourable,
Ce serait au cas qu'il fallût
Avoir recours au diable.

10 *janvier*.— Le public est si prévenu que le bon du Roi, pour la place de fermier-général, est véritablement bon, qu'il n'est pas possible de le désabuser, quoiqu'on apporte des preuves assez fortes pour convaincre les opinions. Le ministère ne pouvait rien faire de mieux que de faire arrêter Laval et Bigore. Lorsqu'on apprendra qu'il a été conduit samedi dernier à la Bastille, et que le Roi a fait paraître, dans cette occasion, du ressentiment, on conviendra peut-être de la prévention où l'on est aujourd'hui. Les airs mystérieux du sieur de Mabile dans cette affaire, qui a mieux aimé qu'on crût dans le monde qu'on lui faisait une injustice que d'y passer pour dupe, ont donné lieu à l'opinion dont on vient de parler.

On a été fort étonné dans le monde de la scène qui

Digitized by Google

s'est passée hier dans la rue Bailleul (les coups de bâton donnés par M. Dubreuil à l'avocat Domène); mais il se dit d'une voix que l'avocat a tort, et que cet exemple servira peut-être à contenir ces messieurs dans leurs plaidoyers, et à épargner la réputation de ceux contre lesquels ils plaident. On rend responsables les juges de ce qui est arrivé, parce qu'ils souffrent qu'on les amuse à l'audience de déclamations et d'invectives, ou d'anecdotes piquantes qui ne devraient jamais être rapportées. On ne croit pas que l'avocat revienne de tant de coups de bâton. On dit qu'il a la tête ouverte en plusieurs endroits, et qu'on l'a rapporté chez lui évanoui.

12 *janvier*. — L'on est fort surpris que la place de chancelier de la Reine soit à vendre, et qu'elle n'ait pas été donnée à M. le comte de Saint-Florentin, pour lequel la Reine l'avait demandée. On dit que ce qui peut revenir de cette charge n'était pas un objet digne de l'attention de la cour, pour ne point se servir d'autres termes. M. Molé voudrait bien en être pourvu à deux cent quarante mille francs; mais on assure que M. le Cardinal ne la donnera pas à moins de cent mille écus. M. d'Auriac, neveu de M. Castagnet, est aussi sur les rangs, et plusieurs autres; mais on croit que M. Molé sera préféré. Plusieurs personnes prétendent que cette charge a été donnée à M. le Cardinal pour marier une de ses nièces.

13 *janvier*. On rapporte un trait de Londres aussi hardi que singulier, et qui prouve combien la confiance qu'on a en M. de Belle-Isle est désapprouvée des étrangers.

On dit qu'un particulier de la chambre des communes, apostrophant le lord Casteret, qui a la faveur

Digitized by Google

du roi de la Grande-Bretagne, s'écria qu'il était d'une conséquence extrême de faire tomber ce favori. « Vous « voyez, continua-t-il, mes fidèles compatriotes, à « combien de maux est exposé un État quand le sou- « verain se livre avec trop d'aveuglement aux conseils « pernicieux d'un favori. L'exemple que vous avez en « France doit vous faire trembler. Belle-Isle a tout bou- « leversé ce royaume. Heureux si, en écrasant la France, « les ruines ne nous écrasent pas. Chassons donc Cas- « leret, etc. »

16 *janvier*. — Toute la journée s'est passée hier dans l'attente d'apprendre de moment en moment la mort de M. le Cardinal. Il arriva un courrier d'Issy vers onze heures, à M. le cardinal de Tencin, qui partit sur-le-champ. Cette Éminence avait vu la veille M. le cardinal de Fleury, et avait conféré une demi-heure avec lui. Tous les ministres se rendent à Issy l'après-dîner, aussi bien que M. de Marville. M. de Maurepas, qui devait aller le matin à Choisy, n'y fut pas.

L'on dit que le Roi a marqué beaucoup d'inquiétude hier, toute la journée. Les uns disent qu'il est fort touché; d'autres, qu'il cache à peine sa satisfaction de se voir délivré d'un ministre qui le contraignait en tout, et dont l'ascendant était tel sur lui, qu'il ne pouvait décider de rien sans son aveu.

On publie qu'avant-hier le contrôleur-général travailla avec Sa Majesté; et depuis ce temps le bruit s'est répandu que le Roi a déclaré qu'il prendrait les rênes du gouvernement, qu'il admettrait encore quelques sujets à ses conseils pour le fortifier; que M. de Tencin aurait le département des affaires ecclésiastiques et la feuille des bénéfices, et qu'il serait consulté dans

Digitized by Google

toutes les affaires délicates, comme très-capable de les bien conduire; que M. Amelot serait remercié.

Les ennemis du cardinal de Tencin font courir le bruit extravagant que M. de Fleury lui dit, le lendemain du jour que M. d'Argenson fut nommé au département de la guerre, qu'il avait songé à lui, et qu'il l'avait pourvu d'une place dont il serait content; que, sur ce préambule, M. de Tencin s'était répandu en de longs remerciemens, pensant que cette Éminence l'avait fait agréer, par le Roi, premier ministre; mais que son étonnement avait été extrême lorsqu'il avait appris que cette place ne consistait qu'en celle d'être reçu à l'Académie.

L'on publie un second bruit, au moins aussi singulier, sur M. de Chauvelin; on prétend que son parti, depuis quelques jours, est le plus fort, et qu'il y a un million de consigné pour madame de La Tournelle, au cas qu'il soit rappelé à la cour, pourvu qu'on lui rende seulement le département des affaires étrangères qu'il avait géré auparavant. Bien des gens assurent qu'il est à Paris, et qu'il doit être présenté au Roi par madame de La Tournelle, dans le moment que M. de Fleury aura les yeux fermés.

17 *janvier*. — Le public qui avait été fort étonné de ce que le Roi n'avait point encore été voir M. le Cardinal, a fort applaudi à la visite que Sa Majesté lui a faite. Les rois n'ont jamais cru manquer à leur grandeur en donnant à un sujet fidèle, après de longues années de service, cette marque de bonté et de distinction, et l'on a même été surpris que le Roi, à qui l'on attribue beaucoup de sensibilité et d'amour pour le Cardinal, ait attendu l'extrémité pour honorer son premier ministre de cette faveur.

Digitized by Google

L'habileté avec laquelle M. de Tencin a déterminé M. le cardinal de Fleury a recevoir ses sacremens a surpris les personnes qui connaissent particulièrement le premier ministre, qui semblait craindre de s'acquitter de ces derniers devoirs. Le public n'ignore pas que Son Éminence craint la mort, et qu'elle a toujours regardé les derniers sacremens comme un passeport pour le tombeau. Non-seulement M. le cardinal de Tencin est parvenu à le guérir de cette fausse opinion, mais même on assure qu'il l'a aussi déterminé à faire hier son testament.

18 *janvier*. — Malgré tous les efforts que les Belisiens (1) mettent en usage aussi bien que le parti opposé à M. le cardinal de Tencin, pour faire croire au public que la visite que le Roi a rendue avant-hier à M. le Cardinal a été sans conséquence, Sa Majesté s'étant retirée, prétendent-ils, au bout de cinq minutes, sans qu'il y eût rien de dit de particulier, on a eu grand soin de démentir cette supposition en apprenant que le Roi est entré, en effet, chez M. le Cardinal, accompagné de sept ou huit personnes, mais que Sa Majesté ayant compris que Son Éminence désirait de lui parler en secret, s'était approchée fort près pour l'écouter; que les ministres qui étaient dans la chambre ne s'étant pas retirés d'abord, et le Roi ayant tourné la tête comme pour faire comprendre qu'il voulait demeurer seul, on avait fait retirer tout le monde; qu'alors le Roi s'était assis sur le lit de Son Éminence, et que la conférence avait été d'un gros quart-d'heure; que M. le cardinal de Tencin avait reconduit Sa Majesté jusqu'à son carrosse, et qu'on avait remarqué

(1) Les partisans de M. de Belle-Isle. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

qu'elle avait les yeux rouges, qu'elle était fort touchée, et qu'elle n'avait pas proféré une parole.

Du côté de M. le cardinal de Fleury, on le trouva fort ému en rentrant dans sa chambre et les yeux mouillés de pleurs, et on a été obligé de le changer de lit, sa nature ayant défailli; on a été même étonné que le Roi ait pu soutenir aussi long-temps cette mauvaise odeur.

On prétend que les ministres, qui savaient l'heure où le Roi devait arriver chez M. le Cardinal, s'étaient donné le mot pour ne point sortir de la chambre, afin d'empêcher, s'il était possible, que le Cardinal parlât pour la dernière fois au Roi.

Les Bélisiens rapportent que Son Éminence ayant obligé M. du Moulin à lui accuser la vérité de son état, elle avait dit, après qu'il eut avoué qu'elle était en péril, qu'elle avait toujours eu bonne opinion de M. du Moulin, mais qu'elle commençait à connaître qu'il avait peu d'esprit. La raillerie roule sur ce que M. le Cardinal ne peut pas, disent-ils, se persuader qu'il doit mourir, et qu'il traite de stupides tous ceux qui l'ont trouvé en danger dans cette maladie, qu'il ne traite que d'un rhume un peu trop négligé.

On s'est fort amusé à la cour des vers suivans, et, s'ils passent dans le public, ils ne feront pas un bon effet pour celui contre lequel ils sont faits.

SUR L'AIR D'*Un abbé dans un coin.*

Quand Belle-Isle est parti
Une nuit
De Prague à petit bruit,
Il dit,
Voyant la lune:
Lumière de mes jours,

Digitized by Google

Astre de ma fortune,
Conduisez-moi toujours.

20 *janvier*. — Le public commence à s'impatienter de ce que M. le Cardinal traînasse si long-temps; comme on ne se flatte point qu'à son âge il puisse reprendre une véritable santé, ceux mêmes qui ne lui veulent point de mal voudraient que Dieu mît fin à ses peines, et ceux qui ont bonnes raisons pour souhaiter sa fin, soulagent leur impatience en tâchant de persuader qu'il n'est pas possible qu'elle puisse être encore long-temps retardée. L'exemple de M. de Saint-Aulaire, qui a langui pendant deux mois, fait quelquefois penser que la maladie de Son Éminence pourrait bien avoir le même cours. L'on assure que les cours étrangères ne veulent entendre à aucune négociation avec les ministres français, jusqu'à ce que Son Éminence soit morte et que le Roi ait mis à la tête des affaires un ministre dont elles aient assez bonne opinion pour traiter solidement. Les étrangers se plaignent qu'ils n'ont jamais pu faire aucun fonds sur les paroles de M. le Cardinal.

On se moque hautement du président de Rieux, et l'on trouve surprenant que la cour et le parlement ne fassent pas cesser une conduite aussi irrégulière pour un magistrat. Mardi dernier, il fit porter une superbe collation à la loge de mademoiselle Dazincour pour qu'elle régalât ses bonnes amies, parce qu'elle avait tiré les rois la veille et que la fève lui était tombée.

22 *janvier*. — L'on publie que M. le duc d'Orléans ne s'est rendu pour le conseil à Versailles, qu'après avoir été mandé une seconde fois par le Roi. Ceux qui désirent qu'il n'y ait point de premier ministre, assurent que Sa Majesté, indécise sur le parti qu'elle a

Digitized by Google

à prendre dans les circonstances prochaines, a été conseillée d'appeler auprès d'elle M. le duc d'Orléans, pour le consulter sur un point si important. On assure que ce prince a promis d'être exact aux conseils dès que le Roi se chargera lui-même de l'administration de son royaume. On dit beaucoup de choses à ce sujet qu'il serait trop long de répéter.

23 *janvier*. — On blâme fort M. le duc d'Orléans de n'avoir point parlé, dans les occasions présentes, avec une respectueuse fermeté. On prétend que le général de Sainte-Geneviève, et un moine qui a sa confiance, font actuellement tous leurs efforts pour l'engager à ne point quitter le Roi jusqu'à ce qu'il ait inspiré à Sa Majesté la mâle résolution de se mettre à la tête des affaires.

26 *janvier*. — Le bruit de la mort de M. le Cardinal s'est répandu hier trois fois, à onze heures, à deux heures et à six. On prétend que le Roi a déclaré hier, en apprenant que Son Éminence ne pouvait pas aller loin, qu'il n'y aurait plus de premier ministre, et que M. le duc d'Orléans serait chef de son conseil. Le public n'est point prévenu de cette opinion.

27 *janvier*. — Le bruit de la mort de M. le Cardinal ne s'est répandu hier que vers les six heures du soir; il y avait si long-temps qu'on s'y était attendu, qu'elle n'a causé ni surprise ni aucun autre sentiment, malgré l'assurance avec laquelle elle a été répandue. Il y avait encore, hier au soir, bien des gens qui en doutaient. M. le duc d'Aumont, qui était hier à la Comédie, l'ignorait. On assure que M. le duc d'Orléans est à la tête des affaires en qualité de chef du conseil. La gent dévote a sans doute publié ce bruit. On rend toute la justice possible à ce prince; mais on craint

Digitized by Google

que sa dévotion et le conseil des moines ne fassent tort à ses bonnes qualités. On voudrait un ministre qui ne fût prévenu que d'un seul objet, l'unique bien de l'État.

28 *janvier.* — On assure que les fréquentes visites de M. de Marville ont pour objet l'affaire du bon du Roi (1), contrefait, et que ce magistrat est nommé commissaire pour cette partie, et qu'en cas de preuve il y aura un exemple.

Le bruit est répandu que l'on travaille à un arrangement pour la milice à Paris, et comme on assure que tous les corps de métiers seront dans le cas de tirer, il y a beaucoup de murmures à cette occasion.

29 *janvier.* — Les jansénistes sont dans de grandes inquiétudes sur ce qui s'est passé hier à Versailles, à l'occasion du sieur l'abbé de La Bletterie que l'Académie avait élu. Le Roi répondit à M. Hardion, qui lui vint demander son approbation pour cette nomination, qu'il ne savait s'il l'agréait, et, après le conseil, Sa Majesté envoya chercher ledit sieur Hardion, et lui dit qu'elle ne voulait point du sieur de La Bletterie et que l'Académie en pouvait choisir un autre. Cette fermeté du Roi a fait un effet admirable dans le monde: on s'était persuadé fort mal à propos que ce monarque n'avait pas la force de rien faire de son propre mouvement, et que, toujours docile, il ne parlait jamais que par l'instigation de M. le Cardinal. Il n'est plus question à présent que des bonnes qualités du Roi, on lui attribue d'être impénétrable, discret, et de ne jamais parler à ceux qu'il aime le plus de ses secrets d'État, qui sont sacrés, ce qui fait la sûreté du gouvernement.

(1) Voir précédemment page 217.

Digitized by Google

Les vers suivans sur M. le Cardinal paraissent depuis hier à la cour et ne sont point encore connus à Paris :

Sans richesses et sans éclat,
Se bornant au pouvoir suprême,
Il n'a vécu que pour lui-même
Et meurt pour le bien de l'État:

On vend, sous le manteau, deux livres, l'un intitulé : *Liberté nouvelle de penser*, et l'autre, *la Religion du siècle*, et un roman intitulé : *Confessions de la baronne de**** (1).

30 *janvier*. — La mort de M. le cardinal de Fleury a été sue à Paris avant deux heures. Quoiqu'on s'y attendît, elle a fait faire un mouvement : le premier était de s'en réjouir comme d'une bonne nouvelle; le second, l'impatience d'apprendre de quelle manière le Roi se déciderait à cette occasion. Ce bon ou mauvais mot a couru sur-le-champ : *le cardinal de Fleury est mort; vive le roi!*

Environ vers les cinq heures du soir, il s'est débité que le Roi avait déclaré aux ministres assemblés qu'il prenait les rênes du gouvernement. Il a nommé M. l'archevêque de Rouen son premier aumônier, et l'abbé Fleury premier aumônier de la Reine, et a donné la feuille des bénéfices à M. de Maurepas.

Le public a marqué une joie extrême de ces dispositions, surtout de celle qui a pour objet qu'il n'y aura pas de premier ministre.

31 *janvier*. — Le public est dans l'opinion que le Roi ne sera pas long-temps sans se décharger du soin

(1) *Les Confessions de la baronne de ***, rédigées par M. le C. D****, (de Nœufville Montador). Amsterdam (Paris), 1743, 2 parties in-12.

Digitized by Google

du travail. On prétend qu'il y aura dans peu bien des changemens à la cour. L'on rapporte que les ministres travaillent à l'envi à s'accréditer dans l'esprit du Roi, que M. de Maurepas paraît avoir beaucoup de faveur, mais que M. le contrôleur-général paraît l'emporter sur tous les autres.

Cependant deux femmes de qualité, qui étaient hier à la Comédie Française, et qu'on a jugées bien instruites de ce qui ce passe à la cour, disaient, en s'entretenant de ce sujet, que M. d'Argenson était extraordinairement bien dans l'esprit du Roi; qu'il avait trouvé le secret de lui plaire et de l'amuser. L'une d'elle fit un portrait de ce ministre fort avantageux, et soutint que, s'il travaillait sérieusement à captiver le souverain, elle ne doutait pas qu'il ne prît le dessus sur tous ses concurrens.

A l'égard du cardinal de Tencin, il fut dit qu'il ne fallait pas s'en rapporter aux apparences, qui semblaient toutes contre lui à présent; mais que, comme il était effectivement homme de mérite et nécessaire, il n'était pas douteux qu'on ne fît usage de ses talens et de sa capacité.

La joie que la Reine a, dit-on, marquée à la mort de M. le Cardinal, n'a pas plu au Roi.

1er *février*. — Il se répand parmi les gens d'une certaine distinction, que pendant la maladie de M. le cardinal de Fleury, la crainte de voir succéder M. de Tencin à cette Éminence, avait suggéré à ses ennemis de répandre les bruits les plus désavantageux à sa réputation; et, pour mettre le Roi dans la nécessité de perdre toutes les idées qu'il pouvait avoir prises en sa faveur, on avait adressé à Sa Majesté des Mémoires horribles du caractère de cette Éminence, de sa reli-

Digitized by Google

gion et d'une ambition si démesurée, qu'il fallait s'attendre à tous les excès où elle pourrait être poussée.

Sans avoir vu ces Mémoires, on conçoit par ce qu'on en rapporte qu'on a fait envisager au Roi des malheurs certains pour l'État, si Sa Majesté se servait en aucune manière de cette Éminence. On prétend que, malgré l'équité du Roi qui le met au-dessus de toutes les voies d'insinuation, Sa Majesté a été tellement frappée de ces bruits, qu'elle a dissimulé à peine son éloignement.

On ignore de quelle manière M. de Tencin a vu répandre les graces où il se flattait peut-être d'avoir part; mais on publie à Paris que son chagrin a été si vif, qu'il a été obligé de se faire saigner plusieurs fois, pour en arrêter le cours. Le bruit se débite encore, qu'on l'a reçu si froidement à la cour, depuis qu'on ne peut plus douter que le Roi a pris son parti, qu'il doit s'en retourner à Lyon. Ceux qui ne ménagent rien disent plus: que le Roi lui a fait dire qu'il était le maître de se rendre à son archevêché quand il lui plairait. Il se dit tant de choses sur le compte de cette Éminence, qu'elles feraient la matière de plusieurs jours de travail.

2 *février*. — On n'est pas pleinement persuadé que le Roi se donnera long-temps le soin de gouverner lui-même son royaume. Les opinions sont différentes à ce sujet. Les uns croient que Sa Majesté n'a pris le parti de faire la déclaration dont on a parlé après la mort du Cardinal, que pour couper court aux brigues dont elle était sans cesse obsédée, et afin d'être en état de juger par elle-même du mérite de celui sur qui elle se reposera du soin des affaires de l'État. D'autres pensent que c'est de la meilleure foi du monde que le Roi s'est déterminé à prendre les rênes du gouvernement, parce qu'on lui a fait entendre mille fois que ses peuples le

Digitized by Google

désiraient ardemment. Le courtisan attribue à madame de La Tournelle cette résolution, comme la plus intéressée dans cette affaire.

3 *février*. — L'on croyait à la cour que madame de La Tournelle serait faite duchesse, et l'on disait qu'en présentant madame de Lauraguais, le Roi devait lui dire : « Madame la duchesse de Châteauroux, asseyez-vous ; » mais on prétend que ce projet n'a jamais eu lieu. On dit que cette favorite est grosse et qu'elle sera décorée de ce titre après ses couches.

4 *février*. — On dit que M. de Voltaire a recherché l'honneur de faire le Panégyrique de M. le cardinal de Fleury et que le Roi lui en a donné l'agrément. Ce bruit a déplu à l'Académie, a fait blâmer Voltaire d'y avoir donné lieu, et fait penser, s'il est fondé, qu'on a dessein de ne ménager ni le parlement, ni l'Académie, ni le public, par des raisons trop connues pour être rapportées.

On dit que les réparties vives et spirituelles de madame la duchesse de Lauraguais amusent fort le Roi.

5 *février*. — Les discours faits à l'Académie à l'occasion de la réception de M. le duc de Nivernais et de M. de Marivaux ont fort occupé le public. Celui de M. de Nivernais a été trouvé fort élégant et léger. Les transitions ont été admirées ; mais l'on a été surpris qu'on ait mêlé dans ces louanges du Roi et du cardinal de Fleury de certains traits sur l'état présent des affaires qui donnent lieu de pénétrer les intentions du ministère. Le public qui aime les choses hardies a marqué sa satisfaction par des applaudissemens réitérés. L'on n'a pas été content du discours de M. de Marivaux. Cependant il s'est trouvé plusieurs gens d'es-

Digitized by Google

prit qui ont préféré la naïveté de ses expressions aux tours académiques auxquels on est accoutumé.

Pour le discours de M. l'archevêque de Sens, il a assommé l'assemblée; il a été d'une longueur d'autant plus ennuyeuse que rien de fin n'en a diminué le cours. Sans le respect dû au lieu et à l'assemblée, il n'y a pas de doute qu'il n'eût été interrompu; mais les longs éclats de rire dont on a honoré sa mercuriale à M. de Marivaux sur son *Paysan parvenu*, ont dû lui faire comprendre ce qu'on pensait de lui. *Marie Alacoque* n'a pas été oubliée; enfin rien de plus singulier ne s'est jamais passé à l'Académie.

Le voyage que le Roi doit faire à Choisy, dimanche prochain, fait comprendre que les soins du gouvernement ne tiendront pas Sa Majesté à Versailles plus souvent que précédemment. Il y a beaucoup de propos à ce sujet.

6 *février*. — Le sieur de Voltaire a été hier plus d'une heure, dans la matinée, avec M. de Maurepas, et l'on conjecture de là, dans le public, que ce poète sera de l'Académie malgré tous les obstacles qui semblent s'y opposer.

Le sieur Roy publie sur les toits qu'il n'en sera jamais, que le parlement s'y opposerait; que M. l'Archevêque, dans son dernier discours, lui a formellement et publiquement donné l'exclusion; qu'il serait honteux à l'Académie de recevoir dans son corps un sujet sans religion, et qui, dans un poëme, autrefois, a déchiré plusieurs de ses membres (*le Bourbier*). En vomissant son venin, Roy proteste qu'il est le meilleur des amis de Voltaire, mais qu'il l'est encore plus de la vérité.

Il y a bien des gens qui ignorent que Voltaire est

Digitized by Google

occupé à autre chose qu'à faire des vers. Il a plusieurs secrétaires, et l'on assure qu'il travaille à des Mémoires pour l'État.

Le discours qu'a fait l'archevêque de Sens à l'Académie est l'objet de la raillerie publique. Ce prélat trouve très peu de défenseurs.

On parle sans cesse de la milice, et tout le monde est dans une agitation extraordinaire à ce sujet. On désire avec ardeur un réglement pour régler les états, et surtout le nombre de domestiques. On prétend qu'en renvoyant, par ce réglement, vingt mille laquais, les villes et les campagnes s'en trouveraient mieux, et que les recrues se feraient beaucoup plus aisément.

8 *février*. — On dit que le crédit de madame de La Tournelle chancelle, et que mademoiselle de La Guiche s'attire de favorables regards; que M. le duc de Richelieu n'est pas si accrédité qu'on se le persuade, et qu'il ne trouvera pas les choses à son retour dans la situation où il les a laissées. On l'attendait hier sur le soir.

9 *février*. — On dit que M. de Richelieu est dans une grande faveur, et qu'il a été reçu du Roi avec bien des bontés. On craint que le ministère ne se désunisse, et qu'il ne se laisse subjuguer par un favori. On craint plus le Belle-Isle que M. de Richelieu.

10 *février*. — Madame de Boufflers fait beaucoup parler d'elle à la cour. Elle vient de sacrifier sept mille francs pour un seul habit; ce qui lui a attiré la chanson qui suit :

Pourquoi tant de magnificence?
Pauvre Boufflers, en conscience,
Crois-tu coucher avec le Roi?
Malgré ta parure et ton zèle,

Digitized by Google

Il ne fera jamais de toi
Qu'une méchante m.....

Quoique le public doive être habitué à voir partout mademoiselle Le Duc et le Prince (le comte de Clermont) qui l'honore de son ardeur, on a été fort surpris hier, à la sortie de la Comédie Italienne, que ce prince fasse éclairer, avec quatre bougies, cette fille, et qu'il marche devant elle comme un écuyer.

11 *février.* — Un bruit se répand depuis deux jours, qui devrait être expliqué dès sa naissance. On se persuade que sous le nom d'un conseil de conscience, qu'on dit déjà établi, et dont on nomme les sujets, le Roi, gagné par les cours de Rome et d'Espagne, va établir l'inquisition. On est dans de grandes inquiétudes sur cette nouvelle; on tremble qu'elle ne soit fondée, et elle occasione déjà beaucoup de fermentation dans les esprits. On ne doute plus de la faveur de M. le duc de Richelieu. On dit qu'il a soupé plusieurs fois avec le Roi, et qu'il a donné à souper lui-même à mesdames de La Tournelle et de Flavacourt, dans son appartement à Versailles. On prétend que, dès que le Cardinal a eu les yeux fermés, le Roi a envoyé au Duc un courrier pour le faire revenir sur-le-champ.

12 *février.* — Le public n'est pas content du conseil de conscience dont on parle toujours, et encore moins des sujets dont il dit qu'il sera composé. M. l'archevêque de Sens est détesté généralement, et regardé comme un homme dangereux, s'il a jamais un certain crédit. La manière avec laquelle il s'est déclaré en dernier lieu à l'Académie, sur de certains sujets qu'il en exclut pour jamais, a fait naître des réflexions qui s'expliquent aujourd'hui à l'occasion de Voltaire. On a avancé, comme question décidée, que, quand il aurait

Digitized by Google

tout le crédit du monde, il ne devait pas se flatter d'être admis à l'Académie, dès que le procureur-général et M. de Sens lui étaient contraires, comme si le moindre désir du Roi ne prévalait pas par-dessus de pareils égards.

14 *février.* — L'on a trouvé le projet de la milice fort simple et fort ménagé. Ceux qui sont dans l'usage de tout condamner, et qui avaient annoncé du trouble et de la confusion dans ce projet, prétendent que la cour a fait ses réserves, et que l'ordonnance qui paraît n'est qu'un préalable simple dont les opérations seront compliquées. Le peuple, qui ne juge des choses que de la manière dont on les présente, ne paraît point alarmé. Ce qu'on doit prévoir, sont beaucoup de tours de passe-passe qui vont avoir lieu. Beaucoup de ceux qui sont dans le cas de tirer la milice recourent à des moyens pour ne pas y être exposés. Le plus répété sera celui de passer pour être à un maître, et, depuis hier, plus de cent personnes se sont présentées en différentes maisons, à titre de domestiques, pour avoir un état et ne pas être inscrits sur les listes. On est surpris que l'ordonnance n'ait pas fait mention de ce point, mais la bonne opinion qu'on a de M. de Marville, qui a été choisi pour les opérations de cette levée, fait qu'on est sans inquiétude sur ce sujet.

On dit madame de La Tournelle grosse de près de quatre mois.

15 *février.* — Quoi qu'on s'attende depuis plus d'un mois à voir paraître l'ordonnance pour la levée de la milice, dans cette ville, et qu'on se persuade que personne n'en sera exempt, pas même les gens mariés, les affiches ont fait un mouvement étonnant dans le public; quelque bien raisonnée que soit l'explication

Digitized by Google

de l'ordonnance, le peuple l'explique à sa manière et selon ses différentes passions. Il faudra toute l'habileté et la prudence du magistrat pour parvenir tranquillement à faire cette opération; et l'on dit avec raison que, de toutes les choses dont la cour pouvait le charger, il ne pouvait lui en tomber une plus difficile et plus pénible que cette levée, surtout dans un temps aussi critique que celui-ci. L'on s'est donné tous les soins concevables pour démêler l'effet de la publication dont il est question. L'on a remarqué un mécontentement général, et, selon les apparences, la fermentation sera plus ou moins grande, selon la manière dont les officiers, commis par M. de Marville pour cette levée, en useront; il faudra tout à la fois user de fermeté et de douceur, et surtout éviter de charger les métiers grossiers et pénibles; celui des bouchers, les manœuvres, la halle et les gens de peine des faubourgs, et surtout du faubourg Saint-Antoine, paraissent devoir être traités avec plus de ménagement : l'on a remarqué par leurs discours qu'ils ne subiront pas tranquillement les ordres de la cour. Il se disait hier, aux boucheries de Paris, que les fainéans de laquais ne tireront pas; qu'ils ne tireraient pas non plus, et qu'on verrait. Un moyen infaillible pour prévenir un mouvement populaire, est d'avoir des gens dans les cabarets voisins des lieux où il y a des marchés, qui mettent la main sur le collet à ceux qui excitent à la sédition. On croit aussi que le jour où l'on tirera la milice, toutes les troupes doivent être sous les armes, afin de tenir le peuple en respect. On pense aussi qu'il faut éviter de tirer la milice dans les lieux trop voisins des marchés. Le vieux Louvre paraît fort propre pour cette opération; en cas

Digitized by Google

de sédition, il n'y a pas à craindre qu'elle se répande dans les autres quartiers de Paris.

17 *février*. — Le ministère ne saurait trop prendre de mesures pour la levée de la milice. On a recueilli tous les différens discours qui se tiennent, non-seulement chez le bon bourgeois, mais même parmi le peuple, dans les marchés et dans une partie des endroits publics. Ils tendent tous à un murmure général, et chez le bas peuple à la révolte; ils ont déchiré une partie des affiches; ils raisonnent sur les termes de l'ordonnance, et soutiennent avec insolence que, dans une affaire qu'on donne pour le bien général du royaume, personne ne doit être excepté. C'est cette exception qui leur tient à cœur, et qui servira de prétexte. L'imprudence de quelques commissaires ne contribue pas peu aux mauvais discours qui se tiennent sans cesse sur ce sujet. Ils disent formellement que les mémoires manuscrits qui leur ont été fournis par M. de Marville sont si diffus, si vagues, si louches et si peu raisonnés, qu'ils n'y entendent rien, et qu'ils ne peuvent rien opérer de raisonnable. Enfin, si l'on ne remédie de bonne heure à cette fermentation, il n'y a pas de doute qu'elle n'occasione de fâcheux mouvemens.

Il court un autre bruit fort capable de mettre les choses au pis: l'on a fait entendre dans plusieurs quartiers de Paris que la crainte d'une révolte avait fait prendre le parti de laisser tomber cette affaire, et de ne point faire tirer la milice. Comme le peuple désire ardemment que le bruit soit vrai, il n'est pas douteux que lorsque l'on y procédera il ne marque beaucoup d'aigreur.

Digitized by Google

On demande à quel sujet on assemble tant de troupes; quelle raison on a pour vouloir faire la guerre dans le temps qu'aucune puissance ne s'est déclarée contre nous, et à quel propos on continue à lever le dixième de la milice dans Paris, extrémité à laquelle on ne doit avoir recours que dans les besoins extrêmes de l'État. On conclut de toutes les réflexions que ces points importans occasionent, et de ce qui s'est passé depuis deux ans, que l'État est mal gouverné. Il y a des gens hardis qui publient que le ministère est trop faible pour que la France se tire avec honneur des fausses démarches dans lesquelles trop de facilité l'a entraînée.

20 *février*. — M. le Prévôt des marchands ayant été, dit-on, requis, par les six corps des métiers, de faire des représentations au Roi sur la justice qu'il y aurait de les exempter des charges de la milice, après en avoir conféré avec MM. les Échevins, se rendit, accompagné de plusieurs, pour faire à Sa Majesté d'humbles représentations. L'histoire porte que le Roi, ayant été informé du sujet de leur venue, leur signifia qu'ils eussent à obéir, et qu'il ne voulait entendre aucune réflexion de leur part; qu'étant même informé de quelques murmures sur son ordonnance, il prétendait qu'elle eût son plein et entier effet, et qu'on ne fît aucune grace à ceux qui seraient convaincus d'avoir voulu porter le peuple à la sédition. Ce bruit, que les gens bien instruits ne croient pas, est passé parmi le peuple, et a fait un fort bon effet. L'on a l'opinion que le Roi est ferme; et comme on n'a plus le prétexte d'un premier ministre pour se plaindre, on murmure, on se plaint, mais il ne paraît pas qu'on ose aller plus loin. Cependant, on a entendu dire hier à l'Opéra, dans une loge voisine de celle de madame la duchesse de Luxem-

Digitized by Google

bourg, qui y était avec madame de Boufflers, qu'une vingtaine de femmes de la Place-Maubert, après avoir beaucoup criaillé contre la milice, avaient menacé de faire un mauvais parti aux officiers qui voudraient enlever leurs enfans, et qu'après deux jours elles avaient changé d'avis, et avaient formé la résolution, lorsque M. le duc d'Orléans passerait pour aller à Sainte-Geneviève, ou en reviendrait, d'arrêter son carrosse, d'exposer leurs plaintes à ce prince, et de l'engager à demander au Roi la révocation de la milice, ou du moins une modération et une exemption formelle pour les enfans des veuves et des femmes âgées, et pour l'aîné des familles, dernier article, dit-on, qui a été insinué par des marchands du quartier qui ne veulent point paraître, mais qui font exciter sous main. On a ajouté que le projet avait été arrêté, mais qu'une vendeuse de poisson, qu'on a coutume d'écouter, s'était moquée de ce projet, en disant que M. le duc d'Orléans n'était propre qu'à dire des patenôtres, et ne vivait que pour lui seul, et qu'il ferait bien mieux de se faire moine que d'occuper un rang dont il remplissait si mal les fonctions.

21 *février*. — Le succès de la *Mérope* a été des plus éclatans qu'il y ait jamais eus. Le parterre a non-seulement applaudi à tout rompre, mais même a demandé mille fois que Voltaire parût sur le théâtre, pour lui marquer sa joie et son contentement. Mesdames de Boufflers et de Luxembourg ont fait tout ce qu'elles ont pu pour engager ce poète à satisfaire l'empressement du public; mais il s'est retiré de leur loge avec un air soumis, après avoir baisé la main de madame de Luxembourg. Les sieurs Roy et Cahuzac ont pensé tomber en faiblesse, ce qu'on a jugé par la pâleur mortelle dont

Digitized by Google

leurs visages se sont couverts. Il y avait une cabale qui avait annoncé que la pièce tomberait, et elle a été au désespoir de voir ses prédictions démenties.

24 *février.* — On est dans l'opinion, à la cour, que le Roi commence à se lasser du poids des affaires, et qu'avant trois mois il en confiera le soin à un ministre favori. On prétend que Sa Majesté, s'étant fait rendre compte des sommes que lui avait coûtées la dernière campagne, avait paru d'une surprise extrême à la vue de cet état, surtout lorsqu'il avait été prouvé que, malgré le dixième, les revenus de Sa Majesté étaient arriérés de deux ans. Les réflexions faites en conséquence sont, dit-on, de consentir que l'Empereur fasse un accommodement avec la reine de Hongrie, de se tenir sur la défensive, de ne rien entreprendre cette année, et de trouver des moyens de faire des fonds sans toucher davantage aux revenus du Roi.

M. le comte de Saxe fut hier, pendant toute la représentation de la *Mérope*, dans l'amphithéâtre, avec mademoiselle Dangeville, et la régala de liqueurs fraîches. Des gens qui lui sont attachés apprirent au parterre qu'il était à la Comédie, et firent leurs efforts pour l'engager à battre des mains; mais ils n'y purent parvenir sans qu'on en ait pu deviner la raison. Il est vrai que depuis quelques jours le public est de fort mauvaise humeur.

25 *février.* — Le bruit court que M. l'évêque de Mirepoix s'est donné l'abbaye de Corbie, l'une des meilleures dont le Roi pouvait le gratifier, et qu'avant de proposer aucun sujet à Sa Majesté, il s'était mis humblement en tête de la feuille. Il paraît, par la manière dont on parle sur le compte de ce prélat, qu'il n'est

Digitized by Google

pas aimé, et que sa fortune est extraordinairement jalousée.

26 *février.* — Il n'est question, parmi les gens de lettres, que du discours de M. l'archevêque de Sens. Voici l'épigramme qui a été faite à ce sujet :

A brocher des romans un mondain risque peu :
S'il amuse, on le lit; s'il endort, on s'en moque;
Mais un prélat met plus au jeu :
Croyez-moi, Monseigneur, jetons tous deux au feu
Mariane et dame *Alacoque*.

27 *février.* — On dit que le Roi reçoit deux jours de la semaine, dans ses petits appartemens, deux particuliers avec lesquels il travaille aux affaires de l'État, qui sont les mêmes dont se servait feu M. le Cardinal.

L'on disait hier que le peu de masques qui ont paru dans les rues étaient des gens apostés par ordre de M. de Marville, pour dérober au public l'affreuse tristesse dont Paris est dévoré. L'on a passé hier presque toute la journée, jusqu'à dix heures du soir, a étudier l'humeur du peuple en différens quartiers. On juge qu'il est excité par un parti; on dit que ce sont les jansénistes; on n'en est pas encore bien informé; mais on n'ignore pas que les marchands et les bons bourgeois sont en partie coupables de ses murmures et de ses résolutions dans toutes les occasions.

28 *février.* — L'on a démêlé trois raisons principales qui sont la cause de l'humeur qui fermente à Paris : la première est l'opinion où tout le monde est que la milice sera tirée tous les ans, tant que la guerre durera; la seconde, le bruit répandu que le Roi est prévenu contre son peuple; que, dans cet esprit, il doit s'attendre, pendant son règne, à toutes sortes de rigueurs; la troisième raison, qu'il y a des troupes qui s'appro-

Digitized by Google

chent de Paris, parce que l'intention du Roi est que la milice soit tirée à la dernière rigueur, et qu'au moindre murmure les mutins soient châtiés.

On a remarqué une partie des moyens dont les garçons en boutique et autres se servent pour éviter de tirer la milice. Les uns passent au service des filles de l'Opéra, les autres dans les maisons religieuses et dans celles des étrangers. Un nommé Boisson, grand garçon, bien bâti, demeurant chez L'Esprit, perruquier privilégié sur la place du vieux Louvre, est entré chez milord Stafford, lequel, avant que de le recevoir, demanda s'il ne se compromettait point, et il lui fut répondu que non.

Un nommé Caron, ci-devant garçon perruquier, bien fait, a pris l'épée, et se fait passer pour valet-de-chambre. En un mot, si chaque officier de M. de Marville fait son devoir, il n'y a pas de jour qu'il n'en découvre un nombre considérable.

Les garçons bouchers marchaient hier au soir dans les rues par troupes. Le grand moyen pour les dissiper, ce serait d'engager tous ceux qui battent le pavé pendant la nuit. Ce moyen les rendrait sages, et servirait d'exemple aux autres.

1er *mars*. — L'on disait hier, dans les meilleures maisons de Paris, que le Roi, ayant été informé des troubles que causait son ordonnance pour la milice, avait eu envie de la retirer, et qu'une partie des ministres avaient été de ce sentiment, mais que l'assurance que M. de Marville avait donnée, qu'il n'y aurait aucun danger à la mettre à exécution, avait fait résoudre de se tenir à ce projet.

Quoiqu'on soit bien informé que cette opinion est fausse, et qu'il est positif, au contraire, que le Roi a

Digitized by Google

marqué beaucoup de fermeté dans les représentations qui lui ont été faites à ce sujet, n'a voulu entendre à aucune modification, et a paru aigri qu'on ait osé murmurer contre des décisions générales pour tous ses sujets, on dit que ce n'est que M. de Marville à qui l'on doit s'en prendre, et qu'il a été bien aise de profiter de cette occasion pour donner bonne opinion de lui au Roi, afin d'être chargé, à l'avenir, d'affaires plus importantes. Ce bruit n'est pas encore passé parmi le peuple, et il est à désirer que cela n'arrive point; la canaille se croirait en droit de se plaindre hautement, et cela pourrait aller loin.

En raisonnant de cette matière, une personne de qualité disait hier, en badinant, que M. le duc d'Aumont ne serait point fâché que le peuple mît le feu à sa maison, parce que le Roi la lui ferait remettre en meilleur état qu'elle n'est aujourd'hui.

On dit hautement que les jansénistes, qui ont beaucoup de crédit parmi le peuple, en font un mauvais usage, et qu'ils travaillent à l'aigrir. On s'est donné des soins pour examiner la conduite de plusieurs, sans qu'on ait rien trouvé qui vérifiât cette conjecture. Il est vrai que chez tous les citoyens qui se font honneur de janséniser, on y parle avec trop de liberté. Il y a un nommé M. Paul, dans le quartier de M. de Marville, qui n'en cède à personne sur cette matière, et qui passe sa vie à débiter les miracles de M. Pâris.

2 *mars.* — Le bruit qui s'est répandu que le Roi avait donné des ordres secrets à M. de Marville pour qu'il fît pendre sur-le-champ les premiers mutins qui remueraient lorsqu'on tirera la milice, a fait un effet admirable, et l'on a lieu de croire, à présent, que, mal-

Digitized by Google

gré la mauvaise humeur des Parisiens, il n'y en a pas un seul qui osc courir les risques d'un exemple.

3 *mars.* — M. le comte de Clermont est dans la désolation, et ronge son frein à Berny. Il est positif que la petite Leduc lui a donné son congé. Le motif de la querelle vient de ce que le prince voulait qu'elle quittât l'Opéra; et la petite fille lui a signifié qu'elle voulait y rester. Les reproches de la part de l'amant ont suivi ce refus; la demoiselle s'est retranchée sur l'ennui dont elle était dévorée depuis qu'elle était sa maîtresse. Les gros mots et les menaces ont succédé. Ces procédés ont aigri la demoiselle; elle a profité de l'absence du prince pour renvoyer tous les domestiques qu'elle tenait de lui, pour lui mander qu'elle ne voulait jamais le revoir. On dit que la petite Clairon pourra bien consoler M. de Clermont des rigueurs de mademoiselle Leduc.

4 *mars.* — On dit que M. de Clermont a fait la paix avec mademoiselle Leduc, et que tout est raccommodé.

5 *mars.* — On a commencé à croire aujourd'hui que tous les mouvemens que s'est donnés M. le maréchal de Belle-Isle, depuis qu'il est ici, seront infructueux; soit que ses vues secrètes aient été soupçonnées, ou que les ministres se soient assurés de l'esprit du Roi, depuis la mort de M. le Cardinal, on a lieu de croire que l'arrivée de M. de Belle-Isle ne les alarme plus. Quelque crédit que madame de La Tournelle ait, l'on est dans l'opinion qu'elle ne lui servira de rien dans cette occasion, pas même à lui faire obtenir le commandement de l'armée de la Moselle. Les vieux courtisans disaient hier, que le règne de M. le maréchal est passé, et que, s'il n'est pas assez sage pour retourner dans son gouvernement dans le temps, il pourrait bien avoir le désagrément d'être renvoyé. Ceux qui approchent le

Digitized by Google

Roi tous les jours remarquent que ce prince n'est sensible qu'à la dissipation et à ses plaisirs, et que tout ce qui s'appelle affaire l'éloigne et l'ennuie; dans cet esprit il s'en est tenu aux arrangemens qui se sont trouvés naturellement faits à la mort du cardinal de Fleury, parce qu'il n'en a rien coûté à son indolence; et par la même raison on prévoit qu'ils subsisteront, à moins que les ministres connaissent assez peu leur intérêt pour sortir de cette uniformité; en ce cas, on ne doute pas que le Roi ne soit entraîné par le tourbillon, ou, pour mieux dire, par le parti le plus fort.

6 *mars*. — Sur l'étonnement que le public a marqué des choses libres et hardies qui sont dans la comédie nouvelle de *Paméla*, il s'est trouvé des gens qui ont dit qu'il ne fallait pas s'en étonner, parce que M. de Marville avait des raisons de plaisir pour protéger les Italiens. On parle des mœurs de ce magistrat, et on lui attribue à la fois le goût de deux plaisirs bien opposés (1).

8 *mars*. — La promotion des colonels a fait hier une partie des raisonnemens de la cour, et l'on a beaucoup parlé à Paris de M. de Marville. L'on fait courir des bruits sur son compte, qui ne paraissent nullement fondés; mais comme il est moralement impossible que, dans la place où il est, il ne se trouve souvent forcé de désobliger, quelques ennemis ont donné crédit à ces bruits, et se plaisent à les publier.

On disait hier à midi, partout, que ce magistrat était renvoyé, et que sa place était donnée. On en donnait plusieurs raisons aussi malignes que peu apparentes : la première, qu'il s'était fort mal conduit dans

(1) Voir la note placée ci-après, à la fin de cet extrait.

Digitized by Google

le projet de la milice, et que son instruction par écrit, aux commissaires, n'avait pas été applaudie et avait pensé causer une émotion à Paris; la seconde, qu'il avait semé des discours sur cette milice dont il avait désapprouvé le projet, qui étaient revenus à M. d'Argenson qui s'en était plaint aux autres ministres.

On dit aussi qu'il y a eu quelques manœuvres de la part des commissaires, dont M. de Marville a eu connaissance, et dont il n'a pas fait rapport à la cour; il a été question aussi de ses mœurs; mais on s'est entretenu si bas à ce sujet, qu'il a été impossible de rien entendre de suivi sur ce point. Sur le soir ce bruit a varié à l'avantage de ce magistrat; l'on a assuré qu'il était nommé à l'intendance de Tours, et que celui qui en était pourvu était fait conseiller d'État.

L'on est informé qu'il n'y a pas un mot de vrai à tous ces bruits, et qu'au contraire, on est fort content de M. de Marville, tant par la manière dont il se conduit dans l'affaire de la Bastille, que pour celle de la milice qu'il traite avec tous les ménagemens convenables à un travail aussi délicat.

9 *mars.* — L'on rapporte que Sa Majesté a voulu juger par elle-même du discours de M. l'archevêque de Sens, dont le ridicule a fait tant de bruit, et qu'elle s'arrêta à l'endroit où il est parlé de sa nation, et qu'elle s'écria que le trait était impertinent, et qu'elle lui en parlerait.

M. le prince de Conti arrive après-demain; il est très bien dans l'esprit du Roi.

10 *mars.* — Quelque ridicule que soit le bruit qui s'est répandu que M. de Marville n'est plus en place, il continue à courir avec plus d'unanimité que ces jours passés : il n'y a pas moyen de faire entendre

Digitized by Google

raison au peuple sur cela. Quand on renvoie les opiniâtres à l'hôtel d'Aumont, pour se détromper, ils répondent que ce magistrat exerce jusqu'à ce que M. de La Briffe, qui le remplace, soit arrivé.

L'on s'est donné des soins pour découvrir ce qui a pu donner lieu à ce bruit, sans en être satisfait. Les gens de qualité raisonnent très différemment sur cela; parmi le peuple l'opinion est que la cour craignant que l'opération de la milice n'occasionât une révolte, a cru convenable, pour l'apaiser, de révoquer M. de Marville, comme en étant l'auteur.

Il court une liste de titres de livres qui font la critique d'une partie des ministres et de la cour. Il paraît aussi la copie d'une lettre écrite par M. de Voltaire à M. l'évêque de Mirepoix, qui trouve beaucoup de censeurs.

12 *mars.* — Le public ignore encore les raisons secrètes qui ont donné lieu à tous les bruits qui ont couru sur le compte de M. de Marville : il n'y a que des gens qui s'attachent à examiner avec soin les choses qui ont démêlé la mauvaise humeur des ministres contre ce magistrat, pour avoir osé, sans leur aveu, travailler avec le Roi, il y eut hier, dimanche, huit jours. Ils sont d'autant plus piqués de ce qu'ils appellent une présomption sans égale, qu'ils ignorent par quel chemin M. de Marville a pénétré dans le cabinet et de quel secret il s'est servi pour s'affranchir du joug de M. de Maurepas, et se faire appeler par le Roi. Le fait a paru si grave, surtout à deux de nos ministres, qu'on a traité cette affaire avec peut-être plus de soins que celles de l'État même; on devait en parler même au Roi et employer des moyens pour éloigner ce magistrat; mais après un mûr examen, il a été convenu

Digitized by Google

de suspendre, dans l'espérance que M. de Marville, intimidé par tous les bruits qui ont couru sur son compte, et par la crainte de se mettre tous les ministres à dos, reprendrait de lui-même les premiers errements; mais la bonne conduite que ce magistrat a tenue dans une occasion aussi délicate, fait connaître qu'il est aussi bon courtisan qu'habile homme; il a travaillé avant-hier avec le Roi, et, sans affecter aucun air, il s'est conduit de manière que les ministres mêmes ne peuvent s'empêcher d'en convenir.

Il y a eu un démêlé fort sérieux ces jours derniers entre M. le prince de Dombes et M. d'Argenson, à l'occasion d'une compagnie que demandait ce prince pour M. de Talleyrand. Il n'y a pas de choses piquantes et désobligeantes que le prince de Dombes n'ait dites au ministre de ce qu'il ne parut point se prêter à sa recommandation. On loue M. d'Argenson de sa modération; il a fort rougi, mais il n'a pas répondu.

L'on a entre les mains un édit du roi Théodore (1), qui est un morceau singulier; il parle en seigneur et maître, ordonne le bannissement perpétuel de plusieurs traîtres et des Génois, dénomme particulièrement deux prêtres, se déclare pour la reine de Hongrie et l'ennemi des puissances qui lui sont contraires.

Il y a beaucoup de mouvemens à la cour.

15 *mars.* — On assurait hier à l'Opéra que le Roi avait fait dire à M. le maréchal de Belle-Isle, par M. d'Argenson, qu'il oubliait le passé, mais qu'à l'avenir ce maréchal ne se mêlât ni directement ni indirectement des affaires, soit au dedans, soit au dehors

(1) Aventurier qui, à cette époque, gouverna la Corse durant un court espace de temps et prit le titre de *Roi*. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

du royaume. Les partisans de ce général sont fort abattus; il y en a cependant quelques-uns qui soutiennent que tous les bruits qui courent sur le compte de ce maréchal sont faux, et qu'il n'est pas possible que le Roi puisse se passer de lui.

On publie que le parlement s'oppose à l'enregistrement des lettres de duc accordées par le Roi à M. de Belle-Isle, ce qui n'est pas vraisemblable. On dit beaucoup de bien du Roi sur les grâces qu'il vient d'accorder à la famille de feu M. le cardinal de Fleury, et sur la manière dont il s'est conduit depuis la mort de ce ministre. On a fort bonne opinion de son génie et de son discernement; et malgré l'insinuation de certaines gens qui prétendent qu'il y a un souterrain à la cour qui donne le branle à toutes les affaires et qui conduit le Roi, on est persuadé que ce monarque agit par lui-même, et que les ministres n'ont du crédit qu'autant qu'il se trouve conforme au bien de l'État.

On parle d'une Histoire de M. le cardinal de Tencin, qui a paru à Lyon; on s'est donné des soins pour vérifier ce bruit; mais il y a apparence qu'il est mal fondé.

15 *mars.* — On trouve que la position où est actuellement M. de Marville est fort épineuse, parce qu'il n'est pas douteux que ce magistrat n'ait été appelé par le Roi même deux fois de suite pour travailler avec Sa Majesté; on attend avec impatience de quelle manière elle en usera dimanche prochain. On a remarqué que M. de Marville a beaucoup de partisans à la cour, et l'on sait qu'un ministre a pris le bon parti dans cette occasion, en disant que M. de Marville ne pouvant se dispenser d'obéir aux ordres du Roi, on ne pouvait sans injustice lui savoir mauvais gré d'avoir travaillé avec Sa Majesté.

Digitized by Google

La grâce que le Roi a faite à M. de Vattan en le nommant conseiller d'État, prouve de plus en plus combien Sa Majesté a à cœur la mémoire de M. le cardinal de Fleury, et le plaisir qu'elle a lorsqu'il est question de faire du bien à ceux que cette Eminence aimait. On dit tous les biens du monde de la manière dont le Roi se conduit; l'on a grande opinion de son règne.

Les officiers murmurent beaucoup de ce qu'il est décidé qu'on ne donnera plus de croix de Saint-Louis à ceux qui demanderont des retraites; mais le Roi s'est expliqué, à cette occasion, de manière qu'il n'y a pas lieu de croire que Sa Majesté excepte personne de la loi.

16 *mars.* — Les courtisans timides sont dans la persuasion, à la cour, que M. de Marville ne se soutiendra pas long-temps en place, et prétendent qu'il ne pouvait rien lui arriver de plus désagréable que l'honneur dangereux que le Roi lui a fait. On ne doute pas que lundi prochain Sa Majesté ne l'appelle à Versailles, et cette chose, toute simple qu'elle est, occasione un nombre infini de raisonnemens.

Le plus unanime est qu'il ne faut pas se persuader que M. de Marville ait recherché l'honneur dont il est question, et encore moins qu'il ait trouvé des amis qui aient travaillé à le lui procurer; mais on veut absolument que les petits cabinets aient porté le Roi à prendre ce parti pour diminuer le crédit des autres ministres, ou, pour mieux dire, pour les empêcher de devenir puissans. On a fait concevoir à Sa Majesté que par ce moyen elle serait instruite de tout ce qui se disait à Paris, tant de tous ses ministres, que sur sa propre personne; ce qui était important pour juger de la manière dont ses sujets pensaient de son gouvernement,

Digitized by Google

et si tous ceux qui sont en place faisaient leur devoir : vérités qui ne parvenaient guère au trône par la voie des ministres.

Pour ce qui est des inquiétudes qu'on suppose à M. de Marville, les gens sensés ne voient pas ce qui peut les lui occasioner; en cas que le Roi ait réglé de travailler avec ce magistrat comme avec ses ministres, on est fort persuadé que M. de Marville ne craindra que de voir cesser trop tôt cet honneur, et qu'il a trop bonne opinion de son maître pour croire qu'il risque quelque chose en le servant. L'on a été d'une surprise extrême de tous les raisonnemens qu'on a entendu faire à Versailles à cette occasion, et beaucoup plus qu'on parle si long-temps de la même chose.

On prétend qu'avant de partir de Versailles, en dernier lieu, M. de Belle-Isle avait engagé madame de Luynes à lui procurer une visite chez madame de La Tournelle; mais qu'après l'avoir pressée pour la porter à le permettre, madame de La Tournelle avait répondu que, n'ayant jamais été en liaison avec M. de Belle-Isle, elle ne voyait aucune nécessité de commencer. Un premier gentilhomme de la chambre soutint hier que ce trait devait être faux, prétendant être certain que M. de Belle-Isle n'avait pas eu besoin de faire, en dernier lieu, cette prière, puisqu'il savait, de science certaine, que quelques jours après son arrivée il avait vu madame de La Tournelle chez madame de Luynes, avec madame la duchesse de Lauraguais. M. le contrôleur-général ignorait absolument que le Roi eût nommé M. de Vattan conseiller d'État, et en a été un peu piqué, se persuadant qu'il ferait accorder cette grâce à M. de La Galaizière. On dit même que dans la *Gazette* le Roi ayant lu M. de la Galaizière, il avait effacé ce nom, et mis celui de Vattan au-dessus.

Digitized by Google

17 *mars.* — Le peuple de Paris est dans la sécurité que la cour n'est plus dans l'intention de tirer la milice, et il en regarde pour preuve indubitable le départ des gardes françaises et suisses qu'on dit devoir se mettre en marche les 20, 22 et 27.

Quoiqu'il soit exactement vrai qu'il n'y ait rien à craindre de la mauvaise humeur du citoyen et que le moindre exemple le fasse rentrer dans le devoir en cas qu'il s'en écarte, on trouve cependant imprudent de hasarder un mouvement qui arrivera infailliblement, si l'on ne fait au moins un tirage avant le départ des troupes, afin de juger si l'on peut achever cette opération après.

L'on a observé que, depuis que l'on est informé de leur départ, les bas ouvriers, garçons bouchers, serruriers, maréchaux, etc., ne parlent de la milice qu'avec dérision et mépris, et se moquent de tous les soins qu'on s'est donnés pour les mesurer, enregistrer, etc., dans l'opinion où ils sont qu'on ne risquera pas un mouvement général.

On se plaint fortement à Paris et dans les provinces que toutes les affaires relatives à M. le Chancelier ne finissent point, parce que, sa défiance le portant à tout voir par ses yeux, il n'est pas possible que tous les intéressés ne souffrent beaucoup du retard qu'elle occasione.

18 *mars.* — On se plaint toujours que le Roi ne mette pas ses côtes en état de défense, et qu'elles soient tous les jours exposées à des affronts de la part des Anglais.

22 *mars.* — Il se répand des nouvelles si bizarres qu'on hésite quelquefois de les rapporter. On dit aujourd'hui que l'on vient de découvrir quelle avait été

Digitized by Google

la cause de la mortalité qui avait fait perdre tant de troupes, et qu'on a arrêté un apothicaire qui avait été gagné par des émissaires de la reine de Hongrie pour empoisonner toutes les drogues employées dans les hôpitaux.

L'on publie un autre bruit qui n'est pas moins extraordinaire : l'on prétend qu'il y a des lettres de Turin qui apprennent que le comte de Gage avait fait tirer à quatre chevaux son secrétaire, parce qu'il avait découvert que cet homme entretenait des intelligences avec les Piémontais et les Autrichiens, et qu'il découvrait aux généraux ennemis tous les secrets des conseils et leur donnait avis de tout ce qui se passait dans le cabinet de son maître.

23 *mars*. — Le bruit est publié que M. de La Chétardie doit retourner en Russie, et cela fournit matière à des réflexions délicates et galantes. On disait hier à cette occasion que, puisqu'on n'est pas assez heureux pour avoir des sujets capables de négocier, on devrait du moins envoyer pour ministres dans les pays étrangers des hommes assez aimables pour plaire (1). Les portraits qu'on a faits de ceux qui sont actuellement à Vienne, en Espagne, à Londres, etc., ne sont point flattés. On désespère de parvenir à rien d'heureux tant que l'on emploiera pas dans les cours étrangères de meilleurs négociateurs.

Outre les soupers ordinaires des cabinets, il y en a encore de plus particuliers. M. le duc de Richelieu n'est pas de ceux-là. Madame la duchesse de Lauraguais a presque autant de faveurs que madame de La Tournelle.

(1) Voir précédemment, T. IV, p. 448, ce qui a été dit des bontés de la czarine pour les ambassadeurs français. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

24 *mars.* — Le Roi a donné l'appartement de feu M. le Cardinal à M. le duc d'Aumont; on veut l'attribuer à la faveur, mais c'est pure justice. M. le duc d'Aumont était trop petitement logé. On fait beaucoup de cas de ce seigneur, et tout le monde convient qu'il fait sa cour sans bassesse, et jamais aux dépens de personne. On lui trouve un peu trop d'opinion de son esprit; il en aurait davantage s'il ne faisait pas quelquefois réflexion qu'il en a.

Les créatures de M. de Belle-Isle se donnent de grands mouvemens pour dérober au public ce qui se passe sur le compte de ce maréchal; mais les vers qui suivent ne donnent pas de la confiance sur tout ce qu'ils débitent :

Belle-Isle, fameux empirique,
Grand novateur en politique,
Dans ses projets vrai fanatique.
Homme de guerre sans pratique,
Chargé de la haine publique
Porte à Bizy sa sciatique.

25 *mars.* — Le bruit continue à être répandu dans le petit bourgeois, que M. de Marville est à la Bastille de samedi au soir, et dans le public plus éclairé, qu'il n'y est pas encore, mais qu'il y sera avant peu. Depuis quelques jours, on tient beaucoup de discours sur le compte de ce magistrat. L'inquiétude qu'on a eue sur ce sujet a conduit l'auteur, hier, dans tous les endroits où l'on s'assemble. L'on a entendu dire, à l'Opéra, que M. de Belle-Isle était de fort mauvaise humeur contre les ministres, et qu'il ne faisait pas leur apologie; à la Comédie-Française, que le voyage de Choisy déciderait de bien des choses, et qu'il était question de remercier un ministre; à la Comédie-Italienne, que le Roi s'était fait rendre compte de toutes les lettres de

Digitized by Google

cachet qui avaient été expédiées pendant le ministère; que le nombre allait à plus de cinquante mille, et que Sa Majesté en avait marqué tant de chagrin qu'elle avait décidé que, dorénavant, on n'en expédierait plus qu'elle n'en connût les raisons, et qu'elle ne les signât.

Il doit, dit-on, paraître un édit, avant peu, qui concernera les monnaies.

L'affaire de la milice a fort diminué l'amour des Parisiens pour le Roi. Le bruit qui s'est répandu depuis deux ou trois jours, que M. le Contrôleur-Général est la première cause de cet arrangement, lui a remis tout le monde à dos; mais pour se mettre à couvert de ces mauvaises impressions, on prétend qu'il met tout en usage pour diminuer le crédit des autres ministres, et que par le canal de M. de Marville, qui lui a, dit-on, l'obligation de travailler avec le Roi, il fait rendre au Roi les comptes qui conviennent à sa politique et à ses intérêts.

26 *mars*. — M. de Mirepoix donne, dit-on, de jour en jour de nouvelles preuves de son ambition et de son humeur altière et sévère; on craint extraordinairement qu'il ne surprenne la confiance du Roi. Les gens de qualité ont pour lui un éloignement invincible. On assure que M. le cardinal de Rohan a essuyé de lui un refus humiliant, à l'occasion du prince Constantin, pour lequel il lui avait demandé l'abbaye de Luxeuil. Il répondit à cette Éminence que, ne proposant jamais un sujet au Roi sans alléguer les motifs de sa grâce, le prince Constantin n'en avait d'autres à donner que celui d'entretenir une meute et ses plaisirs. Les vers suivans paraissent depuis hier à l'occasion de cet évêque:

Fleury n'est plus: que dis-je? il vit encore,

Digitized by Google

Il renaît à la cour, il y donne des lois,
Il va rouvrir la boîte de Pandore,
Sous la forme du Mirepoix.

Il court plusieurs écrits sur le même sujet.

On dit que M. le Contrôleur-Général ne soutient son crédit qu'en se montrant toujours fidèle à compter de l'argent au Roi, pour ses plaisirs, sans lui faire jamais envisager que les circonstances où l'État se trouve devraient le faire ménager.

27 *mars*. — L'histoire arrivée à La Rochelle entre M. Barentin et le maire, est contée différemment, mais on ne varie point sur le fait. Une ordonnance de police autorisant les chirurgiens à ouvrir les corps de ceux qui mouraient de la maladie qui règne dans cette ville, pour en trouver la cause, le maire, excité par les criailleries d'une femme dont la superstition s'opposait à l'ouverture du cadavre de son mari, voulût exiger de M. l'Intendant la révocation de l'ordonnance de police, et se trouvant piqué par quelques paroles, mit l'épée à la main contre M. de Barentin, qui fut obligé de se battre. Les combattans ont été séparés, et cette affaire n'aura point vraisemblablement de suite. Tout le monde donne le tort au maire de La Rochelle.

28 *mars*. — Le jansénisme a fait une acquisition dont il se flatte de tirer grand parti, sans qu'on puisse trop savoir pourquoi. Madame de Mailly a abdiqué le monde en sa faveur; c'est de jeudi dernier que ce fait s'est avéré. Elle devait dîner chez M. de La Boessière; c'était elle qui avait nommé les conviés; c'était en sa faveur que la fête se donnait; elle fit dire qu'elle ne pouvait s'y trouver, et on apprit le même jour qu'elle avait abdiqué le rouge, les mouches, et tous les airs qu'elle avait tant aimés : un sermon a fait ce miracle.

Digitized by Google

Depuis ce temps, elle donne à plein collier dans le fanatisme. Les oratoriens en ont chanté le *Te Deum*, et ils vantent, depuis ce temps, les miséricordes du ciel. « Vous avez perdu un roi de la terre... vous étiez pré-« destinée! vous êtes à présent au roi des rois. Soyez « fidèle, il ne vous manquera jamais. »

On disait hier à la Comédie-Française, où toute la France était à *Mérope*, que M. de Belle-Isle avait depuis quelques jours des accès de chagrin que toute sa politique ne pouvait dévorer. Il est fort mécontent du Roi et de ses ministres, et ne peut s'empêcher quelquefois de le témoigner. Ses créatures ne cessent de donner les plus mauvaises idées du ministère et de ceux qui gouvernent. Selon eux, on ne sait où l'on en est; on tâte sans jamais rien décider; la besogne est au-dessus de leur capacité.

29 *mars*. — M. l'évêque de Mirepoix fut ces jours passés voir l'appartement qu'occupait ci-devant M. le duc d'Aumont, et assura qu'il le trouvait fort à son gré. Sa Majesté en ayant été informée, dit qu'elle le croyait bien, et en badina; presque toute la cour en a fait de même : on n'en échappe pas ordinairement l'occasion.

On parle d'une lettre de cachet que cet évêque a demandée pour faire enfermer un curé dont il est mécontent. Cette anecdote est contée de bien des manières différentes, et a donné lieu au bruit qui court que le Roi a déclaré que, dorénavant, on ne ferait enfermer aucune personne sans lui signifier les accusations portées contre elle, afin qu'on ne fût pas exposé à être arrêté injustement; et que, pour être plus certain de l'exécution de cette équitable loi, il était expressément enjoint aux ministres de porter à Sa Majesté même la

Digitized by Google

signature des lettres de cachet dont ils seraient décidés à faire usage.

Cette nouvelle a été adoptée comme très-vraie, et répandue partout. Le public a marqué sa joie par les éloges les plus flatteurs du Roi. On est parfaitement prévenu que son règne sera fondé par des actes continuels de justice et de bonté.

On disait hier, à l'Opéra, que M. le comte de Clermont ayant été en danger, une personne qui lui est fort attachée l'avait invité à songer à sa conscience et à faire venir un confesseur. Ce prince avait répondu qu'il y consentait, et qu'il en allait donner l'ordre. Un moment après, il parla à l'oreille de l'un de ses gens, et, au lieu de confesseur, l'entrée de son appartement fut donnée à la demoiselle Leduc, à qui il dit qu'elle lui tiendrait lieu du confesseur qu'on lui avait proposé. Toutes ces anecdotes qui se débitent, vraies ou fausses, font le plus mauvais effet du monde, et l'on désire avec ardeur que le Roi soit instruit de la conduite de ce prince, pour lui épargner un ridicule qui le rend aussi méprisable aux étrangers qu'aux Français qui s'y sont accoutumés.

On espère qu'à la fin le Roi donnera les affaires étrangères à un ministre plus éclairé que M. Amelot. On dit que M. Orry les partage; mais on ne conçoit pas qu'on préfère l'intérêt particulier au bien général.

30 *mars*. — Le public n'est point encore informé d'un trait d'humanité dont le Roi vient d'user à l'égard de M. de Chauvelin; il n'est pas douteux que les éloges les plus justes ne suivent cette connaissance : une partie de la cour, qui en est instruite, y a beaucoup applaudi.

Le Roi ayant été informé que M. de Chauvelin souf-

Digitized by Google

frait beaucoup à Issoire, où il pouvait à peine trouver les choses nécessaires à la vie, et que l'air y était contraire à sa santé, aussi bien qu'à madame sa femme, qui y est actuellement malade, Sa Majesté a bien voulu permettre qu'il sortît d'Issoire pour aller habiter la ville de Riom, dont l'air est pur et la situation agréable, et où il pourra vivre agréablement, jusqu'à ce qu'il plaise au Roi d'accorder une grâce plus entière. La famille de Chauvelin a été fort sensible à une bonté à laquelle elle ne s'attendait pas.

M. Bignon fait actuellement ses visites pour être reçu à l'Académie. Le public n'approuve pas ce choix, et les gens de lettres en badinent hautement.

Mardi prochain, le Roi doit signer le contrat de mariage de mademoiselle du Châtelet, qui a épousé le duc de Mondinaro Caraffa. On ne rapporte pas les traits qui sont portés contre madame du Châtelet, à l'occasion de M. de Voltaire et de quelques rivaux.

31 *mars.* — Le compliment qui a été fait à la Comédie-Française n'a pas été approuvé de tout le monde; l'on a trouvé mauvais que Voltaire soit resté pour recevoir en face un encens un peu outré. L'on publie que M. le duc de Nivernais s'est donné la peine de composer ce compliment; mais on dit que Voltaire en est l'auteur, et qu'il fait courir ce bruit pour écarter le soupçon.

1er *avril.* — On dit que madame de La Tournelle s'est fort bien aperçu que le Roi trouve madame la duchesse de Lauraguais (1) fort à son gré, mais que l'exemple de madame de Mailly, qu'on lui a fait envisager, lui a fait prendre le parti de dévorer son ennui

(1) Une de ses sœurs. Voir précédemment la note de la page 79. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

secret, et de ne faire aucun reproche. Cette conduite prudente lui réussit fort bien, elle conserve toujours son crédit, et madame de Lauraguais fait tout ce qui dépend d'elle pour qu'elle ne s'aperçoive point des préférences dont Sa Majesté l'honore dans toutes les occasions.

La légère faveur dont les ennuis de M. de Chauvelin ont été adoucis, fait penser, qu'avant peu, le Roi se laissera engager à lui faire de plus grandes grâces; des ressorts secrets agissent en sa faveur. On dit à l'oreille que le conseil secret du Roi lui a fait entendre qu'il devait ménager un sujet aussi éclairé que M. de Chauvelin, parce que, dans la disette où l'on était de grands génies pour les affaires, il convenait de conserver celui-ci, dont l'État pouvait tirer de grandes ressources, et d'autant mieux que l'adversité avait dû mûrir ses talens pour le ministère, et leur donner un nouveau prix.

2 *avril.*— Le mariage de madame de Montenero, dont le contrat doit être signé aujourd'hui, est retardé : le prétexte est l'oubli d'avoir fait publier des bans à Lyon.

L'on croit que madame Corradini, gouvernante des enfans de l'Empereur, qu'on disait être venue ici pour sa santé, a négocié le mariage de M. le duc de Chartres avec la princesse Antoinette de Bavière, fille aînée de l'Empereur. Il y a apparence que cette affaire est fort avancée, et qu'elle sera dans peu déclarée.

L'affaire du régiment de la marine fait beaucoup de bruit. On attribue l'origine du mécontentement de ce régiment à une injustice qui lui fut faite, par le colonel, sur une somme de deniers qu'il détourna, et pour laquelle un capitaine fut député à la cour. M. d'Angervilliers, prévenu par le colonel, le fit arrêter, et il ne

Digitized by Google

fut relâché qu'à condition qu'on ne parlerait plus de cette affaire.

3 *avril.* — Ceux qui n'aiment pas M. le maréchal de Broglie, lui reprochent d'avoir demandé la place de major-général de l'armée, pour M. de Broglie son fils, vacante par la mort de M. de Champagny. Ils blâment la cour d'avoir été trop facile en cette occasion, prétendant que cette place doit être la récompense d'un officier d'infanterie, et que M. le maréchal aurait dû être le premier à le faire sentir à la cour.

L'on a si mauvaise opinion du roi de Prusse, depuis sa défection avec les alliés, que, quoique personne ne doute qu'il ne se donne des soins pour procurer la paix de l'Empereur, on a toujours de la défiance de sa bonne foi. On faisait hier un portrait de ce prince fort singulier; on dit qu'il ne pense jamais deux jours de la même façon, et qu'il a les caprices les plus extraordinaires et des goûts opposés à sa façon ordinaire de penser. On prétend qu'ayant aimé une fille extrêmement sage, l'année passée, il s'est brouillé avec elle parce qu'il voulait exiger qu'elle accordât ses faveurs à tous ceux qui les rechercheraient; et cela dans la vue d'être témoin en secret des plaisirs qu'elle recevrait dans ces momens voluptueux, ayant fait pratiquer exprès un cabinet, par lequel il pouvait entendre et voir sans être vu tout ce qui se passait.

4 *avril.*—On sait à présent la cause de la détention de l'abbé Dufrenoy, et l'on y a fort applaudi.

L'on dit M. le duc d'Ayen fort en faveur, et celle de M. de Richelieu fort diminuée.

Les filles de l'Opéra donnent pour cause de la maladie de M. le comte de Clermont, qu'il s'est épuisé avec sa maîtresse; étant bien informées, disent-

Digitized by Google

elles, qu'il a poussé l'effort amoureux jusqu'à la caresser deux fois dans un mois, ce qui ne lui était jamais arrivé.

M. Bignon est fort amoureux de la Dallenan, mais il n'est pas le seul qui jouisse de ce trésor.

5 *avril.*—Il se répand le bruit d'une aventure arrivée à Saint-Domingue, il y a quelque mois, pour laquelle on a porté des plaintes à la cour, qui fait bien de l'honneur à M. de Maurepas, et qui lui en a beaucoup fait dans cette île. Un particulier, étant malade à Saint-Domingue, fut exhorté par le curé, jésuite, comme c'est la coutume, de se confesser et de se mettre en état de paraître devant Dieu. Soit que le malade n'eût pas confiance dans les remèdes spirituels, ou qu'il ne se crût pas assez mal pour y avoir recours, il persista avec opiniâtreté à renvoyer le jésuite, qui se retira fort piqué contre cet homme. On ne sait pas même s'il n'y avait pas d'anciennes causes d'animosité; ce qui suivit bientôt semble le persuader. Le malade étant mort quelque temps après sans s'être confessé, le curé refusa de lui donner la sépulture. Les parens et amis, après avoir fait d'inutiles prières pour le déterminer à le traiter en chrétien, jugeant, par ses refus, qu'il n'y avait rien à espérer de la charité du jésuite, portèrent le mort à l'église. Le curé ne voulant pas en avoir le démenti, et voulant imposer par une action d'éclat, fit enlever le cadavre, et le fit porter sous une potence élevée dans la place publique pour les malfaiteurs. Les parens du mort, indignés de cette action, embaumèrent le mort, le laissèrent où le curé l'avait mis, firent dresser un procès-verbal du fait, y ajoutèrent une plainte au nom des habitans et l'envoyèrent à la cour. M. de Maurepas, sentant la conséquence de ce grief, expédia

Digitized by Google

des ordres pour que le mort fût enterré dans l'église avec défense qu'à l'avenir les curés de l'île se portassent à de pareilles extrémités. La nouvelle n'en fut pas plus tôt répandue dans l'île, que les habitans ont fait éclater leur joie, et, pour la signaler, ont fait un enterrement solennel au mort, ce qui, selon l'anecdote, a été si sensible au curé, qu'il en est mort quelques jours après.

7 *avril.*—Il est souvent question de la nouvelle vie que mène madame de Mailly; on voudrait faire entendre qu'il y a du manège de sa part, et qu'elle a des vues. Il y a différens vers sur son retour à Dieu.

SUR L'AIR DES *Capucins*.

Par un pur effet de la grâce,
La Mailly, depuis sa disgrâce,
S'est tournée vers le créateur;
Mais à dire ce que j'en pense,
Je crois bien que le confesseur
Obtient la préférence.

On veut insinuer que son objet est qu'on la croie véritablement détachée du monde, et qu'à l'imitation de madame de Maintenon, elle est dans le dessein de fonder une maison aux environs de Paris, où elle élèvera de jeunes personnes. On dit même qu'elle a déjà vu, sur ce sujet, M. le duc de Noailles, et qu'après la campagne le projet de cet établissement sera présenté au Roi pour qu'il daigne y donner son approbation.

Il ne se passe rien d'une certaine conséquence à la cour, qu'il ne paraîsse d'abord un bulletin en vers. Voici celui qui a été fait sur le bruit que les jansénistes ont fait courir, que le Roi avait envoyé des

Digitized by Google

ordres aux évêques pour que les fidèles jansénistes ne fussent plus persécutés :

Louis renonce au despotisme,
Il met un frein au fanatisme
Dont abuse le cagotisme
Sous prétexte du quenélisme,
Entretenant partout le schisme
En pratiquant le quiétisme.

M. Boyer de Mirepoix s'est avisé, dit-on, après le travail de vendredi, de parler au Roi de ses Pâques, et de lui vouloir faire comprendre que rien ne serait plus agréable à ses peuples que cet acte de religion, surtout au commencement d'un nouveau règne et dans un temps où l'on avait tout à craindre d'une guerre dont on redoutait fort les suites, ajoutant que, s'il arrivait par malheur certains désavantages, il n'était pas douteux que ces mêmes peuples ne l'attribuassent à l'éloignement que Sa Majesté marquait depuis quelques années pour les sacremens, et à son commerce avec la sœur d'une personne avec laquelle on n'ignorait pas qu'il a vécu. L'anecdote rapporte un long discours à ce sujet, que le Roi a eu la complaisance, dit-on, d'écouter, mais dont il a si peu fait de cas, qu'il en a fait part à mesdames de La Tournelle et de Lauraguais le même jour, qui en ont été fort alarmées, sachant que le Roi a la conscience timide, et craignant les retours.

Les petites maîtresses de cour chantent le couplet suivant, sur les brigues que madame de La Tournelle met en mouvement pour être duchesse.

SUR L'AIR DE *Joconde*.

Viens à Choisy, mon roitelet,
Laisse là ton armée,

Digitized by Google

Fais-moi gagner le tabouret,
Disait la bienaimée.
Mais debout comme auparavant,
Elle reste en arrière,
Négligerait-on le devant
Ainsi que le derrière.

La conversion de madame de Mailly a si fort mis le Père Renaud en vogue, qu'il est couru par toutes les femmes de Paris.

L'auteur savait l'histoire du souper de mesdames de Fourqueux de Thiroux, etc.; mais la crainte que M. de Marville ne pensât que son seul intérêt le portait à se plaindre sans cesse de la licence des Nouvelles non approuvées, lui a fait taire le trait. Il est vrai qu'on a dit dans le monde que M. de Fourqueux avait fait tapage. Le fait est qu'après le souper les dames voulurent qu'on leur ouvrît les portes de la Foire, pour voir Polichinelle, et que l'opiniâtreté de M. le Comte fut cause de cet éclat. Cette aventure a réveillé l'histoire du fouet que M. de Fourqueux a donné à sa femme, il y a quelque temps.

9 *avril.* — La robe est fort aigrie contre M. de Marville, à l'occasion de l'histoire de M. de Fourqueux; elle prétend que ce magistrat, sur un faux exposé, a écrit à M. le premier Président contre M. de Fourqueux, et que cette lettre a été rendue publique. Ce fait se conte de différentes manières, et occasione différens raisonnemens. Une partie des gens de qualité condamne M. de Marville, disant que ce n'est pas la première fois que pareille bévue a eu lieu; qu'il est brusque et emporté, et que, sans le respect dû à sa place, il se serait déjà bien fait des affaires. Ils se plaignent aussi qu'il manque d'égards pour eux, et qu'il n'a pas l'art

Digitized by Google

d'adoucir ce qu'il y a de désagréable dans ses fonctions. Ils font encore entendre que, si malheureusement il était à la cour, il passerait sa vie à faire des affaires à tout le monde, parce que, loin de diminuer les griefs, il les aggrave toujours, parce que les choses ne se présentent jamais à son esprit que du mauvais côté. Ceux qui sont plus modérés, conviennent que M. de Marville est vif, mais ils font un portrait de ce magistrat bien différent. Ils assurent que, bien loin d'aimer à faire le mal, il passe sa vie à regretter celui qu'il est obligé de faire, et à en diminuer la rigueur. En cas que cette même vivacité qu'on lui reproche le porte à désobliger, on a remarqué en cent occasions qu'il a toujours réparé ce qu'elle lui a fait faire. Une preuve qu'on apporte, qui semble réfuter parfaitement l'opinion qu'on insinue du penchant qu'il a de faire du mal, c'est que l'on ne peut parvenir à obtenir des ordres de police pour faire arrêter personne sans que le fait soit prouvé clair comme le jour, ce qui sauve un nombre de malheureux que le soupçon seul, sous un autre magistrat, faisait arrêter. A l'égard du reproche qu'on lui fait, d'avoir écrit à M. le premier Président, il est d'autant plus injuste, que c'est un égard qu'il a eu pour la robe, dont elle doit lui être obligée, puisqu'en prenant ce parti, il ne la compromet point avec la cour auquel il a droit de faire rapport de tout ce qui se passe à Paris sans se gêner. M. de Marville ne pouvait pas prévoir qu'une lettre écrite dans le secret deviendrait publique, et au bout du compte, si quelque chose est répréhensible dans ce fait, c'est que des femmes telles que celles dont il est question dans cette aventure veulent prendre des tons qui ne sont point faits pour elles.

Digitized by Google

10 *avril.* — Les ministres étrangers traitent M. Amelot avec un mépris qui passe l'imagination; l'un d'eux disait aujourd'hui à un étranger que ce ministre sait à peine la carte, et que, pour peu qu'il s'avisât de raisonner de politique, il faisait des bévues qui ne seraient pas pardonnables à un intendant de province. Du reste ils lui accordent de l'esprit, et veulent bien convenir que, si M. Amelot s'était attaché à l'étude du métier qu'il fait aujourd'hui, il y avait de l'étoffe pour faire un sujet. C'est à peu près l'expression dont on s'est servi en allemand, qui se rend difficilement en français.

M. de Fourqueux se plaint, dit-on, avec aigreur de M. de Marville, non de sa démarche auprès de M. le premier Président, mais d'une réponse que le Lieutenant-Général lui a faite, par laquelle, en parlant du commissaire Lecomte, il lui marque qu'il le connaît pour un homme sage et incapable de dire une chose pour l'autre, et qu'il s'en tient à son rapport, ce qui voudrait dire franchement, s'il était vrai que M. de Marville a écrit dans ces termes, qu'il a beaucoup meilleure opinion du commissaire que du conseiller. Cette histoire a été rapportée dans différens endroits publics, et l'on donne aujourd'hui le tort à M. de Fourqueux, en convenant cependant que M. de Marville a été un peu trop vite.

L'on a conté à cette occasion le trait suivant : on dit que M. de Marville, ayant été informé que madame de Maurepas avait été à la soirée, pour voir Polichinelle, à la même heure que madame de Fourqueux voulait s'y rendre, crut devoir en rendre compte à M. de Maurepas, et pouvoir donner son avis sur une pareille inconduite; mais que M. de Maurepas l'ayant écouté

Digitized by Google

jusqu'au bout, lui répondit : « Rassurez-vous, Monsieur, j'y étais. »

11 *avril.* — Les bruits dont on a rendu compte à l'occasion des lettres de cachet, qu'on suppose que le Roi a supprimées, et sur la difficulté d'en obtenir à l'avenir, se renouvellent et se sont répandus jusque parmi le peuple, chez lequel ils ont fait le meilleur effet du monde. Ce qu'on a remarqué à ce sujet, c'est que l'inclination est presque générale pour les jansénistes, et que, dans la prévention où l'on est que ces lettres de cachet, que l'on dit supprimées, n'avaient pour objet que la persécution de ce parti, on marque une joie extraordinaire qu'il ne soit plus en butte aux fureurs de ses ennemis. On rapporte, à l'occasion du refus des sacremens et de sépulture, et de la persécution, des traits si inhumains de la part des molinistes, qu'il n'est pas surprenant qu'on marque pour eux tant d'éloignement, et qu'on s'intéresse pour les jansénistes; d'ailleurs cette feuille, connue sous le nom de *Gazette Ecclésiastique*, qu'on tolère sans en vouloir les conséquences, faisant sans cesse l'apologie du parti, et dépréciant sans cesse l'antagoniste par des anecdotes diffamantes, augmente le nombre des prosélytes et perpétue le mépris contre ceux qui tiennent le parti de Rome et de la cour, ce qui porte, non-seulement souvent contre les ministres, mais contre le Roi même, parce qu'il n'arrive jamais qu'on punisse un janséniste mutin sans qu'on n'accuse la cour de tyrannie et d'inhumanité.

Il est certain que la véritable cause des plaintes du peuple et de son agitation, procède de ce qu'on souffre publiquement la lecture des gazettes étrangères, qui ne rapportent jamais que des traits dés-

Digitized by Google

agréables pour la France. Il n'y a personne qui ne lise les gazettes de Hollande, d'Utrecht et de Cologne, qui sont toutes autrichiennes.

13 *avril.* — L'affiche qui concerne la milice occasione des plaintes et des murmures. Les garçons de métiers, comme bouchers, maréchaux, cordonniers, etc., vont par troupes, tiennent des discours séditieux. On a eu la patience d'examiner plusieurs groupes de ces gens de près pour démêler de quelle nature est leur mauvaise humeur, et si elle peut occasioner du trouble. Il n'est pas douteux qu'il n'y ait quelques mouvemens les premiers jours que l'on tirera, mais ils ne seront point à craindre. Toutes leurs menaces roulent sur la désertion en cas qu'on veuille les envoyer en Bohême. Ils se sont persuadés que, s'ils y vont, ils n'en reviendront jamais. Du reste, il n'a point paru qu'ils s'en prissent à M. le Lieutenant-Général de police, comme on nous l'avait fait entendre : au contraire, on a jugé, par les discours qui se sont tenus à cette occasion, qu'il n'est point haï, et qu'on est fort content de la prudente conduite qu'il a tenue dans une circonstance aussi délicate que celle dont il s'agit.

On dit qu'il fut question, il y a quelque temps, des physionomies chez le Roi, et que Sa Majesté s'amusa fort de toutes les plaisanteries qui furent dites à cette occasion par les personnes qui avaient l'honneur d'être du souper. M. de Richelieu y brilla beaucoup, aussi bien que mesdames de La Tournelle et de Lauraguais. Toute la cour passa en revue, et chaque ministre aussi bien que les courtisans eurent leur fait. Il n'est pas possible de se ressouvenir de toutes les épithètes qui furent données à chaque visage, ou, pour mieux dire, du nom des animaux auxquels on supposa qu'ils res-

Digitized by Google

semblaient. L'on fut fort long-temps à trouver la ressemblance du Roi : Madame de Lauraguais nomma le cheval ; pour M. d'Argenson un veau qui tète ; M. de Saint-Florentin un cochon de lait ; M. le Contrôleur-Général un hérisson ; M. de Maurepas un chat qui file ; M. le cardinal de Tencin une autruche ; à son occasion, on prétend que le Roi dit qu'il avait été un temps extrême à se faire à sa physionomie ; M. Amelot un barbet ; M. le cardinal de Rohan une poule qui couve ; M. le duc de Gèvres une chèvre, etc.

14 *avril*. Pâques. — On dit que le Père Renaud attribue le désagrément qu'il a souffert à son sermon du Vendredi-Saint à l'indécente attention de son auditoire. Il prétend que plusieurs femmes de la même société s'étaient liguées pour lui donner des distractions, et cela parce qu'une de leurs amies, bonne janséniste, entêtée des Pères de l'Oratoire, avait soutenu que la vertu d'un oratorien n'était pas sujette à des faiblesses ordinaires, et qu'en vain une jolie femme tenterait-elle de la démentir ; que cette proposition avait été débattue, et s'était terminé avec un pari de la part de madame de Vernouillet, qui soutint que, sans employer de grands moyens, elle ferait perdre la mémoire au Père Renaud le jour du Vendredi-Saint ; que, pour cet effet, elle s'était trouvée de bonne heure à l'église, afin de se placer en face de la chaire ; qu'elle et les dames qui l'accompagnaient s'étaient parées ; que, dès que le Père avait commencé, elles l'avaient regardé fixement, puis tiré leur boîte à mouches, avaient ajusté leur tour de gorge, avaient causé, souri au prédicateur, etc., et enfin tant fait de choses que, distrait, on ne peut pas plus, il avait mieux aimé descendre de sa chaire que de faire souffrir son auditoire. Autant

Digitized by Google

ce prêtre de l'Oratoire se plaint de l'indécence des femmes dont il est question, autant et plus il se loue de la Carton et de la Delonge, dont la décence, la modestie et l'attention, auraient pu servir de modèle à des religieuses mêmes. La vérité du fait est que la mémoire a manqué net au Père Renaud, et qu'il n'était pas en train de prêcher. Tout le reste est une véritable supposition.

15 *avril.* — L'article inséré dans la dernière déclaration de M. de Marville, qui ordonne à ceux qui ont fraudé les tirages de la milice de se rendre au quartier qui leur sera assigné, sous peine d'être traités comme déserteurs, a fait un effet admirable, et produira sûrement un plus grand nombre de sujets à tirer, tant la frayeur a fait d'effet sur l'esprit de ceux qui sont dans ce cas; on les devine à l'inquiétude peinte sur leur visage. On a lieu de craindre quelques mouvemens; on remarque une grande fermentation dans le petit peuple; et, malgré les défenses, les cabarets sont remplis de gens des mêmes professions.

(*La suite au prochain numéro.*)

[Nous avons annoncé précédemment (note de la page 72) que nous avions à rapporter une lettre curieuse adressée à M. de Marville par l'auteur de cette *Chronique*. Le moment est venu de tenir notre promesse; mais auparavant nous devons chercher à éclairer quelques points qui présentent de l'obscurité.

On voit, à la date du 19 décembre (p. 124), notre agent nouvelliste correspondre évidemment avec M. de Marville, puisqu'il lui annonce

Digitized by Google

qu'il ne lui adresse que les premiers couplets de chansons satiriques parce qu'ils doivent suffire pour faire reconnaître à ce magistrat s'il a déjà reçu ces vaudevilles. Plus loin, à la date du 8 mars (page 246), il s'exprime de manière à bien prouver que ses bulletins n'étaient plus destinés au lieutenant-général de police. Quel est le motif de ce changement? Nous l'ignorons. Peut-être faut-il en voir l'explication dans le rejet par ce fonctionnaire de la demande contenue dans le fragment de lettre qui suit. Peut-être aura-t-elle été accueillie par le ministre de qui relevait M. de Marville, et peut-être est-ce pour lui que ce journal secret aura été continué.

Quel que soit le sort de ces conjectures auprès de nos lecteurs, voilà la copie d'un brouillon de lettre que nous avons trouvé en feuilletant la dernière partie de notre précieux registre :

« MONSIEUR,

« Si j'avais l'honneur de vous être connu plus particulièrement vous ne douteriez pas de ce qu'il m'en coûte pour me résoudre à faire le pas que j'ose hasarder aujourd'hui; il y a plus d'un mois que j'y apporte des délais. Je n'ai jamais pu prendre sur moi de vous faire mes respectueuses représentations : une timidité que je ne puis vaincre, et le peu d'habitude où je suis de faire de ces tristes démarches m'a arrêté tout court. Quand j'ai l'honneur de vous voir, je ne suis occupé que de ce plaisir : je vous admire et je ne puis rien de plus.

« Je connais, Monsieur, votre pénétration; je sais que votre cœur est aussi compatissant que généreux; qu'il n'y a personne en place qui sache mieux distinguer que vous le fond du caractère et le mérite de la probité. Vous êtes trop éclairé pour n'avoir pas compris qu'en m'acquittant avec droiture de l'emploi des *Nouvelles*, il n'était pas possible que j'en tirasse parti comme ceux qui l'exerçaient avant moi et ceux qui l'exercent aujourd'hui : pour qu'il m'eût été profitable, il fallait fournir deux feuilles dites de Hollande avec celle que vous voulez bien approuver; c'était le seul moyen d'y prospérer; mais je ne suis point accoutumé à enfreindre les ordres qu me sont prescrits et encore moins capable de mauvaises manœuvres. J'ai travaillé dans la simplicité qui convenait à un galant homme; j'ai pensé que, pour vous plaire, je n'avais point besoin d'autres protecteurs auprès de vous que mon exactitude et ma probité, certain qu'en ne m'écartant pas de cette conduite, je parviendrais à mon but et que je pouvais espérer.

« L'évènement m'a fait connaître que je ne m'étais pas trompé;

Digitized by Google

vous avez eu mille bontés pour moi qui m'attachent à vous, Monsieur, pour le reste de mes jours. Mon cœur en est pénétré et ma reconnaissance voudrait en vain s'exprimer.

« Voudriez-vous me permettre, Monsieur, en considération de ces sentimens et du zèle qui me dévoue à vous pour jamais, que j'eusse l'honneur de vous faire mes très humbles représentations sur la situation où je me trouve, et que j'aie l'honneur de vous les faire avec confiance ; après quoi je me trouverai soulagé de mes peines ; je sais que ma confiance ne vous indisposera pas contre moi parce que je ne mets point en doute que vous ne daigniez vous intéresser à mon malheureux sort.

« Lorsque vous eûtes la bonté de me donner la moitié du privilége des *Nouvelles*, je crus bien faire, pour monter cet établissement, de promettre le quart par mois de tout ce qui reviendrait de toutes les pratiques que me fourniraient ceux qui distribuaient les *Nouvelles* avant moi. Ces gens de mauvaise foi, au lieu de me donner des pratiques sûres, me délivrèrent des adresses d'almanach à tout hasard, et j'expédiai pendant trois mois, à mes dépens, six à sept cents feuilles par ordinaire, tant pour Paris que pour la province, sans que j'en aie rien tiré, et, ignorant ce qui en était, je fus assez dupe pour payer à plusieurs leur quart sans être sûr que je serais payé de tous les frais qu'ils m'avaient occasionés.

« Depuis ce temps je sais à quoi m'en tenir pour Paris. J'ai fait pertes sur pertes, et je suis encore à la veille d'en faire de plus considérables, fournissant depuis un an plus de cinquante personnes, sans que j'en aie tiré un sou, ne faisant point réponse à mes lettres, et moi n'osant cesser de leur fournir, dans la crainte de perdre le tout.

« L'attention que j'ai eue de rendre les *Nouvelles* autant vraies qu'elles puissent l'être en entretenant des correspondances avec des gens de distinction à l'armée, et en n'épargnant point les ports de lettres, a donné quelque réputation aux *Nouvelles* que je distribue sous vos ordres. Mais le nombre des contrebandiers, qui, pour mieux faire leurs affaires, se sont avisés de contrefaire par l'impression mes *Nouvelles*, m'ôtent de jour en jour les personnes qui s'étaient adressées à moi, et je me vois aussi peu avancé que les premiers jours.

« Je vous sauve un plus long détail qui serait constaté par des preuves : vos momens sont trop précieux pour vous les faire perdre. Ce n'est point pour vous supplier de remédier aux causes que j'ai l'honneur de vous faire mes très humbles représentations. Ce qui est fait est fait ; je sens les difficultés de remédier aux abus et de détruire la contrebande et d'empêcher l'impression de mes feuilles

Digitized by Google

qui a cours, comme j'ai eu l'honneur de vous le faire voir. Je ne prends la liberté de vous faire ces représentations que pour vous donner une idée de ma situation, et pour vous supplier d'envisager un moment la position où je me trouve aujourd'hui par rapport aux feuilles que j'ai l'honneur de vous envoyer depuis cinq cent vingt-neuf jours.

« Quelque répugnance que j'eusse dans le fond de mon cœur, lorsque vous m'ordonnâtes de vaquer à cet emploi, l'empressement de vous plaire et mon état fâcheux firent taire mes scrupules; je compris qu'en vous donnant cette preuve de ma soumission et en m'attachant à être exact, vous daigneriez vous souvenir de moi.

« Je ne me trompai pas : vous ne fûtes pas long-temps à m'assigner des appointemens. Peu de temps après, vous me pourvûtes de la moitié du privilége des *Nouvelles*, et votre pénétration vous faisant prévoir que je n'en tirerais pas de long-temps le bénéfice sur lequel on devait naturellement compter, votre humeur bienfaisante vous fit continuer des appointemens que je vous avais supplié moi-même de retrancher, comptant que le produit des *Nouvelles* suffirait à ma subsistance et voulant vous donner cette marque de mon désintéressement.

« Nonobstant une convention si juste, vous n'avez point cessé de me faire du bien, et, sans ces bontés, je ne sais ce que je serais devenu, chargé, comme je le suis, d'une femme et bientôt de cinq enfans vivans, dont j'en ai un de douze ans au service du roi, que j'ai eu l'honneur de vous présenter. N'ayant plus rien de fixe, et dans l'obligation d'employer tout mon temps à former des liaisons avec d'honnêtes gens, et à les entretenir pour être en état de vous envoyer une feuille tous les jours, je n'ai point songé à ménager ni protecteur, ni emploi, et par conséquent je me trouve sans un sou de revenu : ce qui me revient des *Nouvelles* à Paris ne suffisant jusqu'aujourd'hui qu'à payer ceux qui les expédient à la province, dont les deux tiers doivent l'année, et dont le produit d'une partie a été retiré sûrement par ceux qui les ont fournies; me trouvant, dis-je, dans cette situation, je ne puis travailler pour vos feuilles, Monsieur, avec la liberté d'esprit qui convient pour les rendre plus intéressantes. Je ne parle point des peines du corps et de l'esprit pour écouter et faire parler cent personnes par jour : qui peut mieux que vous, Monsieur, le concevoir? Le ministère que vous remplissez si dignement et avec tant de pénétration vous doit trop faire comprendre ce que l'on souffre dans une contention perpétuelle d'esprit et dans un pénible travail, surtout quand on est obligé de s'envelopper éternellement d'un voile impénétrable pour ne point être soupçonné.

Digitized by Google

« Ce n'est point non plus pour vous parler des désagrémens d'un travail aussi épineux que je suis entré dans ce long détail, ni de ce qu'ils m'ont occasioné en dernier lieu, et qui était capable de me faire découvrir si je ne m'étais servi de l'artifice dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte, mais de l'assurance formelle qu'après avoir fait ce métier, je n'ose me flatter d'être employé jamais à rien. Tout se découvre avec le temps : oserais-je me proposer jamais pour remplir des emplois qui, dans un autre temps, auraient pu m'être accordés ? J'ai quatre garçons actuellement vivans; que deviendront-ils si je meurs sans les avoir pourvus, puisque je n'ai rien de fixe? Que deviendra ma jeune femme....? »

Ce brouillon est malheureusement incomplet; mais tel qu'il est il suffit pour nous apprendre que les *Nouvelles à la main* dont l'utilité se trouve adroitement démontrée à la date du 8 août 1742, avaient été rétablies, et que leur privilége avait été accordé en partie à notre chroniqueur. On y voit aussi comment cet honnête monsieur fut victime de sa confiance en des subalternes indignes, et de son trop de candeur. De méchantes ames souriront peut-être; mais pour nous nous ne saurions dissimuler la douleur que nous éprouvons à voir une aussi noble industrie abusée.]

Digitized by Google

JOURNÉE

DU 17 JUILLET 1791.

[La journée du 17 juillet 1791, fut la première des tentatives de résistance que le parti des modérés opposa au mouvement révolutionnaire; tentatives impuissantes et sans résultat déterminant jusqu'à l'époque mémorable du 9 thermidor.

On a imprimé une foule de récits contradictoires des évènemens qui précédèrent la scène sanglante du Champ-de-Mars. Un appel que nous avons fait dans un de nos précédens numéros, aux souvenirs d'un contemporain qui nous avait communiqué de curieuses révélations sur le vol des diamans de la couronne, nous met aujourd'hui à même d'en donner un nouveau qui contredit à son tour presque toutes les précédentes relations, entre lesquelles on se trouvera à même de prononcer en lisant l'intéressant résumé qu'ont fait de ces bulletins divers MM. Buchez et Roux, dans le tome XI de leur consciencieuse *Histoire parlementaire de la Révolution*. C'est une tâche qu'ils ont trop bien remplie pour que nous nous la proposions après eux.]

Écrivains, députés, journalistes, se sont en ces derniers temps plus d'une fois occupés du souvenir d'un évènement trop mémorable de la révolution de 89; je veux parler de la journée du 17 juillet, au Champ-de Mars; mais nul n'a su ou n'a dit la vérité. Nous avons entendu, dans la précédente législature, un constituant, Charles Lameth, qui ne figura que trop dans cette catastrophe parisienne, en imposer à l'assemblée

Digitized by Google

en disant que les habitans de Paris *illuminèrent* en signe de joie de la victoire remportée par la garde nationale sur les factieux assassins. L'assertion était mensongère, car on ne plaça des lumières aux fenêtres que par ordre de la police, comme mesure de sûreté.

Si l'on en croit certain chanoine qui a écrit une Histoire de notre révolution (1), cette victoire fut remportée sur des brigands, des échappés des galères, des misérables qui n'avaient pas même le vêtement nécessaire pour ne pas faire honte à la pudeur; et cet historien nous a donné le dénombrement des brigands aussi exactement qu'un inspecteur aux revues établit ses cadres. Le moyen de ne pas ajouter foi à un pareil narrateur! Enfin, au résultat, on ne massacra que des factieux, parmi lesquels se trouvèrent, comme dans tous les rapports ministériels passés, présens, futurs, quelques étrangers... Cette fois seulement il n'y fut pas question d'intention de pillage... Dans le Champ-de-Mars il n'y avait à voler que des boutiques ambulantes de gâteaux et de pain-d'épice. Mais que dirait-on si je trouvais dans cette fatale journée le prototype des émeutes fabriquées? Ce récit véridique, le *seul* que la critique historique devra recueillir de ma plume, va en offrir la preuve. Présidant alors les assemblées primaires d'un arrondissement de Paris qu'habitaient plusieurs électeurs qui furent compromis dans cette scène déplorable, je reçus l'ordre de l'assemblée générale que je présidais de faire une enquête rigoureuse sur tout ce qui s'était passé ce jour-là; et mon rapport fut appuyé sur des pièces écrites authentiques, que je produisis même au tribunal qui poursuivit quelques per-

(1) L'abbé de Montgaillard. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

sonnes arrêtées, comme je vais le dire en terminant cet article.

Qu'on se rappelle que Louis XVI, après son arrestation à Varennes, fut suspendu du pouvoir par un décret, et que l'État fut gouverné par un conseil de ses ministres (espèce d'essai d'un gouvernement républicain). Dans toute la France s'agitait la question de sa *déchéance*, dont l'Assemblée constituante devait, disait-on, s'occuper, car elle avait donné lieu de croire que c'était son intention. La société réunie aux Jacobins vota une adresse pour solliciter cette déchéance; mais elle fut supprimée. Je fus un des quatre rédacteurs. Je fus chargé de la faire imprimer, et je la vis, avant le 17, mise au pilon. Le club des Cordeliers eut la même intention, et persista; et le 15, des députés qu'il envoya à la maison commune déclarèrent que le club devait présenter sur l'autel de la Patrie, à la signature libre de tous les citoyens, une pétition à l'Assemblée constituante, sur la déchéance; qu'il avait choisi pour cela le dimanche 17, à cinq heures du soir, protestant que toutes les mesures seraient prises pour que tous les citoyens qui entreraient à cette heure dans le Champ-de-Mars s'y réunissent *paisiblement* et *sans armes*. Telles étaient les expressions de la loi qui autorisait les rassemblemens qui s'opéreraient après la déclaration à la Municipalité. Les députés du club rapportèrent acte légal de l'autorisation. Osera-t-on dire que ce sont des factieux ceux qui obéissent ainsi à la loi, et qui n'agissent que sous sa protection?

Le 16, samedi, des députés de plusieurs sections de Paris se rendirent à l'Assemblée constituante pour lui présenter une pétition sur la déchéance. Ils prièrent Pétion, Grégoire et Robespierre, de leur obtenir l'ad-

Digitized by Google

mission à la barre. Charles Lameth, qui présidait l'Assemblée, ayant jeté les yeux sur leur pétition, chargea ses collègues de répondre aux pétitionnaires qu'il ne pouvait les *recevoir*, parce qu'on discutait une question importante, mais qu'il allait les faire inscrire au bureau pour le lendemain, dimanche matin. Les députés se retirèrent, et on ne les revit plus, même le dimanche. Il ne reste donc plus que la pétition des Cordeliers dont nous devions nous occuper. Elle était dictée par l'opinion républicaine; car on n'y parlait pas de remplacement constitutionnel; au contraire, on y faisait valoir avec quel calme le gouvernement provisoire faisait exécuter les lois dans le royaume.

Regnault-de-Saint-Jean-d'Angely, député, rédigeait un petit feuilleton qui se vendait avec le journal du soir, intitulé *le Postillon par Calais*, et le peuple avait donné au feuilleton le sobriquet de *Queue du Postillon*. Calais était le nom d'une dame imprimeur avec laquelle j'étais lié, et je savais d'elle le nom du rédacteur du feuilleton, que la liste civile payait.

Ici va se développer l'odieuse intrigue d'une faction. Regnault, dans le feuilleton du samedi 16, annonça que des pétitionnaires insolens se sont présentés, ordonnant au nom du peuple souverain, à l'Assemblée, de déclarer Louis déchu du trône, et il ajouta la réponse énergique et digne du président qui leur ordonna de sortir de l'Assemblée. C'est un député assistant à la séance qui fait imprimer ce mensonge!

J'ai dit que Charles Lameth avait remis au lendemain les pétitionnaires, et qu'il avait lu leur pétition. Deux jours après l'évènement du 17, j'écrivis à M. Charles Lameth pour lui demander s'il avait fait à des pétitionnaires, le samedi, la réponse imprimée dans le

Digitized by Google

feuilleton qui était joint à ma lettre. J'ai perdu sa réponse, mais j'affirme qu'elle était, à l'expression littérale près, ainsi conçue : « Il ne se rappelait pas s'il « avait admis les pétitionnaires; mais il m'assurait que « si leur adresse contenait les phrases outrageantes *ci-* « *tées* dans le feuilleton, il ne désavouait pas la réponse « qu'on lui prêtait. »

A la séance du soir, le député Regnault parla de troubles qui s'annonçaient pour le lendemain, et il demanda qu'on ordonnât à la Municipalité la proclamation de la loi martiale contre les séditieux. Le décret fut rendu. Pendant ce temps, à l'imprimerie de madame Calais, on avait, *par ordre*, et en la payant, quadruplé le nombre ordinaire d'exemplaires du feuilleton; elle avait chargé ses colporteurs d'en faire gratis la distribution dans tous les corps-de-garde de la garde nationale. Elle en envoya des copies pour les quatre-vingt-deux autres départemens, au secrétariat de la mairie, pour y être expédiées sous le sceau du maire. J'ai eu cette déclaration signée par la dame Calais (c'était son nom de fille, et non celui de son mari, avec qui elle ne vivait plus). Voilà déjà la garde nationale provoquée à l'exaspération, dès le samedi, contre des factieux, et on sait aussi qu'une pétition devra être signée le lendemain, au Champ-de-Mars; ce sera celle qu'a déjà repoussée le président. Voilà les quatre-vingt-deux départemens prévenus par l'imprimé.

Dimanche 17. — Vers sept à huit heures une vingtaine d'hommes entrés au Champ-de-Mars pénètrent sous l'autel de la Patrie; il s'y trouve deux invalides qu'on accuse de disposer de la poudre pour faire sauter, le soir, cet autel avec les citoyens. On les assassine, on leur coupe la tête; elles sont portées dans les rues

Digitized by Google

jusqu'au Palais-Royal, sans que personne ne donne ordre de les arrêter; et puis elles disparaissent. A-t-on fait des recherches contre les assassins? — Non. Vers 10 heures, M. Delmotte, aide-de-camp du général Lafayette, parcourt à cheval le Champ-de-Mars où il questionne des curieux sur ce qui vient de se passer. A deux heures après-midi des gardes-nationaux à cheval se répandent dans Paris en disant qu'un coup de pistolet a été tiré sur le général au Champ-de-Mars. A la séance du matin, le député Regnault recommande l'exécution du décret de la loi martiale.

M. Bailly, qui a rassemblé la Municipalité et le conseil-général, leur fait part du décret, et des ordres sont donnés au général Lafayette (car la Municipalité avait seule le droit de faire mettre sous les armes la force armée) de rassembler des bataillons à la Grève. La fureur animait dès la veille cette brave garde, et les grenadiers surtout, qui idolâtraient le général, voulaient venger l'attentat (supposé) contre lui.

Le conseil, agissant avec prudence, prit connaissance de l'autorisation donnée aux pétitionnaires, ne crut pas qu'il y eût connexité avec l'assassinat du matin, et arrêta qu'avant d'aller proclamer au Champ-de-Mars une loi terrible contre un rassemblement légal et soumis aux lois, il fallait envoyer des commissaires examiner ce qui se passait dans ce lieu. On nomma MM. Leroux des Tillets, médecin, Regnault, médecin, membres du conseil, et Hardy, avocat, officier-municipal.

A leur retour, ils trouvèrent le maire descendu dans la Grève avec le corps municipal, le drapeau rouge déployé, et toute la garde se disposant à marcher. Sur l'observation qu'ils firent qu'on devait attendre leur

Digitized by Google

rapport, M. Bailly, dupe de la faction dont j'ai parlé, eut l'imprudence malheureuse, qui a rendu son sort cruel, de répondre: *Le vin est tiré, il faut le boire;* et il eut trop de témoins de cet oubli de sa dignité. Cependant les trois commissaires firent rentrer le corps municipal au conseil-général, où ils déclarèrent que tout était paisible dans le Champ-de-Mars, où des citoyens, distingués par un ruban tricolore, interdisaient les entrées de l'enceinte aux personnes même avec des cannes, et qu'un peuple nombreux de femmes, d'enfans, de vieillards, s'y promenaient avec calme. M. Bailly opposa à cette déclaration les ordres du président de l'Assemblée nationale, Charles Lameth. Les trois commissaires protestèrent contre la détermination de la Municipalité. Hardy et Regnault écrivirent, sur les registres, leur protestation, et la signèrent. Leroux seul s'y refusa, quoique ayant approuvé le rapport.

On partit. Depuis la Grève jusqu'au Gros-Caillou, le cortége fut précédé d'une foule dans laquelle on put distinguer, avec les curieux, cette classe de gens oisifs dans les places, sur les boulevards, jetant des cris dont on ne pouvait concevoir le motif. A l'entrée du Champ-de-Mars, cette populace grimpa sur les glacis, disparut sur les gradins, et aussitôt une grêle de pierres fut lancée sur la garde nationale, laquelle, furieuse, n'attendit plus les ordres du maire, du général, qui ne purent faire les sommations voulues par la loi. On pénétra la baïonnette et le sabre à la main, on poursuivit, sans distinction, tous ceux qui étaient dans cette vaste enceinte; le massacre eut lieu... et jamais le maire, interpellé à l'Assemblée, ne donna l'état des morts.

Tout était fini à huit heures. Je vis des bataillons dans la rue Saint-Dominique qui se plaignaient qu'on

Digitized by Google

ne les eût pas commandés pour châtier les brigands, assassins de leur général. Paris fut bientôt plongé dans la stupeur.

A la suite, on décréta d'arrestation plusieurs électeurs de la section du Théâtre-Français, membres du club des Cordeliers : Danton, Camille Desmoulins, Fréron, Brune, Fabre d'Églantine et Santerre.

A propos des citoyens du Théâtre-Français, je dois révéler la faction auteur de cet évènement. J'étais à neuf heures chez Danton, où je trouvai ceux que je viens de nommer, plus Duplain, libraire voisin, et Momoro, imprimeur. On s'occupait de l'assassinat des deux invalides, on cherchait à s'expliquer le but du feuilleton du *Postillon*, lorsque le boucher Legendre arriva fort empressé, et dit à cette société que deux personnes (qu'il nomma, mais je ne me rappelle que le nommé Lefèvre, homme dévoué aux Lameth, à Duport, Barnave, et autres députés) s'étaient rendues chez lui, et lui avaient dit : « Nous sommes chargés de vous pré-« venir d'aller hors de Paris, aujourd'hui, dîner à la « campagne ; emmenez Danton, Camille et Fréron ; « qu'on ne les voie pas de la journée à la ville ; c'est « Alexandre Lameth qui vous y engage. » En effet, ils crurent devoir s'éloigner, et voulurent que je fusse de leur partie ; mais je restai pour veiller à la tranquillité de l'arrondissement que je présidais. Momoro et d'autres, au nombre de six ou huit, je crois me rappeler, furent arrêtés, conduits à la Conciergerie ; une section du Châtelet dut les juger. On les amena à l'audience avec les menottes, ce qui indigna les assistans. Je rédigeai sur-le-champ une pétition au tribunal, et M. le conseiller Mutel, qui faisait le rapport de cette affaire, fit faire droit à ma pétition, et fit descendre du banc

Digitized by Google

des accusés les gendarmes. Tous furent acquittés et mis en liberté.

Quel résultat voulait obtenir la faction des députés? le rejet de la déchéance, et la révision de l'acte constitutionnel, dont les principes furent altérés.

Dans deux séances du club électoral, j'eus lieu de rendre compte de cet évènement comme je le fais ici, et je produisis toutes les pièces probantes. Je ne fus contredit par personne, quoique le club de la Sainte-Chapelle eût eu intérêt à me démentir, si je n'eusse pas été si bien établi dans le cercle de la vérité.

SERGENT-MARCEAU.

Digitized by Google

CARTELS

ET MANIFESTES

AUX XVe ET XVIe SIÈCLES.

[Les deux premières des pièces qui suivent répondront au reproche que les moralistes de nos jours adressent au duel, en l'accusant de n'avoir pas dépouillé sa barbarie première. Il ne s'agit pas dans ces deux documens d'une injure à venger, mais d'un caprice guerroyant qui porte des gentilshommes français à provoquer par deux fois, et à quatorze ans de distance, deux princes de Portugal qu'ils n'ont jamais vus et dont ils n'ont jamais eu à se plaindre. La réponse de ceux-ci est pleine de bon sens et en même temps de noblesse.

La troisième pièce est un manifeste du *Turc*, comme on appelait alors le Sultan, à Rodolphe de Hongrie. On verra que si les cartels d'alors ressemblent peu à ceux de nos jours, les notes de nos conférences n'ont également rien de commun avec le ton de la diplomatie de cette époque.]

I.

Haut et puissant prince, messire Thomas de Lancastre, grand sénéchal d'Angleterre, je Jehan de Bourbon, comte de Clermont, pensant que vous êtes et que voudriez toujours être désirant d'accomplir faits honorables, vous fais savoir que, n'a pas long-temps, moi étant au service de mon souverain seigneur le Roi en

Digitized by Google

sa duché de Guyenne, et mon compagnon messire Jehan de Foix, vicomte de Châtillon, avec moi, pour le très grand désir que nous avions et avons d'avancer nos corps en bonne renommée par le métier d'armes, emprinmes et vouâmes pour l'amour de nos dames de porter sur nous une rondelle, un bracelet et un solleret (1) de fer, jusques à ce que nous eussions trouvé de votre part qui nous voulût délivrer de notre vœu. Et pour le très entier désir que nous avons d'en être délivrés, j'ai chargé et prié plusieurs gentilshommes tenans votre parti de le faire savoir à la cour de votre seigneurie avant que aucune écriture en aie voulu faire. Si est ainsi que de nouvel j'ai su que ce est venu à votre connaissance, et que vous me voudriez volontiers délivrer de mondit vœu, pourvu que vous sussiez quelles sont les armes de l'emprinse, et pour ce, pensant le désir qui doit être en vous m'en délivrissiez et le veux plus et désirerais être par vous que par nul autre. En vous faisant savoir que nous serons VIII, c'est à savoir nous deux, si Dieu nous garde d'essoine (2), accompagnés de VI autres chevaliers et écuyers, gentilshommes de nom et d'armes, sans reproche, et au-dessus, jusques au nombre qui sera accordé entre vous et nous, si plus (*grand*) nombre y voulez, qui à l'aide de Dieu, et de notre Dame et de monseigneur saint Michel, saint Jehan et saint Loys, vous accompagné de tel nombre de gentilshommes de nom et d'armes et sans reproche, vous combattrons jusques à outrance pour être prisonniers les uns des autres, et pour donner chacun à son compagnon une des pièces dessus dites d'or, lequel

(1) Armure de fer pour les pieds, espèce de souliers de fer. (ROQUEFORT, *Glossaire de la langue romane.*)

(2) Peine, embarras. (ROQUEFORT.)

Digitized by Google

qu'il vous plaira, car tel est mon vœu, en tels harnois et tels bâtons de guerre, comme par les commis ordonnés à cœ par vous et nous sera advisé. Et parce que je pense que mon souverain seigneur le Roi, ni aucuns de mes autres seigneurs de son sang, n'accepterez à juge, jà soit ce que (1) raison me contraint de les plus désirer que nuls autres, je vous offre, afin que la chose ne demeure, que ce soit devant le Roi des Romains et de Behaine (2), ou en Marche, devant les Rois d'Espagne et de Portugal, par ce que l'un tient notre parti et l'autre le vôtre, ou devant le duc de Hollande, lequel de ces trois partis vous voudriez élire et qui le voudra accepter, à tel jour et place convenable, comme par celui qui sera élu nous sera donné. Si vous prie de moi faire savoir, sous le scel de vos armes, tôt votre intention, haut et puissant prince, le dieu d'amour vous doint joie de celle que vous servez. Ecrit et scellé du scel de mes armes, à Clermont, le vi^e jour de juillet, l'an mil quatre cent et six (3).

II.

A vous, nobles et puissans princes, Pierre et Henry, fils de très haut et puissant prince le Roi de Portugal, je Jehan, duc de Bourbon, comte de Clermont, de Forest, de Lille, et seigneur de Beaujeu; fais savoir que je, désirant sur toutes choses mondaines eschever oyseuvecté (4) et expleiter ma personne en advançant mon

(1) Quoique.

(2) Bohême.

(3) Bibliothèque royale, section des manuscrits, ancien fonds du Roi, 8417, in-fol.

(4) Éviter oisiveté.

Digitized by Google

honneur par le très noble métier d'armes, pensant y acquérir bonne renommée et la grâce de la très belle à qui je suis servant, ai voué et emprins que je, accompagné de XVI chevaliers et écuyers de nom et d'armes sans reproches, porteront en la jambe senestre chacun un fer de prisonnier pendant à une chaîne, qui seront d'or pour les chevaliers et d'argent pour les écuyers, par tous les dimanches de deux ans entiers, commençant le prochain dimanche après la date de ces présentes, au cas que ne trouverai un seigneur de haute liguée, accompagné de pareil nombre de chevaliers et écuyers de nom et d'armes sans reproches, qui moi et mesdits compagnons tous ensemble veuillent combattre à pied jusques à outrance, armés chacun de tel harnois qui lui plaira, portant lance, hache, épée et dague accoutumées en guerre, ou, au moins, des bâtons de telle longueur que chacun voudra avoir; pour être prisonniers les uns des autres par telle condition : que ceulx de ma part, qui seront outrés, seront quittes en baillant chacun un fer et chaîne pareils de ceux que chacun de nous porte, et les autres seront quittes chacun par un bracelet d'or aux chevaliers et d'argent aux écuyers. Et par ce que je, pensant le haut désir qui doit être en vous d'acquérir prouesse par l'accomplissement de très honorables faits d'armes, considère l'ordre et devise que vous portez, je adresse à vous mes lettres comme à ceux par qui je désire à être délivré de mondit vœu et emprinse plus que par nuls autres que je sache, en vous priant que m'en veuilliez délivrer et tout à ma requête : car je doute que ne voulissiez accepter pour juge le Roi, mon souverain seigneur, jà soit ce que (1) raison me semond

(1) Quoique.

Digitized by Google

à le plus désirer que nul autre, je, pour abréger cette besogne et l'aide de Dieu et de notre Dame, vous accomplirez ce que dit est devant le Roi des Romains et de Hongrie, ou celui d'Angleterre, ou devant celui d'Aragon, lequel vous voudrez élire, pourvu que m'envoyez telle sûreté et sauf-conduit que le cas requerra. Si me veuillez sur ce récrire très brève et désirée volonté par Bourbon le héraut, lequel j'envoie par devers vos seigneuries pour cette cause seulement. Et, nobles et puissans princes, le dieu des amoureux vous doint plaisans liesses de celle que vous servez. Ecrit à Paris et scellé du scel de mes armes, le XVIe jour de septembre l'an de grâce mil quatre cent et quaterze.

Monseigneur le duc de Bourbon; messire Clinet de Brabant, amiral de France; messire Jehan de Challon; messire Tanguy Duchastel; le sire de Gaucourt; le sire de Barbarsan; le sire de Batailles; messire Drouet d'Anyeres; messire Haudran de la Hense; le sire de La Fayette; le sire de Poulargues; le sire de Saint-Remy; le sire des Gamaches; Jehan Dupont; Loys Cochet; et Carmelech.

RÉPONSE.

Moult prisé et noble duc de Bourbon, je infant dom Bietre, duc de Coïmbre, et je, infant dom Henry, duc de Viseu et seigneur de Cauilhan, vous faisons savoir que, depuis que nous vous envoyâmes nos lettres par Bourbon, votre héraut, par lesquelles nous récrivîmes que après notre retour nous enverrions réponse à votre honorée requête, laquelle nous fut présentée au partè-

Digitized by Google

ment de notre moult honoré et puissant prince le Roi notre seigneur et père, et sur ce s'en passa en Afrique en l'honneur du Tout-Puissant Dieu, nous promismes de lui bailler la cité de Cette, laquelle il a garnie de gens d'armes et de toutes autres choses qui lui ont été possibles à comprendre, ainsi que plus à plain vous dira Aimoin votre héraut, porteur d'icelles, qui était présent. Nous attendons d'ici en avant le bon temps pour prendre aucunes autres cités et villes : et, par ces causes, nous sommes enchargés de nous excuser à votre dessus dite requête. Et pour ce, moult honoré et prisé duc, nous croyons que cette requête qui à nous par vous fut faite était pour éprouver votre bonté en fait d'armes et savoir combien en nous en a : Et pour ce que nous desirons être prisés et connaissons votre bonne volonté, qui moult nous plaisait, si n'eussions été occupés en autres choses, vu que nous requérez d'une si très honorable requête comme cette-ci, laquelle de tous nos cœurs pensons accomplir, moult honoré et prisé duc de Bourbon, Dieu, qui tout tient en sa main, adresse cette besoingne à votre grand honneur et au nôtre. Escrit à Cette, le XXIIIe jour d'octobre mil quatre cent quinze.

III.

A L'EMPEREUR RODOLPHE DE HONGRIE (1).

Moi, par la grâce de Dieu, bien aimé du Ciel et seigneur de toute la terre, César de tous les Césars, in-

(1) 1598. Bibliothèque royale, section des manuscrits, fonds du Fay, vol. 88.

Digitized by Google

vincible Dieu du monde, et grand soudan de Babylone, roi d'Egypte, Europe, et Asie, le grand soudan de l'Amérique, seigneur des perles précieuses des Indes, le plus grand aide des dieux, prince depuis la Turquie jusques à la plus grande montagne d'Arabie, prince depuis la Chine jusques aux confins d'Amérique, roi des rois, roi depuis le soleil levant jusques au soleil couchant, et depuis le midi jusques au septentrion, maître des chevaux de la Macédoine, gardien du paradis du dieu Mahomet, destructeur et persécuteur de tous les chrétiens et tous ceux qui réclament leur nom, gardien du sépulchre du Dieu qui a été pendu en Jérusalem, triomphateur de tout le monde.

Nous te remontrons, Rodolphe, tous malheurs, et la ruine de tous tes royaumes et dominations, à cause que tu prends les titres et t'écris roi de Hongrie, nous jurons par notre couronne de te visiter, et que cela te soit connu pour certain que nous, avec le peuple de nos royaumes et dominations, avec plusieurs cent mille de notre cavalerie et infanterie, avec Turcs et armées arméniennes, avec si grande puissance et force que jamais toi ni tes prédécesseurs n'ont vu ni ouï de semblable à Vienne en Autriche; nous possédons de principales îles, et par notre tyrannie oppressons les habitans d'icelles, et là nous verrons si le Dieu en qui tu crois peut aider à te sauver; nous te voulons détruire toi et ton assistance de dessus la terre avec notre invincible armée, qui sera la ruine de toi et des tiens avec la plus cruelle mort et tourment qu'il sera possible de s'imaginer; nous te ferons bouillir avec huile et plomb, et ferons à tes enfans comme à des chiens, de façon que nous t'avisons et les misérables esclaves d'y aviser, et prendre garde à cause que nous avons conclu et résolu d'augmen-

Digitized by Google

ter notre empire avec les royaumes de Germanie, avec les meilleures provinces d'icelle.

Donné à Constantinople, de là où nous bannîmes tes premiers pères, les ayant très cruellement occis eux et leurs enfans, et femmes, ravissant les veuves pour l'accomplissement de notre désir.

De notre nativité le 19e, et de notre règne le 3e.

Digitized by Google

DÉTENTION, EXÉCUTION

ET INHUMATION

DE LOUIS XVI.

[Les Extraits du *Journal de Louis XVI*, que nous avons donnés dans notre dernier numéro, nous rendent plus pénibles à rapporter, et rendront plus pénibles à lire, les documens qu'il nous reste à enregistrer. Nous croyons avoir fait envisager, sous un jour véritable, et jusqu'ici intercepté, ce prince, dont les défenseurs eurent malheureusement la faiblesse, si fatale à leur client, de préférer sa dignité de roi à son existence d'homme.

La phraséologie de l'époque est là parfois dans toute sa naïveté, et aussi dans sa confiance quand elle donne pour *profession* à Louis XVI celle de *dernier roi des Français*.]

DÉTENTION.

Commission nommée par le comité de sûreté générale de la Convention nationale pour surveiller la garde des prisonniers de la Tour du Temple (1).

Rapport du 1er novembre 1792, l'an 1er de la République française, (remis au ministre de la justice le 23 novembre 1792, à midi).

Les commissaires nommés par le comité de sûreté générale pour aller vérifier l'état de situation de la

(1) Archives générales du royaume.

Digitized by Google

personne de Louis Capet et de sa famille, enfermés dans la Tour du Temple, et prendre connaissance des mesures de sûreté prises par le conseil général de la Commune, et par le commandant-général de la garde nationale de Paris, pour la conservation des ôtages confiés à leur garde, se sont transportés au Temple aujourd'hui, 1er novembre, vers les dix heures du matin. Après avoir donné communication de leurs pouvoirs aux autorités à qui il appartenait, nous avons requis MM. les commissaires du conseil général de la Commune de nous faire part des moyens qu'ils employaient pour la garde et conservation des individus dont ils étaient responsables. Pour satisfaire à nos demandes, il nous ont dit que huit membres de ladite Commune étaient tous les jours de service dans l'intérieur du Temple; savoir, un dans les appartemens du ci-devant Roi, un dans celui de sa femme, et six composant le conseil de la garde du Temple. Ces huit membres sont renouvelés de la manière qu'il suit, savoir: quatre membres sont désignés par le sort pour être de service un jour, et le lendemain quatre autres sont choisis de la même manière. Les personnes qui sont de service auprès des différens ôtages, ne doivent répondre qu'aux questions vagues et inutiles qu'on leur fait, et d'une manière laconique.

Nous avons également requis le commandant-général de la garde nationale de nous rendre compte de la manière dont il faisait exécuter le service pour la garde du Temple. Il nous a présenté l'état journalier du service par lequel il conste que la garde est composée d'un commandant-général, d'un chef de légion, d'un sous-adjudant-général, d'un commandant de bataillon,

Digitized by Google

d'un adjudant-major, d'un porte-drapeau, de vingt artilleurs et deux pièces de canon, un drapeau ; en total deux cent quatre-vingt-sept hommes.

Nous avons demandé à MM. les commissaires de nous instruire du nombre des personnes occupées au service domestique des prisonniers. Ils nous ont répondu qu'il y avait au total quatre personnes ; savoir : le nommé Cléry, Tison et sa femme, et Louis, frotteur, qui n'entre dans la Tour que pour frotter les appartemens.

Après avoir pris tous ces renseignemens, nous avons requis MM. les commissaires de nous faire ouvrir les portes de la Tour du Temple. Nous sommes montés au second; et nous avons entré dans un appartement destiné à Louis Capet et son fils, composé de quatre pièces. Après avoir visité scrupuleusement et examiné tous les meubles, nous avons reconnu qu'il était logé sainement et commodément ; nous avons reconnu également qu'on n'avait laissé à sa disposition ni plume, ni encre, ni crayon, ni papier. Nous lui avons demandé s'il ne manquait rien à sa commodité et s'il n'avait pas à se plaindre de sa nourriture; à quoi il nous a répondu qu'il était satisfait de la manière dont il était traité, que seulement il désirerait qu'on lui laissât la satisfaction de vivre réuni avec sa famille.

De là nous nous sommes transportés au troisième, et nous sommes entrés dans un appartement composé de quatre pièces, occupé par la femme de Louis et sa fille, et par madame Elisabeth ; nous nous sommes assurés qu'il n'y avait aucune matière propre à écrire, et qu'il y régnait la même salubrité et commodité que dans les appartemens précédens.

Nous sommes ensuite allés dans les cuisines pour nous assurer de la manière de préparer les mets qu'on

Digitized by Google

servait sur la table des prisonniers. Nous avons reconnu qu'ils étaient tous d'une qualité excellente et en suffisante quantité; que l'on prenait toutes les mesures nécessaires pour empêcher qu'on ne pût faire parvenir dans la Tour aucun papier, soit dans le pain, le linge, ou de toute autre manière; que les commissaires de la Commune faisaient essayer et goûter avec soin tous les mets et liqueurs, afin qu'on ne pût y mêler aucune drogue nuisible et hétérogène.

Nous nous sommes fait représenter l'état journalier de la fourniture des subsistances, et nous joignons ci deux originaux écrits de la main du fournisseur lui-même; on pourra se convaincre par la lecture de ces pièces de la vérité de ce que nous avons avancé relativement à la quantité et à la qualité des mets destinés à la nourriture de Louis Capet et de sa famille. C'est une réponse victorieuse aux misérables calomnies qu'on répand contre la Commune sur la manière dont le ci-devant Roi est nourri et logé.

Nous avons interrogé les ouvriers et chefs d'ateliers des ouvrages qui se font au Temple, sur la nécessité des ouvrages qui se font au Temple (*sic*); d'après leurs réponses, nous avons pu nous convaincre que ces travaux étaient indispensables pour la conservation des prisonniers. Nous leur avons demandé s'ils étaient payés exactement; ils nous ont répondu qu'ils étaient satisfaits à cet égard. Quant aux entrepreneurs des travaux, ils nous ont déclaré qu'ils avaient remis leurs mémoires aux architectes, qu'ils devaient être ordonnancés pour demain, afin qu'ils puissent toucher des fonds pour payer leurs ouvriers samedi; qu'au surplus ils assuraient que les travaux seraient faits dans un mois.

Digitized by Google

Fait et clos au bureau de la garde du Temple, en présence des commissaires de la Commune et du commandant-général, qui ont signé avec nous après lecture faite, le 1er novembre 1792, l'an Ier de la République française.

DROUET; FRANÇOIS CHABOT; DU PRAT; SANTERRE, *commandant-général provisoire;* BAILLY, *commissaire de la Commune;* CARON, *commissaire de la Commune;* VIVIER, *commissaire de la Commune;* ....., *commissaire de la Commune;* LARCHER, *commissaire de la Commune.*

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AUX ADMINISTRATEURS DU DÉPARTEMENT DE PARIS (1).

Paris, le 10 décembre 1792,
L'an 1er de la République française.

Dans ces jours solennels et terribles où la France va donner au monde l'exemple le plus éclatant de sa justice et de sa force, où la police et la sûreté générale de Paris vous est rendue, où vous jouissez de cette plénitude de pouvoirs qui doit rassurer tous les bons citoyens amis des lois, de l'ordre et de la paix, la République a lieu d'attendre de vous toute la vigilance du zèle et du patriotisme. Il reste quelque espoir aux amis du Roi et de la royauté; le moment d'un dernier effort est venu pour eux. Nous sommes donc aussi

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Digitized by Google

nous, patriotes, amis et défenseurs de la République, au moment où il s'agit de tout prévoir, d'être prêts à repousser toutes les attaques, à déjouer tous les complots.

Dans une pareille circonstance vous sentirez comme moi, qu'il est du devoir de toutes les administrations d'être en séance permanente. J'ai traversé cette nuit la place Vendôme, je n'ai rien vu qui m'annonçât que le département fût alors dans un état de surveillance; sans doute vous avez pensé que, vu l'espace de temps qui restait à s'écouler jusqu'à mardi, cette surveillance de tous les instans, sans exception, n'était pas encore nécessaire. Aujourd'hui au contraire vous reconnaîtrez qu'elle devient indispensable.

Je vous préviens que le Conseil exécutif aura séances extraordinaires, tous les jours, matin et soir. Il faut que, sitôt la réception de cette lettre, vous lui envoyiez aux Tuileries une députation à l'effet de concerter toutes les mesures que nécessitera la tranquillité publique. Il faut de même qu'à l'instant vous vous déclariez en séance permanente, et que vos bureaux soient dans une perpétuelle activité. Il faut que vous requériez la même permanence de la Municipalité, et que vous ayez, avec elle et avec le commandant de la force publique, une correspondance non interrompue.

En un mot, citoyens administrateurs, vous à qui la Convention vient de donner le témoignage d'une confiance sans bornes, au nom de la patrie, au nom de la loi par laquelle le pouvoir exécutif est déclaré responsable de tous les évènemens qui pourraient troubler la tranquillité publique, dans le cours de ce grand procès, où l'on va juger des attentats portés à la souveraineté du peuple, et prononcer sur leur auteur, j'ap-

Digitized by Google

pelle votre patriotisme; cette simple sommation suffira, j'en suis sûr, sans y joindre même celle de vos devoirs.

ROLAND.

EXÉCUTION.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ (1).

VIVRE LIBRE OU MOURIR.

Paris, le 20 janvier,
L'an IIe de la République française.

La société arrête qu'une députation de douze de ses membres se transportera sur-le-champ auprès du Conseil exécutif, au département, et au Conseil général de la Commune, pour les inviter à doubler de surveillance et à prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'exécution des projets des ennemis de la liberté.

Arrête qu'un citoyen de chaque section s'y rendra à l'instant pour inviter les comités et la garde d'exercer la surveillance la plus active, et d'être en garde contre toutes nouvelles alarmantes qui pourraient leur être portées, et que tous les membres de la société réuniront leurs efforts pour prévenir tout mouvement.

La société arrête en outre qu'elle sera permanente jusqu'après l'exécution du décret pénal rendu contre le tyran.

F. DESFIEUX, *vice-président;* AUVREST, *secrétaire;* MITTIÉ fils, *secrétaire;* MONESTIER (du Puy-de-Dôme), *député.*

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Digitized by Google

COMMUNE DE PARIS.

DÉPARTEMENT DE POLICE (1).

Le 20 janvier 1793,
L'an 11e de la République française une et indivisible.

Nous vous prions, citoyen président, de faire part au Conseil général de l'assassinat qui vient d'être commis au Jardin de l'Égalité. Pelletier Saint-Fargeau en est la malheureuse victime; on dit qu'un nommé Pâris, ancien garde-du-corps, est l'assassin. Nous venons de faire partir un officier de paix pour faire perquisition de sa personne.

D'un autre côté, on nous annonce qu'il doit éclater un complot cette nuit, et qu'un fort de la Halle a reçu une lettre de convocation pour se trouver demain, en grand nombre, sur le passage de Louis Capet, et l'assassiner.

Nous avons écrit à l'inspecteur pour faire déblayer les rues engorgées par la fonte de la neige. Malgré les mesures que nous avons prises pour faire illuminer, on nous rapporte que les façades des maisons sont mal éclairées, et que l'on rencontre peu de patrouilles.

Nous vous prions de faire parvenir aux différentes sections, par les commissaires qui sont dans votre sein, l'invitation pour redoubler de zèle et d'activité dans un moment où les ennemis de la République ont la rage du désespoir.

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Digitized by Google

Nous restons en permanence pour exécuter les ordres que le Conseil général nous transmettra, et répondre aux députations des sections.

Les administrateurs du département de police.

VIGNER; BRUSLÉ.

AUX MÊMES (1).

Paris, le 20 janvier 1793.
L'an 1er de la République française.

CITOYENS,

Lecture faite de votre délibération datée de ce jour, à onze heures du soir, et de la lettre de l'exécuteur de la justice, qui s'y trouve jointe, le Conseil arrête les réponses suivantes aux observations contenues dans cette lettre.

1° La voiture du maire amènera Louis Capet du Temple au lieu de l'exécution.

2° Sur les soins relatifs à la sépulture, le curé de la Madelaine-la-Ville-l'Évêque doit se concerter avec le suppléant du procureur-général syndic du département, d'après la résolution du Conseil dont il a été donné copie au curé, et dont le citoyen Le Fèvre a connaissance.

3° L'exécuteur et ses commis devront se trouver seulement au lieu de l'exécution.

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Digitized by Google

Il paraît que les difficultés se trouveront ainsi levées.

Le Conseil exécutif provisoire,

LE BRUN, *président*.

Par le Conseil,

GROUVELLE.

PROCÈS-VERBAL (1).

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, deuxième de la République française, et le vingt-un janvier;

Nous, soussignés, Jean-Antoine Lefèvre, suppléant du procureur-général-syndic du département de Paris, et Antoine-François Momoro, tous deux membres du Directoire dudit département, nommés aux effets ci-après par le Conseil général du département,

Et François-Pierre Sallais et François-Germain Ysabeau, tous deux commissaires nommés par le Conseil exécutif provisoire aux effets également ci-après énoncés;

Nous sommes transportés à l'hôtel de la Mâtine, rue et place de la Révolution, lieu à nous indiqué par nos commissions, à neuf heures du matin de ce jour, où étant, nous avons attendu jusqu'à dix heures précises les commissaires nommés par la Municipalité de Paris, ainsi que les juges et le greffier du tribunal criminel du département de Paris, en l'absence desquels l'un de nous a dressé le présent procès-verbal.

Nous nous sommes rassemblés à l'effet d'assister, du

(1) Archives générales du royaume.

Digitized by Google

lieu où nous sommes, à l'exécution du décret de la Convention nationale des quinze, dix-sept, dix-neuf et vingt janvier présent mois, et de la proclamation du conseil exécutif dudit jour, vingt de ce mois, dont les expéditions sont jointes au présent procès-verbal.

Et à dix heures un quart précis du matin, sont arrivés les citoyens Jacques-Claude Bernard et Jacques Roux, tous deux officiers municipaux et commissaires de la Municipalité, munis de leurs pouvoirs, lesquels ont, conjointement avec nous, assisté aux opérations constatées par le présent procès-verbal;

Et à la même heure est arrivé, dans la rue et place de la Révolution, le cortége commandé par Santerre, commandant-général, conduisant Louis Capet dans une voiture à quatre roues, et approchant de l'échafaud dressé dans ladite place de la Révolution, entre le piédestal de la statue de ci-devant Louis XV et l'avenue des Champs-Élysées.

A dix heures vingt minutes, Louis Capet, arrivé au pied de l'échafaud, est descendu de la voiture;

Et à dix heures vingt-deux minutes il a monté sur l'échafaud. L'exécution a été à l'instant consommée, et sa tête a été montrée au peuple.

Et avons signé:

LEFÈVRE, MOMORO, SALLAIS, YSABEAU, BERNARD, JACQUES ROUX.

Digitized by Google

INHUMATION.

PROCÈS-VERBAL (1).

Le vingt-un janvier mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deux de la République française,

Nous, soussignés, administrateurs du département de Paris, chargés de pouvoirs par le Conseil général du département, en vertu des arrêtés du Conseil exécutif provisoire de la République française,

Nous sommes transportés à neuf heures du matin en la demeure du citoyen Picavez, curé de Sainte-Madelaine, lequel ayant trouvé chez lui, nous lui avons demandé s'il avait pourvu à l'exécution des mesures qui lui avaient été recommandées la veille par le Conseil exécutif et par le département pour l'inhumation de Louis Capet. Il nous a répondu qu'il avait exécuté de point en point ce qui lui avait été ordonné par le Conseil exécutif et par le département, et que le tout était à l'instant préparé.

De là, accompagnés des citoyens Renard et Damoureau, tous deux vicaires de la paroisse de Sainte-Madelaine, chargés par le citoyen curé de procéder à l'inhumation de Louis Capet, nous nous sommes rendus au lieu du cimetière de ladite paroisse, situé rue d'Anjou-Saint-Honoré, où étant, nous avons reconnu l'exécution des ordres par nous signifiés la veille au citoyen curé, en vertu de la commission que nous avions reçue du Conseil général du département.

Peu après a été déposé, dans ledit cimetière, en

1) Archives générales du royaume.

Digitized by Google

notre présence, par un détachement de gendarmerie à pied, le cadavre de Louis Capet, que nous avons reconnu entier, dans tous ses membres, la tête étant séparée du tronc. Nous avons remarqué que les cheveux du derrière de la tête étaient coupés, et que le cadavre était sans cravatte, sans habit et sans souliers. Du reste il était vêtu d'une chemise, d'une veste piquée en forme de gilet, d'une culotte de drap gris et d'une paire de bas de soie gris. Ainsi vêtu, il a été déposé dans une bière, laquelle a été descendue dans la fosse qui a été recouverte à l'instant.

Le tout a été disposé et exécuté d'une manière conforme aux ordres donnés par le Conseil exécutif provisoire de la République française.

Et avons signé avec les citoyens Picavez, Renard et Damoureau, curé et vicaires de Sainte-Madelaine.

PICAVEZ, RENARD, DAMOUREAU,
LEBLANC et DUBOIS.

ACTE DE DÉCÈS DE LOUIS XVI (1).

Du lundi dix-huit mars *mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la République, Acte de décès de* Louis Capet, du vingt-un janvier dernier, dix heures vingt-deux minutes du matin, *profession*, dernier roi des Français, *âgé de* trente-neuf *ans*, *natif de* Versailles, paroisse Notre-Dame, *domicilié* à Paris, Tour du Temple, *marié* à Marie-Antoinette d'Autriche; ledit Louis Capet, exécuté sur la place de la Révolution, en

(1) Registres de l'état civil de la commune de Paris. Ce qu'on lit en caractères italiques dans cet acte forme le cadre tout imprimé.

Digitized by Google

vertu des décrets de la Convention nationale, des quinze, seize, dix-neuf et vingt dudit mois de janvier, en présence : 1° de Jean-Antoine Lefèvre, suppléant du procureur-général syndic du département de Paris, et d'Antoine Momoro, tous deux membres du Directoire dudit département et commissaires en cette partie du Conseil général du même département ; 2° de François Pierre Sallais et de François-Germain Ysabeau, commissaires nommés par le Conseil exécutif provisoire à l'effet d'assister à ladite exécution, et d'en dresser procès-verbal, ce qu'ils ont fait ; et 3° de Jacques-Claude Bernard et de Jacques Roux, tous deux commissaires de la Municipalité de Paris, nommés par elle pour assister à cette exécution. Vu le procès-verbal de ladite exécution dudit jour vingt-un janvier dernier, signé Grouvelle, secrétaire du Conseil exécutif provisoire, envoyé aux officiers publics de la Municipalité de Paris, ce jourd'hui, sur la demande qu'ils en avaient précédemment faite au ministre de la justice ; ledit procès-verbal déposé aux archives de l'état civil.

PIERRE-JACQUES LEGRAND, *officier public.*

Digitized by Google

DÉCÈS ET OBSÈQUES

DE LOUIS XVII.

DÉCÈS.

Municipalité de Paris.

Acte de décès de l'an III (1).

Du vingt-quatre prairial de l'an III de la République,

Acte de décès de Louis-Charles Capet, du vingt de ce mois, trois heures après-midi, âgé de dix ans deux mois, natif de Versailles, département de Seine-et-Oise, domicilié à Paris, aux Tours du Temple, section du Temple, fils de Louis Capet, dernier roi des Français, et de Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne d'Autriche; sur la déclaration faite à la Maison Commune par Étienne Lasne, âgé de trente-neuf ans, gardien du Temple, domicilié rue et section des Droits de l'Homme; le déclarant a dit être voisin; et par Remi Bigot, âgé de cinquante-sept ans, employé, domicilié à Paris, Vieille rue du Temple, n° 61; le déclarant a dit être ami. Vu le certificat de Dusser, commissaire de police de ladite section, du vingt-deux de ce mois.

Lasne, Bigot, Robin, *officier public.*

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Digitized by Google

OBSÈQUES (1).

Le vingt-quatre prairial, an III, je fus requis par le Comité de sûreté générale de me transporter à la Tour du Temple pour constater le décès de la jeune et innocente victime qui venait d'y expirer. Je fus également requis de surveiller son inhumation au cimetière de Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Antoine.

Cette cérémonie funèbre avait attiré un grand concours de monde devant la porte du palais du Temple, et l'on voulait faire sortir secrètement et sans cérémonie le corps de ce malheureux enfant, par une petite porte qui donnait dans l'enclos du Temple. Moi seul me rendis opposant à cette mesure peu décente; le cortége sortit donc par la grande porte. La commisération et la tristesse du public, qu'on aurait voulu éviter, étaient peintes sur toutes les figures; mais l'ordre, ainsi que je l'avais prévu, ne fut point troublé.

Arrivé au lieu de la sépulture, je pris sur moi d'ordonner que le corps de cet enfant serait inhumé *dans une fosse séparée*, et non dans la fosse commune; et cet ordre fut exécuté en présence des sieurs Biart et Godes, membres du Comité civil de la section du Temple, qui étaient animés des mêmes sentimens que moi.

Dès le soir, je fus mandé au Comité de sûreté générale pour rendre compte de ma conduite. La plupart

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville de Paris, carton des demandes de places de commissaires de police. Extrait d'un Mémoire de M. Dusser, dénommé dans la pièce précédente, pour être compris dans l'organisation des commissaires de police, novembre 1814.

Digitized by Google

des membres de ce Comité étaient furieux contre moi. Il fut proposé les mesures les plus sévères, c'est-à-dire l'arrestation comme *royaliste*, et ma traduction devant le tribunal révolutionnaire; mais, heureusement, Louis, du Bas-Rhin, que je connaissais, ayant pris ma défense et calmé ses collègues, je fus renvoyé à mon poste, avec injonction de me conduire tout autrement à l'avenir, sous peine d'être rigoureusement puni.

Digitized by Google

MÉLANGES.

ROLAND A BUZOT.

Lyon, le 22 janvier 1790.

Nous avons reçu, mon cher ami, le mot que vous nous avez écrit le 17. Il n'est que trop fait pour ajouter à toutes nos inquiétudes; les dernières lettres que nous vous avons fait passer les manifestent assez. Nous animons de notre mieux l'esprit public dans les sociétés, et depuis hier nous ne désespérons pas de faire faire une adresse vigoureuse aux citoyens de cette ville, pour montrer à l'Assemblée nationale que nous ne sommeillons pas non plus dans les provinces. Le défaut d'ensemble, d'esprit et de tactique dans les patriotes est la cause de tous les maux dont nous nous plaignons. Brissot ne se hâte point de faire usage de ce que je lui ai envoyé sur les clubs. Les sociétés populaires auraient dû être provoquées dès le commencement et surtout des lectures publiques dans des lieux très commodes et très spacieux. Les délibérations de nos assemblées ne donnent que des demi-lumières, créent des prétentions funestes dans les hommes médiocres, et font

Digitized by Google

contracter l'habitude de la contrariété et de l'entêtement. Formez une société de lecteurs pour le peuple, ayez un bâtiment convenable et fait exprès, et vous verrez le bien que vous ferez.

Nous n'avons point de nouvelles de Bancal; en avez-vous? nous en sommes en peine. Vous lui aurez fait passer ma dernière. Dans les circonstances, je crois réellement qu'il devrait rentrer.

Faites annoncer dans *la Chronique* le journal ci-joint, et faites passer à Farroud les lettres et les deux feuilles pour lui.

MADAME ROLAND A BUZOT (1).

Comment! et vous aussi, vous voudriez vous distraire pour vous consoler. Est-ce le rôle d'un patriote? Il faut enflammer votre courage et celui de tous les bons citoyens! Il faut réclamer, tonner, effrayer.

Qu'est donc devenue la force de cette opinion publique qui a fait la déclaration des droits et prévenu tant de choses? Rendez-lui toute son influence; portez toutes les sociétés des amis de la Contitution et Paris tout entier à demander à l'Assemblée *qu'elle ne fasse que la constitution;* qu'elle la fasse actuellement, qu'elle indique la nouvelle législature, et qu'elle renonce à tout objet secondaire.

Adieu; si vous vous désolez, je vous dirai que vous

(1) Les admirables lignes qui suivent ont été déjà lithographiées dans l'*Isographie*. Nous avons cru devoir ne pas les séparer de la lettre à la suite de laquelle elles furent tracées. L'original de cette lettre de Roland et de sa femme fait partie de la collection de M. de Châteaugiron.

Digitized by Google

faites un rôle de femme que je ne voudrais pas prendre pour moi : il faut *veiller et prêcher* jusqu'au dernier souffle, ou ne pas se mêler de révolution. Je vous embrasse dans l'espérance que l'expression de votre chagrin ne doit point être prise pour celle de votre résolution.

ANNIBAL (AUBERT DU BAYET) A KLÉBER (1).

Paris, ce 29 pluviôse an IV de la République.

C'est à ta lettre du 20 pluviôse, mon cher Kléber, que je répends aujourd'hui. Je sens que, peut-être, ta grande colère accueillera mal cette mienne épître; tu me bouderas d'avoir quitté le ministère; mais quand tu envisageras tout ce que j'ai fait dans trois mois; quand tu parcourras ensuite avec impartialité l'immense et belle carrière qui s'ouvre devant moi; la paix peut-être à donner au monde, ou du moins une diversion tellement puissante à faire faire par les Ottomans, que nous en accroîtrons d'autant nos forces dans le nord et au midi, alors tu pardonneras à Annibal la grande mission dont il vient de se charger.—Je reviens maintenant à toi, et je ne puis m'empêcher de m'étonner qu'avec tant de talens et de courage, tu sois cependant tellement pusillanime, que de craindre la responsabilité d'un grand commandement. Quand on aime avec sincérité la cause du peuple, quand on sait le servir avec fidélité, la responsabilité est un vain mot.

(1) Collection de M. de Châteaugiron.

Digitized by Google

Le devoir est précieux à remplir et l'évènement n'inquiète pas. Serait-ce donc la petite crainte étroite et mesquine de compromettre la gloire passée? En vérité, je ne conçois pas alors de telles appréhensions; elles sont indignes de tes actions, de tes principes et de ce que la patrie a droit d'attendre de toi. Je sais que dans la vie publique, comme dans l'intimité de la vie privée, les tracasseries sont la mort de l'ame, qu'elles jettent souvent dans une sorte d'abattement et de dégoût qui empoisonnent l'existence et la rendent insoutenable; mais si les boulets de canon étaient des boules de neige; si les bivouacs d'hiver étaient des bals parés, où l'ambre des parfums exquis répandent, dans une atmosphère réchauffée par le souffle de cent beautés, une délicieuse chaleur; je te demande, quel mérite y aurait-il à faire la guerre? Eh bien! mon cher Kléber,

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.

Il faut donc que l'homme public, après avoir consacré son intelligence, ses pensées, ses veilles, tout son être à la chose commune, s'attende à être abreuvé du fiel de la calomnie s'il a brisé des intérêts personnels, s'il a foulé aux pieds la cupidité, l'égoïsme, les prétentions ridicules, les ambitions injustes; alors sans doute il doit avoir une tourbe scélérate d'ennemis. Eh bien! sommes-nous donc jetés sur cette terre à catastrophes pour y vivre dans la mollesse d'un repos inutile? D'ailleurs, mon cher Kléber, si le commandement d'une armée est difficile, dangereux pour le bonheur, pourquoi faut-il en laisser l'honneur à un autre? Laisserais-tu l'attaque d'une brèche à un autre général, si tu étais commandé pour la diriger? Mais, au reste, tous ces ar-

Digitized by Google

gumens ne posent sur rien, puisqu'il n'est plus question de te donner une armée. Je l'avais désiré dans un temps; je croyais qu'en donnant cette place d'estime à mon ami, j'avais encore le grand avantage d'être utile à ma patrie; mais tu ne le veux pas. Je ferais connaître ta modeste retenue, et l'inflexibilité que tu mettrais à croire que tu ne peux pas commander en chef.

Me voici enfin uniquement occupé du soin de mon ambassade. J'aurai de grands obstacles à surmonter, d'infernales intrigues à déjouer; mais enfin je peux, avec le temps, du bonheur et des soins, vaincre tout et arriver aux fins de ma mission. Adieu, mon cher Kléber, tu connais mon inviolable attachement.

Je t'embrasse.

ANNIBAL.

Jourdan part d'ici le 2 ventôse.

LETTRE DE DUCIS (1)

A MADAME LA COMTESSE D'ANGEVILLER.

Madame la Comtesse,

Vous recevrez une lettre de madame Guyard, de l'Académie royale de peinture, par laquelle elle vous supplie de vouloir bien faire écrire à M. Lenoir, lieutenant de police, afin que ce magistrat se concerte

(1) Collection de M. Boutron.

Digitized by Google

avec M. de Chanlo, gouverneur du Louvre, pour faire supprimer des couplets non imprimés, mais gravés, qui se vendent à la porte du salon, où madame Lebrun, madame Caster et elle, sont indignement attaquées par la plus horrible calomnie. Elle ne murmure point contre les critiques, même injustes, de ses ouvrages, mais elle ne peut souffrir qu'on attaque ses mœurs et sa personne, et qu'on déchire avec atrocité sa réputation. Elle est venue me prier de me joindre à elle pour vous demander instamment une lettre de M. le comte d'Angeviller à M. Lenoir. Je m'acquitte avec plaisir de la promesse que je lui ai faite, convaincu, comme je le suis, que personne au monde ne hait plus que vous la calomnie et la méchanceté. Ainsi, monsieur le comte fera une action digne de lui et de vous, en procurant la suppression prompte des couplets atroces qui se débitent dans le Louvre même, et la punition des coupables auteurs de ces indignités.

Les innocens ont recours à vous, madame la Comtesse, contre la persécution; les imprudens vous demandent des lumières. Mon cœur est maintenant tranquille, et son calme est un bien que je vous dois.

C'est avec un respect infini et un attachement qui ne finira qu'avec moi, que j'ai l'honneur d'être, madame la Comtesse, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DUCIS.

A Paris, ce 19 septembre 1783.

Digitized by Google

DUCIS A BERNARDIN DE SAINT-PIERRE (1).

A Versailles, le 15 ventôse (1804.)

Je vous remercie, mon cher ami, de la complaisance que vous avez eue de recevoir pour moi le dernier mois de l'Institut. J'espérais avoir le plaisir de vous voir et vous embrasser à Versailles, ainsi que M. Balk; mais je conçois que, dans ces circonstances, vous n'ayez point quitté Paris. Mon rhume et mon rhumatisme me forcent de garder le coin de mon feu, et de me priver du plaisir de nos aimables dîners. Il y a apparence que j'achèverai le mois ici, et peut-être y passerai-je tout le commencement de l'autre.

Vous avez peur, mon ami, que mon absence à l'Institut, en diminuant mon modique revenu, ne me réduise strictement à la nourriture du pain avec des noisettes; je n'en suis pas encore là, et ma table frugale scandaliserait les pénitens du désert. C'est pour y fournir que je vous prierai de vouloir bien remettre les 166 francs, produit de mon dernier mois, à la personne qui vous donnera le petit billet qui vous autorisera à la payer.

N'oubliez pas de dire à M. le comte de Balk et à madame la comtesse, combien je regrette de voir suspendu pour moi, pendant quelque temps, le plaisir attaché aux dîners du mercredi et à leur douce et charmante société. Le temps de ma présidence à ma classe

(1) Collection de M. de Châteaugiron.

Digitized by Google

de l'Institut aura été un temps de retraite et de silence, convenable à un solitaire qui médite sur les vanités de la terre et les années éternelles. Ah! mon ami, vivent, vivent le petit ruisseau, les dattes, et le palmier de saint Antoine! Il me semble que si j'avais été un des lions de son voisinage, j'aurais été bien enchanté de voir ce lion de l'Évangile, de le contempler à mon aise, et de baisser ma crinière et ma tête horrible à ses pieds.

Ma pauvre bonne voit assez pour se promener dans ma chambre et dans mon logement. Elle regarde tout avec attention, pour interroger ses yeux sur l'état de sa pauvre vue. Elle conserve toujours quelque espérance de la recouvrer; mais les réponses de M. Texier, très-habile chirurgien, ne m'en laissent aucune pour elle; et je lui tairai son malheur jusqu'à ce que la triste vérité vienne la détromper. Ce qui dépend de moi, c'est d'avoir soin d'elle, c'est de la garder près de moi dans sa pauvreté, dans sa vieillesse et dans sa cécité; mais ce sera le plus doux charme de ma solitude de voir cette respectable et pieuse fille aller, venir, tourner autour de la table de mon travail, son bâton à la main, bénissant Dieu des secours que je lui donne, et essuyant quelques larmes de ses yeux qui ne verront plus.

J'ai, mon cher ami, arrangé la chambre qui vous est destinée dans mon ermitage. Il y a un bon lit; celui où couchait ma mère, dans la grande pièce. Il y en a un autre, aussi très bon, dans une petite pièce à côté. J'espère que vous vous y trouverez bien. Cette addition à mon logement, que vous connaissez, est au premier étage, et n'est pas privée de vue.

Bonjour, mon cher ami; il me semble, en sortant

Digitized by Google

de causer avec vous, que je quitte un bon ermite de ma croyance et de mon âge, et que je retourne plus content auprès de ma Bible et de mon sablier. *Vale et redama.*

DUCIS.

Mes respects très-humbles à votre chère compagne et à sa tendre mère. J'embrasse tout le petit nid. J'ai demandé si l'on connaissait ici madame de Chaumont, nièce d'un M. Delarue; jusqu'à présent on n'a pu me donner aucun renseignement.

Demandez, je vous prie, à mon jeune et aimable enfant Talma, quand il compte partir pour la Russie.

Madame Baboin, ma nièce, est très-sensible aux marques d'estime que vous donnez à ses Élégies maternelles, ces chers enfans de sa douleur. C'est une femme d'une ame et d'une sensibilité rare.

DUCIS A M. ROGER (1).

A Versailles, le 31 janvier 1814.

J'ai reçu, mon cher confrère de la réunion et du dîner des sept amis, le présent que vous m'avez envoyé par Léonard, mon homme de confiance, et avec des inscriptions où votre affection pour moi se montre plus que la vérité. Je vous en remercie de tout mon cœur.

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

C'est ma femme, qui les lit tout bas, qui m'en fera la lecture; car le nuage qui est sur mes yeux me fait recourir aux siens qui n'ont pas de quoi me prêter beaucoup, vu leur propre faiblesse. Je suis tristement obligé d'abréger mes lettres et de prendre sur le plaisir que j'ai d'écrire à mes amis. Vous me faites sentir dans ce moment cette affligeante privation.

Vous ne doutez pas, sensible et généreux ami, que mon grand âge et mes infirmités ne pèsent beaucoup sur moi, puisqu'ils m'empêchent d'aller à Paris trinquer avec vous dans les doux épanchemens de l'amitié.

Recevez donc à la fois mes remerciemens et mes regrets de ne pas pouvoir vous les faire de vive voix, et l'assurance de l'amitié par laquelle je réponds à la vôtre, et pour jamais.

JEAN-FRANÇOIS DUCIS.

Digitized by Google

UN ENLÈVEMENT

EN 1632.

VIE D'ANGÉLIQUE DE LONGUEVAL,

FILLE DE M. D'HARAUCOURT,

GOUVERNEUR DE CLERMONT ET DU CATELET, EN PICARDIE,

ÉCRITE PAR ELLE-MÊME (1).

[Les Mémoires qu'on va lire, s'ils ne retracent pas toujours des faits d'une entière innocence, sont du moins écrits avec une si imperturbable naïveté, que nous avons pensé qu'ils pourraient par cela même causer quelque surprise et quelque plaisir à nos lecteurs. Ce récit d'un rapt par la jeune fille enlevée, fait connaître, dans quelques-uns de ses détails, l'intérieur d'une famille noble dans la première moitié du dix-septième siècle.

Mademoiselle de Longueval n'a point terminé son récit; mais un de ses parens, un Père Célestin, nommé de Goussencourt, a laissé un manuscrit qui complète le sien, et est, comme celui-ci, conservé aux Archives générales du royaume; nous en donnons un extrait à la fin du morceau qu'on va lire. Nous voyons dans la même notice que l'enlèvement eut lieu dans la nuit du premier dimanche de carême, le 1er mars 1632, et que, pendant le voyage, La Courbinière prit le nom de Saint-Martin.

Nous lisons dans les *Historiettes de Tallemant des Réaux* (t. VI, article *Naïvetés*, *Bons-mots*, etc.) qu'une demoiselle de Longueval fut enlevée par le baron de Ville. Nous ignorons si c'est encore notre héroïne; mais il n'y aurait rien de hasardé dans cette supposition, car, pour les filles séduites, comme pour saint Denis, il n'y a que le premier pas qui coûte.]

Lorsque ma mauvaise fortune jura de continuer à ne plus me laisser en repos, ce fut un soir à Saint-

(1) Archives générales du royaume.

Digitized by Google

Rimault, par un homme que j'avais connu il y avait plus de sept ans et pratiqué deux ans entiers, sans l'aimer. Ce garçon étant entré dans ma chambre sous prétexte du bien qu'il voulait à la damoiselle de ma mère, nommée Beauregard, s'approcha de mon lit en me disant : « Vous plaît-il, madame » ; et en s'approchant de plus près, me dit ces paroles : « Ah! que je vous aime, il y a long-temps! » Auxquelles paroles je répondis : « Je ne vous aime point, je ne vous hais « point aussi; seulement allez vous-en, de peur que « mon papa ne sache que vous êtes ici à ces heures. »

Le jour étant venu, je cherchai incontinent l'occasion de voir celui qui m'avait fait la nuit sa déclaration d'amour, et, le considérant, je ne le trouvai haïssable que de sa condition, laquelle lui donna tout ce jour-là une grande retenue ; et me regardait continuellement. Tous les jours ensuivans se passèrent avec de grands soins qu'il prenait de s'ajuster bien pour me plaire. Il est vrai aussi qu'il était fort aimable, et que ses actions ne procédaient pas du lieu d'où il était sorti, car il avait le cœur très haut et très courageux.

La fortune donc nous sépara : il s'en alla à Charleville où monseigneur de Longueville était malade d'une dyssenterie, et mon père lui rendait les témoignages de son affection, car continuellement il restait auprès de Sa Grandeur et madame la duchesse sa femme, et faisait réponse pour mondit seigneur à Sa Majesté et aux princes qui l'envoyaient visiter. Cette maladie me causa de grands déplaisirs, voyant le ressentiment que mon père nous écrivait qu'il en avait, et de plus qu'elle m'empêchait de voir celui dont l'affection ne me déplaisait pas, et pour qui mon cœur commençait de soupirer de désir de le revoir, ce que je fis à Verneuil.

Digitized by Google

Mais la difficulté de lui parler me fit aller à l'église incontinent, où il ne manqua pas de venir, quoique je ne l'eusse averti; auquel lieu sacré, il eut plus de hardiesse qu'à Saint-Rimault, et me dit : « Prenez, ma-« dame, ces bracelets de senteur que j'ai apportés de « Charleville où il m'a grandement ennuyé. » Moi, toute tremblante, je pris ces bracelets et sortis de l'église toute rouge de honte.

Un mois entier se passa que, tous les soirs lorsqu'il faisait un temps obscur, il entrait dans ma chambre lorsque je m'en allais coucher, où était Beauregard, et il faisait des caresses à ladite fille, lui faisant accroire qu'il ne venait dans la chambre que pour l'amour d'elle. Cette simple fille le croyait fermement. Ainsi nous passions deux ou trois heures à rire tous trois ensemble tous les soirs, dans le donjon de Verneuil, en la chambre tendue de blanc; mais un laquais qu'avait mon père, qui s'appelait Dourdillie, nous donnait de l'appréhension, parce que, couchant dans la chambre de celui dont la conversation ne me déplaisait pas, nous avions peur qu'il ne s'aperçût de ce que nous voulions tenir caché. Il fallut se séparer; de vous dire ce qui se passa dans cette absence, il serait mal aisé, à cause de longueur de temps; seulement il me souvient que difficilement j'avais de ses lettres, quoiqu'il n'y eût personne en ce temps-là qui s'aperçût qu'elles m'étaient agréables. Après lesquelles, mon père étant allé à Rouen, pour voir M. le duc de Longueville, et ayant laissé à Paris celui qui disait ne vouloir vivre que pour moi, il prit la poste et s'en vint chez Tancar à Coucy-la-Ville, et lorsqu'il fut la mi-nuit, vint monter à la muraille du petit jardin qui était rompue, et, étant entré dans le parterre, il jeta une pierre à ma vitre.

Digitized by Google

Auquel bruit je me jetai en bas de mon lit, et en ayant ouvert la fenêtre, je le reconnus, ce qui m'obligea de dire à Beauregard : « Je crois que votre serviteur est « fou; allez vitement lui ouvrir la porte de la salle « basse qui donne dans le parterre, car il y est entré; « ce pendant je m'en vais m'habiller, et allumer de la « chandelle. »

Elle ne fut pas sitôt sur la table, que voici entré dans ma chambre celui qui disait n'y être venu que pour la pauvre Beauregard, vêtu de drap d'Espagne gris de perle, avec un collet de point coupé, un chapeau gris avec des plumes gris de perle et jaunes. Il fut question de lui donner à souper, lequel ne fut que de confiture liquide que j'envoyai quérir à Beauregard au cabinet, pendant lequel temps nous nous moquions qu'elle était si bien trompée, ou pour mieux dire, je me riais à moi-même. Toute cette nuit nous la passâmes tous trois à rire, et, comme le jour venait, nous l'allâmes mettre en la chambre nommée celle du roi, en laquelle il fut trois jours; et quand la nuit venait, nous l'allions quérir et l'amenions dans ma chambre. Son manger fut en ces trois jours de poulet frais que je lui portais entre ma chemise et ma cotte.

Il reprit son chemin à Paris, où difficilement je pouvais lui écrire. Un an se passa ainsi, où je trouvai plus de contentement dans ce divertissement que je ne saurais dire, puisqu'il me tirait des tristes pensées où mon âme était tellement plongée, que je ne respirais que la mort pour guérir mon esprit, lequel semblait être un peu en repos depuis que je prenais plaisir à ce divertissement, puisque je n'en avais pas d'autre. Car les belles pierres, ni les belles tapisseries et beaux habits, sans la conversation des honnêtes gens, ne me

Digitized by Google

pouvaient plaire. Notre revue fut à Saint-Rimault avec des contentemens si grands que personne ne pourrait savoir que ceux qui ont aimé. Je le trouvai beaucoup plus aimable dans cet habit qu'il avait d'écarlate. Mais la difficulté de lui parler était si grande que cela rendait notre affection plus violente, et sans autre dessein que de vivre de cette sorte. Nous fûmes séparés derechef avec des douleurs si grandes que l'on ne saurait dire, mais nous ne tardâmes guère de nous revoir, car il fallut que mon père revînt à Saint-Rimault où alors nous trouvâmes une invention de nous parler tous les soirs de cette sorte : étant auprès de la chambre où couchait celui qui devait être cause de tant de peines, il y avait un cabinet duquel il tira deux planches pour descendre dans le mien, et ainsi facilement il venait dans ma chambre, car elle tenait audit cabinet. Beauregard n'était point marrie de cette invention, car elle croyait que ce ne fût que pour elle. Nous passions presque toutes les nuits dans ces contentemens, tous trois ensemble à rire, et quelquefois à faire des collations. Mais je m'étonne qu'un fauconnier de mon père, lequel couchait dans la chambre de celui que j'aimais, ne s'apercevait pas qu'il en sortait toutes les nuits. Ce fauconnier avait nom Lavigne.

Ce contentement dura un mois, et trois autres d'absence, ou pour mieux dire d'enfer. De dire tous les contentements et peines que nous eûmes en trois ans de temps en France, dans cette affection, il serait impossible. Seulement il me souvient qu'un jour étant à La Neuville, j'étais couchée dans une chambre sur celle de mon père, où était couchée à terre ladite damoiselle suivante; celui que j'aimais y vint à minuit sans mon consentement, et premièrement faisant des caresses à

Digitized by Google

cette fille, et lui disant : « Il faut que je fasse peur à « madame », et puis, tout d'un temps, comme je dormais, se glissa dans mon lit avec seulement un caleçon. Moi plus effrayée que contente, je le suppliai, par la passion qu'il disait avoir pour moi, de s'en aller bien vite, parce qu'il était impossible de marcher ni de parler dans ma chambre, que mon papa ne l'entendît. J'eus beaucoup de peine à le faire sortir.

Et quelques jours après il s'en alla à Paris, et ne le revis plus qu'à Verneuil où l'affection étant plus grande et beaucoup augmentée, elle commençait à donner des soupçons à mon père et à ma mère. C'est pourquoi ils prenaient garde de fort près à mes actions, ce qui m'empêchait de parler à lui entièrement. De quoi, lui, étant un jour désespéré, il se coucha dessous la table, couvert d'un grand tapis de Turquie, sans que je le susse, et lorsque je fus couchée dans cette chambre du Roi, et endormie, il se vint mettre auprès de moi, et n'en voulut sortir qu'il ne fût un peu jour, quoique je lui en suppliai cinquante fois, car il me semblait que mon papa viendrait à tout moment, le tuer et moi aussi. De vous dire les caresses que nous nous faisions, il m'est impossible, puisque, outre de m'ôter la virginité, il ne se pouvait davantage, laquelle je gardai toujours dans ces assauts, car il me disait : « Je suis assuré que « dès lors que je vous possèderai entièrement, que vous « viendrez grosse tout aussitôt ». Le jour étant donc venu, il sort par la grande salle ; mon papa, qui s'était levé pour aller à la garde-robe, le vit sortir de bonne heure de cette grande salle, s'imagina qu'infailliblement il fallait qu'il eût de l'intelligence avec moi. Ce pour quoi mon très cher papa resta tout ce jour-là très mélancolique et ne faisait autre que de parler avec maman,

Digitized by Google

résolu de savoir la vérité. Pourtant l'on ne me dit rien du tout, seulement deux jours se passèrent avec de grandes impatiences pour mon papa, car il croyait en savoir la vérité. Le troisième jour l'occasion en étant fort bonne, et sans que personne en sût rien, parce qu'il était convié aux funérailles de mon oncle de Manicamp, et que la forêt qu'il devait passer pour y aller lui donnerait commodité de savoir quelque vérité de son soupçon; il s'achemina donc seulement avec mon frère de Saint-Rimault, celui qu'il soupçonnait, et un palefrenier et deux laquais, et lorsqu'il fut dans la forêt il s'approcha de celui duquel il avait soupçon, et lui tirant l'épée du baudrier, et lui mettant le pistolet sur la gorge, dit au laquais : « Ote les éperons à ce « traître, et vous en allez un peu devant », et dit à Saint-Rimault : « Fouille ce traître, car il a des lettres de « ma fille »; et il lui disait : « Dis, perfide, en lui te- « nant le pistolet sur la tête, d'où venais-tu lorsque « tu sortais de si bonne heure de la grande salle »? — « Je venais, disait-il, de la chambre de M. de La Porte, « et ne sais ce que vous me voulez dire de lettres; « fouillez, disait-il, M. de Saint-Rimault, car je suis « innocent de tout ». De bonne fortune pour lui et pour moi, il avait brûlé toutes mes lettres un jour auparavant, mais pourtant il croyait toujours mourir, ce qui l'obligea, en se jetant de son cheval en bas, de dire à mon père : « Monsieur, je vous supplie au nom « de Dieu, puisque je vois que vous avez le dessein de « me tuer, de ne me faire plus languir ». — « Non, dit « mon père, remonte à cheval, » et lors dit à mon frère de Saint-Rimault, avec toujours le pistolet à la main, « Coupe-lui la moustache et les cheveux », s'imaginant qu'il ne me plairait plus.

Digitized by Google

Ce garçon se voyant de cette sorte, voulait mourir, car il croyait en effet que je ne l'aimerais plus; mais au contraire, lorsque je le vis en cet état pour l'amour de moi, mon affection redoubla de telle sorte que j'avais juré, si mon père le traitait plus mal, de me tuer devant lui. Lequel usa de prudence comme homme d'esprit qu'il était, car, sans éclater davantage, il l'envoya avec un bon cheval en Beauvoisis, avertir les messieurs les gendarmes de se tenir prêts pour venir en garnison à Orbais. Mais le mauvais traitement que lui avait fait mon père, ni le commandement qu'il lui avait enjoint de se tenir dans les bornes de son devoir, ne purent empêcher qu'il ne passât toute cette nuit-là avec moi, par cette invention : mon père donc lui ayant commandé de s'en aller en Beauvoisis, il monta à cheval, et, au lieu de s'en aller vitement, il s'arrêta dans le bois de Guny jusqu'à ce qu'il fût nuit, et alors il s'en vint chez Tancar à Coucy-la-Ville, et lorsqu'il eut soupé, il prit ses deux pistolets et s'en vint à Verneuil, grimper par le petit jardin où je l'attendais avec assurance et sans peur, sachant que l'on croyait qu'il fût bien loin. Je le menai dans ma chambre, et lors il me dit : « Il ne faut pas perdre cette bonne occasion sans « nous embrasser, c'est pourquoi il nous faut déshabiller, car il n'y a nul danger ». Toute cette nuit-là nous la passâmes donc sans crainte, et avec un contentement qui n'était pas parfait, ce qui l'obligea à me dire : « Mon Dieu, quelle peine ! si vous m'aimiez autant que je vous aime, nous en sortirions quelque « jour ». Sur ce discours je me mis à rire, et le jour en parlant commença à se faire voir, ce qui l'obligea à s'en aller si vite qu'il en fut malade à son retour à Verneuil, où il ne voulait manger que lorsque je lui

Digitized by Google

avais envoyé quelque chose. Pour mes visites, elles étaient lorsque mon père se promenait dans le grand jardin, car de la chambre du malade je voyais toutes les promenades.

Sitôt qu'il fut guéri, mon père, qui était dans l'appréhension que je ne lui voulusse du bien, lui dit : « Il « vous en faut aller, La Corbinière, à la garnison à « Orbais, car déjà les autres gendarmes y sont »; ce qu'il fit avec un si grand déplaisir pour moi, que je me mis au lit fort mal. Les premiers jours se passèrent sans que mon père me vînt voir, croyant que je n'étais si mal; mais lorsqu'on lui dit que j'allais toujours empirant, il vint me voir, et, s'étant assis près de mon lit, me prit le bras, et ne me sentant pas de fièvre, le dit au médecin, et me faisant montrer la langue la trouva fort chargée, avec une si grande débilité que je ne pouvais parler. Alors il me témoigna la continuation de son affection, car lui-même me râclait la langue pour la décharger, mais mon plus grand mal était celui de l'esprit. Dieu me voulut donner un peu de soulagement dans cette vie languissante que je traînais, comme je vous vais dire.

Le fauconnier de mon père envoyant à Verneuil son valet, nommé Toquette, lequel se partait d'Orbais, celui qui me faisait souffrir tant de peine lui donna une lettre pour moi, et, parce qu'il craignait qu'elle ne fût vue, lui dit qu'en entrant dans le château, il la devait laisser sous une pierre, afin que, si d'abord on le fouillait, on ne lui trouvât rien, et puis, que lorsque la furie serait passée, il irait quérir la lettre. Ce petit garçon fit fort bien son message, car s'étant approché de moi, en me témoignant le déplaisir qu'il avait de mon mal, me dit un peu plus bas : « J'ai quelque chose

Digitized by Google

« pour vous »; paroles qui me réjouirent en telle sorte, qu'il était bien facile de le reconnaître à mon visage. Je mourais d'impatience que le soir fût venu pour avoir la lettre qu'il m'écrivait, qui n'était autre que de la peine qu'il souffrait d'être absent de moi, et du désir qu'il avait de mettre sa vie en hasard pour me revoir. Cette lettre fit plus en moi que tous les médecins, car incontinent je me levai du lit, mais avec de si grands ennuis, qu'il me semblait que la terre et le ciel y prenaient part.

Alors mon père s'en alla à ladite garnison pour faire montre, et eut ordre de M. de Longueville de renvoyer tous les gendarmes chez eux. Alors mon père, de crainte que je n'aimasse celui qui était destiné pour mon mari, et pour nous faire perdre à tous deux cette affection, lui dit qu'il fallait pour son avancement, qu'il s'en allât en Allemagne; mon père croyant que l'éloignement me pourrait ôter de l'esprit celui qui y était continuellement. Il fut impossible de nous pouvoir dire adieu que par des lettres, encore si difficilement, que le garçon qui me les apportait demeurait caché dans un fossé près de la maison de La Neuville, attendant à me donner ces lettres lorsque je m'irais promener. De pouvoir exprimer la douleur que je ressentis dans cette absence, il m'est impossible, car mon affection allait toujours croissant, de sorte que je faisais résolution que, si bientôt il ne me donnait de ses nouvelles, ou qu'il ne vînt, de me laisser mourir. Dieu permit qu'il revînt au bout de quatre mois, comme il m'avait promis. Et lorsque je l'appris, ce fut en passant à Clermont. Comme j'étais en carrosse avec ma mère, il vint un garçon que je ne connaissais pas, à la portière, lequel me glissa une lettre sans me rien dire. Je me

Digitized by Google

doutai incontinent de qui elle venait, et d'impatience de la voir, je me mis au derrière du carrosse et fis tirer le rideau, disant que je voulais dormir. Ma mère, qui était à une portière, le crut facilement, ainsi je lus sa lettre, où il me témoignait qu'il avait quitté de grands avantages en Allemagne pour me venir voir, et qu'il lui était impossible de vivre davantage sans moi, et que je lui donnasse commodité de me voir avant mon père.

Cette lettre me mit hors de moi de contentement de voir qu'il était si près de moi, le croyant si loin. Sitôt que nous fûmes arrivés à La Neuville, et que mon père et ma mère furent couchés, je dis à un laquais qui était à ma mère, et lequel se nommait *Court-Toujours* : « Oblige-moi d'aller trouver La Corbinière, le-« quel est venu d'Allemagne, et lui porte cette lettre « de ma part bien secrètement ». Ce laquais ne songeait rien moins qu'à la bonne volonté que je portais à celui qu'il allait trouver avec ma lettre, qui n'était autre chose que de ravissement que j'avais de son arrivée, mais que pour nous voir il était impossible. Néanmoins il ne laissa de venir avec ce laquais toute la nuit à La Neuville, où j'étais couchée dans une chambre basse, laquelle avait un cabinet dont la fenêtre donnait dans la rue, par laquelle nous nous vîmes avec de si grands contentemens, que nul ne saurait penser. Cette nuit même il s'en retourna à Clermont, et comme il fut dix heures du matin, il vint voir mon père, vêtu de drap d'Espagne noir, parce qu'il portait le deuil. Mon père fut fort étonné que son voyage avait été si court. Néanmoins il lui fit bonne mine. L'heure du dîner étant venue, nous nous mîmes à table, premièrement ma mère, Beauregard, La Corbinière et moi, qui ne pouvais

Digitized by Google

manger de ravissement de voir devant moi celui qui disait être venu de si loin pour me voir, et lequel me plaisait plus que jamais. Mon père, qui ne tâchait qu'à l'éloigner de moi, sachant que je ne le haïssais pas, dit à ma mère de nous en aller à Saint-Rimault, afin de nous séparer, où Dieu m'inspira de laisser cette affection puisqu'elle m'était désavantageuse; et de fait, je crois que si, de son côté, il se fût retiré, comme je lui en supplıai, que ce mal d'esprit me fût passé. Mais au contraire, il me dit qu'il n'y avait que la mort qui pouvait l'empêcher de me voir.

Le commandement que mon père nous fit d'aller à Saint-Rimault, donnait à celui qu'il croyait avoir éloigné de moi, les commodités de me voir en cette façon : lorsque tout était endormi, il partait du bourg de La Neuville, et ne pouvant avoir de chevaux sans en donner connaissance, il s'en venait toutes les nuits à Saint-Rimault, et passait par le parc dont il y avait une muraille rompue, et s'en retournait avant qu'il fût jour. De dire la peine qu'il avait, il est impossible, puisqu'un jour il faillit se noyer dans un étang près de Bule, le mauvais temps et la tempête lui ayant fait perdre son chemin. Mon père lui commanda d'aller à Saint-Messan au Maine, pour aller quérir de l'argent, et lui bailla pour cet effet bonne procuration.

Cependant nous nous acheminâmes tous à Verneuil, où j'étais si mélancolique, qu'il semblait bien que quelque chose d'extraordinaire devait arriver, quoique je n'en eusse pour lors nul dessein. Je me trouvais désespérée lorsque je pensais que depuis cinq ans que mon père était venu de la Valteline, je n'avais jamais eu de repos. Car dès-lors qu'il fut arrivé, un gentilhomme qui était à lui, et qui était fort bien fait, jetait

Digitized by Google

continuellement les yeux sur moi, et quelquefois sur les mérites qu'il disait être en moi, et combien il s'estimerait heureux de me servir. Moi qui ne savais que voulait dire amour, je lui faisais des réponses si niaises que rien n'était si innocent que mes paroles, mais sa conversation ne me pouvait déplaire, ne sachant pourtant qu'il avait de l'amour. Un jour il laissa tomber une lettre que mon père vit, où il y avait ces paroles :

« Je ne m'étonne plus de ce que les simples, sans « la force des rayons du soleil, n'ont nulle vertu, puis- « qu'aujourd'hui j'ai été si malheureux que de sortir « sans avoir vu cette belle aurore, laquelle m'a tou- « jours mis en pleine lumière, et dans l'absence de « laquelle je suis perpétuellement accompagné d'un « cercle de ténèbres, dont le désir d'en sortir, et celui « de vous revoir, ma belle, m'a obligé, comme ne « pouvant vivre sans vous voir, de retourner avec tant « de promptitude, afin de me ranger à l'ombre de vos « belles perfections, l'aimant desquelles m'a entière- « ment dérobé le cœur et l'âme ; larcin toutefois, que « je révère, en ce qu'il m'a élevé en un lieu si saint et « si redoutable, et lequel je veux adorer toute ma vie « avec autant de zèle et de fidélité que vous êtes par- « faite ».

Hélas ! sa vie fut bien courte, car il fut tué quatre jours après, mort qui m'ôta la vie et tout contentement ; car mille fois le jour, je mourais de douleur, et un mort alors m'apprit que c'était amour, car trois mois de temps que je l'avais pratiqué n'étais capable de m'en apercevoir. Je pleurai donc ce mort deux ans durant, avec de tels déplaisirs, qu'il n'est posible à personne de l'exprimer. En ces douleurs, il me semblait que deux choses me guériraient, ou la mort, ou une

Digitized by Google

autre affection. C'est pourquoi je suppliai mon père de me mettre dans le monde, afin qu'en voyant tant de seigneurs, il y en aurait quelqu'un qui me plairait, et par conséquent me ferait oublier ce mort, que continuellement j'avais dans mon esprit. Mon père ne voulut pas entendre à ma volonté, et ainsi je me consumais pour une personne morte. Deux ans se passèrent dans ces douleurs, au bout desquels cette maudite affection prit lieu dans mon cœur, et à laquelle je ne faisais point de résistance, me semblant que j'étais bien heureuse, puisqu'elle me tirait de l'extrême douleur où mon cœur était plongé.

Mais pour revenir à la résolution que je fis de quitter ma patrie, elle fut en cette sorte : lorsque celui qui était allé au Maine fut revenu à Verneuil, mon père lui demanda avant le souper : « Avez-vous force d'argent ? » A quoi il répondit : « J'ai tant. » Mon père non content, prit un couteau sur la table, parce que le couvert était mis, et se jetant sur lui pour le blesser, ma mère et moi y accourûmes ; mais déjà celui qui devait être cause de tant de peine, s'était blessé lui-même au doigt en voulant ôter le couteau à mon père, et encore qu'il eût reçu ce mauvais traitement, l'amour qu'il avait pour moi l'empêchait de s'en aller, comme était son devoir. Huit jours se passèrent que mon père ne lui disait ni bien, ni mal, pendant lequel temps il me sollicitait par lettres de prendre résolution de nous en aller ensemble, à quoi je n'étais encore résolue, mais les huit jours étant passés, mon père lui dit dans le jardin : « Je m'étonne de votre effronterie, que vous « restiez encore dans ma maison, après ce qui s'est « passé ; allez-vous en vitement, et ne venez jamais à « pas une de mes maisons, car vous ne serez jamais le

Digitized by Google

« bienvenu. » Il s'en vint donc vitement faire seller un cheval qu'il avait, et monta à sa chambre pour y prendre ses hardes, et m'avait fait signe de monter à la chambre d'Haraucourt, où dans l'antichambre il y avait une porte fermée, où l'on pouvait néanmoins parler. Je m'y en allai vitement, et me dit ces paroles : « C'est cette fois qu'il faut prendre résolution, ou bien « vous ne me verrez jamais. » Je lui demandai trois jours de temps pour y penser ; il s'en alla donc à Paris, et revint au bout de trois jours à Verneuil, pendant lequel temps je fis tout ce que je pus pour me pouvoir résoudre à laisser cette affection, mais il me fut impossible, encore que toutes les misères que j'ai souffertes se présentèrent devant mes yeux, avant de partir. L'amour et le désespoir passèrent sur toutes ces considérations ; me voilà donc résolue.

Les trois jours étant expirés, il ne manqua de venir, et entra par le petit jardin où je l'attendais. Je le menai dans la chambre basse, où lui ayant dit ma résolution, il fut ravi de joie, et nous fixâmes le départ au premier dimanche de Carême ; et pour cet effet qu'il fallait avoir de l'argent et un cheval pour moi, je lui dis que je ferais ce que je pourrais. Il prit congé de moi, et s'en retourna à Paris, où mon père était, auquel la colère était demi-passée, puisqu'il lui envoya dire que s'il voulait aller à sa place de gendarme, qu'il lui donnerait un fort bon cheval. Il l'en remercia, car notre résolution était prise.

Cependant ces choses, je cherchais dans mon esprit le moyen d'avoir de la vaisselle d'argent, car pour de l'argent monnoyé, mon père avait tout avec lui à Paris. Le jour étant venu duquel il me devait venir quérir la nuit, je dis à un palefrenier qui avait nom Breteau :

Digitized by Google

« Je voudrais bien que tu me prêtasses un cheval pour « envoyer à Soissons, cette nuit, quérir du taffetas « pour me faire un corps-de-cotte, te promettant que « le cheval sera ici avant que maman se lève; et ne « t'étonne pas si je te le demande pour la nuit, car « c'est afin qu'elle ne te crie. » Ce palefrenier consentit sans difficulté à ma volonté. Pour la clé de la première porte du château, je dis au portier que je voulais faire sortir quelqu'un de nuit pour m'aller chercher quelque chose à Soissons, que je ne voulais que Madame sût, et que, pour cet effet, il ôtât de son trousseau de clés celle de la première porte, et qu'il ne laissât de porter à Madame son trousseau de clés, comme il avait tous les soirs accoutumé, et que par conséquent elle s'imaginerait être bien fermée. Le pauvre garçon croyait justement comme je lui disais.

Il ne me restait donc plus que le principal qui était la vaisselle d'argent, et ne savais comment l'avoir, car ma mère, qui semblait être inspirée de Dieu, dit à celle qui l'avait en garde, le samedi, comme j'étais à souper avec elle : « Huberde, à cette heure que « M. d'Haraucourt n'est point ici, serrez presque toute « la vaisselle d'argent dans le coffre, et m'apportez la « clé. » A ces paroles je change de couleur, de crainte de ne la pouvoir avoir. Néanmoins le dimanche après dîner, que ma mère était allée promener au-delà du grand jardin, je ne perdis courage, car, après avoir donné des commissions aux valets et servantes qui restaient dans le château, je fis venir un maréchal du village pour lever la serrure du coffre, lequel n'eut jamais l'assurance, qui me donnait un grand déplaisir. Mais ce ne fut pas tout, car mon frère le chevalier, qui était seul resté avec moi, et qui était petit, me dit,

Digitized by Google

lorsqu'il vit que j'avais donné des commissions à tous, et que j'avais fermé moi-même la première porte du château : « Ma sœur, si vous voulez voler papa et « maman, pour moi je ne le veux pas faire ; je m'en vais « trouver vitement maman. » — « Va, lui dis-je, petit « impudent, car aussi bien le saura-t-elle de ma bou- « che ; et si elle ne me fait raison, je me la ferai bien « moi-même. » Mais c'était au plus loin de ma pensée que je disais ces paroles. Cet enfant s'en courait pour aller dire ce que je voulais tenir caché ; mais se retournant toujours pour voir si je ne le regardais pas, il s'imagina que je ne m'en souciais guère, ce qui le fit revenir. Je le faisais exprès, sachant qu'aux enfans tant plus on leur montre de crainte, et plus ils ont d'ardeur à dire ce qu'on leur prie de taire.

Ainsi j'évitai ce péril qui était bien petit au prix de celui auquel j'allais tomber. De cette sorte, la nuit étant venue et l'heure de coucher s'approchant, je donnai le dernier bonsoir à ma mère avec un grand ressentiment de douleur, et, entrant dans ma chambre, je dis à ma fille de chambre, qui n'avait que quinze ans : « Jeanne, couchez-vous ; j'ai quelque chose qui « me travaille l'esprit ; je ne puis me déshabiller encore ; « ne laissez de dormir. » Je me jetai dessus mon lit, attendant l'heure de minuit, que celui qui était destiné pour me faire souffrir tant de peines, vint. Oh ! Dieu, quelle heure ! Je tressaillis toute lorsque j'entendis qu'il jetait une petite pierre à ma fenêtre, car il était entré par le petit jardin. Je m'encourus en bas de ma chambre dans la salle basse, où il y avait une porte qui donnait dans le petit jardin, laquelle je lui ouvris ; et lorsqu'il fut entré dans la salle, je lui dis : « Notre affaire va « bien mal, car madame a pris la clé de la vaisselle

Digitized by Google

« d'argent, ce qu'elle n'avait jamais fait; mais pour-« tant j'ai la clé de la dépense où est le coffre. » Sur ces paroles il me dit : « Il faut commencer à t'habiller, « et puis nous regarderons comme nous ferons. »

Je commençai donc à mettre les chausses, et les bottes et éperons, lesquels il m'aidait à mettre. Sur cela le palefrenier vint à la porte de la salle avec le cheval; moi, tout éperdue, je me mis vitement ma cotte de ratine pour couvrir mes habits d'homme que j'avais jusques à la ceinture, et m'en vins prendre le cheval des mains de Breteau, et le menai hors de la première porte du château, à un ormeau sous lequel dansaient aux fêtes les filles du village, et puis m'en retournai à la salle, où je trouvai mon cousin qui m'attendait avec grande impatience (tel était le nom que je le devais appeler par le voyage), lequel me dit : « Al-« lons donc voir si nous pourrons avoir quelque chose, « ou, sinon, nous ne laisserons de nous en aller avec « rien. » A ces paroles je m'en allai dans la cuisine, qui était près de la dépense, et, ayant découvert le feu pour voir clair, j'aperçus une grande pelle à feu, de fer, laquelle je pris, et puis lui dis : « Allons à la dépense, » et étant proche du coffre, nous mîmes la main au couvercle, lequel ne serrait tout près; alors je dis : « Mets « un peu la pelle entre le couvercle et le coffre. » Alors haussant tous deux les bras, nous n'y fîmes rien, mais la seconde fois les deux ressorts de serrure se rompirent, et soudain je mis la main dedans, et ayant trouvé une pile de plats d'argent, je lui donnai et tournai à en prendre encore une autre, ce qui l'obligea à me dire : « N'en tire plus dehors, car le sac de mouquette est plein. » J'en voulais prendre davantage, comme bassins, aiguières et chandeliers, mais il me

Digitized by Google

dit : « Cela est trop embarrassant, et ne sais où le « mettre; allez vitement vous mettre le pourpoint et « la casaque, tandis que je m'en vais devant accôm- « moder cela sur ton cheval. » Je fis donc le plus vite que je pus pour le suivre, et le trouvai vis-à-vis du château, dans une cavée près de Marie-Fesselle, avec un paysan de Guny, village à une lieue de Verneuil, où il était venu descendre le soir : « Allons, me « dit-il, mon cousin, monte sur mon cheval, et moi je « monterai sur le vôtre. » Et, ayant payé le paysan, il lui dit adieu.

Nous nous en allâmes droit à Compiègne, où, après avoir vendu mon cheval quarante écus, nous prîmes la poste à huit heures du matin, et vînmes le soir à Charenton, à dessein de passer la rivière, mais le batelier dit qu'il était impossible, et qu'il fallait attendre qu'il fût jour, et encore qu'il y aurait grand péril; nous restâmes donc. La maîtresse de l'hôtellerie nous vint demander à notre chambre, comme le postillon nous tirait nos bottes : « Messieurs, que vous plaît-il « de souper? » — « Tout ce que vous aurez de bon, « madame; mais ce pendant commandez un peu que « l'on fasse les lits; » dans un desquels, sans attendre le souper, je me mis si lasse, qu'il me fut impossible de manger. La crainte que j'avais de mon père, qui était si près de nous, me saisissait le cœur; car il était à Paris. Le jour étant venu, nous nous mîmes dans le bateau avec le postillon et les trois chevaux de poste, lesquels nous menèrent jusque à Essonne, où je me trouvai tellement lasse, qu'il me fut impossible de plus courir, ce qui m'obligea de dire à mon cousin : « Allez-vous en toujours devant, m'at- « tendre à Lyon avec la vaisselle, afin que si l'on vient

Digitized by Google

« après nous, vous soyez en sûreté de votre personne. » Il est vrai aussi que j'appréhendais plus pour lui que pour moi. Il n'en voulut rien faire, me disant qu'il aimait autant mourir que je fusse prise.

Nous restâmes donc trois jours en ce dit lieu d'Essone, pour deux raisons, l'une pour attendre le coche, et l'autre pour guérir mes écorchures, car en courant je m'étais emporté tout le dessous des cuisses. Le premier jour, la maîtresse de l'hôtellerie ni les filles ne s'aperçurent que j'étais fille; mais le second, ils s'en doutèrent fort bien, et me faisaient tant de caresses dans mon habit d'homme, que j'en étais honteuse. Nous eûmes une grande frayeur le soir, lorsque entendant appeler, de la rue, Lacarière, qui était le maître de la maison, nous crûmes que c'était un suivant qu'avait mon père, qui s'appelait La Ferrière.

Le jour étant venu, le coche vint, dans lequel nous nous mîmes, et après avoir passé Moulins, un homme qui était dans le coche, qui se disait gentilhomme, fit venir le prévôt des marchands à nous en campagne, lequel, après avoir abordé le coche, commença à dire ces paroles : « N'y a-t-il point ici une damoiselle vêtue « en homme? » Mon mari répondit sans s'étonner : « Oui da, monsieur, pourquoi? Avez-vous quelque « chose à dire là dessus? Ne suis-je pas maître de faire « habiller ma femme comme il me plait? Allons, ma- « dame, dit de plus mon mari, prenez vos habits de « femme. » Ce que je fis incontinent, ce qui rendit confus le prévôt, et nous quitta sans autre bruit. Mais pour moi, je restai tellement épouvantée, que je ne cessais de dire à mon mari qu'il prît la poste pour s'en aller devant avec la vaisselle, car j'avais beaucoup plus d'appréhension de lui que de moi, quoique je savais

Digitized by Google

que le péril était aussi grand pour l'un que pour l'autre, sachant que le grand courage de mon père eût fait le même effet en moi qu'en celui qui m'amenait. Je restai donc seule dans le coche, où je ne voulus autre qu'une pistole, à dessein au moins que si j'étais prise, il eût de quoi se sauver. Mais Dieu qui permettait ceci, nous conduisait. A une couchée près de Lyon, celui qui m'avait laissée, me vint au devant en poste, de quoi j'étais ravie de joie. Le soir ensuite nous arrivâmes à Lyon, au *Chapeau rouge*, où le matin nous vendîmes ouvertement la vaisselle, laquelle monta à trois cents écus, desquels celui qui devait tenir l'argent plus cher que sa vie, se fit faire, encore qu'il n'en eût du tout besoin, un fort bel habit d'écarlate, avec les aiguillettes d'or et d'argent.

Nous restâmes trois semaines en la dite ville, attendant mes hardes qu'il avait envoyées par Orléans, avec celles du duc de Mantoue; mais je fus bien étonnée lorsque je vis qu'il y manquait une robe de tabis noire, et d'autres choses qu'il avait vendues dès Paris. Cela m'affligea fort; néanmoins nous nous mîmes sur le Rhône, et ayant pris terre le soir à l'hôtellerie, il voulut tirer ses pistolets, parce qu'il y avait long-temps qu'ils étaient chargés. Pour cet effet, il prit l'un d'une main, et l'autre de l'autre. Celui qu'il tenait de la main droite il le tira en l'air, en même temps l'autre qu'il tenait le bout en terre tira aussi. Du coup je tombai en terre, me sentant blessée au pied droit, à deux doigts, lesquels furent percés tout-à-fait. Beaucoup de gens accoururent à cet accident, mais celui duquel il procédait les fit tous retirer, disant : « C'est un malheur qui m'est arrivé, je puis dire à moi-même, « puisque c'est ma femme. » J'étais en colère, et pour

Digitized by Google

me consoler, il me dit : « Je voudrais vous l'avoir « donné dans la jambe. » Mais je crois qu'il disait ces paroles de rage de m'avoir blessée. Ma colère ne put durer que jusqu'au lendemain, qu'il me fallut porter dans la barque, et étant arrivés à Avignon, il fallut faire le même jusqu'à l'hôtellerie, où incontinent on envoya quérir un bon chirurgien, lequel trouva mes plaies fermées, qui me firent un grand mal à ouvrir. Je restai les deux jours au lit que nous fûmes en Avignon, après lesquels nous prîmes une litière pour Marseille, parce que mon mal ne me permettait d'aller à cheval. Nous vînmes loger sur le port, où ma blessure me fit rester trois semaines, où celui qui disait en France ne pouvoir vivre éloigné de moi, me tenait fort mauvaise compagnie, car tout le jour il demeurait hors du logis, ce qui m'affligeait, car je ne pouvais vivre contente éloignée de lui; mais le pis était de voir jouer mon argent et le perdre.

Nous nous embarquâmes sur une très mauvaise barque, n'ayant point d'autre commodité, et vînmes prendre terre à Toulon, où, par la grâce de Dieu, nous fîmes notre bon jour étant le jour de Pâques. Nous y passâmes les fêtes, et puis nous tournâmes à nous embarquer, mais après avoir navigué environ trente milles, un vent contraire nous rechassa dans Toulon, dont nous ne fîmes voile encore que de trois ou quatre jours, avec un temps qui n'était pas trop favorable, et lequel fit grandement grossir la mer auprès de Villefranche, sous le château de Saint-Soupir, avec un vent si grand et si changeant, que les mariniers voulurent ôter les voiles, mais le vent les leur emporta des mains. Alors les cris furent si grands de tous ceux qui étaient dans la barque, que les mariniers ne savaient ce qu'ils

Digitized by Google

faisaient, car tout le monde criait miséricorde, de voir la barque renversée. Mais par miracle de Dieu, nous prîmes port au dit château de Saint-Soupir, dont la dame nous voyant de sa fenêtre en ce grand péril, eut grande compassion de nous, et fit chanter le *Salve regina*, comme elle m'assura. Car elle nous envoya quérir tous deux, et après nous avoir fait faire collation à la mode de son pays, savoir olives et câpres, elle commanda que l'on donnât pour nous à notre valet des artichauts, et me voulant conduire jusque à la dernière porte du château, un garde l'en empêcha. Voyez que c'est de l'amour; encore que nous étions à un lieu qui n'était habité de personne, et où nous ne pouvions faire feu qu'en la campagne, et de plus où il fallut jeûner les trois jours que nous y attendîmes le bon vent, néanmoins j'y étais si fort contente auprès de celui que j'aimais, que les heures me semblaient des minutes, encore que j'étais bien affamée. Car à Villefranche, peur de la peste, ils ne voulurent nous laisser prendre des vivres. Ainsi tous bien affamés, nous fîmes voile; mais auparavant, de crainte de faire naufrage, je me voulus confesser à un bon père cordelier, qui était en notre compagnie, et lequel venait à Gênes aussi.

Où étant arrivés tous, par la grâce de Dieu, au port, nous ne pûmes désembarquer sitôt, et eussions fait quarantaine sans une lettre de recommandation que nous avions pour un fameux marchand, nommé M. Audiffret, auquel nous confiâmes notre trésor, qui n'était autre que cent pistoles, lesquelles il nous rendit, sans nulle chose à redire. Mais je ne puis passer outre sans dire la peine que j'eus au port, la chaleur y étant tellement grande que le cœur me faillait, et me semblait de ne voir jamais l'heure d'être à l'hôtellerie,

Digitized by Google

où nous fûmes dix jours, tant pour nous pouvoir épouser, que pour attendre une bonne commodité pour Rome. Mais notre attente ne nous servit de rien, au contraire pour nous perdre, si Dieu n'y eût mis la main. Car mon mari voyant entrer dans notre chambre un gentilhomme génevois, lequel écorchait un peu le français, lui demanda : « Monsieur, vous plaît-il quelque chose ? » — « Monsieur, dit ce Génevois, je voudrais « bien parler à madame. » Mon mari, tout d'un temps, mettant l'épée à la main, lui dit : « La connaissez-vous? « Sortez d'ici, car autrement je vous tuerai. » Incontinent, M. Audiffret nous vint voir, lequel lui conseilla de nous en aller le plus promptement qu'il se pourrait, parce que ce Génevois très-assurément lui ferait faire du déplaisir.

Nous nous embarquâmes en une barque chargée de blé, et par conséquent dangereuse, où néanmoins, avec danger encore, nous arrivâmes à Civita-Vecchia, à deux journées près de Rome, où nous prîmes des chevaux pour aller audit Rome, avec un grand contentement que Dieu nous avait préservés de tant de périls, dont nous espérions lui en rendre grâces très-particulières en ce lieu, que nous allions chercher, où nous espérions que l'Église, sans difficultés, ferait ce qu'elle nous avait refusé à Gênes. Nous fûmes descendre à la meilleure hôtellerie, attendant de trouver la commodité de se mettre en chambre garnie, laquelle on nous fit trouver en la rue des Bourguignons, chez un Piémontais, duquel la femme était Romaine. Et un jour étant à sa fenêtre, le neveu de Sa Sainteté passant avec dix-neuf estafiers, en envoya un qui me dit ces paroles en italien : « Mademoiselle, Son Éminence « m'a commandé de venir savoir si vous aurez

Digitized by Google

« agréable qu'il vous vienne voir? » Toute tremblante, je lui répondis : « Si mon mari était ici, j'accepterais « cet honneur; mais n'y étant pas, je supplie très-hum- « blement votre maître de m'excuser. » Lequel avait fait arrêter son carrosse à trois maisons de la nôtre, attendant la réponse, laquelle soudain qu'il l'eût entendue, il fit marcher son carrosse, et depuis je n'entendis plus parler de lui.

Mon mari, en revenant, me conta une autre histoire, laquelle était qu'il avait rencontré un ancien fauconnier de mon père, lequel se nommait Laroirie. Moi, quoiqu'il n'y eût que trois mois que nous étions partis de Picardie, j'avais un grand désir de voir cet homme, lequel, en me voyant, resta sans parler, et me dit que madame l'ambassadrice avait ouï parler de moi, et qu'elle désirait me voir. Je ne manquai de prendre un carrosse et de m'y en aller, où elle me reçut avec un fort bon visage et trop d'honneur, ce qui me donna de l'appréhension que ce fauconnier n'eût dit quelque chose, et que, par conséquent, on ne nous arrêtât. C'est pourquoi nous nous en allâmes plus vite que nous n'eussions fait, mais non pas sans être fâchés tous deux, d'avoir resté vingt-neuf jours à Rome et avoir fait toutes les diligences qui se peuvent faire et dépendu beaucoup d'argent sans nous pouvoir épouser. Il est vrai que la nuit de laquelle nous devions partir le matin, la maîtresse vint heurter à notre porte en pleurant, me suppliant de ne point nous en aller, parce qu'on lui avait envoyé dire que l'on nous épouserait. Nous ne voulûmes retarder davantage, de crainte de quelque accident. Ainsi pour moi je partis sans voir le pape, encore qu'il m'était fort aisé, puisque le jour de la Pentecôte il

Digitized by Google

passa de bon matin tout près de notre logis; mais l'amour surpassait la curiosité.

Nous prîmes donc des chevaux, de quoi j'étais ravie, car si c'eût été un carrosse, je n'eusse jamais eu la hardiesse d'être dedans lorsqu'il fallut passer les montagnes de Lorette, car le chemin est si étroit, que même à cheval j'avais peur de tomber dans les précipices. Toute notre frayeur se passa lorsque nous, indignes, fûmes dans la sainte maison ou dans son église; nous communiâmes s'il a plu à Dieu, et gagnâmes les indulgences avec un très grand contentement. Nous vînmes nous embarquer à Ancône pour aller à Venise, et étant à dix lieues près, à une ville qui se nomme Choise (1), nous faillîmes périr au port, car la mer se grossissant, et le vent venant de tous les côtés, nous ne pouvions ni reculer ni avancer, ce qui nous obligea de jeter l'ancre. Néanmoins nous n'attendions que l'heure d'être engloutis qui obligeait tout le monde à crier: Miséricorde! et faire des vœux que si Dieu nous faisait la grâce de nous mettre au port, où il n'y avait qu'un mille, que nous irions tous lui rendre grâces en Notre-Dame-de-Choise; ce que nous fîmes, et puis trouvâmes à nous embarquer, et en peu de temps fûmes à Venise où nous allâmes loger sur le grand canal. Cette ville, quoique admirable, ne me pouvait plaire à cause de la mer, et il m'était impossible encore d'y pouvoir boire et manger, seulement que pour m'empêcher de mourir. Tout le voyage j'avais été de cette sorte sans appétit.

Néanmoins, l'argent ne laissait de se dépenser fort largement, car celui qui le gouvernait en tenait aussi

(1) C'est sans doute une traduction faite par mademoiselle de Longueval d'un nom de ville italienne, rendu ainsi méconnaissable. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

peu d'état, comme s'il eût été assuré d'en avoir quand il lui plairait; et quoiqu'il vît qu'il était diminué de beaucoup, néanmoins il n'en était pas du tout affligé, ce qui m'étonnait, et je lui demandai : « Mais que ferons-« nous? il n'y a plus tantôt d'argent. » Il me répondit : « Lorsque nous serons en terre ferme, Dieu y pour-« voira; habillez-vous, et nous irons à la messe à « Saint-Marc ». Ce que nous fîmes; et nous ayant mis dans le chœur auprès des sénateurs, où il y avait d'autres personnes, peu de temps après on les fit tous sortir, hors mon mari et moi, qui était une grande faveur, parce qu'il ne resta dans le chœur que les sénateurs et nous. Je crois qu'ils eurent honte de chasser des étrangers couverts de la façon, car il avait des chausses de petit velours noir, avec le pourpoint de toile d'argent blanc, le manteau pareil, des chausses avec la petite oie d'argent. Pour moi, je n'étais pas moins ajustée, et l'habit à la française faisait que continuellement ils avaient l'œil sur moi. Monsieur l'ambassadeur de France, qui marchait en procession avec le prince, me salua.

L'heure du dîner étant venue, nous nous retirâmes au logis, d'où je n'en voulus sortir, aimant mieux reposer que d'aller encore en mer en gondole. Pour celui pour lequel j'étais à Venise, il se promenait, et sa promenade ne nous servit pas peu, car ayant salué M. de La Morte en place Saint-Marc, parce que tous les Français se saluent, ce gentilhomme l'accosta avec tant de civilité en lui demandant combien il y avait qu'il était parti de France, et tant d'offres de services, que mon mari en demeura confus, et à l'heure même ils restèrent amis intimes, ce qui obligea mon mari de lui dire ce qu'il avait sur le cœur sur le sujet de la diffi-

Digitized by Google

culté que jusqu'à l'heure nous avions eue à nous épouser. Ce gentilhomme assura mon mari que dans peu de jours nos désirs seraient accomplis, et que pour cet effet, il nous fallait aller avec lui en sa garnison de Palma-Nova, à quoi j'eus un peu de peine à me résoudre parce qu'il fallait encore aller sur mer, où je fus aussi malade qu'en partant de Marseille.

M. de La Morte, avec lequel nous allions, fit faire à mon mari la révérence à Son Excellence le général, à Palma-Nova, et la supplia de remettre mon mari dans la compagnie de son capitaine, M. de Riper de Montelimart. Son Excellence ne voulait point croire, voyant que mon mari était si bien couvert, qu'il se fût arrêté à prendre une pique dans une compagnie de laquelle M. de Riper était capitaine, lequel nous traita deux ou trois jours avec trop de cérémonie, et puis nous servit à notre mariage de témoin et son lieutenant M. de La Morte; auxquels, et avec le prêtre qui nous avait épousés, nous fîmes un petit festin, car nous n'avions plus autre que vingt pistoles, quoiqu'ils croyaient tous que nous en étions chargés.

Huit jours ne furent sitôt passés, que le sénat donna ordre au général d'envoyer la compagnie à Vérone, ce qui me mit au désespoir, car, encore que Palma-Nova fût fort petit, néanmoins pour y avoir tout ce que j'aimais de plus au monde, je m'y plaisais, et pour les vivres qui y sont en abondance et à fort grand marché. Néanmoins il fallut revenir à Venise pour aller à Vérone, où en passant j'ai oublié de dire que nous avions acheté du ménage, deux paires de draps pour deux pistoles, sans compter une couverte, un matelas, six plats de faïence et six assiettes. De dire l'extrême désir que j'avais d'être à Vérone, il ne se peut, puis-

Digitized by Google

qu'il me promettait que ce serait le lieu de notre demeure. Où d'abord que nous fûmes arrivés, plusieurs officiers français nous traitaient. L'un desquels, nommé M. de Beaupuis, voyant que nous étions en peine de chercher logis, parce que nous avions couché les premières nuits chez M. de Breunel, enseigne, et que nous ne voulions plus l'incommoder, nous pria de prendre deux chambres dans son logis, lesquelles nous acceptâmes sachant que nous ne l'incommodions pas, car les maisons sont à fort grand marché. Vis-à-vis de la nôtre il y avait un couvent de religieuses qui m'envoyèrent prier d'aller les voir, et me firent tant de caresses et d'honneur que j'en étais confuse, et vous jure qu'il ne se passait jour sans que je ne les visse. . . . . (1).

Vers ce temps j'accouchai de mon premier enfant, lequel Son Excellence Alluisi Georges tint à baptême avec une dame des principales de Vérone, nommée la comtesse Bevilacqua, qui, comme je fus relevée de ma couche, dans laquelle elle m'avait visitée, m'envoyait son carrosse assez souvent. Entre autres, elle me l'envoya un soir pour être à un bal qu'elle donnait, et où se devait trouver le général Alluisi Georges, lequel me prit la première pour danser, qui étonna toutes les dames de voir danser une étrangère : car j'étais vêtue à la Française. Tous les Français, officiers de la république, étaient ravis de voir que ce grand général, craint et redouté partout, me faisait tant d'honneur. Mon mari était en présence, auquel Son Excellence faisait en dansant un fort bon visage. Mais la fortune envieuse de mon bonheur, ne nous laissa guère en repos, ou pour mieux dire l'amour de ce lieutenant-colonel, lequel allait tous les jours augmentant, et cherchait

(1) Il y a ici une lacune au manuscrit.

Digitized by Google

toutes les inventions du monde pour nous séparer, mon mari et moi. Il en fit une, en me montrant une fausse lettre que ce M. Turet lui avait écrite, où il lui mandait que mon père et ma mère ne recevraient jamais un plus grand contentement que de me voir entre ses mains : « Eh ! bien, me disait-il, mademoiselle, voulez-« vous pas donner ce contentement à tous vos parens ? « Qu'attendez-vous en Italie avec votre mari ? La mi-« sère le reste de vos jours. Si vous dites qu'il vous « aime, vous ne pouvez dire, sans faire tort à votre « esprit, que je ne vous adore, car ma vie, ne l'ai-je « pas mise au hasard pour vous ? mon bien, il ne tient « qu'à vous d'en être plus maîtresse que moi-même ; « moi, dis-je, qui vous achèterai les plus belles perles « qui seront ici, et d'abord deux cottes de brocard tel-« les qu'il vous plaira. Pensez, Mademoiselle, à laisser « votre amour pour une personne dont les intentions sont « pour votre honneur, pour votre bien, et pour vous « remettre en bonne grâce de messieurs vos parens. »

J'avoue que tous ces discours suivis d'effets me faisaient penser à ce qu'il me disait ; car, de toutes façons, j'y voyais fort mon avantage. Lui, cependant, travaillait fort puissamment à son dessein, en mettant tous les jours à la tête de mon mari, car il se disait son intime, de vendre son enseigne, et qu'il trouverait beaucoup d'avantage à Innspruck, qui n'était qu'à sept journées de Vérone, pays qui s'appelle le Frioul, et que, y passant le duc de Feria, sans doute mon mari attraperait une compagnie. Ces discours lui donnèrent tellement dans la vue, que le voilà résolu de vendre son enseigne, et de me laisser à Vérone. Il s'en alla pour cet effet trouver le général, qui témoigna être fâché de sa résolution, et m'envoya un colonel, nommé

Digitized by Google

M. de La Battie, me dire ces paroles : « Madame, Son « Excellence m'a commandé de vous venir dire que si « vous n'êtes contente que M. de Saint-Martin, votre « mari, se défasse de son enseigne, que Son Excellence « empêchera qu'il ne la vende, parce que c'est plutôt « à vous que Son Excellence l'a donnée qu'à lui, et que « vous en êtes maîtresse. » A quoi, après de grands remerciemens, je dis à ce colonel que j'étais contente, parce que je voyais que si je pouvais faire ce que ce lieutenant-colonel me disait, que la faute que j'avais faite en France serait réparée.

Voilà donc l'enseigne vendue, et cet homme qui m'aimait content, croyant que je ne m'en pouvais plus dédire. Mais l'amour, qui est la reine de toutes les passions, se moqua bien de la charge, car lorsque je vis que mon mari faisait son préparatif pour s'en aller, il me fut impossible de penser seulement de vivre sans lui. Tous les avantages que ce lieutenant-colonel me promettait, ni toutes les personnes qui me venaient parler de sa part, ne purent empêcher que je ne m'en allasse avec mon mari, au grand regret de M. de Tour, et je crois que s'il n'eût craint que je le perdisse, il serait arrivé mal à mon mari, qu'il se serait vengé sur lui. Ainsi l'amour nous ruina en Italie aussi bien qu'en France, quoiqu'en celle d'Italie je n'y avais point de coulpe.

Nous partîmes donc de Vérone avec un valet et un nommé M. Boyez, à qui mon mari avait promis de faire sa dépense jusqu'en Allemagne, parce qu'il n'avait point d'argent. Lorsque nous fûmes à vingt-cinq milles de Vérone, qui veut dire neuf lieues et un quart de France, à un lieu où, par le lac, on va à la rive de Trente, je fis tout ce que je pus pour engager mon

Digitized by Google

mari à s'arrêter à quelque autre ville des Vénitiens, comme Brescia, prévoyant bien que ce long voyage qu'il voulait faire nous ruinerait entièrement. Mais il ne me voulut écouter, de façon que nous nous mîmes sur le lac à mon grand déplaisir, car il me fâchait fort de quitter le bon pays des Vénitiens. Nous arrivâmes à la rive de Trente, et de là à Trente, en deux journées, où nous prîmes des chevaux pour Innspruck; mais pour moi je faisais ce voyage à grand regret, prévoyant bien que les cinquante pistoles seulement que nous avions, ne nous dureraient guère; mais mon amour était plus grand que toutes ces considérations.

Après avoir demeuré huit jours à Innspruck, où le duc de Feria passa, on dit à mon mari qu'il fallait aller encore plus loin pour avoir de l'emploi dans une ville qui se nomme Fish, où le soir même, ou pour mieux dire la nuit, il me prit un si grand flux de sang que j'en faillis mourir, car il me dura huit jours; et ne pouvant avoir de médecin, à ce que disait mon mari, je fis venir une sage-femme, laquelle me fit plutôt entendre par signes qu'autrement, car je n'entendais pas l'allemand, que je m'étais gâtée d'un enfant. Elle m'étancha le sang en me faisant manger de mon sang propre, et toute débile que j'étais, ou pour dire la vérité, demi-morte, car je crois qu'il ne m'était resté de sang que ce qu'il m'en fallait pour m'empêcher de mourir, je montai à cheval pour aller avec mon mari joindre l'armée, qui était au moins encore à quatre journées de là; où je fus si étonnée de voir autant de femmes que d'hommes, entre autres beaucoup de celles des colonels et capitaines. D'abord mon mari s'en alla faire la révérence au grand colonel, nommé Gildase, aimé et estimé de toutes les nations, lequel, pour être Valon,

Digitized by Google

et ayant ouï parler de la maison de Longueval, fit grande caresse à mon mari, et lui dit qu'en attendant une compagnie, il lui donnerait une lieutenance, et que pour moi il m'allait mettre dans le carrosse de sa sœur, qui était mariée au premier capitaine de son régiment : ce qui fut fait incontinent. Mais pour mon mari, il lui prit une fièvre qui lui empêcha de prendre possession de la lieutenance.

Pour moi, quoique cette dame et son frère me faisaient trop d'honneur, néanmoins cette façon de vivre comme les Égyptiennes, tantôt à un lieu, tantôt à un autre, ne me pouvait plaire, encore que j'eusse plus de sujets de me contenter que pas une femme, puisque j'étais la seule qui mangeais à la table du colonel, avec seulement sa sœur, quelques-uns de ses officiers et mon mari, auquel ledit colonel montrait trop de bonté, car il lui donnait les meilleurs morceaux qui étaient sur la table, à cause qu'il le voyait malade. Une nuit, il fit bien davantage, car étant dans son quartier couchés dans une écurie où sa sœur et son beau-frère étaient couchés ainsi que mon mari et moi, tous habillés, de crainte de l'ennemi, à mon premier réveil je ressentis un si grand frais, que je ne pus m'empêcher de dire tout haut : « Mon Dieu! je meurs de frais; » ce que lui entendant, parce qu'il ne dormait pas, prit sa casaque sur lui-même, et me la jeta, quoiqu'il n'eût autre couverture. Tous ces honneurs pouvaient bien arrêter une Allemande, mais non pas les Françaises, à qui la guerre ne peut plaire, ce qui m'obligea de dire à mon mari qu'il fallait qu'il prît la résolution, puisque aussi bien il était malade, de retourner en Italie; que pour moi je n'étais point Allemande pour suivre la guerre, et que celle des Vénitiens était bonne

Digitized by Google

pour nous, et que nous n'étions pas partis de France pour Mars, mais seulement pour Vénus.

Je n'eus pas beaucoup de peine à le faire résoudre, car son mal le pressait toujours plus, de sorte que nous tournâmes tous deux sur une cavale que nous avions, sans songer à prendre de passeport. Mais nous fûmes bien confus, ou pour mieux dire au désespoir, lorsque nous fûmes à une forteresse nommée Reitre, qu'un lieutenant-colonel, qui y commandait, ne le voulut laisser passer et le retint prisonnier, encore que la fièvre lui continuât toujours de plus en plus. Pour moi, ils me laissèrent ma liberté, qui fut cause que, par bons conseils d'honnêtes gens de la forteresse, je m'en vins à Innspruck pour me jeter aux pieds de Son Altesse l'archiduchesse Léopold qui était veuve, pour avoir d'elle un commandement de faire sortir mon mari. Mais la nuit qui précéda le jour où je devais l'aller trouver, il me prit un flux de sang, qui empêcha mon dessein, lequel me dura dix jours seulement, car les bons traitemens de mon hôtesse, qui me faisait comme à son enfant propre, me remirent avec l'aide de Dieu. Sitôt sur pied, comme on me disait que l'archiduchesse ne donnerait nullement passage à mon mari, je me résolus de l'aller voir, ne pouvant vivre loin de lui. Ainsi, avec le peu d'argent que je pus ramasser, je montai sur notre haquenée, accompagnée seulement d'un homme à pied, parce qu'il n'y avait nul danger, étant un chemin entre deux montagnes où les malfaiteurs ne trouveraient pas leur compte. Je n'eus pas plus tôt fait la première journée que je rencontrai dans un bourg des gens qui étaient de Reitre où mon mari était retenu, et les ayant abordés, je leur demandai s'ils n'avaient rien ouï

Digitized by Google

dire d'un gentilhomme français prisonnier en ce lieu; à quoi ils me répondirent : « Il est ici, après avoir été malade jusqu'à la mort. » Aussitôt je me fis enseigner l'hôtellerie où je le trouvai contre un poële demi-mort, et ne saurais dire lequel des deux fut le plus ravi et la peine que j'eus à le ramener à Vérone.

Une fois audit Vérone, j'envoyai dire à M. de Tour que s'il ne considérait la peine que je venais de recevoir et la coulpe qu'il avait d'avoir fait vendre à mon mari son enseigne, je le perdrais entièrement. Je ne sais s'il avait encore de l'amour pour moi, ou si ce fut la pitié, tant y a qu'il m'envoya vingt pistoles et tout un ameublement de maison où mon mari se gouverna si mal, qu'en peu de temps il mangea entièrement tout, étant chaque jour, depuis le matin jusqu'à la mi-nuit, en débauche dont ses camarades les plus ordinaires étaient M. de La Perle et M. Esculte. Néanmoins tout le mauvais ménage de mon mari ne diminua en rien mon extrême affection, laquelle me faisait toujours trouver des inventions de vivre ensemble. Voyant donc qu'il n'y avait autre remède pour nous empêcher d'être tout-à-fait dans l'incommodité, je me résolus de prendre des gens en pension, desquels mon mari jouait et dépensait tout le gagnage hors du logis, ce qui m'affligea jusqu'à la mort. Dans une couche que je fis d'une fille, il joua cent réales, qui étaient toute notre richesse, et puis vendait tous les jours les meubles jusques au linceul du lit. Toutes ces choses ne pouvaient me faire résoudre à le quitter, car je ressentais mon affection être aussi grande que lorsque nous partîmes de France. Il est vrai qu'après avoir reçu la première lettre de ma mère, cette affection se partagea en deux, puisque, quoique j'aie témoigné

Digitized by Google

avoir peu de naturel, si est-ce que je puis dire avec vérité qu'il n'y a personne qui aime plus ses parens que moi; mais j'avoue que l'amour que j'avais pour cet homme surpassait l'affection que je portais à mes parens. Voyez ce que l'amour peut, quoiqu'il y eût déjà trois ans que nous étions ensemble, et que sa mauvaise vie nous réduisait à n'avoir autre au monde que deux ducatons.....

[Ici s'arrête le récit inachevé d'Angélique; mais la notice manuscrite de son cousin Goussencourt nous met à même de compléter cette relation par l'extrait suivant:]

Elle conseillait souvent à la Corbinière de retourner, mais il n'en voulait entendre parler. Aussi bien ne faisait-il pas bon pour eux en France; car cette faute fut cause que M. d'Haraucourt chassa des faubourgs de Clermont la mère et les frères du ravisseur qui vivaient de leur boutique de charcuterie. Enfin la mère d'Angélique lui ayant laissé huit mille livres dans son testament, elle fit tant près de son mari qu'ils vendirent tout, s'embarquèrent à Livourne et arrivèrent à Avignon, où ils furent toujours tous les deux malades. La Corbinière y mourut le 5 août 1642 et repose à Sainte-Madelaine.

Angélique, après avoir été réduite à la dernière extrémité, arriva à Paris le dimanche 19 d'octobre, par le coche, et manda à madame Boulogne, sa grande amie, de la venir quérir. Le lendemain après dîner elle me vint trouver avec madame Boulogne. La première chose qu'elle fit fut de venir se jeter à mes pieds, les mains jointes, me demandant pardon, ce qui fit pleurer les femmes. Je lui dis que je ne lui

Digitized by Google

pardonnais pas (ce qui la fit soupirer, et respirer ayant entendu le reste), car elle ne m'avait pas offensé, et, la prenant par la main, lui dis : « Levez-vous, » et la fis asseoir auprès de moi où elle me répéta ce qu'elle m'avait souvent écrit, qu'après Dieu et sa mère, elle tenait la vie de moi.

Digitized by Google

DOCUMENS AUTHENTIQUES

SUR LA

SAINT-BARTHÉLEMY.

LETTRE DE CHARLES IX A MONSIEUR DE MATIGNON.

Monsieur de Matignon, je vous écrivis sur la sédition qui était advenue en cette ville où l'Amiral avait été tué ensemble aucuns seigneurs et gentilshommes qui étaient avec lui, afin que vous eussiez à faire publier et entendre par tous les lieux et endroits de votre charge, que chacun eût à demeurer en repos en sa maison, sans prendre les armes pour se offenser l'un l'autre; et pour ce que mon intention est encore telle, je vous ai bien voulu derechef avertir que si aucuns de la religion étaient si présomptueux et téméraires que de s'assembler et élever pour attenter chose qui peut être au préjudice et dommage de mes autres sujets et de mes affaires et services, je veux et entends que, sans leur donner aucun loisir d'exciter leur mauvaise volonté, vous leur courez sus et les faites châtier comme perturbateurs et contrevenans mes édits et ordonnances, ainsi que je vous ai déjà mandé.

Priant Dieu, monsieur de Matignon, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Écrit à Paris, XXVIe août 1572. CHARLES.

PINART.

(1) Biblioth. royale, sect. des Mss., fonds Béthune, 8765. fol, 54.

Digitized by Google

LETTRE DE CHARLES IX A MONSIEUR DE LONGUEVILLE (1),

SUR LES SUITES DU MASSACRE DE LA ST.-BARTHÉLEMY.

Mon cousin, ayant avisé que sous couleur et occasion de la mort dernièrement advenue de l'Amiral et de ses adhérens, aucuns gentilshommes et autres, mes sujets, faisant profession de la religion prétendue réformée, se pourraient élever et assembler pour tâcher de faire ou entreprendre quelque chose au préjudice du repos et tranquillité que j'ai toujours désirés en mon royaume, étant le fait de ladite mort déguisé et donné à entendre pour autre cause qu'il n'est advenu, j'ai fait la déclaration et ordonnance que présentement je vous envoie, laquelle je veux et entends que vous fassiez incontinent publier à son de trompe et par affiches, par tous les lieux et endroits accoutumés à faire cris et proclamations, à ce qu'elle soit notifiée à un chacun. Et encore que j'aie voulu toujours être observateur de mon édit de pacification, toutefois, voyant les troubles et séditions qui se pourraient élever parmi mes sujets à l'occasion de la mort susdite, tant dudit Amiral que de ceux qui l'accompagnaient, je désire et vous prie faire faire défenses particulières aux principaux de ladite religion prétendue réformée en votre gouvernement qu'ils n'aient à faire aucunes assemblées, ni prêches, en leurs maisons ni ailleurs, afin d'ôter tout doute et soupçon pour ce que l'on en pourrait concevoir, et semblablement en avertir ceux des villes de votre gouvernement, qu'ils n'aient à faire que vous jugerez

(1) Fonds Béthune, 8686, fol. 208.

Digitized by Google

être à faire, à ce qu'ils aient à suivre en cet endroit notre intention; mais qu'ils se retirent en leurs maisons pour y vivre doucement, comme il est dit par mondit édit de pacification, et ils y seront conservés sous ma protection et sauvegarde; autrement, là où ils ne se voudraient retirer après l'avertissement que vous leur en aurez fait, vous leur courrez et ferez courir sus, et les taillerez en pièces comme ennemis de ma couronne. Au surplus, quelque mandement verbal que j'aie pu faire à ceux que j'ai envoyés, tant envers vous que autres gouverneurs et mes lieutenans-généraux et officiers, lorsque j'avais juste occasion de m'altérer et craindre quelque sinistre évènement, ayant su la conspiration que faisait à l'encontre de moi ledit Amiral, j'ai révoqué et révoque tout cela, ne voulant que par vous ni autre en soit aucune chose exécutée.

Qui est tout ce que j'ai à vous dire pour cette heure, priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa garde.

Écrit à Paris le XXVIIIe jour d'août 1572.

CHARLES,

De Neufville.

LA JOURNÉE DE SAINT-BARTHELEMY EN PROVENCE (1).

Adurnant le jour de Saint-Barthélemy, le sieur de La Molle se trouvant à Paris, le feu Roi Charles l'envoya en Provence vers M. le comte de Tende, avec une lettre que lui écrivait Sa Majesté, laquelle était de faire tuer tous les Huguenots : mais au bout de la lettre le Roi écrivait audit sieur Comte par une postille, lui commandant de ne croire ni ne faire pas ce que ledit

(1) Bibliothèque royale, fonds Dupuy, vol. 661.

Digitized by Google

La Molle lui dirait. Cela mit bien en peine ledit sieur Comte, pour être la postille contraire à la créance, qui fut cause que pour être éclairci bien au vrai de l'intention de Sa Majesté, il envoya à la cour le sieur Bautery, son secrétaire, lequel à son retour rapporta audit sieur Comte la volonté du Roi, qui était de faire la tuerie de quelques Huguenots, incontinent qu'il serait arrivé. Et voulant ledit sieur Comte mettre la volonté de sa Majesté en exécution, il alla à Célon où il pria le sieur comte de Curcis de s'en aller à Aix, lui assurant que le lendemain il lui enverrait les commissions, pour envoyer par tout le pays pour exécuter l'intention de Sa Majesté. Mais le lendemain ledit sieur comte de Curcis reçut d'autres nouvelles, car le capitaine Beauchamp le vint trouver pour l'avertir de la mort dudit sieur comte de Tende, et deux heures après, Bautery, son secrétaire, arriva vers ledit sieur comte de Curcis, avec lesdites commissions qu'il ne voulut mettre en exécution, attendu qu'il n'avait eu aucun commandement de Sa Majesté, qui l'occasionna d'envoyer, par devers Icelle, ledit sieur de La Molle pour recevoir son intention. Et ayant ledit sieur Comte attendu plus de vingt jours sans avoir nouvelles de Sa Majesté ni dudit sieur de La Molle, il prit résolution d'y envoyer le sieur de Vaucluse qui fit si grande diligence, qu'il arriva à la cour le même jour que ledit sieur de La Molle en partait avec la volonté du Roi, qui était toujours de faire mourir les Huguenots. Ledit sieur de La Molle pressa fort ledit sieur de Vaucluse de ne parler point au Roi, puisqu'il n'avait charge de parler que de la tuerie des Huguenots, d'autant que Sa Majesté lui avait bien dit son intention, et lui persuada fort de s'en retourner sans parler à personne : à quoi ledit

Digitized by Google

sieur de Vaucluse ne voulut entendre. Le jour même de la partence dudit de La Molle, il parla au Roi à son dîner, et lui ayant dit toute la charge qu'il avait de la part du comte de Curcis, Sa Majesté, pour l'heure, ne lui répondit autre chose sinon qu'il avait mandé audit comte de Curcis son entière intention par ledit sieur de La Molle, en quoi il se remettait. Et un jour après Sa Majesté demanda au sieur de Vins si ledit de Vaucluse était parti pour s'en retourner, qui lui répondit que non, et qu'il ne ferait pas cette faute de partir sans recevoir ses commandemens; et lors Sa Majesté commanda audit sieur de Vins de le lui amener. Et le soir venant, le Roi soupant en la maison du sieur du Mas, contre rolleur (contrôleur) des postes, ledit sieur de Vins y alla avec ledit sieur de Vaucluse, et ne fut qu'avec grande difficulté d'entrer dans la maison; et entrant en la salle où le Roi soupait, l'huissier fit grande difficulté de laisser entrer ledit de Vaucluse. Mais ledit sieur de Vins lui remontra que le Roi lui voulait parler, et enfin il entra; et ledit sieur de Vins le fit mettre sous la cheminée; le Roi soupant à la table du près du feu, et de l'autre côté de la salle, soupait environ une vingtaine de femmes bourgeoises de Paris. Le Roi entretint fort long-temps ledit sieur de Vins, auquel il demanda tout bellement à l'oreille s'il verrait point ce soir-là Vaucluse; alors ledit sieur de Vins lui répondit qu'il était là derrière : et alors Sa Majesté demanda s'il se pouvait fier de lui et quel homme c'était, qui lui répondit que sur son honneur il s'y pouvait fier comme de lui-même. Alors le Roi fit appeler ledit Vaucluse et lui dit qu'il était bien aise du rapport qu'on lui avait fait de lui, et lui commanda et audit sieur de Vins de se trouver tous deux demain de grand matin dans sa chambre; ce qu'ils firent; et étant dans ladite

Digitized by Google

chambre, Sa Majesté, s'adressant audit sieur de Vaucluse, lui dit tels mots : « Dites au comte de Curcis qu'à « peine de sa vie et à vous aussi, de n'éventer et tenir « secret ce qu'il voulait dire; et c'était que ledit comte « de Curcis ne mît point en exécution et ne fît point « la tuerie des Huguenots, suivant ce qu'il lui avait « mandé par La Molle, d'autant qu'il avait résolu de « faire une autre entreprise de grande importance; que « si on faisait la tuerie en Provence, cela pourrait dé« tourner la sienne. » Et tout soudain, Sa Majesté prit derrière son chevet de lit six couteaux, de la longueur du bras, fort tranchans; car ils étaient six pour exécuter ladite entreprise, savoir : Sa Majesté, secondée de M. de Fontaine, son premier écuyer; monsieur son frère, secondé par ledit sieur de Vins, et M. de Guise, secondé par le sieur de Vaux. Ayant découvert ceci audit Vaucluse, lui commanda à peine de la vie de n'en sonner mot, ni le comte de Curcis aussi, lui commandant en outre de faire si grande diligence, qu'il pût attraper ledit La Molle, ou bien qu'il fût en Provence avant que la tuerie se fît. Ce que ledit Vaucluse fit, et étant arrivé à Aix, et ayant bien particulièrement dit la volonté du Roi audit sieur Comte, il aurait congédié tous ceux qu'il avait envoyé quérir, en attendant la volonté de Sa Majesté.

LETTRE DE CHARLES IX AU COMTE PALATIN (1).

A mon cousin le comte Palatin, électeur du Saint-Empire.

Mon cousin, j'ai donné charge au sieur de Frégouze d'aller passer par vous, pour vous faire enten-

(1) Bibliothèque royale, 4687, A, fol. 25.

Digitized by Google

dre aucunes choses de ma part, desquelles je vous prie le croire et lui ajouter foi comme feriez à moi-même, lui faisant bailler vos lettres de faveur pour aller vers les Princes, qu'il vous déclarera que je lui ai donné charge d'aller trouver. Et sur ce, mon cousin, je supplie le Créateur qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Écrit à Paris, le dernier jour d'août 1572.

CHARLES.

BRULART.

INSTRUCTION DE CATHERINE DE MÉDICIS POUR M. DE FRÉGOUZE (1).

Combien que le Roi estime que MM. les comte Palatin et duc Casimir auront été dès cette heure avertis de ce qui s'est passé, tant en la blessure qu'en la mort du feu Amiral, par ce qu'elle a mandé au sieur de Schomberg, son chambellan ordinaire, de leur en faire savoir, si est ce qu'elle a été d'avis, qu'étant dépêché présentement le sieur de Frégouze, pour aller voir le prince d'Aurenge de la part de Sa Majesté, qu'il passât par les susdits Princes, auxquels il fera récit des choses advenues selon le contenu au mémoire qui lui est baillé pour ledit prince d'Aurenge, sans y rien changer. Et après les avoir assurés qu'il n'y a rien en cela du fait de la religion, ni de la rupture de l'édit de pacification, que Sa Majesté veut, au contraire, être scrupuleusement observé, il les priera de sa part de croire que, pour toutes ces choses advenues à son regret, elle n'a rien diminué de la bonne et sincère

(1) Bibliothèque royale, 4687, A, fol. 27.

Digitized by Google

affection qu'elle leur a ci-devant portée, en laquelle elle continuera toujours. Et à l'endroit des autres princes protestans, leurs amis, et à lui, en telle sorte, que quand il serait question de la conservation ou accroissement de leur grandeur, elle y emploiera aussi avant, tous les moyens qui sont en sa puissance, que si c'était pour son propre royaume. Ce qu'elle leur fera toujours connaître plutôt par bons et louables effets, que par parole.

A quoi Sadite Majesté désire qu'ils veulent ajouter foi, comme à ce qui sort de l'intérieur de son cœur et volonté, selon que ses actions en donneront un certain témoignage à un chacun.

Ledit sieur Frégouze priera les susdits Princes de la part de Sa Majesté, de donner avis à ce que dessus, à M. le duc Auguste de Saxe, en attendant qu'elle leur fasse à tous entendre par gentilhomme qu'elle leur dépêchera bientôt exprès, ce que depuis la mort dudit Amiral, il s'est davantage et plus particulièrement vérifié, les mauvaises et malheureuses conspirations qu'il avait, non-seulement sur les personnes déclarées au susdit mémoire, mais sur tout l'État du royaume.

Fait à Paris, le dernier jour d'août 1572.

CHARLES.

BRULART.

Ledit sieur Frégouze fera entendre à mondit sieur le comte Palatin, comme il a su que Caraignes, l'un des principaux de la conspiration du feu Amiral, s'est réfugié en son pays, et le priera, si ainsi est, de le faire arrêter pour être envoyé à Sa Majesté sous bonne et sauve garde.

BRULART.

Digitized by Google

EXTRAIT DES MÉMOIRES RÉMIS AU SIEUR FRÉGOUZE, POUR MONSIEUR LE PRINCE D'AURENGE.

Encore que tous rois et princes souverains ne soient responsables, ni tenus de rendre compte de leurs actions que à Dieu seul, mêmement de ce qui est fait ou entrepris par eux à l'endroit de leurs propres et naturels sujets, dont il n'est loisible à nul de connaître de la justice ou injustice de la cause, que ne voudrait subvertir toutes lois divines et humaines, de la ruine et perturbation de tous royaumes et empires : si est ce que Sa Majesté, pour douter que, par quelque calomnieux et faux rapport, l'on n'essaie, ainsi qu'il s'est fait assez souvent, de donner une mauvaise impression à aucuns princes étrangers de ce qui est advenu en cette ville de Paris au vingt-quatrième de ce mois, elle a estimé devoir dépêcher quelques personnages vers iceux princes, pour les rendre capables de la vérité du fait, et même vers le prince d'Aurenge le sieur Frégouze, gentilhomme ordinaire de sa chambre, lequel doit lui exposer ce qui suit, à savoir :

Que le vingt-deuxième de ce mois d'août, le feu amiral de Châtillon fut blessé d'un coup d'arquebuse à l'un des bras, dont Sa Majesté, pour le déplaisir qu'elle en reçut, fit incontinent faire toute la poursuite qui était possible pour la vérification du fait, ainsi que dès lors il y fut bien commencé et continué jusques au vingt-troisième ensuivant, avec toute la diligence qui peut se faire en affaire que Sa Majesté a bien fort à cœur.

Ayant été députés pour instruire le procès de ceux

Digitized by Google

qui se trouveraient coupables dudit fait, aucuns des principaux conseillers de son conseil privé, des maîtres des requêtes de son hôtel, mêmement le garde-greffier des requêtes, Cavaignes, qui a toujours été le principal conducteur des affaires de ceux de la nouvelle religion, afin qu'elle fût mieux connue parmi eux, le bon pied dont Sa Majesté faisait procéder en ce fait.

Dont encore que ledit Amiral et tous les gentilshomhommes de ladite nouvelle religion, ses adhérens, qui étaient près de lui, eussent occasion d'être contens, et du bon ordre que Sa Majesté avait donné pour le tenir en sûreté dedans sa maison, et pour empêcher que les malveillans et le peuple de Paris, pour beaucoup de respects particuliers assez connus à chacun, mal affecté envers lui, ne lui fît aucune offense, ce néanmoins, il s'est découvert que lui et les autres gentilshommes de ladite nouvelle religion, qui étaient en assez bon nombre en cette ville, avaient fait une entreprise et conspiration, pour (sans attendre l'effet de la justice que Sa Majesté s'était mise en tout devoir de leur faire administrer, et en laissant ceux qu'ils soupçonnaient en être auteurs) s'attacher à Sadite Majesté, la Reine sa mère, messeigneurs ses frères, et le Roi de Navarre, qu'ils voulaient mettre à mort, et exécuter sur eux ce à quoi ils avaient d'autres fois failli; même que aucuns de ladite nouvelle religion, mus de bon zèle et fidélité envers Sadite Majesté, l'avaient dit et déclaré, pour avoir ouï le conseil qui en avait été pris entre ledit amiral Coligny, La Rochefoucauld et Cavaignes; et d'autres avant que mourir ont confessé qu'ils recevaient une juste punition de leur mauvaise

Digitized by Google

conspiration, et ce qu'ils avaient eu volonté de faire à l'endroit de Leursdites Majestés.

De quoi avertie Sa Majesté, et voyant que ces avis se conformaient grandement aux menaces que Coligny n'avait point été honteux de faire, qu'ils prendraient les armes, si, dedans deux jours, il n'était fait justice de sadite blessure, pour se garantir d'un danger qui lui était tout certain, à la Reine, sa mère, à messeigneurs ses frères, et audit Roi de Navarre, elle a été contrainte de lâcher la main à messieurs de la maison de Guise qui, le vingt-quatrième de ce mois d'août, avec quelque petit nombre de soldats, ont tué ledit Amiral et quelques autres gentilshommes de sa faction; s'étant l'émotion grandement accrue parmi le peuple, pour être jà imbu de la susdite conspiration, et bien fort irrité d'avoir vu Sadite Majesté, contrainte avec la Reine, sa mère, messeigneurs ses frères, et ledit Roi de Navarre, de se resserrer dedans son château du Louvre avec leurs gardes, et de tenir leurs portes fermées, pour s'assurer contre la force et violence que l'on leur voulait faire, et pour laquelle exécuter, aucuns gentilshommes de la faction dudit Amiral avaient passé la nuit dedans ledit château, cachés en des chambres, pour aider à ceux qui devaient venir de dehors en plus grand nombre, à forcer les portes dudit château, et exécuter leur entreprise. Ce qui fut découvert de grand matin, et lesdits gentilshommes chassés hors d'icelui. De toutes lesquelles choses, le peuple aigri a exercé grande violence sur ceux de ladite nouvelle religion, dont tous les chefs, qui se trouvaient pour lors audit Paris, ont été tués.

Ce qui est advenu au grand regret de Sadite Majesté,

Digitized by Google

et toutefois par l'occasion qu'ils en ont donnée eux-mêmes les premiers.

Et est en peu de paroles le discours des choses comme elles sont passées à la vérité; à quoi ledit sieur de Frégouze priera ledit prince d'Aurenge, de la part de Sa Majesté, d'ajouter foi, et croire que, en ce qui est ainsi advenu, il n'est point question du fait de la religion, ni de la rupture de l'édit de pacification; mais que la chose est procédée de la malheureuse conspiration qu'ils avaient faite, comme ci-dessus est dit, connue par tant de certaines indications que l'on ne la pouvait ignorer, et tarder à y pourvoir sans le certain péril des personnes qu'elle regardait, ayant été de tant plus malaisée à supporter ladite conspiration, que Sa Majesté leur avait toujours fait tous les plus favorables traitemens dont elle eût su user à l'endroit de ses plus fidèles sujets, et gratifié ledit sieur Amiral de grands bienfaits depuis l'édit de pacification, comme plusieurs autres gentilshommes de ladite nouvelle religion, qui ont été reçus aux honneurs et dignités, qui ont daigné ainsi que ses autres bons et loyaux sujets catholiques.

N'ayant autre volonté, Sadite Majesté, que de maintenir son édit de pacification, et conserver ses sujets de la nouvelle religion qui se contiendront doucement, ainsi que ses autres sujets catholiques, ne faisant aucune différence des uns ni des autres, selon qu'elle l'a de nouveau très expressément commandé et ordonné par toutes les provinces et endroits de son royaume, et qu'elle les prend en sa protection pour ne leur être méfait ni médit, non plus qu'il avait été fait depuis le susdit édit de pacification, et jusques à la découverte de cette malheureuse conspiration, qu'il se peut dire avec vérité, qu'ils ont été traités fort gracieuse-

Digitized by Google

ment, et avec toute satisfaction des choses qu'ils requéraient pour le fait de leurdite religion.

Fait à Paris, le dernier jour d'août 1572.

CHARLES.

BRULART.

LETTRE DU CARDINAL CHARLES DE LORRAINE A CHARLES IX (1).

De Rome, ce X^e septembre 1572.

Sire, étant arrivé le sieur de Beauville, avec lettres de Votre Majesté, qui confirmaient les nouvelles des très-chrétiennes et héroïques délibérations et exécutions faites, non-seulement à Paris, mais aussi par toutes vos principales villes, je m'assure qu'il vous plaira bien me tant honorer, que connaissant assez mes vues et désirs que de vous assurer que entre tous vos très humbles sujets, je ne suis le dernier à en louer Dieu et à m'en réjouir. Et véritablement, Sire, c'est tout le mieux que j'eusse osé jamais désirer ni espérer. Je me tiens assuré que dès ce commencement les actions de Votre Majesté accroîtront chacun jour à la gloire de Dieu et à l'immortalité de votre nom, faisant accroître votre empire et redoubler vos puissances que ce seigneur Dieu maintiendra tellement, qu'il vous fera en peu de temps paraître ses grandes grâces et faveurs. Sire, les genoux en terre, je baise très-humblement les mains de Votre Majesté,

(1) Bibliothèque du roi, fonds Dupuy, vol. 211.

Digitized by Google

laquelle après Dieu et plus que jamais je servirai fidèlement, obéirai et révérerai toute ma vie, sans jamais y faire faute, osant tant de la bonté et piété de Votre Majesté, que derechef lui recommander la justice de la cause de l'abbaye de Clairvaux. Dieu vous en rémunérera; car Votre Majesté ne saurait faire plus belle œuvre pour la gloire de Dieu et la religion, ni de plus grande autorité par toute la chrétienté, que par ce moyen Votre Majesté conservera, qui autrement serait perdue. Votre Majesté aura maintenant plusieurs moyens, et s'il lui plaît de se servir de l'abbaye de Louis, monsieur mon neveu, nommée Véselet, qui est encore en son nom, et laquelle je m'assure que maintenant Votre Majesté ne voudra plus lui commander qu'il résigne, je lui supplie la donner au cardinal de Rambouillet; et en envoyant vos plans, mon neveu la résignera, et en feront faire les dépêches; et j'estimerai ce bienfait, encore que je n'y prétende intérêt que le service de Dieu et vôtre, plus que fait à moi-même. Je rends compte à la Reine de plusieurs de vos affaires, même de la dispense du mariage de madame votre sœur, dont je ne ferai redite à Votre Majesté, sinon que, pour fin de ma lettre, je lui baiserai derechef très-humblement les mains, et prierai Dieu qu'il doint à Votre Majesté très-heureux et très-glorieux règne, avec très longue vie, comme ses très chrétiennes et très glorieuses actions le méritent.

Votre très humble et très obéissant sujet et serviteur,

Le Cardinal DE LORRAINE.

Digitized by Google

LETTRE DE CHARLES DE LORRAINE A CHARLES IX (1).

De Nancy, ce Ve décembre 1572.

Monseigneur, je remercie très-humblement Votre Majesté de l'honneur qu'il lui a plu me faire de m'écrire les occasions qui ont mu Votre Majesté de faire mourir l'Amiral et ses adhérens; et me semble que devez bien louer Dieu de ce qu'il a préservé si bien Votre Majesté, et espère qu'à ce coup Votre Majesté sera en repos. Ce que je supplie à Dieu, et puis assurer Votre Majesté que la chose de ce monde que je désire le plus, c'est d'être si heureux de pouvoir faire quelque bon service à Votre Majesté, comme c'est le créateur auquel je lui supplie qu'il doint à Votre Majesté,

Monseigneur, très-heureuse et très-longue vie,

Votre très humble et très obéissant frère et serviteur,

CHARLES DE LORRAINE.

(1) Fonds Dupuy, vol. 211. — Charles de Lorraine avait épousé Claude de France, fille de Henri II.

Digitized by Google

RÉHABILITATION

DE L'AMIRAL

DE COLIGNY,

PAR HENRI IV (1).

Henry, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à nos amés et féaux, conseillers, les gens de notre cour de parlement de Paris, salut:

De toutes les faveurs dont il a plu à Dieu bénir notre vie et notre règne, nous avons toujours reconnu la plus singulière, celle qu'il nous a faite, inspirant notre cœur à l'exemple des rois, nos prédécesseurs, d'octroyer à tous nos bons sujets les choses nécessaires et justes, non-seulement de paroles et par nos édits, mais par les effets dont nous avons voulu qu'elles fussent suivies tant pour le bien et repos de ceux sur lesquels nous sommes établis en autorité, que pour l'acquit de notre propre conscience et de la souveraine fonction à laquelle nous avons été appelés. Et lui-même nous est témoin que si, en quelque partie, lesdits édits sont demeurés inexécutés par la diversité des temps durant lesquels il a trouvé bon d'exercer nous et nos sujets par continuelles guerres, c'a a été avec un regret infini et non moindre désir et intention

(1) Bibliothèque royale, fonds Dupuy, vol. 428.

Digitized by Google

de les rendre de tous points exécutés, lorsque par sa bonté il aurait établi une paix générale en ce royaume. Maintenant que par l'octroi d'icelle il a daigné exaucer nos souhaits et terminer si heureusement nos labeurs, afin que des choses mal passées durant les mouvemens des troubles précédens, il n'en reste aucune marque, entre les articles non exécutés desdits édits faits pour la pacification et réunion de nos sujets, nous avons jugé nécessaire de faire effectuer celui concernant les arrêts et jugemens donnés contre feu notre amé et féal cousin, le sieur de Châtillon, amiral de France, capitaine de cent hommes d'armes de nos ordonnances, lesquels auraient été déclarés nuls, et en conséquence d'ordonner qu'ils seraient rayés et mis hors des registres des greffes, tant de nos cours de parlement que de toutes autres juridictions, ce qui n'aurait encore été fait, et d'autant que nous y sommes mus par la souvenance des services que nous avons reçus dudit feu sieur Amiral, et depuis encore si signalément en tant d'occasions par le défunt sieur de Châtillon son fils, même que cela regarde nous et notre personne. Nous, à ces causes, conformément aux édits et déclarations de nosdits prédécesseurs, singulièrement à celui par nous fait, publié naguère en notredite cour et icelui exécutant, vous mandons et très-expressément enjoignons que vous ayez à faire rayer et mettre hors, tant du greffe de notredite cour que de toutes autres juridictions, toutes les procédures, arrêts et jugemens donnés contre ledit feu sieur Amiral, révoqués par lesdits édits, afin que la mémoire en demeure à jamais éteinte et assoupie, comme de chose non avenue et de nul effet. A quoi voulons être procédé sans aucun refus, ni difficulté, sous quelque

Digitized by Google

prétexte que ce soit. Et à cette fin enjoignons à notre procureur-général et ses substituts tenir la main, requérir et poursuivre l'exécution de ce que dessus, comme il est plus particulièrement porté par lesdits édits, par vous vérifiés, à ce que toutes marques desdits troubles soient ôtées : car tel est notre plaisir.

Donné à Malesherbes, le dixième jour de juin 1599, et de notre règne le dixième.

HENRY.

Par le Roi, DE NEUFVILLE.

Extrait des Registres de Parlement (1).

Ce jour, les grand' chambres tournelles et de crédit assemblées, après avoir délibéré sur les lettres-patentes du dixième juin, signées *Henry*, et plus bas *par le Roi, de Neufville*, et scellées, par lesquelles est mandé, conformément aux édits des rois ses prédécesseurs, et à l'édit naguère vérifié, faire rayer et mettre hors des greffes de la cour et autres juridictions, les procédures, arrêts et jugemens donnés contre le feu amiral de Châtillon, révoqués par lesdits édits; conclusions du procureur-général du Roi; arrête et ordonne, entérinant lesdites lettres conformément audit édit, que les procédures, arrêts et jugemens donnés contre ledit défunt amiral de Châtillon, seront rayés, tant du greffe de ladite, que autres, et mis en marge du registre : rayé par ordonnance de la cour.

Fait en parlement, le vingt-deuxième août mil cinq cent quatre-vingt-dix-neuf.

VOISIN.

(1) Fonds Dupuy, 428.

Digitized by Google

CHRONIQUE

DU RÈGNE

DE LOUIS XV,

1742-43.

(FIN.)

15 *avril.* — La nouvelle de l'arrivée du roi Stanislas, à qui l'on prépare un appartement à Trianon, fait tirer beaucoup de conjectures, et penser que la Lorraine est menacée par les Autrichiens. Le public est presque toujours dans l'habitude de saisir les choses du mauvais côté.

Il en est de même du bruit qui court qu'il est arrivé avant-hier un capitaine des gardes de l'Empereur. On se persuade que l'extrémité où se trouve ce prince l'a porté à chercher un asile en France. Ne serait-il pas plus naturel de croire qu'il s'agit de quelque négociation, ou d'un compliment à M. le duc de Chartres sur le mariage dont il est question avec une princesse de Bavière?

L'aventure du Père Renaud continue à faire un grand bruit (1). Tout le monde donne le tort aux dames, à M. de La Carte, à l'abbé, etc. On dit: pourquoi ne pas faire des exemples de pareilles indécences? on arrête bien, à l'Opéra, un homme de condition qui trouble le spectacle; ne convient-il pas d'être encore

(1) Voir précédemment page 271.

Digitized by Google

plus sévère pour ce qui a rapport à la religion? On cite l'exemple qui pensa arriver à l'occasion de M. Caze, du temps de M. Hérault, qui faillit être mis à la Bastille pour une affaire à peu près semblable.

On vante beaucoup la piété avec laquelle madame de Mailly a fait le lavement des pieds, le Jeudi-Saint, chez les Sœurs-grises de saint Roch. On dit qu'elle remplit ce pieux devoir avec une affection et une humilité qui tirent les larmes des yeux de tous les assistans. Il y avait aussi madame la duchesse de La Trémouille, et plusieurs autres femmes de qualité.

16 *avril.* — « Vous devriez avertir charitablement Voltaire, » disait hier une femme de qualité à un homme de marque, « de ne pas parler si souvent du roi de Prusse et des liaisons intimes qu'il a avec ce monarque; malgré son crédit, il pourrait donner de l'inquiétude au ministère; on a plus de prétextes qu'il n'en faut pour le chagriner, et il me semble qu'il devrait être plus sage qu'un autre. » — « Vous êtes dans l'erreur, madame, » reprit l'homme de marque, « Voltaire sait qu'il ne tient à rien ici, qu'il a le parlement à dos et beaucoup d'ennemis, et profite de la circonstance des affaires. L'on a besoin du roi de Prusse, on n'a garde de le chagriner; et de l'humeur singulière dont est ce prince, il se formaliserait sûrement si l'on faisait un mauvais parti à ce poète. Aussi Voltaire ne demande pas mieux qu'on le croie bien avec ce prince, et je suis persuadé qu'il ne néglige rien pour accréditer cette opinion. D'ailleurs on peut se servir de lui pour traiter avec le roi de Prusse : en voilà plus qu'il n'en faut pour mettre cet homme à l'abri des traverses que vous imaginiez qu'il courait. »

Digitized by Google

17 *avril.* — On disait hier en bon lieu que le voyage du roi Stanislas avait pour objet une raison plus importante que celle de voir le Roi et la Reine; que ce prince, qui aimait la guerre, s'était servi de ce prétexte pour obtenir du Roi le commandement d'une armée; on ajoute encore que, sur un mémoire envoyé par ce monarque au Roi, Sa Majesté l'a invité de venir à la cour. Le bruit court parmi le peuple que cette Majesté polonaise entrera au conseil; mais il y a apparence, pour cette fois, que la voix du peuple ne sera pas la voix de Dieu.

Il y a des mouvemens séditieux dans le faubourg Saint-Antoine; tous les cabarets étaient hier remplis de ceux qui devaient tirer la milice, et l'on y parlait fort librement.

Les gens de qualité se moquent du sérieux avec lequel on traite ce qui est arrivé au sermon du Vendredi-Saint, et disent que les cornettes d'une femme ne sont pas de la compétence de la police, et cela à cause des exempts de police, qui ont été envoyés à cette église. M. le prince de Montbazon et ceux qui y étaient en badinent beaucoup; l'on dit cependant que M. de Marville fut lundi à Versailles pour cette affaire.

Il a été hier question des plaintes que fait M. le maréchal de Maillebois, de la police, prétendant avoir été insulté dans les *Nouvelles* clandestines.

On trouve surprenant que les exempts souffrent les indécences qui se commettent au Palais-Royal, où trois maquerelles, entre lesquelles étaient la Pâris et la Jourdan, mirent au grand jour de la promenade de midi plusieurs nouveaux sujets, ce qui attira tous les jeunes gens, et fit tenir des discours fort libres; toutes

Digitized by Google

les femmes d'une certaine façon furent obligées de quitter la partie.

18 *avril.* — La manière dont la milice s'est tirée hier aux Invalides a été fort applaudie; il paraît que le reste du tirage se fera avec la même tranquillité; cependant on craint que le faubourg Saint-Antoine ne soit moins tranquille; on s'y est promené hier à l'entrée de la nuit, après avoir quitté M. Chaban, et l'on a remarqué beaucoup de mauvaise humeur dans ce faubourg.

On dit que le crédit de madame de La Tournelle diminue et que celui de madame de Lauraguais augmente. On parle d'un conseil secret qui se tient dans les arrière-cabinets.

19 *avril.* — La manière ingénieuse dont madame de Vernouillet a cherché à se disculper envers le public, sur ce qui lui est imputé, ce jour du Vendredi Saint, au sermon du Père Renaud, a fort amusé tous ceux qui le savent, mais n'a point persuadé. Quand il serait vrai que le prédicateur ne la connaissait pas, cela ne prouve pas qu'elle ait été à l'église décemment. Ce n'est point le Père Renaud qui l'a accusée; ce sont ceux qui étaient à l'église. Il n'est pas naturel que tant de gens se soient donnés le mot pour la désigner aussi particulièrement qu'elle l'a été dans cette occasion.

La célébration du mariage de madame de Viomesnil par M. le cardinal de Tencin, donne lieu de parler sur cette Éminence : on en dit beaucoup de bien; on le loue sur les sages discours qu'il a tenus lorsqu'il s'est trouvé des gens qui lui ont marqué leur étonnement sur ce que le Roi, après la mort du cardinal de Fleury, ne faisait rien pour lui; il a toujours répondu qu'il n'avait rien à ambitionner après l'honneur dont Sa

Digitized by Google

Majesté l'avait honoré, de l'avoir admis dans ses conseils, où il pouvait servir l'État dignement; mais un point essentiel qui lui fait beaucoup d'honneur, c'est qu'on assure qu'il n'est entré dans aucune brigue, et qu'il vit avec la simplicité d'un ministre qui n'a pour objet que de servir son maître, sans se mêler de toutes les tracasseries de la cour.

20 *avril.* — L'on n'a point rapporté dans la feuille d'hier les bruits qui couraient sur le faubourg Saint-Antoine, parce qu'on s'était persuadé qu'ils n'étaient pas fondés; mais comme ils se sont fort accrédités et qu'ils courent tout Paris, on croit qu'ils méritent d'être examinés.

On dit que les garçons du faubourg Saint-Antoine ne tireront pas et qu'ils s'en prétendent exempts par leur privilége. Sur ce que des gens sages leur ont fait entendre qu'ils étaient dans l'erreur et qu'il n'y avait que le Roi seul qui pouvait les en dispenser, on prétend qu'ils ont répondu qu'ils s'exempteraient eux-mêmes et qu'on verrait.

Sur ce qu'ils ont entendu dire que leur faubourg tirerait à Vincennes, ils ont dit qu'ils n'iront pas. — « On viendra vous prendre chez vous comme miliciens de droit. — Nous verrons, » etc.

Malgré tous les mauvais raisonnemens qu'on fait à cette occasion, l'on ne doute pas que tous ces rodomonts ne soient souples comme des gants lorsque les ordres du Roi leur seront signifiés; mais il paraît prudent de feindre d'ignorer toutes leurs impertinences et de les faire tirer incessamment.

21 *avril.* — Si les maréchaussées font leur devoir, le nombre des miliciens de droit doit être fort grand. La crainte de tirer fait disparaître et partir un nombre

Digitized by Google

étonnant de garçons. M. de Marville s'en apercevra dans les tirages qui vont suivre, et il n'y a pas de doute que cette dernière opération ne lui coûte beaucoup de soins et d'inquiétudes. Le murmure est presque général dans le bas peuple, mais chez les honnêtes gens on applaudit fort à l'auteur du projet et on commence à sentir tous les biens qui résulteront pour la campagne, et pour la ville de Paris même, d'avoir passé par-dessus les règles ordinaires et d'avoir accoutumé les citoyens des villes à partager les charges de la campagne.

Les officiers crient contre M. de Marville sur les difficultés qu'ils prétendent rencontrer pour faire leurs recrues; mais on loue fort le magistrat de sa fermeté dans cette occasion.

22 *avril.* — L'on entendit hier dire par des femmes de la Reine que cette princesse était pénétrée de chagrin, qu'on l'attribue au bruit qui court de la grossesse de madame de La Tournelle, et à l'indifférence que le Roi marque. Il y a quelque autre chose de particulier à ce sujet, mais il n'a pas été possible d'en savoir davantage.

Le parti de M. de Chauvelin subsiste toujours. On n'échappe aucune occasion pour parler à son avantage. On dit beaucoup de bien de M. le cardinal de Tencin, et l'on continue à tourner en ridicule M. Amelot. Le Roi veut être instruit, dit-on, de tout ce qui se dit. On remarque que ce monarque est entier, qu'il est toujours en garde, et qu'il ne revient pas aisément lorsqu'il est affecté de quelque opinion.

Il a été question, dit-on, de M. de Marville, avant-hier sur une badinerie faite à l'occasion de M. le curé de Saint-Sulpice pendant le tirage de la milice de sa pa-

Digitized by Google

roisse. Le Roi marqua qu'il était fort content de la manière dont ce magistrat se conduisait dans cette affaire, et dit que rien n'avait été plus heureusement imaginé que de consommer ce projet aux Invalides.

On se flatte à la cour que le Roi de Prusse servira l'Empire dans l'occurrence où il se trouve.

On dit qu'avant peu on apprendra une grande nouvelle; on est fort circonspect à Versailles sur les nouvelles.

Le Roi a marqué beaucoup de sensibilité pour l'accident qui est arrivé à M. Laurencin, écuyer, qui s'est cassé la cuisse avant-hier à la chasse.

Le sieur Oudry, peintre du Roi, demande une pension de mille francs dont le sieur Desportes, aussi peintre, mort avant-hier, était gratifié.

M. le duc de Richelieu paraît en faveur.

On dit que le Roi ne s'abandonne pas à l'excès à ses goûts et qu'il réfléchit beaucoup avant que de se décider, pour les minuties comme pour les affaires importantes.

23 *avril.* — Le peuple est de la plus mauvaise humeur du monde, non pour ce qui a rapport à la milice, il y est accoutumé à présent, mais à cause de la brutalité de ceux qui poursuivent et arrêtent les fuyards. Les gens que l'auteur met en campagne pour être instruit de ces bas détails lui ont rapporté qu'ils avaient vu arrêter de ces fuyards avec dureté, jusqu'à les traîner par les cheveux, ce qui avait pensé causer des troubles. Cela a fait aussi mauvais effet dans les marchés; les femmes attroupées ont donné des malédictions au Magistrat, comme s'il ordonnait ces violences et qu'il fût la cause de tout le mal, avec me-

Digitized by Google

nace que, s'il passait dans le marché, elles lui jetteraient des pierres, etc.

La même brutalité d'un exempt qui était hier à la Comédie Française a pensé causer un désordre réel ; il avait cependant raison dans le fond. Le cocher de madame la présidente de Saint-Lubin s'était mis dans le cas d'être châtié si l'exempt se fût conduit avec moins de pétulance. M. d'Argental et plusieurs gens de qualité ont eu lieu de se plaindre de ses brusqueries, et si l'auteur n'était point survenu, qui serra cet officier par la main en l'avertissant qu'il se modérât et qu'il allait occasioner un trouble réel, la livrée étant déjà prête à seconder leurs maîtres, on ne sait ce qui serait arrivé. La vérité du fait, c'est que le guet seconde fort mal les exempts et les expose tous les jours aux mêmes inconvéniens

On fait courir le bruit que M. le comte de Saxe s'est battu avec le major-général de l'armée; que M. de Maillebois est disgracié et que M. de Belle-Isle part incessamment pour Bisy.

24 *avril.* — Il y eut avant-hier une discussion à la porte de l'Opéra, avant la répétition, qui aurait eu des suites, sans la prudence de M. de Bombardes. Le sieur Royer avait invité une partie de ses connaissances à venir à la répétition ; M. Rebel, qui aime à le chagriner, en ayant été averti, défendit à la porte de laisser entrer personne. On voulut entrer de force ; M. de Bombardes averti, accourut. On se plaignit de Rebel et on lui exposa le fait. Pour lui épargner la mauvaise humeur de ceux qu'on avait voulu renvoyer, M. de Bombardes jugea à propos d'assurer que c'était lui-même qui avait donné l'ordre dont on se plaignait,

Digitized by Google

et pour le prouver il fit ouvrir la porte à tout le monde, ce qui calma sur-le-champ le désordre.

La pièce a été fort mal reçue; on la trouverait passable si les paroles étaient bonnes; si le ballet n'avait pas l'air d'une procession et s'il n'y avait pas des redites et des longueurs; si dans quelques endroits des décorations il n'y avait pas des colifichets et de la marionnettes, et si la musique ne ressemblait pas à celle de plusieurs autres. On donne pour auteur des paroles La Serre ou Saint-Maure qui a été précepteur de M. d'Egmont, et assez sot pour servir de prête-nom. Mais on a lieu de croire qu'elles sont de l'abbé de Voisenon; on sait qu'il est fort attaché à mademoiselle Lemaure, et que mademoiselle Lemaure ne le hait pas, et que les tendres discours que lui adresse Géliot sont ceux que l'abbé lui tient toutes les fois qu'il peut se procurer des entretiens, malgré le sieur de La Garde et sa vigilante mère. Rien n'est plus plaisant que ce petit tracas.

Le compliment qui a été prononcé avant-hier à la Comédie, avant la *Mérope*, par Roselli, a été corrigé, M. d'Argental ayant fait ses représentations à M. de Voltaire. Il a été trouvé long et fort ennuyeux. Ce compliment devait servir de préface à la comédie de cet auteur qu'on dit être arrêtée à la police. Le sieur de Voltaire est de fort mauvaise humeur à cause du refus que fait M. le Chancelier d'accorder le privilége à cette pièce, à cause du discours fait par le Chevalier de Mouhy, à l'instigation de cet auteur, ce qu'il n'a pu lui refuser à cause d'anciennes liaisons et de ce qu'il lui a prêté de l'argent.

On dit que M. le duc d'Orléans s'est donné la discipline hier, après le départ de M. de Chartres, pour

Digitized by Google

attirer sur son fils les bénédictions du ciel pendant la campagne.

Le nombre de ceux qui ont évité de tirer à la milice est fort grand. On compte beaucoup de traits de monopole de la part des commissaires et des exempts. Moyennant deux louis, un nommé Nicolas, du Café de Foy, qui est tombé milicien, doit être biffé, parce qu'un officier de police a promis d'arrêter un fuyard.

26 *avril.* — L'abbé de Voisenon se trouve dans une position bien désagréable pour un auteur. Non-seulement il a le désagrément d'entendre fronder sans cesse son opéra, mais même il est dans la triste nécessité d'en dire encore plus de mal que les autres, parce qu'il n'ignore pas qu'on le soupçonne terriblement d'y avoir la plus grande part.

M. le comte de Clermont n'est pas encore à la veille d'être guéri, dit-on, parce que sa maladie se trouve compliquée par un soupçon de virus qui s'est répandu dans la masse du sang, et qui demande du temps pour s'expulser entièrement.

Le bruit qui se répand que la livrée tirera l'année prochaine la milice console fort le peuple, et s'il avait lieu, il serait approuvé universellement.

On assure que l'on a fort désapprouvé au conseil l'ordonnance rendue pour la milice, et que sans la crainte de compromettre l'autorité royale, elle n'aurait pas eu lieu.

On continue de dire que les officiers de police profitent des circonstances de la milice pour faire leurs affaires et pour se dédommager du peu d'occasions qu'ils ont eues depuis que M. de Marville est en place.

27 *avril.* — Il paraît un écrit en prose sous le nom

Digitized by Google

de *Statuts de l'Opéra* (1), et qui est d'une indécence extrême, et fort offensant pour tous ceux qui sont nommés. Il est rempli d'anecdotes désagréables pour un nombre de gens de qualité. Ceux qui sont les moins scrupuleux sur ces sortes de lectures condamnent ce libelle comme trop hardi et trop licencieux. On pense que celui qui en est l'auteur est initié aux mystères de l'Opéra, et l'on est si fort outré contre lui, qu'on le déclarerait sur-le-champ si l'on pouvait parvenir à le connaître.

On a conté hier l'histoire de l'homme de condition, qui, pour gagner sûrement de l'argent, pariait avec des garçons qui devaient tirer à la milice qu'ils ne tomberaient pas miliciens. M. de Marville, qui a découvert les moyens mis en usage pour cet effet, a fait mettre au cachot l'exempt et le parieur, à quoi l'on a fort applaudi. On rapporte aussi le trait d'un homme qui gagne beaucoup d'argent, sous le prétexte qu'il a le secret d'empêcher ceux qui tirent de tomber sur les billets noirs. Les garçons du faubourg Saint-Antoine ont loué des tambours pour tirer avec éclat la milice.

28 *avril.* — L'on dit dans le monde distingué que le Roi a ordonné qu'on retardât l'oraison funèbre du feu cardinal de Fleury. Les conjectures qu'on en tire sont que M. Amelot lui a rapporté deux ou trois lettres de Son Eminence, dans lesquelles Sa Majesté n'est pas traitée avec le respect qui lui était dû.

Voltaire est rongé de soins et d'inquiétude, il sait tous les bruits qui courent sur son compte. On dit que, piqué jusqu'au vif du peu de cas qu'avaient fait sur l'esprit de M. Boyer de Mirepoix les lettres soumises et rampantes qu'il avait écrites, qui, bien loin de lui

(1) *Règlement pour l'Opéra de Paris*, avec des notes historiques (par de Querlon); 1743, in-12.

Digitized by Google

mériter l'Académie, l'en avaient éloigné pour toujours, il avait traité de prestolets MM. de Mirepoix et de Sens. On assurait qu'il avait des ressorts puissans qui le mettraient au-dessus de cette prêtraille, et qu'il trouverait le secret de faire agir les tétons de madame de La Tournelle en sa faveur; que cette favorite ayant été instruite de ce propos, lui dit, un jour qu'il vint lui faire sa cour à sa toilette, en lui découvrant sa gorge: « Eh bien, Voltaire, que feriez-vous de mes tétons si « vous en étiez le maître? » et que le poète avait répondu, en se jetant aux pieds de madame de La Tournelle: « Je les adorerais. »

L'on prétend que le jour du compliment qui fut fait à l'ouverture du Théâtre-Français, Voltaire envoya plusieurs billets d'invitation pour s'y trouver, et que dans celui qu'il écrivit à M. de La Reynière, il lui manda qu'il entendrait un discours qui ne serait pas celui du duc de Nivernais: l'apostrophe a fort fâché le duc, et lui a fait perdre son amitié. Il est vrai que Voltaire a dit à cent personnes que le discours qui fut fait à la clôture était de M. de Nivernais, et qu'il a prié l'auteur de le répandre dans Paris. La Chaussée et ce poète sont aussi brouillés pour le même compliment. Voltaire a prié l'auteur d'assurer tout le monde que la comédie qui est à la police est de M. Le Franc.

Il fut hier question de M. de Marville à la Comédie, et on en dit beaucoup de bien.

Si le Roi a besoin d'un corps de cavalerie sans qu'il en coûte un sou à l'État, il peut confirmer par l'exécution le bruit qui court que l'ordonnance est sous presse, pour que chaque porte cochère, à Paris, fournisse un cavalier tout monté et équipé. Il y a quelques esprits inquiets qui frondent cette disposition, mais le grand

Digitized by Google

nombre convient qu'il est juste que tous les membres de l'État contribuent à ses charges.

La livrée s'attend aussi à tirer; le peuple le désire avec ardeur, parce qu'une partie des laquais se moquent des miliciens qu'ils rencontrent, et leur font des signes insultans derrière leurs carrosses.

On se moquait hier de M. d'Anjoran, à qui sa femme a donné une galanterie, parce que le chirurgien gagné lui a fait accroire qu'il ne devait s'en prendre qu'à la bière qu'il avait bue, qui avait produit cet effet.

Le sieur L'Homme, qui a un procès à la quatrième des enquêtes, à la veille d'être jugé, et qu'il doit gagner au dire de tout le monde, s'attend à le perdre, parce que son adversaire est janséniste, et qu'il assure qu'une partie des membres de cette chambre est de ce parti.

1er *mai.* — L'on sait de bonne part que M. d'Argenson a passé avant-hier une partie de la journée à Choisy, qu'il y a soupé, que le Roi lui témoigne une faveur très-singulière, et qu'il n'en est reparti qu'à une heure après minuit. On dit que ce ministre a trouvé le secret de gagner la confiance du monarque, et qu'il est initié dans les mystères et dans les plaisirs. On ne doute pas après cela, qu'il n'ait la plus grande part aux affaires. Ceux qui connaissent le fonds de son esprit n'ont jamais douté qu'il ne perçât dès qu'il serait à portée de se faire connaître. On lui accorde une qualité essentielle qui suffit pour en faire un grand ministre, il a pour coutume de ne jamais rien faire d'une certaine conséquence, qu'il ne consulte ceux qu'il croit plus habiles que lui. Cette docilité de caractère lui fait beaucoup d'amis. On lui reproche cependant de se laisser prévenir, et de trop déférer aux conseils d'une femme

Digitized by Google

que tout le monde connaît, et dont l'esprit est entier et dangereux.

On fait beaucoup d'histoires plus singulières les unes que les autres, sur tout ce qui se passe tous les jours pendant le tirage des milices. On y fait jouer un rôle fort convenable à M. de Marville, et bien loin que cette besogne désagréable ait irrité le peuple contre lui, comme on le pensait d'abord, sa prudence et ses décisions toujours sages dans les difficultés survenues, ont fait admirer son génie.

3 *mai.* — On dit que M. l'évêque de Mirepoix ne fait pas grand cas de M. le maréchal de Noailles, et que dans les occasions il ne le ménage pas.

Il paraît, par les discours qu'on tient de M. le duc de Richelieu, qu'il n'est pas aimé, et qu'on est fort aise que son devoir l'oblige à s'éloigner de la cour.

4 *mai.* — L'on entendit hier en différens endroits parler en très-bons termes de M. de Marville, sur la manière dont il s'est conduit dans les opérations de la milice. L'on dirait qu'après la fermeté qu'il a montrée dans cette occasion, on pourrait compter sur lui dans les plus scabreuses. L'applaudissement a été général. Personne n'a contredit les éloges qui lui ont été donnés, excepté un freluquet de Robin qui dit à demi-voix à deux ou trois personnes, qu'il y avait bien des gens dans Paris qui se plaignaient de lui, et qu'à l'égard des soins que cette milice lui avait donnés, ils n'avaient pas été si grands, qu'il n'eût bien trouvé le temps de voir souvent une fort jolie femme avec laquelle il s'en délassait, et cita pour le dernier jour mercredi dernier.

Deux jeunes gens qui paraissent répandus dans le monde, faisaient hier une énumération de forts honnêtes gens qui sont entre les mains des chirurgiens

Digitized by Google

pour galanterie, et nommèrent M. le lieutenant-civil. L'un d'eux s'écria qu'il n'était pas possible qu'un magistrat si grave se mît dans ce cas. On cita pour le convaincre une jeune fille du faubourg Saint-Germain qui a été, il n'y a pas long-temps, à Sainte-Pélagie, et qui est entretenue actuellement par un Président qui demeure à l'hôtel d'Espagne.

Voltaire est fort piqué contre M. le Chancelier à cause du refus qu'il a fait de permettre l'impression d'un discours qu'il avait composé pour joindre à sa tragédie de *Mérope*, et sa mauvaise humeur lui fait faire des annotations qui ne sont pas agréables pour les gens qui gouvernent, cela n'empêche pas qu'il ne travaille plus que jamais. Il a trois comédies prêtes à paraître. Son Histoire universelle est achevée, et il a sur le métier plusieurs morceaux intéressans.

7 *mai*. — Le bruit qui court depuis avant-hier, que le Roi est dans la résolution de ne plus rien souffrir des Anglais, ferait un effet admirable si l'on en était bien persuadé, et il n'y a pas un de ses sujets qui ne contribuât d'une partie de ses biens pour humilier une nation qui se vante hautement, jusqu'au point de dire que la France la craint trop pour en venir à une rupture déclarée. Il est vrai qu'on est souvent à portée d'entendre de quelle manière ils pensent sur ce chapitre. L'opinion de la faiblesse du gouvernement est à un point qu'on n'ose le rendre, ils parlent du Roi comme d'un très-bon Prince; mais ils ne lui rendent pas la justice de le croire capable de leur faire la guerre, quand même ils pousseraient les choses plus loin qu'elles ne l'ont été jusqu'ici. Il est certain que de la manière dont tous les Français pensent sur les Anglais, le présent le plus cher qu'on puisse jamais leur faire, sera un ma-

Digitized by Google

nifeste dans lequel seront exprimées leurs insolences et une déclaration de guerre. L'on ne sait si la paix, qu'on désire toujours avec ardeur, serait plus agréable pour eux qu'une rupture avec cette nation. La haine que le temps avait assoupie s'est réveillée, et l'on attend avec impatience le moment de la signaler.

Il y avait hier un fort grand monde à la Comédie Française, où débutait dans *le Bourgeois Gentilhomme* une nouvelle actrice nommée Milon. On lui a trouvé du naturel. C'est un visage à la Bourbonais; mais malgré les applaudissemens qui lui ont été donnés, il s'en faut bien qu'elle ait aucune des finesses de la Quinault. Le spectacle était brillant : le duc de Nevers, qui se traîne souvent au spectacle, y a beaucoup causé avec le jeune Daugny, qui ne le quitte plus. La princesse de Croy, les duchesses de La Vallière, de Luxembourg, la marquise du Châtelet, s'y pavanaient; le prince de Lambesc y reniflait : un filou a profité de l'embarras de la sortie pour y voler une tabatière à un homme de distinction qui en a fait grand bruit. Le duc de Villars, après s'être fouillé et avoir trouvé la sienne, a dit qu'an bout du compte il n'y avait pas grand mal, et que cela ne valait pas la peine de faire tant de bruit.

8 *mai.*—L'on vend sous le manteau un livre intitulé *Lettres de M. de Vanhoë*, sur le ministère de feu le cardinal de Fleury. L'on dit que cet écrit dévoile de sérieux mystères, et qu'il donne un jour au gouvernement qui ne lui est pas favorable.

On lut avant-hier au soir, au café de Foy, une *Nouvelle* clandestine sous le nom *de Hollande*, plus remplie de nouvelles que de faits : on y parle du Roi et des ministres. Elle a été fort applaudie à cause de la vivacité des traits dont elle était remplie.

Digitized by Google

M. de Châtillon est trop sévère, dit-on, pour M. le Dauphin, et M. Boyer trop patelin. Dès que le prince a de petits chagrins, M. de Mirepoix se trouve toujours à temps pour l'en consoler.

Il paraît une brochure intitulée *Histoire de mademoiselle d'Azincourt*, qu'on dit fort amusante, et où le Président de Rieux n'est pas favorablement traité.

Il y a beaucoup de brigues à l'Opéra. M. Rameau se fait tirer à quatre pour donner des augmentations qu'il a faites pour *les Indes galantes*, qu'on va remettre incessamment. Il prétend qu'on lui tienne des paroles qu'il suppose lui avoir été données.

Mademoiselle Lemaure n'a point chanté hier, parce que Ricau, son friseur, n'était point arrivé. M. Thuret est fort las des caprices de cette fille, et voudrait fort en être défait sans que cela vînt de lui, aussi bien que de la famille de La Garde, qui le consomme, dit-il, sans que le public ni lui en soient plus avancés.

Rien ne fait plus d'honneur au Roi que l'application que Sa Majesté donne aux affaires. On est enchanté de ce qu'il reste à Versailles jusqu'au 26 ou 27 : on regarde ces séjours comme des preuves qu'il préfère ses devoirs à ses plaisirs, ce qui redouble la vénération de ses sujets.

9 *mai*. — Le public est toujours dans la prévention qu'on fera tirer la milice *à la livrée*.

Il n'y a pas de sorte de détours dont plusieurs garçons ne se soient servis pour s'exempter de tirer ; et l'on convient que rien n'a été mieux imaginé pour que l'ordonnance ait toute sa force, que de réformer les miliciens qui découvraient les fuyards.

On parle de M. de Marville dans les termes les plus flatteurs : tout le monde convient qu'il s'est tiré de

Digitized by Google

cette besogne épineuse avec autant de fermeté que d'habileté. On disait hier dans une bonne maison qu'on ne se serait pas attendu à la douceur qu'il a montrée dans tous ces momens où sa patience a dû être exercée. On dit que le Roi l'a reçu fort agréablement, et qu'il a été fort gracieux à la cour.

Mademoiselle Le Duc a été hier à la Comédie Française avec son amant. Le public ne s'accoutume point à voir qu'un prince du sang se donne ainsi en spectacle; les étrangers en badinent tout bas, et l'on est étonné que le Roi n'en dise pas son sentiment.

10 *mai.* — L'on dit que le Roi se plaignait, ces jours passés, devant madame de La Tournelle, qu'il était l'homme de son royaume le plus mal instruit, quoiqu'il eût pris, à ce qu'il semblait, le parti le plus sûr pour que la vérité l'approchât, en ordonnant à M. de Marville de lui rendre compte de tout ce qui se disait, ce qu'il faisait en apparence, continua Sa Majesté, quoiqu'elle n'ignorât pas, dans le fond, que souvent on lui déguisait les faits, ou même on les supprimait, soit par la crainte de déplaire à ses ministres, soit par attachement pour ceux à qui l'on croit devoir quelque chose, comme si le zèle d'un sujet envers son souverain et son bienfaiteur, ne devait pas l'emporter sur tous les autres égards. Sur ce qui fut répondu au Roi que son lieutenant-général de police n'était pas le seul qui pût servir le Roi en cette partie, Sa Majesté répondit qu'elle se servait d'un autre canal pour apprendre d'un côté ce qu'elle sentait bien qu'on lui cachait de l'autre; mais qu'avec tout cela elle n'en était pas plus avancée, parce que les mêmes raisons qui retenaient M. de Marville agissaient sur l'esprit des personnes qu'elle avait chargées du même emploi.

Digitized by Google

L'on assure que la franchise avec laquelle M. le contrôleur-général s'est toujours expliqué dans toutes les occasions, a fait son seul appui dans l'esprit du Roi, et que c'est à cette qualité, si rare à la cour, qu'il doit la continuité de sa faveur.

On prétend que madame de La Tournelle ne sera duchesse qu'après avoir donné des enfans au Roi; il se passe cependant des choses, à ce sujet, dont on n'est point encore assez bien informé pour les rapporter.

On dit qu'il a été question dernièrement de Voltaire dans le cabinet du Roi, et que Sa Majesté n'est point prévenue en sa faveur.

11 *mai.* — Il paraît une préface aux *Règlemens de l'Opéra*, dont nous avons parlé dans une des feuilles précédentes (1).

Les envoyés de la Régence de Tunis firent la galanterie, hier en sortant de leur loge, de répandre beaucoup de musc, dans l'idée, sans doute, de donner bonne opinion de leur propreté; mais que diront-ils de l'injustice de Paris? Ils ont été maudits généralement.

12 *mai.*—On renouvelle les mauvais discours sur le compte de M. Amelot. Les ministres étrangers ne vont chez lui qu'à regret : ils prétendent qu'il passe sa vie à faire des bévues. Si ce ministre avait un homme qui lui fût attaché, qui entendît l'anglais et l'allemand, et se faufilât avec les étrangers distingués qui sont à Paris, on ne doute pas que M. Amelot ne prît son parti et qu'il ne s'épargnât à l'avenir les désagréables rapports qu'on lui ferait immanquablement toutes les fois qu'il exigerait qu'on lui rendît sincèrement ce qu'on pense de lui dans le monde.

(1) A la date du 27 avril, p. 386.

Digitized by Google

On chante des vers sur la milice qui sont assez plaisans. Il y en a neuf couplets, de huit vers chacun, sur l'air *M. d'Heudicourt qui n'a pas un écu.*

13 *mai.* — On dit que le Roi veut entièrement ce qu'il veut, et qu'il y a des momens où il ne faut pas le contredire, à moins qu'on ne veuille essuyer des mouvemens d'impatience. On rapporte que M. le Chancelier ayant voulu lui faire des représentations sur ce qui s'est passé à Montpellier, dans la vue d'empêcher la déclaration du Conseil-d'État, sur la suppression de la consultation de quelques avocats du Parlement sur le synode tenu à Montpellier, Sa Majesté avait trépigné en s'écriant : *Je le veux, je le veux.* On a vendu cette déclaration en même temps que celle qui a été rendue à l'occasion des chirurgiens.

L'on disait hier à l'Opéra que M. le cardinal de Tencin serait chargé avant peu des affaires de l'État, et que le Roi méditait un changement considérable dans le ministère. On est toujours dans l'opinion que M. Amelot sera remercié.

L'on parle aussi d'un conseil de guerre, et l'on fait l'honneur à M. d'Argenson d'avoir été le premier à le conseiller, étant connu, dit-on, que n'ayant aucune connaissance de cette partie, il était absolument nécessaire qu'il fût aidé par gens du métier.

Les *Lettres de M. de Vanhoë* continuent à faire grand bruit. On dit que le Roi en a quelque connaissance et qu'il a paru curieux de les voir; mais que dans le dernier comité tenu à cette occasion, on avait jugé qu'il ne convenait point qu'on en rendît compte à Sa Majesté.

14 *mai.* — Il s'est répandu hier sourdement, le matin, la nouvelle que M. le maréchal de Broglie avait

Digitized by Google

été attaqué d'apoplexie et qu'il était fort mal ; et le soir on s'est avisé de publier qu'il était mort. Toute la journée s'est passée en raisonnemens et en conjectures sur cet évènement, sans doute supposé par les esprits inquiets et oisifs qui passent leur vie à faire courir des bruits. Ceux qui, sur le moindre prétexte, désespèrent toujours de tout, assurent que M. de Broglie mort, la France ne doit plus s'attendre qu'à des pertes, et ne veulent point qu'il puisse être remplacé. Le public, qui, dès le commencement de la guerre, a adopté M. le comte de Saxe pour son héros, le nomme pour remplacer M. de Broglie, et le met au pair de ce général. On conteste sur la possibilité : M. de Saxe, comme luthérien, ne peut être maréchal de France. La cour, maîtresse des arrangemens, peut lui donner le commandement de l'armée sous les ordres de M. de Noailles, ou ne point mettre à cette armée de généraux plus anciens que lui.

Gens qui prétendent au grand ton disaient hier que le Roi est plus en tutelle que jamais, malgré toutes les apparences du contraire, parce que les ministres s'entendent parfaitement pour dérober à Sa Majesté la connaissance de toutes les choses qui pourraient l'inquiéter. On fait à cette occasion tant de raisonnemens extraordinaires, qu'il serait trop long de les rapporter. L'essentiel est que l'on prétend que M. de Marville a eu peur, et que pour être tranquille il a promis de ne point rendre de compte qu'après en avoir conféré avec M. de Maurepas.

15 *mai*. — La déclaration du Roi pour la suppression des écrits intitulés *Consultation des Avocats*, etc. occasione à tous les instans des débats. Les jansénistes en murmurent extraordinairement, et partie du Parle-

Digitized by Google

ment surtout. Les avocats soutiennent que la cour ne pouvait prendre un plus mauvais parti que celui de réveiller des contestations suspendues et que le temps assoupirait peut-être, et de mettre la cour de Rome dans le cas de trop exiger de celle de France. On respecte le Roi, mais on ne ménage en aucune manière M. de Mirepoix. On attribue à son ambition ce coup hardi : on prétend qu'il veut être cardinal à quelque prix que ce soit, et que pour y parvenir il n'est rien qu'il ne fasse pour mériter de Rome cette faveur.

L'aventure de madame Bouret fait grand bruit parmi les femmes; on la conte de différentes manières : la première que son mari ayant besoin de son carrosse, les chevaux du sien n'étant point en état d'aller, le cocher de sa femme avait eu l'impertinence de lui répondre qu'il ne le servirait point sans ordre de madame, et que sur les plaintes qu'il en avait faites à madame Bouret, elle avait applaudi à l'insolence de son cocher; que la discussion s'étant échauffée, elle avait été chez son procureur, pour dresser une requête à fin de séparation, et que n'ayant pu y réussir, elle était retournée chez sa mère, et que M. Bouret, n'ayant pu la ramener à la raison, lui avait envoyé sa dot en lui faisant défendre de remettre jamais les pieds chez lui. On débite pour seconde cause de cette aventure d'avoir été surpris avec un de ses gens en flagrant délit. Ce qu'on rapporte à ce sujet ferait la matière d'un fort joli roman, si l'héroïne était mieux faite que madame Bouret.

16 *mai.* — Il paraît, par le raisonnement qu'on fait sur le ministère, que les ministres sont en garde les uns contre les autres, et que l'union, si nécessaire pour se conserver, ne subsiste plus. Des courtisans qui ont l'air

Digitized by Google

d'être bien informés disaient hier que ceux qui sont en place actuellement dépendent des circonstances heureuses ou malheureuses de cette campagne, et que si les affaires ne tournent pas aussi bien qu'on s'en flatte, il y aura un ministre de nommé avant peu, et que cette place sera remplie par celui qui aura le plus de talens, et les suffrages des étrangers et du public.

Madame la Duchesse ignore la situation dangereuse où elle est. Malgré l'adresse du curé de Saint-Sulpice, elle ne veut pas entendre parler de se confesser. Cette princesse souffre comme une martyre et jette des cris perpétuels; cela n'empêche point qu'on ne joue dans son antichambre, par son ordre, jusqu'à cinq heures du matin. M. le duc d'Orléans a été la voir et est fort fâché de ce qu'on ne lui parle point de l'extrémité où elle est. Malgré ses souffrances, elle travaille à marier M. le comte de Charolais avec une des princesses de la maison de Conti.

On dit toujours M. de Broglie fort mal, et on en attribue la cause à son intempérance.

17 *mai.*—M. le maréchal de Maillebois eut une audience particulière, vendredi dernier, du Roi, dans laquelle il justifia sa conduite par des preuves réelles consistant en cinq lettres de feu M. le cardinal de Fleury, qui servent toutes à sa décharge, et prouvent que cette Éminence voulait traîner les choses en longueur et ne jamais rien terminer.

On dit que M. de Mirepoix prépare depuis quinze jours ce moment de justification, et qu'il est toujours prêt à rendre de pareils services à tous ceux qui sont en état de justifier la mauvaise conduite que tint le feu Cardinal dans le ministère. On n'ignore pas aussi que M. Boyer tient le Roi dans une sorte d'incertitude sur

Digitized by Google

le compte de ses ministres, et qu'il n'échappe aucune occasion de les rendre suspects, particulièrement ceux que le public envisage comme capables de soulager le Roi dans les fonctions épineuses du gouvernement de l'État. M. d'Argenson disait, ces jours passés, à ce qu'on assure, que de tous ses rivaux il ne craignait que M. de Tencin et M. de Boyer, parce que l'un avait un mérite réel, et que l'autre affectait d'en avoir, ce qui est presque égal. Gens attachés à M. d'Argenson ont eu l'imprudence de convenir devant gens qui l'ont répété, que le ministre de la guerre ne serait pas longtemps sans l'emporter sur tous ses concurrens, et que loin d'être traversé dans ses vœux, il avait l'habileté de faire servir ses rivaux à ses propres desseins, et cela parce qu'il se conduisait avec tant d'adresse qu'il mettait les ministres dans l'obligation de s'unir avec lui pour donner du dessous à ceux qui lui étaient opposés.

M. d'Argenson est extraordinairement cauteleux, et le Moncrif, qui est un coëme dangereux, met en usage tous les ressorts du malhonnête homme pour servir son patron, et pour dénigrer tous ceux qui pourraient lui être opposés.

18 *mai.* — M. Grégoire, député du commerce, dit hier, au Palais-Royal, qu'un de ses amis, qui l'est beaucoup de l'ambassadeur de Hollande, lui avait rapporté que ce ministre désavouait ce qui s'était dit du Roi dans les lettres imprimées qui paraissaient sous son nom; qu'en peignant ce Monarque à sa République, il n'avait jamais parlé de son humeur dans les termes dont on le faisait se servir, et qu'il s'était aperçu que dans plusieurs endroits de cet écrit, on avait tronqué le sens plusieurs fois.

Digitized by Google

Ces jours derniers, on dit qu'un homme de bonne façon se fit présenter au Roi sous un nom postiche, et lui présenta un cahier contenant un nouveau projet de finances; que Sa Majesté lui ayant ordonné de le porter à M. le contrôleur pour lui en faire son rapport, cet homme lui avait répondu qu'il était moralement sûr qu'il serait rejeté; que Sa Majesté, ayant rêvé un moment, nomma M. de Trudaine; que l'inconnu répliqua que celui-ci lui serait encore moins favorable; qu'enfin, Sa Majesté lui nomma M. le cardinal de Tencin, ce qui ne fit plus de difficulté. Quoique ce trait soit cru de bien des gens, on doute cependant qu'il soit vrai.

L'extrémité où est madame la Duchesse, donne lieu à des histoires sur son compte. On rappelle surtout la mauvaise manœuvre que fit M. de Moras pour quatre mille actions qu'il acheta dans un temps où elles étaient à fort bon marché, qu'il revendit fort cher par un manége qu'il sut mettre en usage pour les faire augmenter, et, après un nouvel artifice pour les faire baisser, il acheta celles dont cette princesse est actuellement en possession : trait qui a diffamé pour jamais le sieur Moras dans le public.

On a fort mauvaise opinion de la campagne de la Moselle. Les Anglais crient comme des aigles sur les magasins enlevés. Les Hollandais ne seront pas longtemps, disent-ils, sans se déclarer. La réponse que les alliés ont faite au rescript de l'Empereur est fort insolente, et conçue dans un genre nerveux.

M. Amelot est toujours dans le même discrédit. Voici les derniers vers qui ont été faits sur son compte.

Digitized by Google

SUR L'AIR : *Aimable vainqueur.*

Ministre moqué,
Bientôt révoqué,
Objet d'ironie,
Faible génie,
Bel esprit manqué,
Pauvre caboche,
Vilaine bamboche,
Bout d'homme croqué :
Petit Amelot,
Ta langue se brouille,
Barbouille,
Bredouille,
Quand tu dis un mot;
S'il faut traiter,
S'il faut discuter,
Un rien t'embarrasse;
Trop court pour la place
Tu ne peux rester.
Non, non, jamais,
A moins qu'on ne te chasse,
Nous n'aurons la paix.

19 *mai.* — Il y a beaucoup de mouvemens, de murmures, de larmes et de plaintes parmi le peuple à Paris, à l'occasion de l'assemblée de demain. On assure cependant que parmi cette désolation, qui est générale, il n'est rien dit de désobligeant de M. de Marville; au contraire, tout le monde est d'accord qu'il s'est conduit dans cette opération difficile avec autant d'humanité qu'il convenait à la place qu'il occupait.

On dit que M. Orry et M. d'Argenson sont en fort mauvaise intelligence, et que cette division partage les ministres. L'on attribue à M. de Séchelles toutes les brigues qui agitent actuellement le ministère, et l'on assure qu'avant-hier il a été enfermé une partie de la

Digitized by Google

journée avec M. de Belle-Isle, qui vraisemblablement lui a donné de nouvelles instructions.

M. Boyer, précepteur de M. le Dauphin, se flatte, dit-on, de remplir tôt ou tard la place du feu cardinal de Fleury, et n'est pas fâché qu'on le croie dans une haute faveur.

On croit à Paris que le Roi vit dans une grande réserve avec ses ministres, et que le monarque a démêlé qu'ils sont moins habiles qu'ils devraient l'être, pour gouverner dans des circonstances où les Richelieu, et les Mazarin, et les Louvois n'auraient pas été trop habiles.

Il y a dans la rue Soli, après la rue Jussienne, au milieu de la rue, une pépinière de filles obligeantes qui appellent tous les passans. Dans les rues Saint-Thomas-du-Louvre, Pavée, Saint-Denis, elles y courent en foule le soir; jamais on n'en a tant vu dans les rues de la Comédie et de Saint-Honoré. Elles sont aussi importunes que les pauvres, et tiennent des discours qui feraient renier tous les moines du royaume.

20 *mai.* — L'aventure arrivée hier au matin à M. Toinard, a fait en partie la matière des raisonnemens du jour. A dix heures trois quarts, un carrosse bien étoffé s'arrêta à la porte du fermier-général. Un nommé de La Salle ou de La Selle, ci-devant capitaine de cavalerie, se fit annoncer, et, ayant été introduit dans le cabinet, il feignit d'avoir à parler en particulier à M. Toinard, et fit renvoyer un secrétaire ou commis qui était de trop pour son projet. Dès qu'il se trouva seul, il présenta le bout d'un pistolet de poche, et demanda à M. Toinard tout l'or qu'il avait en sa possession. Le fermier-général, en homme prudent, avait prévu depuis long-temps une pareille aventure.

Digitized by Google

Un ressort caché dans le fond d'un tiroir où était son or, qui donne le branle à une cloche, avertit son portier qui, averti par là du danger qu'il courait, ferma la porte de la maison sur-le-champ, et la livrée accourut fort vite au secours du maître. Le voleur fut pris sur le fait. Le commissaire a fait un procès-verbal, et il y a apparence que l'imagination hardie du sieur de La Salle aura le même sort que celle de Cordier, qui a été pendu pour un pareil fait, malgré toute la protection que mit en usage une dame pour le sauver.

22 *mai.* — Le bruit se répand depuis deux jours, que le Roi n'écoute aucun rapport de ses ministres sans leur demander, lorsqu'il est question d'affaires sérieuses, si M. de Tencin a été consulté, et ce qu'il pense à leur sujet, ce qui fait conjecturer que cette Éminence n'est pas éloignée de la faveur.

24 *mai.* — Le Parlement de Paris n'a point osé désapprouver hautement l'arrêt du Conseil-d'État, qui supprime les écrits publiés sur le synode de Montpellier, mais les avocats moins timides, expliquent dans toutes les occasions leur mécontentement avec aigreur. Ils soutiennent qu'il est d'une fort mauvaise politique, dans les circonstances critiques où la France est aujourd'hui, de remuer les esprits par le fait de religion, surtout dans un pays où les peuples sont remuans, et où la moindre étincelle est capable de causer un grand embrasement. L'on attribue à l'évêque de Mirepoix la publication de l'arrêt, et plusieurs Jansénistes à M. le cardinal de Tencin.

25 *mai.* — Plusieurs personnes qui se promenaient hier après l'Opéra, ayant prononcé plusieurs fois les noms de Chauvelin et de Belle-Isle, ont donné la curiosité de faire son possible pour apprendre quelques

Digitized by Google

secrets. Il n'était pas facile de se mettre en lieu où l'on pût entendre. On marchait, il n'était pas assez nuit pour affecter de lire : ce moyen a réussi quelquefois; suivre pas à pas, c'était se rendre suspect : de trois personnes, il s'en trouve toujours une qui vous prend sur le fait, et cela n'est pas agréable. On a pris cependant ce dernier parti, en mettant son chapeau devant son visage, déterminé, si l'on était surpris, de feindre d'être un pauvre honteux qui n'ose se présenter; cet expédient a réussi, et l'on a entendu à peu près ce qui suit :

Que les affaires étaient dans le plus mauvais état; que M. Amelot brouillait tout, et n'était pas capable de dresser une instruction aux ministres envoyés dans les cours étrangères; que celles-ci ne traiteraient jamais avec lui; l'on chanta une chanson nouvelle qui a été faite sur le compte de ce ministre. On parla de M. d'Argenson en mauvais termes : il n'entend rien à sa besogne, et ne connaît pas encore les véritables intérêts du royaume; on convint que M. de Tencin était le seul qui fût capable d'opérer dans les circonstances épineuses où l'État se trouve; mais il faut tout tenter pour le discréditer, parce que, si jamais il vient en place, les ministres seront fort abaissés; il est vindicatif, haut et impénétrable, il ne fait pas un pas qui ne soit mesuré et qui ne tende à ses fins; il n'y a que le seul Chauvelin qu'on doit appeler à la conduite des affaires, il a toutes les qualités requises pour bien gouverner; sa disgrâce a adouci son caractère; M. de Maurepas... le gardera bien... ; à l'égard de cette femme il ne faut pas compter sur son crédit, mais, elle pourrait faire du mal, il faut la gagner... ; le Sechelles doit être ménagé, il est bon à bien des choses... ; il faut

Digitized by Google

aller voir le Belle-Isle, il nous mettra au fait de l'aventure.

Il n'a pas été possible d'en entendre davantage, à mesure qu'on parlait de choses plus sérieuses on baissait la voix.

26 *mai.* — On assure que M. de Belle-Isle a plus de deux cents personnes qu'il pensionne à Paris, et que, lorsque Du Plessis lui dit : « Tenez, il y a un tel qui « peut vous être fort utile, il faut vous l'attacher », sur-le-champ il est admis, et instruit de ce qu'il doit dire.

Si le bruit qui se répand, que la livrée tirera la milice incessamment, est bien fondé, on peut compter que la bourgeoisie de Paris en sera dans le ravissement, et que les auteurs du projet et ceux qui l'exécuteront seront regardés comme des anges. Le citoyen est fort passionné par cette opération par bien des raisons que le ministère connaît mieux que l'auteur.

28 *mai.* — L'on a jugé par une conversation qu'on eut hier, depuis huit heures et demie jusqu'à neuf heures un quart, avec le secrétaire de M. Amelot, que ce ministre a des principes différens de ceux qui sont d'avis que dans cette place on ne saurait être trop instruit de ce que pensent les étrangers et le public, et que c'est à cette connaissance qu'on doit souvent le succès d'une négociation. On a lieu de juger par ce qui fut dit sur ce sujet, que M. Amelot s'en tient purement et simplement au courant des affaires, sans vouloir se donner la peine de faire usage des connaissances qui pourraient lui venir par ces moyens clandestins. Cela fut même expliqué singulièrement : le secrétaire prétendit que de huit ou dix personnes qui fournissent journellement des feuilles au ministre, il n'y en a pas

Digitized by Google

une dont il puisse tirer parti, et cela ne me surprend pas, ajouta-t-il, il n'est pas naturel que des particuliers soient mieux instruits que la cour qui l'est par les ministres étrangers et par ceux qu'elle tient dans les cours étrangères. Il était aisé de réfuter ce raisonnement; il n'y avait qu'à alléguer que ce sont les gens en place, tant ceux qui sont à la cour que ceux qui sont chez les puissances voisines, qui le sont le moins, parce qu'il n'y a personne qui ose se hasarder à leur dire de certaines vérités, au lieu que, par des émissaires secrets, tout vient à leur connaissance; mais on trouva tant d'entêtement sur tous les points qui furent mis en avant, et des maximes si contraires à la politique, qu'on trouva inutile de vouloir plus contester.

Le sieur Rousseau, secrétaire de M. d'Argenson, passa hier à neuf heures chez l'auteur. L'envie de tirer parti de toutes les occasions pour marquer de plus en plus son zèle, le porta à faire tomber adroitement la conversation sur les fatigues dont M. d'Argenson devait être surchargé dans ces temps critiques : il ne pourrait être soulagé que par la douceur d'être mieux dans l'esprit du Roi que bien d'autres. Le secrétaire, pour faire penser ce qui en était, assura que le Roi se plaisait si fort avec ce ministre, qu'après le travail il le traitait avec beaucoup de familiarité, et que sans aller plus loin, il était actuellement à Choisy, dont il ne repartirait qu'à deux heures pour se rendre à Versailles. On pense de tout se qui fut dit que M. d'Argenson ne désespère pas de parvenir à la grande faveur.

29 *mai.* — Il court des bruits fort extraordinaires sur le jugement rendu contre l'avocat Bigore et ses complices, à l'occasion du faux bon du Roi, pour une

Digitized by Google

place de fermier-général (1). L'on dit hier à l'Opéra que cet avocat avait été pendu *in secreto* aussi bien que ses adhérens : ce bruit fait un fort mauvais effet et ne peut être publié que par des ennemis du Roi et de l'État. Sur la surprise qu'on a marquée de ce que le supplice n'avait pas été rendu public pour servir d'exemple, on a répondu que la cour n'avait pas voulu compromettre des secrets dont il était inutile que l'on fût informé. Cette nouvelle s'est contée différemment aux promenades, après le spectacle. On dit qu'effectivement Bigore a été condamné aux galères, et ses complices à être pendus; mais que le Roi a commué leur supplice en une prison perpétuelle.

Il a été encore question de l'aventure arrivée à M. Toinard. On dit que le commissaire qui a fait le procès-verbal du délit, a été mis au cachot, par ordre de M. le Procureur-Général, pour avoir communiqué cette pièce à M. de Maurepas, sur ce que ce ministre ne pouvait donner de lettre de cachet sans que le fait fût constaté.

30 *mai*. — L'ordonnance de police qui entend que les chirurgiens rendent compte en vingt-quatre heures des blessés qui leur tombent entre les mains, a fait faire beaucoup de raisonnemens : il semble que, dans un temps où l'on ne parle que de malheurs, on devrait éviter toutes les choses qui peuvent donner occasion à l'humeur.

On a cru devoir assurer tous ceux qui s'étaient persuadé que Bigore et ses complices étaient jugés, qu'il n'en est rien, et que cette procédure avait été interrompue à cause des soins dont M. de Marville a été occupé pour la milice.

(1) Voir précédemment, p. 217.

Digitized by Google

31 *mai.* — Hier, à sept heures du soir, l'auteur revenant vers le Palais-Royal, se trouva par hasard derrière deux moines blancs, à gros chapelet d'ivoire, qui parlaient avec action. On prêta l'oreille; le plus vieux disait à l'autre : « Je veux que le diable me tortille si « je ne m'en donne aujourd'hui comme il faut. Il est in- « concevable qu'en si peu de temps les tétons lui soient « venus; il y a un mois qu'elle n'en avait point. » — « Quoi! reprit le plus jeune Père avec feu, quoi! depuis « que je ne l'ai vue, elle serait grande fille? » — L'on n'en entendit pas davantage; un embarras dans la rue des Bons-Enfans fit perdre le fil d'une conversation si intéressante; mais ne voulant point en rester là, on suivit les moines : ils entrèrent dans une porte cochère carrée, à côté d'un perruquier, dans la rue des Bons-Enfans, chez mademoiselle Dumaine, si l'on ne se trompe : et les ayant vus monter un escalier sur le devant, on prit le parti de passer dans un cabaret, vis-à-vis de cette maison, dans l'espérance qu'on pourrait apercevoir quelque chose qui pût dénoter de quoi il était question. On monta à un entresol qui fait face à quatre croisées, dont deux étaient ouvertes. On se plaça de manière que sans être vu on pouvait tout voir par le secours de la lorgnette... (1).

2 *juin.* — L'acharnement des Bélisiens contre M. de Broglie est si grand, qu'on eut l'impudence, hier dans un endroit public, de l'accuser de deux faits graves. Le premier, d'avoir remis au lendemain la lecture d'une lettre de M. de Sechelles, qui l'avertissait de la défection du roi de Prusse, et que le prince Charles marchait à lui, quoiqu'elle lui fût apportée par un cour-

(1) La suite du rapport de l'agent prouve que rien ne lui échappa. Nous sommes forcés de la supprimer. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

rier qui l'assurait que ses dépêches étaient de la dernière importance. La seconde faute qu'on lui reproche est d'avoir été averti par trois courriers consécutifs, dépêchés par M. de Philippes, en dernier lieu, de la marche des Autrichiens, et d'être la cause, par le peu de cas qu'il a fait de ses avis, de la perte de tous les postes que les ennemis viennent d'enlever; enfin, il n'y a pas de suppositions qu'on ne fasse pour faire perdre à M. de Broglie l'estime générale qu'il s'est acquise, et l'on sait, à n'en pouvoir douter, que M. de Sechelles se donne beaucoup de mouvement pour le discréditer, aussi bien que ceux que l'on croit contraires à M. de Belle-Isle. Les ministres même ne sont pas épargnés. Il y a plus de quinze jours que les couplets suivans, sur M. Amelot, se chantent à la cour, mais ils n'ont transpiré à Paris que depuis hier.

En plein conseil, Amelot,
  Comme en compagnie,
N'eût-il à dire qu'un mot,
  Il le balbutie.
A qui s'en moque, il répond :
Mais, mais, mais, m'en croyez-vous donc
  Moins sot, sot, sot, sot,
 Moins so, so, moins ca, ca,
  Moins so, sociable,
 Moins ca, ca, capable.

Les étrangers raffinés
 Veulent tête à tête
Me tirer les vers du nez,
  Par manière honnête.
Par un mot mal entendu,
Sur ma bouche suspendu,
  Je les fou, fou, fou,
  Je les voi, voi, voi,
 Je les fou, je les voi,
  Je les fourvoie;
 Ils ont courte joie.

Digitized by Google

3 *juin.* — L'on a été hier vis-à-vis l'appartement où l'on a vu les moines blancs, dont on a parlé le 31 mai. Les femmes du premier n'y étaient pas; on y retournera. Le perruquier s'appelle Rigaud; on ne croit pas que ce soit un lieu de plaisir. Il y a apparence que ces moines entretiennent de concert ce ménage. On fera ses efforts pour remplir les ordres qu'on a reçus à ce sujet, en faisant suivre les Pères, la première fois qu'ils viendront dans cette maison (1).

4 *juin.*—Sur la nouvelle qui s'est débitée hier que le Roi a fait quatre nouveaux lieutenans-généraux, il s'est dit que l'on n'est pas inquiet de la quantité, mais de la qualité.

Les bons Français sont affligés de la situation où se trouvent les affaires de l'État, et se flattent que le Roi fera des réflexions assez sérieuses pour prévenir les malheurs dont la guerre nous menace, en choisissant des sujets habiles qui méditent sur les moyens de faire échouer tous les projets formés contre la France.

5 *juin.* — On dit que M. de Marville ne sera pas long-temps lieutenant-général de police, et que l'on a dessein de l'employer à des occupations plus graves et plus importantes.

L'on n'a point désapprouvé le choix de MM. de Pons et d'Harcourt pour maréchaux-de-camp; mais on est fort étonné qu'on parle de MM. de Luxembourg, de Boufflers, de Mirepoix, etc., pour lieutenans-généraux, non pas parce qu'ils sont moins anciens que bien d'autres, mais parce qu'ils sont accusés d'avoir fomenté publiquement à Prague la division entre MM. de Broglie et de Belle-Isle, ce qu'on envisage comme des griefs im-

(1) Nous avons dit T. III, p. 153, dans quel but les faiblesses des religieux étaient aussi soigneusement constatées. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

portans, qui doivent leur attirer plutôt des disgrâces que des faveurs.

L'on chante depuis avant-hier ces couplets à la cour, sur le mauvais état de nos affaires :

Là France est en désaroi,
Où trouver du remède
Aux malheurs que je prévoi ?
Sera-ce au conseil du roi ?
Quel aide ! quel aide ! quel aide !

Orry répond toujours non ;
Amelot boit et fraude ;
Maurepas parle chanson ;
Tencin se tait ; d'Argenson
Nigaude, nigaude, nigaude.

6 *juin*. — Les Anglais comptent beaucoup, en cas de guerre, sur le nombre des protestans qui sont répandus dans le royaume et surtout dans les ports voisins des côtes d'Angleterre. Ils prétendent qu'ils sont fort riches, et qu'ils mettent tout leur bien dans le commerce, et ne s'allient qu'avec ceux de leur religion, ce qui les mettra, par la suite, en état de faire une puissante diversion en cas de guerre. Les protestans n'attendent, disent-ils, qu'un chef et les occasions pour faire revivre leurs anciennes prétentions. Il y aurait en effet à faire sur ce chapitre d'importantes réflexions; mais on laisse à la sagesse des gens en place à y méditer. Ce qui est du positif, c'est que les sujets de cette religion sont les plus grands ennemis que le Roi ait; qu'ils entretiennent des correspondances au dehors du royaume, et qu'en temps de guerre ils sont dangereux. Le nombre en augmente au lieu de diminuer, par le peu d'attention qu'on a d'empêcher leurs

Digitized by Google

mariages, et de faire élever leurs enfans dans le sein de notre religion.

La consternation est générale à Paris. On a publié hier que l'Empereur est à la veille de nous remercier de nos secours, parce que les Électeurs lui ont signifié qu'ils protesteraient contre son élection, s'il continuait d'attirer les Français en Allemagne.

Trois personnes, que la nuit a empêché de reconnaître, s'entretenaient hier sur l'espérance dont on se flatte de gagner le roi de Sardaigne. L'une d'elles dit que M. de Solar avait fait entendre au Roi que son maître désirait que M. le cardinal de Tencin fût chargé de cette négociation, parce qu'il avait plus de confiance dans les lumières de ce ministre que dans celles de M. Amelot, qui d'ailleurs était un temps infini à rendre ses idées, sans pouvoir même y parvenir.

Le nombre de ceux qui ne se sont pas présentés pour tirer la milice est fort grand. La plupart ont pris l'épée, ont changé de logement et se font passer pour autres qu'ils ne sont. Le nommé Taupin qui a travaillé aux *Nouvelles*, est dans ce cas. Si on rendait une ordonnance par laquelle il fût dit que ceux qui n'ont pas tiré et qui ne se représenteront pas à quinzaine, seront traités comme déserteurs, en mettant dans ce cas ceux qui ont passé d'une ville à une autre, il n'y a pas de doute que le Roi ne trouvât une recrue toute faite de plus de sept ou huit cents hommes.

7 *juin*. — Il y a plus de brigues que jamais à Versailles : l'on dit que le Roi est impénétrable, ce qui cause une fermentation étonnante chez les ministres. On a remarqué que M. de Maurepas confère souvent avec M. Amelot; que M. d'Argenson voit souvent M. de Sechelles, et que le Roi montre dans toutes les

Digitized by Google

occasions de la confiance pour M. de Tencin. Voilà ce que l'on dit à la cour.

L'on a remarqué que M. le Dauphin n'a pas été reçu à Paris avec l'affection et la joie qui sont particulières aux Parisiens, ce qu'on attribue à la milice qui les a aigris, et à la consternation où l'on est des mauvaises nouvelles qu'on reçoit sans cesse de Bavière.

L'on a enfin revu les moines blancs, dont on a parlé dans la feuille du 31 mai. Ils ont été aujourd'hui dans l'appartement au-dessus de Rigaud, perruquier. L'on a remarqué des libertés avec les jeunes demoiselles, mais moins grandes que celles dont on a parlé. Il est vrai qu'il y avait un autre ecclésiastique. L'on a suivi ces moines, et, sous le prétexte d'apprendre des nouvelles d'un prétendu Père Siméon, l'on a appris de leur bouche qu'ils sont de l'ordre de Saint-Augustin, de la province de Troyes, et qu'ils passent à Paris.

8 *juin.* — Le public ne parle pas en bien de M. d'Argenson, et le militaire s'en plaint extraordinairement. On trouve surtout surprenant qu'il ne réponde point aux lettres qui lui sont écrites; et l'on remarque à ce sujet que feu M. le cardinal de Fleury ne négligeait jamais de le faire. On lui reproche de laisser manquer l'armée des choses les plus nécessaires, et l'on dit qu'il en use avec tant de hauteur avec les premiers commis de la guerre, que, piqués jusqu'au vif du peu de cas que ce premier ministre semble faire d'eux, ils se sont engagés mutuellement à le laisser faire et à ne lui communiquer aucune lumière.

On dit le crédit de M. Boyer moins grand qu'il n'a voulu l'insinuer, et l'on n'en a pas meilleure opinion à l'avenir, quoiqu'il ait trouvé le moyen de faire nommer pour confesseur du Roi le meilleur de ses amis, dans

Digitized by Google

la vue, dit-on, de s'emparer ainsi de l'esprit de Sa Majesté; mais selon le portrait qu'a fait hier l'abbé d'Olivet du Père Pérusseau, on pense qu'il n'a pas assez de finesse et d'esprit pour être jamais d'aucun poids à la cour.

9 *juin.* — Il fut question hier de la prétendue promotion des quatre lieutenans-généraux, MM. le duc de Richelieu, de Luxembourg, de Boufflers, et le marquis de Mirepoix. MM. de Richelieu et de Mirepoix furent trouvés bons, et les deux autres rejetés.

On dit que M. de Richelieu avait été fort piqué qu'il ne l'eût pas été à la dernière promotion, et qu'il gardait du ressentiment contre ceux qu'il soupçonnait de l'avoir traversé; qu'il n'ignorait pas les brigues qu'on avait mises en usage pour diminuer sa faveur; mais qu'il avait répondu à un de ses amis qui l'en avait averti, qu'il tenait par de bons endroits à la faveur, et que, quand de certaines gens pourraient lui manquer, il était sûr de Tencin qui était le meilleur de ses amis.

M. de Belle-Isle répondit, il y a quelques jours, à une personne de considération fort zélée pour ses intérêts, qui lui marquait le chagrin qu'elle ressentait de ce qu'il n'était pas aussi bien à la cour qu'il aurait dû y être, *qu'il n'avait nulle inquiétude là-dessus, et que la faveur d'un homme comme lui revenait comme la barbe.* En parlant des gens qui lui étaient attachés, il cita M. de Sechelles comme un partisan habile, zélé, plein de feu, qui lui acquérait tous les jours de nouvelles créatures.

Le bruit qu'on a fait courir, que M. de Tencin a déplu au ministère parce qu'on suppose qu'il a conseillé au Roi d'admettre dans le conseil des généraux habiles qui pussent donner plus de poids aux délibérations

Digitized by Google

militaires, a fait un fort bon effet pour cette Éminence dont on continue à parler avec beaucoup de distinction.

On dit que le Roi ne peut se résoudre à nommer un ministre principal, parce qu'on lui a fait entendre que toute l'Europe jugerait mal de sa capacité, s'il prenait ce parti après avoir déclaré qu'il gouvernerait lui-même. Ceux qui aiment véritablement Sa Majesté souhaitent avec ardeur qu'elle en agisse cependant ainsi, surtout dans les circonstances critiques où sont les affaires, afin que, si elles continuent de mal aller, on ne puisse condamner que celui qui en serait chargé.

10 *juin*. — Le séjour de M. le cardinal de Tencin à Paris, a donné lieu à beaucoup de raisonnemens sur son chapitre. Il y a quatre mois que, lorsque de six personnes il s'en trouvait une qui le préconisait, il y en avait cinq qui contrariaient l'éloge; aujourd'hui c'est tout le contraire. Les circonstances critiques où l'État se trouve ont fait mettre bas tout esprit de partialité. On convient unanimement qu'il est le seul ministre qui fût en état de trouver les moyens de remédier aux maux présens. On assure que cette Éminence est même chargée de travailler aux affaires d'Italie; et l'on ne doute pas que, cette négociation terminée, elle n'ait le département des affaires étrangères.

Le public distingué s'est expliqué sur les ministres de cette manière : M. Orry a de très bonnes parties pour la finance, mais il ne faut pas qu'il se mêle d'autre chose, et qu'il prenne surtout aucun parti dans les différentes brigues qui agitent la cour. — M. d'Argenson n'entend en aucune manière la guerre, et si le Roi veut l'y conserver, il faut qu'il établisse un conseil de guerre, et qu'il ne soit rien statué sans qu'il en ait

Digitized by Google

délibéré. — M. de Maurepas a beaucoup d'esprit, mais il en a trop bonne opinion; et dans les occasions où il hésite, il devrait ne pas avoir la vanité de mépriser les avis de ceux qui sont rompus dans le genre dont il s'agit. — M. le cardinal de Tencin pousse les ménagemens ou la prudence trop loin. Dès qu'il conçoit que les affaires sont mal administrées, il doit s'en expliquer en plein conseil, et proposer les moyens qu'il imagine les plus convenables pour empêcher la destruction de l'État. — M. de Broglie est un grand général, mais il est trop passionné et rempli d'humeur. On désire que, de quelque distinction que soit un officier-général, le Roi lui fasse connaître les sujets de mécontentement qu'il lui donne, parce que l'on peut applaudir à la fois au mérite et blâmer les défauts.

L'on n'a pu entendre le reste des portraits; l'on en a fait un de M. de Marville dont beaucoup de traits sont échappés. On lui reproche d'agir avec trop de dissimulation avec le Roi, de céler les choses qu'on lui rapporte des ministres, de n'en parler que lorsqu'il ne peut s'en dispenser; d'hésiter quelquefois quand le Roi lui fait des questions, non parce qu'il ignore, mais parce qu'il craint de se faire des ennemis. Du reste, on lui accorde beaucoup d'esprit et de la facilité dans le travail. On assure que s'il profite en homme habile de l'occasion, il fera son chemin; mais on craint que le Roi, informé d'ailleurs, ne trouve mauvais quelque jour le silence politique que ce magistrat garde dans bien des occasions.

11 *juin*. — On sait à n'en pouvoir douter qu'il y a un commerce de lettres réglé entre M. de Sechelles et M. de Belle-Isle. Un homme qu'on ne connaît pas eut hier l'imprudence, pour appuyer son dire contesté, de

Digitized by Google

tirer une lettre de sa poche, de citer M. de Belle-Isle, et de lire un article qui contenait à peu près ces mots : « Si vous pensez que je ne m'occupe à Bisy que d'agri-« culture et de fleurs, vous êtes dans l'erreur. Quoi que « mes ennemis publient de mon ambition, je n'ai pas « oublié que je suis né sujet du Roi, que les récom-« penses ont précédé les services : je m'occupe du soin « de les mériter et de confondre l'envie ». On ignore quel était le fond de la dispute ; on aurait pu parvenir à en entendre davantage, sans l'arrivée d'un cordon bleu qui interrompit la conversation. Il a semblé à l'auteur que c'était M. de Matignon.

Sur le départ du général de Ségur.

Rassurez-vous, ô Bavarois,
Qui tremblez en Bavière,
Ce brave général françois,
Ce grand foudre de guerre,
Vrai modèle de Xénophon,
La faridondaine, la faridondon,
Pour vous secourir est parti,
Biribi,
A la façon de Barbari,
Mon ami.

Il va tout mettre à couvert
En Autriche, en Bohême ;
Tous les postes seront ouverts
A sa valeur extrême.
Il sait attaquer en lion,
La faridondaine, etc.

Grande reine, faites la paix :
Il n'est que ce remède ;
Car il faudra que désormais
A ce héros tout cède.
Lintz en sera caution,
La faridondaine, la faridondon,
Et le grand héros de Bisy,

Digitized by Google

Biribi,
A la façon de Barbari,
Mon ami.

12 *juin*. — Un nommé Desjardins, qui a été autrefois commis de M. le comte de Toulouse, qui est à son aise, et par conséquent bien venu de tout le monde, et par lequel nous apprenons quelquefois bien des choses, se plaignait hier du peu de ménagement qu'on observe en parlant du maréchal de Noailles. Il nous assura que ce général, à qui l'on en avait rendu compte, en avait été fort touché, et ajouta par forme d'avis, qu'il y aurait peut-être des gens avant peu qui s'en repentiraient, parce que la police ayant des espions partout, le magistrat qui a des ordres précis de faire des rapports fidèles au Roi de tout ce qui se dit et de ce qui se passe, ne manquerait pas de faire son devoir.

13 *juin*. — Un particulier a acheté un livre de la bibliothèque de M. de Breteuil, intitulé, si la mémoire n'est pas infidèle, *Histoire des campagnes d'Italie*. A la fin du livre est un éloge du feu cardinal de Fleury, qui dit qu'il est, de tous les ministres, celui sous le ministère duquel les Français aient acquis le plus de gloire en Italie. M. de Breteuil, qui avait sans doute lu cet éloge *novissimè*, avait mis à la marge de sa main : « Bon, si le Cardinal était mort avant l'Empe-« reur, ou qu'il fût mort trois ans plus tôt pour le « bonheur de la France ».

Il est public que M. Amelot ne fait rien sans consulter M. le cardinal de Tencin.

15 *juin*. — L'on est fort surpris du voyage du Roi à Choisy. On ne s'attendait pas qu'il y fût avant le 2, et surtout dans les circonstances critiques où se trouvent les affaires. Ceux qui sont dans l'habitude de n'épar-

Digitized by Google

gner personne, disent que le Roi est d'une indifférence extrême pour tout, et qu'il préfère le plaisir à tout autre chose. On dit que madame de La Tournelle est fort lasse de ces voyages, et que prévenue en faveur de M. d'Agenois, elle ne regarde pas comme sa félicité d'être aimée de son maître.

On dit madame la Duchesse à l'extrémité ce matin. D'autres la disent morte. On demande quel sera l'orateur assez hardi pour prononcer son oraison funèbre.

16 *juin*. — L'on disait hier hautement, au Palais-Royal, que la tête avait tourné à M. le maréchal de Broglie, et cela, parce qu'on lui attribue tous les désavantages dont on prétend être aussi bien informé que la cour, malgré le silence qu'elle observe à cette occasion.

On parle d'une vivacité que le Roi a marquée ces jours passés, qui n'a pas peu contribué à faire conjecturer que tout était désespéré. On prétend qu'après avoir lu une lettre qui lui avait été remise par M. d'Argenson, il l'avait déchirée en plusieurs morceaux en trépignant, et qu'il avait dit en même temps : « Qu'on « aille avertir madame la princesse de Conti que son « fils se porte bien ». L'on s'est figuré par ce trait et par ces paroles, qu'il y a eu une action en Bavière, que l'on y a été battu, et que le prince dont il est question n'y a pas été blessé.

On dit que M. Boyer, précepteur de monseigneur le Dauphin, est le courtisan le plus dangereux pour ceux qui aspirent à la faveur. On prétend qu'il ne s'offre aucune occasion de nuire qu'il ne la saisisse avec joie, et qu'en paraissant être de vos amis, il déchire en secret ceux qu'il n'aime pas, soit par caprice, soit par des raisons d'intérêt ou de jalousie. On vit avec

Digitized by Google

de grandes réserves avec ce prélat, et il est plus craint qu'aucun des ministres, parce qu'il a des occasions fréquentes d'entretenir le Roi, et que Sa Majesté est fort prévenue en sa faveur. On ajoute à ce sujet que, sous un maintien modeste et désintéressé, il aspire à la haute faveur, et qu'il est dans la prévention lui-même qu'il succédera à feu le cardinal de Fleury dès qu'il aura le chapeau, ce qui arrivera dans peu. On sait qu'il vit fort bien avec le cardinal de Tencin, mais, malgré ces apparences, on est fort persuadé qu'il n'échappe aucune occasion de le desservir, et d'inspirer de l'éloignement au Roi pour cette Éminence.

17 *juin.* — Les gens de la bonne compagnie sont de l'opinion que le Roi est sans sensibilité, et qu'il ne prend point à cœur ce qui intéresse sa gloire et celle de ses sujets. On murmure fort contre les voyages de Choisy, et l'on ne lui pardonne point sa dissipation dans un temps où chacun est dans l'inquiétude et dans l'amertume. Sans les ordres positifs qu'on a reçus de rendre un compte fidèle de tout ce qui se dit sur le compte même du Roi, on n'aurait garde de faire mention de pareils traits.

M. Boyer de Mirepoix continue à passer pour un homme ambitieux et inquiet, et il paraît qu'il est aussi peu estimé qu'il est craint.

Tout le monde se moque des larmes que madame du Châtelet a répandues en apprenant la résolution prise par M. de Voltaire d'aller en Prusse. On dit à cette occasion que le Roi de Prusse, pour le fixer dans son royaume, lui a fait acheter une belle terre, qui lui sera donnée à son arrivée à Berlin.

On assure que M. de Belle-Isle entretient des correspondances chez toutes les puissances de l'Europe, et

Digitized by Google

l'on blâme le ministère de ne lui avoir pas ordonné de les cesser, les raisons qui les avaient autorisées ne subsistant plus, et le maréchal étant soupçonné d'en faire un mauvais usage.

18 *juin.* — L'on est dans l'opinion à la cour, que le Roi craint l'enfer, et que tôt ou tard ce monarque passera des plaisirs à la dévotion la plus outrée. On dit que M. de Mirepoix, qui a fort bien démêlé combien le Roi est timide de ce côté, n'échappe aucune occasion sans en profiter, et que c'est par là qu'il compte se rendre maître absolu de son esprit. Il est certain que le Père Pérusseau est l'intime ami du précepteur de M. le Dauphin, et que dévoué comme il l'est à ce prélat, il n'est pas douteux qu'ils n'acquièrent l'un et l'autre un ascendant, que toutes les brigues des ministres ne pourront jamais diminuer.

Madame de La Tournelle est toujours fort bien avec le Roi, mais l'on assure que la dissipation a plus de part à ce commerce que le tempérament, et l'on infère de là que les femmes n'auront jamais un grand crédit sur l'esprit du monarque.

19 *juin.* — L'on parle en fort bon termes de M. de Noailles. On ne se serait jamais persuadé que quinze jours ou trois semaines pussent donner à sa réputation un si grand éclat, après tous les mauvais discours qui ont été tenus depuis qu'il a été nommé pour commander l'armée, jusqu'au moment où l'on a appris que les Anglais ont repassé le Mein. Comme l'on est extrême, on parie aujourd'hui qu'il va passer le Mein pour aller aux Anglais, et qu'il les battra.

Tout le contraire a lieu à l'occasion de M. de Broglie; ce général qu'on mettait, il y a huit ou dix mois, au-dessus des Turenne même, n'est plus qu'un simple

Digitized by Google

officier, à qui l'on refuse les talens les plus ordinaires. Des étrangers qui s'entretenaient hier sur ce sujet, au Palais-Royal où toute la France était, dirent qu'il fallait que le ministère eût des raisons bien fortes pour soutenir ce général, assurant que, dans tout autre pays qu'en France, il eût été mis en conseil de guerre. Ceci allégué, on détailla tout de suite les fautes qu'il a faites, depuis qu'il est à la tête de l'armée, qu'on assura être si évidentes, qu'il n'y avait pas un officier dans les troupes du Roi, qui ne fût son juge et qui ne le condamnât.

On dit que, malgré les grandes affaires dont M. d'Argenson est surchargé, il trouve encore le temps de s'amuser.

Il y a des vers fort critiques sur les affaires du temps, où les ministres sont dénoncés. On en a entendu hier plusieurs strophes qu'il ne fut pas possible de retenir à cause du tumulte dont la promenade du Palais-Royal fut agitée.

On approuve fort la fermeté avec laquelle on en use avec les Anglais. Des Hollandais assurèrent hier à un banquier que si l'armée du Roi passait le Mein, comme le bruit en courait, les États-Généraux mettraient de l'eau dans leur vin et trouveraient des prétextes pour retirer leur épingle du jeu.

L'on a fort approuvé que M. le Dauphin ne soit pas venu hier à l'Opéra. L'on dit que M. le duc d'Orléans dit hier au matin qu'il avait trop bonne opinion de la sagesse de M. de Châtillon pour qu'il souffrît, sans de fortes représentations, que Monseigneur commît une pareille indécence.

Depuis le voyage de M. de Belle-Isle à la cour, on s'est persuadé que le crédit de M. Orry est diminué.

Digitized by Google

20 *juin.*— Un officier qui est revenu samedi dernier de l'armée de Bavière, a fait des rapports qui ne sont pas avantageux, ni à M. de Broglie, ni à M. le prince de Conti. Selon son dire, rien n'est plus triste que l'état auquel est réduite l'armée; tout y manque généralement. A son départ Égra manquait de subsistance, et l'hôpital même, dans lequel on a toujours compté au moins dix-huit cents malades, n'avait presque plus de viande salée. Selon les calculs faits, il est mort au moins douze mille hommes dans cet hôpital, depuis que les Français sont à Égra.

On assure que M. de Broglie n'a jamais été bien informé d'aucun des mouvemens des ennemis, et que c'est la véritable cause de nos désavantages. On dit que le Maréchal se plaint que M. le Contrôleur-Général lui laisse manquer d'argent pour payer des espions; mais on répond à cela, que c'est son avarice seule qui en est la cause, parce que, mille louis d'or suffisant pour toutes ces dépenses secrètes, il n'eût pas été difficile au général de les trouver sur son crédit.

On continue à parler de M. Boyer en termes fort désagréables. On n'a pas vu que jusqu'à présent personne prenne son parti; au contraire, tout le monde est du sentiment que, s'il acquérait une certaine faveur, il n'est pas douteux qu'il ne mît bientôt en France une sorte d'inquisition.

On dit que M. le maréchal de Maillebois a travaillé avec le Roi, et qu'il a reçu ordre, en dernier lieu, de se tenir prêt à partir. On devait, dit-on, d'abord l'envoyer à Turin, et puis en Italie. L'on assure qu'il ignore lui-même quelle sera sa destination.

Ceux qui font l'éloge de M. de Belle-Isle font remarquer

Digitized by Google

que ce qu'on doit fort estimer en lui et qui le met au-dessus de nos généraux et même de quelques-uns de nos ministres, c'est qu'il a les mœurs extrêmement pures, et nulle habitude qui puisse le distraire d'un travail sérieux. On ne dit pas la même chose des maréchaux de Broglie et de Maillebois, qui portent de certains excès au point de les avoir préférés quelquefois à leur propre devoir.

26 *juin.* — Les bruits qu'on fait sur le compte de l'Empereur donnent bien les idées les plus désagréables de sa personne. On dit qu'étant à la procession, le 13, à Augsbourg, il se trouva mal en apprenant la nouvelle que deux bataillons de ses troupes, deux escadrons et trois cents hussards avaient été faits prisonniers à Friedberg; et qu'étant informé le lendemain que les généraux français étaient venus loger à Augsbourg, il s'était retiré précipitamment à Manheim. On assure que ce prince est d'une faiblesse extrême, et que loin de rassurer la cour, il la décourage par son abattement qui va, prétend-on, jusqu'à pleurer : en un mot, les papiers de Londres et d'Amsterdam, à ce que l'on prétend (car l'auteur ne les a point vus), s'égaient aux dépens de ce souverain. Il est vrai qu'ils n'ont pas épargné milord Stairs, sur son passage inutile du Mein.

L'on a appris avec plaisir la nomination de M. l'archevêque de Bourges (M. de La Rochefoucauld) au cardinalat. Il paraît estimé du public : il n'en est pas de même du bruit qui court que M. l'évêque de Rennes est à la veille d'obtenir la même grâce. On fait très peu de cas de sa capacité; l'on a très mauvaise opinion de ses mœurs, et l'on dit que, s'il est vrai qu'il soit revêtu de la pourpre, il n'en sera redevable qu'aux basses

Digitized by Google

complaisances qu'il a eues jusqu'ici pour tous les caprices de la reine d'Espagne.

27 *juin.* — L'on sait par des gens de considération que le précepteur de monseigneur le Dauphin est extraordinairement piqué de la nomination de M. de La Rochefoucauld au cardinalat ; il s'était flatté qu'elle serait pour lui. On dit qu'il a chargé plusieurs de ses créatures de lui découvrir quel est celui des ministres qui s'est employé pour l'archevêque de Bourges, le regardant comme son ennemi capital, et voulant s'en venger ; on dit que toute sa politique n'a pu lui faire dévorer son ressentiment, et que sur le motif de consolation qu'un de ses aumôniers voulait lui donner, en lui faisant entendre que le Roi était puissant et saurait bien encore lui faire avoir un chapeau : « Tu te moques de moi, » s'écria-t-il en colère, « ce sera sans doute après que « les treize cantons seront cardinaux. »

27 *juin.* — Le public applaudit d'autant plus à la nomination de M. de La Rochefoucauld, qu'on juge par là que le Mirepoix n'est pas en faveur ; ce qui le rassure, car il était fort alarmé sur les bruits qui couraient de son crédit.

L'on dit que la promotion du pape se fera vers le mois de septembre.

On a fort applaudi au choix que le Roi a fait du nouveau cardinal pour son ambassadeur à Rome. On sait que ce n'est pas un génie supérieur, mais du reste il passe pour avoir toutes les bonnes qualités requises pour ce ministère. Ceux qui le connaissent plus particulièrement lui reprochent d'aimer un peu trop sa personne, d'être vain et vindicatif : le malheureux curé de Thenay, près d'Argenton, en est un exemple. Il y a trois ans qu'il l'a suspendu de tous les ordres et privé des

Digitized by Google

revenus de sa cure, pour n'en avoir pas voulu changer, le Prélat ayant le dessein de placer dans la sienne un sujet qu'il protégeait; traitement qui a fait presque devenir fou ce curé.

On parle fort du crédit de M. de Marville. Personne n'ignore plus que ce magistrat travaille tous les lundis avec le Roi, et l'on dit que Sa Majesté le reçoit toujours fort agréablement.

28 *juin*. — Trois personnes de considération s'entretenaient hier au soir, sous un arbre du Palais-Royal, sur quelques particularités de la cour; quoique malade encore, on ne voulut pas se retirer sans avoir tout entendu. Il fut dit que, lorsque M. de Breteuil fut mort, sa place fut offerte à M. de Maurepas, et le département de la marine, en ce cas, eût été rempli par M. de Saint-Florentin. M. de Maurepas refusa, ce qui fit jeter les yeux sur M. d'Argenson. On assura que ce ministre est parfaitement uni à M. le cardinal de Tencin, et que cette Éminence s'est conduite avec tant de prudence et d'habileté, que, s'il arrivait que le Roi voulût choisir un premier ministre, tous ceux qui sont en place, au lieu de s'y opposer, lui donneraient leurs voix. On dit que M. le maréchal de Noailles en fait grand cas, et qu'il entretient un commerce réglé avec lui. On l'appelle l'aigle. On dit que son caractère est d'une fermeté à l'épreuve, et que jamais personne n'a conçu ni médité si vite et si conséquemment. On l'appelait aigle du temps même de son exil.

On dit aussi beaucoup de bien de M. Orry, et cela parce qu'on lui fit l'honneur de s'être opposé à tous les projets présentés pour trouver de l'argent. On fit grâce à son caractère brusque et impétueux, en faveur de ce qu'on vient de dire et de sa franchise.

Digitized by Google

Pour M. de Saint-Florentin, on le dit fort bon pour ce qu'il a à faire. On badina un peu de ses récréations, et l'on parla d'une certaine dame qui demeure au premier, dans une maison de M. de Violis, rue de Beauvais, chez laquelle il trouva tant de tétons, que dès qu'il eut obtenu l'ouverture du corset, il en fut tout couvert.

A l'égard de M. Amelot, on tint le discours ordinaire, en assurant qu'il s'étayait depuis quelque temps des conseils de M. le cardinal de Tencin.

On tire beaucoup de conjectures sur l'arrivée du valet de chambre de M. de Broglie, dont on dit l'armée campée avantageusement à Donaverth, depuis quelque temps. On dit que ce maréchal dort tandis que celui de Noailles veille.

L'abbé Le Blanc, auteur de la tragédie d'*Abensaïd* qui a toutes les bonnes grâces du comte de Clermont, couche de temps en temps dans la maison du maréchal, de la rue des Bons-Enfans, au quatrième, entre deux femmes, l'une nommée mademoiselle Roquemaure, et l'autre mademoiselle Denis, fille d'une accoucheuse de la rue Saint-Martin.

29 *juin.* — On fait courir le bruit que M. le prince de Conti a dû partir le 25 avec la réserve pour aller joindre M. le maréchal de Noailles. On demande ce qu'on veut faire du reste de l'armée, à quoi aboutit ce projet, et si l'on veut ajouter à tant de fautes faites, celle d'avoir trop de complaisance pour M. le prince de Conti. On dit que ce prince parle et écrit avec beaucoup de liberté, et qu'il se fait beaucoup de partisans. On pense que quand un État se trouve dans de certaines circonstances, il est de la prudence du ministère de prévoir les choses qui ont l'air le plus éloi-

Digitized by Google

gné. Gens de bon ton disaient hier que le prince, dont on vient de parler, se moque, dans toutes les occasions, des ministres, excepté d'un seul qu'il a toujours considéré, pour un bon mot qu'on lui prête. Ayant un jour surpris sa femme avec le prince de***, il se retira en disant à un intime : « Du moins ne s'encanaille-« t-elle pas ; de l'humeur dont je la connais, elle couche-« rait avec le Roi. »

Le Père de La Neuville a bien des affaires, et trouve beaucoup de contradictions dans son projet ; il voudrait bien faire le second tome de l'évêque de Sisteron ; mais les occasions ne sont pas les mêmes. Il souhaite de quitter les Jésuites, et y trouve des difficultés qu'il n'avait pas prévues.

On fait un grand cas dans le public de l'*Essai de marine*. On en trouve à présent tant qu'on veut ; on ne fait plus de mystère pour le vendre, non plus que le *Point de vue de l'Opéra* (1).

30 *juin*. — Un secrétaire du Roi assurait hier, à tout le monde, qu'on avait envoyé M. de La Rochefoucauld en mission, parce que son mérite le rend redoutable aux yeux des ministres. On dit que tout leur porte ombrage, et qu'ils sont convenus, dans leur comité, d'écarter tous ceux pour lesquels le Roi marque de la prévention, ou qui ont l'approbation publique, comme l'archevêque de Bourges.

M. de Broglie est tombé dans le discrédit ; quelques politiques soutiennent qu'il n'a point d'ordres de la cour pour se retirer.

L'on met en usage toutes sortes de manœuvres à Vienne, pour inspirer aux peuples l'envie de grossir

(1) *Point de vue de l'Opéra et des courtisannes anciennes et modernes* (par le cardinal de Bernis), 1743, in-12. (*Note de l'Éditeur.*)

Digitized by Google

l'armée de la reine de Hongrie. La Gazette de Pologne est remplie d'impertinences et de suppositions. Il est surprenant qu'on en tolère la lecture à Paris, aussi bien que celle de Bruxelles.

On assure qu'il y a eu, ces jours derniers, un conseil extraordinaire auquel M. le prince de Grunberghen a donné lieu. On se moque ici hautement de la conduite de la cour dans les affaires présentes; quatre feuilles par jour ne suffiraient pas pour rapporter tout ce qui se dit.

1er *juillet.* — Le départ de M. de La Rochefoucauld pour les eaux de Plombières donna lieu de parler hier de ce prélat. Ceux qui le connaissent plus particulièrement disent qu'avec l'air du monde le plus doux et le plus tempéré, jamais personne n'a été plus violent.

L'on a jugé, par quelques discours tenus par un secrétaire du Roi, qui lui est attaché et qui le voit souvent, quand il est à Paris, qu'il n'est pas content du voyage qu'on lui fait faire à Rome, par plus d'une raison, dont celle de l'économie n'est pas une des plus faibles.

Il n'est pas douteux que M. le Maréchal n'ait des gens répandus dans Paris, dans tous les endroits publics, pour l'informer de tout ce qui se dit. On en juge par les soins que se donnent les gens qui lui sont attachés, pour apprendre des nouvelles et pour faire parler; ce parti, dans toutes les occasions, déchire M. de Broglie. Un officier, qu'on ne connaît pas, disait, il y a deux jours, à son sujet, qu'un homme de la première considération écrivait de l'armée que, si la cour agissait mâlement, elle aurait fait revenir ce maréchal, et lui aurait fait son procès; et à la fin de sa lettre il marquait : « Je n'en fais point un mystère, vous pou-

Digitized by Google

« vez montrer ma lettre à tout le monde; c'est le sen-
« timent de toute l'armée. »

Madame du Châtelet doit aller joindre incessamment Voltaire à Bruxelles. L'on fait observer qu'on aurait dû se ménager ce poète, ou s'en assurer; il est fort mécontent, fort outré, et fort bien avec le roi de Prusse. Cette femme a passé samedi une partie de la journée à pleurer de n'avoir point reçu de lettres vendredi de cet Adonis.

2 *juillet.* — Il y a des Bellisiens qui sont assez dénaturés pour se réjouir de nos désavantages. On en a entendu hier, qui disaient entre eux : « Messieurs,
« ils seront obligés de le rappeler, et forcés de conve-
« nir qu'il en sait plus qu'eux ». Il était, sans doute, question de M. de Belle-Isle.

Un nommé Dais, ou Ais, ou Haye, Anglais, qui est fort répandu, débite toujours des nouvelles désagréables. Il est positif qu'on parle avec une liberté du ministère et des ministres, qui fait un très mauvais effet. Le sieur Carpas disait hier, hautement, qu'on ne devait s'attendre qu'à des désavantages continuels, parce qu'il n'y avait pas un général qui sût son métier, et surtout M. de Noailles. Sur la représentation que quelqu'un lui fit, qu'il devait parler avec plus de circonspection, il répondit que cela était si public, qu'il était assez inutile de faire le mystérieux.

3 *juillet.* — Il n'est pas d'expression qui puisse rendre l'effet prodigieux que fait l'heureuse nouvelle qui s'est répandue hier, vers cinq heures du soir. L'éclair ne perce pas les nues avec plus d'éclat que cette nouvelle; dans un instant tout Paris en a été rempli. Une heure auparavant, le ministère et les généraux étaient dans le dernier discrédit. La gloire, que viennent

Digitized by Google

de s'acquérir les Français, influe sur tout le reste. On élève M. de Noailles jusqu'aux nues. Les Anglais et les ennemis de la France sont écrasés. On porte avec autant d'excès la joie, qu'on avait porté le découragement et le désespoir. On se félicite dans les rues, dans les endroits publics; on se rend des visites; tels qui se voient depuis dix ans sans se parler se recherchent, se prient à manger; il pleut des détails, chacun en fait selon son génie, ou son plus ou moins de zèle. Les créatures de M. de Noailles s'essuient le front, comme s'ils avaient contribué aux travaux du général. Les Autrichiens pâlissent de colère et de honte; les Anglais nient la nouvelle, ou se cachent; mais ce qu'il y a de plus plaisant, c'est que tous ceux qui avaient mis les choses au pire deux heures auparavant, se tourmentent pour persuader qu'ils n'avaient pas été les dupes de la première nouvelle, et qu'ils ne l'ont jamais crue.

Il se répand cependant un bruit, qui perd de réputation le régiment des Gardes-Françaises, et une partie de la maison du Roi. On dit que M. le maréchal de Noailles en rapportant au Roi que ses troupes ont remporté une victoire signalée, marqua à Sa Majesté que son régiment des Gardes-Françaises, et une partie de sa maison, sur laquelle il avait compté, avait lâché le pied honteusement au premier coup, et que, sans des régimens dont il n'avait pas grande opinion, qui ont fait des prodiges de valeur, il eût été battu infailliblement. Cette nouvelle s'accrédite d'autant plus aisément, que les Gardes-Françaises ne sont pas aimées à Paris. On désire fort que le Roi humilie ce corps par des exemples, et qu'en récompensant la valeur, il punisse sévèrement la lâcheté. On dit cela d'autant plus

Digitized by Google

nécessaire, que c'est à ce régiment à donner l'exemple à toutes les troupes du Roi.

Les Bellisiens font leurs efforts pour diminuer la gloire de M. de Noailles, et disent, que le hasard a plus de part à sa victoire que sa bonne conduite.

La comédie des *Petits Maîtres* est bien écrite, mais ne vaut rien. Le nouvel opéra-comique ne fera pas fortune.

On dit que madame de Modène arrive aujourd'hui, qu'elle logera à l'Hôtel de La Roche-sur-Yon, jusqu'à ce que son appartement au Val-de-Grâce soit prêt.

Le parti de M. de Chauvelin n'est point encore écrasé, il se relève de temps en temps. Il paraît une anti-Neuville, c'est-à-dire, une critique de l'oraison funèbre, mais on n'est pas parvenu à savoir où on la vend. On ne sera pas long-temps sans en être informé.

5 *juillet.* — On ne parle pas avantageusement de la valeur du comte de Clermont. On répondit à ce sujet qu'il ne fallait pas s'étonner si ce prince ne s'était pas trouvé dans la mêlée, et que, son état l'obligeant à dire son bréviaire, il s'était retiré à l'écart pour satisfaire à ce devoir.

La *Gazette de Bruxelles* rapporte que l'on avait chanté le *Te Deum* pour l'avantage remporté contre les Français.

La manière dont madame de Mortemart a été reçue du Roi a fait dire beaucoup de bien de Sa Majesté.

On publie que M. le duc de Luxembourg ayant fait demander la place de gentilhomme de la chambre, vacante par la mort du duc de Rochechouart, le Roi avait répondu : « Mais il n'y a pas le sens commun : « M. de Luxembourg a-t-il oublié que M. de Roche-« chouart fume encore, et qu'il a un fils? »

Digitized by Google

Les partisans de M. de Belle-Isle, disent les choses les plus désagréables de M. de Noailles.

On dit que le Roi est retourné hier au soir à Versailles; qu'il y aura ce matin un conseil extraordinaire; que les ministres se sont rendus mercredi à Choisy; que MM. Amelot et d'Argenson ont été occupés hier une partie de la matinée à lire des lettres venues de l'armée, et à en faire faire des extraits pour juger par là de ce qui s'est passé dans l'action du 27. Il est vrai qu'on ne fait pas de mystère à l'hôtel des Postes, où l'on a appris que les sieurs Janelle et Duparc, avec plusieurs commis, ouvraient les lettres, en faisaient des extraits, et qu'elles ne sont rendues au public que par le courrier de Strasbourg.

6 *juillet.* — Il a été dit dans la feuille précédente, que le bruit avait couru que M. le duc de Luxembourg avait fait demander la place de premier gentilhomme de la chambre. Il ne paraît pas si mal fondé, du moins c'est l'opinion générale. Il a donné lieu à beaucoup de raisonnemens. On trouve singulier, qu'on ne puisse, sans crime, demander une place vacante par la mort, à cause qu'il se trouvera des enfans. On demande si les places sont héréditaires, et, en ce cas, quel sera le point de vue d'un grand seigneur, si, pour être placé dans les hautes dignités, il faut attendre qu'une maison tombe en quenouille. On trouve qu'il n'est ni de l'intérêt de l'État, ni de celui du Roi, qu'un pareil abus continue d'avoir lieu, les grandes charges devant être la récompense de la haute noblesse, qui sacrifie son bien et expose sa vie pour les mériter. Les enfans d'un homme en charge ont assez d'occasion par la faveur de leur père pour se signaler, et obtenir des

Digitized by Google

grâces, sans qu'on les leur donne avant que d'avoir rien fait qui les leur ait méritées.

On s'était trompé de nom, c'est sur M. le duc de Grammont que tombe tout le blâme général. Les créatures de M. de Noailles citent cependant toujours M. d'Harcourt. On en sait bien la raison.

Il est public, jusque parmi le peuple, que les Gardes-Françaises ont lâché pied, que les officiers ont été dans la cruelle obligation, pour les remettre dans le devoir, d'en tuer plusieurs. On est indigné de la lâcheté de ce corps. Le peuple en donnera des marques dans l'occasion. La voix générale les condamne à être confinés dans une garnison, pour qu'ils servent d'exemple à leurs semblables. On prétend que le Roi devrait faire de sa garde les régimens qui se seraient le plus signalés dans une affaire, comme une récompense honorable pour la valeur. On trouve aussi que les ministres ne font pas des exemples assez fréquens, sur les rapines et les voleries des directeurs des hôpitaux, entrepreneurs de vivres et d'armes. Le militaire se plaint que les armes sont si mauvaises, que dans les occasions on perd beaucoup de troupes par cet inconvénient.

M. le duc de Chartres est aujourd'hui l'idole de Paris. On loue aussi M. le duc d'Orléans sur la bonté qu'il a eue de souper familièrement avec madame de Balleroy, le jour qu'il fut informé de l'action d'Aschaffembourg. En raisonnant sur ce sujet, on trouva que le Roi ne vient pas assez souvent à Paris, et qu'il devrait se montrer plus souvent à ses peuples.

Un Anglais dit hier à l'Opéra, à un Allemand, qu'avant un mois on apprendrait des nouvelles à Paris, qui y jetteraient la consternation.

Digitized by Google

7 juillet. — Le public a été occupé une partie de la journée, hier, à plaindre le sort de ceux qui ont été tués à Aschaffembourg, dont les listes ont été répandues. Les uns ont été regrettés, et l'on a fait la satire des autres. L'indignation a été générale contre la soldatesque du régiment des Gardes, et tout le monde la condamne à une punition exemplaire; elle est au point, qu'on ne va pas moins qu'à désirer qu'on fasse décimer ce régiment, et qu'on le casse. La condamnation la plus douce est de l'exiler dans des garnisons. On craint que M. de Marville, par ménagement pour les gens de qualité qui s'y intéressent, ne dissimule au Roi tout ce qui se dit à cette occasion; mais comme il il y a quatre mille lettres qui l'accusent, et que les nouvelles publiques parleront vraisemblablement, on espère que Sa Majesté en sera informée, et qu'elle fera là-dessus ce qui convient, pour qu'à l'avenir il ne se fasse pas de pareilles lâchetés, les conséquences en étant si importantes, qu'il y va quelquefois du salut de toute une armée.

Le bruit qui a couru, que l'on avait arrêté vendredi un homme dans la rue Saint-Honoré, pour avoir parlé avec trop de liberté des affaires, a fait un fort bon effet. On a été hier plus circonspect. Il serait à désirer qu'on fît un pareil exemple à l'armée : on n'écrirait pas avec aussi peu de ménagemens qu'on le fait. Un certain M. de Pontcharoi, le fils, qui est à présent, si l'on ne se trompe, aide-de-camp de M. de Fontaine-Martel, se mêle d'ajouter des réflexions à ses relations, et son père est assez imprudent pour se faire honneur de ces lettres; parce qu'elles sont assez bien écrites, et de les publier.

On n'ôterait pas de la tête d'une partie des gens

Digitized by Google

d'une certaine considération, que les lettres qui ont été distribuées hier ont été ouvertes; et il y en a qui en murmurent tout haut, et qui disent que, comme ils paient pour être servis fidèlement, il est extraordinaire qu'on se serve de pareils moyens pour être instruit.

L'on parle de bâtonniers qui ont voulu assassiner avant-hier un particulier dans la rue d'Argenteuil, et l'on dit que, sous prétexte de tuer les chiens pendant la nuit, il court des voleurs avec des bâtons.

8 *juillet.* — On continue à parler en fort mauvais termes de M. de Grammont. On cita hier un trait qui ne lui fait pas honneur. Un capitaine de grenadiers du régiment de Navarre, ayant été obligé de demander une prolongation de congé pour suivre un procès d'où dépendait sa fortune. M. de Grammont s'écria, devant un capitaine du même régiment, qu'il ferait casser cet officier, et qu'il ne devait pas être question de ses affaires quand il s'agissait du service du Roi. Le capitaine lui répondit devant tout le monde : « Casser « M. de ***, vous n'y pensez pas. Savez-vous bien que « c'est un des plus braves officiers que le Roi ait dans « ses troupes; et il a plus de valeur qu'il n'y en a ja- « mais eu dans toute votre race. S'il était possible que « vous parvinssiez à le faire casser, il n'y a pas un of- « ficier qui ne se retirât. Ce n'est pas à un j. f. comme « vous à mettre en doute la valeur d'un homme tel que « celui dont il est question. »

On continue à déshonorer le régiment des Gardes : il est l'objet de l'indignation publique. Il n'y a pas une lettre qui ne parle de sa honte, et qui ne rapporte de nouveaux traits de lâcheté.

On raconta hier cette histoire qui n'est pas nouvelle. Trois voyageurs, l'un, officier; le second, marchand;

Digitized by Google

et le troisième, moine, ne pouvant deviner une inscription qui se trouva sur la cheminée de leur chambre, firent appeler l'hôtesse. Elle était fort jolie; elle leur dit, en souriant, que celui qui la devinerait coucherait avec elle. L'énigme était ombre, fumée, trictrac. L'officier dit : « Ombre de ma cuirasse, fumée de mes pis-« tolets, trictrac de mon épée. » — « Le marchand : « Ombre de ma boutique, fumée de ma cuisine, tric-« trac de mes écus. » — « Le moine s'écria, en regar-« dant paillardement l'hôtesse : « Ombre de mon corps, « fumée de mon ...., trictrac de mes ....; » l'hôtesse fut son partage. Un fort honnête prêtre contait cette histoire à deux fort jolies femmes.

9 *juillet.* — On dit que les ministres sont fort inquiets des voyages de M. de Belle-Isle à la cour, et qu'ils prennent actuellement des mesures pour l'éloigner tout-à-fait. On prétend aussi que M. le maréchal de Noailles a rendu au Roi, avec des couleurs favorables, l'étourderie de M. de Grammont; mais que Sa Majesté, pour cette fois, instruite de la vérité du fait, n'a pas trouvé bon qu'on voulût la pallier.

Toutes les gazettes étrangères nous donnent le désavantage, et l'on appelle l'action d'Aschaffembourg la bataille des bâtons rompus. Les militaires, sur les détails donnés par les lettres arrivées de l'armée, disent que si la maison du Roi a été si fort maltraitée, c'est parce qu'elle ne sait ni escadronner, ni faire aucune manœuvre de guerre, et qu'il est étonnant qu'on néglige pour ce corps toute la discipline militaire.

Il pensa arriver hier une scène à la Comédie-Française : sans le duc de Villars et l'auteur, qui se trouvèrent heureusement dans la loge de Grandval, Saint-Foix aurait été quereller le parterre. Il était

Digitized by Google

furieux de la chute de sa pièce de *l'Ile sauvage*, et prétendait qu'une cabale formée par les Italiens en était la cause. Pour le calmer, on lui a promis de la jouer encore mercredi; mais il n'y a pas d'apparence qu'il soit traité à cette seconde représentation plus favorablement.

On enleva, il y a quelque temps, des filles chez un cordonnier au-dessus du faïencier à l'enseigne du Perroquet, rue de l'Arbre-Sec. On a appris par un homme qui demeure dans cette maison, qu'elles étaient protégées par un cavalier du Guet, qui les avait meublées pour faire ce métier dont il tirait parti. Il a fait entendre au propriétaire que les meubles étaient à lui, et il a trouvé le moyen de se les faire rendre.

Il y a bien des mauvais lieux dans la rue Soli; il y en a deux dans la rue Saint-Thomas-du-Louvre, l'un à côté d'une maison neuve, dans l'allée d'une maison qu'on répare sur le derrière, et le second, chez le boulanger au milieu de la même rue. Il se passe au Palais-Royal, depuis neuf heures du soir jusqu'à dix, des choses bien peu compatibles avec la dévotion du duc d'Orléans.

10 *juillet.* — On entendit hier des provinciaux se plaindre des intendans du commerce. Ils assuraient que rien ne finissait dans leurs bureaux; qu'il fallait trois et quatre années entières pour être expédié, et cela, parce qu'ils sont toujours à la campagne, ou chez leurs maîtresses. M. de Persan fut cité comme le plus livré à ses plaisirs.

11 *juillet.* — Le bruit court que l'abbé de Broglie est exilé dans son abbaye. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que, quoiqu'on aime beaucoup M. le maréchal de Broglie, on ne plaint point son frère. Il passe pour

Digitized by Google

un bavard et pour un menteur, et on en fait des portraits si ridicules, que tout le monde le hait sur l'étiquette du sac. Ceux qui prennent le parti des Broglie, nient que l'abbé soit exilé, aussi bien que le retour du Maréchal à Strasbourg. Ils prétendent que le Roi disait avant-hier : « L'abbé de Broglie s'en retourne à son « abbaye parce qu'il le trouve à propos; on dira sûre- « ment à Paris qu'il y a été contraint par une lettre « de cachet. »

Les gens du bon ton disaient hier que le Roi était de fort mauvaise humeur mardi; qu'il rêve depuis quelques jours, et qu'on s'attend à quelques changemens dans le ministère. M. de Maurepas était hier à la Comédie-Française. Il avait l'air fort radieux, et nullement celui d'un ministre qui craint les révolutions.

On demande pourquoi l'on ne rappelle pas M. de Chavigny dont on a besoin, et quelle fureur a le ministère d'employer, pour la négociation, des gens qui n'en sont pas capables.

L'on paraît fort content dans le monde de M. le Contrôleur-Général, et la seule raison est qu'on a payé exactement jusqu'ici les charges de l'État.

12 *juillet*. — Un grenadier des Gardes-Françaises écrit cette lettre à sa femme : « L'on a donné une ba- « taille mal à propos le 27. Après trois décharges de « la part des ennemis, nous avons pris la fuite; si nos « officiers en avaient fait autant, il n'y en aurait pas « eu tant de tués. »

On dit que, si le ministère avait été habile, il aurait été facile de causer des séditions à Londres; qu'il ne s'agissait pour cela que de mettre en mouvement le parti des Jacobites, qui se serait réveillé si on avait paru vouloir agir pour le Prétendant.

Digitized by Google

Les Gardes-Françaises, qui continuent à être l'objet de la raillerie de tout le monde, sont surnommés les barbets ou les canards.

13 *juillet.* — On disait hier, au Palais-Royal, que madame la comtesse de Toulouse a fait prier M. de Marville de faire arrêter ceux qui accuseraient hautement M. de Grammont, et qu'en cette considération, aussi bien que par d'autres motifs, ce magistrat a fait mettre la main sur le collet à plusieurs personnes pour servir d'exemple aux autres.

L'on assure que le voyage que le Roi doit faire le 21 a pour objet les mesures que Sa Majesté veut prendre sur des affaires qui ne transpirent point. On dit à cette occasion que, depuis quelque temps, tout se décide dans les petits cabinets, ou dans les voyages du Roi.

L'on assure à l'oreille que le Roi est fort dégoûté des affaires, et qu'il s'ennuie mortellement au conseil, où il donne souvent des marques de sa mauvaise humeur.

14 *juillet.* — Le public est toujours dans la même prévention contre M. le duc de Grammont, et blâme hautement l'indulgence de la cour qui, selon le ressentiment général, aurait dû saisir cette occasion pour imprimer la subordination à tant de jeunes gens qui font leur apprentissage, et qui ont besoin d'exemples d'un certain poids pour être contenus, et pour apprendre la discipline militaire. On blâme extraordinairement M. le maréchal de Noailles de n'avoir pas été Romain dans cette occasion. On prétend qu'après l'affaire de Detlingen, il aurait dû mettre aux arrêts son neveu et ceux qui se sont mal conduits, rendre compte de leur conduite, et être le premier à presser leur punition, tout le monde s'accordant dans ce point, que,

Digitized by Google

quand il est question du bien du Roi et de l'État, on ne doit point être retenu par les égards du sang et de la faveur.

15 *juillet.* — Un nommé Deschamps, officier retiré, qui a été capitaine de grenadiers, continue à clabauder dans le jardin du Palais-Royal, sur toutes les nouvelles qui se publient tant de la cour, que de la guerre. Il est surprenant que, de tant d'officiers que le Roi entretient, il ne s'en trouve presque pas qui parlent avec les ménagemens qui conviennent.

On assure qu'on est à la veille d'un grand évènement à la cour.

16 *juillet.* — Les vers suivans commencent à transpirer, et font un tort extrême à la réputation de M. d'Ayen.

D'Ayen, d'où venez-vous pour être ainsi froissé?
D'Ayen, d'où venez-vous? on vous a tant cherché!
— J'étais sur mon cheval quand on a commencé,
J'étais sous mon cheval quand nous avons chargé.

— Dites-moi donc qui vous a renversé,
Car, entre nous soit dit, vous n'êtes point blessé.
— Je me suis trouvé mal quand on a commencé,
J'étais évanoui quand nous avons chargé.

— Dites-moi donc un peu tout ce qui s'est passé,
Car j'en dois compte exact au maître, au débotté.
— Vous voulez le savoir? Et que lui direz-vous?
J'étais sur mon cheval, je suis venu dessous.

— C'était faible rempart que ce pauvre animal.
Vous ne deviniez pas que vous seriez plus mal?
Enfin, il est certain qu'on vous foulait aux pieds,
Il est aussi certain que vous le méritiez.

17 *juillet.* — On dit que, M. le cardinal de Tencin ayant demandé ces jours derniers au Roi comment il

Digitized by Google

se portait, Sa Majesté avait répondu : *assez bien*, d'un air froid et sec, et que M. le duc de Gèvres ayant approché, il avait été reçu gracieusement, aussi bien que M. d'Argenson; qu'il avait dit qu'il voulait lui parler, ce qui avait eu lieu sur-le-champ.

On fait courir le bruit que le Roi trouva, il y a quelques jours, dans l'une de ses poches un mémoire, sans savoir par quel canal il était venu; qu'il avait été lu avec beaucoup d'attention, et que depuis ce temps ce monarque avait paru fort triste, et avait donné des marques de beaucoup d'humeur.

L'on continue à publier que M. de Broglie est exilé.

Les officiers des Gardes-Françaises qui sont à Paris, se flattent de partir la semaine prochaine pour l'armée, et disent que samedi le Roi a reçu quatre paquets de M. de Grammont, qui ont été examinés, et renvoyés lundi à ce général.

On est dans la prévention que les ministres, dans le dernier comité, ont pris la résolution d'éloigner de la cour tous ceux pour lesquels le Roi a de la bonne volonté.

19 *juillet*. — On entendit hier dire à un homme de robe, que M. de Sechelles aurait dû être préféré à M. d'Argenson, et qu'il a des talens supérieurs pour remplir le département de la guerre. On lui répondit que cela pourrait être, mais qu'indépendamment de la naissance et de l'esprit qui se trouvaient de plus chez M. d'Argenson, il avait une aménité dans le caractère que M. de Sechelles n'avait point. On dit cet intendant brusque, envieux, jaloux, se croyant à lui seul plus de mérite que tous les gens en place, et n'en parlant jamais que pour leur trouver des défauts, ou en dire du mal.

Digitized by Google

20 *juillet.* — L'exil de M. de Broglie dans sa terre de Chambray révolte presque tout le monde; cependant les gens sans passion en parlent bien différemment, et trouvent que rien ne prouve mieux la bonté royale du maître qu'une punition aussi douce, prétendant que ce général, aussi bien que M. de Grammont, méritaient qu'on suivît la conduite qu'on a tenue en Suède en pareil cas, et qu'on leur fît perdre la tête. On approuve fort le choix qu'on a fait de M. de Coigny pour les remplacer. On dit beaucoup de bien de ce général, et il paraît assez universellement estimé.

21 *juillet.* — M. le duc de Gèvres doit juger, par ce qui vient de lui arriver, il y a deux ou trois jours, combien il se flatte mal à propos en publie de sa faveur. Depuis plus de quatre mois il sollicite le rappel d'un homme qu'il aime, et qui lui est nécessaire, sans pouvoir l'obtenir. M. de Maurepas a été plusieurs fois à la charge, le Roi est resté ferme; Sa Majesté a répondu qu'elle ne voyait aucune nécessité que cet homme revînt en France, dès qu'il n'était pas né son sujet. On a allégué vainement des affaires indispensables pour prétexter du moins un voyage; rien n'a réussi. On a jugé aussi par l'intimité de cet homme avec le duc d'Épernon, que le Roi ne pense pas plus favorablement pour ce seigneur que par le passé, et que quand Sa Majesté n'est pas bien disposée pour quelqu'un, il n'y a pas d'apparence qu'elle en revienne aisément. On ne peut que louer la fermeté du Roi en cette occasion, parce que le sujet en question est un homme de cabinet remuant, dont le séjour à la cour aurait pu tôt ou tard produire du trouble, ou causer quelques brigues préjudiciables à l'État. M. de Pont-Charost est beaucoup plus circonspect qu'il ne l'était autrefois. Il continue à

Digitized by Google

parler nouvelles, et il en parlera toute sa vie, mais il montre moins publiquement les lettres de monsieur son fils, et il en tait les réflexions.

Le départ de M. de Coigny pour l'Alsace a confirmé la disgrâce de M. de Broglie; il est plaint de bien des militaires.

On dit que M. de Belle-Isle continue toujours à se flatter d'un retour brillant à la cour. Ses créatures sont toujours en grand nombre.

M. de Chauvelin est encore sur le tapis, il est désiré par un grand nombre de gens. L'on ne peut exprimer jusqu'où va la prévention pour les talens qu'on suppose à ce ministre disgracié.

L'on a répandu dans la bourgeoisie que le Parlement a donné plusieurs marques de sa fermeté depuis que le Roi gouverne, et qu'il a refusé la cour en diverses occasions importantes. On prétend qu'il a été question de l'imposition du cinquième, et qu'il s'est assemblé extraordinairement pour cet effet.

Le bruit court que l'ambassadeur de Hollande va se retirer; il n'est fondé que sur ce que le sieur Couderc, son secrétaire, a fait plomber à la douane un nombre de malles, et cela, parce qu'il part pour aller prendre possession d'une charge à Ypres.

22 *juillet*. — Le bruit court parmi le peuple que le Roi fera la campagne prochaine; il se publie même des ridiculités assez singulières, comme celle de se mettre à la tête de son régiment des Gardes, pour lui rendre l'honneur qu'il a perdu à l'affaire du Mein.

On parle beaucoup de la fermeté avec laquelle le prince de Grunberghen a parlé au Roi et à ses ministres à l'occasion de M. de Broglie; il semblerait même par là que les choses ont été portées un peu loin.

Digitized by Google

On dit qu'il paraît une satire contre le feu cardinal Fleury, dans laquelle on a trouvé adroitement le moyen de faire le portrait du Roi et de quelques personnes de la cour. Ce sont deux prêtres qu'on ne connaît pas auxquels on a entendu parler de cet écrit.

On entendit hier parler en bien de M. d'Argenson, et l'on vante son application au travail, et les progrès qu'il fait tous les jours dans la connaissance de son métier. Cela amena naturellement à parler de M. de Marville dont on dit les choses les plus flatteuses.

On commence à parler en bien meilleurs termes du ministère qu'on ne le faisait, il y a quelques jours; il y a cependant toujours quelques gens de mauvaise humeur qui ne se dédisent point.

23 *juillet.* — L'on dit hier dans un cercle de militaires distingués, que depuis le 8, les officiers de l'armée de M. le maréchal de Broglie avaient cessé d'être payés, excepté MM. de Montesson et de Chasseron, nouvelle qui a occasioné bien des murmures, quoique bien des gens la croient supposée.

L'on attend avec impatience à qui la place de prévôt des marchands sera donnée. M. d'Argenson se donne, dit-on, beaucoup de mouvement pour M. de Barentin, M. le Chancelier pour M. Lenoir. Il y a plusieurs autres prétendans. On veut que M. de La Galaisière, qui s'est fait détester en Lorraine, soit pourvu de cette place pour satisfaire les Lorrains sans que son intendant s'en plaigne, et il a été dit à cette occasion, que le vrai moyen d'être poussé à présent est d'être remuant, ou de se faire haïr dans les endroits où l'on est placé. Ceux qui se croient mieux instruits pensent que M. de Bernage, intendant de Montpellier, sera nommé à la place de prévôt des marchands, parce que M. le duc de

Digitized by Google

Richelieu ne peut pas le souffrir, et qu'il y a long-temps qu'il voudrait en être défait.

On se plaint à la cour de M. de Marville sur ce qu'il n'apporte pas, dit-on, assez d'attention à découvrir et à faire punir des auteurs de satires et de manuscrits. Il en paraît un nouveau contre les filles de l'Opéra, dans lequel les hommes sont nommés, et où l'on n'a excepté que la Lemaure et la Chevalier. Tout le monde accuse un nommé Velroche d'être l'auteur de ces écrits, et on dit que sa famille ne veut point le voir à cause de cette raison.

Les nouvelles de contrebande de cet ordinaire sont remplies d'impertinences qui révoltent le public.

On fait courir le bruit que M. le cardinal de Tencin travaille avec le Roi; les gens bien instruits le nient. Un chevalier de Malte qui est de son pays, rapporta hier l'anecdote que cette Éminence, qui a toujours été ennemie de M. de Chauvelin, comme celui-ci a été le sien, trouva le secret de la lettre originale qui a été cause de sa chute, et il assura à cette occasion que, si ce ministre a la confiance, il gouvernera avec une autorité absolue : et sur cela il a fait un portrait fort vif de sa fermeté et de son humeur.

On dit que Voltaire déclame hautement contre les Français, les ministres, l'Académie, et surtout contre l'évêque de Mirepoix, et l'on blâme le gouvernement de ne l'avoir pas mis à la Bastille pour les derniers discours qu'il tint publiquement chez Grados avant son départ.

24 *juillet*. — On applaudit fort à la nomination de M. de Bernage à la place de prévôt des marchands. Il y a cependant bien des gens qui murmurent de ce qu'on ne fait rien pour M. de Lesseville. On n'est pas prévenu

Digitized by Google

dans le monde en faveur de M. de La Galaisière. Les Lorrains qui sont à Paris assurent qu'il en a mal usé avec toute la noblesse, et particulièrement à l'égard de madame la duchesse de Lorraine, à laquelle il a donné mille désagrémens.

Il court des écrits sur les affaires du temps, et entre autres une comédie, où les souverains jouent des rôles avec leurs principaux sujets.

Il y a beaucoup de gens qui trouvent que la cour est trop indulgente pour les fautes des généraux. L'on rapporte à ce sujet que l'Empereur a écrit au Roi, que s'il convient de récompenser le mérite, il était aussi de la dernière conséquence de punir ceux qui manquaient à leur devoir, et surtout les fautes de subordination. On ne fait aucun quartier à M. le duc de Grammont; pour les Gardes-Françaises, elles sont entièrement perdues de réputation à Paris, et le bruit court parmi le peuple que le Roi doit les faire mettre en garnison pour les punir de leur lâcheté.

On ne dit point de bien de M. le comte de Clermont. M. le duc de Chartres, au contraire, est adoré, et les politiques disent qu'il n'était pas de la politique du Roi de le mettre dans un point de vue si agréable aux Parisiens, tandis que M. le Dauphin leur est indifférent.

On souhaiterait aussi que le Roi profitât des circonstances heureuses du retour de ses troupes de l'autre côté du Rhin, pour se montrer à son armée. On prétend que cette démarche étoufferait de certaines préventions, et le rendrait encore plus agréable à ses peuples. On répond à cela que le ministère n'a garde de le souffrir, parce que le Roi jugerait par lui-même combien il est peu instruit de ce que souffrent les provinces de son royaume.

Digitized by Google

25 *juillet.* — On dit que M. le comte de Saxe et M. de Coigny ne peuvent se supporter. Si les rapports qu'on fait à ce sujet sont vrais, il n'est pas surprenant que le général des dragons soit aussi méprisé. On prétend que l'origine de leur querelle procède d'une maîtresse que M. de Coigny avait voulu débaucher au comte de Saxe. lequel, étant le plus aimé, en fut averti par la belle qui convint de donner un rendez-vous à son rival. M le comte de Saxe se cacha et parut quand il fut temps. M. de Coigny fut traité comme un nègre. Dans toutes les occasions la même chose est arrivée, et cela sans que le général des dragons ait jamais soufflé.

L'ordonnance du Roi pour la levée des trente-six mille hommes de milice n'est pas approuvée; l'article des gens mariés est condamné généralement. On ne comprend pas comment M. d'Argenson n'a pas prévu que l'exécution de cette ordonnance va porter la désolation dans les provinces. La cour n'est pas sûrement instruite de la misère affreuse qui règne dans les campagnes et combien l'espèce y est diminuée. Les bourgeois de Paris murmurent hautement. Le peuple n'est pas encore instruit: il sait grossièrement qu'on va tirer la milice, mais il se flatte qu'elle n'aura lieu que pour la livrée. On dit hautement qu'on aurait dû le satisfaire sur ce point.

Si l'on s'en rapporte à ce que l'on a entendu dire à des demoiselles de l'Opéra, la dévotion de madame de Mailly commence à se ralentir.

27 *juillet.* — On est fort intrigué dans le public sur le bruit qui court depuis quelques jours qu'on a mis à la Bastille un homme d'une grosse considération. On croit que c'est un prince; on en nomme plusieurs et on veut deviner la raison de la détention.

Digitized by Google

Madame la duchesse de Modène occupe l'appartement que M. de Tencin a quitté.

On nomme M. Berthier de Sauvigny à l'intendance du Languedoc. On dit plus de bien de cet intendant que du président Berthier, son frère, qui passe une partie de sa vie à s'enivrer et à voir des filles de bas étage qui se plaignent toutes de son caractère avare et vilain. On conte sur ce sujet des traits assez plaisans.

On commence à entrevoir que la cour n'est pas dans l'intention de faire tirer la milice à la livrée, et bien des gens n'approuvent pas les raisons pour lesquelles on refuse cette satisfaction au peuple.

Le roi de Prusse a écrit en ces termes à madame la marquise du Châtelet : « Je ne conçois pas messieurs les « Français : ils n'ont qu'un bon ministre, ils le relè- « guent; un bon général, ils ne l'emploient point; un « bon poète, ils le chassent. »

Toutes les lettres de l'armée disent que ce monarque marche avec une armée de soixante mille hommes pour soutenir les libertés de l'Empire et pour obliger les Anglais à sortir de l'Allemagne. On est dans l'appréhension que sous ce prétexte il n'ait de mauvais desseins contre la France.

Voltaire est, dit-on, parti de La Haye pour se rendre à Londres. On assure que le ministère, instruit du peu de respect qu'il témoigne depuis quelque temps pour la France, a résolu de ne point permettre qu'il y remette les pieds.

28 *juillet.* — On n'ôterait pas de l'esprit de tout le monde qu'on a mis à la Bastille un Prince. Les uns disent que c'est celui de Deux-Ponts, les autres le prince de Guise. Ce bruit s'est accrédité au point que

Digitized by Google

quand vous répondez qu'il est sans fondement, on se persuade que vous tenez ce discours par circonspection. Ce qu'il y a d'admirable, c'est qu'il court avec la même fureur parmi le peuple, mais c'est M. de Belle-Isle qui est le héros de l'aventure, et il y a des quartiers où l'on nomme M. de Broglie.

L'on a remarqué que depuis quelques jours il arrive de fréquentes querelles entre le peuple et les Gardes Françaises, les Suisses et les mêmes Gardes Françaises à l'occasion du sobriquet de barbets ou de canards du Mein que le régiment des Gardes s'est malheureusement fait donner à l'action d'Etlingen; il peut en arriver des suites fâcheuses si l'on ne trouve pas des moyens pour y remédier. Il y en aurait un infaillible : c'est qu'à la première occasion ce régiment se signalât de manière à faire cesser la malheureuse opinion qu'on a de sa valeur; car pour tenter d'en imposer au peuple, c'est une chose impossible, et des ordonnances rendues à ce sujet seraient des monumens d'infamie pour les Gardes Françaises et ne feraient que lui ménager de nouvelles avanies.

M. d'Argenson ne devrait pas se montrer en public lorsqu'il a dîné d'une certaine façon. Il se promena hier au Palais-Royal, vers les sept heures du soir, et soit qu'il eût été trop long-temps enfermé dans son cabinet ou que l'air et le travail l'eussent étourdi, il n'était pas assuré sur ses jambes, ce qu'on a mal interprété. Il s'est trouvé même des gens qui ont assuré que cela lui arrivait souvent.

On badine madame la duchesse de Villars sur son académie de beaux-esprits, et surtout le sieur de Moncrif qui en est le tenant. Cet académicien n'est pas aimé : on le dit fourbe et scélérat; on le plaisante beau-

Digitized by Google

coup sur les saintes cantates qu'il compose pour la Reine, parce que les gens de la cour n'ignorent pas qu'il y a long-temps qu'il s'est voué au profane.

On fit hier l'apologie de M. de Marville au café du Palais-Royal. Cela vint à propos de ce qu'on soutint que M. Berthier de Sauvigny était trop jeune pour passer à l'intendance du Languedoc; on cita M. de Marville comme une preuve qu'on pouvait à tout âge remplir les emplois les plus difficiles.

Sur Maupertuis.

De l'art obscur de Maupertuis,
Qui pourra m'apprendre les signes?
Dans sa longue harangue, ignorant que je suis,
Je cherchais un discours, je n'ai vu que des lignes.

29 *juillet.* — La détention d'un homme de considération, que l'on croit certaine, continue à faire un grand bruit. On nomme M. le prince de Deux-Ponts, M. le prince de Guise. Des personnes de considération disaient hier à ce sujet qu'en cas que la chose fût vraie, la cour n'en devait pas faire un mystère parce que cela donnait lieu à des soupçons sur beaucoup de gens dont la réputation souffrait de toutes les conjectures que l'on tirait à ce sujet.

Il a été aussi fort question de l'affaire du bon du Roi et de toutes les personnes qui ont été arrêtées et mandées pour ce sujet. On continue à assurer que M. Hatte, fermier-général, a été arrêté.

Il y a une femme, brocanteuse sur la place du vieux Louvre, qui se mêle de fournir tous les écrits gaillards, vers et pièces fugitives. On ne sait pas son nom, mais on est sûr de ce fait.

Digitized by Google

On a découvert hier qu'un nommé Génévil, qui loge rue Sainte-Anne, au Tambour Royal, chez un marchand de vin, est à Paris sous un nom supposé; qu'il est de Besançon; que son vrai nom est Cabet; qu'il a été accusé d'avoir tué un homme de propos délibéré dans son pays et qu'il a été obligé de sortir du royaume pour ne pas être puni; qu'il a vécu long-temps en Lorraine, et qu'il est à Paris depuis trois mois.

Un exempt en habit bleu, avec des agrémens d'or, avec le bâton, donna beaucoup d'inquiétude hier, à la messe de midi, à Saint-Roch, parce qu'il parcourut l'église plusieurs fois comme s'il eût eu intention d'arrêter quelqu'un.

30 *juillet.* — On remarquait hier que depuis une quinzaine de jours on voit plus d'Anglais à Paris qu'on n'y en voit ordinairement. On entendit deux fort jolies femmes de cette nation qui parlaient du Roi avec beaucoup de respect et d'admiration : elles avaient été exprès à Versailles pour jouir du bonheur de le voir. L'une d'elles dit qu'elle parierait, sur sa belle physionomie, qu'il avait toutes les perfections du cœur et du caractère, et que, s'il y avait une félicité dans la vie, c'était d'être aimée d'un si beau Roi; ce furent les termes dont elle se servit. Elles admirèrent aussi M. le Dauphin, et elles conjecturèrent que ce serait un jour un grand prince, mais qu'il aimerait prodigieusement les femmes. L'une d'elles demanda ce qui donnait lieu à ce jugement. — « Parce qu'il n'a pas cessé de nous regarder, » répondit la plus jeune, « et qu'il m'a paru « que ce n'a pas été sans plaisir. »

Toutes les fois qu'il a été question de M. l'évêque de Mirepoix, on le maltraita extraordinairement. M. de Belle-Isle fut hier aussi sur le tapis. On dit que la plus

Digitized by Google

grande consolation dont on puisse faire usage dans les temps malheureux où l'on se trouve, c'est de le voir éloigné des affaires. Tôt ou tard, dit-on, il aurait mis l'État sens dessus dessous. Malgré la vivacité avec laquelle le poète Roy le défend et soutient que c'est le plus grand homme que nous ayons en France, on persiste à le croire un brouillon et un ambitieux, qui n'a que la superficie des affaires, et qui n'étale que du clinquant. On insinue, autant qu'on le peut, que l'envie seule est la cause de ce déchaînement, et il se trouve des gens charitables qui vous disent à l'oreille de ne parler de cet homme qu'en bien, parce qu'avant peu il sera tout-puissant, et qu'instruit comme il l'est, malheur à ceux qui auront mal parlé de lui.

31 *juillet*. — Il n'y a pas d'histoire qu'on ne fasse sur la détention prétendue d'un prince à la Bastille; c'est toujours la nouvelle du jour. On s'est avisé de publier hier à ce sujet que M. le comte de Saxe ayant été averti qu'un espion qu'on allait pendre avait des choses d'une extrême conséquence à lui dire, ordonna qu'on le lui amenât, et sur l'assurance que l'espion lui donna que le secret qu'il avait à lui communiquer intéressait le salut de l'armée et méritait qu'on lui fît grâce, le général lui promit la vie en cas que son rapport fût vrai. L'espion lui prouva, dit-on, que M. Beauveau de Craon, inspecteur de cavalerie, entretenait des intelligences avec le prince Charles, et indiqua toutes les preuves pour constater le fait. Depuis les bruits répandus à ce sujet, le prince de Lambesc ne s'était pas montré en public. On lui a conseillé d'en user à son ordinaire pour ne point accréditer toutes les fausseté qui se publient depuis quelque temps à cette occasion.

Digitized by Google

M. le Dauphin devait dîner chez Son Altesse Royale, à ce qu'on prétend. Il a été décidé que ce serait aux Invalides, et que Mesdames dîneraient à Chaillot avec Son Altesse Royale. On craint que la grande chaleur n'altère la santé de M. le Dauphin.

1er *août*.—Le public est extraordinairement affecté en faveur de M. le comte de Saxe. Il n'est jamais question de ce général qu'on n'en dise les choses les plus obligeantes. On a une confiance extrême en sa valeur, et l'on ne doute pas qu'il ne batte les ennemis toutes les fois que l'occasion s'en présentera. Le soldat à l'armée a cette confiance, et c'est un préjugé heureux, en cas d'affaire. Les militaires d'une certaine considération rendent toute la justice possible à M. le comte de Saxe : ils désireraient seulement qu'il s'emportât moins dans une action, qu'il fût moins soldat et plus général.

Le sieur Carpas, sous-fermier, célèbre nouvelliste, plus Autrichien que Français, c'est-à-dire vantant plus les généraux ennemis que les nôtres, disait hier que le sieur Vouette, créature de M. de Noailles, n'osait presque plus se montrer, parce qu'il ne pouvait se trouver dans un cercle où l'on ne blâmât la conduite du maréchal dont on vient de parler.

L'on assura hier que M. le duc de Grammont avait écrit à madame la duchesse, sa femme : « Ne croyez pas « un mot de tout ce qui se publiera à mon sujet à Paris, « sur ce qui a rapport à l'affaire d'Etlingen. Je n'ai pu « faire autre chose que ce que j'ai dû faire. » Ce trait, dont personne ne doute, a achevé de discréditer M. de Noailles, et de réhabiliter M. de Grammont.

2 *août*. — On a fait beaucoup d'histoires sur un laquais qu'on dit avoir été pendu hier, et dont on n'a

Digitized by Google

pas publié la sentence. On dit que cet homme avait été mis à la Bastille, dans un cachot, pour apprendre la vérité de certains faits dont il pouvait donner connaissance; que son opiniâtreté à assurer qu'il ne savait rien, fit imaginer de mettre un homme adroit dans son même cachot, qui, sous le semblant d'être fort malheureux, trouva le moyen d'intéresser le laquais prisonnier, et de lui arracher sa confiance; que M. de Marville en ayant fait usage dans un interrogatoire, le prisonnier jugea bien qu'il avait été trahi par le camarade qui lui avait été donné, et que, dans la crainte qu'il ne lui servît de témoin, il l'avait étranglé pendant la nuit.

On donne un tour encore plus merveilleux à cette affaire. On prétend que le laquais, interrogé sur la mort de cet homme, avait répondu qu'il était sorcier; que la veille il lui avait proposé, pour distraire l'ennui affreux dont ils étaient accablés tous deux, de faire venir des filles; que sur l'étonnement qu'il avait marqué à un semblable discours, le prétendu prisonnier lui avait dit qu'il allait juger par ses yeux qu'il était en état d'effectuer son dire; qu'alors il avait fait des conjurations au milieu desquelles étaient apparues deux filles; que sur le refus que lui, laquais, avait fait de les envisager, ces deux fantômes ou diables s'étaient jetés de dépit sur celui qui les avait conjurés et l'avaient étranglé.

On a parodié le frontispice qui est à la tête de la traduction de Virgile, par l'abbé Desfontaines. La figure représente un temple de la Gloire dont il sort un génie qui semble présenter un laurier au traducteur. Les neuf muses accourent et se présentent; — on lit ce vers d'Horace au bas de la figure

Digitized by Google

Pendit et nunc Helicone dea;

On a travesti ce vers en celui-ci :

Pucelles, ouvrez-vous : l'auteur est converti.

On assure qu'il a paru une Vie du cardinal de Fleury par Voltaire, qui se vend trente livres.

3 *août*. — M. Paris-Duverney a été, dit-on, nommé par le Roi pour faire les fonctions d'intendant de l'armée du maréchal de Noailles. On publie de différentes manières comment cette nomination s'est faite : les uns disent que le Roi manda, il y a quelques jours, M. Duverney, et qu'il lui dit qu'il le priait et lui ordonnait de se rendre à son armée du Rhin, pour prendre le soin de tout ce qui a rapport aux vivres; que sur la bonté qu'eut le Roi de lui permettre de prendre une qualité, il avait répondu que celle de bon sujet, obéissant et soumis, lui suffisait, et qu'il n'en prendrait point d'autre. Tout le monde applaudit généralement au choix de Sa Majesté; et il fut dit hier à cette occasion que, si le Roi continue à choisir le mérite, lorsqu'il sera question de remplir les places vacantes, on doit s'attendre à un règne heureux. On remarqua hier sur ce sujet, que le Roi fait un grand cas de ceux qui passent pour être laborieux, et qui se sont acquis de la bonne réputation : on juge de là que Sa Majesté a de la solidité dans l'esprit, et qu'elle n'est pas si peu propre pour la conduite de ses affaires, que des esprits inquiets ont voulu l'insinuer jusqu'ici.

Un nommé Prieur, connu au Palais-Royal de tout le monde, caustique à l'excès, est dans l'habitude de s'expliquer sans ménagement sur tout ce qui peut être

Digitized by Google

l'objet d'un raisonnement. Il n'est ami ni de M. de Noailles, ni de nos ministres : il porte souvent les choses à un peu trop d'excès.

4 *août*. — M. de Chauvelin, intendant de l'armée, ne fut pas hier bien traité par des gens de considération qui ont l'air d'être bien instruits de ce qui se passe. On dit qu'il s'est si mal conduit, qu'il a si mal rempli les fonctions de son emploi, et qu'il s'est rendu si méprisable, qu'il a pensé plusieurs fois être bafoué publiquement. On conte que l'ordre lui est envoyé pour revenir. Le Roi est fort mécontent de sa conduite; on ne sait ce que cet intendant deviendra; mais il doit compter qu'il ne sera pas vu sûrement de meilleur œil ici qu'à l'armée. On le dit fou de la plus haute folie; l'air de Paris ne guérit pas de cette maladie.

On rapporte à ce sujet l'histoire d'un intendant qui se conduisit avec si peu de ménagement avec M. de Noailles, qu'il s'attira une lettre fort haute de ce général, et, pour le mieux punir, la copie de la lettre fut clouée, par son ordre dans son secrétariat avec ces mots : « Modèle des lettres qu'on doit écrire aux intendans « impertinens. » On ajoute à cette anecdote ce qui se passa entre M. le maréchal de Montrevel, dans une semblable occasion, et M. Legendre. Il lui écrivit du grand ton, et finit par ces mots : « Gardez votre es- « time pour vos égaux, votre amitié pour vos infé- « rieurs, et souvenez-vous pour jamais du respect que « vous devez au maréchal de Montrevel. »

Les esprits caustiques et de mauvaise humeur trouvent extraordinaire que le Roi, dans ses voyages à Choisy et ailleurs, sorte de sa grandeur pour badiner souvent avec les gens qui le servent et même avec ceux de la plus basse espèce. Avant-hier Sa Majesté fut voir

Digitized by Google

dîner les officiers de M. d'Argenson. Elle demanda au sieur Rotisset, secrétaire, s'il avait bon appétit, et après s'être retirée, envoya savoir son âge. Les gens raisonnables ne condamnent pas cette familiarité, la traitent de bonté, etc.

L'histoire du jour est celle du jugement des coupables du bon du Roi. L'on a parlé du mérite des juges. On a remarqué que M. de Marville avait souffert en voyant donner la question à celui qui avait été condamné. Cela fit dire à quelqu'un que, quoiqu'il parût quelquefois brusque, personne n'avait le cœur si bon que lui et moins propre à faire du mal. On est assez bien informé de cette affaire dans le public, où l'on dit qu'on aurait dû jeter un voile sur cette affaire, ou punir sans exception tous les coupables.

6 *août*. — Il se répand une histoire qui amuse fort le public aux dépens de M. le duc de Grammont. On dit que les mousquetaires qui sont à l'armée ont tenu en badinant un conseil de guerre pour le juger, et qu'après en avoir usé comme il se pratique en pareil cas, ils avaient condamné l'accusé à perdre la tête; que pour donner plus de vraisemblance à la supposition on avait fabriqué un duc de Grammont, avec une botte de paille, qui avait paru devant ses juges et auquel on avait notifié la sentence et les raisons qui l'avaient occasionnée; que sur les représentations faites par de vieux lieutenans-généraux, représentés par les mousquetaires les plus jeunes, que l'accusé tenant à tout ce qu'il y avait de mieux à la cour, il fallait lui sauver la vie, on était revenu aux opinions, et enfin que la peine de mort avait été commuée en un bernement; que ce jugement avait été mis sur-le-champ à exécution, et que l'homme de paille représentant le duc de Grammont

Digitized by Google

avait été berné à l'entrée de la tente par tous les mousquetaires.

8 *août*. — L'on s'attend dans le public à voir dans peu différentes déclarations du Roi tendantes toutes à faire des fonds pour la continuation de la guerre.

On parle d'une augmentation de trente-sept charges de notaire pour faire le nombre de cent cinquante, dont la finance sera de trente-six mille francs, de réunir les sous-fermes, les contrôles, etc., aux fermes, et de créer quatre autres places de fermiers-généraux. On applaudit beaucoup à ce projet par des raisons qui seraient trop longues à déduire, dont deux des principales sont que les fonds que ces places produiront ne seront onéreux à personne, et que par cette voie le Roi saura se faire une ressource infaillible en cas que l'État se trouve nécessiteux.

On parle encore d'un moyen infaillible pour faire des fonds considérables; c'est de permettre au peuple de se racheter du logement des gens de guerre et d'octroyer à toutes les provinces une loterie de dix ans dont le bénéfice servira à bâtir des casernes; de supprimer les trois loteries de Paris et d'en créer une nouvelle tous les mois dont l'objet sera de bâtir des casernes dans les faubourgs de Paris pour le logement des Gardes Françaises et Suisses et de toute la maison du Roi. — Un autre moyen, qui serait encore du goût du public et qui procurerait de grosses sommes, est la recherche de la fausse noblesse dont l'abus est porté au dernier excès, et de distinguer les états. — Une petite ferme qu'on pourrait établir sur les cartes à jouer serait d'un fort bon rapport.

On prétend qu'il devrait être interdit aux orfèvres, brocanteurs, porteurs de balles, crieurs de chapeaux, etc.,

Digitized by Google

d'acheter et de vendre argent brûlé, galons, argenterie, etc., et qu'il devrait y avoir un bureau général dont différens autres ressortissent pour que l'on y portât les effets sus-nommés pour y être vendus selon le tarif, afin que l'État n'ignorât point, comme il le fait, ce que devient tout l'argent qui se dissipe par tant de moyens clandestins dont le public est la dupe, parce que ces sortes de gens ne lui paient jamais la valeur des effets qu'ils achètent.

Il paraît, par les mauvais discours qu'on tient en public des officiers-généraux, qu'on écrit avec beaucoup de liberté de l'armée. On dit qu'ils font fautes sur fautes, et que jusqu'aux jeunes gens tout le monde s'en aperçoit.

9 *août*. — Dans un cercle composé de plusieurs personnes de considération entre lesquelles était M. le chevalier de Mailly, un chevalier de Saint-Louis pâle, grand, bien fait, qui a le bras en écharpe, poil brun, tirant sur le roux, sourcils épais, l'air martial et qui a beaucoup d'esprit, fort lié avec M. le comte de Saxe, a fait à peu près le portrait de ce général, en rapportant bien des particularités de la dernière guerre et des généraux, qui seraient extraordinairement intéressantes si elles étaient écrites avec plus d'ordre qu'il n'est possible de le faire dans ces feuilles.

Selon cet officier, M. le comte de Saxe, dont la réputation est si bien établie, n'en est digne que par quelques côtés; il est brave par tempérament; avec l'air actif, il est pesant de corps et d'esprit, sa vanité aiguise son imagination; il court de projets en projets; son imagination les lui rend tous faciles, mais à peine trouve-t-il des difficultés dans l'exécution de celui qu'il a choisi qu'il passe à un autre parce qu'il n'a pas l'es-

Digitized by Google

prit assez conséquent pour les lever. Il est admirable pour un coup de main, pour commander un petit corps de troupes, mais ce serait risquer de tout perdre que de le mettre à la tête d'une armée, sa judiciaire n'étant pas assez étendue pour embrasser toutes les parties qui forment l'ensemble; il n'entend rien aux détails si nécessaires pour opérer avec succès. Avec un air de bonté et de familiarité, il est d'une hauteur sans égale; il faut avoir beaucoup d'esprit pour lui donner des conseils et infiniment davantage pour les lui faire goûter. Le fond de son caractère est dur à l'excès et se sent du terroir. On le croit bon Français, on se trompe : il n'aime que les plaisirs de Paris et non la nation; il en a même fort mauvaise opinion. Dans toutes les occasions il la traite avec dureté: l'officier l'estime et ne l'aime pas: il parle avec beaucoup de liberté sur le compte des ministres et des généraux; il veut avoir de l'esprit, il n'en a que très superficiellement; il sait à peine l'histoire, cependant sa manie est de citer quand il écrit, et il cite presque toujours à faux. Voici un trait qu'on conte de lui à ce sujet: avant que de donner au courrier une lettre qu'il écrivait à feu M. de Breteuil sur l'entreprise d'Egra, il la fit voir à un officier qui le releva sur une citation de Gustave qu'il supposait l'avoir attaquée en personne. L'officier lui dit qu'il se trompait et que ce monarque n'en n'avait point été; M. le comte de Saxe répondit en souriant que cela importait peu et que c'était encore trop bon pour M. de Breteuil.

10 *août.* — Mademoiselle Rotisset, qui a débuté hier à l'Opéra avec beaucoup de mystère, à cause de son frère qui est secrétaire de M. d'Argenson, a été applaudie. Cela a occasioné beaucoup de traits mor-

Digitized by Google

dicans sur les raisons qui ont engagé ce ministre à protéger le frère et la sœur.

11 *août.* — Les auteurs des *Nouvelles* bâtardes ne manquent jamais les mercredis et les samedis de se trouver au Palais-Royal où ils s'attachent à conter tout ce qui se dit. Ils le font avec si peu de ménagemens que, quand pour les éviter on veut parler bas, ils ne se font point scrupule d'approcher leur oreille et de mêler leur tête avec celles de ceux qui parlent en secret, ce qui leur occasione souvent des duretés. Bien des gens croient ces contrebandiers des espions de M. de Marville, et l'on s'en défie beaucoup. Il y a un nommé Desjardins, bijoutier du jardin, qu'on dit être commis pour apprendre le nom de ceux que ces gens veulent connaître plus particulièrement Une des causes des faux bruits qui se publient et qui s'écrivent à Paris est que bien des gens, pour s'amuser et pour attraper ceux dont on vient de parler, conviennent avant de s'asseoir de ne pas dire un mot de vrai, et c'est à qui publiera les choses les plus ridicules.

12 *août.* — Il a été question hier, presque toute la journée, des démarches qui ont été faites pour empêcher que la demoiselle Rotisset continuât de chanter à l'Opéra. Les placets qui ont été présentés samedi à ce sujet par le père et la mère de cette fille sont restés entre les mains de M. le duc de Gèvres et n'ont point été jusqu'au Roi. On dit que ce duc a été bien aise de trouver cette occasion de faire plaisir à M. de Maurepas qui a montré beaucoup de chaleur pour cette affaire. D'un autre côté, l'on prétend que M. d'Argenson est piqué que M. de Maurepas l'ait si peu ménagé dans la personne de son secrétaire qui est au désespoir que sa sœur ait fait cette demarche, et que, malgré sa

Digitized by Google

dissimulation ordinaire, il n'a pu cacher son ressentiment. M. de Maurepas dit hier, à l'Opéra, à mademoiselle Rotisset, qui a pris le nom de Romainville, qu'elle se tranquillisât, qu'elle resterait à l'Opéra, que, malgré tous les mémoires qui avaient été présentés la veille, elle n'en avait rien à craindre, et qu'il avait été deux fois chez la Reine sans qu'elle lui en eût parlé.

On se persuade que le Roi se conduit par d'autres lumières que celles de son conseil et que Sa Majesté est instruite par d'autres voies que les ordinaires. On s'aperçoit qu'elle est presque toujours prévenue sur toutes les affaires qui lui sont rapportées et qu'elle décide rarement selon l'esprit des ministres. On s'étudie en vain pour pénétrer ce mystère : le roi parle si peu et donne si peu prise aux conjectures, que jusqu'ici l'on n'a encore rien pu deviner sur ce point.

On dit que M. de Noailles est plus en faveur que jamais, et que, pour tout ce qui a rapport au militaire, le Roi se conduit par les avis de ce maréchal.

13 *août*. — Le bruit court que M. le prince de Conti a reçu ordre de se rendre à l'Ile-Adam, à cause de certains discours un peu trop vifs qu'il a tenus à l'armée. On prétend que ce prince s'attendait à commander le corps de M. le comte de Saxe, et qu'il a marqué beaucoup de mécontentement à cette occasion. On dit que ce prince est d'une vanité insupportable, et qu'il se persuade avoir tout mérité. Le militaire applaudit fort à la conduite de la cour, et est du sentiment qu'on ne doit pas avoir trop de complaisance pour les princes qui, par leur rang et la dépense qu'ils font à l'armée, ne s'attirent que trop de créatures. On passe de là à des réflexions désagréables sur le peu d'union qu'il y a entre les officiers-généraux, et l'on tremble qu'il n'ar-

Digitized by Google

rive encore de cette campagne ce qu'il est arrivé des précédentes.

Malgré l'air de plaisanterie que M. d'Argenson a pris sur l'entrée de la demoiselle Rotisset à l'Opéra, on sait qu'il est piqué de la vivacité avec laquelle M. de Maurepas a saisi cette occasion de faire connaître son crédit sur l'esprit du Roi. Le père et la mère de cette fille ont présenté des placets au Roi, qui n'ont pas été écoutés. La Reine, quoique piquée de son côté, s'est contentée de plaindre les parens, et n'a pas voulu se mêler de cette affaire. — M. le duc d'Orléans, à qui on en a présenté aussi, n'en a pas fait davantage. Le sieur Rotisset travaille actuellement à obtenir un emploi pour son père en province; il est au désespoir du mauvais tour que sa sœur lui a fait.

Le petit peuple est fort content de l'ordonnance qui a été affichée hier, et il n'est pas douteux que, si l'on tirait une seconde fois la milice, la grâce accordée aux miliciens apprentis ne fût un puissant motif de consolation.

14 *août* — On rapporta hier en plein cercle que M. de La Garde, le père, avait répondu à une personne qui lui avait dit qu'on jugeait par la jaunisse de son fils, et l'état d'épuisement où il paraissait être, de la lubricité de mademoiselle Lemaure, que l'on se trompait grossièrement, que cette demoiselle ne se servait de son fils que pour se faire chatouiller, ce plaisir étant pour elle au-dessus de tout autre, et y passant des jours entiers.

Madame de Valence, maîtresse de l'ambassadeur de Hollande, vient de congédier une partie de ses domestiques, et a loué sa maison. Elle doit aller à la campagne n'étant plus en état de se soutenir, M. de Vanhoë

Digitized by Google

ne lui donnant plus que 4,000 francs pour sont entretien et pour celui de sa fille, qui a refusé de s'établir avec le fils du maître de la maison où elle demeurait, parce qu'elle ne veut point se marier qu'on ne lui donne un carrosse.

La Bienvenu, libraire du Palais-Royal, imprimerait des livres sans permission quels qu'ils soient, si elle trouvait des auteurs qui la fissent travailler. Elle a proposé à celui de cette feuille de faire affaire de ses ouvrages en cas qu'il en ait à mettre sous presse.

15 *août.* — On a fort applaudi à l'expédition que M. de Marville a fait faire chez la dame de Mazières, joueuse de profession, et l'on désire fort qu'il ne s'en tienne pas là. Il y a un grand nombre de maisons à Paris où les plus honnêtes gens se ruinent, et il n'y a pas jusqu'aux joueurs qui ne désirent que le magistrat les supprime, parce qu'elles sont des lieux de ruine et de prostitution.

16 *août.* — L'écrit séditieux qui a été répandu en Lorraine, et que l'auteur cherchait avec soin pour en faire part à M. de M... en cas qu'il ne l'eût pas et qu'il souhaitât de le voir, lui est tombé entre les mains; il soupçonne vaguement que c'est par madame la marquise du Châtelet-Voltaire que cet écrit est parvenu à Paris. On en a reconnu l'écriture; le papier sur lequel a été écrit ce libelle a été sûrement dans le secrétaire de cette marquise, parce qu'il a la même odeur que tous ceux qui y sont enfermés, et l'écriture est d'un jeune homme qui a été secrétaire de M. de Voltaire, etc. On écrit de Lorraine qu'il y a beaucoup de fermentation depuis que cet écrit y a été répandu, et que les Lorrains désirent ardemment l'arrivée du prince

Digitized by Google

Charles. On sait cela d'un homme qui est en relation avec la fille du prévôt de Pont-à-Mousson.

17 *août*. — Il fut question de la critique du sieur Le Tort contre l'abbé Des Fontaines (1). On fut en contestation sur ce que l'on assura que M. de Marville faisait faire des recherches sérieuses du véritable auteur de cet écrit, qu'on assure être de l'abbé de Gourné; les uns approuvèrent le magistrat, d'autres prétendirent qu'au lieu de prendre le parti du cynique Des Fontaines, il y a long-temps qu'il aurait dû le faire chasser de Paris. On répondit à cela qu'il n'en aurait pas été le maître; que M. le Chancelier et M. le Procureur-général le protégeaient, ce qui fut fort désapprouvé, parce que le public a très-mauvaise opinion de cet auteur.

On dit que le sieur Rotisset était venu exprès à Paris pour tuer sa sœur, qui continue à être fort applaudie à l'Opéra, et que sans les bons conseils qui lui ont été donnés, il aurait fait cette sottise-là.

Mesdames de Boufflers et de Luxembourg, se firent hier fort remarquer à l'Opéra à cause des éclats de rire, et d'un badinage qui dura fort long-temps, avec les hommes qui vinrent successivement les voir dans leur loge.

L'on entendit dire hier à des Allemands, dont on n'a pu apprendre les noms, qne le Grand Duc est le plus paillard de tous les hommes; qu'il a un cabinet secret d'où il peut voir dans un salon ce qui se passe dans un rendez-vous amoureux, sans que ceux qui y sont aient connaissance qu'ils sont observés.

On dit que le Roi est fort content de M. de Mar-

(1) *Lettre de M. Le Tort* (l'abbé de Gourné), *maître de quartier au collége de La Marche, à M. l'abbé Guyot Des Fontaines, au sujet de la nouvelle traduction des OEuvres de Virgile;* Paris, 1743, in-4.

Digitized by Google

ville, et qu'en parlant dernièrement de ce magistrat, il loua son intelligence et son activité.

Madame du Châtelet se donne de grands mouvemens pour obtenir que *la Mort de César* soit jouée. Elle dit hier à l'auteur qu'après une légère correction qu'on désire, elle sera jouée en public.

18 *août*. — Le chevalier de Saint-Louis dont on a parlé à la date du 9 de ce mois, à l'occasion de M. le comte de Saxe, s'appelle Pons et est capitaine dans la mestre-de-camp.

Il fut dit hier que le même jour que le Roi reçut le courrier qui lui apportait la nouvelle de l'affaire d'Etlingen, il fut à Choisy avec trois dames, et qu'il y en eut une qui le fit attendre dans la calèche plus d'une demi-heure. On trouva fort mauvais que le Roi eût une complaisance aussi ridicule ; les dames furent qualifiées d'épithètes un peu vives, et l'on tira pour conséquence que Sa Majesté n'avait pas le cœur trop sensible puisqu'il songeait à se livrer aux plaisirs dans le moment où il apprenait la perte d'une partie des officiers de sa maison.

Des officiers se plaignaient hier qu'on ne pouvait espérer de graces à la cour qu'on ne payât fort cher, et qu'il y avait des secrétaires qui vendaient les faveurs du Ministre. On cite un nommé de Floncelle pour ce qui est relatif aux affaires étrangères, et un nommé de la Cocartière pour les affaires de la marine. En parlant des gens d'honneur, on nomme le sieur Duval, premier secrétaire de M. de Marville : on en parle comme d'un homme incorruptible et de la plus scrupuleuse probité.

[Là s'arrête le Journal de notre *écouteur*. Nous avons tenu à en

Digitized by Google

donner aujourd'hui le complément, quelle qu'en fut l'étendue, pour que ces curieuses annales, ou du moins ce qui en reste, fût terminé dans notre première série. Si nous ne possédons tout, il est néanmoins consolant pour nous de penser que ce que nous en possédons s'étend assez loin pour nous apprendre la rentrée en grace du chroniqueur auprès de M. de Marville. Il était pénible de voir, dans le précédent fragment, le nuage qui s'était élevé entre eux. Il est des hommes faits pour se comprendre, et dont la désunion afflige les cœurs bien placés.]

Digitized by Google

MON PORTRAIT,

PAR J.-J. ROUSSEAU.

[Des manuscrits inédits de Jean-Jacques Rousseau viennent d'être découverts.

Bientôt ils seront mis au jour, grâces au zèle éclairé de M. Jules Ravenel, conservateur-adjoint de la bibliothèque de la ville de Paris, à la bienveillante intervention de M. le ministre de l'instruction publique et à l'empressement généreux de l'administration du canton de Neuchâtel et du savant bibliothécaire de cette ville.

M. Ravenel qui, tout en préparant d'importans travaux historiques, a fait de Rousseau, de sa vie et de ses ouvrages, le sujet d'études particulières, avait quelques raisons de penser que des manuscrits et un grand nombre de lettres de son auteur et de ses correspondans devaient se trouver en Suisse. Un premier voyage lui donna l'assurance que Neuchâtel possédait l'objet de ses recherches. Muni de pressantes et honorables recommandations, il retourna s'enfermer, durant trois mois entiers dans la bibliothèque de cette ville, d'où il vient de rapporter de nombreuses richesses, qui, mises en œuvre par un homme possédant, comme lui seul possède, tous les secrets du cœur, tous les détails de la vie de l'auteur des *Confessions*, deviendront d'inappréciables trésors.

Ces manuscrits inédits se composent:

1° de *Pièces justificatives aux Confessions;* appendice auquel Rousseau renvoie souvent dans le cours de son ouvrage, mais qui fut retranché par des considérations de bienséances personnelles, aujourd'hui frappées de prescription;

2° de lettres de Rousseau du plus haut intérêt, parmi lesquelles s'en trouvent deux, adressées à madame d'Houdetot, véritables chefs-d'œuvre, si une expression d'art pouvait s'appliquer aux inspirations de l'ame la plus brûlante, la plus entraînée;

3° enfin, de morceaux complétant les lettres déjà connues, et qui en avaient été retranchés, au risque de les défigurer, par les mêmes motifs de convenances privées dont nous parlions tout à l'heure.

Bientôt, sans doute, M. Ravenel nous fera jouir de l'ensemble de ses découvertes et de ses travaux. Rousseau ne peut plus être

Digitized by Google

réimprimé sans ces importantes additions; Rousseau ne doit plus être tronqué.

En attendant cette publication, prochaine nous l'espérons, nous allons faire part à nos lecteurs d'un des chapitres qu'elle comprendra, et dont nous devons communication à l'obligeance du futur éditeur de Rousseau.

Jean-Jacques avait réuni, sans ordre et sans suite, dans une enveloppe portant ces mots de sa main: *Mon portrait*, des fragmens écrits sur de petits feuillets volans. Il nous y apprend lui-même que c'est ainsi qu'il composait. Il semblerait résulter de l'ensemble de ces notes, qu'il projetait un ouvrage sur lui-même, autre que *les Confessions*, ouvrage dans lequel il se proposait d'expliquer pourquoi il s'était séquestré du commerce des hommes. Elles sont d'autant plus curieuses que, bien qu'empreintes de la continuelle et pénible préoccupation de l'auteur, elles renferment quelques aveux qu'il n'eût peut-être pas imprimés: « Je ne suis solitaire que parce que je suis « malade et paresseux; il est presque assuré que, si j'étais sain et « actif, *je ferais comme les autres.* »

Nous sommes certains que ce morceau sera lu avec curiosité et intérêt, et nous reportons à M. Ravenel toute la reconnaissance que nos lecteurs seraient tentés de nous en avoir.]

—J'approche du terme de la vie, et je n'ai fait aucun bien sur la terrre. J'ai les intentions bonnes; mais il n'est pas toujours si facile de bien faire qu'on penserait. Je connais un nouveau genre de service à rendre aux hommes : c'est de leur offrir l'image fidèle de l'un d'entre eux, afin qu'ils apprennent à se connaître.

—J'ai un peu connu le ton des sociétés, les matières qu'on y traite et la manière de les traiter, et je ne vois pas où est la grande merveille de passer sa vie dans des conversations oiseuses, à discuter subtilement le pour et le contre, et à établir un scepticisme moral qui rend indifférent aux hommes le choix du vice et de la vertu.

Digitized by Google

— Une preuve que j'ai moins d'amour-propre que les autres hommes, ou que le mien est fait d'une autre manière, c'est la facilité que j'ai de vivre seul. Quoiqu'on en dise, on ne cherche à voir le monde que pour en être vu, et je crois qu'on peut toujours estimer le cas que fait un homme de l'approbation des autres par son empressement à la chercher. Il est vrai qu'on a grand soin de couvrir le motif de cet empressement du fard des belles paroles : société, devoirs, humanité ! Je crois qu'il serait aisé de prouver que l'homme qui s'écarte le plus de la société est celui qui lui nuit le moins, et que le plus grand de ses inconvéniens est d'être trop nombreuse.

— L'homme civil veut que le monde soit content de lui; le solitaire est forcé de l'être lui-même, ou la vie lui est insupportable. Ainsi le second est forcé d'être vertueux, mais le premier peut n'être qu'un hypocrite ; et peut-être est-il forcé de le devenir, s'il est vrai que les apparences de la vertu valent mieux que la pratique pour plaire aux hommes et pour faire son chemin parmi eux. Ceux qui voudront discuter ce point n'ont qu'à jeter les yeux sur le discours de... dans le second livre de *la République* de Platon. Que fait Socrate pour réfuter ce discours? Il établit une république idéale, dans laquelle il prouve très-bien que chacun sera estimé à proportion qu'il sera estimable, et que le plus juste sera aussi le plus heureux. Gens de bien qui recherchez la société, allez donc vivre dans celle de Platon; mais que tous ceux qui se plaisent à vivre parmi des méchans ne se flattent pas d'être bons.

— L'enfer du méchant est d'être réduit à vivre seul

Digitized by Google

avec lui-même; mais c'est le paradis de l'homme de bien, et il n'y a point pour lui de spectacle plus agréable que celui de sa propre conscience.

— En tout ceci, ce n'est pas de moi que je parle, car je ne suis solitaire que parce que je suis malade et paresseux. Il est presque assuré que si j'étais sain et actif, je ferais comme les autres.

— J'étais fait pour être le meilleur ami qui fût jamais; mais celui qui devait me répondre est encore à venir. Hélas! je suis dans l'âge où le cœur commence à se resserrer, et ne s'ouvre plus à des amitiés nouvelles. Adieu donc, doux sentiment que j'ai tant cherché : il est trop tard pour être heureux.

— Cette maison contient peut-être un homme fait pour être mon ami. Une personne digne de mes hommages se promène peut-être tous les jours dans ce parc.

— Je n'aime pas même à demander la rue où j'ai à faire, parce que je dépends en cela de celui qui va me répondre : j'aime mieux errer deux heures à chercher inutilement. Je porte une carte de Paris dans ma poche, à l'aide de laquelle et d'une lorgnette je me retrouve à la fin : j'arrive crotté, recru, souvent trop tard, mais tout consolé de ne rien devoir qu'à moi-même.

— Je crois qu'il n'y a point d'homme sur la vertu duquel on puisse moins compter, que celui qui recherche le plus l'approbation des autres; il est aisé, je l'avoue, de dire qu'on ne s'en soucie pas; mais là-dessus il faut moins s'en rapporter à ce que dit un homme qu'à ce qu'il fait.

Digitized by Google

— Les lectures que j'ai faites étant malade ne me flattent plus en santé. Une déplaisante mémoire locale me rend, avec les idées du livre, celles des maux que j'ai soufferts en le lisant.

Pour avoir feuilleté Montaigne durant une attaque de pierre, je ne puis plus le lire avec plaisir dans mes momens de relâche. Il tourmente plus mon imagination qu'il ne contente mon esprit. Cette expérience me rend si follement retenu, que, de peur de m'ôter un consolateur, je les refuse tous, et n'ose presque plus, quand je souffre, lire aucun des livres que j'aime.

— Je ne fais jamais rien qu'à la promenade; la campagne est mon cabinet. L'aspect d'une table, du papier et des livres, me donne de l'ennui. L'appareil du travail me décourage. Si je m'asseye pour écrire, je ne trouve rien, et la nécessité d'avoir de l'esprit me l'ôte.

Je jette mes pensées éparses et sans suite sur des chiffons de papier : je couds ensuite tout cela tant bien que mal, et c'est ainsi que je fais un livre : jugez quel livre ! J'ai du plaisir à méditer, chercher, inventer. Le dégoût est de mettre en ordre, et la preuve que j'ai moins de raisonnement que d'esprit, c'est que les transitions sont toujours ce qui me coûte le plus. Cela ne m'arriverait pas si mes idées se liaient bien dans ma tête. Au reste, mon opiniâtreté naturelle m'a fait lutter à dessein contre cette difficulté. J'ai toujours voulu donner de la suite à tous mes écrits, et voici le premier ouvrage que j'ai divisé par chapitres.

— Jamais Homère ni Virgile ne furent appelés de grands hommes, quoiqu'ils soient de très grands poètes. Quelques auteurs se tuent d'appeller le poète Rousseau,

Digitized by Google

le grand Rousseau durant ma vie. Quand je serai mort, le poète Rousseau sera toujours un grand poète; mais il ne sera plus le grand Rousseau.

Il n'est pas impossible qu'un auteur soit un grand homme; mais ce ne sera pas en faisant des livres ni en vers ni en prose qu'il deviendra tel.

—Je suis observateur et non moraliste: je suis le botaniste qui décrit la plante; c'est à un médecin qu'il appartient d'en régler l'nsage

—Je suis pauvre, et quand le pain sera prêt à me manquer, je ne sais pas de moyen plus honnête d'en avoir, que de vivre de mon propre ouvrage.

—Il y bien des lecteurs que cette seule idée empêchera de poursuivre. Ils ne concevront pas qu'un homme qui a besoin de pain soit digne qu'on le connaisse : ce n'est pas pour ceux-là que j'écris.

— Je suis assez connu pour qu'on puisse aisément vérifier ce que je dis, et pour que mon livre s'élève contre moi si je mens.

—Je me souviens d'avoir assisté une fois en ma vie à la mort d'un cerf, et je me souviens aussi qu'à ce noble spectacle je fus moins frappé de la joyeuse fureur des chiens, ennemis naturels de la bête, que de celle des hommes qui s'efforçaient de les imiter. Quant à moi, en considérant les derniers abois de ce malheureux animal et ses larmes attendrissantes, je sentis combien la nature est roturière, et je me promis bien que jamais on ne me reverrait à pareille fête.

— Je compte pour rien la douleur passée, mais je

Digitized by Google

jouis encore du plaisir qui n'est plus. Je ne m'approprie que la peine présente, et mes travaux passés me semblent tellement étrangers à moi, que quand j'en retire le prix, il me semble que je jouis du travail d'un autre. Ce qu'il y a de bizarre en cela, c'est que quand quelqu'un s'empare du fruit de mes livres, tout mon amour-propre se réveille : je sens la privation de ce qu'on m'ôte, beaucoup plus que je n'en aurais senti la possession, si on me l'eût laissé. A mon tort personnel se joint ma fureur contre toute injustice, et c'est être doublement injuste, au gré de ma colère, que d'être injuste envers moi.

— Je ne me soucie point d'être remarqué, mais quand on me remarque, je ne suis pas fâché que ce soit d'une manière un peu distinguée, et j'aimerais mieux être oublié de tout le genre humain que regardé comme un homme ordinaire.

— J'ai là-dessus une réflexion sans réplique à faire, c'est que, de la manière dont je suis connu dans le monde, j'ai moins à gagner qu'à perdre à me montrer tel que je suis. Quand même je voudrais me faire valoir, je passe pour un homme si singulier, que, chacun se plaisant à amplifier, je n'ai qu'à m'en reposer sur la voix publique; elle me servira mieux que mes propres louanges. Ainsi, à ne consulter que mon intérêt, il serait plus adroit de laisser parler de moi les autres, que d'en parler moi-même. Mais peut-être que, par un autre retour d'amour-propre, j'aime mieux qu'on en dise moins de bien et qu'on en parle davantage. Or si je laissais faire le public qui en a tant parlé, il serait fort à craindre qu'en peu de temps il n'en parlât plus.

Digitized by Google

— Je vois que les gens qui vivent intimement avec moi ne me connaissent pas, et qu'ils attribuent la plupart de mes actions, soit en bien, soit en mal, à de tout autres motifs que ceux qui les ont produites. Cela m'a fait penser que la plupart des caractères et des portraits qu'on trouve dans les historiens, ne sont que des chimères qu'avec de l'esprit un auteur rend aisément vraisemblables, et qu'il fait rapporter aux principales actions d'un homme, comme un peintre ajuste sur les cinq points une figure imaginaire.

— Amis. Pour de l'argent et des services, ils sont toujours prêts: j'ai beau refuser ou mal recevoir, ils ne se rebutent jamais, et m'importunent sans cesse de sollicitations qui me sont insupportables. Je suis accablé de choses dont je ne me soucie point; les seules qu'ils me refusent sont les seules qui me seraient douces. Un sentiment doux, un tendre épanchement est encore à venir de leur part, et l'on dirait qu'ils prodiguent leur fortune et leur temps pour épargner leur cœur.

— Comme ils ne me parlent jamais d'eux, il faut bien que je leur parle de moi, malgré que j'en aie.

— Tant d'autres liens les enchaînent, tant de gens les consolent de moi, qu'ils ne s'aperçoivent pas même de mon absence. S'ils s'en plaignent, ce n'est pas qu'ils en souffrent, mais qu'ils savent bien que j'en souffre moi-même.

— Il m'est bien moins dur de les regretter à la campagne, que de ne pouvoir jouir d'eux à la ville.

— Je ne reconnais pour vrais bienfaits que ceux qui

Digitized by Google

peuvent contribuer à mon bonheur, et c'est pour ceux-là que je suis pénétré de reconnaissance ; mais certainement l'argent et les dons n'y contribuent pas, et quand je cède aux longues importunités d'une offre cent fois réitérée, c'est plutôt un malaise dont je me charge pour acquérir le repos qu'un avantage que je me procure. De quelque prix que soit un présent offert, et quoi qu'il en coûte à celui qui l'offre, comme il me coûte encore plus à recevoir, c'est à lui dont il vient qui m'est redevable, c'est celui de n'être pas un ingrat. Cela suppose, il est vrai, que ma pauvreté ne m'est point onéreuse, et que je ne vais point à la quête des bienfaiteurs et des bienfaits. Les sentimens que j'ai toujours hautement professés témoigneront ce qu'il en est. Quant à la véritable amitié, c'est tout autre chose. Qu'importe qu'un des deux amis donne ou reçoive, et que les biens communs passent d'une main dans l'autre? On se souvient qu'on s'est aimé, et tout est dit, on peut oublier le reste. J'avoue qu'un pareil principe est assez commode quand on est pauvre et qu'on a des amis riches : mais il y a cette différence entre mes amis riches et pauvres, que les premiers m'ont recherché et que j'ai recherché les autres. Pourquoi fuirais-je un ami dans l'opulence tant qu'il sait me la faire oublier? ne suffit-il pas que je lui échappe à l'instant que je m'en souviens?

Digitized by Google

ERRATA (1).

Tome IV, page 341, Note : *le Vial Testament*, lisez *le Vieil Testament*.

343, ligne dernière, après ces mots : *Dom Calmet*, ajoutez *Tome II*.

354, ligne 31 : après ce mot *Louis*, ajoutez *Léger*.

358, ligne 4 : *par le Maître Esprit*, lisez *par Maître Esprit*.

458, ligne 19 : *le sieur Dinart*, lisez *le sieur Linant*.

468, ligne 7 : *Sache, ennemi du grand Rousseau*, lisez *lâche ennemi du grand Rousseau*.

Tome V, page 140, ligne 8 : *jusqu'en* 1772, lisez *jusqu'en* 1792.

166, ligne 27 : *Pommeroul*, lisez *Pommereul*.

(1) Voir ceux qui se trouvent déjà relevés à la fin des tomes I, II et IV.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

N° XIII.

Pages.

JOURNAL DE LA JEUNESSE DU MARQUIS DE MIRABEAU (*Fin*). 5

CHRONIQUE DU RÈGNE DE LOUIS XV (*Suite*). 25

JOURNAL DE CE QUI S'EST PASSÉ EN FRANCE DURANT L'ANNÉE 1562, principalement dans Paris et à la cour. 81

JOURNAL DE LOUIS XVI et autres manuscrits du Roi trouvés dans l'armoire de fer. 117

RELATION DE LA DÉTENTION DU GÉNÉRAL LAFAYETTE, par lui-même. 142

MÉLANGES. — Poursuites contre Maître Adam Billaut, menuisier de Nevers. — Date de la naissance de Napoléon. Acte de baptême. Acte de Mariage. — Pétitions : une aspirante nourrice du Roi de Rome. Autre à M. François de Neufchâteau. — Mélanges bibliographiques. 157

N° XIV.

MANUEL DE POLICE IMPÉRIALE. — Lettre de M. Rœderer. 161

JOURNAL DE L'ANNÉE 1562 (*Fin*). 168

CHRONIQUE DU RÈGNE DE LOUIS XV (*Suite*). 213

JOURNÉE DU 17 JUILLET 1791, par M. Sergent Marceau. 277

CARTELS ET MANIFESTES AUX XVe ET XVIe SIÈCLES. 286

DÉTENTION, EXÉCUTION ET INHUMATION DE LOUIS XVI. 294

DÉCÈS ET OBSÈQUES DE LOUIS XVII. 308

MÉLANGES. — Lettre de Roland et de madame Roland à Buzot. — Lettre d'Aubert du Bayet à Kléber. — Lettres de Ducis. 310

Digitized by Google

N° XV.

Un Enlèvement en 1632. — Vie d'Angélique de Longueval, fille de M. d'Haraucourt, gouverneur de Clermont et du Catelet, en Picardie, écrite par elle-même. 321

Documens authentiques sur la Saint-Barthélemy. 358

Réhabilitation de l'amiral de Coligny, par Henri IV. 373

Chronique du règne de Louis XV (*Fin*). 376

Mon Portrait, par J.-J. Rousseau. 477

Errata. 479

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

REVUE
RÉTROSPECTIVE.

SECONDE SÉRIE.

TOME I.

Digitized by Google

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER,
RUE DE SEINE, N° 14

Digitized by Google

REVUE
RÉTROSPECTIVE,

OU

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE,

CONTENANT

DES MÉMOIRES ET DOCUMENS AUTHENTIQUES,
INÉDITS ET ORIGINAUX,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE PROPREMENT DITE, A LA BIOGRAPHIE,
A L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS.

Il n'y a de nouveau
que ce qui a vieilli.
CHAUCER.

SECONDE SÉRIE.

TOME I.

PARIS,
A L'IMPRIMERIE DE H. FOURNIER AINÉ,
RUE DE SEINE, N° 14.

1835.

Digitized by Google

Digitized by Google

DOCUMENS ADMINISTRATIFS,

RELATIFS A L'ADOPTION.

DE

LA GUILLOTINE,

COMME INSTRUMENT DE SUPPLICE.

[Le 15 février 1788, une déclaration de Louis XVI abolit la torture préparatoire. C'était un premier pas dans une voie d'humanité; mais la cruauté des supplices demeurait encore.

Le 10 octobre 1789, un membre de l'Assemblée constituante, le docteur Guillotin, lut une proposition en six articles tendant à faire prononcer que le préjugé d'infamie qui rejaillissait sur la famille d'un condamné n'existerait plus; que la confiscation des biens ne pourrait plus être prononcée; que les mêmes peines seraient infligées aux coupables de quelque rang qu'ils fussent, et que le plus grand supplice serait la décapitation. La proposition fut ajournée.

Le 1er décembre suivant, M. Guillotin reproduisit ses six articles. Malheureusement le discours qu'il lut à l'appui était, du moins en quelques passages, de nature à compromettre le sort de sa motion. L'orateur proposait l'instrument de supplice auquel on a depuis donné son nom, et, pour le faire adopter par ses collègues, il leur dit avec une naïve

Digitized by Google

bonhomie : « Avec ma machine, je vous fais sauter la tête « d'un clin-d'œil, et vous ne souffrez point. » L'assemblée se mit à rire, vota quelques articles, mais passa le lendemain à d'autres travaux, ajournant de nouveau, par le fait, la proposition de M. Guillotin.

Ce ne fut que le 3 juin 1791 que l'Assemblée décréta enfin : « Tout condamné à mort aura la tête tranchée. »

Il restait encore à faire choix de la machine la plus propre à répondre à l'humanité des intentions de l'Assemblée. Celle qu'avait proposée l'auteur de la motion, et qui, a-t-on prétendu depuis, était anciennement en usage en Chine, fut enfin adoptée. Cette mesure donna lieu à la correspondance qu'on va lire, dont l'intérêt s'accroîtra encore, quand on songera au rôle si malheureusement actif que joua bientôt l'instrument inventé ou importé par M. Guillotin.]

A MONSIEUR LE PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

Messieurs du deuxième tribunal doivent donner demain des ordres pour l'exécution, mercredi prochain, d'un accusé condamné à la peine de mort, et ce d'après que vous leur avez mandé que la machine nécessaire à cette exécution serait prête aujourd'hui. Ils vous prient de vouloir bien les instruire dans la matinée de lundi si effectivement cette machine est en état.

Je suis avec dévouement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

JOUESNE, *greffier*.

Digitized by Google

(En tête de cette lettre se trouve de la main du procureur-général :)

« Pressée. Faire porter ma réponse, ainsi que mes « lettres à M. Sanson et M. Louis, etc., par des ordon- « nances.

« Ecrivez à M. le commissaire du Roi que l'essai « de la machine ne pouvant se faire que mardi matin, « on ne peut pas fixer de jour pour l'exécution, avant « d'avoir vu l'expérience de la machine. Je ferai savoir « à M. le commissaire le résultat dans la journée du « mardi. »

A MONSIEUR LE PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

Ce 2 mars 1792.

Vous m'aviez promis, Monsieur, une réponse, pour hier midi, aux observations que le président du deuxième tribunal criminel et moi vous avions présentées sur le mode d'exécution à employer contre les condamnés à mort. J'augure par le silence que vous gardez que vous n'êtes pas encore décidé sur cet objet; je crois donc devoir m'adresser directement au président de l'Assemblée Nationale; il est instant que le public ait un exemple sous les yeux; les assassinats se multiplient, et les bons citoyens se plaignent et gémissent de l'inertie et de la négligence que l'on met à l'exécution de la loi. Je ne vous écris que d'après le vœu de mon tribunal.

VERRIER, *commissaire du Roi.*

Digitized by Google

AMONSIEUR GUILLOTIN.

Du 10 mars 1792.

Je vous serais très obligé, Monsieur et cher ex-collègue, de vouloir bien passer au Département, place Vendôme, n° 4, à votre premier moment de liberté. Le Directoire va être malheureusement dans le cas de déterminer le mode de décapitation qui sera désormais employé pour l'exécution de l'article 3 du Code pénal.

Je suis chargé de vous demander communication des notions importantes que vous avez recueillies et comparées pour adoucir une peine dont l'intention de la loi n'a pas été de faire un supplice cruel.

Le procureur-général syndic,
ROEDERER.

Veuillez vous faire nommer à la porte du Département, parce que je suis obligé de m'enfermer très souvent pour travailler.

A M. LE MINISTRE DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES.

23 mars 1792.

L'Assemblée nationale, Monsieur, en adoptant, pour l'exécution de l'article 3 du titre 1er de la loi du 6 octobre dernier, la machine dont le secrétaire de l'Académie de chirurgie avait donné la description, a chargé le pouvoir exécutif de faire les dépenses nécessaires pour que le supplice de mort fût exécuté d'une manière uniforme dans toute l'étendue du royaume. Il y a dans les prisons de Paris des criminels condamnés à perdre la vie, et dont la détention ne peut être prolongée sans s'exposer à de grands dangers. Je vous

Digitized by Google

prie en conséquence, Monsieur, de vouloir bien prendre des mesures pour faire construire la machine dont il s'agit, ou de me mander si vous préférez que le Directoire la fasse faire aux frais du Trésor public : dans le cas où vous préféreriez ce dernier parti, il serait intéressant que le Directoire en eût promptement connaissance, afin qu'il pût engager M. Louis à présider à la construction.

Le procureur-général syndic,
ROEDERER.

RÉPONSE.

Paris, le 26 mars 1792.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le 23 de ce mois, au sujet de la construction de la machine dont le secrétaire de l'Académie de chirurgie a donné la description, et qui a été adoptée par l'Assemblée nationale pour l'exécution de l'article 3 du titre 1er de la loi du 6 octobre dernier.

Vous me demandez ou de prendre des mesures pour faire construire cette machine, ou de vous faire connaître si je préfère que le Directoire du Département la fasse aux frais du Trésor public. Je pense, Monsieur, qu'il est plus convenable que le Directoire se charge de ce soin ; mais je désire qu'il fasse procéder préalablement aux devis et détail estimatif de la dépense de la construction dont il s'agit, et qu'il m'en envoie l'expédition aussitôt ; je l'autoriserai à faire exécuter ce devis et à en faire payer le montant par un receveur de l'enregistrement à Paris, en vertu des ordonnances qu'il délivrera à cet effet.

Le ministre des contributions publiques,
CLAVIÈRE.

Digitized by Google

A MONSIEUR LE MINISTRE DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES.

Paris, le 5 avril 1792, l'an IV de la Liberté.

M. Louis, Monsieur, vient de me faire passer un devis dressé par le sieur Guidon, charpentier, chargé de la fourniture des bois de justice, pour la construction de la machine destinée à l'exécution du supplice de la décapitation; j'ai l'honneur de vous en envoyer copie, ainsi que de la lettre du secrétaire de l'Académie de chirurgie, qui en approuve les idées, mais sans dissimuler que le prix lui en a paru exorbitant. Je ne saurais m'empêcher, Monsieur, de vous faire la même observation. Un des motifs sur lesquels le sieur Guidon fonde ses demandes, est la difficulté de trouver des ouvriers pour des travaux dont le préjugé les éloigne. Ce préjugé existe en effet; mais il s'est présenté des ouvriers qui ont offert d'exécuter la machine à un prix bien inférieur au sien, en demandant seulement qu'on les dispensât de signer un devis, et témoignant le désir de n'être pas connus du public.

Je ne crois pas devoir vous laisser ignorer, Monsieur, que depuis plus d'un mois il y a dans les prisons de cette ville des personnes condamnées en dernier ressort à perdre la vie, et j'ai reçu de la part des juges et des concierges des représentations sur le danger d'une détention prolongée pour des criminels qui ne peuvent manquer de tenter tous les moyens d'échapper au supplice. Je crois que, vu ces circonstances, et dans le cas que vous n'accueilleriez pas le devis que je vous adresse, il serait convenable que vous voulussiez bien autoriser le Directoire à traiter lui-même avec

Digitized by Google

quelque autre artiste: il en obtiendrait certainement des conditions plus modérées, et éviterait, par ce moyen, les retards qu'entraînerait nécessairement la communication de nouveaux devis; il pourrait faire plus promptement exécuter la machine.

Le procureur-général syndic,

ROEDERER.

A MM. DU DIRECTOIRE ET PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

Paris, 9 avril 1792.

M. le procureur-général syndic, Messieurs, m'a fait passer la copie du devis tracé par le sieur Guidon, chargé de la fourniture du bois de justice, pour la construction de la machine destinée à l'exécution du supplice de la décapitation. Je trouve, ainsi que M. Rœderer, que la somme de 5,660 livres à laquelle s'élève le devis est exorbitant, et il y a d'autant plus lieu à ne pas passer un marché aussi onéreux, que M. le procureur-général syndic ne m'a pas laissé ignorer qu'il s'était présenté des ouvriers qui avaient offert d'exécuter la machine à un prix bien inférieur. S'il était question de travaux ordinaires, il conviendrait de faire procéder à une adjudication au rabais, mais comme la construction dont il s'agit ne semble pas de nature à pouvoir être soumise à cette formalité, j'adopte bien volontiers la proposition de M. le procureur-général syndic : en conséquence, je vous autorise, Messieurs, à traiter avec tout autre artiste que le sieur Guidon, et je ne doute pas qu'à parité de talent vous

Digitized by Google

ne fixiez votre choix sur celui qui fera les conditions les plus avantageuses.

Le ministre des contributions publiques,

CLAVIÈRE.

A MONSIEUR LE PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC.

11 avril 1792.

J'ai eu l'honneur de vous voir, Monsieur, pour vous engager, au nom de l'humanité et du bien public, à faire déterminer par l'Assemblée le mode d'exécution le plus convenable à la peine de mort, commandée par la loi.

Les soins que vous avez donnés à cet objet n'ont pu obtenir le décret qu'au bout d'un mois; il y a à peu près le même temps qu'il est rendu, et la machine commandée pour l'exécution, machine fort simple, n'est pas encore commencée.

Il y a quatre mois, le tribunal a instruit, jugé et fait exécuter, en quinze jours, deux coupables d'assassinats dans Paris.

Depuis trois mois il a instruit, contre un malheureux coupable du même crime, un procès jugé définitivement depuis deux. Cet accusé connaît le sort qui lui est destiné; chaque instant qui prolonge sa malheureuse existence doit être une mort pour lui.

Son crime a été public, la réparation devait être prompte, et une pareille lenteur, surtout au milieu de cette ville immense, en même temps qu'elle ôte à la loi l'énergie qu'elle doit avoir, compromet la sûreté du citoyen. C'est aux juges, dont tous les momens sont

Digitized by Google

donnés à la chose publique, que l'on attribue le manque d'exemples si nécessaires, et la confiance, sur leur compte, s'altère au point que dans le sein même de l'Assemblée nationale, et par un de ses membres, les malheurs et les troubles sont attribués à la prétendue insouciance et paresse des juges.

Au nom de la justice et de la loi, au nom de l'humanité, au nom des services que nos tribunaux s'empressent de rendre dans le poste où la confiance publique les a placés, daignez donner des ordres pour faire cesser l'effet des causes de ce retard qui nuit à la loi, à la sûreté publique, aux juges et aux coupables eux-mêmes.

Pardonnez, Monsieur : ma franchise tient autant à mon état qu'à mes principes, et particulièrement à la grande idée que vous nous donnez de vous-même comme citoyen et administrateur.

MOREAU,
Juge au deuxième tribunal criminel provisoire.

P.-S. J'ai vu lundi dernier M. Louis, qui m'avait promis de vous voir, pour cet objet, dans la même journée.

AU DEUXIÈME TRIBUNAL CRIMINEL PROVISOIRE.

11 avril 1792.

Hier seulement la loi qui détermine le mode d'exécution du supplice de la tête tranchée a été adressée au Directoire. Sans l'attendre, j'ai fait faire les devis de concert avec M. Louis. Le ministre des contributions publiques, par sa lettre du 26 mars dernier, a exigé

Digitized by Google

que les devis lui fussent soumis pour qu'il autorisât la dépense. Le premier qui lui a été envoyé était exorbitant. Je lui ai représenté que, si le Directoire était obligé de lui soumettre seccessivement tous ceux qui viendraient, on ne finirait jamais. Enfin, le 9, il a donné plein pouvoir au Directoire, qui m'a chargé sans délai de faire faire la machine par celui des soumissionnaires dont les conditions paraissaient les plus convenables. Hier soir j'ai fait venir ce particulier; il travaille à la machine de concert avec M. Louis; il la promet pour samedi; on pourra en faire l'essai ce même jour ou dimanche sur quelque cadavre, et lundi ou mardi les jugemens pourront être exécutés.

Il résulte de ces détails que je n'ai pas perdu de temps, et même que j'ai anticipé.

Le procureur-général syndic,
ROEDERER.

A M. SANSON,

Exécuteur des jugemens criminels.

15 avril 1792.

M. Louis, Monsieur, vient de m'informer que tout est disposé pour faire demain, à dix heures du matin, à Bicêtre, une expérience de la machine destinée à la décapitation.

Le procureur-général syndic,
ROEDERER.

Digitized by Google

A M. LE COMMISSAIRE DU ROI PRÈS LE DEUXIÈME TRIBUNAL CRIMINEL PROVISOIRE.

Le greffier de votre tribunal, Monsieur, m'a informé qu'il devait être donné des ordres pour faire mettre, le 18 de ce mois, à exécution, un jugement qui condamne à la peine de mort. L'essai de la machine dont le Directoire a ordonné la construction ne doit se faire que demain matin, et je vous prie d'attendre le résultat de cette expérience pour fixer le jour de l'exécution. J'aurai soin de vous indiquer précisément celui auquel elle pourra avoir lieu.

Le procureur-général syndic,

ROEDERER.

Note de la main du procureur-général syndic du département de Paris.

10 avril 1792.

Je prie M. Dumont de faire de suite une lettre au particulier qui m'a proposé d'entreprendre une machine à décolation, et de l'engager à venir me trouver ce soir à sept heures et demie, ou demain matin à dix heures.

A M. GUIDON, CHARPENTIER DU ROI,

rue du faubourg du Temple.

16 avril 1792.

M. Louis vient de me faire part, Monsieur, que

Digitized by Google

l'essai de la machine pour la décapitation doit se faire demain matin. J'ai besoin de conférer avec vous sur-le-champ relativement à l'échafaud, et je vous prie de venir, au reçu de ma lettre, me trouver au Directoire.

Le procureur-général syndic,
ROEDERER.

A M. LOUIS, SECRÉTAIRE DE L'ACADÉMIE DE CHIRURGIE.

18 avril 1792.

Je désirerais, Monsieur, connaître le résultat de l'expérience de la machine pour la décapitation qui a eu lieu hier à Bicêtre. Si vous en avez dressé un procès-verbal, je vous prie de vouloir bien m'en envoyer copie.

Le procureur-général syndic,
ROEDERER.

A M. DE ROEDERER, PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

Versailles, le 18 avril 1792.

Monsieur et honorable collègue,

J'ai eu l'honneur de vous écrire le 16 de ce mois, en vous invitant à autoriser l'exécuteur des jugemens criminels de Paris, à prêter à celui de Versailles la machine destinée à trancher la tête aux condamnés, ou de vouloir bien vous charger d'en commander une à

Digitized by Google

l'usage de notre département. Je vous réitère la même invitation, et vous prie de vouloir bien me donner des renseignemens sur le mécanicien et sur le prix de cette machine.

Agréez, monsieur et cher collègue, l'assurance de l'inviolable attachement de votre frère et concitoyen.

Le procureur-général syndic du département de Seine-et-Oise,

CHALLAN.

A M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

Paris, 19 avril 1792.

Je n'ai tardé, Monsieur, à répondre à la première lettre que vous m'avez écrite le 16 de ce mois, relativement à la machine destinée à la décapitation, qu'afin de pouvoir vous donner des nouvelles de l'expérience qui vient d'en être faite sur cinq cadavres à Bicêtre, où elle a parfaitement réussi. J'en ai commandé une pareille pour le département de Versailles, à l'ouvrier qui désire n'être pas connu; mais il ne m'est pas possible de vous annoncer encore le jour où elle vous sera livrée, et, comme elle exige un échafaud plus solide que ceux ordinaires, ces circonstances doivent vous déterminer à suspendre la fixation du jour pour la première exécution.

Cette machine, pour laquelle le fournisseur ordinaire des bois de justice avait demandé plus de 4,200 livres, ne coûtera que quarante louis, et je crois devoir vous prévenir que M. le ministre des contributions publiques a promis, aux termes du décret de l'Assem-

Digitized by Google

blée Nationale, qui a désigné, pour tout le royaume, le mode d'exécution uniforme du supplice de la tête tranchée, d'en faire payer le montant aux frais du Trésor public.

Le procureur-général syndic,
ROEDERER.

A M. VERRIER, *commissaire du Roi près le deuxième tribunal criminel provisoire.*

Du 20 avril 1792.

Le poids de la machine destinée à la décapitation exigeait, Monsieur, un échafaud plus solide que ceux dont on a fait usage jusqu'à ce jour. Aussitôt que j'ai été informé du succès des expériences qui ont eu lieu à Bicêtre, je me suis empressé de donner au fournisseur des bois de justice, des ordres de s'occuper de cette construction. Il m'a promis, Monsieur, de faire en sorte que l'échafaud soit prêt samedi, et je ne vois, en conséquence, rien qui s'oppose à ce que vous fixiez à lundi prochain l'exécution du nommé Pelletier.

Le procureur-général syndic,
ROEDERER.

A M. ROEDERER, *procureur-général syndic du département de Paris.*

Paris, le 20 avril 1792.

Monsieur,

Le commissaire du Roi du deuxième tribunal criminel, a eu l'honneur de vous écrire pour savoir de

Digitized by Google

vous s'il n'y aurait pas d'inconvénient à faire faire, lundi prochain, une exécution à mort à Paris, place de Grève. Il m'a dit n'avoir point reçu de réponse; cependant, Monsieur, si cette exécution devait avoir lieu lundi, il est temps que la main-forte en soit prévenue, parce qu'il sera nécessaire de commander de la gendarmerie à cheval du Département, et qu'il y ait un temps suffisant pour que le lieutenant-colonel du Département, qui est aussi le nôtre, puisse leur faire passer les ordres convenables, et pour que ces ordres n'arrivent pas trop tard.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

FORTIN.

A M. FORTIN, *capitaine de la gendarmerie nationale.*

Paris, 20 avril 1792.

Vous me mandez, Monsieur, par une lettre que je reçois à l'instant, qu'il est temps de prévenir la main-forte, s'il doit y avoir une exécution lundi prochain, et je m'empresse de vous informer que la machine destinée à la décapitation étant faite, et le fournisseur du bois de justice ayant promis de tenir un nouvel échafaud prêt pour samedi, je viens d'écrire à M. le commissaire du Roi près le deuxième tribunal criminel provisoire, qu'il pouvait fixer à lundi l'exécution du nommé Pelletier.

Le procureur-général syndic,

ROEDERER.

Digitized by Google

A M. DE LAFAYETTE, *commandant-général de la garde nationale.*

Du 25 avril 1792.

Le nouveau mode d'exécution, Monsieur, du supplice de la tête tranchée, attirera certainement une foule considérable à la Grève, et il est intéressant de prendre des mesures pour qu'il ne se commette aucune dégradation à la machine. Je crois, en conséquence, nécessaire que vous ordonniez aux gendarmes, qui seront présens à l'exécution, de rester, après qu'elle aura eu lieu, en nombre suffisant sur la place et dans les issues, pour faciliter l'enlèvement de la machine et de l'échafaud.

Le procureur-général syndic,

ROEDERER.

A M. ROEDERER.

Strasbourg, le 19 mai 1792, l'an IV de la Liberté.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur et cher confrère, de faire parvenir la lettre ci-jointe à l'artiste auteur de la machine à décoler, construite pour la ville de Paris. J'ignore son nom et son adresse, et il m'a indiqué cette voie pour lui faire passer les demandes que j'aurais à lui adresser.

Le procureur-général syndic du département du Bas-Rhin,

X. LEVRAULT.

Le procureur-général syndic du département du

Digitized by Google

Bas-Rhin a reçu la note que lui a envoyée l'artiste qui a construit pour les villes de Paris et Versailles, la machine destinée à l'exécution du supplice de la décolation. Il le prie de vouloir bien lui donner, le plus incessamment possible, des détails circonstanciés sur la forme, la construction, les dimensions et le jeu de cette machine. Il communiquera ces éclaircissemens au directoire du département, et s'empressera de faire part à l'auteur du résultat de sa délibération.

Strasbourg, le 19 mai 1792.

X. LEVRAULT,

Procureur-général syndic.

A M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC DU DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

Paris, 26 mai 1792.

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 de ce mois, la note par laquelle vous demandez des renseignemens au constructeur de la machine destinée à l'exécution du supplice de la décapitation, et je m'empresse de vous informer que les différentes machines nécessaires aux quatre-vingt-trois départemens devant, aux termes de la loi du 25 mars dernier, être payées par le Trésor public, les ordres ne peuvent être régulièrement donnés au constructeur que par M. le ministre des constructions publiques, auquel l'artiste a fourni les plans et devis. Je vous engage en conséquence, Monsieur, à faire part au ministre du besoin que votre département peut

Digitized by Google

avoir d'une machine, et l'artiste joindra à l'envoi une instruction sur la manière de s'en servir.

Le procureur-général syndic,

ROEDERER.

RAPPORT SUR LA MACHINE A DÉCAPITER.

Paris, 5 juin 1792, l'an IV de la Liberté.

M. le procureur-général syndic du département m'ayant chargé, par sa lettre du 26 mai dernier, d'examiner la machine destinée à la décapitation, et de lui en faire un rapport séparé, je me suis transporté, avec M. Jouquet, dans le magasin où elle est renfermée. Nous en avons relevé exactement tous les détails, ainsi qu'ils sont mentionnés dans le mémoire ci-joint, et nous avons porté prix à chaque pièce.

Il résulte de notre examen et de notre appréciation deux choses principales : la première, que cette machine, quoique bien conçue en elle-même, n'est pas portée au degré de perfection dont elle est susceptible, et qui, pour la tranquillité publique, devrait y être ajoutée.

La seconde, que, dans les prix accordés, l'auteur trouve un bénéfice suffisant pour le dédommager du mérite de l'invention, dans le cas où il serait chargé de la construction de toutes les machines qui sont nécessaires aux différens départemens; mais s'il n'en était pas chargé, nous croyons qu'il serait juste de lui accorder une gratification.

Cette machine a été faite avec tant de précipitation, qu'on n'a pas pu, sans doute, lui donner toute la sûreté et commodité nécessaires dans ses mouvemens.

Digitized by Google

Les coulisses, les languettes et les tourillons sont en bois; les premières devraient être en cuivre, les secondes en fer; les crochets, auxquels sont attachées les cordes qui suspendent le mouton, ne sont retenus que par des clous à tête ronde, ils devraient l'être avec de fortes vis à écrous.

Il manque un marche-pied à la bascule, les brides sont placées trop bas, ne sont pas assez solides et sont trop ouvertes.

Il faudrait avoir en réserve au moins deux moutons garnis de leur couteau, pour remplacer à l'instant celui auquel il pourrait arriver quelque accident.

En un mot, si l'on payait à l'auteur une somme de 500 livres par machine, pour faire tous ces changemens et les fournitures désirées, on ne doit pas douter qu'il s'en chargeât.

Dans cette estimation, nous n'avons pas compris les faux frais qui ont pu être occasionés pour les diverses épreuves qui ont été faites à Bicêtre, n'ayant aucun ordre ni renseignement à cet égard.

N. B. Une personne, dont l'architecte soussigné répond, s'offre de faire cette machine corrigée, moyennant 500 livres.

GIRAUD.

A M. LE MINISTRE DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES.

Paris, 7 juin 1792.

Vous avez, Monsieur, par une lettre du 28 mai dernier, informé le Directoire des ordres donnés à M. Schmidt relativement à la construction des machines à décapiter, et je crois devoir vous communi-

Digitized by Google

quer quelques observations à ce sujet. D'après l'énormité du prix qui avait d'abord été demandé par M. Guidon, chargé de la fourniture ordinaire des bois de justice, il y avait lieu de penser que les propositions de M. Schmidt étaient désintéressées, et ne devaient lui produire qu'un bénéfice honnête; mais depuis, ayant eu lieu de soupçonner que la machine ne devait pas même coûter, à beaucoup près, la somme demandée par M. Schmidt, je l'ai fait examiner en détail, et il résulte d'un devis estimatif, dressé le 5 de ce mois par un architecte, qu'elle ne vaut pas plus de 305 livres 7 sous 4 deniers, sans y comprendre le sac de peau, et de 329 livres 7 sous 4 deniers en l'y comprenant. Le même architecte a relevé, dans un rapport, plusieurs défectuosités; il a indiqué des changemens et des augmentations nécessaires, et il n'évalue qu'à 500 livres une machine perfectionnée, dont les coulisses seraient en cuivre, et à laquelle on joindrait deux moutons de réserve, garnis de leur couteau, afin de ne pas se trouver exposé à remettre l'exécution d'un supplice, lorsqu'il y en aurait plusieurs pour le même jour, et qu'il arriverait quelque accident à la première exécution.

Lorsque le Directoire, Monsieur, m'a, sur votre autorisation, chargé de traiter pour la construction de la machine avec M. Schmidt, dont les idées avaient reçu l'approbation de M. Louis, les tribunaux pressaient beaucoup ce travail, et comme il fallait pour la première machine indemniser l'artiste des frais de croquis et d'essai, et que d'ailleurs il se soumettait à ne rien exiger si les expériences qui se feraient sur des cadavres ne réussissaient pas, j'ai cru pouvoir lui promettre une somme plus forte que celle qu'il serait dans

Digitized by Google

le cas de demander pour les autres. Je suis donc convenu avec lui de 960 livres, mais à la charge de remettre les plans et dessins.

Vous avez vu dans le temps, Monsieur, quel a été le succès de la machine, et jugeant que l'inventeur méritait la préférence pour la construction des autres, vous avez engagé le Directoire à lui représenter que le prix devait naturellement diminuer en raison du nombre des machines. Le Directoire vous a annoncé, par sa lettre du 15 mai, que M. Schmidt n'avait consenti qu'à réduire le prix à 824 livres, et vous l'avez informé, le 28 du même mois, que vous aviez chargé cet artiste de la construction des machines nécessaires aux divers départemens, suivant les conditions par lui proposées.

Je m'empresse de vous envoyer le devis de l'architecte et son rapport, au bas duquel j'annonce une soumission pour la construction au prix de 500 livres, de machines garnies de coulisses de cuivre, de trois moutons, et avec les changemens et améliorations indiqués.

J'ai cru devoir, Monsieur, vous informer de ces détails, parce qu'il est possible que les arrangemens que vous avez pris sur cet objet avec M. Schmidt ne soient pas de nature à empêcher une économie aussi importante que celle qui se présente.

Je finis, Monsieur, par vous observer que, quel que soit l'artiste qui sera définitivement chargé de l'entreprise, il serait prudent de ne lui pas permettre de faire parvenir des machines aux départemens, sans qu'elles eussent été examinées et reconnues en bon état par un expert, que vous chargeriez de cette inspection, et

Digitized by Google

dont le procès-verbal de réception serait joint à l'envoi des machines.

Le procureur-général syndic,

ROEDERER.

A M. LE MINISTRE DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES.

Paris, 28 juin 1792.

Instruit, Monsieur, qu'il y avait une lésion énorme dans le prix de 824 livres, dont M. Clavière était convenu pour la construction des machines destinées à exécuter le supplice de la décapitation, j'ai chargé un architecte d'examiner en détail celle du département de Paris, et il est résulté de son rapport que cette machine ne valait pas plus de 305 livres. Je me suis empressé, Monsieur, d'envoyer le 7 de ce mois ce rapport à M. Clavière avec une soumission par laquelle un autre artiste offrait de construire, moyennant 500 livres, une machine perfectionnée, dont les coulisses seraient en cuivre, et à laquelle on joindrait deux moutons de réserve garnis de leur couteau, pour servir dans le cas où il arriverait quelque accident lors d'une première exécution.

Quels qu'aient été les arrangemens pris avec M. Schmidt, j'ai pensé qu'une telle lésion suffisait pour que celui-ci ne pût se croire en droit de construire pour tous les départemens, au prix de 824 livres, des machines sur lesquelles il ferait un bénéfice exorbitant.

Le ministre ne m'ayant pas accusé la réception de cette lettre, qui contenait encore d'autres observations essentielles, je crains qu'elle ne lui soit point par-

Digitized by Google

venue, et l'intérêt de l'État, compromis par un marché onéreux, me détermine, Monsieur, à vous remettre cet objet sous les yeux.

Le procureur-général syndic,

ROEDERER.

A M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

Paris, 30 juin 1792.

Je vais, Monsieur, me faire rendre compte de tout ce qui est relatif à l'entreprise de la machine à décapiter, dont le sieur Schmidt, qui en est l'inventeur, a été chargé par M. Clavière, conformément à l'avis de M. Louis. Je prendrai dans la plus grande considération les observations contenues dans la lettre que vous avez écrite à M. Clavière le 7 du présent mois, ainsi que les pièces qui l'accompagnaient. Je donne ordre au sieur Schmidt de fournir, sans délai, ses réponses aux rapport et devis de l'architecte qu'on a cru ne pouvoir se dispenser de lui communiquer, et je verrai ensuite à me déterminer sur le parti qu'il conviendra de prendre à ce sujet. Je vous prie, Monsieur, de recevoir tous mes remerciemens, de ce que vous avez bien voulu, relativement à l'objet dont il s'agit, me mettre sous les yeux des détails qui me paraissent mériter une sérieuse attention.

Le ministre des contributions publiques,

BEAULIEU.

Digitized by Google

A M. LE MINISTRE DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES.

Paris, 13 juillet 1792.

Vous m'avez mandé, Monsieur, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 5 de ce mois, qu'avant d'arrêter les opérations confiées à M. Schmidt, pour la construction des machines à décapiter, il était nécessaire de prendre une soumission du nouvel entrepreneur, qui offrait de les faire moyennant 500 livres, et d'avoir une caution solvable pour l'exécution de cette soumission. J'ai l'honneur de vous envoyer un devis de la machine, au bas duquel se trouvent la soumission et la caution exigées. Les deux personnes sont notoirement solvables. Vous remarquerez, Monsieur, que j'ai fait contracter à l'entrepreneur l'obligation de fournir les machines peintes, ce qui n'entrait pas dans les conventions de M. Schmidt, et que cet entrepreneur s'est en outre soumis à la vérification et à la réception des machines par un architecte de votre choix, avant de les livrer et de les expédier pour les départemens. On joindra à chaque machine une instruction qui indiquera les moyens de s'en servir.

Le procureur-général syndic,

ROEDERER.

Je soussigné, René-Noël Clairin, menuisier patenté, demeurant à Paris, cour du Commerce, passage Saint-André-des-Arts, section du Théâtre-Français, m'oblige et m'engage de faire et fournir, conformément au devis ci-dessus dressé par M. Giraud, archi-

Digitized by Google

tecte, les machines à décapiter, moyennant le prix et somme de 500 livres pour chacune, même en y comprenant la peinture. Je me soumets en outre d'en fournir trois pareilles par semaine, et de commencer la livraison des trois premières à la fin du présent mois au plus tard, et enfin de prendre les approvisionnemens du sieur Schmidt, d'après l'estimation qui en sera faite, sous la condition qu'il sera payé au sieur Schmidt, par le Trésor national, le montant de l'estimation de ses approvisionnemens en avance sur les machines que je fournirai, et pour lesquelles je ne pourrai personnellement demander aucun paiement qu'après en avoir livré une somme excédant celle revenant au sieur Schmidt, à laquelle époque il me sera payé 500 livres pour chaque machine, au fur et à mesure de la livraison qui en sera par moi faite, après qu'elles auront été dûment vérifiées et reçues par tel architecte qui sera nommé à cet effet.

Fait à Paris ce 13 juillet 1792, l'an IV de la Liberté.

CLAIRIN.

Je soussigné . . . . . Garnier, peintre patenté, demeurant à Paris, rue du Chaume au Marais, déclare me rendre caution pour l'exécution des engagemens ci-dessus contractés par M. Clairin.

A Paris ce 13 juillet 1792, l'an IV de la Liberté.

GARNIER.

A M. LE MINISTRE DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES.

Ma réponse, Monsieur, à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 5 de ce mois, relativement à la machine à décapiter, se sera sans doute

Digitized by Google

croisée avec celle que j'ai reçue le 13 de votre part, et je ne réponds à cette dernière que pour vous informer d'une circonstance dont il me paraît essentiel que vous soyez instruit. M. Schmidt, qui n'avait pas songé à obtenir de brevet d'invention pour une machine dont il n'est effectivement pas l'inventeur, et à laquelle il a seulement fait quelques changemens sur la description de M. Louis; M. Schmidt, qui avait exécuté celles de Paris, de Versailles et de plusieurs autres départemens, et avait fait un traité avec M. Clavière, sans concevoir le projet d'obtenir un privilége exclusif indépendant de ce marché, a cru pouvoir en éviter la résiliation en se munissant d'un brevet. Il s'est présenté hier, dans les bureaux du département, pour avoir une copie de la lettre par laquelle M. Louis a rendu compte au Directoire du succès des expériences faites à Bicêtre sur des cadavres, et il n'a pas caché que son but était de tirer avantage des expressions de cette lettre, auprès de l'un des comités de l'Assemblée Nationale, où il paraît avoir demandé la maintenue dans la jouissance de son brevet.

Comme l'intention de M. Schmidt, qui ne veut pas se soumettre à construire les machines restant à exécuter pour le prix de 500 livres, avec les additions indiquées, est évidemment de retirer un bénéfice illicite et exorbitant des conditions précipitamment souscrites avec lui; que, d'ailleurs, aux termes de l'art. 6 de la loi du 7 janvier 1791, au lieu d'un brevet d'invention, il pourrait tout au plus solliciter une récompense d'encouragement, récompense qui lui serait amplement accordée en lui payant les machines construites sur le pied de 812 livres, je pense que sa prétention ne saurait être accueillie par l'Assemblée

Digitized by Google

Nationale, mais afin d'éviter toute surprise, j'ai cru devoir, Monsieur, vous mettre à portée de lui communiquer des faits dont il est important qu'il ait connaissance.

Le procureur-général syndic,

ROEDERER.

A M. LE MINISTRE DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES.

Du 28 juillet 1792.

D'après la dernière lettre que j'ai eu l'honneur, Monsieur, de vous écrire le 17 de ce mois, relativement à la machine destinée à l'exécution du supplice de la décapiation, je ne me serais pas déterminé à vous adresser de nouvelles observations sur le même objet, s'il ne me paraissait important que vous soyez instruit de circonstances propres à faire sentir les imperfections de la machine construite par M. Schmidt. A la dernière exécution, qui a eu lieu cette semaine à Paris, le cou de l'un des patiens n'a pas été entièrement coupé, et la corde, qui sert à élever le mouton, se retirant aussitôt qu'il est en place, ce n'est pas à elle que l'on peut attribuer cet accident, mais vraisemblement aux rainures qui se seront renflées. Cet inconvénient avait été prévu, dans l'origine, par le sieur Schmidt lui même, qui avait alors proposé de faire les coulisses en cuivre, et que son intérêt personnel a seul porté ensuite à éviter cette dépense; or voilà déjà un exemple des suites fâcheuses qui peuvent résulter de la tolérance d'un abus qui ne sera profitable qu'à l'artiste.

L'exécuteur, résidant à Versailles, sort en ce moment des bureaux du Département, où il a d'ailleurs observé

Digitized by Google

que le tranchoir de la machine du département de Seine-et-Oise était d'une mauvaise trempe, qu'il était déjà ébréché, et qu'il craignait quelque accident pour l'exécution de cinq personnes qui doit incessamment avoir lieu. Dans le cas où le tranchoir se casserait, et même dans celui où il s'y ferait des brèches trop considérables aux premières exécutions, le défaut d'un tranchoir de rechange contraindra peut-être à suspendre les suivantes, et il est bien intéressant de prévenir de pareils évènemens.

Le procureur-général syndic,

ROEDERER.

A M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

Paris, le 6 août 1792, l'an IV de la Liberté.

Mon prédécesseur, Monsieur, a jugé convenable de communiquer au sieur Schmidt la lettre que vous lui aviez adressée le 28 du mois dernier, au sujet de quelques faits essentiels relatifs à la machine à décapiter. Cet artiste vient de me fournir ses réponses : je crois devoir, Monsieur, vous en faire passer une copie, et j'ai lieu de présumer que vous les trouverez satisfaisantes.

Le ministre des contributions publiques,

LE ROULX.

Digitized by Google

AU CITOYEN GUIDON.

13 mai 1793.

Je vous fais passer, Citoyen, copie d'une lettre du citoyen Chaumette, procureur de la Commune, par laquelle vous verrez que l'on s'y plaint qu'après les exécutions publiques des jugemens criminels, le sang des suppliciés demeure sur la place où il a été versé, que des chiens viennent s'en abreuver, et qu'une foule d'hommes repaissent leurs regards de ce spectacle qui porte les ames à la férocité.

Je vous engage, citoyen, à prendre les mesures que vous croirez les plus convenables et les plus promptes pour que, dorénavant, ce spectacle affligeant pour l'humanité ne s'offre plus aux regards des hommes.

LE PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC.

[Là s'arrête cette correspondance dans laquelle, au milieu des émotions que le sujet fait naître, on aura remarqué la répugnance des ouvriers charpentiers à prendre part à la confection de cet instrument de mort, et la condition imposée par eux de demeurer inconnus. On aura été frappé d'un autre côté de l'impatience avec laquelle les procureurs-syndics des départemens sollicitaient la nouvelle machine, *avec*, suivant l'expression de M. Rœderer, *la manière de s'en servir* (page 22). On verra ci-après, dans les *Mélanges* (page 141 et suiv.), que les occasions d'apprendre à en faire usage ne se firent pas attendre.]

Digitized by Google

LES BARRICADES.

— MAI 1588. —

[Nous avons donné, tome IV de la première série, p. 391, une *Histoire particulière des Barricades*, par un Bourgeois de Paris. Nous donnons aujourd'hui des documens authentiques sur les évènemens qui suivirent cette journée mémorable. Quelques-unes de ces pièces furent, à leur date, distribuées dans Paris; nous aurons soin de l'indiquer.]

LETTRE DE HENRI III.

A Messieurs de Rambouillet et de Fargis, chevaliers de mes ordres, capitaines de cinquante hommes d'armes de mon ordonnance, et lieutenans-généraux commandant pour mon service au Maine, ou à celui qui commande en leur absence (1).

M. de Rambouillet, pour la crainte que j'ai eue qu'il advînt tumulte en cette ville, j'ai fait venir ces jours ici loger ès-faubourgs d'icelle, le régiment des Suisses, que j'ai, il y a jà quelque temps, à mon service, que j'avais fait entrer ce matin en cette ville, et départir avec quelques enseignes des soldats de ma garde, en aucunes des places et carrefours d'icelle, sur

(1) Collection de M. Lucas-Montigny. — Une lettre toute semblable fut écrite par le roi au duc de Nevers. Elle se trouve dans la collection de Mesmes, t. III, n° $\frac{8391}{4}$, et dans Fontanieu, 375-376.

Digitized by Google

plusieurs bruits qui couraient, que se devait faire quelque émotion. Mais voyant que, grâce à Dieu, les choses sont autrement disposées, je fais retirer lesdits Suisses; espérant que toutes choses y demeureront à repos. Dont je vous ai bien voulu incontinent donner avis, afin que vous le faites entendre à mes bons serviteurs et sujets de ma ville du Mans, où vous aurez l'œil si soigneusement ouvert, que toutes choses y puissent demeurer et continuer à repos. Priant Dieu, M. de Rambouillet, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Écrit à Paris, le XIIIe jour de mai 1588.

HENRY.

PINART.

LE DUC DE GUISE A SES PARTISANS (1).

XIIIe mai 1588.

J'avais assez de peine à me défendre et me justifier contre les artifices dont mes ennemis se servaient tous les jours pour chercher couleur de ne passer en Guyenne, contre les hérétiques. J'allais rendre le Roi content touchant les garnisons de Picardie; et bien que quelques troupes n'eussent été en cette province que pour rafraîchir de vieilles inimitiés et chercher nouvelles contentions, si est-ce que j'ai contraint mes amis à endurer un mois durant les forces d'Epernon sur les bras, quand de nouveau, pour plus grand em-

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits, collection Fontanieu, 375-376. — Béthune, vol. 8866, fol. 173. — Imprimée avec des différences dans les *Mémoires de Villeroi*, Amsterdam, 1725, T. VII, p. 143.

Digitized by Google

pêchement, le même Epernon est allé chercher noise en Normandie, et l'y eût trouvée bien rude, sans que par le désir que nous avions de voir faire la guerre aux hérétiques, je n'eusse empêché la rumeur et procuré que nos amis se continssent sans lui donner aucun trouble. Mais pour plus nous embarrasser et par toutes sortes de voies chercher à donner et mettre dans les places des garnisons superflues, et pour rompre du coup le cours de la guerre et la divertir contre nous; l'on nous dressa une partie à l'honneur de M. le cardinal de Bourbon, à mon frère le duc du Maine et à moi, faisant courir des bruits pour nous faire craindre plus que les mêmes hérétiques, qui étaient que nous voulions faire un massacre dans Paris, tantôt que nous voulions prendre le Roi, tantôt de saccager la ville pour en tirer de l'argent et faire la guerre à qui bon nous semblerait, et toutes autres impressions que l'on donnait à Sa Majesté, les plus colorées que faire se pouvait, pour les rendre tant plus recevables. C'a été le dernier artifice qui nous a plus apporté de douleur, voyant que le Roi tâchait bien plutôt pourvoir à telles défiances si mal fondées que l'effet en était impossible, qu'à continuer la guerre contre les hérétiques, et que nous étions si malheureux d'être tenus de quelques-uns en telle estime, jusque-là même que Sa Sainteté ait pris sujet de nous porter par un sien bref à la fidélité envers le Roi notre souverain. Ce désespoir, dis-je, de dernière impression me tenait fort saisi lorsque j'appris que tout ouvertement Sa Majesté renforçait ses gardes jusques à quatre enseignes françaises et trois de Suisses, de sorte que pour ne demeurer une seule heure soupçonné d'actes si sales et si noirs contre mon maître et mon Roi, je partis de Soissons, je me rendis, douze heures

Digitized by Google

après, à Paris, accompagné de huit gentilshommes, et au milieu de toutes les gardes mentionnées ci-dessus, je vins faire la révérence à Sa Majesté, ne portant autre sauf-conduit que mes services, et la confiance que doit avoir un bon sujet de son souverain. Cette franchise de cœur ouvert me devait apporter, ce me semble, une claire justification de tous les faux bruits passés, si, à la vérité, il n'y eut homme de bien qui n'en sentît joie dans son ame, comme chacun l'aperçut assez évidemment. Toujours assuré en ma conscience, je fus tout le jour avec le Roi, enfermé, tantôt dans les Tuileries, traitant du voyage de Guyenne et de cette guerre que j'affectionnais.

Cependant, comme il est à présumer, le Roi s'informa de tous côtés si j'étais suivi de plus grande troupe que celle qu'on avait vue à mon arrivée, et après avoir connu, comme la vérité était, que j'étais ainsi seul et sans aucun homme de guerre, à quarante lieues de moi, voici que le lendemain matin, douzième mai, entrèrent, aussitôt que le jour parut, douze enseignes de Suisses et huit enseignes de gens de pied français outre les quatre des gardes, par la Porte Saint-Honoré, le Roi et tous ceux de sa cour, à cheval, pour les recevoir. Le maître-de-camp du régiment des gardes et les colonels des Suisses eurent commandement de s'aller saisir de toutes les places de Paris, et pour n'être empêchés, les habitans d'un bout de Paris furent départis tout à l'opposite de leurs quartiers, afin de les tenir en volonté de se rompre d'eux-mêmes pour le souci et l'éloignement de leurs femmes et enfans en tel accident. Durant que cela se disposait, ainsi que je dormais en mon logis, si peu accompagné que mon train n'était pas encore arrivé de Soissons,

Digitized by Google

comme Dieu voulut au temps qu'on préparait des forces en tant de lieux, j'eus loisir d'en être averti; quelques gentilshommes de mes amis, étant à Paris pour leurs affaires particulières, vinrent me trouver, et Dieu surtout excita miraculeusement le peuple à courir unanimement aux armes, et sans conférer ensemble, assurés de ma présence et de quelque ordre que je mis soudain et à l'improviste parmi eux; d'eux-mêmes s'allèrent barricader de tous côtés, à dix pas desdites forces étrangères et d'une si grande promptitude et véhémence qu'en moins de deux heures, ils firent entendre auxdites troupes qu'elles eussent à se retirer sans délai hors de la ville et faubourgs; et sur ce à l'instant un Suisse, au quelque quartier, blessa un des habitans qui chargèrent les Suisses qui se trouvèrent là, en tuèrent douze ou quinze, en blessèrent vingt ou vingt-cinq, et désarmèrent les autres. D'autre côté, quelque compagnie des gardes du Roi fut aussi désarmée et renversée dans les maisons, où ils furent contraints avec leurs capitaines de s'enfermer. Cela fut cause que je marchai par la ville, et d'abord délivrai neuf cents Suisses prisonniers et plusieurs soldats des gardes que je fis reconduire sûrement jusques au Louvre. Cette journée, toute reluisante de l'infaillible protection de Dieu, étant achevée, j'allai par toutes les rues, jusqu'à deux heures après minuit, tantôt priant, tantôt menaçant le peuple, si bien que, par la grâce de Dieu, il ne s'en ensuivit aucun meurtre, massacre, pillerie, ni perte d'un denier ni d'une goutte de sang, outre et par-dessus ce que vous avez entendu, encore que le peuple fût extrêmement envenimé pour avoir su, disent-ils, qu'il y avait eu cent potences prêtes, avec quelques échafauds, et avoir vu les exécuteurs

Digitized by Google

de justice, pour faire mourir cent ou six vingts personnes des plus considérables de leurs habitans qu'ils nommaient et que j'aime mieux vous laisser deviner qu'écrire. Je ne puis vous céler combien de contentement m'apporta cette grâce immense de Dieu, premièrement, pour voir si clairement mon honneur dégagé de ces soupçons de sac et de massacre qu'on avait essayé de persuader à tant de gens de bien en cette ville; car pour avoir vu tout cela et l'avoir si heureusement empêché, je rendais muets tous mes ennemis; secondement, encore donné preuve de mon zèle au service et à l'honneur de mon Roi, jusqu'à faire rendre les mêmes armes qu'on avait portées contre moi, faire reconduire les prisonniers et renvoyer les drapeaux dans son Louvre, dégager les assiégés et ne perdre le respect, me trouvant dans un état où les plus constans en eussent pu manquer. L'on fit que l'on persuada au Roi de s'en aller hors de Paris: j'eusse pu mille fois, si j'avais voulu, l'arrêtér; mais à Dieu ne plaise que j'y aie jamais pensé. Depuis le partement de Sa Majesté, j'ai reçu l'Arsenal et la Bastille entre mes mains; j'ai fait sceller les coffres de ses finances, pour remettre le tout entre les mains de Sa Majesté pacifique, telle que nous l'espérons rendre par nos prières envers Dieu, par l'intercession de Sa Sainteté, de la Reine, mère du Roi, et de tous les princes chrétiens, et pour cette signalée et non commune preuve de fidélité de la ville de Paris, qu'il lui a plu me laisser entre mes mains, où si le mal continue, j'espère, par les mêmes moyens, conserver ensemble et la religion, et les catholiques, et les dégager de la persécution que leur préparaient les confédérés des hérétiques auprès

Digitized by Google

du Roi. Voilà ce que j'ai jugé devoir écrire, qui est au vrai comme les choses se sont passées.

C'est

HENRY DE LORRAINE, duc de Guise.

A M. LE DUC DE NEVERS (1).

Monseigneur, je ne doute pas que n'ayez été bien averti de ce qui est survenu à Paris depuis jeudi; et, m'étant venu voir M. de Brullebot, j'ai été d'avis qu'il vous allât trouver et faire entendre une opinion que j'ai sur les assurances de ces nouveaux évènemens qui, sans doute, donnent à penser un changement aux affaires dont votre plus sain et entier jugement que un autre pourra mieux prévoir. Je m'en vais a Paris. Ayant recueilli dudit Brullebot ce que je lui ai dit, si vous me connaissez propre à vous faire quelque service, jamais nulle autre occasion ne me sera offerte avec plus d'affection de l'embrasser; pour vous en rendre preuve, ne m'étendrai davantage en ce propos, pour ne faire fonds en la suffisance de mons de Brullebot, lequel j'ai aussi chargé du meilleur et plus hardi levrier de France pour prendre le loup, que votre filleul m'a ramené de Bretagne. Je vous baiserai humblement les mains, et prie Dieu, Monseigneur, qu'il vous doint en santé, bonne et longue vie.

De La Maison Fort, le quatorzième de mai 1588.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LA CHASTRE.

(1) Fontanieu, 375-376. Mss de Mesme, t. III, n° $\frac{8931}{4}$.

Digitized by Google

LETTRE DE CATHERINE DE MÉDICIS A M. DE NEVERS (1).

Mon cousin, je ne doute point que madame de Nevers ne vous ait mandé comme toutes choses sont ici, qui me gardera vous en faire long discours, et seulement vous dire que c'est à ce coup qu'il faut que tous les gens de bien aillent se rendre auprès du Roi, car en plus grand besoin ne le sauraient faire. Je suis si troublée que je ne puis vous faire plus longue la présente et la finirai en priant Dieu de vous conserver.

De Paris, le quatorzième de mai 1588.

Votre bonne cousine,

CATHERINE.

A M. LE DUC DE NEVERS (2).

Monseigneur, c'est Dieu qui nous a voulu punir pour nos péchés, et combien que je reconnaisse que c'a été à bon droit, si faut-il que je m'en contriste avec vous que je sais aimer le Roi et l'État, et pareillement la religion catholique, ce dernier acte étant si préjudiciable à tous les trois ensemble, que je ne pense pas qu'il puisse jamais être réparé, étant mêmement composés et faits comme nous sommes, et vous confesse, quant à moi, que je me y trouve si confus et failli de cœur que je ne sais plus que faire, sinon me résoudre à mourir en bien fesant. Si vous saviez au vrai comment notre disgrâce nous a conduits à ce malheur, vous en seriez très étonné. Je ne puis m'en sou-

(1) Fontanieu, 375-376. — De Mesmes, t. III, n° $\frac{8931.}{4}$

(1) Fontanieu, 375-376.--De Mesmes, t. III, n° $\frac{8931.}{4}$

Digitized by Google

venir sans que le cœur me saigne, et m'accuser mêmement comme je vous dirai quand j'aurai cet honneur que de vous voir, ne pouvant pour le présent vous faire plus longue lettre, que pour vous présenter mes très-humbles recommandations et prier Dieu, Monseigneur, vous conserver en parfaite santé.

De Chartres, le vingt-unième jour de mai 1588.

Votre très-humble et très obéissant serviteur,

DE NEUFVILLE.

LE DUC DE GUISE AU ROI (1).

Sire,

Je suis si malheureux que ceux qui de long-temps, par beaucoup d'artifices, ont tâché de m'éloigner de votre présence et de vos bonnes grâces, ont eu tant de pouvoir de rendre inutiles tous les bons desseins que j'ai faits de m'en approcher, et par mes services me rendre agréable à Votre Majesté, ce que j'ai, ces jours passés, plus que jamais éprouvé à mon très grand regret, car étant lassé de tant de faux bruits et calomnies dont on usait pour entretenir toujours Votre Majesté en défiance de moi, j'ai voulu, avec le hasard dont l'on me menaçait, justifier ma vie, ayant pris résolution de la venir trouver en si petite compagnie, et avec tant de confiance et franchise que j'espérais par ce moyen lui faire voir, et à chacun, que j'étais fort éloigné de ce dont mes malveillans tâchaient avec tant d'artifices

(1) Fontanieu, 376-376. — De Colbert, vol. I, page 178. — Publiée en mai 1588.

Digitized by Google

de me rendre suspect; mais les ennemis du repos public et les miens ne pouvant souffrir ma présence auprès de vous, estimant que dans peu de jours elle découvrirait les impostures dont on usait pour me rendre odieux, et peu après me donnerait place en vos bonnes grâces, ont mieux aimé remettre par leurs conseils pernicieux toutes choses en confusion, et votre État et votre ville de Paris en hasard, que d'endurer que je fusse auprès de vous; leur mauvaise volonté s'est manifestement reconnue en la résolution que, sans le su de la Reine, votre mère, et contre l'avis de vos plus sages conseillers, ils ont fait prendre à Votre Majesté de mettre, par une voie inusitée et en même temps pleine de soupçons et partialités, des forces dedans votre ville de Paris pour occuper les places publiques d'icelle, et la voix commune publiait qu'ils espéraient, après s'être rendus maîtres, pouvoir encore vous induire à beaucoup de choses fort aliénées de votre bon naturel, et que j'aime mieux passer sous silence. L'effroi de cela, Sire, a contraint vos bons et fidèles sujets de s'armer pour la juste crainte qu'ils ont eue que, par cette voie, on ne voulût exécuter ce dont on les menaçait long-temps auparavant. Dieu, par sa sainte grâce, a contenu les choses en meilleurs termes que l'on ne les pouvait espérer, et comme miraculeusement conservé votre ville d'un très périlleux hasard; et le commencement, la suite, et l'évènement de cette affaire, a tellement justifié mes intentions, que j'estime que Votre Majesté et tout le monde connaît assez clairement par là, combien mes déportemens sont éloignés des desseins dont mes calomniateurs m'ont voulu rendre coupable devant vous; la forme de laquelle je me suis volontairement jeté en votre puis-

Digitized by Google

sance, montre la confiance que j'ai prise de votre bonté et de la sincérité de ma conscience; l'état auquel l'on me trouva lorsque j'eus les premiers avis de cette entreprise, ce de quoi vous peuvent témoigner plusieurs de vos serviteurs, fait connaître que je n'avais ni doute d'être offensé, ni volonté d'entreprendre, étant plus seul et désarmé en ma maison que ne peut et doit être un de ma qualité; le respect dont j'ai usé, me contenant dedans les simples bornes d'une juste défense, vous témoigne assez que nulle occasion ne me peut départir du devoir d'un très-humble sujet, la peine que j'ai prise pour contenir le peuple, et empêcher qu'il ne vînt aux effets de ce qu'amènent le plus souvent de tels accidens, me décharge des calomnies que l'on m'a ci-devant imposées que je voulais troubler votre ville de Paris. Le souci que j'ai pris de conserver ceux mêmes que je n'ignore point m'avoir fait de mauvais offices envers vous, à la suscitation de mes ennemis, fait voir clairement à chacun que je n'ai jamais eu intention d'attenter aucune chose contre vos serviteurs et officiers, comme l'on m'a faussement accusé : la façon dont je me suis comporté et envers vos Suisses et envers les capitaines et soldats de vos gardes, assure assez que je n'ai jamais rien tant craint que de vous déplaire.

Si Votre Majesté a su toutes ces particularités, comme j'estime que plusieurs de vos bons serviteurs aimant le repos public, qui en sont témoins, ne les lui auront pas célées, je tiens pour assuré qu'elle demeure par là éclairée que je n'ai jamais eu la moindre des mauvaises intentions dont mes ennemis, par faux bruit, m'ont voulu rendre odieux et suspect; et j'espère, Sire, que la fin en donnera encore plus as-

Digitized by Google

suré témoignage. Ayant reçu un des plus grands déplaisirs qui me pouvaient advenir, quand j'entendis que Votre Majesté avait pris résolution de s'en aller, et d'autant que ce subit partement m'ôta le moyen de pouvoir, comme j'avais envie, raccommoder toutes choses à son contentement, et à cela je les voyais disposés, lorsque la Reine, votre mère, me fit cet honneur de venir céans, et de quoi je lui ai donné les témoignages que j'estime qu'elle les peut tenir certains. Puisque je n'ai pu lors, Sire, je continuerai cette même volonté, et espère me comporter en sorte que Votre Majesté me jugera très fidèle sujet et serviteur utile, qui ne désire rien tant, que, en bien servant, et pourchassant le bien et repos de son royaume, acquérir l'heur de ses bonnes grâces, lesquelles je ne cesserai jamais de rechercher, jusqu'à ce que Dieu m'en aura présenté le moyen. Je prie Dieu, Sire, donner à Votre Majesté, en parfaite santé très longue et très heureuse vie.

A Paris, ce dix-septième de mai 1588.

AU DUC DE NEVERS (1).

(*De la main du Roi.*)

Si vous n'aviez jà su le fait arrivé, je vous en pourrais dire quelques particularités plus expresses, mais seulement je vous prierai de me venir trouver tout maintenant. Il faut que mes bons serviteurs, et qui ont l'honneur de m'appartenir, s'évertuent à me bien et dignement servir, comme je sais et m'assure que

(1) Fontanieu, 375-376.—De Mesmes, t. III, n° $\frac{8931}{4}$.

Digitized by Google

vous n'y omettrez rien. Dieu favorise toujours les siens. Je me promets que j'en suis et à bon escient. C'est pourquoi il ne me fera enfin qu'avoir heureux succès, car avec cela mon courage m'augmente s'il se peut, et c'est comme il faut qu'il fasse à tous ceux qui m'aiment comme vous faites.

Adieu, mon cousin.

De Chartres, le dix-sept mai.

HENRY.

AU DUC DE NEVERS (1).

Mon Cousin,

J'étais en ma ville de Paris, où je ne pensais à autre chose qu'à faire cesser toutes sortes de jalousies et empêchemens du côté de Picardie et ailleurs, qui retardaient mon acheminement en mon pays de Poitou, pour y poursuivre la guerre recommencée contre les huguenots, suivant ma délibération, quand mon cousin, le duc de Guise, y arriva à mon desçu, le neuvième jour de ce mois. Sa venue, en cette sorte, augmenta tellement les défiances, que je m'en trouvai en bien grande peine, parce que j'avais auparavant été averti d'infinis endroits qu'il y devait arriver de cette façon et qu'il y était attendu par aucuns habitans de ladite ville, qui étaient soupçonnés d'être cause desdites défiances, et lui avais, en cette occasion, fait dire auparavant que je ne désirais pas qu'il y vînt que nous n'eussions composé les troubles de Picardie et levé les occasions desdites défiances. Toutefois considérant qu'il était venu

(1) Fontanieu, 375-376. De Mesmes, t. III, n. 8931.—Publiée en mai 1588.

Digitized by Google

accompagné de quatorze ou quinze gentilshommes, je ne voulus pas laisser de le voir pour essayer à faire avec lui que les causes desdites défiances et troubles de Picardie fussent ôtées; à quoi voyant, durant deux ou trois jours que je n'avançais guère, et d'ailleurs que madite ville se remplissait tous les jours de gentilshommes et autres personnes étrangères qui se ralliaient à la suite dudit duc; que les recherches que j'avais commandé être faites par la ville, par les magistrats et officiers d'icelle, ne se faisaient qu'à demi, pour la crainte en laquelle ils étaient, et aussi que les cœurs et volontés d'aucuns desdits habitans s'aigrissaient et altéraient tous les jours de plus en plus, avec les avertissemens ordinaires qui me redoublaient journellement, qu'il devait éclore quelque grand trouble en ladite ville; je pris résolution de faire faire lesdites recherches par les quartiers d'icelle plus exactement que les précédentes, afin de découvrir et reconnaître au vrai l'état de la ville, et faire vider lesdits étrangers qui ne seraient avoués comme ils devaient être. Pour ce faire, j'avisai de renforcer de certains corps-de-garde des habitans et bourgeois de ladite ville, que j'avais ordonné être dressés en quatre ou cinq endroits d'icelle des compagnies de Suisses et de celles du régiment de ma garde, qui étaient logés aux faubourgs d'icelle, et de commander aussi à aucuns sieurs de mon conseil et chevaliers de mon ordre du Saint-Esprit d'aller par les quartiers avec les quarteniers et autres officiers de la ville, par lesquels l'on a accoutumé de faire faire lesdites recherches pour les autoriser et assister en icelles, comme il s'est fait plusieurs fois, dont je fis avertir le duc de Guise et tous ceux de ladite ville, afin que personne n'en prît alarme

Digitized by Google

et ne fût en doute de mon intention en cet endroit, ce que du commencement les habitans et bourgeois de ladite ville firent contenance de recevoir doucement. Toutefois, quelque temps après les choses s'échauffèrent de telle façon, par l'induction d'aucuns, qui allèrent semant et imprimant au cœur des habitans que j'avais fait entrer lesdites forces pour établir des garnisons étrangères en ladite ville, et leur faire encore pis, qu'ils les eurent bientôt tellement animés et irrités contre icelles, que si je n'eusse expressément défendu à ceux qui les commandaient de n'attenter aucune chose contre lesdits habitans, et d'endurer et souffrir plutôt toutes les extrémités du monde que de ce faire, je crois certainement qu'il eût été impossible d'éviter un sac général de ladite ville, avec une très grande effusion de sang : quoi voyant, je me résolus de ne faire exécuter plus avant lesdites recherches commencées, et de faire retirer quant et quant lesdites forces, que je n'avais fait entrer que pour cette seule occasion, étant vraisemblable que si j'eusse eu autre volonté je l'eusse tentée, et peut-être exécutée entièrement selon mon désir devant l'émotion desdits habitans, et qu'ils eussent tendu les chaînes et dressé des barricades par les rues, comme ils commencèrent à faire incontinent après midi, quasi en même temps par toutes les rues de ladite ville, à ce instruits et excités par aucuns gentilshommes, capitaines, ou autres étrangers envoyés par ledit duc de Guise, qui se trouvèrent en bien peu de temps départis et rangés par chacune des dizaines, pour cet effet faisant retirer lesdites compagnies suisses et françaises. Il y eut, à mon très grand regret, quelques arquebusades tirées et coups rués par lesdits habitans, qui portèrent principale-

Digitized by Google

ment sur aucuns desdits Suisses, que je fis retirer et loger, ce soir-là, aux environs de mon château du Louvre, afin de voir que deviendrait l'émotion en laquelle étaient lesdits habitans, et fis tout ce qu'il me fut possible pour l'amortir, jusqu'à faire du tout sortir et retirer de ladite ville lesdites compagnies, réservé celles que j'avais, devant leur entrée, posées en garde devant mon château du Louvre, m'ayant été remontré que cela contenterait et pacifierait grandement lesdits habitans. Je fis aussi arrêter quelque reste de compagnie de gens de guerre, du régiment de Picardie, qui étaient toutefois encore à sept ou huit lieues de ladite ville, ensemble quelques sieurs et gentilshommes mes serviteurs, qui me venaient trouver, voyant que l'on en avait donné ombrage au peuple, et que l'on se servait de cette couleur pour émouvoir davantage lesdits habitans. Néanmoins, au lieu d'en voir l'effet tel que j'attendais pour leur propre bien et mon contentement, ils auraient continué à hausser depuis davantage leurs dites barricades, renforcer leurs gardes jour et nuit, et les approcher de mondit château du Louvre, jusque contre les sentinelles de mes gardes ordinaires, et même se seraient saisis de l'Hôtel de ladite Ville, ensemble des clefs de la Porte Saint-Antoine et autres portes d'icelle; de sorte que les choses seraient passées si avant le treizième de ce mois, qu'il semblait qu'il n'était plus au pouvoir de personne d'empêcher l'effet d'une plus grande violence et émotion, jusque dedans mondit château. Quoi voyant, et ne voulant employer mesdites forces contre lesdits habitans, pour m'avoir toujours été la conservation de ladite ville et des bons bourgeois et habitans d'icelle, aussi chère et recom-

Digitized by Google

mandée que celle de ma propre vie, ainsi qu'ils ont éprouvé en toutes les occasions et est très notoire à un chacun, je me résolus d'en partir ledit jour, et plutôt m'absenter et m'éloigner de la chose que j'aimais, autant que comme je désire faire encore, que de la voir courre plus grand hasard, et en recevoir aussi plus de déplaisir, ayant supplié la Reine, ma dame et mère, d'y demeurer pour voir si, par sa prudence et autorité, elle pourrait faire en mon absence, pour assoupir ledit tumulte, ce qu'elle n'a pu faire en ma présence, quelque peine qu'elle y ait employée. Et m'en suis venu en cette ville de Chartres, où je désire que mes bons serviteurs, et principalement ceux qui sont de votre qualité, et qui ont rendu tant de preuves de leur piété et religion catholique, et pareillement de leur affection et fidélité à mon service, et au bien public de mon royaume, me viennent trouver, comme je vous prie de faire au plus tôt, tant pour m'aider à empêcher, s'il est possible, que ce trouble advenu à mon très grand regret, et véritablement contre mon attente, n'en engendre une plus grande entre les catholiques de mon royaume, comme je désire grandement d'éviter, avec la conservation de mon autorité et dignité telle qu'il convient que pour m'assister et servir, en cette grande et piquante occasion, qui est sans exemple et qui m'importe tant en toutes façons, que je vous prie croire que vous me ferez le plus utile et nécessaire service, en ce faisant, que vous me fîtes jamais; et vous assure que vous me trouverez aussi désireux d'avancer l'honneur et service de Dieu et le bien public de mon royaume, par préférence à toutes autres choses, que j'ai toujours été et dois être un prince très chrétien et amateur de ses sujets, et que vous serez aussi le très

Digitized by Google

bien venu. Je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Ecrit à Chartres le dix-septième jour de mai 1588.

HENRY.

DE NEUFVILLE.

RÉPONSE DE HENRI III *aux députés que le Parlement de Paris lui envoya à Chartres, où il s'était retiré après la journée des Barricades* (1).

La Reine, madame ma mère, m'avait déjà fait entendre que vous vous êtes assemblés et deviez me venir trouver, dont je fus bien aise, m'étant assuré que vous n'eussiez voulu faillir à votre devoir, et vous étant la première compagnie de mon royaume, je me suis toujours promis toute fidélité et obéissance, telle que m'avez portée par le passé et à mes prédécesseurs Rois, comme à votre Roi légitime et naturel. Je suis marri de ce qui est advenu en la ville de Paris. Je sais que s'il eût été en votre puissance de donner ordre aux choses qui sont passées, que vous l'eussiez fait. Toutefois, je ne suis pas le premier Roi à qui tels malheurs sont arrivés, mais il m'en déplaît de tant plus, que depuis treize ou quatorze ans que je suis Roi, j'ai toujours honoré cette ville de ma demeure, ayant usé de toute douceur et bonté envers les habitans, lesquels j'ai toujours gratifiés en général et en particulier de tout ce que j'ai pu, et m'ont toujours expérimenté pour bon Roi. Je sais bien que, en une grande ville, y

(1) Fontanieu, 375-376.—De Mesmes, t. III, n° $\frac{8777}{4}$.

Digitized by Google

en a de bons et de mauvais : quand ils se reconnaîtront et useront de submission, comme ils doivent, je serai prêt de les recevoir et embrasser comme un père ses enfans et un bon Roi ses sujets. Vous y devez tous travailler, car c'est pour la conservation de la ville, de tous autres et de vos femmes. Au surplus continuez en vos charges comme vous avez accoutumé. La Reine ma mère vous fera toujours entendre ma volonté, à laquelle je dois tout, non-seulement pour avoir eu cet honneur d'être sorti de son ventre, mais aussi pour l'avoir connue par expérience très-soigneuse de mon bien et de celui de cet État, de sorte qu'elle se peut appeler mère de ce royaume.

A M. LE MARQUIS DE PISANI, *chevalier de mes ordres, conseiller en mon conseil d'État et mon ambassadeur à Rome* (1).

Monsieur le Marquis, vous verrez par le mémoire que je vous envoie ce qui m'est arrivé à Paris, et l'occasion que j'ai de me plaindre et sentir offensé de ceux qui en sont cause, et particulièrement de mon cousin le duc de Guise, qui a voulu venir en ladite ville contre mon commandement et devant que d'avoir pourvu aux mécontentemens que j'avais de lui et de ses partisans qui ont engendré le tumulte qui avait été projeté de longue main, tant en ladite ville qu'ailleurs, par divers moyens et artifices. Les hérétiques et ennemis de notre religion en recueillent tout le premier et prin-

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

cipal fruit, à mon très grand regret, car je n'aurai le moyen de leur continuer la guerre comme j'avais délibéré, et cet acte mettra une telle division entre mes sujets catholiques, qu'ils seront irréconciliables si Dieu n'y met la main. Vous direz à notre Saint-Père, lui rendant compte de ce fait, que j'ai délibéré, nonobstant ce qui est advenu, de ne laisser à faire la guerre aux hérétiques, suivant mon premier dessein, et à cette fin m'acheminer d'ici en Poitou, pourvu que le duc de Guise veuille sortir de la ville de Paris et se retirer en son gouvernement, pour être prêt à s'opposer à une descente d'étrangers, si d'aventure elle se présentait, comme nous en sommes menacés, et qu'il ne soit rien innové ni fait en ladite ville de Paris, qui préjudicie à mon autorité, étant content d'oublier et pardonner aux habitans l'offense que j'en ai reçue, pourvu qu'ils la reconnaissent et m'en fassent les soumissions que mérite la faute qu'ils ont faite, parce que je sais fort bien qu'ils ont été poussés à ce faire, plutôt par induction et mauvaises persuasions que autrement; les bons citoyens et bourgeois d'icelle surpassant grandement celui des autres. Quoi que ce soit, je veux avoir plus d'égards à leur propre bien et salut que à mon offense, et à ne faire plaisir aux factieux de ladite ville et à ceux qui les ont divisés et séduits, que de donner occasion aux habitans d'icelle de désespérer plus avant de ma bonté et protection.

J'ai à cette fin prié la Reine, ma dame et mère, de demeurer en ladite ville, pour les assurer de ma volonté et essayer de remettre les choses au chemin que je désire, tant envers lesdits habitans que ledit duc de Guise, afin qu'il s'en retourne en son gouvernement,

Digitized by Google

et me contenterai que mon cousin, le duc du Maine, et ses amis, parens, me suivent en ce voyage, où j'aurai à plaisir de me servir d'eux comme des autres de leur qualité. Voilà la résolution que j'ai voulu prendre sur l'accident advenu en ladite ville, à laquelle, si ledit duc de Guise et les siens se veulent conformer, je ne puis que je n'en espère plus de bien que lesdits hérétiques ne désirent pour l'avancement du service de Dieu en mon royaume et par toute la chrétienté, mêmement sur les dissensions qui s'offrent; mais si ledit duc de Guise refuse ce parti et reconnaisse qu'il ait volonté de continuer à préférer l'établissement de sa grandeur et autorité à ma bonne grâce et à l'union des catholiques, vous direz à Sa Sainteté que je jouerai de mon reste, et me fortifierai de tous ceux que je connaîtrai être propres pour ce faire, pour l'empêcher de passer plus outre et conserver ce qui m'appartient, sans avoir égard à chose quelconque que à celle-là, espérant être assisté en cette cause de la grâce de Dieu, qui connaît l'intérieur de ma pensée, de plusieurs princes mes voisins, et d'un bon nombre de mes bons serviteurs et sujets qui m'ont toujours été très fidèles et affectionnés; et ne faut douter que ce dernier acte ne dessille les yeux de ceux qui ont vu jusqu'à présent que tous ces mouvemens avaient pour principal but la restauration de la religion catholique et le soulagement du peuple, puisque, par le moyen qu'on y tient, l'on fortifie davantage les hérétiques, et que l'on achève de détruire et ruiner mon royaume et mes sujets. Je ne doute pas, M. le marquis, que les auteurs de ces mouvemens ne dépeignent et colorent les choses tout autrement à Sa Sainteté, afin de prati-

Digitized by Google

quer sa faveur et protection en l'exécution d'icelles, comme ils se sont efforcés de faire jusqu'à présent, mais je veux espérer que Sadite Sainteté, par une diligence et industrie de mes serviteurs qui sont par-delà, ajoutera plus de foi à la vérité, et aura plus d'égard au droit et mérite de ma cause qu'à leurs inventions. A quoi je vous prie vous employer vivement, comme l'importance de l'affaire le requiert, ayant avisé, pour cette occasion, vous envoyer cette dépêche par courrier exprès, avec la lettre que j'écris de ma main à Sa Sainteté, que vous trouverez avec la présente, et me le renverrez incontinent pour savoir ce que je me dois promettre de Sa Sainteté en cette occasion; votre dépêche du 3 de ce mois, que je n'ai reçue que hier, m'ayant mis en doute de l'intention de Sa Sainteté en cette occurrence, plus que devant. Et veux que vous dites à Sa Sainteté qu'elle ne se laisse tromper aux espérances que ceux de la Ligue lui donnent de pouvoir par le moyen du Hâvre-de-Grâce, ni autre, favoriser l'entreprise de l'Angleterre, parce que ce n'est qu'abus, étant certain qu'ayant à faire à moi, ils n'auront loisir de penser à autre chose qu'à se contenir et défendre s'ils ne me contentent; mais vous assurerez Sadite Sainteté que si les choses se composent, et qu'il désire que je favorise ladite entreprise, j'aurai à plaisir d'y entendre présentement que l'on me donne occasion de ce faire comme j'ai toujours répondu, quand il m'en a été parlé, et me joindre et unir, pour cet effet, à tous les princes catholiques comme j'ai commandé au cardinal de Gondy, dont je m'attendais à recevoir quelques réponses par sa première dépêche, comme je vous répéterai encore une fois, que je serai bien aise de recevoir au plus tôt la vôtre sur la

Digitized by Google

présente. Priant Dieu, monsieur le Marquis, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Ecrit à Chartres le XVIIIe jour de mai 1588.

HENRY.

DE NEUFVILLE.

LE DUC DE NEVERS A HENRI III (1).

Sire, combien que, par la lettre qu'il a plu à Votre Majesté de m'écrire le XIIIe de ce mois, qui fut le jour qu'elle partit de Paris, je n'aie reçu aucun commandement pour son service, et que par là, je pense prendre argument qu'elle ne fait point d'état de mon service, soit pour m'estimer du tout inutile, ou pour défiance provenant d'envie que l'on vous aurait pu faire prendre de mon inviolable fidélité, pour penser de se prévaloir à mon préjudice, néanmoins, m'ayant ma femme envoyé le sieur De Laulne, pour me raconter les misères survenues à Paris, et votre soudain partement, j'ai estimé être de mon devoir de n'entendre aucun commandement de Votre Majesté, sans lui envoyer offrir mon petit service, mais très fidèle, et à cet effet, j'ai soudain redépêché le sieur De Laulne par devers Votre Majesté, pour l'assurer de la continuation de ma fidélité, et du désir très grand que j'ai d'épancher mon sang jusques à la dernière goutte pour la conservation de votre personne, autorité et État, et s'il plaisait à Dieu que j'eusse la santé et les forces précédentes à cette mienne jambe infortunée, j'eusse été moi-même

(1) Fontanieu, 375-376. — De Mesmes, t. III, n° $\frac{8931}{4}$.

Digitized by Google

le porteur de mon offre, pour l'affection grande que j'ai de vous faire un bon service avant que de mourir. Je supplie Dieu de bon cœur qu'il m'en fasse la grâce, car je n'ai rien tant en affection que cela, et qui, pour le présent, m'afflige plus pour pouvoir effectuer ce mon grand désir; c'est pourquoi, Sire, je m'efforce avec toute sollicitude, de me guérir, et rendre en état de travailler, et de pouvoir effectuer les commandemens qu'il vous plaira de me faire, comme je suis du tout résolu de faire, ainsi que j'ai prié le sieur De Laulne de le dire plus particulièrement à Votre Majesté, qui me gardera de l'importuner davantage par cette lettre, sinon pour fin supplier le bon Dieu, Sire, vous donner longue vie et l'autorité qui vous est due sur vos sujets.

De Saint-Eloy, ce XVIIIe mai 1588.

Votre très humble et très obéissant serviteur, et très fidèle sujet.

L. G.

HENRI III A LA VILLE DE PARIS,

après s'en être retiré lors des barricades (1).

De par le Roi,

Chers et bien amés, vous aurez, comme nous estimons, entendu les occasions qui nous ont mû de partir de notre ville de Paris, le treizième de ce mois, et vous dirons par la présente, que c'a été avec tous les regrets et déplaisirs qu'un prince, qui a tant rendu de preuves de sa bonté et affection envers ses sujets, comme nous avons fait, peut sentir et supporter, non

(1) Fontanieu, 375-376. — Béthune, vol. 8911, fol. 22.

Digitized by Google

tant encore pour le respect de notre absence et éloignement, et la façon de laquelle les choses sont passées, que pour avoir reconnu et éprouvé, véritablement contre notre attente, la raison et la vérité que aucuns aient eu pouvoir d'imprimer au cœur des habitans de notre dite ville de Paris, que nous ayons eu volonté de leur donner des garnisons étrangères, et que nous soyons entrés en doute de la fidélité et dévotion des bons bourgeois d'icelle ; car c'est chose qui n'entra jamais en notre penser, n'ayant oncques cru et estimé que domination et puissance vraie et naturelle, établie si légitimement et de si longue main qu'est la nôtre, et dont nos sujets, les Rois nos prédécesseurs et nous ont fait preuve si notable de leur loyauté et dévotion, eût besoin d'être fortifiée et appuyée pour être maintenue et conservée, comme il appartient, d'autres forces et colonnes que de celles de la piété et justice, et de la bienveillance et confiance publiques, dont nos prédécesseurs Rois et nous avons toujours fait plus de fondement que de toute autre chose, quelle qu'elle soit. Et comme l'on a osé entamer ce dessein par la principale et capitale ville de notre royaume, sans avoir égard à notre présence, ni mettre en considération et balance les grands bienfaits et bons traitemens que les habitans et bourgeois de ladite ville, tant en général qu'en particulier, ont reçus de nous, nous craignons que l'on la veuille encore étendre ès-villes autres de notre royaume à même fin et intention. C'est pourquoi nous vous faisons la présente, par laquelle nous vous admonestons et prions de n'ajouter foi à telles inventions et inductions ; au contraire, les rejeter et condamner, comme ennemies de la vérité et de notre propre bien, et particulièrement de notre sainte religion catholique,

Digitized by Google

apostolique et romaine, d'autant que notre vraie intention est de ne rien innover ni changer en la garde de votre ville, de ce qui a été fait et observé jusques à présent, et de vous montrer plus de confiance que jamais; que telles inventions ne peuvent servir qu'à diviser les bons citoyens et bourgeois de votre dite ville, les plonger en des craintes et défiances immortelles, et établir des autorités et puissances extraordinaires qui ne leur peuvent apporter à présent, et à la fin, que toute ruine et désolation. C'est proprement et directement faire l'affaire des hérétiques et de toutes sortes de factieux, comme nous n'avons que trop expérimenté depuis le commencement de ces dernières guerres, par les moyens desquelles nos bons sujets catholiques ont vécu, et vivent encore en telles craintes et divisions, qu'au lieu de ruiner lesdits hérétiques, ils ont acquis plus de force et d'autorité aux provinces auxquelles ils s'étaient retirés, et ont été, les autres, assaillis de forces étrangères et autres maux innumérables, qu'ils ont endurés à notre très grand regret et déplaisir; combien que nous ayons fait tout ce qui nous a été possible, jusques à souffrir et accorder plusieurs choses contre notre dignité, autorité et service, pour réunir nosdits sujets catholiques, et les pouvoir conduire et engager tous ensemble, à embrasser et poursuivre avec nous, d'un même pied et d'une vraie sincérité, bonne intelligence et raison, la guerre contre lesdits hérétiques, pour laquelle nous avons si souvent, et encore récemment en la route dernière de cette armée étrangère, exposé si heureusement notre propre personne. Au moyen de quoi nous vous prions et exhortons derechef, de ne donner aucun lieu aux susdites impressions et artifices, vous tenir fermes, unis et conjoints

Digitized by Google

avec nous, pour nous rendre l'obéissance que vous nous devez, et nous donner plus de moyens de vous régir et traiter heureusement et favorablement, comme nous avons très bonne volonté de faire, et embrasser et effectuer à cette fin, tout ce que nous connaissons et connaîtrons, qui pourra servir et avancer l'honneur et gloire de Dieu, et le bien et soulagement universel de tous nos peuples et sujets, autant voir plus que nous n'aurons jamais fait.

Donné à Chartres, le XIXe jour de mai 1588.

HENRY.

BRUSLART.

LE DUC DE NEVERS A M. DE LA CHATRE (1).

Mon compère, le bon avis que m'avez donné par le sieur de Brillebault, porteur de votre lettre, m'oblige grandement en votre endroit, parce que j'ai connu qu'il provient d'un cœur bon, sage et qui m'aime : aussi je suis résolu de le suivre le mieux que je pourrai en intention de m'en revancher en votre endroit, comme l'occasion s'offrira, ainsi que j'en ai particulièrement dit au sieur de Brillebault, et que ma femme vous en pourra toucher quelque chose. Tant y a, je vous supplie de croire, que si j'aurai du moyen, que je l'emploierai très volontiers pour votre service, tant pour l'estime grande que je fais de votre valeur et suffisance, que pour l'assurance que j'ai que m'êtes vrai ami et non à demi, selon que ledit porteur m'a assuré. Donc faites état de moi comme de vous-même, et

(1) Fontanieu, 375-376.—De Mesmes, t. III, n° $\frac{8931.}{4}$

Digitized by Google

m'employez où connaîtrez que je vous pourrai faire chose agréable, car vous en retirerez toute satisfaction, et moi du contentement bien grand. Et sur ce, après vous avoir remercié du bon et beau levrier que ledit sieur de Brillebault m'a promis de m'envoyer aussitôt qu'il sera de retour, et ce présent, m'est fort à gré, je me recommande à votre bonne grâce, de toute affection, en suppliant Dieu, monsieur de La Châtre, vous donner et à mon filleul tout heur et contentement.

De Saint-Eloy, près Nevers, ce XXIIe mai 1588.

Votre très affectionné compère, et parfait et bon ami.

M. DE LONGUEVILLE A M. DE NEVERS (1).

Monsieur, je vous dirai que c'est à ce coup que votre présence est requise. C'est pourquoi je vous supplie de vous hâter si votre santé le peut permettre, en assurance que vous ferez ici beaucoup pour vous et pour les vôtres, l'occasion nous mettant en main les moyens qu'il ne faut pas laisser écouler sans frapper coup et s'en prévaloir. C'est chose très certaine qu'il faut le sieur d'Epernon débarque, le Roi reconnaissant bien que sa présence serait cause que ni d'une part ni d'autre il ne pourrait avoir de serviteurs, tellement que sa ruine est nécessaire, et n'y a plus de moyen que s'en puisse relever, ni garder, ni conserver ce qu'il avait en sa possession; car je vous dirai qu'il assembla hier son conseil pour aviser à tout ce que dessus, et néanmoins trouva que par nécessité il fallait qu'il levât le siége de cette cour, pour faire place à ceux qui,

(1) Fontanieu, 375-376.—De Mesmes, t. III, n° $\frac{8931.}{4}$

Digitized by Google

comme vous, ont moyen de servir leur prince. Pour la fin, je remets à la suffisance de M. De Launay à vous en discourir plus amplement, vous suppliant me permettre que je vous baise ici très humblement les mains. Priant Dieu vous donner, Monsieur, avec accroissement de santé, très longue et très heureuse vie.

De Chartres le mardi XXIIe mai.

Votre très humble et très obéissant fils,

HENRY D'ORLÉANS.

LA VILLE DE PARIS AU ROI,

après les Barricades (1).

Sire,

Votre ville de Paris n'a eu jamais tant agréable de se voir la première de votre royaume, comme elle a pris à plaisir et honneur d'être envers Votre Majesté et vos prédécesseurs Rois, la première en amour et bienveillance; le premier lui a été donné par bonheur; le deuxième lui a été acquis par travail, duquel sont témoins non-seulement les siècles passés, mais dessus tous celui du présent. Elle a loué Dieu mainte fois, que plus les affaires se sont accrues, plus son affection est augmentée, laquelle n'a eu autres bornes que le contentement de ses rois inséparablement unis avec le bien et utilité de la chose publique. Toutes fois elle ne peut nier que son navire, au milieu de sa navigation, n'ait trouvé quelquefois des difficultés en la personne de ceux qui approchent les princes; mais elle a passé légèrement tous ces écueils, et le vent de sa sincérité

(1) Registres de l'Hôtel-de-Ville. — Fontanieu, 375-376. — Fonds Colbert, vol. 252, p. 363.

Digitized by Google

l'a toujours conduite au port désiré nonobstant les vents contraires. Ce même amour, bienveillance et affection, Sire, vous est aujourd'hui présenté, et, ne voulant faillir à son devoir, sachant que de tous les membres de la ville on est allé vers Votre Majesté, elle, de sa part, y envoie la présente, laquelle servira à Votre Majesté, s'il lui plaît, de témoin de la fidélité qu'elle a toujours vouée à votre service, et pour vous assurer qu'étant, comme chacun connaît, vos saints désirs enclins à la conservation de l'Église catholique et au bien de votre peuple, elle continuera à jamais cette même obéissance et de fidélité envers Votre Majesté, et de prier incessamment Dieu, Sire, pour la prospérité et grandeur de Votre Majesté.

De votre ville de Paris le XXIVe jour de mai, l'an 1588.

Sire, vos très humbles, très obéissans et très fidèles sujets et serviteurs,

LE PREVÔT DES MARCHANDS ET ÉCHEVINS DE VOTRE VILLE DE PARIS.

AU MARQUIS DE PISANI (1).

Monsieur le Marquis, depuis mes dernières lettres que je vous ai envoyées par courrier exprès, par lesquelles je vous ai averti de ce qui était advenu à Paris, et de ma retraite en ce lieu, les auteurs du tumulte d'icelle se sont emparés de la Bastille et de l'Arsenal, et pareillement du château du bois de Vincennes; ils ont aussi dépossédé les prévôt des marchands et échevins de ladite ville, qui avaient été créés légitimement, et en ont créé d'autres en leur place, tumultuairement et

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

sans garder ni observer l'ordre ancien et accoutumé en pareil cas, lesquels ils ont installés et mis en leurs charges, sans mon commandement ni de celui de la Reine, ma dame et mère, qui était, comme elle l'est encore, en ladite ville, d'où il ne lui est permis maintenant de ne faire sortir personne sous ses passeports ni du seing de Villequier, gouverneur de ladite ville, qui est demeuré auprès de la Reine, ma dame et mère, lesquels le duc de Guise donne, et ceux qu'ils ont fait prévôt des marchands et échevins. Ils ont arrêté aussi tous les deniers de mes recettes et revenus, et envoyé de tous côtés quérir des forces dedans et dehors mon royaume pour se renforcer, et écrit par toutes les villes de mondit royaume pour leur faire faire le saut qu'ils ont fait, donnant telle couleur qui leur plaît à ce qui est advenu, qu'ils déguisent en diverses sortes. Ils ont aussi inventé et publié plusieurs sortes de bruits pour animer le peuple, et ont donné à entendre qu'ils dressaient des mémoires et remontrances pour m'envoyer et présenter, qui ne tendaient qu'à me supplier de poursuivre la guerre contre les hérétiques et soulager mon peuple, afin de lier et unir le peuple à eux toujours de plus en plus. Je vous laisse à penser comment je dois et puis recevoir et supporter tous ces attentats. Toutefois je leur ai fait dire que j'avais plus grande envie qu'eux n'auront jamais de poursuivre vivement la guerre contre les hérétiques, et que j'aurais à plaisir qu'ils se joignissent à moi pour cet effet et semblablement pour soulager le peuple et le décharger d'infinies vexations qu'il porte, mais que je voulais que les Parisiens qui m'avaient offensé s'amendassent, et, pour le moins, qu'ils se soumissent à ma clémence et miséricorde, et

Digitized by Google

laquelle, en en faisant, ils reçoivent le fruit qu'ils devaient espérer d'un très bon Roi, et qu'ils laissassent et remissent ladite ville en pleine liberté et obéissance, comme elle l'était devant ledit tumulte, leur offrant de convoquer les États-Généraux de mon royaume, pour y recevoir les plaintes et doléances de mes sujets, et y remédier par leur avis, tant pour éviter que ce royaume ne tombât jamais en la domination d'un prince hérétique, que pour pourvoir aux désordres desquels ils se plaignent, et que j'estimais que la provision que l'on résoudrait en ladite assemblée serait trop meilleure et de plus grande utilité et force que ne seraient celles qu'ils se donneraient sur leurs particulières demandes, joint que je ne voulais qu'ils acquissent plus avant, par tels moyens proposés et poursuivis par eux à cette fin, et non à autre, la bienveillance de mes sujets pour l'appliquer et employer aux effets que chacun connaissait; que mon intention tendait directement à bien faire au public, comme Roi légitime, qui recueillerait toujours le premier fruit de telles réformations, parce que mon peuple ne pouvait avoir ni bien ni mal que je n'en reçusse, et partant, je désirais avancer la tenue desdits États, et les remèdes aux maux susdits, de tout mon pouvoir, comme chacun connaîtrait par effet. Pour tout cela, je n'ai pas encore pu avoir leursdites remontrances, ni savoir au vrai ce qu'ils désirent de moi pour avancer le bien public. Combien que la Reine, ma dame et mère, les aie depuis continuellement poursuivis et sollicités de s'en découvrir, qu'il semble qu'ils veuillent tirer les choses en longueur expressément pour se fortifier à mon dommage et troubler davantage mon royaume, et, en ce fai-

Digitized by Google

sant, pousser plus avant la bonne fortune qu'ils pensent avoir.

Quasi toutes les autres villes principales de mon royaume ont envoyé devers moi, depuis les derniers tumultes, pour m'assurer de leur fidélité, dévotion à mon service, n'ayant voulu tremper aucunement ès-desseins des autres, dont j'ai reçu très grandes consolations. Les cours souveraines de ladite ville de Paris, m'ont aussi envoyé saluer et offrir obéissance, comme ont fait ceux du clergé de ladite ville, qui s'y sont présentés encore aujourd'hui, et ont remporté réponse de moi conforme à ce que dessus. Voilà, M. le Marquis, l'état actuel auquel se retrouvent maintenant toutes choses, et persiste en la même délibération que j'étais quand je vous ai écrit mes dernières, savoir est de mettre de l'eau sur ce feu et l'éteindre par douceur, si l'on me donne occasion de ce faire, sinon ne laisser rien en arrière, pour conserver et ma personne et ma dignité, et serais très marri que notre Saint-Père, ajoutant plus de foi et de créance à leurs inventions qu'à la vérité et sincérité de mes actions, les voulût favoriser ou assister en quelque sorte et manière que ce soit en leurs desseins, comme ils publient qu'ils seront, parce que ce serait me contraindre à prendre des résolutions qui ne sont jamais en ma pensée, et auxquelles je n'ouvrirai jamais la porte d'icelle, que par une force et nécessité extrême, laquelle je désire fuir et éviter de tout mon pouvoir. Le duc d'Aumale et ses partisans ont assailli la ville de Boulogne sur celui qui la garde pour mon service, et a fait approcher de lui quelques forces du duc de Parme pour le soutenir, qui ont mis en tête jalousie à la reine d'Angleterre, que je viens d'être averti qu'elle y a envoyé de ses vaisseaux,

Digitized by Google

en intention de secourir et assister les assiégés. Ils seront cause, par ce moyen, d'allumer un feu en mon royaume, qu'ils ne pourront jamais éteindre, et de le remplir de forces étrangères qui s'en empareront, qui sera la belle restauration et réformation qui s'ensuivra de leurs desseins et beaux prétextes, si Dieu n'y remédie par sa divine providence, et souveraine autorité et puissance, comme je le supplie de faire, et qu'il vous ait, M. le Marquis, en sa très sainte et digne garde.

Ecrite à Chartres, le XXIIIIe jour de mai 1588.

HENRY.

DE NEUFVILLE.

AU MARQUIS DE PISANI (1).

Monsieur le marquis, depuis le XIXe de juin, que je reçus votre lettre du XXXe de mai, par le courrier que je vous avais envoyé de Chartres, j'ai continuellement été tellement occupé et diverti en mes affaires, que je n'ai pu vous écrire, de quoi je ne doute point que vous ne vous soyez trouvé en peine; mais je m'assure bien aussi, que vous n'avez pas laissé, pour cela, à vous aider des avis qui vous ont été donnés d'ailleurs, comme de toute votre industrie, pour favoriser mes affaires et droites intentions, lesquelles parlent et se recommandent aussi d'elles-mêmes, et ne sont pas moins éclaircies et justifiées par les actions et comportemens de ceux qui troublent mon royaume, contre lesquels je n'ai pas encore voulu tourner toute mon indignation et ma puissance, à cause que mon naturel et ma conscience répugnent

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

entièrement à la guerre contre les catholiques, pour le zèle que je porte à la gloire de Dieu et à la propagation de notre sainte religion, qui seule en pâtirait en ce royaume plus que tout le reste ensemble, comme je vous ai souvent écrit, et est notoire à un chacun. Toutefois, si je désespère de pouvoir, par gratification et autres voies douces, retirer et réunir à moi ceux qui en sont séparés, je serai contraint à fin de mettre toutes pièces en œuvre pour conserver ce qui m'appartient, et recouvrer ce qui m'a été ôté, ainsi que je mande présentement à notre Saint-Père, par la lettre écrite de ma main, que je vous envoie par ce courrier, par laquelle je le remercie de la démonstration et déclaration très ample qu'il lui a plu me faire par ses lettres et par vous, de me vouloir assister, favoriser et secourir en ses offres, acceptant très volontiers l'offre qu'il lui a plu me faire, de m'envoyer un légat pour cet effet; mais je supplie Sa Sainteté y employer l'évêque de Bresse, son nonce, ici résidant, afin de me faire tant plus tôt recevoir les effets d'un tel service, qui m'est très nécessaire, et me serait inutile du tout, s'il fallait que j'attendisse la venue d'un légat envoyé de Rome ici; d'autant qu'il est forcé que je sorte de cette guerre par la porte de la douceur, dedans trois semaines, ou un mois au plus tard, ou que je me résolve à ne terminer jamais cette guerre, que par la chute et ruine entière de l'une ou l'autre partie; parce que si une fois les catholiques commencent à se battre et répandre le sang les uns des autres, ils s'acharneront et animeront tellement, qu'il sera très difficile par après de les accorder et faire vivre ensemble en concorde; et vous direz que la qualité de cette guerre les a déjà tant émus et animés les uns contre les autres, qu'encore que les

Digitized by Google

choses ne passassent maintenant plus avant, je prévois qu'il en restera toujours quelque étincelle de haine et rancune, qui causera beaucoup de mal. Si la guerre s'échauffe aussi davantage, chacun voudra se fortifier d'étrangers, lesquels étant entrés en mon royaume, n'en pourront après être mis dehors qu'avec très grandes peines et dépenses; et pour être secouru desdits étrangers, chacun s'obligera pareillement d'amitié et de promesses, dont il ne pourra se délier par après comme il voudra, de manière qu'il faut être résolu dedans lesdits temps de trois semaines ou un mois au plus tard de ladite paix, ou en perdre du tout l'espérance, étant résolu, si je ne la puis conclure dedans ce temps-là, de ne permettre plus qu'elle soit traitée ni qu'il en soit parlé aucunement, parce que le bruit seul de la négociation d'icelle m'est très préjudiciable, et tient mes sujets, serviteurs, voisins et amis en suspens et incertitude trop grande à mon préjudice. Voulant suivre en cet endroit le très prudent conseil de Sa Sainteté, soit que la paix se fasse ou non, c'est à savoir de bien vivement faire le guerre aux hérétiques, si je rallie à moi ces gens ici, sinon m'attaquer à eux des mains et des pieds avec tous mes bons serviteurs, comme à ceux qui seront auteurs de la ruine de notre religion et dissipation du plus beau royaume de la chrétienté, partant, vous requerrez et solliciterez vivement Sadite Sainteté d'envoyer sa légation audit évêque de Bresse, et pour l'autoriser davantage dedans et dehors de mon royaume, l'honorer pour le bien de la chrétienté, pour le salut de ce royaume, qui a tant mérité du Saint-Siége, et pour l'amour de moi, de la dignité de cardinal, dont il est très digne. Telle faveur fera paraître à toute la chrétienté le soin que Sa Sainteté a de ce

Digitized by Google

royaume, et de la religion catholique en icelui, et pareillement de ma personne, qui sont trois considérations qui méritent bien autant pour le moins, comme il me semble, de sa bonté et providence semblable grâce, que fit celle qui la mut à faire cardinal l'Anglais qui fut par elle promu dernièrement. Vous prierez les cardinaux de Joyeuse et de Gondy de vous seconder et assister en cette poursuite, laquelle j'ai véritablement très à cœur pour le grand secours que j'espère d'en recevoir en mes affaires, par la vertu et prudence dudit évêque, qui voit clair en icelle autant et plus que nul autre qui ait servi en sa charge depuis que je me connais, et pour la confiance que j'ai en son bon zèle et intégrité, comme celui que je sais ne reconnaître rien que Sa Sainteté, et quand elle ne voudrait s'accommoder à faire ce que dessus, véritablement contre mon expectation, et qu'elle parlât de m'envoyer quelque autre légat, vous l'en divertirez de tout votre pouvoir avec lesdits sieurs cardinaux, parce qu'il ne pourrait arriver à temps pour me servir, et que je n'en espérerais l'assistance que je me promets tirer dudit évêque, quand il sera autorisé de cette sorte par Sa Sainteté, laquelle me fera paraître en ce faisant qu'elle veut m'aider et secourir à bon escient en ma nécessité, dont je lui aurai éternelle obligation, comme aura ce royaume. Ledit nonce s'est déjà employé vertueusement à composer ces nouveaux troubles, suivant l'intention de Sa Sainteté et sa prudence, dont je m'assure qu'il aura rendu bon compte à Sa Sainteté, comme vous aurez fait des avis qui vous ont été donnés par Villeroy, de ce qui s'est traité et négocié pour ce regard jusques à présent, par où Sa Sainteté aura pu juger ce à quoi j'ai voulu me soumettre pour terminer lesdits troubles, et les termes où les choses

Digitized by Google

sont demeurées, qui fortifient le droit de mon côté et éclaircissent un chacun, de plus en plus, du but, des desseins des autres, lesquels ont depuis suborné le capitaine et gouverneur du Hâvre-de-Grâce, que j'avais pourvu en titre d'office de ladite charge, quinze jours devant seulement, et veulent maintenant que je leur baille en garde ladite ville, pour sûreté, chose que je n'ai délibéré faire en aucune sorte, pour l'importance dont vous savez qu'elle est, tant pour le dedans que pour le dehors de mon royaume. Ils ont aussi commencé à battre la ville de Melun, sans avoir égard à ladite négociation de paix, encore que l'on ait voulu accorder avec eux la liberté de commerce par ladite ville, pour éviter telles aigreurs. Voilà, M. le Marquis, les termes de la paix et de la guerre où je suis réduit, et fais cependant assembler mes forces en la plus grande diligence qu'il m'est possible, et me suis retiré en cette ville, où j'ai été très bénignement recueilli par les habitans, pour donner meilleur ordre à toutes choses, étant bien content du bon devoir de ministre très fidèle et prudent, duquel vous m'avez servi, et me servez tous les jours en ces afflictions, que je supporte le plus vertueusement que je puis, comme m'étant envoyées de la main de Dieu, qui dispose de nous comme il lui plaît. Vous userez de tels remerciemens et langage à Sa Sainteté que vous jugerez convenables, sur les offres qu'elle a faites de me secourir, et aviserez à conduire et exécuter mon commandement, de façon que j'en recueille le fruit qui m'est nécessaire et que je désire. Je veux aussi que vous remerciiez l'ambassadeur de Venise, qui est par-delà, de l'office qu'il a fait envers Sa Sainteté par le commandement de ces seigneurs, sur le sujet de ces nouveaux troubles. Je ferai

Digitized by Google

faire pareil office par-delà envers leurs ambassadeurs ici résidant, et à eux, par le sieur de Maissin. Je vous envoie des lettres pour ces gentilshommes italiens, qui se sont offerts à me venir servir en ces occasions, afin de les en remercier, remettant à employer leur bonne volonté lorsque je connaîtrai qu'il sera à propos de ce faire; mais vous devez croire, que si j'eusse pu retrouver l'original de la lettre par laquelle vous me mandez que Sa Sainteté s'est tant courroucée contre le cardinal de Pélevé, je le vous eusse très volontiers envoyé. J'entends qu'il est très certain qu'elle a été écrite par l'abbé Dorbain à un nommé Anroux, qui est l'un des plus séditieux de Paris. Si l'ambassadeur du prince de Suède comparaît par delà, pour y prêter l'obédience en qualité de roi de Pologne, vous vous y opposerez en la forme que fit le sieur d'Abin par mon commandement, lorsque le Battory fit pareil office, encore qu'il l'ait fait pour l'avenir comme pour lors, et que j'aie à présent plusieurs autres fusées à démêler, car c'est chose qui ne peut nuire et peut servir, et qui importe aucunement à ma dignité et réputation, et pareillement à mon contentement. Donc, vous vous instruirez de la forme qu'y procéda le sieur d'Abin, et la suivrez et renouvellerez quand il sera besoin, avec telle prudence et tempérament que vous jugerez convenir. Je reçus le XXIIe du passé vos lettres du XIIIe et XIIIIe, et le XXVIIe celles du XVIIIe, auxquelles la présente servira de réponse. Je prie Dieu, M. le Marquis, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Ecrit à Rouen, le IVe jour de juillet 1588.

HENRY.

DE NEUFVILLE.

Digitized by Google

DE PAR LE ROI (1).

Sa Majesté, ayant, par la grâce de Dieu, avec le labeur de la reine sa mère, pacifié les troubles de son royaume, fait défenses, sur peine de la vie, à toutes personnes, de quelque qualité, condition ou nation qu'ils soient, de plus faire aucuns actes d'hostilité; et afin que personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance, sera, la présente ordonnance, publiée à son de trompe et cri public, en lieux et endroits où sont les gens de guerre, tant de sadite Majesté, que autres lieux et assemblées, en faveur de messieurs les cardinaux de Bourbon et de Guise, duc de Guise, de Maine, d'Aumale et d'Elbeuf, et autres princes et seigneurs qui étaient de leur parti, et par tous les autres lieux et endroits de son royaume, accoutumés à faire cris et publications.

Fait le VIIe jour de juillet 1588.

DE NEUFVILLE.

A M. DE RAMBOUILLET (2).

Monsieur de Rambouillet,

Il me semble qu'il sera très à propos, pour autoriser davantage et rendre plus célèbre la publication en mon parlement, de notre édit de réunion, que j'envoie présentement à la reine, ma dame et mère, que aucuns de mes bons serviteurs y assistent, du nombre

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.
(2) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

desquels désirant que vous soyez, je vous prie me faire ce service que de vous y trouver, lorsqu'il sera envoyé et publié audit parlement, et vous assurer que j'ai entier contentement du bon devoir que vous avez fait auprès de la reine, madite dame et mère, pour faciliter le bon succès de cette négociation, ainsi que je vous ai bien voulu témoigner par cette lettre, priant Dieu, monsieur de Rambouillet, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Ecrit à Rouen, le XIXe jour de juillet 1588.

HENRY.

A M. DE PISANI (1).

Monsieur de Pisani,

En attendant que j'avertisse notre Saint-Père par personnage exprès, de la conclusion de la paix que j'ai voulu accorder à mes sujets catholiques, comme j'ai délibéré faire bientôt, j'ai bien voulu vous avertir d'icelle par la présente, et pareillement de la réception de la vôtre du XXVIIIe de juin, et sur ce, vous dire que le désir que j'ai eu de conserver mesdits sujets, et ne donner cet avantage aux hérétiques de triompher de leur division, comme ils commençaient à faire de toutes parts, m'a mû de prendre cette résolution et de passer pour cet effet par-dessus plusieurs choses qui importent à ma dignité et autorité, ne pouvant me lasser de faire paraître, par toutes mes œuvres, quel est le zèle que je porte à la gloire de Dieu et à la con-

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

servation de son Église catholique, apostolique et romaine, dont il a été tout besoin que j'aie en plus de soin que les autres, car chacun a bien montré qu'il avait pour bien son avantage particulier par préférence à toute autre chose, au lieu que j'ai cédé du mien autant qu'il m'a été possible pour cette seule considération, de quoi j'espère recevoir de sa bonté et justice infaillible la rémunération à l'avancement de sa gloire et au bien public de mes sujets, de laquelle il me jugera digne; toute ma principale étude ne tendant qu'à ces deux points. Je me promets bien aussi que Sa Sainteté y aura tel égard qu'il convient, considérant et croyant que quand j'eusse voulu me comporter plus sévèrement à l'endroit de ceux qui m'en donnaient occasion, j'eusse pu facilement leur faire sentir les pointures de mon indignation, car je n'avais faute d'amis ni de serviteurs, et bons sujets pour ce faire, et suis très assuré aussi que Dieu et Sa Sainteté même, ne m'eussent abandonné ni délaissé en cette cause très juste et équitable. Or, il est question maintenant de mieux faire la guerre aux hérétiques que jamais, c'est ma résolution, vous le direz à Sa Sainteté, et que je ne cesserai que je n'en aie purgé mon royaume. Pour ce faire je m'en vais à Blois, tant pour y tenir mes États-Généraux que pour être plus près du Poitou où le Roi de Navarre, qui a naguère repris Marans trop facilement, parce que j'avais tiré dudit pays mes forces, fait infinis ravages comme font les autres du côté du Dauphiné et Languedoc, où j'ai délibéré d'employer mon cousin le duc de Mayenne, et retenir auprès de ma personne mon cousin le duc de Guise, pour me servir de l'un et de l'autre avec honneur et confiance, de quoi je me promets aussi qu'ils me donneront toute occasion. Mon

Digitized by Google

oncle le cardinal de Bourbon, et ledit duc de Guise ont envoyé devers moi l'archevêque de Lyon et le sieur de La Châtre, pour m'en donner toute assurance, et fais état de voir dedans dimanche, en la ville de Mantes, la Reine, ma dame et mère, pour conférer et résoudre plus amplement avec elle toutes choses nécessaires pour avancer et effectuer ma bonne intention, de quoi je vous avertirai incontinent, et semblablement de ce que vous aurez à requérir et faire entendre de ma part à Sa Sainteté sur cette occurrence et ma détermination, de laquelle il suffira cependant que vous lui donniez avis et l'assuriez que les effets s'en ensuivront tels que je sais qu'elle désire tant pour l'honneur de Dieu, que pour l'affection qu'elle me porte, dont elle m'a naguère rendu un témoignage qui m'a été très-agréable, en ce qu'elle a trouvé bon que vous assistassiez à la canonisation du saint Espagnol, que Sa Sainteté était lors en termes de célébrer pour y tenir le rang et lieu que la raison, les mérites de ce royaume et des Rois mes prédécesseurs, envers le Saint-Siége et la bonne justice des siens m'ont acquis et conservés, de quoi vous lui baiserez les pieds de ma part. Vous direz aussi à mon cousin le cardinal de Joyeuse que je lui sais très bon gré de l'office qu'il a fait en cette occasion envers Sa Sainteté, lequel ne pouvait être fait avec plus d'expression, dignité et prudence, qu'il m'a représenté par ses lettres. Vous ne pouvez aussi prendre une meilleure, plus vertueuse et sage résolution que vous y avez fait, ni le cardinal de Gondy vous mieux conseiller, que de vous y conforter. Partant je vous sais très bon gré à tous du service que vous m'avez fait en cette occasion, et en demeure très content, voulant croire que la fin en aura été telle que

Digitized by Google

le commencement, dont je m'attends d'être éclairci par votre première, comme vous le serez par les miennes, plus particulièrement, de toutes autres occurrences; priant Dieu, monsieur de Pisani, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Écrit à Rouen le xxe jour de juillet 1588.

HENRY.

DE NEUFVILLE.

Digitized by Google

GRATIFICATIONS
DE LOUIS XIV
A DES SAVANS ÉTRANGERS.

Louis XIV, en 1665, alloua, sur la proposition de Colbert, des gratifications à des savans et hommes de lettres français et étrangers, et ces actes de la munificence royale ayant été renouvelés en 1664, et continués jusqu'en 1679, la dépense fut portée au compte des bâtimens du Roi de 1664, et années suivantes.

Ces listes, dont la première est généralement regardée comme l'œuvre de Chapelain, ont été, à l'exception de celle de 1665, publiées pour la première fois en 1825, par la *Société des Bibliophiles français*. La singulière répartition des sommes et les notes accompagnant le nom de chacun des gratifiés, donnent à ce document un intérêt de curiosité. Ainsi on y voit l'égalité établie entre l'abbé de Pure et Molière, et une immense supériorité accordée sur celui-ci à Mézeray, à Ménage, à Benserade, à Chapelain, à Cassagne et à l'abbé Cotin; on y voit mille livres accordées à l'auteur de l'ECOLE DES FEMMES *pour lui donner*, est-il dit tout simplement, *moyen de continuer son application aux belles-lettres*, et trois mille livres à l'auteur de LA PUCELLE, *illustre*, dit pompeusement l'état, *dans la poésie et les belles-lettres*.

Quelques savans étrangers ayant été compris dans cette répartition de faveurs, Colbert les en informa par des lettres dont les minutes se trouvent aux archives d'un de nos ministères, et que nous allons rapporter en faisant accompagner chacune d'elles de l'article de la liste de 1664 relatif au destinataire. Ce sont, sans doute, des variations sur une même corde, mais qui prouvent toutes l'amour-propre bien entendu, sinon bien éclairé, que Louis XIV mettait à protéger les lettres et les sciences.

Digitized by Google

A M. VOSSIUS (1).

Le 21 juin 1663.

Monsieur,

Quoique le Roi ne soit pas votre souverain, il veut néanmoins être votre bienfaiteur et m'a commandé de vous envoyer la lettre de change ci-jointe, comme une marque de son estime et un gage de sa protection. Chacun sait que vous suivez dignement l'exemple du fameux Vossius, votre père, et qu'ayant reçu de lui un nom qu'il a rendu illustre par ses écrits, vous en conservez la gloire par les vôtres. Ces choses étant connues de Sa Majesté, elle se porte avec plaisir à gratifier votre mérite, et j'ai d'autant plus de joie qu'elle m'ait donné ordre de vous le faire savoir, que je puis me servir de cette occasion pour vous assurer que je suis, etc.

COLBERT.

A M. HEINSIUS (2).

Monsieur,

Sur la connaissance que le Roi a eue de ce que vous valez, de la profession de l'éloquence et de la poésie,

(1) « Au sieur Vossius, Hollandais, qui excelle dans la géographie « et la connaissance des choses naturelles, en considération de son « mérite, douze cents livres. »

(2) « Au sieur Heinsius, Hollandais, résidant pour MM. les Etats « de Hollande en Suède, grand poète et orateur latin, en considé- « ration de son mérite, douze cents livres. »

Digitized by Google

Sa Majesté, qui n'a rien plus à cœur que de nourrir l'amour de la vertu et du savoir en ceux qui vous ressemblent par son estime et par ses grâces, m'a ordonné de vous envoyer la lettre de change que vous trouverez dans ce paquet pour marque du cas qu'elle fait de votre mérite et pour assurance de l'appui que vous devez attendre de sa magnanimité royale dans les choses où vous aurez besoin d'y recourir. Je n'ai de ma part exécuté aucun de ses ordres avec plus de joie que je fais maintenant celui qui regarde un homme d'autant de probité et de savoir que vous, de qui je tiendrai toujours à bonheur d'être cru, etc.

COLBERT.

A. M. GRATIANI (1).

Monsieur,

Comme vous avez pu remarquer de vous-même l'inclination qu'a le Roi de favoriser les beaux-arts et de faire fleurir les sciences en les honorant de sa protection, vous serez moins surpris de l'ordre que Sa Majesté m'a donné de vous envoyer avec ce mot une lettre de change qui ne sera pas plus une preuve de sa munificence que de la considération où elle a votre vertu, et le rang que vous tenez dans la profession de la poésie. J'ai de mon côté senti une joie particulière d'avoir reçu cet ordre pour une personne de votre réputation dont je connais depuis long-temps le

(1) « Au sieur Gratiani, secrétaire des commandemens du duc « de Modène, bien versé dans les lettres et la poésie, pour l'estime « que fait Sa Majesté de son mérite, quinze cents livres. »

Digitized by Google

mérite et à qui je serai toujours bien aise de pouvoir témoigner que je suis, etc.

COLBERT.

A M. LEO ALLATIUS (1).

Monsieur,

Le Roi étant informé de l'excellence de votre savoir qui vous a fait juger digne de la garde de l'une des plus belles bibliothèques du monde, Sa Majesté m'a commandé de vous écrire ces lignes pour vous déclarer la résolution qu'Elle a prise de vous témoigner l'état qu'Elle fait de votre vertu et de votre érudition. C'est pour cela que je vous envoie par son ordre la lettre ci-jointe qu'un si grand prince veut que vous receviez, comme une marque de son estime et de sa bienveillance et comme un gage de sa protection royale dans toutes les rencontres où il aura lieu de vous la départir. En mon particulier, Monsieur, je profiterai de celle-ci pour vous assurer qu'en ce qui vous touche, je suivrai toujours selon ma portée les sentimens de mon maître et m'estimerai fort heureux de pouvoir, aux occasions, vous faire paraître que je suis avec vérité, etc.

COLBERT.

(1) Le nom du savant bibliothécaire du Vatican ne se trouve pas reproduit dans la liste de 1664. Il est probable que les démêlés survenus entre la cour de Rome et le cabinet de Versailles par suite de l'insulte faite, en 1664, à l'ambassadeur français, M. de Créquy, auront seuls été cause de cette omission.

(*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

A M. BÉKLERUS (1).

Monsieur,

La réputation que votre mérite vous a acquise pour la beauté de votre savoir et surtout pour la connaissance de l'histoire, ayant passé jusques au Roi, Sa Majesté qui ne fait rien plus volontiers que d'honorer de ses faveurs la vertu en ceux où elle se rencontre, pour vous donner une marque de l'estime qu'Elle fait de la vôtre, m'a commandé de vous envoyer la lettre de change qui accompagne ce mot, et de vous assurer de sa royale protection aux occurrences où elle vous sera nécessaire. Je m'acquitte du commandement qu'il lui a plu de m'en faire, et j'en souhaite de semblables à l'avenir par où vous puissiez connaître la volonté que j'ai d'être toujours, etc.

COLBERT.

A M. GERVATIUS (2).

Monsieur,

Votre nom n'est pas connu seulement par les savans qui sont en France, et ce n'est pas leur seule approbation qui doit être la récompense de vos veilles. Le Roi, qui a été informé de votre suffisance et de la beauté de vos ouvrages, a souhaité vous donner des marques particulières de son estime, et, pour cet effet, m'a

(1) « Au sieur Béklerus, bien versé dans les lettres et dans les hu-« manités, pour le couvrir de donner son application aux belles-« lettres, neuf cents livres. »

(2) « Au sieur Gervatius, Flamand, secrétaire de la ville d'Anvers, « à cause de sa profonde érudition, douze cents livres. »

Digitized by Google

commandé de vous faire tenir la lettre de change qui accompagne celle-ci, et de vous assurer de sa bienveillance et de sa protection, et je ne pouvais pas recevoir un ordre de Sa Majesté auquel j'eusse plus de joie d'obéir, et je serai toujours très aise d'avoir de semblables occasions de vous témoigner que je suis, etc.

COLBERT.

A M. HEVELIUS (1).

Monsieur,

Si vous connaissez votre propre mérite, vous ne devez point être surpris de recevoir une gratification de la part du Roi qui, désirant de faire fleurir les sciences, honore d'une estime particulière tous ceux qui les cultivent heureusement. Comme votre réputation est venue jusques à Sa Majesté, et qu'Elle sait les progrès que vous faites dans l'astronomie, Elle m'a commandé de vous envoyer la lettre de change ci-jointe et de vous assurer en même temps de sa protection et de sa bienveillance. Je m'acquitte de cet ordre avec beaucoup de joie, et je souhaite qu'à l'avenir il se présente d'autres occasions où je puisse vous témoigner que je suis, etc.

COLBERT.

(1) « Au sieur Hevelius, Flamand, consul, vétéran de la ville de « Dantzic, fort savant dans l'astrologie, douze cents livres. »

Digitized by Google

RAPPORTS

DE

CHAPELAIN A COLBERT

SUR DES PROJETS D'ACADÉMIES.

On a vu, par l'avertissement qui précède les lettres qu'on vient de lire, que Chapelain était le conseiller littéraire de Colbert, qui le chargeait de lui désigner les savans et les littérateurs gratifiables. Ce ministre s'adressa au même poète pour avoir quelques idées sur l'utilité que la gloire personnelle de Louis XIV pourrait retirer de l'institution d'une compagnie savante qui fut établie d'après ses conseils, et devint l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Ce rapport qui est conservé aux manuscrits de la Bibliothèque du Roi, ne porte pas de date; mais il est nécessairement de 1663 environ, époque à laquelle fut désignée, pour travailler aux inscriptions, médailles, etc., une commission qui, composée d'abord de Chapelain, Bourzeis, Charpentier et Cassagne, compta ensuite un plus grand nombre de membres, et reçut enfin des statuts et un règlement. Quant à l'autre rapport, il peut être postérieur de trois ans, car l'Académie des Sciences ne fut instituée qu'en 1666.

I.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Le dessein, Monsieur, que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer, est tout-à-fait digne de la grandeur du Roi et de votre ardente passion, pour son

Digitized by Google

service et pour sa gloire. Je l'ai cent fois depuis considéré, et c'a toujours été avec une satisfaction extrême, de façon qu'il n'y a point à délibérer s'il se doit exécuter, mais seulement à songer aux moyens de bien faire.

Quant à celui des médailles, comme c'est une invention dont les Grecs et les Romains se sont servis pour éterniser la mémoire des éclatantes actions de leurs capitaines, de leurs princes et de leurs empereurs, à cause de l'incorruptibilité des métaux dont elles étaient composées, j'approuve fort que vous l'employiez à votre fin comme lui étant fort convenable; mais je suis balancé sur la manière, car on peut les faire à l'antique ou à la moderne. L'antique se contentait de marquer sur le revers quelque figure qui eût rapport à la chose, et quand on y joignait quelque mot, il était simple et sans jeu d'esprit. La moderne s'est, pour la plupart, tournée à charger le revers d'une devise qui est une invention que l'Europe ne connaît guère que depuis deux cents ans. Toutes deux sont louables; mais l'antique, par sa gravité, me semble plus proportionnée à la majesté royale, et j'inclinerais à ne faire servir l'autre que dans les galanteries et dans les carrousels. En cela pourtant, ainsi qu'en tout, il faudra suivre le goût du maître, après lui avoir représenté les raisons de part et d'autre. Le parti qu'il prendra sera le bon.

Pour les vers, vous ne pouviez, Monsieur, penser à rien qui allât plus droit à votre but. De toutes les choses durables, les vers sont sans doute celle qui se défend davantage de la lime du temps, lorsqu'une bonne main en est l'ouvrière. Toutes les autres ont fait naufrage contre cet écueil. Les ouvrages même de prose

Digitized by Google

les plus exquis ne sont venus jusqu'à nous que mutilés, et les poétiques seuls ont conservé leur composition tout entière, si bien que ce que vos soins feront éclore de beau en ce genre d'écrire pour célébrer les vertus et les actions du Roi, sera ce qui plus que tout les rendra immortelles. Il est pourtant fâcheux que ses entreprises passées, présentes et futures aient le malheur de ne pouvoir être traitées dans un poème épique, pour ce que cette sorte de poésie veut nécessairement des fictions et ne veut pas aussi que l'on en fasse qui puissent être contredites par ceux qui en ont vu la vérité, à cause qu'elles feraient perdre la créance à la narration, et, au lieu de servir, ne feraient que nuire. En récompense, on le peut célébrer par des panégyriques qui, sans avoir besoin de ces ornemens, sont capables de lui donner du relief, et susceptibles de toute la sublimité de la poésie. Or, ces panégyriques se font en rimes non croisées, tels qu'est celui de La Picardière pour la reine Marie de Médicis, et celui de Gombauld pour M. le cardinal de Richelieu; ou en stances de dix vers, dont se forment les odes, tel que celui de Malherbe pour le duc de Bellegarde, et, après lui, presque tous les poètes qui lui ont succédé, jugeant cette mesure et ces cadences plus agréables que celles des vers qui ne se croisent pas. Je suis pour ces dernières, quoique je n'improuve pas les autres. Les stances de longs vers, comme celles de Malherbe sur le voyage de Henri IV en Limousin, peuvent aussi être employées pour les grandes actions. Les sonnets même n'y sont pas mal propres s'ils sont de main de maître, et il y en a de Malherbe et d'autres qui ne font point de tort à leur matière, pour élevée qu'elle soit.

Digitized by Google

Je viens à l'histoire que vous avez jugée avec beaucoup de raison l'un des principaux moyens pour conserver la splendeur des actions illustres de Sa Majesté et les merveilles de sa vie. Mais il est de l'histoire comme de ces fruits qui ne sont bons que gardés et pour l'arrière-saison toute seule. Si elle n'explique point les motifs des choses qui y sont racontées, si elle n'est pas accompagnée de réflexions prudentes et de sentencieux documens, ce n'est rien qu'une relation et qu'une gazette sans force, sans autorité et sans dignité. De vouloir d'ailleurs écrire l'histoire d'un prince pendant le cours de son règne, avec les conditions requises pour sa bonté, ce serait exposer au jour les ressorts de sa conduite, donner lieu à ses ennemis de les rendre inutiles, et ôter toute confiance à ceux qui auraient des liaisons avec lui, lesquelles ne se maintiennent que par le secret et à l'ombre du silence. Ainsi, Monsieur, si vous faisiez travailler à l'histoire de Sa Majesté pour sa gloire, ce ne serait que pour la tenir cachée jusques à ce que la publication n'en pût nuire à ses affaires ni à celles de ses alliés. Quand néanmoins vous résoudriez de passer sur une considération si importante, je ne laisserais pas de trouver beaucoup de difficultés dans l'exécution; car, pour être bon historien, il faudrait avoir la confidence du prince, savoir les intérêts de ses amis, de ses voisins, de ses adversaires, être éclairé des maximes de la politique, entendre la guerre, n'ignorer ni chronologie ni géographie, et connaître les mœurs et les coutumes des nations, parties qui se rencontrent difficilement en un seul homme, lequel encore ne s'en pourrait bien servir, si le génie de cette profession lui manquait, lequel est si rare que depuis trois mille ans il ne s'en est pas vu six d'excel-

Digitized by Google

lens, entre tant de médiocres, ni qui se pussent vanter de le posséder véritablement. C'est un talent que la seule nature donne, et pour lequel il est besoin d'un tempérament judicieux et d'une ame équitable, libre de toute passion, et incapable d'être corrompue par le désir et par la crainte. Sans cela on ne peut rien faire, et avec cela, pour y réussir, il est encore nécessaire d'avoir l'expérience des choses du monde et la connaissance des intrigues de la cour. Mais combien y a-t-il de personnes de cette trempe, et à qui on puisse commettre un tel emploi, de qui enfin on puisse attendre un travail de cette sorte qui puisse durer? Voilà, Monsieur, ce qui m'embarrasse le plus dans votre beau dessein, car tout ce qui se fait sans un plan bien juste et sans une économie bien entendue, n'est assurément pas bon, quelque riches et brillantes qu'en soient les parties, et tout l'esprit imaginable, semé dans un corps où le jugement ne préside pas, ne sert qu'à faire une composition fausse qui, selon la nature des monstres, ou n'a point de vie, ou du moins ne vit pas long-temps. Comme donc les gens propres à se bien acquitter d'une tâche semblable sont très rares en tous les temps, et que ce siècle-ci n'en abonde pas plus que les autres, je trouve périlleux de charger quelqu'un de l'histoire du Roi, et je ne connais guère que vous qui pût l'entreprendre, ou du moins bien choisir et bien diriger celui qui l'entreprendrait.

Pour ne laisser pas toutefois Sa Majesté dans une trop longue attente des louanges qu'elle a tant méritées, je serais d'avis que vous employassiez les plumes les plus accréditées pour en traiter les amples matières oratoirement et par des panégyriques à l'imitation de celui du jeune Pline pour Trajan, lesquels bien plus

Digitized by Google

d'écrivains sont capables de faire, et qui pour cela demandent beaucoup moins de conditions. Non pas encore que je croie qu'on vous en pourrait fournir un grand nombre, comme vous-même vous l'avez reconnu, tant ce qu'on appelle esprit et doctrine en la plupart est mêlé de mauvais sens et de confusion. Cela ne m'empêchera pas, Monsieur, de vous proposer, si vous l'ordonnez, ceux qui ont le plus de nom dans le métier, soit pour la prose, soit pour les vers, soit de nos Français, soit des étrangers, soit pour notre langue, soit pour la latine. Vous prendrez vos mesures dessus et jugerez souverainement de mon jugement et de leur mérite, car je ne prétends que vous obéir, et payer aucunement par mes avis sincères la confidence que vous avez daigné me faire de vos sincères et vertueuses intentions.

Il y a bien, Monsieur, d'autres moyens louables de répandre et de maintenir la gloire de Sa Majesté, des quels même les anciens nous ont laissé d'illustres exemples qui arrêtent encore avec respect les yeux des peuples, comme sont les pyramides, les colonnes, les statues équestres, les colosses, les arcs triomphaux, les bustes de marbre et de bronze, les basses-tailles, tous monumens historiques auxquels on pourrait ajouter nos riches fabriques de tapisseries, nos peintures à fresque et nos estampes au burin qui, pour être de moindre durée que les autres, ne laissent pas de se conserver long-temps; mais ces sortes d'ouvrages appartenant à d'autres arts qu'à celui des muses, sur lequel vous avez souhaité mes sentimens, je me contenterai de vous en avoir fait souvenir, afin que vous jugiez s'ils peuvent entrer en part de vos autres sublimes idées.

Digitized by Google

II.

ACADÉMIE DES SCIENCES ET DES ARTS.

On veut faire une académie pour les sciences et pour les arts. Cette entreprise est digne de la magnificence du Roi et des soins de monseigneur Colbert; et si la prudence a voulu qu'on ait commencé le généreux dessein d'une réformation universelle par les choses qui regardent la subsistance et la tranquillité de l'État, la raison veut qu'on achève par celles qui peuvent y maintenir l'abondance et la vertu. Tous ceux qui cultivent les sciences et les arts doivent faire leur effort pour l'avancement d'un si beau dessein. Pour moi, je ne saurais contribuer que de peu de choses, mais je pense être obligé de dire ce que je sais, et si je ne fais paraître en cela toute la capacité d'un grand philosophe, je ferai voir au moins que j'en ai toute la franchise.

Je crois premièrement qu'on ne doit point former le projet d'une académie royale sur de simples idées, et qu'on fera plus sûrement de se proposer les exemples de toutes celles qui se sont faites jusqu'à présent; car, encore que celle-ci doive être incomparablement au-dessus de tout ce qu'on a jamais vu de beau en ce genre, néanmoins il est certain que cette proportion qu'il y a toujours entre les petites et les grandes choses qui sont de même nature, fait qu'on doit considérer ce qui s'est pratiqué dans les autres académies, si l'on veut bien juger de ce que l'on doit faire en celle-ci : on pourra toujours bien y ajouter ce qui la doit relever au-dessus de toutes les autres, et lui donner des

Digitized by Google

avantages qui fassent connaître de quelle main elle est soutenue. Ainsi j'estime qu'on devrait inviter diverses personnes de différentes académies de donner un modèle de la leur.

En second lieu, je crois qu'il faut bien consulter sur le choix des savans qui doivent composer cette illustre assemblée, et prendre garde que ceux qui ont le plus de réputation à la cour ne sont pas toujours les meilleurs sujets; pour peu d'habitude qu'on ait avec les savans on en sait la raison; mais les personnes qui sont fort occupées aux affaires publiques ne peuvent pas savoir ce secret; cependant il importe en une occasion comme celle-ci de le découvrir, et de faire observer à monseigneur Colbert qu'il y a dans le monde des savans de deux sortes; les uns s'adonnent aux sciences parce qu'elles leur plaisent, ils se contentent pour tout fruit de leurs travaux des connaissances qu'ils acquièrent, sans afficher de les publier, et s'ils sont connus, ce n'est que des personnes avec qui ils conversent sans ambition, et pour s'instruire mutuellement. Ceux-là sont des savans de bonne foi, et des gens dont on ne saurait se passer dans un dessein aussi grand que celui de l'Académie royale. Il y en a d'autres qui ne cultivent les sciences que comme un champ qui les doit nourrir, et comme ils voient par expérience que les grandes rétributions ne se donnent qu'à ceux qui font le plus de bruit dans le monde, ils s'appliquent particulièrement, non pas à faire de nouvelles découvertes, mais à tout ce qui les peut faire paraître; ils affectent surtout d'être connus à la cour; ils font des cabales pour cela, dans lesquelles on est de complot de ne rien dire que du bien de certaines gens, et de parler toujours mal, ou du moins froidement, de tous ceux

Digitized by Google

qui n'ont point de part à ces sociétés ambitieuses : ceux-là sont les savans du beau monde, et ceux que l'on connaît le plus; c'est à eux qu'on se rapporte du jugement qu'on doit faire des ouvrages et des auteurs, et en cela on fait le mieux qu'il est possible; mais cependant on ne doit pas attendre qu'ayant souvent intention d'avancer les moins capables, ils nomment toujours les plus excellens. Je ne veux point rien particulariser, de peur qu'on ne s'imagine que je veuille désigner quelqu'un, lorsque je veux seulement donner un avis d'un mal qui a toujours été et qu'il faut éviter en cette rencontre; ainsi je me contente de dire qu'il est très important d'y prendre garde dans une entreprise qui doit faire éclat dans le monde et commettre l'honneur de la France, si on y réussit mal; il ne faut pas que de petits intérêts et de petites vanités de savant empêchent que tous ceux qui sont propres à cette assemblée n'y soient appelés, et il semble que le mieux qu'on puisse faire pour les connaître est de s'en rapporter à des personnes d'une qualité assez éminente pour être au-dessus de toutes ces faiblesses, et en même temps d'un savoir assez profond pour pouvoir bien distinguer les différens génies de ceux qui sont propres à faire une expérience, ou de ceux qui en savent tirer toutes les utilités; de ceux qui ont assez de netteté d'esprit pour les bien recueillir; et enfin, de tous ceux qui ont les différens talens dont l'assortiment pourrait rendre l'Académie Royale aussi belle qu'utile. Au lieu que si l'on s'en rapporte à des savans de profession, il arrivera indubitablement que par intérêt et par prévention, ils excluront tous ceux dont ils appréhendent la capacité ou qui ne sont pas de leur opinion, tellement qu'une entreprise, la plus illustre qui fut jamais, demeurera

Digitized by Google

sans obtenir le principal effet pour lequel on y a dû penser, qui est de bannir des sciences tous les préjugés, en ne s'appuyant que sur des expériences; d'y trouver quelque chose de certain; d'en écarter toutes les chimères, et d'ouvrir à ceux qui les cultiveront à l'avenir un chemin aisé à la vérité, autant que Dieu a donné aux hommes de la connaître pour leur utilité. Quelle gloire au Roi, et quel honneur pour monseigneur Colbert si cela peut être; mais quel malheur sera-ce si, trompant la générosité du prince et les soins du ministre, on exclut par cabale la plupart des meilleurs sujets de cette compagnie! Au lieu de réformer les sciences, dont les abus sont peut-être plus importans (quoiqu'on ne se l'imagine pas ordinairement ainsi) que ceux de la justice et des finances, et au lieu de trouver des choses nouvelles, on demeurera dans les anciennes erreurs. Cependant la destruction de l'ignorance n'est pas une victoire moins glorieuse que celle de la chicane et celle de la maltote, et comme le Roi a déjà étouffé ces deux monstres, il semble que la défaite du troisième lui soit réservée. Ainsi j'espère qu'on y prendra garde de près, et que, n'admettant dans cette illustre académie que des génies dignes d'elle, on verra bientôt les sciences et les arts au point de leur perfection.

Digitized by Google

LES

TROIS CHAPITRES,

OU

LA VISION

DE LA NUIT DU MARDI-GRAS AU MERCREDI DES CENDRES.

PAR DIDEROT (1).

[*Les trois Chapitres* sont comme une imitation et une suite du *Petit Prophète* de Grimm; mais c'est une de ces imitations comme il appartenait à Diderot d'en faire. Ils furent écrits à l'occasion du Divertissement ajouté au *Devin du Village*, au plus épais de la mêlée entre les Piccinistes et les Gluckistes. Annotés par J.-J. Rousseau, ils ont été trouvés dans ses manuscrits récemment découverts à Neuchâtel, par M. J. Ravenel, à l'amitié duquel nous devons encore cette précieuse communication.]

CHAPITRE PREMIER.

1. Et la nuit du mardi-gras au mercredi des cendres, j'eus une vision. Je fus transporté en esprit dans le faubourg de Wischerade; je vis le Petit Prophète de

(1) Ce petit écrit, qui est une espèce de continuation du *Petit Prophète*, fut fait par M. Diderot à l'occasion du Divertissement du *Devin du village*,

Digitized by Google

Boehmischbroda, j'entendis la Voix qui lui parlait pour la seconde fois (1), et la Voix était véhémente, et celle du Petit Prophète aussi, et il se faisait un grand bruit dans son grenier. J'y entrai, et je vis le Petit Prophète. Il brûlait l'huile de la navette et il était triste comme s'il eût fait de la philosophie (2). Il avait la tête plus basse encore qu'il ne la porte naturellement; la douleur était peinte sur son visage et le désespoir était dans ses yeux. Il avait été à la Redoute de Prague, où il avait joué du violon pour gagner de quoi manger son pain et boire son eau; il avait joué d'autres menuets que les siens, il avait entendu crier : « Oh! les beaux menuets! oh! qu'ils sont beaux! » Son cœur avait été déchiré par la louange qui n'était pas pour lui, et il s'était retiré dans son grenier pour y pleurer en liberté.

II. Et quand il avait été libre dans son grenier, ses yeux s'étaient remplis de larmes, et il s'était écrié dans l'amertume de sa douleur :

« Pourquoi la Voix m'a-t-elle envoyé? pourquoi m'a-t-elle envoyé?

« O Voix! dis-moi, qu'avais-je fait avant de paraître? et pourquoi m'as-tu frappé si durement?

« Où fuirai-je, où me cacherai-je dans la confusion dont tu m'as couvert?

« Je te conjure de retirer mon ame de mon corps,

qui n'était pas composé quand la pièce fut donnée à Fontainebleau, et qui n'y fut ajouté que quand elle fut donnée à Paris. Ce Divertissement, d'abord moins goûté que les scènes, eut ensuite un très grand succès.

(*Note de J.-J. Rousseau.*)

(1) Voyez *le Petit Prophète de Boehmischbroda*, chap. 2, tome XV, p. 317, de la *Correspondance littéraire* de Grimm; Paris, Furne, 1830, in-8.

(*Note de l'éditeur.*)

(2) Idem, *ibid.*

Digitized by Google

parce que la mort me sera meilleure que la vie. Exauce-moi! exauce-moi! »

Et la Voix lui répondit : « Crois-tu, mon fils, que ta douleur soit raisonnable? » Et il répondit à la Voix : « Je le crois, je le crois, et je souhaite de mourir, parce que la mort me sera meilleure que la vie. Exauce-moi! exauce-moi! »

III. Et il commença incontinent à se désespérer davantage; son esprit se troubla, et dans le trouble de son esprit, il prit son violon, et il le brisa contre la terre; il prit les papiers de musique qui couvraient sa table, et il les déchira; il prit l'archet dont la tige était d'ébène et le bec d'ivoire, qu'il avait reçu des mains de son père lorsqu'il était allé à la Redoute pour la première fois, et qu'il devait laisser en mourant à son fils, et il le rompit sur son genou.

Il rompit son archet et il jura : « Parce que je ne rentrerai plus dans la grande ville, parce que je ne verrai plus la chose qui fait faire de mauvais menuets à ceux qui l'ont vue. » Mais il en devait être autrement.

IV. Car à l'instant la Voix l'appela par son nom, et lui dit : « Tu te trompes, mon fils Jean Népomucénus, tu te trompes; tu iras, car on joue *le Devin du village*, et souviens-toi qu'avant qu'il soit achevé, trois fois tu regretteras ton archet et ton violon. » Et le Petit Prophète répondit à la Voix : « Tu te trompes, et tu te trompes, car je n'irai point, encore qu'on joue *le Devin du village*; et qu'ai-je à faire de voir *le Devin du village?* Et pourquoi regretterai-je mon archet et mon violon? l'enseigne du *Violon Rouge* n'a-t-elle plus de renom dans toute la Bohême? et Joseph Eustache, mon père, qui m'avait donné l'archet à tige d'ébène et à bec d'ivoire, me laissera-t-il manquer

Digitized by Google

d'archet et de violon, quand je pourrais faire de bons menuets ? »

Et la Voix lui dit encore : « Crois-moi, mon fils Jean Nepomucenus, crois-moi, tu iras, car je veux que tu y ailles. Tu iras, et ce peuple t'aimera malgré qu'il en ait, et bien que de son naturel il haïsse ceux qui lui disent la vérité. Tu iras, car c'est chez lui que j'ai résolu de te combler de richesses. Je lui inspirerai de faire pour toi une souscription qui t'ôte la mémoire de tes mauvais menuets. Ce ne sera point une de celles dont j'ai dit dans mon indignation : « Parce qu'elles ne se rempliront point (1). » Ta souscription se remplira, car je suis le maître, car c'est moi qui tourne les volontés comme il me plaît ; et voici comment la chose arrivera. On ira de maison en maison, on criera : « C'est pour Jean Nepomucenus, c'est pour le petit Prophète de Boehmischbroda, c'est pour lui. » Je toucherai leurs cœurs de compassion, il ouvriront leurs coffres-forts, et dans huit jours tu seras riche, et tu ne sauras que faire de toute ta richesse. »

v. Aussitôt que le Petit Prophète eut entendu ces mots de la Voix, il se leva, il redressa sa tête, il devint rouge comme la magicienne quand elle chante ; ses yeux étincelèrent, il enfonça son chapeau, et il répondit, en faisant des bras :

« O Voix, pourquoi insultes-tu à ma misère ? comment suis-je devenu assez vil à tes yeux pour que tu m'aies proposé la souscription ? Le talent ne fait-il plus mépriser les trésors, et ne sais-tu pas que j'ai tou-

(1) Des personnes de la cour avaient ouvert, dans ce temps-là, une souscription de cinquante mille francs pour engager Jéliotte, qui voulait quitter le théâtre, à rester; mais elle ne put se remplir. (*Note de J.-J. Rousseau.*)

Digitized by Google

jours préféré la gloire du bon menuet et les applaudissemens de la Redoute, à toutes les richesses du monde?

« Je jouais du violon encore que mon manteau fût usé, et j'étais content.

« Je faisais de la musique en hiver, encore que je fusse sans feu, et j'étais content.

« Je n'avais rien de précieux dans mon grenier, que le ruban que m'a donné celle qui est la souveraine de mon ame, et j'étais content.

« Sans leur boutique et sans toi, j'aurais fait les menuets pour le carnaval. On se serait écrié : « Oh! les beaux menuets! oh! qu'ils sont beaux! » Celle qui n'a le cœur tendre et l'œil gai que pour moi, l'aurait entendu, son ame en aurait tressailli de joie, et j'aurais été content. O Voix! ô Voix! »

Et tandis que le Petit Prophète disait douloureusement : « O Voix! ô Voix! » il fut saisi par les cheveux, il fut transporté dans les airs, et je l'entendis, comme dans un grand éloignement, qui criait : « Non, je n'irai point, non. Retire plutôt mon ame de mon corps, parce que la mort me sera meilleure que la vie, et que les portes de l'enfer me seront moins odieuses que la souscription. »

CHAPITRE II.

1. Et le Petit Prophète se trouva une seconde fois dans la boutique de leur Opéra, car c'est ainsi qu'on l'appelle depuis la première fois qu'il y vint jusqu'à ce jour; son ame fut dans la détresse, ses yeux se tournèrent sur le Coin (1), il vit tous les malheurs qui de-

(1) Le coin de la Reine. On appelait ainsi la réunion des partisans de la

Digitized by Google

vaient tomber un jour sur le Coin, il n'y vit plus ceux qui disaient le mot et la chose, et il commença sa lamentation ainsi :

« Que sont devenus tous les habitans? Comment as-tu été changé en une solitude, ô Coin? Où est ta gloire et ta splendeur? Tes chefs sont errans, tes habitans dispersés, tes docteurs sont muets.

« Loges grandes et petites, écoutez ce que je vais annoncer; et vous, portes de l'amphithéâtre, désolez-vous!

« La sainteté du pacte a été foulée aux pieds (1). Ceux que ta Voix avait appelés d'au-delà des montagnes, ont bu les amertumes de l'injustice et de l'ignominie.

« Leurs cœurs se sont flétris; ils ont repris leurs bâtons à leurs mains; ils ont secoué la poussière de leurs pieds; ils se sont éloignés en frappant leur poitrine et en disant : « Malheur, malheur au peuple injuste qui foule aux pieds la sainteté du pacte, et qui porte à la bouche de l'innocent la coupe de l'ignominie. »

« O Coin, ceux que la Voix t'avait envoyés d'au-delà des montagnes ont été chassés; ton œil les cherche; ton cœur soupire après leurs chants : ils ne sont plus, ils ne sont plus!

« Qu'as-tu fait, ô Coin, pour être châtié de la sorte? Tes fautes ont-elles égalé ta tribulation?

musique italienne, parce qu'ils s'assemblaient du côté où était située la loge de la Reine. Le coin du Roi était occupé par les amateurs de la musique française.

(1) On chassa les bouffons de l'Opéra et même de la France sans les payer ni tenir l'engagement qu'on avait pris avec eux, et cela sans pouvoir alléguer d'autre raison, sinon qu'ils réussissaient trop. (*Note de J.-J. Rousseau.*)

Digitized by Google

« O vous tous qui passez par les escaliers et par les corridors, considérez et voyez! L'étranger s'est emparé du séjour de mes serviteurs. L'onagre a dispersé mes enfans.

« A qui te comparerai-je, Coin malheureux? A quoi dirai-je que tu ressembles, et comment te consolerai-je?

« Tous ceux qui ont passé par les corridors et par les escaliers ont frappé des mains en te voyant. Ils ont sifflé les chefs-d'œuvre que tu chérissais, et ils ont dit, en branlant la tête: « Est-ce là cette musique si vantée? Sont-ce là ces chants qui font l'admiration de la terre? »

« Tous tes ennemis ont ouvert la bouche contre toi. Ils ont sifflé, ils ont grincé des dents, et ils ont dit: « Nous les détruirons; voici le jour, nous l'avons vu. »

« C'est pourquoi mes yeux se rempliront de larmes. O Coin, je pleurerai sur toi nuit et jour, et je dirai à à la Voix: « Vois, considère quel est le peuple que tu as livré aux tribulations. »

II. Tandis que le Petit Prophète se lamentait ainsi sur les malheurs qui devaient tomber un jour sur le Coin, il entendit jouer l'ouverture du *Devin du Village*, et il regretta son archet et son violon pour la première fois, car il eût voulu jouer avec l'orchestre.

La toile se leva, Colette parut: il la reconnut aussitôt pour la bergère aux yeux noirs, dont il était écrit au cinquième chapitre de la Prophétie, qu'*elle chantait bien des chants qui n'étaient pas bien;* et encore que, pour cette fois, le poète eût dit dans ses vers,

Non, non, Colette n'est point trompeuse,

et qu'il eût dit vrai; cependant le Petit Prophète n'en voulait rien croire.

Digitized by Google

Colette était dans une grande affliction; des pleurs ne cessaient de couler de ses yeux, elle les recevait sur un coin de son tablier, et l'orchestre sanglotait avec elle, et le Petit Prophète lui disait : « Colette, ma mie, pourquoi pleures-tu tant? dis-moi ta peine, afin que je te console, si je puis. »

Colette ne répondit ni à lui, ni à son voisin, ni à moi, ni à mon voisin; elle se désolait vis-à-vis d'elle-même de ce qu'elle était délaissée par Colin, et le petit Prophète disait à part lui : « Colin est un bon garçon; il n'en faut pas douter, puisqu'il est aimé de Colette: pourquoi donc l'a-t-il délaissée, elle qui est si gentille?... Ah! je le vois.... c'est ce panier qui lui a mis martel en tête... Colin est un garçon de jugement qui a pensé mal d'une Colette en panier; il n'en veut plus, et je trouve qu'il a raison. »

Quand l'orchestre se fut bien désolé, et Colette avec lui, elle jura qu'elle haïrait Colin à son tour; et quand elle eut juré de le haïr, elle voulait l'aimer, et puis elle ne le voulait plus, et puis elle ne savait plus ce qu'elle voulait; et le Petit Prophète vit que Colette était fort amoureuse de Colin; il comprit cela clairement, quoique Colette assurât le contraire; il s'aperçut encore qu'il n'en était pas cette fois comme la première; que le récitatif était autre chose que les airs; il distingua très bien l'un de l'autre, parce que le musicien les avait distingués, et il en fut tout surpris.

III. Alors le Devin que Colette était venue consulter parut. Le Petit Prophète le prit pour une contre-épreuve d'un démon de grand opéra, car il était tout rouge, et il lui cria : « Monsieur le Devin, garde-toi de venir dans la forêt de Boehmischbroda, car le

Digitized by Google

Procureur fiscal pourrait bien te faire griller pour t'apprendre à t'habiller autrement. »

Colette se mit à compter son argent, et l'orchestre avec elle; elle craignait d'approcher du Devin, et l'orchestre peignait sa crainte. Cependant elle s'enhardit, elle présenta son argent au Devin, et le Devin lui apprit ce que tout le village savait, excepté Colette, que Colin l'avait délaissée pour la dame du village, parce qu'il aimait à être brave. Colette fut piquée, et elle chanta une chanson qui disait qu'elle ne s'en était pas laissé compter par les galans de la ville (1), parce qu'elle avait mieux aimé n'avoir ni rubans, ni dentelles, et être toute à son Colin; et le Petit Prophète lui dit : « C'est bien fait à toi, Colette, ma mie, c'est bien fait; voilà comme je t'aime, et si une autre, qui pense comme toi, n'était pas la souveraine de mon ame, tu la serais tout sur-le-champ. »

Le Devin réprimanda Colette d'avoir montré trop d'amour à son berger; il lui conseilla de faire un peu la renchérie pour le ramener et le rendre constant, et il lui donna cet avis sur un air et dans un chant si bien fait et si beau, que le Petit Prophète regretta son archet et son violon pour la deuxième fois, car il l'aurait mieux joué qu'il ne l'était par l'orchestre, et il vit que le musicien savait faire des accompagnemens et non du bruit.

IV. Tandis que Colette était allé s'attifer, comme le Devin l'en avait avisée, Colin arriva, et le Petit Pro-

(1) Si des galans de la ville
J'eusse écouté les discours,
Ah! qu'il m'eût été facile
De former d'autres amours!

Digitized by Google

phète dit : « Ah ! c'est celui qu'ils appellent le Dieu du Chant ! tant mieux, je suis bien aise qu'il soit le Colin de ma Colette.... Bonjour, Colin, puisque c'est toi, bonjour.... Approche, mon ami ; va, je te promets de faire ta paix.... J'aime Colin, j'aime Colette, parce qu'ils chantent bien tous deux... Je dirai son fait à Colin ; je prierai Colette de lui pardonner, et puis ils chanteront pour moi tant que je voudrai. »

Colin dit au Devin qu'il ne voulait plus aimer que Colette ; le Petit Prophète lui dit : « Tu feras bien » ; le devin lui dit qu'il était trop tard et qu'il n'y avait plus de Colette pour lui, et le Petit Prophète allait lui crier que le Devin mentait et qu'il était toujours aimé de Colette, car il craignait que le mensonge du Devin ne donnât de la tristesse à Colin, car le poète l'avait dit comme cela. Et point du tout : Colin se mit à faire le joli-cœur, à hausser les épaules, et à chanter en ricanant :

Non, non, Colette n'est point trompeuse ;

Et le Petit Prophète, qui s'intéressait à lui, se mit à lui dire : « Eh ! Colin, mon ami, ne sois pas si fat. Le poète et le musicien ne l'ont pas dit comme cela : Colin, mon fils, tu te perds ; je t'avertis que Colette ne te pardonnera pas, si tu continues, parce qu'elle n'aime pas les petits infidèles qui font les petits agréables. »

Le Petit Prophète lavait toujours la tête à Colin, et toujours il était interrompu par un charme que faisait le Devin pour deviner ce qu'il savait. L'orchestre fit le charme avec lui, le Petit Prophète vit que le musicien s'entendait à faire de la musique, il regretta son archet et son violon pour la troisième fois, et il se

Digitized by Google

ressouvint de la parole qui lui avait été dite par la Voix : « car on joue *le Devin du village*, et souviens-toi que trois fois tu regretteras ton archet et ton violon avant qu'il soit achevé. » Il s'en ressouvint, et il fut frappé d'étonnement, et il révéra la Voix dont la parole s'accomplissait sur lui d'une façon si merveilleuse.

Le charme fait, le Devin dit à Colin d'attendre Colette, d'être tendre et de paraître bien fâché, s'il voulait qu'on lui pardonnât ; et le Petit Prophète ajouta de son chef : « Colin, mon fils, te voilà bien averti ; si tu fais toujours le niais et l'avantageux, et que ta Colette ne te pardonne pas, tu n'auras plus à t'en prendre qu'à toi. »

En attendant Colette, Colin se mit à chanter un air qui dit, comme tout le monde sait :

Je vais revoir ma charmante maîtresse,

Et un autre qui dit, comme tout le monde sait encore :

Quand on sait aimer et plaire ;

Et le Petit Prophète s'écria : « Ah! traître! Colette t'aimera toujours, car tu chantes trop bien, et nous la prierons tous pour toi; mais tu n'aurais pas besoin de nous si tu voulais ne pas gâter ton affaire par la fatuité. »

v. Alors Colin aperçut Colette qui venait, et Colette aperçut Colin; elle était tout émue, le cœur lui battait; Colin ne savait où il en était, ni Colette non plus : le poète avait dit tout cela, et le musicien l'avait entrecoupé d'une ritournelle, que le petit Prophète

Digitized by Google

appela ritournelle l'enchanteresse, parce qu'en effet il en fut enchanté. C'était entre Colette et Colin à qui ne parlerait pas le premier; ce fut Colin qui commença. Il demanda à Colette si elle était fâchée, et il lui dit qu'il était Colin et toujours Colin, et elle lui dit qu'elle ne l'aimait plus, et l'on voyait qu'elle lui mentait, qu'elle s'efforçait d'être fausse, et que cela lui allait mal, parce qu'elle n'était pas coutumière du fait; car à tout moment elle oubliait son rôle et l'avis du Devin, et quand elle disait à Colin :

Non, Colin, je ne t'aime plus,

Le Petit Prophète disait : « Ah! la trompeuse! car elle l'aime, car j'y vois clair, malgré tout ce qu'elle fait pour que nous n'y voyions goutte ni moi ni Colin. »

Et, finalement, Colin disait qu'il voulait mourir; mais il le disait comme quelqu'un qui ne s'embarrassait guère qu'on le crût, et qui ne se souciait ni de Colette, ni du poète, ni du musicien, ni du Petit Prophète, ni de moi, ni d'aucun de mes voisins, ni d'aucun de leurs voisins, et il continua d'être avantageux et fat, et le Petit Prophète acheva de se fâcher, car il vit que Colin faisait tout autrement que le poète et le musicien ne l'avaient commandé, et il dit à Colin, dans sa colère : « Tu crois qu'on te pardonnera tout cela parce que tu es le seul Colin de ton village, et que les autres ne sont que des Colas; tu te trompes, Colin, mon ami, tu te trompes, et je t'avertis, une bonne fois, que Colette ne voudra point de toi, et qu'elle aimera mieux se passer d'amoureux que de prendre un garçon si mal appris; et si tu ne te soucies pas de moi, je t'avertis encore, une bonne fois pour

Digitized by Google

toutes, que je ne me soucie pas davantage de toi. Je ne voulais pas venir dans ta boutique, c'est la Voix qui m'y a traîné. Crois-tu que je ne me passerai pas bien de ton chant, moi qui ai entendu chanter le serviteur Salimbeni, le serviteur Caffarelli, le serviteur Cecielo, et cinquante serviteurs qui ont la voix légère de leur naturel, et qui chantent sans nasillonner et sans mâcher leur chant. »

Cependant Colette pardonnait à Colin, encore qu'il fît toujours l'avantageux, et le Petit Prophète disait à Colin : « Au moins ce n'est pas parce que tu le mérites ; c'est que Colette est bonne, qu'elle ne fait pas comme toi ; qu'elle obéit, elle, au poète et au musicien, et qu'eux, ils ont voulu qu'elle te pardonnât. » Et Colin et Colette chantèrent ensemble, et le Petit Prophète prit grand plaisir à les entendre, car les chants étaient bien faits et beaux, et les accompagnemens étaient beaux et bien faits, comme les chants ; il y trouva de la délicatesse et du goût, et il jugea que le musicien devait être content du poète, et que le poète devait être content du musicien, parce qu'il était content de tous les deux, encore qu'il ne soit pas facile à contenter.

VI. Et la Voix, qui s'était tue pendant toute la pièce, dit au Petit Prophète : « Mon fils Jean Nepomucenus, je vois que tu penches vers la colère, à cause de Colin qui ne s'est pas rendu digne de sa Colette, ni de chanter ce que le poète et le musicien ont bien dit, ni d'être applaudi par toi qui es mon fils. Viens, retournons dans le faubourg de Wischerade. » « Et la fête? dit le Petit Prophète. » « Tu ne verras point la fête, lui répondit la Voix, car la joie n'y est pas, et il ne faut pas que tu te fâches davantage et que tu fasses toujours de mauvais menuets, car tu es colère de ton

Digitized by Google

naturel, et tu n'aimes pas à faire toujours de mauvais menuets. »

Et à l'instant il fut saisi par les cheveux et emporté par les airs, et je l'entendis encore dans l'éloignement qui disait à la Voix, en pleurant comme l'enfant qu'on a gâté : « La fête! la fête! je veux voir la fête, moi, je veux voir la fête. »

CHAPITRE III.

1. Et l'œil de mon entendement continua d'être ouvert; je vis un château, des chaumières, un clocher, des habitans de la campagne rassemblés sous des arbres; il me sembla que j'avais été porté de la boutique de leur Opéra dans un village; et c'était en effet un village que je voyais, car il n'y avait point la symétrie qu'ils mettent dans leurs décorations, et il y avait la vérité qu'ils n'y mettent point; le serviteur Tenières eût fait de beaux tableaux de ce que je voyais et de ce que je vis encore par après, et ni le serviteur Tenières, ni aucun autre serviteur en peinture n'en eût jamais fait que de mauvais de ce qu'ils montrent dans leur boutique, et qu'ils appellent décorations, encore que ce n'en soit point; c'était un village que je voyais, et il était fête au village.

J'entendis quelqu'un sous les arbres, qui disait :

Venez, jeunes garçons, venez, aimables filles,

Et mon cœur fut ému de joie, car les jeunes garçons me font plaisir à voir, et j'aime les aimables filles. Ce quelqu'un était le Devin, mais il n'avait plus l'habit rouge.

Digitized by Google

II. Les jeunes garçons et les aimables filles accoururent, ils s'attroupèrent autour du Devin et ils lui demandèrent, ou les violons pour eux, car ils faisaient les signes, mais c'étaient les violons qui parlaient, et ils lui demandèrent : « Qu'y a-t-il, Monsieur le Devin? qu'y a-t-il de nouveau? Nous voilà, nous voilà tous, nous voilà tout prêts à sauter et à danser; » et ils avaient la joie dans les yeux et la légèreté dans les pieds, et ils sautaient devant le Devin comme des gens qui ont grande envie d'être encore plus joyeux et de sauter davantage.

Et il y avait dans un coin un jeune garçon et une jeune fille qui se faisaient des caresses; le Devin les leur montra, et sitôt qu'ils les aperçurent, ils s'écrièrent avec surprise (ou plutôt les violons pour eux, car ils ne faisaient tous que des signes, et c'étaient les violons qui parlaient) : « Eh! vraiment oui! et c'est Colin! et c'est Colette! » et ils furent beaucoup plus joyeux, et ils se mirent à sauter et à danser tout-à-fait, et pendant qu'ils sautaient, Colin et Colette se caressaient; car c'étaient eux, ainsi que les jeunes garçons et les aimables filles l'avaient dit, mais Colette n'avait plus de panier, mais Colin ne faisait plus l'agréable, et l'on dansait, et l'on chantait à leur sujet, et l'on disait, en chantant :

Colin revient à sa bergère;
Célébrons un retour si beau.

III. Cependant le Devin avait disparu, et j'entendis, incontinent au loin un bruit de hautbois, de musettes et d'autres instrumens champêtres; ce bruit interrompit le chant et la danse tout dans leur milieu : les chanteurs et les danseurs se mirent à l'écouter, cha-

Digitized by Google

cun dans l'attitude qu'ils avaient quand les hautbois et les musettes avaient interrompu le chant et la danse, et Colin dit à Colette, ou les violons pour lui : « Qu'est-ce que cela, bergère ? qu'est-ce que cela ? » Et Colette dit vivement à Colin : « Voyons, voyons. »

Et ils s'avancèrent tous les deux pour entendre et pour voir. Le bruit des hautbois, des musettes, et des instrumens champêtres recommença de plus fort, et ils virent que c'était le Devin qui revenait avec les ménétriers du village; il était suivi du père de Colin et de le mère de Colette, à qui tout le monde fit une grande révérence, car l'un était un vieux bonhomme, et l'autre une vieille bonne femme, car ils avaient tous deux l'air honnête et les cheveux gris, et ils étaient suivis du Lieutenant, du Procureur fiscal, du Greffier, des Marguilliers, et de tous les notables de la paroisse.

IV. Et aussitôt que Colette eut aperçu sa mère, elle pâlit, elle rougit, le cœur lui palpita; et cela est vrai, car les violons me le dirent, et elle courut se jeter entre les bras de sa mère, et elle embrassait sa mère et sa mère l'embrassait, et elle demeurait entre ses bras, et elles pleurèrent toutes deux, et tout le monde fut attendri.

Et Colin fut fort étonné, et il se fit autour de la mère et de la fille un combat des jeunes garçons et des aimables filles; les aimables filles voulaient retenir Colette parmi elles, les jeunes garçons voulaient l'enlever pour la rendre à Colin; cependant Colin parlait vivement à son père, et le Devin plaçait les ménétriers dans un endroit qui leur était destiné; le combat des jeunes garçons et des aimables filles cessa; Colette resta entre les bras de sa mère et au milieu de ses bonnes

Digitized by Google

amies; elles étaient environnées des bons amis de Colin, et l'on voyait bien à leur air qu'ils n'avaient pas encore perdu l'espérance de ravoir Colette.

v. Et Colin et son bon vieux père s'avancèrent dans le milieu, j'entendis, aux violons, que son père lui disait: « Tu l'aimes donc toujours? tu en es donc toujours aimé? elle t'a donc pardonné? » Et j'entendis, aux violons, que Colin lui disait: « Mon père, n'en doutez pas, n'en doutez pas. » « Ah! que j'en suis content, reprenait le père; mais qui me garantira... » Le bon homme n'achevait pas, mais il montrait à son fils les fenêtres du château. « Il n'en est plus question, lui répondait Colin; tenez, mon père, voilà monsieur le Devin, demandez-lui plutôt. » Le Devin s'approcha, les jeunes garçons s'étaient déjà approchés pour écouter, car les jeunes gens sont curieux, et Colin disait au Devin : « N'est-il pas vrai que nous nous aimons toujours, Colette et moi? N'est-il pas vrai que ce beau ruban, c'est elle qui me l'a donné? » « Rien n'est plus vrai, disait le Devin, rien n'est plus vrai. » « Et le château? » disait le père, en montrant encore les fenêtres au Devin; et le Devin lui répondait aussi : « Il n'en est plus question, il n'en est plus question. »

J'entendis tout cela à leurs signes et aux violons: les jeunes garçons l'entendirent tout comme moi, et ils virent que le père et le fils étaient fort joyeux, car ils s'embrassaient, et le bon vieil homme s'attendrissait de joie sur son fils. Les jeunes garçons tentèrent encore une fois d'enlever Colette aux aimables filles; et les aimables filles firent avec une vitesse incroyable trois ou quatre tours en rond autour de Colette et de sa mère, le visage tourné aux jeunes garçons; et les jeunes garçons, le visage tourné aux aimables filles, firent au-

Digitized by Google

tour d'elles et quand et quand elles, trois ou quatre tours en rond, sans pouvoir aucunement les déranger et arriver jusqu'à Colette.

VI. Cependant le père de Colin prit son fils par la main et le mena vers Colette et vers sa mère; les rangs des jeunes garçons et les rangs des aimables filles s'ouvrirent devant eux; les jeunes garçons restèrent placés en rond derrière les aimables filles, ils avancèrent seulement leurs têtes entre les têtes des aimables filles, pour entendre ce qui se disait entre le père, la mère et les deux enfans, et voici ce qui s'entendit très bien à leurs signes et aux violons. Ce fut le père de Colin qui commença; il ôta son chapeau, il fit la révérence à la mère de Colette, qui la lui rendit bien honnêtement, et il dit : « Voilà Colin qui aime votre fille, et voilà votre fille qui aime Colin; nous savons bien que Colette est une fille bonne, sage et gentille, qui nous convient; ce n'est pas parce que Colin est là et qu'il est mon enfant, mais c'est un bon garçon qui vous convient; marions-les, afin qu'ils soient heureux et nous aussi; » et la mère regardait sa fille, et il semblait qu'elle lui disait : « Qu'en penses-tu, Colette? » et Colette baissait les yeux, faisait la révérence, et cela s'entendait; et la mère prit la main de sa fille et elle la mit dans la main de Colin, et Colin et Colette allèrent s'asseoir à côté l'un de l'autre, bien joyeux, et les jeunes garçons et les aimables filles, et les notables du village l'étaient aussi beaucoup, et on le vit bien, car ils se mirent à danser tous pêle-mêle.

VII. Et pendant qu'ils dansaient, une des aimables filles alla chercher un chapeau de fleurs, et un des jeunes garçons alla chercher des livrées; le jeune garçon et l'aimable fille apportèrent ensemble, l'un, le

Digitized by Google

chapeau de fleurs, l'autre, les livrées; il y en avait de rouges, de blanches, de toutes couleurs. Les aimables filles attachèrent le chapeau de fleurs sur la tête de Colette, et les violons me dirent et je vis, à l'air des aimables filles, qu'elles étaient un peu affligées, les unes, de l'envie qu'elles portaient au sort de Colette, les autres, du regret qu'elles avaient de perdre Colette, leur compagne, et elles embrassèrent Colette, et Colette les embrassa, et leurs adieux furent fort tendres, et ils ne s'achevèrent pas sans verser des larmes, et Colette pleura sur ses bonnes amies, et ses bonnes amies pleuraient sur elle et les violons pleurèrent aussi.

Cependant les jeunes garçons distribuèrent les belles livrées à tout le monde, et premièrement aux jeunes accordés, et puis à la mère de Colette et puis au père de Colin; le bon vieux homme et la bonne vieille femme rajeunirent de plus de dix années; ils se mirent à danser d'abord ensemble, et puis avec tout le monde, et, quoiqu'ils dansassent à la mode de leur temps, qui était passé, ils faisaient grand plaisir à voir.

Et Colin chanta pour Colette une chanson touchante, qui disait en commençant comme cela :

Dans ma cabane obscure,
Toujours soucis nouveaux.

Le Devin, qui ne savait pas danser, donna pour sa part une chanson nouvelle, et sa chanson plut beaucoup, parce qu'elle était délicate, et le père de Colin et la mère de Colette, qui s'étaient approchés pour l'entendre, l'écoutèrent avec grand plaisir, parce qu'ils remarquèrent qu'il y avait de l'honnêteté et du bon

Digitized by Google

sens, et qu'ils aimaient en tout le bon sens et l'honnêteté.

VIII. Et quand la chanson fut finie, on pensa à mener Colin et Colette à l'église, où j'entrevis M. le curé qui les attendait sur la porte; ce fut le Devin qui régla l'ordre et la marche. Il se mit à la tête, et les ménétriers du village le suivaient, et Colin et Colette suivaient les ménétriers, et le père et la mère suivaient leurs enfans, et les notables de la paroisse suivaient le père et la mère de Colin et de Colette, et les jeunes garçons et les jeunes filles suivaient, en dansant, les notables de la paroisse, et ils s'en allèrent tous, et je ne vis plus personne, et je m'endormis, et ce fut la fin de la vision que j'eus la nuit du mardi-gras au mercredi des Cendres.

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR

LES RÉGIMENS FRONTIÈRES,

PAR LE MARÉCHAL DUC DE RAGUSE,

GOUVERNEUR DES PROVINCES ILLYRIENNES.

[Nous avons pensé que ce Mémoire, conservé dans les archives d'un de nos premiers corps judiciaires, pourrait offrir quelques aperçus applicables à la colonisation d'Alger. Lors même qu'il en serait jugé autrement, ce Mémoire présenterait encore un véritable intérêt par les vues d'organisation qu'il renferme.]

L'organisation des régimens frontières et les véritables principes qui lui servent de bases ont été peu connus en France jusqu'ici; cette organisation, d'ailleurs, a varié à diverses reprises; elle a subi tous les changemens que l'expérience a indiqués; mais elle paraît être arrivée, aujourd'hui, à un haut degré de perfection. L'importance de ses résultats, le prix au-dessus de toute espèce de calcul qu'elle donne, pour le service de Sa Majesté, à un pays pauvre et misérable

Digitized by Google

qui lui serait à charge, s'il était régi autrement, les dangers du plus léger changement dans une organisation dont tous les points se touchent et sont coordonnés avec un art admirable, enfin le bien-être de cette population, dont les progrès vers la civilisation sont, en grande partie, l'un des résultats de cette même organisation, m'ont déterminé à présenter, dans un cadre rétréci, la constitution de ces régimens, à développer les motifs sur lesquels sont fondées les différentes législations et les dangers inséparables d'un changement. Ce pays mal connu a été, en général, mal jugé : c'est à ceux qui, comme moi, l'ont étudié par devoir, à éclairer et à faire connaître le véritable état des choses.

La Croatie militaire ne doit pas être considérée comme une province, mais comme un vaste camp : sa population est une armée qui porte avec elle ses moyens de recrutement ; c'est une horde de barbares, qui demeure dans des baraques, au lieu d'habiter sous des tentes, et qui, au lieu de vivre uniquement du produit de ses troupeaux, vit de ses troupeaux et de ses champs ; mais c'est une horde *disciplinée*, *organisée*, et dont le bien-être, comme les intérêts, ont été calculés avec soin.

C'est une population belliqueuse dont les mœurs sont adoucies par les soins paternels du gouvernement pour son bien-être, et dont l'inconstance et l'indiscipline naturelles sont contenues par des lois justes et sévères, dont l'action, cependant, est tempérée par tout ce qui peut prévenir les abus.

Tout le monde sait que les Croates ont reçu *des terres, à charge de service militaire*, eux et leurs descendans ; je ne m'étendrai donc pas sur cette base

Digitized by Google

de leur établissement : je dirai seulement que la division a été faite en raison de la force des familles et de leurs besoins; que, lorsqu'une famille prospère et s'accroît, elle reçoit de nouvelles terres du gouvernement, provenant de l'extinction d'autres familles, ou en achète d'une famille qui en possède plus qu'elle ne peut en cultiver. Une famille ne peut se défaire de ce qui est nécessaire à sa subsistance; elle peut vendre le surplus, pourvu que ce soit à un individu ou une famille qui se soumette aux lois du service militaire, premier titre de possession. Les familles sont nombreuses et possèdent collectivement; *les individus ne possèdent pas; tout est commun.*

Une famille est composée de plusieurs ménages, et s'élève quelquefois au-delà de soixante individus. Le chef de la famille par l'âge (ou par l'élection de tous ceux qui la composent, si celui-là est incapable), est l'administrateur : c'est un patriarche muni de pleins pouvoirs, mais obligé, chaque année, de rendre des comptes; traité toujours avec considération par l'autorité, et ne pouvant jamais être puni corporellement qu'après avoir été démis de ses fonctions pour des causes de la plus grave importance et par jugement. Le chef de famille pourvoit aux besoins de tous, fait cultiver les terres, habille les soldats enrôlés, qu'il fournit à sa compagnie : il est assisté, dans ses fonctions, par sa femme; si elle est jugée incapable, ou s'il est veuf, une autre femme élue est maîtresse de la maison; au bout de l'année, le partage des produits nets est fait; et chaque individu enrôlé ou non enrôlé, absent ou présent, homme ou femme, a *une* part égale, à l'exception du chef de famille et de la maîtresse de la maison, qui en ont *deux*. Telle est, en abrégé, la loi

Digitized by Google

civile de la Croatie militaire; on conçoit facilement combien cette vie commune a d'avantages dans un pays aussi pauvre; combien elle est nécessaire à la conservation des familles, dont la jeunesse et les bras laborieux sont absens pendant plusieurs années pour le service militaire, et combien elle est utile à l'ordre du travail chez un peuple paresseux, comme le sont tous les barbares.

Je vais parler maintenant du mode de l'administration et de la justice. L'objet proposé a été de discipliner le peuple et d'en tirer des soldats, dans le plus grand nombre possible. Dès lors tout a dû tendre vers ce but, et l'administration, ne pouvant porter que sur des choses d'un faible intérêt, a été accessoire et subordonnée. Elle a dû être subordonnée, car, sans cela, des mesures d'administration, tenant à la nature des choses ou aux passions des hommes, auraient infailliblement contrarié et contrarieraient sans cesse celles qui doivent former des soldats; mais ce qui aurait été pis encore, si elle eût été indépendante, c'est qu'en divisant les pouvoirs, on aurait affaibli l'obéissance, et il faut, avant tout, ici obéir; relâchez les liens de l'obéissance, et vous n'aurez plus, chez ce peuple, ni ordre ni discipline; que la population perde son esprit militaire (et elle le perdra infailliblement si elle ne continue pas à être soumise aux règles qui l'ont fait naître), et les soldats, qui sont constamment chez eux, perdront leur valeur. Effectivement peut-on attribuer à d'autres causes qu'à ce régime le phénomène que présente la Croatie, où des soldats, toujours dans leurs familles, dispersés sur une grande étendue de pays, ont toujours et constamment l'esprit aussi militaire, aussi guerrier, autant de respect et d'obéissance envers leurs

Digitized by Google

officiers, que s'ils sortaient d'une caserne, sont aussi braves le premier jour de la guerre que le dernier? A quoi l'attribuer, si ce n'est aux impressions de leur enfance, aux discours, à l'exemple de leurs parens, à l'opinion de toute la population? Comment supposer que cette opinion, cet exemple, ces discours, survivraient un jour à l'organisation qui agit sur tous; mais si cette organisation, qui embrasse toute la population, ne peut être attaquée sans ébranler, sans détruire le système dans toutes ses parties; c'est au gouvernement à établir des règles, à demander des comptes, à surveiller de manière à prévenir tous les abus; et certes, toutes les règles imposées et suivies ont rendu, ainsi qu'on va le voir plus bas, l'administration aussi régulière qu'on puisse le désirer. Je prouverai, d'ailleurs, que, par la nature même des impositions, l'administration du territoire ne peut être séparée de celle des bataillons de campagne.

Chaque régiment a été cadastré avec beaucoup de soin : et, chose remarquable! une opération aussi importante que celle d'un cadastre et dont le génie, la volonté et la puissance seule de l'Empereur feront jouir un jour la France, est exécutée depuis longtemps pour la Croatie. La raison s'en trouve dans le nombre considérable d'officiers instruits et capables que renferment les régimens et qui ont pu être employés à ce travail, en temps de paix. Le tableau renfermant toutes les terres avec leur classement existe dans chaque régiment. Les terres labourables sont divisées en trois classes; l'impôt de chaque classe est fixé et déterminé. Comme les Croates ne peuvent donner que très peu d'argent, attendu qu'ils en ont peu, et que l'entretien des établissemens publics, de la plus grande importance, qui

Digitized by Google

couvrent leur territoire, exige de grands travaux, les terres sont imposées aussi en journées de travail, d'hommes et d'animaux : cependant, les journées de l'année sont rachetables à fort bas prix, à la volonté seule des Croates, qui ne peuvent pas y être forcés. Dans le cas où elles deviennent nécessaires aux travaux publics, ils sont tenus de les fournir en nature, au prix qu'ils les ont payés ; mais rarement ils profitent de la faculté de ce rachat, car rarement ils en ont les moyens; et les réglemens qui existent à cet égard ont établi toutes les règles convenables pour en prévenir l'abus. Cet impôt, à payer en journées de travail, est porté au cadastre du régiment. Ainsi, d'un coup d'œil, on peut voir ce que le régiment doit à l'Empereur en argent et en journées, et combien chaque famille, dont le nom est enregistré à côté des numéros des terres qu'elle possède, doit payer pour sa part. D'un autre côté, on a fait un dépouillement du cadastre; et chaque chef de famille reçoit un livret imprimé où sont inscrits le nombre d'arpens qu'il possède, la classe de chacun d'eux, portant le nombre de florins et de journées de différentes espèces dont il est redevable à l'État; le nombre de soldats qu'il entretient; enfin, le nombre de ses bestiaux. Sur ce livret doivent être inscrites chaque somme qu'il paie à compte, les journées de travail qu'il donne ; et, à la fin de l'année, les comptes sont arrêtés. C'est ici le lieu d'indiquer à qui sont confiés les détails de l'administration.

Le capitaine de chaque compagnie est censé l'administrer, mais il ne peut le faire que par l'intermédiaire et l'entremise d'un individu préposé pour cela. Cet individu, lieutenant ou sous-lieutenant, se voue à l'administration et ne roule plus de droit avec les

Digitized by Google

officiers militaires : on le nomme *officier d'économie*, il est l'administrateur véritable de la compagnie ; c'est lui qui arrête tous les comptes des familles, inscrit toutes les sommes reçues, répartit et règle l'emploi des corvées dues et portées au cadastre, mais qui ne peuvent être consommées qu'en vertu des ordres de l'état-major du régiment, qui ne peut lui-même disposer d'une seule journée sans que la direction centrale de *Carlstadt*, dont il sera parlé ci-après, ne l'ait autorisé sur le rapport des ingénieurs. Un *capitaine d'économie*, placé près du colonel, surveille l'administration de toutes les compagnies ; il reçoit les comptes des *lieutenans d'économie*, placés dans les compagnies, en fait le rapport au colonel, qui lui-même reçoit des comptes directs des capitaines des compagnies. Il établit ainsi un contrôle des opérations des capitaines. Les *officiers d'économie* ont, dans chaque compagnie, onze *sous-officiers* ou *caporaux d'économie* sous leurs ordres. C'est par leur entremise que leurs ordres parviennent aux différens villages, et par leur moyen qu'ils s'exécutent ; les autres officiers des compagnies n'ont rien à voir à l'administration ; ils ne sont chargés que de la police de leur arrondissement.

On voit avec quelle simplicité et quelle régularité cependant la machine est montée ; combien est facile toute espèce de contrôle : car un inspecteur peut en un jour vérifier l'administration d'une compagnie en réunissant au chef-lieu tous les chefs de famille, et constatant si les livrets sont conformes au cadastre, et si tout ce qui a été fourni s'y trouve inscrit.

On peut juger par ce qui précède que les travaux en nature forment une bonne portion de ce que les Croates doivent à l'Empereur. Ceux qui ont parcouru le pays

Digitized by Google

ne peuvent en douter. La quantité de belles chaussées qui le traversent dans tous les sens; les magasins de réserve établis dans chaque compagnie et qui, bien administrés, doivent prévenir toute disette; l'entretien des corps-de-garde des frontières nécessaires à la sûreté du pays qui n'est pas, comme en Dalmatie, borné par des montagnes inaccessibles, et dont quelques passages seulement doivent être gardés; enfin l'entretien de cinq cent trente-neuf maisons d'officiers ou d'employés publics, maisons indispensables au système et qui représentent une valeur de plusieurs millions, tout cela, dis-je, prouve que si les travaux en nature devaient être payés, il faudrait verser chaque année dans cette misérable province des flots d'or et d'argent; croit-on que six cent trente-cinq mille journées de différentes espèces s'obtiendraient facilement si l'organisation ne consacrait pas en principe que l'obéissance est le premier devoir d'un Croate?

J'ai dit que l'administration du territoire était nécessairement liée à celle des bataillons de campagne: et voici comment chaque soldat enrôlé doit être habillé complètement et en uniforme par les soins de sa famille; et pour cela l'Empereur accorde aux chefs de famille douze florins par an et par soldat. Les douze florins sont précomptés sur les impositions. Il est donc nécessaire d'en tenir un compte ouvert avec l'état-major du régiment, indiquant le nombre des soldats fournis par chaque famille, et consacrant la remise à faire, après qu'il est constaté que les soldats sont habillés suivant les réglemens.

La liquidation et le paiement, sans déboursés et par compensation, soit pour l'habillement, soit pour la solde des sous-officiers, des secours en blé, exigent

Digitized by Google

de même qu'il y ait un compte ouvert par famille à l'état-major du régiment; les *officiers d'économie*, ainsi que je l'ai exposé, sont donc les *administrateurs réels*, quoique subordonnés; ils sont capables, parce qu'ils sont choisis parmi les officiers qui ont le plus d'intelligence et qu'ils se vouent à cette carrière. On exige qu'ils aient précédemment servi militairement, afin qu'ils ne soient pas étrangers aux règles du service, et qu'en l'absence des bataillons de guerre, ils puissent conduire la population. Mais leur rôle prend un autre aspect, si on le considère dans son influence sur le bien-être des familles; sous ce rapport, on ne peut se faire une idée de sa haute importance, lorsqu'on ne connaît pas le caractère des peuples barbares, et particulièrement des Croates.

Les *officiers d'économie* sont chargés spécialement de veiller à la culture, de fixer l'espèce de grains qui doit être semée, la quantité de champs qui doivent être ensemencés; ils règlent la consommation des troupeaux, déterminent la quantité de grains récoltés qui doivent être portés par chaque famille au vaste grenier de réserve, construit dans la compagnie, monument de prévoyance et de sagesse. Un officier d'économie est un chef de manufacture qui met tout en mouvement avec méthode, avec prévoyance, pour obtenir les plus grands produits : c'est le maître d'agriculture qui dirige une industrie naissante; c'est enfin le chef laborieux qui force les individus insoucians à travailler; sans lui, la moitié des terres serait en friche et l'autre donnerait à peine la moitié de ses produits.

Mais ce n'est pas le tout; il visite chacune des familles de sa compagnie tous les quinze jours, et rend compte de leur situation et de leurs besoins au capi-

Digitized by Google

taine; celui-ci, accompagné de ses officiers, les voit par lui-même une fois par mois. Chaque officier supérieur visite six compagnies dans le même esprit tous les trois mois; et chaque année le colonel parcourt et visite toutes les familles du régiment.

Les lois de la discipline, appliquées à la culture des terres, et appliquées par des chefs auxquels on impose de tels devoirs à remplir, sont le meilleur moyen d'enrichir un peuple barbare et paresseux; et c'est en l'enrichissant qu'on le civilise. Les barbares isolés ont les mœurs et les habitudes des animaux; ils vivent d'herbes et meurent de besoin : les rassembler est le premier pas vers un changement d'état; les rendre obéissans est le second, parce que, victimes de toutes les erreurs qui tiennent à l'ignorance, ils ont besoin d'être conduits; le dernier enfin est de les faire travailler, afin de leur faire prendre le goût d'une vie laborieuse et d'améliorer leur sort. Lorsque le travail n'est pas une charge pour eux, qu'ils s'y livrent sans peine et ont acquis la prévoyance nécessaire pour régler avec économie le bon emploi des biens qu'ils possèdent, la civilisation est déjà avancée, et alors les hommes livrés à eux-mêmes marchent plus vite, font de plus rapides progrès. Les Croates n'en sont pas encore là, et la main protectrice d'un gouvernement paternel, qui veille sur eux et les conduit pas à pas, leur est encore nécessaire.

On admire les effets salutaires que ce régime a produits; car, malgré la pauvreté des Croates, ils prépresentent l'aspect du bien-être et d'un gouvernement de prospérité. Leur population, malgré vingt ans de guerre, à laquelle toute la jeunesse a pris part, s'accroît constamment, et s'est augmentée d'une manière très sensible depuis quarante ans, époque à laquelle ce

Digitized by Google

régime a été mis en vigueur, tandis que les Dalmates, leurs voisins, qui étaient en tout leurs semblables, sont aujourd'hui à un siècle d'eux, et gémissent dans la misère, la paresse et l'ignorance.

J'ai parlé de l'impôt foncier et de l'impôt de travaux publics commis sous le nom de *rabat*; les autres revenus des régimens se composent de quelques légers droits de patente sur les marchands, les moulins, etc., de droits sur le vin, des produits, des forêts et de ceux des douanes situées sur la frontière turque. Les premiers sont perçus par les soins et sous la surveillance des *officiers d'économie*, d'après de nombreuses formes établies, et conformément à un tarif publié et connu; l'administration des autres est tout-à-fait étrangère à l'autorité des régimens. Les employés des forêts étant sous les ordres de l'administration forestière de l'Illyrie, et ceux des douanes sous les ordres de l'administration des douanes, tout s'exécute, pour ces objets, d'après les règles des administrations précitées, seulement les produits nets sont versés *dans les caisses des régimens*, qui reçoivent les sommes qui en proviennent comme si elles leur étaient données par le trésor.

Je complèterai le tableau de l'administration, en ajoutant que chaque régiment est administré par un conseil d'administration responsable, auquel *le capitaine d'économie* fait toutes les propositions et les rapports sur l'administration générale; que les fonds sont déposés dans une caisse à trois clés, qui ne peut s'ouvrir qu'en présence des membres du conseil, et que *les officiers d'économie* qui font les recettes dans les compagnies, versent les sommes perçues, une fois par semaine; qu'un premier et second *maître des comptes* sont chargés de tenir toutes les écritures, d'enregistrer

Digitized by Google

les recettes et les paiemens qui ne peuvent se faire que sur délibérations; qu'un *commissaire des guerres*, résidant dans chaque brigade, surveille la comptabilité et vise toutes les pièces de dépense, et que toute la comptabilité des régimens est adressée à la *direction centrale* établie à Carlstadt, et composée d'un officier supérieur croate, d'un commissaire des guerres croate, anciennement employé dans ces régimens, et d'un auditeur en chef chargé de la surveillance des tribunaux des régimens, pour être contrôlée par elle et approuvée. Cette direction que j'ai instituée en remplacement du commandement et du commissariat général qui, chez les Autrichiens, avaient ces attributions, assure l'ordre partout. Je crois indispensable de la conserver; mais je propose d'y ajouter un inspecteur aux revues, Français, avec le titre d'intendant-militaire, qui en sera le président et qui ramènera, autant que l'organisation le permet, les règles de la comptabilité aux formes établies par les lois françaises.

Je passe à l'administration de la justice.

Justice prompte, impartiale et sans frais : justice à portée des justiciables; tel est sans doute le premier besoin de tous les peuples : mais ce besoin se trouve bien mieux senti par un peuple pauvre et simple : aussi, rien de plus sage et de mieux calculé, rien de plus conforme à ces principes que le système qui a été adopté dans la Croatie militaire; on a établi un mode simple de jugement, à portée de tous, pour juger des affaires faciles à comprendre, et de peu de valeur; mais on n'a pas abandonné à l'ignorance le jugement d'affaires d'un plus haut intérêt. Les procès les plus ordinaires des Croates sont de la valeur de quelques florins; si, pour des causes de cette nature, ils étaient

Digitized by Google

obligés d'aller à de grandes distances, il vaudrait mieux souvent pour eux renoncer à leurs droits que les soutenir. Cependant le pays est vaste, et on ne pouvait pas établir partout des juges salariés, sans s'écarter de l'économie qui est, dans ce pays, la règle de toutes choses; d'un autre côté, il était à craindre qu'un juge non payé, loin de l'autorité, ne s'écartât de la ligne indiquée par une stricte probité; il fallait concilier tous les intérêts, et voici ce qui a été fait pour y parvenir. On a érigé, dans chaque compagnie, un tribunal appelé *Session*. Le *lieutenant d'économie*, plus entendu qu'un autre dans les affaires, le préside : le sergent-major d'économie, deux sergens et deux caporaux d'économie, deux chefs de famille de la compagnie, choisis par le colonel, le composent. Une fois par semaine, cette *session* s'assemble ; chacun réclame, demande justice et l'obtient. Le tribunal, dont l'objet avant tout est de concilier les parties, ne peut être vénal, car il est trop nombreux, et les intérêts qui s'y traitent sont trop faibles. La confirmation du capitaine est, d'ailleurs, nécessaire au jugement. Le capitaine, dont l'autorité est fort limitée dans cette circonstance, reçoit cependant un nouveau caractère des fonctions respectables qu'il remplit. Ces tribunaux jugent, en général, avec tant d'impartialité, que je n'ai pas entendu une seule plainte contre eux, et presque toutes les affaires s'y terminent, quoique l'appel soit ouvert pour tous.

Mais, si ce tribunal a de la probité, il est possible qu'il ait peu de lumières; et la législation n'a pu lui abandonner des causes qui pourraient être obscures ou importantes; aussi chaque régiment a-t-il un tribunal composé sur d'autres principes. Trois auditeurs, gens

Digitized by Google

de loi, mais portant un titre et un costume militaire (car l'un et l'autre sont indispensables à la considération dans ce pays), sont chargés du jugement des affaires civiles et de l'instruction des affaires criminelles. Un seul auditeur, assisté de deux officiers, juge, et son opinion est la seule qui décide. La mission des officiers militaires assistans est de signer l'exposé des faits et le procès-verbal qui comprend les demandes, les réponses et les répliques. En effet, dans un pays où tout se traite verbalement, ou presque aucun des titres n'est écrit, quelle trace laisserait une affaire importante, si cette sage précaution n'avait été ordonnée? Quel moyen l'autorité aurait-elle d'éclairer la conduite d'un juge prévaricateur? Avec le mode établi, plusieurs années après le jugement, on peut vérifier s'il a été porté avec justice et équité. Le jugement du tribunal du régiment rendu, il y avait autrefois appel au tribunal siégeant à Agram, composé d'auditeurs et présidé par le général commandant en Croatie. Je propose de substituer à ce tribunal, celui de première instance de Carlstadt, augmenté de deux suppléans; tout peut ici rentrer dans l'ordre commun : les affaires qui seront appelées à ce tribunal seront assez rares pour qu'il ne soit pas nécessaire de masquer l'administration de la justice d'un voile militaire. Ce tribunal sera à portée, et sa composition offrira toute espèce de garantie.

Telle est la justice civile; elle semble satisfaire à tout, remplir toutes les conditions. Elle offre aux pauvres une justice prompte et sans frais, et à l'homme aisé et dont les intérêts ont une plus grande valeur, à celui dont les droits ont besoin d'être approfondis, des juges instruits et dont la conduite est constamment éclairée.

Digitized by Google

Je passe maintenant à la police correctionnelle et justice criminelle.

La police correctionnelle se rend différemment, en tant que l'individu qui se rend coupable est ou non enrôlé. Celui qui est enrôlé est soumis à l'action de ses officiers, comme tout autre soldat de l'armée : ceux qui ne le sont pas, les femmes, etc., sont soumis à la *session* dont j'ai parlé plus haut. Ce tribunal de famille, si je puis m'exprimer ainsi, ce tribunal composé d'individus de différentes classes, est certes le meilleur auquel on puisse donner de semblables attributions : on ne peut craindre ni passions, ni arbitraire, en raison de sa composition : là chaque état a son représentant naturel.

Toute affaire criminelle est portée, au régiment, devant un tribunal composé d'un chef de bataillon président, d'un auditeur, de deux capitaines, de deux sergens-majors, de deux sergens, de deux caporaux et de deux soldats. L'auditeur en fait le rapport; le délit est jugé; mais, pour ajouter aux garanties données à l'accusé, le jugement n'est exécutoire qu'après l'approbation du colonel, qui lui-même ne peut jamais, dans aucun cas, présider le tribunal. Lorsque la peine de mort est portée, le jugement, excepté dans des cas déterminés et qui menacent éminemment le repos public (comme la révolte et le vol à main armée sur la grande route); le jugement, dis-je, devait être soumis à la révision du tribunal d'Agram. Je propose de le faire réviser au tribunal de Carlstadt, que je suppose investi de la faculté de se transformer en tribunal civil d'appel, et en tribunal criminel pour la Croatie militaire, et je lui adjoins deux officiers à tour de rôle. Les accusés seront ainsi jugés, de nouveau, dans le calme, par un tribunal de neuf juges, pris dans

Digitized by Google

toutes les classes. Cette succession de jugemens met à l'abri et de l'influence des passions et des abus.

J'ai dit plus haut les motifs qui rendent le mode d'administrer la justice civile le seul convenable. Je ne crois pas avoir besoin de justifier longuement le mode de justice correctionnelle et criminelle : si, pour la première fois, toute la population était soumise à l'autorité du capitaine sans réserve, sa puissance serait trop grande et peut-être abusive ; s'il y était étranger, il perdrait et autorité et considération ; et malheur alors à l'édifice, car il écroulerait par sa base. Quant à la justice criminelle, quoi de plus populaire que la composition du tribunal, où l'on compte des sous-officiers, des soldats ? Quoi de plus sage que d'avoir laissé au colonels le droit de mettre en jugement, sans lui avoir permis de juger ; que d'exiger sa confirmation pour que le jugement reçoive son exécution ? Cependant on a voulu encore, dans les circonstances habituelles, que le jugement approuvé fût révisé. Les lois françaises sont plus rigoureuses ; si donc on était tenté de s'affliger du sort des Croates, qu'on se garde de le faire, car si tout a été calculé pour les forcer à l'obéissance, il semble que l'on a tout prévu pour les garantir des abus du pouvoir.

Je terminerai ce Mémoire en résumant les avantages qu'offre l'organisation, en présentant les inconvéniens qui résulteraient de tout changement. Le but d'une bonne administration est de mettre de l'ordre partout, de prévenir les abus, de présenter des comptes clairs et précis. Jamais système d'administration n'a donné des résultats plus avantageux, n'a présenté plus d'obstacles aux malversations ; l'inspection du tableau ci-joint, fourni tous les mois avec toutes les mutations, suffit

Digitized by Google

pour faire juger de l'exactitude qui est observée. Les idées de la discipline militaire, appliquée à la culture des terres, augmentent l'industrie des Croates, ajoutent à leurs ressources, préviennent leurs besoins, et les font marcher plus rapidement vers une civilisation plus élevée. Le but de la justice est de maintenir la paix entre les citoyens, et on arrive à ce résultat sans frais et avec sûreté : enfin, par l'ensemble du système, on maintient, sans dépense, une police exacte, chez un peuple remuant, inquiet et crédule; on entretient, presque pour rien, une belle armée, bien habillée, toujours exercée, toujours prête à combattre : enfin, on assure le recrutement de cette armée jusqu'au dernier homme de la population, qui, par l'opinion dont il est imbu, reconnaît le devoir de périr, ainsi que tous ses compatriotes, au service de son souverain. Tels sont les prodiges de cette opinion qui gouverne tout, qu'elle fait trouver ici, à une population entière, son bien-être, son honneur et ses jouissances dans une organisation qui lui impose de semblables sacrifices.

Si la question est renversée, et qu'on envisage les suites d'un changement de système, voici quels sont les infaillibles résultats : plus de discipline ni d'obéissance, plus de police; et qui peut calculer jusqu'à quel point un peuple de soldats, un peuple de vétérans, d'hommes accoutumés aux dangers, peut devenir à craindre, si les liens qui les contiennent viennent à être rompus? Il faut alors renoncer à cette nuée de soldats que cette organisation fournit; et, comme l'opinion ne sera plus la même, le petit nombre de ceux qu'on [illegible]ra ne sera plus composé des mêmes hommes, le pays n'étant plus conduit d'après les mêmes principes, la culture diminuera, parce que les Croates redoutent le travail.

Digitized by Google

Ils retomberont dans l'extrême misère, dans la stupide paresse, dont ils sortent à grands pas; ils redeviendront ce qu'ils étaient il y a quarante ans, ce que sont encore les habitans de l'intérieur de la Dalmatie : l'attachement que les Croates montrent pour Sa Majesté et son gouvernement s'anéantira en un instant; une partie de la population passera en Autriche, où on lui offrira l'existence qu'elle perdrait ici; l'autre, privée de guides et de chefs qu'elle puisse craindre et respecter, s'abandonnera à toutes les suggestions qu'on voudra lui donner. Les barbares ne raisonnent jamais, c'est toujours la sensation du moment qui les détermine : la sensation du jour détruit celle de la veille. Il faut donc que quelque chose supplée à ce raisonnement qui leur manque, pour les contenir au moins dans les bornes de la fidélité : et on ne peut y parvenir que par une organisation forte et l'habitude de l'obéissance. Les barbares sont des enfans capricieux et inconstans, mais terribles dans leurs écarts; les peuples civilisés se conduisent autant par les calculs de leurs intérêts que par les passions; les peuples barbares n'écoutent que leurs passions, et leurs passions sont fugitives et changeantes : il leur faut donc une règle qui les conduise, une règle qui agisse sans cesse, et une autorité visible et puissante qui les force à la suivre.

Ce serait une erreur que de croire qu'en changeant de système on pourrait lever de grands impôts. Non, sans doute, les Croates n'ont pas d'argent, ils ne peuvent en donner : non seulement les impôts qu'ils paient aujourd'hui ne peuvent être augmentés, et toute la population disparaîtrait plutôt que d'en payer de plus forts; mais même les impôts actuels ne pourraient probablement pas être maintenus. L'impôt foncier s'élève à

Digitized by Google

160,000 florins : mais qu'on ne s'y méprenne pas, il serait impossible de les faire payer en numéraire; il ne figure que pour mémoire dans les comptes, et il se solde, en nature, par l'habillement fourni aux hommes enrôlés; cet habillement est payé douze florins par an aux familles; et comme, pour les seize mille hommes, il faut une somme de 192,000 florins, le gouvernement doit un supplément à l'impôt de 32,000 florins. Ainsi les Croates paient réellement 160,000 florins d'impôt, et même davantage, attendu que l'habillement coûte plus des douze florins accordés, mais en ouvrages confectionnés dans les familles, en drap fabriqué et teint par les femmes, tissu de la laine des troupeaux, en un mot, en produits de l'industrie des familles.

J'ajouterai ici un double calcul qui prouvera, d'un côté, quel prix le régime actuel donne à ce pays, comme aussi quel faible produit l'Empereur en tirerait pour son service, dans le cas où le régime civil serait adopté. La Croatie militaire fournit et entretient seize mille soldats, aussi bien équipés que les troupes les mieux habillées de l'Europe, toujours prêts à partir au premier signal, et aussi disponibles que des troupes de ligne, faisant un service indispensable sur la frontière. Les revenus du pays et 1,575,000 francs pourvoient à tout; les troupes sont payées, les travaux publics, qui sont immenses, sont exécutés; l'administration est payée, les tribunaux sont payés; rien n'est omis; tout marche régulièrement. Si le système change, les revenus du pays diminuent. Mais, supposons (chose qui est plus que douteuse) qu'on parvienne à faire payer en argent l'impôt. [illegible] actuellement existant, les revenus seront d'environ 600,000 fr. il faut ôter 300,000 fr. pour l'administration, la justice,

Digitized by Google

les travaux publics les plus indispensables et les pensions, restera donc 500,000 fr. L'Empereur, traitant cette province comme les autres Etats, en tirerait les conscrits nécessaires à la formation et au recrutement d'un régiment : mais ce régiment coûterait deux millions par an environ, et représenterait une force présente sous les armes de deux à trois bataillons, formant environ deux mille hommes : calculant le parti que Sa Majesté tirerait pour son service de cette province, il en résulte que, toute balance faite, elle lui fournirait deux mille combattans, moyennant 1,500,800 de son trésor. Eh bien! avec la même somme, avec 1,575,000 f., au lieu de deux mille hommes, c'est seize mille hommes non effectifs, mais toujours présens sous les armes, c'est enfin jusqu'au dernier homme qui marche, si le souverain l'ordonne : et qu'on ne s'imagine pas que les seize mille hommes qui forment l'armée active et toujours disponible, puissent être considérés comme des milices : ce sont de belles troupes, bien exercées, remplies d'ardeur et de bravoure ; ce sont des vétérans couverts de blessures, et qui, bien commandés et placés dans nos rangs, seront les dignes soldats de César ; ce sont enfin des troupes de la même nature que celles qui forment le quart de l'armée autrichienne, que l'armée française estime, et qu'elle tient à gloire d'avoir battue.

Je conclus de ce qui précède :

Que l'organisation actuelle résout un problème difficile, celui de tirer d'un peuple le plus grand parti possible pour le service de l'Etat, en faisant ce qui contribue à son bien-être, aux progrès de la civilisation et satisfait son goût ;

Que l'administration est établie sur des règles telles,

Digitized by Google

qu'elles peuvent garantir de toutes sortes d'abus, autant qu'il dépend des hommes;

Que la justice est rendue avec intégrité et sans frais; et que le régime de ce peuple est merveilleusement adapté à son esprit, à ses mœurs, à l'état de sa pauvreté, à sa situation géographique;

Que la force vive des États étant des soldats et de l'argent, il serait déjà d'un grand prix, s'il donnait seulement, sans les entretenir, les soldats qu'il fournit; mais que les entretenant moyennant la septième ou huitième partie de ce que coûtent les autres troupes, son utilité pour l'Etat représente celle d'une province qui, donnant seize mille soldats, donnerait aussi dix à douze millions de revenus nets, qui seraient appliqués à leur solde et leur entretien;

Que ce pays misérable, sans intérêt, sans valeur, sans prix, à charge même sous un autre régime, devient, par l'espèce de magie de celui-ci, aussi utile à Sa Majesté, en temps de guerre, que l'alliance d'un des principaux membres de la confédération du Rhin; que toutes les parties de cette organisation se touchent, concordent entre elles, et forment un ensemble que le plus léger changement dans l'une de ces parties peut bouleverser; et qu'enfin il faut garder tout le système en son entier, sauf à remédier partiellement, avec le temps et sans changer de base et de principes, aux abus que l'expérience pourrait indiquer.

Fait à Laybach, le 27 octobre 1810.

Le maréchal duc DE RAGUSE.

Digitized by Google

VOYAGE EN LAPONIE,

PAR MAUPERTUIS.

A MADAME DE VERTEILLAC (1).

De Pello, 6 avril 1737. N. S.

Il faut bien, quelque aversion qu'on ait, Madame, répondre à une lettre où il y a autant d'esprit que dans la vôtre, et tâcher de faire les petites commissions que vous me faites l'honneur de me donner, quoique je ne sache pas bien encore si ce n'est pas pour vous moquer de moi que vous me demandez des cartes à jouer des pays du Nord, un volume in-12 de poésies danoises, et de jolies choses de Laponie. Je n'ai guère eu le temps de jouer quadrille à Stockholm, mais comme vous me demandez les cartes qui seront les plus différentes de celles de France, je peux bien vous répondre d'abord que ce sont celles de Tornea; cependant, comme il n'y a que deux ou trois jeux avec lesquels toute la ville joue et qu'on se prête les uns aux autres pendant toute l'année, je ne sais si j'en pourrai avoir un. Un volume in-12 de péosies danoises! en vérité, Madame, vous vous moquez de moi; il n'y en a jamais eu, il n'y en aura peut-être jamais, et s'il y en a, Dieu vous garde de le lire.

(1) Collection d'autographes de M. Berthevin.

Digitized by Google

Passons aux curiosités de Laponie ; il y a peut-être de très belles choses, dans le genre que vous me demandez de pétrifications, de coquilles, etc. ; mais comme elles sont couvertes de quelques aunes de neige, il n'est pas plus aisé de les trouver que si elles étaient au fond de la mer : je vous dirai comme le doge de Gènes : Ce qu'il y a de plus curieux dans ce pays-ci, c'est de m'y voir. Les habillemens et tout ce qui sert aux Lapons est trop vilain pour vous en porter et serait capable d'infecter votre cabinet; je pourrai cependant l'enrichir, à mon retour, d'une paire de souliers de huit pieds de long, pour vous apprendre à douter que les culottes des Finnois descendent jusque dans leurs souliers. Quand on n'a voyagé, Madame, que de chez soi aux Tuileries et à l'Opéra, on a des idées bien bornées sur toutes les belles choses que nous voyons, mais il ne faut pas, parce qu'on n'a rien vu, douter de la bonne foi d'aussi honnêtes voyageurs que nous : l'imagination, sûrement ; n'a rien à produire ici pour y trouver d'étranges choses ; si je vous avais dit, Madame, que l'été passé ma tente fut dressée sur une paire de souliers, vous ne l'auriez pas cru ; vous le croirez lorsque vous le verrez. Si vous n'étiez pas si incrédule, je vous aurais raconté bien des choses sur les Lapons que vous ne saurez point, car, Dieu merci, nous vivons à présent avec eux. Nous sommes venus, depuis quelque temps, passer les fêtes de Pâques à notre maison de campagne de Pello, et c'est dans cette saison le rendez-vous de tous les Lapons. Pello, comme vous savez, Madame, est un des derniers villages du monde du côté du nord, à une trentaine de lieues de Tornea ; il est avec cette capitale dans la même proportion que Vaugirard peut être avec Paris ; et Tornea est une ville qui consiste en

Digitized by Google

cinquante ou soixante maisons ou cabanes de bois. Le printemps y est un peu froid, puisque les thermomètres sont tous les jours beaucoup plus bas qu'ils n'étaient à Paris dans le plus grand froid du grand hiver; sans cela je n'en saurais presque rien, et je ne sens maintenant non plus le froid qu'un Lapon. Tout ce que je crains, c'est de ne pouvoir supporter les chaleurs de l'hiver prochain à Paris. Pendant ces froids, qui durent encore ici, quoique nos jours commencent à être de vingt heures, nos Lapons ne daignent pas dresser leurs tentes, et couchent à terre dans la cour de la maison d'où je vous écris, sans autre matelas que la neige. Vous ne le croirez pas encore, Madame, mais il me semble que j'en ferais bien autant, les corps sont bien plus dociles que les esprits; si je pouvais chasser du mien les chimères des pays méridionaux, je pourrais être le plus heureux Lapon du monde. Ce qui fait actuellement cette grande affluence de Lapons à Pello, c'est le retour des foires dont ils apportent jusqu'ici, aux gens de Tornea, les marchandises qu'ils ont achetées ou troquées; nous ne pouvons pas faire la moindre promenade sans rencontrer des files de rennes qui traînent ces marchandises dans de petits bateaux. Un Lapon à pied conduit le premier, le renne traîne son bateau auquel le second renne est attaché, et ainsi de suite, et ces bateaux doivent passer précisément tous par un petit sillon creusé dans la neige, parce qu'à droite ou à gauche le renne et le Lapon s'y trouveraient abîmés; dans l'un sont des peaux de rennes, dans l'autre des poissons gelés qu'on peut manger huit mois après qu'ils ont été pêchés au cap Nord, aussi frais que le premier jour; dans l'autre un petit Lapon couvert de merluches. Quand la caravane a fait la

Digitized by Google

journée, elle s'arrête là où elle se trouve, dans le bois ou sur le fleuve; les Lapons soupent de quelques poissons, les rennes mangent un peu de mousse; tous couchent ensemble là dans la neige et dorment aussi bien que ceux qui font porter leurs lits dans leurs voyages. Ils ont été aussi surpris de voir nos figures que nous les leurs; ils ont bien de la peine à deviner ce que c'est qu'un grand instrument que nous allons toujours portant avec nous, auquel nous bâtissons des temples sur les montagnes, où quelqu'un de nous veille toujours auprès de lui chaque nuit, auquel nous n'osons presque toucher, et duquel nous n'approchons qu'en tremblant et souvent à genoux : tout ce que pensent sur cela les plus sensés, c'est que c'est quelque divinité que nous adorons; mais pour les esprits forts ils nous croient des fous. Nous avons rapporté ici, ce dernier voyage encore, cette divinité qui est notre secteur, nous l'avons reporté sur Kittis dans un observatoire que nous y bâtîmes l'automne passé. C'est sur le sommet d'un mont glacé, dans la cabane la plus mal fermée, que nous passons des nuits dans la glace et dans la neige, dont le récit ferait trembler Paris, pendant que nos voisins nous regardent comme les gens les plus voluptueux et qui cherchent le plus leurs commodités. Ils ne font guère plus de cas de notre musique que de notre astronomie, et ma guitare n'a point du tout réussi avec eux; il est vrai que leur musique m'a paru aussi bien étrange; ceux qui couchent dans notre cour, quand ils sont en joie ou qu'ils font quelque rêve agréable, se mettent à chanter, à quelque heure de la nuit que ce soit, tous la même chanson; et si le compositeur a voulu exprimer le jappement d'un chien, leur musique est plus expressive que tous les

récitatifs de Lully et de Destouches. Ils nous viennent souvent rendre visite; ils entrent sans se faire annoncer, et tout à coup nous voyons, sans nous en être aperçus, un Lapon ou une Laponne dans notre chambre; ils trouvent fort ridicule qu'on ait des portes et des serrures.

En voilà assez, Madame, pour cette fois sur les Lapons; une autre fois nous examinerons, si vous voulez, lesquels d'eux ou de nous sont les plus raisonnables; mais il faut que j'y pense auparavant, car je n'en sais encore rien. Comme votre incrédulité m'a fait peur, je n'ai voulu vous parler que des choses les plus communes que j'ai remarquées; si vous n'aviez pas attaqué ma sincérité, je vous aurais raconté mille choses incroyables à ceux mêmes qui les ont vues. Je ne vous ai entretenu que d'une espèce d'hommes haute de quatre pieds, faisant et pensant en tout au rebours des autres; je vous eusse dit que, dans la zône glacée, il y a des personnes fort bien faites et fort aimables; qu'on y chante, qu'on y danse, et qu'on y fait tout ce qu'on fait à Paris, qu'on y fait jusqu'à des chansons et des vers; je vous aurais envoyé ceux-ci :

J'avais perdu Christine dans la neige;
Amour voulais-tu m'éprouver?
Christine dans la neige! hélas! comment pouvais-je
Espérer de la retrouver?
En vain de tous côtés j'avais cherché ses charmes,
J'étais transi de douleur et de fr[illegible]
Quand mes yeux [illegible] travers mes la[illegible]
Aperçurent certain [illegible]droit
Où la neige semblait et plus blanche et [illegible]s fine;
J'y courus, c'était ma Christine.

mais vous ne croiriez jamais ce que je vous dirais là-dessus.

Digitized by Google

Je n'attends plus de lettre de M. de Saint-Hyacinte; si j'avais écrit à un Lapon j'aurais plutôt reçu la réponse. Faites-lui en, je vous prie, Madame, mes reproches, car je suis assez sot pour l'aimer, malgré tous ses défauts. Pour madame, elle n'en peut mais, et j'ai pour elle presque autant d'aversion que pour vous. Mais surtout, je vous prie de présenter bien mes respects à M. le comte de Verseillac et de faire ma cour à M. notre gouverneur. Il y a encore une autre personne chez vous pour qui j'ai bien de l'estime et de l'amitié, c'est M. de Burigny. Je suis avec beaucoup de respect, Madame,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

MAUPERTUIS.

Digitized by Google

MÉLANGES.

EXÉCUTION DES JUGEMENS DU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

[Voici des bulletins de mort que l'histoire doit recueillir. Le troisième envoie à l'échafaud des membres fameux de la Convention ; la Commune de Paris est immolée par le quatrième; enfin le sixième livre au bourreau Fouquier-Tinville, qui avait signé tous les précédens arrêtés, et des juges et jurés du Tribunal révolutionnaire. L'orthographe des noms n'est pas toujours exacte, mais nous avons cru devoir reproduire ces monumens historiques tels qu'ils sont.]

I.

L'exécuteur des jugemens criminels ne fera faute de se rendre de suite à la maison de justice de la Conciergerie, pour y mettre à exécution le jugement qui condamne FRANÇOIS GOPENAY à la peine de mort. L'exécution aura lieu, à deux heures de relevée, sur la place de la Révolution de cette ville.

Fait au tribunal le 1er ventôse, l'an second de la République française.

Une voiture. *L'accusateur public,*

A.-Q. FOUQUIER.

Digitized by Google

II.

Le charpentier du domaine fera les préparatifs nécessaires pour l'exécution du jugement rendu par le tribunal contre SOUTY, FRANÇOIS DREYRE *et dix autres*, condamnés à la peine de mort. Cette exécution aura lieu, à quatre heures de relevée, ce jourd'hui, sur la place de la Révolution de cette ville.

Fait au tribunal révolutionnaire le sept ventôse, l'an second de la République française.

Deux voitures. *L'accusateur public*,

A.-Q. FOUQUIER.

III.

L'exécuteur des jugemens criminels ne fera faute de se rendre, ce jourd'hui, à la maison de justice de la Conciergerie, pour y mettre à exécution le jugement qui condamne les nommés LACROIX, DANTON, DESMOULINS, PHELIPEAUX, HERAULT, WESTERMAN, FABRE, DÉLAUNAY, CHABOT, BAZIRE, DESPAGNAC, JUNIUS FREY, EMMANUEL FREY, DERICHEUX et GUSMAN, à la peine de mort. L'exécution aura lieu, à quatre heures de relevée, sur la place de la Révolution de cette ville.

Fait au tribunal le 6 germinal, l'an second de la République française.

Trois voitures. *L'accusateur public*,

A.-Q. FOUQUIER.

Digitized by Google

IV.

L'exécuteur des jugemens criminels ne fera faute de se rendre, le vingt-quatre germinal, à la maison de justice de la Conciergerie, pour y mettre à exécution le jugement qui condamne ARTHUR DILLON, CHAUMET, GABEL, RAGONDET, ERNEST BUCHER, LACOMBE, LASALLE, LAPALUS, RAMEAU, LACROIX, GRAMMONT père, GRAMMONT fils, DURET, veuve DESMOULINS, (veuve HEBERT, LACOMBE) (1), BARAS, PHILIPPE SIMON, BESSERT, et LAMBERT, (et LANGEZ) et BROSSARD, à la peine de mort. L'exécution aura lieu, ledit jour, à quatre heures de relevée, sur la place de la Révolution de cette ville.

Plus la femme HEBERT.

Trois voitures. *L'accusateur public,*

A.-Q. FOUQUIER.

NAULIN, substitut.

V.

L'exécuteur des jugemens criminels ne fera faute de se rendre, le cinq floréal, à la maison de justice de la Conciergerie, pour y mettre à exécution le jugement qui condamne CROYER, PELLEGRIN, JOULIN, LECLERC, DESPREZ, THUILLIER, GRIMOARD, PERRIN, NEYON,

(1) Les noms mis par nous entre parenthèses ont été effacés par Fouquier-Tinville. Nous avons conservé l'orthographe vicieuse de plusieurs noms.

Digitized by Google

Barthe, Lamesle, Daubermenil, la femme Taboullot, la femme Bestel, Lalance, la veuve Masson, Suzanne Henry, la veuve Brigand, Jean Gossin, Collot, Lefebure, Lacordière, Herbillon, Petit, Fortain, Chotain fils, Marguerite Croutte, Gabrielle Henry, la femme Lagirousière, Anne Vatrin, Vatrin, Hélène Vatrin, Nicolas Milln, à la peine de mort. L'exécution aura lieu à quatre heures de relevée, sur la place de la Révolution de cette ville.

Fait au tribunal, le cinq floréal, l'an second de la République française.

Sept voitures. *L'accusateur public*,

A. Q. Fouquier.

VI.

L'exécuteur des jugemens criminels ne fera faute de se rendre, aujourd'hui dix-sept floréal, à la maison de justice de la Conciergerie, pour y mettre à exécution le jugement qui condamne Antoine-Quentin Fouquier, Etienne Foucault, Gabriel-Toussaint Sellier, François-Pierre Garnier-Launay, Pierre-Nicolas Leroy, dit Dix-Aout, Leopold Renaudin, Joachim Vilate, Jean-Louis Prieur, Claude-Louis Chatelet, François Girard, Pierre-Joseph Boyenval, Pierre-Guillaume Benoist, Marie-Emmanuel

Digitized by Google

LANNE, JOSEPH VERNET, FRANÇOIS DUPAUMIER et AMANT-MARTIAL-JOSEPH HERMAN, à la peine de mort. L'exécution aura lieu sur la place de Grève.

L'accusateur public.

JUDICIS.

Fait au tribunal, le dix-sept floréal, l'an troisième de la République,

L'exécution susdite sera remise à demain, dix-huit floréal, neuf heures du matin.

Au tribunal, les jour et an que dessus.

JUDICIS.

Trois voitures, le 18 floréal.

Exécuté le 18 *floréal, l'an troisième.*

LES GAULOIS ET LES FRANCS.

[L'étonnante requête qu'on va lire prouvera, à qui en douterait, que la division historique des Francs et des Gaulois, adoptée par des historiens modernes, occupa encore plus vivement quelques esprits au commencement de la révolution.]

AUX CITOYENS ADMINISTRATEURS DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DE PARIS (1).

Citoyens Administrateurs,

Jusques à quand souffrirez-vous que nous portions encore l'infâme nom de Français? Tout ce que la dé-

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville.

Digitized by Google

mence a de faiblesse, tout ce que l'absurdité a de contraire à la raison, tout ce que la turpitude a de bassesse, ne me semble pas comparable à notre manie de nous honorer de ce nom. Quoi! une troupe de brigands vient nous ravir tous nos biens, nous soumet à ses lois, nous réduit à la servitude, et pendant quatorze siècles ne s'attache qu'à nous priver de toutes les ressources nécessaires à la vie, et à nous accabler d'outrages; et lorsque nous brisons enfin nos fers et qu'ils dédaignent la qualité de frères, nous avons encore l'extravagante bassesse de vouloir nous appeler comme eux! Sommes-nous donc descendus de leur sang impur? À Dieu ne plaise, Citoyens! Nous sommes du sang pur des Gaulois. Chose plus qu'étonnante! Paris est une pépinière de savans; Paris a fait la révolution, et pas un seul de ces savans n'a encore daigné nous instruire de notre origine, quelque intérêt que nous ayons à la connaître.

Aimons-nous donc tant à être assimilés à des brigands! ou bien les crimes des Français auraient-ils des attraits pour nous, parce qu'ils ont commis les plus grands contre nous? Plus hardi que tous ces savans, quoique j'aie moins de moyens, l'intérêt de la patrie me fait oublier mon défaut de ressources, et je porte aujourd'hui le premier coup pour ouvrir les yeux à nos frères. J'ai présenté l'adresse ci-jointe à la Convention Nationale et j'y ajoute une lettre à mes concitoyens. J'ai dit dans l'une et dans l'autre la vérité sans ménagement; car il n'est plus temps d'en avoir; que je l'aie mal dite, il n'importe : la vérité, sous quelque forme qu'elle paraisse, a droit de se faire entendre, et de trouver de l'appui dans ceux qui sont intéressés à la faire connaître.

Digitized by Google

C'est chez vous, Citoyens administrateurs, que je viens chercher cet appui. Souffrirez-vous que les Parisiens n'aient fait la révolution que pour faire honneur de leur courage à nos plus grands, à nos seuls ennemis de quatorze siècles, aux bourreaux de nos ancêtres, et à nos oppresseurs? Non sans doute, vous les instruirez qu'ils ne sont point de cette race abominable qui ne s'est jamais distinguée que par ses crimes et surtout contre nous, et vous concourrez avec moi à obtenir de la Convention Nationale qu'elle nous rende le nom de Gaulois. C'est à vous qu'il appartient de commencer. Les autres départemens auxquels j'adresse un exemplaire de mon petit ouvrage, ne tarderont sans doute pas à vous suivre.

Je suis, dans cette espérance,

Citoyens administrateurs,

Votre très dévoué concitoyen.

DUCALLE.

QUESTION DE COMPÉTENCE JUDICIAIRE.

LE REPRÉSENTANT DU PEUPLE DUGUÉ-D'ASSÉ, *membre du Conseil des anciens, au Ministre de la Justice* (1).

Bellême, ce 25 germinal an IV.

On me dit, mon bon ami, que tu as décidé que les chouans qui ne sont pas pris les armes à la main, doi-

(1) Collection de M. Berthevin.

Digitized by Google

vent être traduits devant les tribunaux criminels, aux termes de l'article VII de la loi du 30 prairial de l'an III.

Je ne suis pas d'accord avec toi, car l'article 1er de la loi du 1er vendémiaire an IV, veut impérieusement que tous les chouans en général soient jugés par des Conseils militaires. L'article II de cette dernière loi, veut, à la vérité, qu'on inflige aux chouans les peines portées par la loi dudit jour 30 prairial an III, avec ces mots : « Pour être exécuté dans tout ce qui n'est « pas contraire au présent décret. »

Ce serait le contrarier, ce décret, que de faire juger un chouan pris avec ou sans armes, par les tribunaux criminels, puisque l'article 1er veut que tous ceux connus sous le nom de chouans, rebelles, ou sous toutes autres dénominations, soient jugés par un Conseil militaire.

Ainsi, mon ami, j'estime, d'après la comparaison des deux lois que je te cite, qu'on ne doit prendre dans la loi du 30 prairial, que les peines à infliger aux chouans, et la distinction de l'article III et de l'article V.

Je peux me tromper, mais je vois comme cela. Je te prie de me répondre le plus promptement possible, en voici le pourquoi : il y a ici à peu près cent chouans capturés ; presque tous ont été pris sans armes, mais tous, ou peu s'en faut, sont véritablement chouans, instigateurs, provocateurs et embaucheurs ; le conseil militaire est assemblé, et si on doit renvoyer devant le tribunal criminel, il arrivera infailliblement, ainsi que cela s'est pratiqué bien ailleurs, la mise en liberté d'une partie de ces coquins.

Digitized by Google

Réponds-moi donc, et bien vite, et donne-moi ta solution, qui sera la règle du Conseil militaire.

Tout à toi; ton ami,

DUGUÉ-D'ASSÉ.

AU REPRÉSENTANT DU PEUPLE DUGUÉ-D'ASSÉ, *membre du Conseil des anciens, présentement à Bellême, département de l'Orne* (1).

28 germinal an IV.

Je reçois, mon cher ancien collègue, ta lettre du 25 de ce mois, et je m'empresse d'y répondre. Il est très vrai que les chouans qui ne sont pas pris, soit dans des rassemblemens avec ou sans armes, soit les armes à la main hors des rassemblemens, doivent être jugés par les tribunaux criminels, conformément à l'article VII de la loi du 30 prairial de l'an III maintenu, ainsi que la loi du 1er vendémiaire de l'an IV, par l'article 598 du Code des délits et des peines.

La loi du 1er vendémiaire n'a rien changé à l'ordre des attributions déterminées par celle du 30 prairial précédent. Elle n'a fait que substituer aux tribunaux militaires supprimés par celle du deuxième jour complémentaire, les conseils militaires créés par cette dernière loi.

C'est ce qui résulte de l'article 1er ainsi conçu : *Les*

(1) Collection de M. Berthevin.

Digitized by Google

rebelles, ceux connus sous le nom de CHOUANS, *ou sous toute autre dénomination, et tous ceux désignés par l'article* III *de la loi du* 30 *prairial, et dont le jugement était attribué par cette loi aux tribunaux militaires, seront jugés par les Conseils militaires établis par la loi du deuxième jour complémentaire.*

C'est d'après cette règle, que le Conseil militaire formé à Bellême, doit se déterminer, soit pour retenir, soit pour renvoyer au tribunal du département de l'Orne, les chouans que tu m'annonces être actuellement détenus dans la commune.

Je t'observe cependant que, si parmi eux il y a des hommes prévenus d'embauchage, ils doivent, indépendamment de toute circonstance, être jugés par le Conseil militaire, aux termes de la loi du 4 nivôse dernier, qui, sur ce point, doit être considérée comme extensive de celle du 1er vendémiaire.

Salut et fraternité.

MERLIN.

RAPPORTS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AVEC LA RÉGENCE D'ALGER.

Alger, le 24 prairial an IV de la République française.

LE CONSUL-GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE A ALGER, *au citoyen ministre de l'Intérieur* (1).

Citoyen Ministre,

Je vous envoie copie de ma lettre de ce jour à

(1) Collection de M. Berthevin.

Digitized by Google

l'agence d'Afrique, établie à Marseille; elle pourra vous donner une idée de l'état où j'ai trouvé les affaires à mon arrivée dans ce pays : une dette considérable, des lettres de change sur le paiement desquelles on a des doutes, le crédit de la France ruiné, telle est en deux mots notre situation. Il ne m'appartient pas de juger ce qui a été fait devant moi. C'est à vous, citoyen ministre, à peser mûrement les observations que je fais à l'agence, et à prendre dans votre sagesse le parti qui conviendra le mieux aux intérêts de la République.

Je dois me borner à vous dire que les ressources que ce pays offre pour la France seront toujours d'une extraction facile, tant que nous nous piquerons d'exactitude dans les paiemens. Nul ne peut ici nous nuire que nous-mêmes, et il y a infiniment à rabattre de toutes les frayeurs qu'on veut quelquefois vous inspirer sur le caractère capricieux des princes du pays. Il y a sans doute avec eux des difficultés à vaincre et des désagrémens à essuyer; mais quand on paie bien, ces sortes d'inconvéniens se réduisent à des embarras diplomatiques qui n'affectent que faiblement et momentanément les opérations commerciales.

Ce qui me paraît principalement digne de vous occuper, c'est d'examiner si l'ordre établi jusqu'à présent pour l'importation des denrées de Barbarie en France, est à la fois le plus simple et le plus économique; et en supposant que vous jugiez à propos de le conserver ou de le changer, quelles sont les mesures à prendre pour assurer, dans tous les cas, le prompt paiement des denrées achetées. Les comptes détaillés du commandant Vallière prouvent combien les retards ont été funestes, et la ressource des emprunts ruineuse. Les

Digitized by Google

grains sont revenus à des prix excessifs, et les sacrifices qu'il a fallu faire sont d'autant plus douloureux qu'on aurait pu les éviter.

Maintenant, citoyen ministre, je demeure chargé d'une dette considérable, contractée par mon prédécesseur pour l'agence d'Afrique. Il a fallu me résoudre à m'en charger, parce que les ordres pour le retour en France du citoyen Vallière, donnés par le Ministre des relations extérieures, étaient impératifs, et que ses créanciers n'auraient pas consenti à son départ, si son successeur n'avait répondu de la dette. Le citoyen Dherculais, envoyé extraordinaire en Barbarie, avec lequel j'avais ordre de me concerter, et qui par sa commission devait nécessairement avoir beaucoup d'influence sur ma détermination, a jugé que je ne devais pas balancer à le faire, je me suis rendu à ses raisons et à son autorité. Mais j'attends de votre justice, citoyen ministre, qu'après avoir donné cette preuve de dévouement, vous donnerez tous les ordres nécessaires pour me fournir les moyens de satisfaire à mes engagemens. Vous sentirez qu'il serait encore moins malheureux pour moi que nuisible aux intérêts de la République, que mes premiers pas fussent marqués par l'apparence d'une infidélité.

Si la France a des besoins, cette année, elle peut espérer des secours de ces contrées, la récolte y est belle. Les prix baissent, et baisseront encore davantage au moment de la moisson qui est prochaine. Il dépend de nous qu'ils ne haussent pas exorbitamment, car je ne puis assez vous prier de bien considérer que ce qu'il nous en a coûté ci-devant représente le prix de la denrée, plus celui du discrédit où nous étions tom-

Digitized by Google

bés, soit par notre faute, soit par la difficulté des circonstances.

J'ose vous prier surtout, citoyen ministre, d'ordonner que les traites qui ont été tirées par mon prédécesseur, sur l'agence, soient acquittées. Si elles reviennent protestées, il faudra nécessairement supporter un intérêt pour en opérer le remboursement. Jusqu'à présent il a fallu, par arrangement avec les porteurs, consentir à leur bonifier sept pour cent. Si vous ajoutez à cela l'intérêt des sommes qu'on emprunte pour rembourser les frais de transport du numéraire, qui doit en dernière analyse être envoyé de France pour se libérer, vous sentirez combien de pareilles opérations sont désastreuses. Pour ma part je consentirais avec peine à en être l'instrument, et il est impossible que votre sagesse et votre zèle pour le bien public, ne cherchent pas à y mettre un terme.

Le citoyen Dherculais a été effrayé comme moi de cet état de choses; je regrette vivement que ses occupations ne lui permettent pas de vous en donner lui-même des détails, il y aurait sans doute ajouté des observations, que sa profonde connaissance du pays aurait rendues précieuses pour vous. Ce que je vous dis pourra néanmoins vous en donner une idée, que votre sagacité développera suffisamment pour arriver à des résultats dont l'économie sera le principe et la fin.

Salut et fraternité.

JEAN BON SAINT-ANDRÉ.

Digitized by Google

BÉNÉDICTION D'ANIMAUX (1).

Antoine-Eléonore-Léon Le Clerc de Juigné, par la Miséricorde divine et par la grace du Saint-Siége apostolique, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France, supérieur de la Maison de Navarre, etc. Nous permettons au sieur curé de la Madeleine de la Ville-l'Evêque, ou à tout autre prêtre qui sera par lui commis, de se transporter chez le sieur Pierre Mahieux, nourrisseur de bestiaux, rue Saint-Lazare, pour y bénir les animaux qui lui restent, afin d'obtenir de la bonté divine qu'ils soient préservés de la maladie dont ils sont menacés, et ce en observant les cérémonies, et récitant les prières ordonnées par le rituel de notre diocèse.

Donné à Paris, sous le seing de notre vicaire-général, le quinze juin mil sept cent quatre-vingt-neuf.

DE FLOIRAC,

Vicaire-général.

Par Monseigneur, GERVAIS.

[Sur cette étrange pièce on lit, de la main du conventionnel Chaumette, la note suivante :]

Monument de la superstition et de la sottise des prêtres du dix-huitième siècle. Ceci est précieux, en ce que la date est du mois de juin 1789.

CHAUMETTE.

(1) Collection de M. Berthevin.

Digitized by Google

LETTRE DE M. DE LA LANDE,

A M. DE MALESHERBES, DÉFENSEUR DE LOUIS XVI (1).

13 décembre 1792.

Vous avez toujours été grand, Monsieur : vous le fûtes en acceptant le ministère; vous le fûtes en le quittant; vous défendîtes la France quand on voulut l'opprimer. Vous allez défendre celui que tout le monde abandonnait; et c'est parce qu'il y avait du danger à le faire que vous vous êtes offert. Votre modestie vous empêchait de sentir que la haute considération dont vous jouissez peut lui sauver la vie. Combien de gens diront : Puisque M. de Malesherbes, qui connaît le cœur de Louis XVI, se présente pour le défendre, Louis XVI n'est pas un traître. Target craint, dit-il, pour sa conscience :

Le lâche craint la mort, et c'est tout ce qu'il craint.

C'est vous, Monsieur, qui avez craint votre conscience.

Victrix causa Deis placuit sed victa Catoni.

Les Dieux sont pour César et Caton pour Pompée.

Je me suis toujours félicité, Monsieur, mais je me félicite aujourd'hui plus que jamais d'appartenir à une compagnie qui est honorée de votre nom; c'est à ce

(1) Collection de M. Berthevin.

Digitized by Google

titre que j'ose vous adresser l'hommage par lequel je cherche à devancer celui de l'Univers et de la postérité.

LA LANDE.

NAPOLÉON AU MARÉCHAL BERTHIER (1).

Saint-Cloud, le 5 août 1806.

Mon cousin, j'imagine que vous avez fait arrêter les libraires d'Augsbourg et de Nuremberg. Mon intention est qu'ils soient traduits devant une commission militaire, pour être jugés et fusillés dans les vingt-quatre heures. Ce n'est pas un crime ordinaire, que de répandre des libelles dans les lieux où se trouvent les armées françaises, pour exciter les habitans contre elles; c'est un crime de haute trahison. La sentence portera que : Partout où il y a une armée, le devoir du chef étant de veiller à sa sûreté, les individus tels et tels, convaincus d'avoir tenté de soulever les habitans de la Souabe contre l'armée française, sont condamnés à mort. C'est dans ce sens que sera rédigée la sentence.

Vous mettrez les coupables au milieu d'une division, et vous nommerez sept colonels pour les juger.

Vous ferez constater dans la sentence, que les libelles ont été envoyés par les libraires Kupfer de Vienne, et Lurich de Lintz, et qu'ils sont condamnés à mort comme contumaces; lequel jugement sera exécuté, s'ils

(1) Collection de M. Berthevin.

Digitized by Google

sont saisis, dans les lieux où se trouvent les troupes françaises.

Vous ferez répandre la sentence dans toute l'Allemagne.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

NAPOLÉON.

LETTRE DE FAUCHET

A BERNARDIN DE SAINT-PIERRE (1).

Ce 2 octobre 1789.

Les vœux d'un solitaire, Monsieur et cher ami, sont ceux d'un amant de la nature, de la patrie et de la vertu. Je ne vous accorderai jamais, par mes ouvrages, les plaisirs que vous me donnez par les vôtres. Je vous envoie mon dernier discours; je demande la sanction nationale pour consommer la législation. Je crois que la nation seule peut savoir si ses représentans ont exprimé sa volonté; c'est le seul point où je m'écarte de vos vues, sans m'écarter jamais de vos intentions et de vos sentimens, qui tendent tous au bien public et au bonheur de la France. La société me charge de vous proposer, dimanche en huit, 12 octobre, pour Fontenai; le rendez-vous à la barrière du Trône à neuf

(1) Collection de M. Berthevin.

Digitized by Google

heures et demie; ce sera pour moi un jour de fête. Je vous embrasse et vous aime de tout mon cœur. Vous êtes le premier des écrivains français, en prenant cette expression dans tous ses sens, et je dispute à toute la France la primauté dans l'admiration et l'amour qui vous sont dus.

L'ABBÉ FAUCHET.

LETTRE DE SANTERRE (1).

Citoyen Ministre,

Vous avez sollicité du Corps législatif les moyens d'aider les manufacturiers; je suis manufacturier, j'ai une brasserie et une petite manufacture de toiles peintes; j'arrête faute de fonds. J'ai employé beaucoup de ma fortune au service de la République; les assignats et les mandats me réduisent à zéro. Pouvez-vous m'aider, citoyen ministre, et puis-je l'espérer? 25,000 fr. me suffiraient, je les rendrais sous deux ans et en paierais les intérêts.

J'ai déjà obtenu de vous différentes fois justice, je ne doute point de votre zèle à me rendre ce service; vous sentez, citoyen ministre, qu'ayant été l'agent de la loi dans les temps orageux, cela m'a retiré toutes mes connaissances riches, et m'ôte toute ressource.

(1) Collection de M. Berthevin.

Digitized by Google

Je suis propriétaire de deux manufactures, cela donne des sûretés à ceux qui me prêteront. Réponse s'il vous plaît.

Vous obligerez votre concitoyen et dévoué serviteur,

SANTERRE.

Faubourg Antoine.

FÊTE EN L'HONNEUR DE ROUSSEAU.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

ÉGALITÉ, LIBERTÉ.

22 vendémiaire l'an IIIe.

Charlier et Pocholle, représentans du peuple, envoyés à Commune-Affranchie, par le décret du 4 fructidor, et dans les départemens de Rhône et Loire, par celui du 10 du même mois.

AU CITOYEN TEIPYER, BOTANISTE,

La fête de Rousseau, qui devait avoir lieu décadi dernier, sera célébrée quintidi prochain, 25 vendémiaire. Il appartient à ceux qui font leur étude particulière de la nature, d'honorer l'homme qui en fut l'ami le plus vrai. Un groupe de botanistes doit faire partie du cortége; nous t'invitons à en diriger la com-

(1) Collection de M. Berthevin.

Digitized by Google

position, et à y réunir tous les citoyens qui, comme toi, ont cherché, dans la connaissance des plantes et de leurs vertus, les moyens d'être utiles à leurs semblables. Un étendard, qui portera une inscription analogue à la science qu'ils cultivent, sera placé, quintidi prochain, sur la place de la Maison Commune, et leur indiquera le lieu où ils devront se rassembler.

Salut et fraternité,

POCHOLLE.

Digitized by Google

JOURNÉE

DU 20 JUIN 1792.

[Louis XVI venait de destituer les ministres Servan, Roland et Clavières, et l'Assemblée nationale, dirigée par la Gironde, avait déclaré qu'ils emportaient les regrets de la nation.

D'un autre côté, l'Assemblée ayant décrété qu'à l'occasion de l'anniversaire du 14 juillet, chaque canton du royaume enverrait cinq hommes armés, et qu'il en serait formé un camp de vingt mille hommes sous les murs de Paris, Louis XVI, auquel le parti constitutionnel fit envisager cette mesure comme tendant à contrebalancer l'influence des bataillons royalistes de la Garde Nationale, avait apposé son *veto* sur ce décret.

Le peuple de Paris ne pouvait demeurer indifférent à cette lutte engagée entre la représentation, qui avait toute sa confiance, et la royauté en butte à tous ses soupçons. Il résolut de pétitionner pour le rappel des ministres et le retrait du *veto*.

Le 20 juin fut le jour dont il fit choix pour aller en armes faire entendre ses vœux à l'Assemblée et au Château. C'est dans les pièces qui vont suivre qu'on trouvera la véritable physionomie de ce mouvement, comme le rôle que chacun y joua, et le peuple, et les fonctionnaires girondins, et les gardes nationaux constitutionnels. La publication de semblables documents rendra l'histoire moins difficile à retracer aux écrivains consciencieux, et moins facile à altérer aux écrivains de parti. Après avoir lu ces dépositions complètes

Digitized by Google

de témoins de toutes les opinions, on sera autorisé à demander à M. de Montgaillard à quel témoignage il doit le texte de l'allocution au peuple que, dans sa *Revue chronologique*, il fait prononcer par Pétion.

Le 20 juin fut la première journée d'un drame qui se dénoua au 10 août. Nous espérons pouvoir prochainement compléter cette publication par des documens semblables sur la dernière de ces mémorables époques.]

A MONSIEUR ROEDERER.

Paris, le 18 juin 1792, l'an IV de la Liberté.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous faire passer expédition de l'arrêté pris par le Conseil-Général de la Commune, le 16 de ce mois, à l'occasion de l'annonce faite au Conseil-Général, que des citoyens des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel avaient résolu de présenter, mercredi prochain, 20 de ce mois, à l'Assemblée nationale et au Roi, des pétitions relatives aux circonstances, et de planter ensuite l'arbre de la liberté sur la terrasse des Feuillans, en mémoire de la séance du Jeu de Paume, etc.

Je vous serai obligé, Monsieur, de donner communication de ces arrêtés au Directoire.

LE MAIRE DE PARIS.

En l'absence de M. le Maire, et attendu l'urgence de l'envoi, j'ai cru devoir faire passer la présente à M. Rœderer, quoique non signée, ainsi que l'arrêté

Digitized by Google

qui l'accompagne : la même lettre signée sera envoyée demain, officiellement, à M. le Procureur-Général syndic.

CAIROL,

Chef de bureau de correspondance de la Mairie.

[La lettre officielle annoncée par M. Cairol, et signée PÉTION, se trouve au dossier à la date du 18. Elle est identiquement conçue dans les termes de celle qu'on vient de lire. *Note de l'éditeur.*]

A MM. DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

Paris, le 19 juin 1792.

On répand en ce moment, Monsieur, des bruits alarmans pour la tranquillité de Paris; ils seront sans doute parvenus jusqu'à vous, et j'augure trop bien de votre zèle pour le maintien du bon ordre, pour ne pas penser que vous n'ayez pris les mesures les plus capables de prévenir tout évènement qui pourrait le troubler. Veuillez, néanmoins, m'en faire part et me mettre à même d'en rendre compte incessamment au Roi, dont la sollicitude est toujours active, dès qu'il s'agit de la tranquillité publique.

Le Ministre de l'Intérieur,

TERRIER.

Digitized by Google

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

19 juin 1792.

A l'instant, Monsieur, où nous avons reçu votre lettre, nous étions occupés de prendre les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité publique; nous en conférions avec M. le Maire de Paris et MM. les officiers municipaux, administrateurs de police, que nous avions appelés au Directoire. Nous avons pris l'arrêté dont nous joignons ici une copie; nous l'envoyons sur-le-champ à la Municicipalité et au Commandant-Général, et nous veillerons à ce qu'il soit promptement connu du public. Nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien en informer le Roi, et nous pensons qu'il serait bon que vous le fissiez connaître à l'Assemblée nationale.

LES MEMBRES DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT.

DÉPARTEMENT DE PARIS.

Extrait des registres des délibérations du Directoire.

Du 19 juin 1792, l'an IV de la Liberté.

Le Directoire, instruit par un arrêté du Conseil-Général de la Commune, du 16 de ce mois, que des pétitionnaires, au nom des citoyens des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel, avaient demandé la permission de s'assembler, vêtus des habits qu'ils portaient en 1789, et avec leurs armes, demain 20 juin, pour

Digitized by Google

présenter à l'Assemblée nationale et au Roi des pétitions;

Que le Conseil-Général, considérant l'illégalité de tout rassemblement armé, sans une réquisition de l'autorité publique, a arrêté de passer à l'ordre du jour sur ladite pétition;

Instruit par des rapports multipliés que, nonobstant l'arrêté du Conseil-Général de la Commune, et les précautions ultérieures prises par la Municipalité, il y a lieu à craindre que des malveillans ne veuillent former des rassemblemens armés, sous prétexte de présenter des pétitions;

Considérant que, non-seulement la loi rappelée par le Conseil-Général de la Commune interdit les réunions des citoyens armés sans réquisition préalable, mais encore, que le Code municipal de Paris, en permettant aux citoyens de se réunir paisiblement et sans armes, pour rédiger des adresses et pétitions, y met la condition de ne pouvoir députer que vingt citoyens pour apporter et présenter ces adresses et pétitions;

Que ces lois ont été rappelées dans l'arrêté de la Municipalité, du 11 février dernier;

Que le pouvoir municipal serait méconnu et outragé, si malgré le refus motivé du Conseil-Général d'acquiescer à la pétition qui lui a été présentée, il se réalisait des rassemblemens illégaux et propres à troubler la tranquillité publique;

Que des pétitionnaires offenseraient la majesté des représentans du peuple, en se présentant armés devant eux;

Le Procureur-Général syndic entendu, arrête que M. le Maire, la Municipalité et le Commandant-Général seront prévenus de prendre sans délai toutes les

Digitized by Google

mesures qui sont à leur disposition pour empêcher tous rassemblemens qui pourraient blesser la loi, de faire toutes les dispositions de forces publiques nécessaires pour contenir et réprimer les perturbateurs du repos public; recommande spécialement aux citoyens, gardes nationales, et à toutes les personnes composant la force armée, de se tenir prêts à y donner assistance, s'il y a lieu de les requérir;

Arrête en outre que le présent arrêté sera imprimé et affiché dans les lieux accoutumés (1).

A MESSIEURS LES MAIRES ET ADMINISTRATEURS DE LA POLICE.

Paris, le 20 juin 1792, 5 heures.

Nous avons reçu, Messieurs, votre lettre de cette nuit; nous ne croyons pas pouvoir, en aucune circonstance, composer avec la loi que nous avons fait le serment de faire exécuter; elle nous trace nos devoirs d'une manière impérieuse. Nous croyons devoir persister dans notre arrêté d'hier.

LE DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT.

P. S. Nous recevons à l'instant votre lettre de cinq heures, nous ne jugeons pas qu'elle doive nous faire changer de dispositions.

(1) Cette pièce, qui aura été affichée, comme il est ici ordonné qu'elle le soit, n'ayant pas été insérée au *Moniteur*, serait peut-être perdue pour l'histoire si nous ne la reproduisions. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

A MONSIEUR LE COMMANDANT-GÉNÉRAL.

5 heures 1/2.

Nous avons reçu cette nuit une lettre de MM. les administrateurs de la police, qui nous proposaient diverses mesures relatives aux évènemens que l'on craint pour aujourd'hui. Nous leur avons répondu que croyant devoir persister dans l'arrêté que nous avons pris hier, de concert avec eux, nous nous empressons de vous en informer en recommandant de nouveau à votre vigilance toutes les mesures qui vous paraîtront nécessaires pour maintenir la tranquillité publique. Nous ne doutons pas que, si vous voyez le danger pressant, vous n'ordonniez de battre la générale pour appeler tous les citoyens à leurs drapeaux.

LE DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT.

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

6 heures.

Nous avons reçu cette nuit, de MM. les officiers municipaux, administrateurs de la police, la lettre que nous joignons ici. Nous n'avons pas cru pouvoir adopter les mesures qu'ils nous proposent; nous leur avons répondu par la lettre dont copie; nous avons en même temps écrit au Commandant-Général pour recommander de nouveau à sa vigilance toutes les mesures qu'il croira nécessaires pour le maintien de la

Digitized by Google

tranquillité publique. Nous n'avons pas, en ce moment, d'autres détails sur les rassemblemens projetés.

LE DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Nous nous empresserons de vous informer successivement de tous ceux que nous recevrons.

MUNICIPALITÉ DE PARIS.

Par le Maire et les officiers municipaux.

Extrait du registre des délibérations du corps municipal.

Du 20 juin 1792, l'an IV de la Liberté.

Le corps municipal étant informé qu'un grand nombre de citoyens, de tous uniformes et de toutes armes, se proposent de se présenter aujourd'hui à l'Assemblée nationale, et chez le Roi, pour remettre une adresse et célébrer en même temps l'anniversaire du serment du Jeu de Paume;

Le procureur de la commune entendu : arrête que le chef de légion, commandant-général de la garde nationale, donnera à l'instant des ordres nécessaires pour rassembler, sous les drapeaux, les citoyens de tous uniformes et de toutes armes, lesquels marcheront ainsi réunis sous le commandement des officiers du bataillon.

PÉTION, *maire.*

DEJOLY, *secrétaire greffier.*

Digitized by Google

A MM. DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

Paris, le 20 juin 1792, l'an IV de liberté, à 8 heures.

J'ai mis sous les yeux du Roi, Messieurs, l'arrêté que vous avez pris relativement à la tranquillité publique. Sa Majesté m'a chargé de vous témoigner sa satisfaction des mesures qu'il renferme, et de vous faire connaître qu'elle verra toujours avec plaisir les citoyens célébrer des fêtes dont la liberté sera l'objet; mais que des gens mal intentionnés pouvant profiter de ces circonstances pour commettre quelque désordre, elle avait cru devoir ordonner à la garde du château de s'opposer à tout attroupement dans son enceinte.

Le Ministre de l'Intérieur,

TERRIER.

A M. BLONDEL, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE PARIS, AU DIRECTOIRE.

Paris, ce 20 juin 1792, 10 heures du matin.

Aujourd'hui, mercredi 20 juin 1792, à quatre heures du matin, M. de La Pierre, adjudant-général de la 5e légion, est venu chez M. Leclercq, commandant en chef du 4e bataillon de la 5e légion, lui dire de faire assembler le bataillon le plus tôt possible au quartier, en faisant avertir chacun des citoyens qui le composent, sans faire battre la caisse, pour attendre au quartier les ordres ultérieurs.

Digitized by Google

Tous les citoyens ont été avertis, mais peu sont encore venus.

LECLERCQ,

Commandant en chef.

A MM. DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

Paris, 11 heures, le 20 juin, l'an IV.

Le Roi désirerait, Messieurs, que deux membres du Département se rendissent aux Tuileries pour connaître l'état de la ville et prendre les mesures que les circonstances peuvent exiger. J'ai l'honneur de vous en prévenir.

Le Ministre de l'Intérieur,

TERRIER.

MUNICIPALITÉ DE PARIS.

Aujourd'hui, 20 juin 1792, l'an IV de la liberté, sur les sept heures du matin,

Nous, officier municipal, administrateur au département de police, en conséquence de la lettre adressée, le même jour, à M. le Maire et aux officiers municipaux, administrateurs dudit département, par Messieurs du Directoire du département de Paris, nous sommes transportés 1° chez M. Alexandre, commandant du bataillon de Saint-Marcel, demeurant rue Mouffetart, au-dessus des Gobelins; 2° accompagné du-

Digitized by Google

dit sieur Alexandre, au comité de la section, assemblé dans le bâtiment du Marché-aux-Chevaux; 3° enfin, toujours accompagné dudit sieur Alexandre, du Président et de plusieurs membres du comité, sur le nouveau boulevart, et presque en face la Salpétrière où nous avons trouvé une partie du bataillon dudit Saint-Marcel en armes, ayant à leur tête leurs canons; et ce rassemblement était d'autant plus considérable qu'il se trouvait grossi par un grand nombre de citoyens et de femmes, chacun armé à leur manière, de fusils, de piques, de sabres, épées, bâtons, etc.

Et, après le compte que M. Alexandre a rendu à ce rassemblement de l'objet de notre mission, du vœu de la loi, de la lettre de messieurs du Directoire du Département, de l'envoi officiel qui en a été fait par M. le Maire au sieur Alexandre, commandant du bataillon de Saint-Marcel, nous avons ajouté toutes les raisons qui se sont présentées à notre esprit pour déterminer les soldats volontaires, les citoyens et les femmes qui étaient avec eux, à déposer leurs armes, et à ramener leurs canons dans le corps-de-garde où ils sont ordinairement déposés. Comme le rassemblement paraissait craindre d'être arrêté dans sa marche, par les postes qu'ils pourraient rencontrer, et qu'on leur avait fait entendre qu'ils seraient repoussés par les forces intérieures du château des Tuileries, tout ce que nous avons pu dire n'a point ébranlé la résolution du rassemblement, dont au surplus les dispositions ne nous ont point paru hostiles, et qui, suivant ce qui nous a été assuré, n'avait pour objet: 1° que de présenter ses hommages à l'Assemblée nationale et au Roi; 2° de renouveler solennellement le serment fait au Jeu de Paume, le 20 juin 1789. Pour ne nous laisser même

Digitized by Google

aucun doute à cet égard, les membres du bataillon, les citoyens, les femmes, se sont réunis pour nous engager à nous mettre à leur tête, et à les accompagner partout où ils se proposaient d'aller; à quoi il était impossible de déférer, attendu le compte très instant que nous avons à rendre à la Municipalité. Et, de retour à la maison commune, nous avons dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de raison.

PÉTION.

MUNICIPALITÉ DE PARIS.

Procès-verbal dressé, le 20 *juin* 1792, *par MM. Mouchet, Guiard et Thomas, officiers municipaux.* (Midi.)

Nous, officiers municipaux soussignés, sommes partis environ les huit heures et demie du matin, de la Mairie, pour nous transporter au faubourg Saint-Marcel. La mission, dont M. le Maire nous avait chargés, en présence de plusieurs de nos collègues, était de faire tous nos efforts pour empêcher le rassemblement d'hommes armés, de les faire rétrograder, s'ils étaient déjà réunis et en marche; enfin, d'éviter leur jonction avec d'autres. Nous sommes montés d'abord pour prendre des renseignemens au corps-de-garde de Saint-Firmin; nous avons causé avec plusieurs officiers pour leur demander à quel endroit ils croyaient que nous dussions nous porter, pour rencontrer plus sûrement et plus

Digitized by Google

tôt l'attroupement, s'il existait : ils nous ont répondu que c'était par le quai Saint-Bernard, en remontant jusqu'au boulevart de l'Hôpital. Le commandant, ou du moins un des principaux officiers du poste, nous a dit qu'il était là depuis cinq heures du matin, et que, malgré les ordres qu'il avait donnés, il prévoyait qu'il y aurait bien peu de monde à son poste.

Sortis de là, nous avons suivi la rue des Fossés-Saint-Bernard et tout le quai; nous y avons vu beaucoup de monde, mais point de groupes; cependant, quelques propos, lâchés de place en place, nous ont fait voir que le peuple était bien décidé; par exemple, l'un disait à l'autre : *On ne marchera donc pas?* Celui-ci répondait d'un ton très ferme : *Si, f.....! et qui pourrait en empêcher?* et d'autres de cette nature.

A mesure que nous avancions vers le boulevart, nous trouvions plus de monde, et surtout beaucoup plus de femmes, mais qui étaient plutôt en ligne qu'en peloton, comme rangées pour voir quelque chose, ce qui nous a fait croire que l'attroupement n'était pas loin; et en effet, en tournant le boulevart nous avons aperçu, à peu près vis-à-vis l'hôpital, une troupe considérable d'hommes habillés et armés de toutes manières; deux canons étaient à la tête, et traînés par des chevaux: nous nous sommes approchés, revêtus de nos écharpes, et, saisissant un moment de halte, nous nous sommes adressés à l'officier que nous avons rencontré le premier, lequel en a appelé d'autres.

Sur-le-champ nous nous sommes trouvés environnés d'une immense quantité de personnes, de tout âge et de tout sexe, armées et non armées; un très grand nombre en uniformes, grenadiers, fusiliers, chasseurs, les drapeaux au centre. Nous avons rappelé la loi, les

Digitized by Google

ordres qui nous avaient été donnés, l'arrêté du Département. Tous répondaient à la fois qu'ils reconnaissaient la loi aussi bien que nous; qu'ils n'avaient pas l'intention d'y manquer; qu'ils ne s'étaient armés que pour la faire respecter et observer; qu'ils ne voulaient commettre aucun désordre; qu'ils avaient annoncé publiquement leurs motifs bien purs, puisqu'il n'était question que d'aller présenter leurs hommages à l'auguste Assemblée nationale, célébrer l'anniversaire du serment du Jeu de Paume, et planter un mai, pour en perpétuer la mémoire; qu'au reste, plusieurs autres ayant été, avec leurs armes, à l'Assemblée nationale, *qui les avait bien reçus*, ils ne voyaient pas pourquoi on voudrait les empêcher d'y aller également. Nous les avons conjurés, au nom de la patrie, au nom de l'humanité, d'ouvrir les yeux sur les maux affreux qui pouvaient arriver... Ils ont répondu qu'on n'avait rien à craindre d'eux; qu'ils certifiaient qu'il n'arriverait aucun désordre, mais que rien ne pouvait les empêcher de marcher.

Comme ils témoignaient tous beaucoup d'égards pour leurs magistrats, nous en avons profité pour leur représenter que, puisqu'ils nous montraient tant d'attachement, ils ne devaient pas chercher à nous affliger; qu'ils ne pouvaient ignorer que nous étions forcés de faire exécuter les lois. Ils nous ont répété que nous n'avions rien à craindre d'eux; qu'ils convenaient que nous faisions notre devoir de bons magistrats, et qu'eux, ils faisaient celui de bons et vrais citoyens; qu'ils nous invitaient à escorter leurs drapeaux, et qu'enfin, si on voulait envoyer des canons contre eux, nous devions voir qu'ils en avaient aussi; et en effet tout cela se passait à côté des canons mêmes. Alors toute la

Digitized by Google

troupe, cédant à son impatience, se mit à crier... *En voilà bien assez; en avant, monsieur le commandant, en avant!* Et en effet l'ordre de *marche* a été donné.

Nous nous sommes retirés en leur rappelant sommairement ce que nous leur avions dit, et eux nous répétant toutes les protestations qu'ils nous avaient faites, savoir que nous pouvions être sûrs qu'ils ne causeraient aucun désordre. Nous sommes venus sur-le-champ rendre compte à la Municipalité. Mais, chemin faisant, nous sommes entrés pour la deuxième fois au corps-de-garde de Saint-Firmin, où nous avons reconnu, qu'ainsi que l'avait prévu le commandant, le nombre des citoyens armés n'était point augmenté. Mais nous ne devons pas oublier qu'à l'instant même où l'on criait en avant, on est venu annoncer que la municipalité de Gentilly arrivait et demandait la permission de se placer à côté des drapeaux.

Ce vingt juin mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatrième de la liberté, à midi.

MOUCHET, GUIARD, THOMAS,

Officiers municipaux.

MUNICIPALITÉ DE PARIS.

Extrait du registre des procès-verbaux du comité de la section de la rue de Montreuil.

L'an quatrième de la liberté, le vingt juin mil sept cent quatre-vingt-douze, dix heures du matin, sur l'in-

Digitized by Google

vitation faite par M. le président, les membres du comité, au nombre de sept, se sont rendus au lieu de ses séances, ainsi que le commissaire de police, assisté du secrétaire-greffier, pour veiller au maintien du bon ordre à cause du trouble occasioné dans la section, relativement au rassemblement considérable de citoyens armés de toutes armes et réunis à la section des Quinze-Vingts. Et vers onze heures du matin, M. Savin, commandant en second du bataillon de Sainte-Marguerite, s'est présenté au comité à l'effet de déclarer, au nom de M. le commandant dudit bataillon et au sien propre, qu'il avait été envoyé au poste de Montreuil une députation de la section des Quinze-Vingts, composée d'un sergent, de deux ou trois fusiliers et de cinq à six porteurs de piques, qui ont invité le commandant, au nom de M. Santerre, commandant du bataillon des Enfans-Trouvés, de faire marcher le bataillon de Sainte-Marguerite à la suite de celui des Enfans-Trouvés.

M. Bonnaud, commandant, a répondu à la députation et lui a montré l'ordre signé *Pétion*, par lequel il est expressément défendu au bataillon de sortir du poste, et que le civisme des chefs est garant qu'ils n'enfreindront pas la loi. La députation a répondu que le bataillon des Enfans-Trouvés avait reçu même consigne, et qu'elle avait été levée. M. le commandant de Sainte-Marguerite a donné connaissance de cette consigne à tous les citoyens, soldats de son bataillon, et un très grand nombre a manifesté l'envie de marcher avec la section des Quinze-Vingts; mais M. le commandant de Sainte-Marguerite voulant éviter les malheurs qui seraient résultés d'une résistance opiniâtre de sa part, et couvrir la démarche illégale qu'on le

Digitized by Google

forçait à faire, requiert le comité de la section de la rue de Montreuil, de consigner dans ses registres la protestation formelle qu'il se réserve de réitérer en personne, qu'il n'a marché contre les ordres précis qui lui avaient été donnés que comme contraint, et pour éviter que la différence des opinions de divers citoyens, composant le bataillon, ne fût un sujet de malheurs pour quelques-uns d'entre eux. Et au moment où ledit sieur Savin faisait la présente protestation, le bataillon était déjà en marche; il n'a pas eu le temps d'attendre la rédaction du présent procès-verbal; néanmoins le comité, pour satisfaire autant qu'il est en lui au bataillon, a donné acte à M. Savin, ainsi qu'à M. Bonnaud, de la présente protestation, pour servir en temps et lieux de justification de leur conduite, et ont les membres présens, le commissaire de police et le secrétaire-greffier, signé en fin de la minute du registre. Ainsi signé :

QUENIARD, *président;* DEVERGILE; VIET; DUPORT; BENOIT; BIENAIMÉ, *commissaire de section;* DUMONT, *commissaire de police;* MUSINE, *secrétaire-greffier.*

DÉPARTEMENT DE PARIS.

Extrait des registres des délibérations du Directoire.

Le Directoire, délibérant sur les désordres qui viennent d'avoir lieu dans le château des Tuileries;

Le suppléant du Procureur-Général Syndic entendu : Mande à M. le Maire et à la Municipalité de Paris

Digitized by Google

d'assurer, par tous les moyens que la loi a remis en leur pouvoir, la sûreté et la tranquillité publiques, et notamment la sûreté du Roi, de la famille royale et du château des Tuileries ;

Mande en outre à la Municipalité de rendre au Directoire un compte détaillé, et par écrit, des évènemens de la journée, et de la conduite des différens fonctionnaires publics qui pourraient être prévenus d'avoir manqué à leur devoir.

Fait en Directoire, le vingt juin mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatrième de la liberté.

LA ROCHEFOUCAULD, *président.*

BLONDEL, *secrétaire.*

Paris, le 20 juin 1792, l'an IV, 11 heures du soir.

Je vous invite, Messieurs, au nom du Roi, de vous rendre aux Tuileries pour concerter avec vous les moyens d'assurer la tranquillité de cette nuit.

Le Ministre de l'intérieur.

TERRIER.

A M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC.

Paris, le 21 juin 1792, l'an IV de la Liberté.

J'apprends à l'instant, Monsieur, que M. le Ministre de la justice vous a fait passer un exemplaire du décret que l'Assemblée nationale a rendu ce matin, concernant les pétitionnaires armés. Vous sentez, comme moi, combien il est nécessaire que le décret soit pu-

Digitized by Google

blié et affiché avec la plus grande promptitude et la plus grande profusion.

Je vous prie d'y mettre la plus grande célérité possible.

Le Ministre de l'intérieur,

TERRIER.

[Note de la main du procureur-général syndic :]

J'ai répondu de vive voix au ministre.

A MESSIEURS DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Paris, le 21 juin 1792, l'an IV de la Liberté.

Le Roi me charge, Messieurs, de vous inviter à envoyer aux Tuileries M. le Procureur-Général Syndic, ou deux des membres du Directoire, ainsi que vous me l'avez proposé.

Le Ministre de l'intérieur,

TERRIER.

[On lit écrit au crayon sur un feuillet joint à la pièce précédente :]

Le Ministre de l'intérieur est prévenu qu'il doit se présenter un certain nombre de gardes nationales de Versailles à l'Assemblée, et qu'ils seront armés au moins de leurs sabres; on lui a dit aussi qu'il y a en ce moment de l'agitation au faubourg Saint-Antoine. Voilà pourquoi il a écrit au Département. Je lui ai dit ce que la Municipalité nous a rapporté à cet égard, mais il faut que le Département envoie prendre des informations. Je le prie de me les faire passer.

Digitized by Google

Le juge de paix va informer.

Le Roi m'a chargé de renouveler au Département sa satisfaction de sa conduite.

A MESSIEURS DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

Section de la rue de Montreuil, l'an IV, le 21 juin 1792.

Un bruit se répand dans le faubourg Saint-Antoine et alarme de nouveau les citoyens qui ont quelque chose à perdre; ils sont menacés d'être conduits demain ou lundi, au plus tard, chez le Roi, afin d'avoir de lui une réponse décisive, ou bien s'ils refusent de se porter en armes, ils sont menacés d'être massacrés chez eux. Le Roi lui-même doit l'être pour son manque de foi.

Le résultat des opinions des groupes répandus dans le faubourg est que : *le peuple ayant la force en main, il ne faut pas qu'il s'en laisse imposer; le peuple étant seul souverain, il doit faire la loi* SANS CONSTITUTION et SANS SANCTION. Les esprits ont été échauffés par des membres de l'Assemblée nationale, mardi dernier, et le peuple, qui révère ses représentans, parce qu'il les croit infaillibles, n'entendra jamais que la loi est au-dessus de lui, quand il entend un représentant lui dire qu'on peut se passer de sanction.

Prenez garde qu'une nouvelle incursion n'ait lieu, car ce sera la désorganisation complète du corps social; elle est d'autant plus à craindre que l'on n'a pas trouvé de résistance pour la première, et d'autant plus certaine que ce matin les habitans de Montreuil, en vendant leurs denrées dans cette malheureuse ville qui les

Digitized by Google

fait vivre, disaient qu'ils descendraient au premier signal et soutiendraient les patriotes dans leurs entreprises contre le *veto*, et viendraient massacrer tout ce qui s'opposerait à leur passage.

Je vous donne, en citoyen et en fonctionnaire qui veut fermement l'exécution des lois, et qui ne tient à aucune secte, un avis dont je vous garantis la sincérité. Si vous voulez en savoir plus, je vous dirai des faits qui vous ouvriront des portes pour découvrir une partie des trames qui s'ourdissent assez ouvertement pour que vous en ayez déjà quelque connaissance.

Le commissaire de police de la section de la rue de Montreuil,

DUMONT.

P. S. J'écris à M. le Maire le danger qui nous menace.

SECTION DE MONTREUIL.

Extrait du registre des procès-verbaux des assemblées générales de la section de la rue de Montreuil.

L'an quatrième de la liberté, le vingt-un juin mil sept cent quatre-vingt-douze, huit heures du soir, nous, Pierre-François Queniard, président du comité de la section de la rue de Montreuil, accompagné du sieur François Musine, secrétaire-greffier de police de ladite section, sommes transportés sous le charnier de la paroisse Sainte-Marguerite, lieu destiné pour les assemblées générales de la section, d'après une convocation sur une pétition signée de cinquante citoyens

Digitized by Google

actifs, à nous présentée, pour délibérer sur deux objets: 1° sur l'abus que M. Ramainvilliers, commandant-général en activité, a fait de la lettre de M. le Maire de Paris, sur le prétendu départ du Roi; 2° pour que tous les citoyens, en uniforme ou non, puissent monter leur garde à tous les postes de la capitale.

Le vingt-un mai dernier, une assemblée générale convoquée pour délibérer sur divers objets, et sur celui de rendre les séances publiques, l'assemblée a arrêté la publicité pour tous les citoyens de la section, sans néanmoins qu'ils puissent y obtenir la parole ni délibérer, s'ils n'ont les qualités requises par la loi.

En arrivant au lieu des séances, nous l'avons trouvé rempli d'un très grand nombre de citoyens de tout âge et de tout sexe, tant de ceux de notre section que des sections voisines.

Nous avons donné connaissance dudit arrêté et ensuite leur avons fait lecture de l'article 2, section II de la Constitution, qui détermine les qualités requises pour être citoyen actif, et de l'article 1er du titre II de la loi du 20 septembre 1790, sur l'organisation de la municipalité de Paris, que nous avons essayé de mettre à exécution par la persuasion. L'amour des lois, de l'ordre et de la paix, rien n'a pu s'opposer au torrent d'une grande partie de ces citoyens qui, en se portant vers le bureau, menaçaient et voulaient délibérer, malgré nos représentations, en observant que les lois étaient mauvaises et qu'il n'y avait que la force à lui opposer, l'ayant en main. Plusieurs citoyens actifs ont employé tous les moyens pour faire sentir à ces citoyens la nécessité d'exécuter sérieusement les lois, ce qui a produit un grand tumulte. Et pour empêcher que cette diversité d'opinions ne causât quelques évènemens fu-

Digitized by Google

nestes, nous avons pris le parti de lever la séance, et nous sommes retirés pour rédiger le présent procès-verbal qui sera incessamment envoyé en expédition au département de Paris, et à M. le Maire.

QUENIARD, *président.*

MUSINE, *secrétaire.*

A M. LE PROCUREUR-GÉNERAL SYNDIC.

Paris, le 21 juin 1792, l'an IV de la Liberté, à minuit un quart (1).

Monsieur le Procureur-Général Syndic,

Pendant que M. le Maire, *excédé de fatigue*, prend quelques instans de repos, je me hâte de vous accuser la réception de vos deux lettres, et la précaution que je viens de prendre d'annoncer à M. le Commandant-Général le contenu en celle qui parle d'une *générale* pour ce matin, sept heures, et d'une arrivée de vingt mille hommes, appréhendée du côté de Meaux. Quant à la mesure d'une proclamation, l'heure qu'il est la rend impraticable pour cette nuit, et dès six heures du matin je lui parlerai de cet objet, pour que je convoque le corps municipal, ou prenne un parti avec le département de police.

Votre fidèle concitoyen,

JOZEAU,

Chef des bureaux de la mairie.

[Note de la main du procureur-général syndic :]

Cette lettre est en réponse à une dernière, par la

(1) Cette lettre eût dû être datée du 22, comme nous le verrons par la lettre suivante (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

quelle j'invitais M. le Maire à faire une proclamation motivée pour calmer les esprits.

A M. ROEDERER.

Paris, 22 juin 1792, l'an IV de la Liberté, à 5 heures du matin.

Je n'ai donné, Monsieur, aucun ordre pour que la générale fût battue. Je crois que cette mesure serait très imprudente; qu'elle ne serait propre qu'a occasioner une fermentation très dangereuse. Je viens d'en écrire à M. le Commandant-Général.

Le Maire de Paris,

PÉTION.

[Note de la main de M. Rœderer :]

Cette lettre est en réponse à une de moi, par laquelle, sur l'avis de M. Pinon, j'avertissais M. le Maire que le Commandant-Général avait le projet de faire battre, ce matin à sept heures, la générale.

A MM. LES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

Paris, le 22 juin 1792, l'an IV de la Liberté.

Hier au soir, Messieurs, j'écrivis à M. le Commandant-Général, que, s'il pouvait être convenable d'interdire au public les portes des cours du château des Tuileries, d'interdire également les grilles qui séparent ces cours du jardin, je pensais qu'il n'était pas sans inconvéniens de fermer les portes du jardin; que ce jardin servait de communication et de passage à un grand nombre de citoyens; qu'il servait habituellement

Digitized by Google

à d'autres de lieu de promenade; qu'on se présentait naturellement à ses portes; qu'on s'y groupait, qu'on murmurait. Je le priai de faire ces représentations au Roi. J'ignore s'il lui en a parlé.

J'ai également observé à M. le Commandant qu'il était sage de ne pas déployer un si grand appareil de canons et d'hommes armés, ce qui sonnait toujours l'alarme; qu'il pouvait mettre en réserve des forces imposantes pour s'en servir en cas de besoin.

Je lui ai écrit, ce matin, que j'avais été instruit qu'il devait faire battre la générale, et que je trouvais cette mesure très propre à occasioner une fermentation dangereuse, et qu'il fallait des circonstances très impérieuses pour l'employer.

J'ai écrit à M. Simon, commandant au château, pour lui donner les autorisations suffisantes pour faire respecter ses hommes.

J'ai ensuite convoqué le corps municipal, qui s'est déclaré permanent.

Deux officiers municipaux se sont rendus aux Tuileries.

Le corps municipal vient de faire une proclamation qui va être publiée dans tout Paris, ce matin, par des officiers municipaux.

Voilà, Messieurs, les mesures qui ont été prises.

Il m'est impossible de me trouver au rendez-vous que vous m'avez donné. Je vous fais passer expédition de deux procès-verbaux. Dans une heure vous en recevrez un troisième, dont on fait la copie; et ce soir ou demain matin, au plus tard, un quatrième.

Le Maire de Paris,

PÉTION.

Digitized by Google

A MM. LES MEMBRES DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT.

A Paris, le 22 juin 1792, l'an IV de la Liberté.

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous prévenir que la proclamation de la Municipalité, ainsi que la loi, ont été publiées dans le faubourg Saint-Antoine et dans le faubourg Saint-Marceau. Elles n'ont pas eu tout le succès qu'on en attendait; on parle même dans le faubourg Saint-Antoine de se réunir de nouveau en armes lundi.

De seconds commissaires se sont rendus dans ce faubourg, d'après votre lettre; j'ignore quel est le succès de leurs démarches. J'ai moi-même écrit deux lettres très pressantes au commandant de bataillon et à un commissaire de police, pour les engager à éclairer les citoyens, et à les rappeler au respect dû à loi. Aussitôt que je recevrai des nouvelles à ce sujet, je m'empresserai de vous en faire part.

Le Maire de Paris,

PÉTION.

A M. RŒDERER,

Procureur-Général Syndic du Département.

Paris, le 22 juin 1792, l'an IV de la liberté.

Le conseil général, Monsieur, n'avait sans doute pas reçu ma lettre, lorsqu'il m'a écrit celle datée de onze heures trois quarts du matin. La mesure proposée par le conseil général avait déjà été adoptée par le corps

Digitized by Google

municipal ; et les officiers municipaux doivent être en marche pour la publication de la loi du 21 juin.

Vous avez joint, Monsieur, à votre lettre un arrêté que le conseil du Département a pris hier. Ce que désire le Département se trouve rempli à l'avance par un arrêté très solennel, pris par la Municipalité le 11 février dernier, imprimé, affiché, envoyé aux quarante-huit sections, et mis à l'ordre.

Cet arrêté porte, article 4 : « Tous ceux qui seront « trouvés vaquans, soit de jour, soit de nuit, dans les « rues, places et lieux publics, armés de piques ou « fusils, seront à l'instant désarmés, et conduits, « comme gens suspects, devant les officiers de la po- « lice correctionnelle. »

Article 5 : « Toutes personnes, inscrites ou non in- « scrites, ne pourront se former en patrouille ou com- « pagnie particulière, marcher sous d'autres drapeaux, « obéir à d'autres officiers, que ceux de la garde na- « tionale, ou des troupes en activité ; et, même, se « réunir sous le commandement desdits officiers, sans « leur commandement exprès. »

Il dit que ceux qui seront dans le cas de ce dernier article seront réputés former attroupemens séditieux, et seront, conformément à la loi, dissipés par les agens de la force publique.

Il est mandé expressément au Commandant-Général de la garde nationale, de veiller, en ce qui le concerne, à l'exécution de cet arrêté.

Ainsi, Messieurs, voilà une autorisation très positive, très légale, donnée à M. le commandant de la garde nationale.

Le Maire de Paris,
PÉTION.

Digitized by Google

A M. LE MAIRE DE PARIS.

22 juin 1792.

Je dois vous prévenir, Monsieur, que, témoin oculaire des dispositions faites hier par M. de Ramainvilliers, pour préserver les Tuileries, j'ai cru devoir en rendre compte au conseil du Département, en présence de M. de Ramainvilliers lui-même. Je pense que, d'après ces dispositions, il eût été impossible d'empêcher l'entrée de la cour royale, autrement qu'en employant des moyens extrêmes, tandis que la loi elle-même, l'humanité, l'intérêt public exigent qu'on oppose avant tout cette résistance ferme et immobile qui prévient le mal sans en faire, qui est plus imposante peut-être que des canons, et qui est toujours plus que suffisante contre des rassemblemens où le grand nombre est sans mauvaise intention.

Il m'a paru certain qu'un meilleur arrangement des troupes épargnerait au magistrat et aux gardes nationales l'affreuse alternative ou de laisser violer la loi, ou de répandre du sang. Les réponses qu'a faites M. le Commandant-Général à mes observations, n'ont satisfait ni le conseil ni moi. Il nous a paru désirable que désormais cet officier consulte des militaires et des personnes exercées au genre de service qu'exige la sûreté de la capitale, sur les moyens de tactique qui peuvent le mieux assurer l'ordre, avec le moins de péril pour tout le monde; qu'il arrête un plan, qu'il vous le présente pour recevoir votre approbation ou subir votre critique et nous être communiqué. Comme, aux termes de la loi du 2 novembre 1791, le service extra-

Digitized by Google

ordinaire doit être commandé par vous, Monsieur; que c'est vous et la Municipalité que concerne particulièrement et en première ligne la responsabilité de l'emploi de la force publique, le Conseil m'a chargé de vous faire part des réflexions qu'il a approuvées sur la nécessité d'obliger M. le Commandant-Général à projeter et vous offrir des dispositions réfléchies et concertées avec des personnes capables de l'éclairer.

Le Procureur-Général Syndic,

ROEDERER.

A M. ROEDERER, PROCUREUR-GÉNÉRAL.

Paris, le 23 juin 1792, l'an IV de la Liberté.

Votre lettre, Monsieur, est dictée par la prudence et par l'humanité. Je crois comme vous, M. Ramainvilliers tout-à-fait incapable de diriger ce genre de résistance qui assure l'exécution de la loi en épargnant le sang. Je crois aussi que, n'ayant pas la confiance, il ne sait pas se faire obéir, et qu'au premier mouvement il pourrait nous compromettre de la manière la plus cruelle. Il est bien fâcheux d'avoir à concerter des mesures avec un pareil chef.

Voyez à quoi il expose les magistrats; il les met dans la nécessité de se mêler de ce qu'ils ne connaissent pas, et de ce qui ne doit pas entrer dans leurs fonctions; car enfin, je n'entends rien à la tactique des armes, et si je donne mon approbation à un mauvais plan, on me demandera de quoi je me suis mêlé. Cependant je sens la nécessité de ne pas laisser agir M. Ramainvilliers tout seul, et on ne pourra que savoir

Digitized by Google

gré au Département et à moi, d'avoir subordonné ses opérations à des militaires instruits.

Le Maire de Paris,

PÉTION.

A M. RŒDERER.

Paris, le 23 juin 1792, l'an IV de la Liberté.

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 de ce mois, la copie d'un placard affiché dans Paris, dont vous chargez la Municipalité de faire rechercher les auteurs. Dès que la copie de cet affreux placard m'est parvenue, je me suis empressé de la faire passer à MM. les administrateur de la police, en leur recommandant d'employer tous les moyens qui sont à leur disposition, et qu'ils croiront les plus efficaces, pour que les recherches qu'il s'agit de faire ne soient pas sans succès.

Le Maire de Paris,

PÉTION.

Copie du placard.

Pères de la patrie,

Nous nous levons une deuxième fois pour remplir le plus saint des devoirs. Les habitans du quatrième faubourg de Paris, les hommes du 14 juillet, viennent vous dénoncer un Roi faussaire, coupable de haute trahison, indigne d'occuper plus long-temps le trône.

Digitized by Google

Nos soupçons sur sa conduite sont enfin vérifiés, et nous demandons que le glaive de la justice frappe sa tête, afin que la punition qu'il mérite serve d'exemple à tous les tyrans. Si vous vous refusez encore à nos vœux, nos bras sont levés et nous frapperons les traîtres partout où nous les trouverons, même parmi vous.

A MM. DU DIRECTOIRE ET PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

Paris, le 23 juin 1792, l'an IV de la Liberté.

L'on m'avertit, Messieurs, que des gens mal intentionnés, habitant dans le faubourg Saint-Antoine, ont formé le projet de s'emparer de l'Arsenal pour se rendre maîtres des poudres et des magasins. Cet avis coïncide avec celui que je reçois d'autre part, que des charpentiers du même faubourg travaillent à faire des affûts, sans doute dans l'intention de monter des canons, que l'on peut supposer être dans les magasins de l'Arsenal.

Je dois vous transmettre cet avis, rien n'étant à négliger dans les circonstances actuelles.

Je suis persuadé qu'ils vous paraîtront mériter une surveillance particulière et active, et que vous vous empresserez de prendre des mesures promptes et efficaces pour déjouer des projets dont les suites ne pourraient être que désastreuses.

Le Ministre de l'intérieur,

TERRIER.

Digitized by Google

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

23 juin 1792.

Le Directoire, Monsieur, avait déjà reçu l'avis que vous venez de lui transmettre, relativement à l'Arsenal. Il en avait conféré avec le Commandant Général, et l'avait engagé à changer les dispositions actuelles qui avaient paru vicieuses.

Je viens en outre d'envoyer à M. le maire copie de votre lettre, en le priant de communiquer de nouveau cet avis au Commandant-Général, pour qu'il prenne à cet égard toutes les mesures que la prudence peut suggérer.

Le Procureur-Général Syndic,

ROEDERER.

A M. LE MAIRE.

23 juin 1792.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer la copie d'une lettre que le Ministre de l'intérieur vient d'adresser au Directoire. Je vous prie de vouloir bien communiquer à M. le Commandant-Général l'avis qu'elle renferme, et l'inviter à prendre en conséquence toutes les mesures que la prudence peut suggérer.

Le Procureur-Général Syndic,

ROEDERER.

Digitized by Google

A MM. LES MAIRES ET OFFICIERS MUNICIPAUX DU DÉPARTEMENT DE LA POLICE.

Paris, le 23 juin 1792.

Je reçois à l'instant, Messieurs, la lettre dont vous trouverez la copie ci-jointe; je m'empresse de vous l'adresser.

Le Procureur-Général Syndic,

ROEDERER.

Copie.

Monsieur,

D'après l'évènement de mercredi, on peut craindre que la tranquillité publique ne soit encore troublée; il importe que les magistrats qui doivent y veiller continuellement soient instruits des manœuvres qu'on pourrait employer pour y parvenir.

Hier, sur le midi, trois hommes assez mal couverts, passant par la rue de Bussy, remarquant probablement les boutiques où il y a des femmes, ont été entendus, en passant devant ma maison et examinant mon épouse dans son comptoir, se disant: *Voilà une femme jeune et vigoureuse, ça marchera bien, il faudra la mener avec nous, il faut la mettre sur notre liste.*

On peut conjecturer qu'il se projette une manœuvre déjà connue, de forcer des citoyennes paisibles à marcher au milieu des rassemblemens tumultueux, afin de paralyser la force qui doit les dissiper.

Quand je ne serais pas époux, quand je ne serais pas père de deux enfans, dont ma femme nourrit le dernier, ma qualité isolée de citoyen, ami de l'ordre et

Digitized by Google

du respect dû aux autorités et aux pouvoirs constitués, m'imposerait le strict devoir d'avertir les magistrats sur la responsabilité desquels repose la sûreté individuelle.

Convaincu qu'il ne peut y avoir trop de surveillance, j'ai donné le même avis à M. le Maire.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

MOUTON,

Marchand de draps, rue de Bussy.

A M. ROEDERER.

Paris, le 24 juin 1792, l'an IV de la Liberté.

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 23 de ce mois, la copie de la lettre que vous a adressée M. Mouton, marchand de draps rue de Bussy, et qui a pour objet de vous faire part d'un propos qui semblerait faire craindre que des malintentionnés veuillent former des rassemblemens et y entraîner des personnes du sexe, afin de les mettre à l'abri, par cette précaution, de tous moyens violens de répression. Je me suis empressé, Monsieur, de transmettre ces deux pièces au Département de police, afin qu'il prenne les mesures les plus efficaces de prévenir et les rassemblemens et la violence qui pourrait être faite à des citoyens paisibles pour les forcer de s'y agréger.

Le maire de Paris,

PÉTION.

Digitized by Google

A MM. LES JUGES DE PAIX DU BUREAU CENTRAL.

23 juin 1792.

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous envoyer copie d'une note importante adressée au Département. Je ne crois pas, Messieurs, avoir besoin de vous observer combien les circonstances sont fortes, et combien il est nécessaire que tous les fonctionnaires publics redoublent de vigilance et de courage.

Le Procureur-Général Syndic,

ROEDERER.

Copie.

23 juin 1792, l'an IV de la Liberté.

Messieurs,

Je crois devoir vous envoyer copie de la lettre que je viens d'écrire à M. le maire :

Monsieur le Maire,

Vous m'avez envoyé chercher le 19 juin pour connaître les dispositions de ma section et de mon bataillon sur la pétition projetée pour le lendemain. J'ai eu l'honneur de vous répondre comme je le devais.

En cet instant il est de mon devoir de vous prévenir qu'hier M. Paris a fait à l'assemblée de la section de l'Observatoire une motion tendante à engager le peuple à se réunir de nouveau au faubourg Saint-Antoine, à se rendre sans armes *demain* sur la place de la Bastille, à se diviser par pelotons de cinquante hommes qui se nommeront respectivement un chef, à se rendre

Digitized by Google

de là à l'Assemblée nationale et chez le Roi pour le déterminer à sanctionner les décrets des prêtres et du camp, et que dans le cas où on refuserait de le recevoir, il se rendît *le lendemain en armes* au château des Tuileries, qu'il le regardât comme une seconde Bastille, et que le sang ne devait pas lui coûter pour conquérir de nouveau la liberté.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble serviteur,

SAINT-PRIX,

Commandant en chef le bataillon du Val-de-Grâce.

A MM. DU CONSEIL DU DÉPARTEMENT (1).

Paris, ce 24 juin 1792, l'an IV de la Liberté.

Je reçois à l'instant, Messieurs, un arrêté que vous venez de prendre, et par lequel vous dites : « Les évènemens du 20 juin auraient été prévenus si les lois « existantes, et notamment celles relatives à la force « publique, avaient été mieux connues des citoyens, « *et mieux observées par les fonctionnaires publics, « chargés de leur exécution immédiate.* »

Cette inculpation faite aux fonctionnaires publics, c'est-à-dire au maire et aux officiers municipaux, est extrêmement grave; elle tend à les avilir et à leur faire perdre une confiance sans laquelle ils ne peuvent plus servir utilement la chose publique.

Je vous interpelle donc, en mon particulier, de pour-

(1) Cette lettre fut réimprimée au *Moniteur ;* nous la conservons ici comme indispensable pour l'ensemble de cette collection.

(*Note de l'Editeur.*)

Digitized by Google

suivre, d'une manière franche et directe, le Maire de Paris, s'il a manqué à ses devoirs : c'est une obligation impérieuse pour vous; la loi vous le commande, et sans doute vous aimez trop la loi pour ne pas lui obéir. J'espère que vous trouverez bon et convenable que je rende cette lettre publique.

Le Maire de Paris,

PÉTION.

A MM. DU CONSEIL DU DÉPARTEMENT.

Paris, le 24 juin 1792, l'an IV de la Liberté.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Messieurs, un projet de défense qui m'a été communiqué par un bon militaire. Je vous prie de le faire connaître à M. de Wittenkoff; il pourra y puiser des idées. Ce plan me paraît avoir le grand avantage d'éloigner du Château les dangers.

Je crois qu'il serait bon que le général s'entendît avec M. Bokmann, officier suisse.

Les avis que je reçois m'annoncent que le point de rassemblement pour aujourd'hui est à la Place de la Bastille. On doit y signer la pétition que vous m'avez envoyée hier.

Le Ministre de l'Intérieur,

TERRIER.

A MESSIEURS LES JUGES DE PAIX DU BUREAU CENTRAL.

25 juin 1792.

Je m'empresse, Messieurs, de vous faire passer la

Digitized by Google

copie d'un avis très important adressé au Département. Je vous prie de ne pas perdre un seul instant pour prévenir, par tous les moyens que la loi met en vos mains, l'horrible attentat dont cet avis nous menace.

Le Procureur-Général Syndic,

ROEDERER.

Avis à donner le plus tôt possible au Commandant-Général.

Hier dimanche 24, dans un cabaret du faubourg Saint-Antoine, un homme de la taille d'environ cinq pieds trois pouces, cheveux châtains, borgne de l'œil gauche, vêtu d'une veste à raies rouges, etc., a dit : « Comme je monte ma garde après demain, *mardi* 26 « *juin*, chez M. *Veto*, si je puis l'approcher, je le tue, « et je délivre la France et le peuple d'un monstre. Je « sais que j'irai à la guillotine, mais je m'en f...; avant « quatre jours *Veto* n'est plus. Si je manque mon coup « à la première occasion, je réussirai peut-être le len- « demain. »

A MESSIEURS DU CONSEIL DU DÉPARTEMENT.

Paris, le 24 juin 1792, l'an IV de la Liberté.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Messieurs, que j'ai donné des ordres à M. le Commandant-Général pour faire porter des forces à l'Arsenal, et il m'a dit avoir exécuté ces ordres.

J'ai aussi donné lecture de la lettre que vous m'avez écrite au Conseil-Général pour avoir aujourd'hui, à

Digitized by Google

neuf heures, la copie des procès-verbaux qui ont été dressés. J'ai pressé les commis et les greffiers de ne pas perdre une minute à expédier; mais je doute que, malgré toute la célérité, vous puissiez avoir ces copies pour l'heure indiquée.

J'ai envoyé beaucoup de personnes dans le faubourg Saint-Antoine, et jusqu'à présent on n'aperçoit pas une grande fermentation. Il y a néanmoins de petits groupes où se glissent des orateurs qui cherchent à échauffer le peuple.

Le corps municipal sera assemblé aujourd'hui et demain.

Le Maire de Paris,
PÉTION.

A MONSIEUR LE MAIRE.

Paris, 24 juin 1792, l'an IV de la Liberté, onze heures du matin.

Le Conseil, Monsieur, avait prévu le retard que pourrait mettre dans l'exécution de son arrêté l'expédition des procès-verbaux; c'est pour cela qu'il en avait demandé la minute : il vous prie, Monsieur, de lui apporter ici, à une heure, les minutes, sinon les expéditions, faute de quoi, il enverra, aux termes de l'article 22 de la loi du 27 mars 1793, des commissaires pour prendre les renseignemens et les informations nécessaires.

LES ADMINISTRATEURS COMPOSANT
LE CONSEIL DU DÉPARTEMENT.

Digitized by Google

A MESSIEURS DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

Paris, 24 juin 1792, l'an IV de la Liberté.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous prévenir que tout est calme dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau; qu'il y a lieu d'espérer que tout le sera également demain. Deux officiers municipaux ont été dans le faubourg Saint-Antoine; j'ai été moi-même, avec un officier municipal, dans le faubourg Saint-Marceau. Nous avons trouvé aussi les citoyens auxquels nous avons parlé dans de bonnes dispositions, et ils nous ont promis de rester dans la tranquillité la plus parfaite, et de respecter la loi.

Le Maire de Paris,
PÉTION.

A MONSIEUR LE PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC.

Paris, le 25 juin 1792, l'an IV de la Liberté.

Étant chargé, Monsieur, de rendre compte à l'Assemblée de l'état de Paris, je vous prie de me faire passer tous les renseignemens que vous pouvez avoir sur l'état actuel des choses, et sur les craintes que vous pouvez avoir.

Le Ministre de l'Intérieur,
TERRIER.

[Note de la main de M. Rœderer :]
(J'ai répondu, j'ai prié le ministre de m'envoyer copie de ma réponse.)

Digitized by Google

A MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Le 25 juin 1792.

Les occupations du Conseil, Monsieur, et les miennes, pour prévenir les troubles dont nous étions menacés aujourd'hui, nous ont conduits hier si tard, qu'il m'a été impossible de vous rendre le compte de la journée. Je vais m'en occuper, et avant deux heures vous en recevrez un détaillé.

Les précautions prises et annoncées, la ferme résolution de la plus grande partie de la garde nationale, l'attention qu'ont eue deux officiers municipaux de se porter, dès hier, au rassemblement du faubourg Saint-Marceau, et la démarche qu'a faite M. le maire au faubourg Saint-Antoine, où il a parlé et fait entendre le langage de la loi; enfin, la persévérance du Départsement, et surtout les sages décrets de l'Assemblée nationale, concernant les rassemblemens et les troubles, nous permettent d'espérer une journée paisible, et le retour du calme et de l'ordre, par la suite. Pour moi, j'espère avec une pleine confiance; et ce qui détermine cette confiance, c'est que déjà j'entends des intrigans, factieux subalternes et hypocrites, parler avec une dérision feinte, de nos inquiétudes trop fondées, et nous accuser d'en avoir montré pour en répandre. Ce langage, Monsieur, est d'un très bon augure : il prouve que les factions désespèrent de surmonter les autorités constituées.

Le Procureur-Général Syndic
du département de Paris.

ROEDERER.

Digitized by Google

A MESSIEURS LES ADMINISTRATEURS COMPOSANT LE CONSEIL DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

Paris, le 26 juin 1792, l'an IV de la Liberté.

Vous me demandez, Messieurs, si le Roi a donné l'ordre à quelqu'un d'ouvrir ou de faire ouvrir, soit la Porte-Royale, soit toute autre porte des cours ou du jardin des Tuileries, à l'époque où l'attroupement s'introduisait dans le château.

Voici, sur cet objet, les renseignemens les plus certains que vous puissiez avoir.

Trois officiers municipaux, MM. Boucher-Réné, Boucher Saint-Sauveur et Mouchel, arrivèrent au château, sur les une heure et demie : ils se plaignirent au Roi de ce que la porte qui donne sur la terrasse des Feuillans était fermée. L'un d'eux, M. Mouchet, dit au Roi « que ce rassemblement marchait légalement « et sous l'égide de la loi; qu'il ne fallait pas avoir d'in- « quiétude; que des citoyens paisibles se sont réunis « pour faire une pétition à l'Assemblée nationale, et « veulent célébrer une fête civique à l'occasion du ser- « ment prononcé au Jeu de Paume, en 1789; qu'à la « vérité, ces citoyens sont revêtus des mêmes habits et « des mêmes armes qu'à pareille époque; qu'ils avaient « été fâchés de voir un canon sur la terrasse des Feuil- « lans par où ils voulaient passer, et que des citoyens « paisibles, qui n'avaient aucune mauvaise intention, « ne pouvaient qu'être affectés de se voir soupçonnés. »

Le Roi répondit à ces officiers : « Vous devez faire « exécuter la loi. Entendez-vous avec M. le Comman- « dant-général de la garde : si vous le jugez nécessaire, « faites ouvrir la porte de la terrasse des Feuillans;

Digitized by Google

« que les citoyens défilent le long de cette terrasse, et « qu'ils sortent par la cour des Écuries. Faites en sorte, « Messieurs, que la tranquillité publique ne soit pas « violée; votre devoir vous impose d'y surveiller. »

Voilà, Messieurs, les seuls ordres, ou plutôt les seules paroles du Roi, pour l'ouverture des portes, soit des cours, soit du jardin des Tuileries.

J'ai communiqué au Roi le présent rapport, et Sa Majesté en a approuvé le contenu, comme conforme à la vérité. Ce n'est que sur des rapports que je vous cite les noms des officiers municipaux qui ne sont pas personnellement connus.

Le Ministre de l'Intérieur,

TERRIER.

A MONSIEUR LE PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC.

Nous prions M. le Procureur-Général Syndic d'écrire de nouveau au procureur de la commune, et de lui demander, dans le jour, sans autre délai, le rapport de sa conduite, dans la journée du 20.

Ce 30 juin 1792, à 2 heures.

GERMAIN GARNIER, LE VIEILLARD,

DEMAUTORT.

A MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA COMMUNE.

2 heures 1/2.

Messieurs les commissaires, Monsieur, chargés de faire, au Conseil du Département, le rapport des évé-

Digitized by Google

nemens du 20 juin, me chargent de vous demander de nouveau celui de la conduite que vous avez tenue dans cette journée, et de le demander pour aujourd'hui, sans autre délai.

Le Procureur-Général Syndic,

ROEDERER.

A MESSIEURS LES COMMISSAIRES

Chargés des rapports des événemens du 20 juin.

9 heures du soir.

M. Manuel, Messieurs, à qui j'ai écrit une seconde fois, ce matin, pour avoir son rapport sur les évènemens du 20 juin, me répond qu'il n'a passé, ce jour-là, *qu'une heure aux Tuileries, sa place du matin, du soir, étant à la maison commune, et qu'il serait bien fâché de perdre un temps qui n'est pas à lui, à recueillir des faits que l'histoire seule doit juger.* Je rapporte ses expressions; il ajoute ces mots : *Je jure que le Maire de Paris a sauvé le peuple.* Le reste de la lettre, Messieurs, appartient plutôt à une correspondance individuelle de M. Manuel à moi, que du Procureur de la Commune au Procureur-Général Syndic.

ROEDERER.

P. S. Il me sera nécessaire d'avoir les pièces au moins douze heures avant de pouvoir donner, comme je le dois, des conclusions motivées et écrites dans cette affaire.

Digitized by Google

DÉPOSITIONS DE TÉMOINS

sur les événemens du 20 juin.

I.

Je soussigné, François-Anne Le Crosnier, négociant, demeurant rue de la Chanvrerie, no 22, grenadier au bataillon de Sainte-Opportune, compagnie Lemonnier,

Déclare qu'étant de service le mercredi 20 juin, chez la Reine, un volontaire vint annoncer que des brigands forçaient la porte de l'appartement où était le Roi. Cette alerte nous fut confirmée dans l'instant par un chevalier de Saint-Louis, vêtu de l'habit de garde national.

Nous traversâmes aussitôt l'appartement où étaient la Reine avec plusieurs personnes des deux sexes; je déclare avoir remarqué Madame Royale fondant en larmes.

Arrivés au nombre de quatre à cinq grenadiers, (dont M. Bidaut, rue aux Fers, était un), à l'appartement où étaient le Roi et madame Elisabeth, je déclare que le Roi était entouré de quelques personnes, et avoir entendu les coups de hache ou autres instrumens semblables, redoublés sur la porte; en avoir vu sauter deux panneaux.

Nous nous mîmes dans l'instant en devoir de repousser ceux qui se présenteraient : nous les avons tenus en respect pendant une ou deux minutes; mais voyant que nous allions périr sous le nombre dont les piques étaient en avant sur nous, nous nous sommes repliés sur la personne du Roi, que je n'ai plus quitté.

Digitized by Google

Je déclare qu'un des premiers qui est entré était armé d'un long bâton, au bout duquel était une lame d'épée rouillée, très pointue.

Ce brigand s'est mis en posture de foncer sur la personne du Roi; nous avons écarté ses coups avec nos baïonnettes. J'en ai remarqué un autre qui tenait un sabre d'une main et un pistolet à plusieurs coups, qui n'avait rien moins que de mauvaises intentions.

Nous fûmes bientôt forcés de nous replier jusque dans l'embrasure de la fenêtre, où le Roi s'était retiré, entouré de M. Vanot, notre commandant, plus d'un chevalier de Saint-Louis, en uniforme de garde national, et de deux ou trois volontaires.

Je déclare être monté aussitôt sur la banquette où était monté le Roi, ainsi que les personnes ci-dessus.

C'est alors que j'ai remarqué un brigand d'environ trente-six ans, taille de cinq pieds deux ou trois pouces, figure brune et grêlée de petite vérole, très mal vêtu, armé d'un sabre, qui, avec efforts, a percé la foule, et a démontré par ses gestes qu'il voulait attenter aux jours du Roi, en tenant les propos les plus sales; que ce brigand était écarté par les volontaires qui nous avaient rejoints et qui formaient un rempart devant le Roi.

Je déclare en outre que j'ai remarqué un fort de la halle, armé d'un sabre, qui a fait, pendant plus d'une heure, les plus grands efforts pour pénétrer du côté du Roi, mais qu'il a été heureusement repoussé par les grenadiers.

Je déclare de plus que j'ai encore remarqué, pendant plus d'une heure, un grand jeune homme, d'environ six à sept pouces, presque blond, âgé d'environ

Digitized by Google

vingt à vingt-cinq ans, vêtu, à ce que j'ai pu remarquer, d'une redingote merdois clair, qui est parvenu à percer la foule jusque auprès du fauteuil où se trouvait monté M. Pétion. Ce brigand criait et répétait continuellement : « Sire!..... Sire...! je vous demande « au nom de cent mille ames qui m'entourent, le rap- « pel des ministres patriotes que vous avez renvoyés. « Je demande la sanction du décret sur les prêtres et « les vingt mille hommes; l'exécution des lois, ou vous « périrez. »

Le Roi lui a répondu : « Vous vous écartez de la loi. « Adressez-vous aux magistrats du peuple. » Je crois me rappeler que ce sont là les vraies paroles du Roi.

Ce brigand s'agitait d'une manière furieuse, et ses gestes étaient menaçans.

Je déclare avoir remarqué, avec indignité, que M. Pétion ne lui a pas une seule fois imposé silence, quoiqu'il fût tout à côté de lui.

Ce brigand a disparu lorsque M. Pétion a harangué le peuple en lui tenant (autant que je me rappelle) ce langage : « Citoyens! vous avez fait vos justes représen- « tations au Roi; je vous engage, au nom de la loi, « à vous retirer avec la même dignité que vous êtes « entrés. »

Je dois encore déclarer que, pendant la présence des brigands, il s'élevait des cris et des hurlemens affreux, parmi lesquels on distinguait des imprécations contre la personne du Roi.

Qu'enfin, presque débarrassés de cette horde de brigands, nous avons conduit le Roi dans l'appartement où étaient la Reine et sa famille, et qu'alors je suis resté extérieurement avec mes camarades jusqu'au lendemain quatre heures du soir.

Digitized by Google

Je persiste dans ma présente déclaration, comme étant vraie dans tous ses points.

A Paris, ce 23 juin 1792.

LECROSNIER,
Grenadier.

J'entends en parlant de brigands ceux qui excitaient le peuple qui se trouvait là à assassiner le Roi, et qui voulaient l'égarer.

LECROSNIER.

II.

Je soussigné, Louis-François Bidaut le jeune, grenadier volontaire de Sainte-Opportune, compagnie de M. Lemonnier, atteste qu'étant de service, le 20 juin 1792, au poste de la Reine, au château des Tuileries, à l'instant où une foule immense d'hommes et de femmes armés, força la Porte Royale, un officier de la garde nationale, décoré de la croix de Saint-Louis, est accouru à notre corps-de-garde, demandant main-forte pour la sûreté du Roi. Empressé d'obéir, j'y suis accouru accompagné de M. Lecrosnier, mon camarade, et deux autres personnes, dont je ne connais pas le nom, mais embarrassé dans ma course par la susdite foule, qui voulait forcer la dernière porte, à quoi je me suis opposé de toutes mes forces, j'ai été repoussé, frappé d'un coup de bâton à la tête, et atteint d'un coup de pique qui a percé mon habit du côté gauche. Échappé de cette catastrophe, que je puis qualifier d'assassinat, je me suis hâté d'arriver à la chambre, qu'on nomme, je crois, l'*Œil-de-Bœuf*, appartement qu'occupait alors le Roi ; je me

Digitized by Google

place de suite à sa gauche, faisant face et de mon corps et de mon fusil à cette multitude effrénée; une d'elles présente un bonnet rouge au bout d'un bâton, je crois; il est pris et placé sur la tête du Roi; au même instant, j'entends proférer ces mots aussi coupables qu'indécens : « Il a f..... bien fait de le mettre, « car nous aurions vu ce qu'il en serait arrivé, et f..... « s'il ne sanctionne le décret sur les prêtres réfractaires « et sur le camp de vingt mille hommes, nous revien- « drons tous les jours, et c'est par-là que nous le lasse- « rons et que nous saurons nous faire craindre. »

Le premier de ces quidam, qui a traversé les différentes salles du château, porte une figure brune, marquée de petite vérole, la taille d'environ cinq pieds trois pouces, vêtu d'une redingote brunâtre, un pantalon de toile, ledit armé d'un long pistolet, avec dard de la main droite, et de la gauche un sabre nu, criant en bas le *veto!* au diable le *veto!*

Un autre, injustement vêtu de l'habit de garde national, avec les épaulettes jaunes, était armé d'un fusil duquel il menaçait quiconque s'opposait à sa fureur; mille propos aussi injurieux que vexatoires, partis de cette même foule, ont autant de fois frappé mes oreilles.

J'observerai que, lorsque l'officier est venu me chercher pour la défense du Roi, une partie de cette populace m'a forcé d'ôter ma baïonnette de mon fusil, et m'a menacé de me frapper si je la remettais.

Je déclare en outre avoir remarqué un fort de la halle, armé d'un sabre, cherchant tous les moyens possibles pour pénétrer à la personne du Roi, mais que nous avons repoussé.

Digitized by Google

Je persiste dans cette présente déclaration.

A Paris, ce 23 juin 1792.

LOUIS-FRANÇOIS BIDAUT, *jeune*.

Rue aux Fers, commis chez MM. Belangé et Bidaut, mon frère.

III.

Je, soussigné, Jean-Michel Gossé, citoyen actif, et grenadier volontaire du bataillon de Sainte-Opportune, demeurant chez M. Moraina et compagnie, négocians et banquiers, rue des Mauvaises-Paroles;

Déclare que mercredi dernier, 20 du présent mois, j'étais de garde au château des Tuileries. J'étais placé, avec mes frères d'armes, près la Porte-Royale, au moment où elle a été forcée; aussitôt je reçois l'ordre de me porter vers la personne du Roi, qu'on disait être en danger. Le détachement dont je faisais partie ayant été arrêté par un peuple immense, j'ai fendu la presse et me suis trouvé dans un corridor, au milieu d'hommes armés de piques, lances et autres. Je suis entré dans un appartement où j'ai trouvé le Roi, accompagné de madame Élisabeth, et presque sans suite; aussitôt Sa Majesté a crié : A moi! quatre grenadiers de la garde nationale. Je dis au Roi : « Sire, je jure entre vos mains « de mourir pour votre défense. »

Madame Élisabeth, les larmes aux yeux, m'a répondu : « Monsieur, défendez le Roi. » Au même instant nous entendons un bruit affreux; déjà les pans des portes de l'appartement où se trouvait le Roi sont brisés. Nous invitons Sa Majesté à se placer dans l'embrasure d'une croisée, où elle a aussitôt donné ordre d'ouvrir les portes. Un officier municipal fait tous ses

Digitized by Google

efforts pour être entendu, mais en vain : une députation de l'Assemblée nationale arrive, et au milieu des cris d'*à bas Monsieur Veto*, un membre parvient à se faire entendre ; un second membre veut parler ; il réclame la constitution et les lois ; sa voix est étouffée par d'autres cris d'*à bas la loi* : une seconde députation de l'Assemblée se présente, parle au Roi et au peuple. Enfin, paraît M. Pétion ; il harangue le peuple, et le fait défiler. Il y avait près de deux heures et demie que le Roi était à la croisée, lorsque m'adressant à notre maire, je lui dis : « Monsieur, il serait bon que « vous vous portassiez vers la porte brisée, afin d'arrê- « ter le défilé ; » ce qu'il exécuta. Je profitai de ce moment pour aider le Roi à passer dans un autre appartement. Nous parvînmes, au milieu de la multitude, à transporter Sa Majesté dans une autre pièce. Là, la Reine et la famille royale se jetèrent dans les bras de Sa Majesté, en versant des torrens de larmes. Je n'ai quitté le Roi que lorsqu'il a donné les ordres de le laisser seul.

Paris, le 23 juin 1792.

GOSSÉ.

IV.

Je, soussigné, Marie-Thomas-Jacques Guibout, marchand de galons, rue aux Fers, grenadier du bataillon de Sainte-Opportune, étant de service, mercredi dernier 20 juin, à la garde montante, chez le Roi, déclare avoir été témoin des faits ci-après :

Au moment où l'on a menacé de forcer la Porte-Royale, étant alors de garde au poste d'honneur, on

Digitized by Google

a crié *aux armes*! et alors on nous a rangés en colonne, à côté de ladite porte.

Cinq minutes après qu'elle eut été forcée, le ministre de la guerre est venu demander du renfort : je l'ai suivi avec d'autres grenadiers. Arrivés dans une pièce, dite *L'OEil-de-Bœuf*, nous nous sommes placés, avec beaucoup de peine, en fendant la multitude, vis-à-vis la fenêtre, dans l'embrasure de laquelle le Roi était monté, entouré seulement d'environ sept à huit gardes nationaux.

Je déclare avoir vu, parmi les personnes armées de piques, bâtons ou fusils, un homme portant, au bout d'une fourche, un cœur de veau, avec cette inscription : *Cœur des aristocrates*, et ledit homme affecta de le mettre sous les yeux de Sa Majesté.

J'ai reconnu un sieur Soudin, soi-disant vainqueur de la Bastille, armé d'un fusil avec la baïonnette; cet homme s'avançait toujours vers le Roi d'un air menaçant, et tenant les propos les plus hardis.

Je déclare que le sieur Soudin a été chassé du bataillon de Sainte-Opportune; qu'il est prouvé que cet homme, à l'époque de la révolution, a été prendre à la morgue les deux têtes de MM. Berthier et Foulon; qu'après les avoir lavées dans un seau d'eau, il les a portées sur le quai de la Féraille, et les a données au peuple pour les mettre au bout d'une pique. On m'a fait remarquer un autre homme, vêtu d'un habit vert, que l'on m'a assuré avoir été un coupe-tête en 1789.

Je déclare avoir entendu crier : *A bas le veto! Le rappel des ministres patriotes! il faut qu'il le signe; nous ne sortirons point qu'il ne l'ait fait.*

Je déclare avoir vu un homme présenter son bonnet rouge au Roi, et que sur le geste d'acquiescement fait

Digitized by Google

par Sa Majesté, M. Mouchet, officier municipal, le fit passer, et qu'il a été posé sur sa tête; que le peuple a manifesté, par des *bravos*, des battemens de pieds prolongés, et des cris répétés de *vive la nation*, la joie qu'il a ressentie.

Je déclare que quand le peuple, après la sortie du Roi, a défilé dans les appartemens, on criait toujours: *A bas le veto!* et *Vive la Nation!* que l'on demandait: *Est-ce-là le lit du gros Veto? Ah! M. Véto a un plus beau lit que nous. Où est-il donc le gros Véto? etc., etc., etc.*

Je certifie la vérité des faits ci-dessus; en fait de quoi j'ai signé en la maison de M. Le Monnier, mon capitaine, à Paris le 23 juin 1792.

GUIBOUT.

V.

Nous, soussignés, certifions avoir entendu M. Santerre, lequel était à la tête d'une troupe de piques, dire en sortant du Château: « Le Roi a été difficile à émouvoir aujourd'hui; nous y reviendrons demain, nous le ferons évacuer. »

BOUEL,

Sergent des grenadiers des Petits-Pères.

PICAT,

Chasseur volontaire des Petits-Pères.

Digitized by Google

Rapport

Que fait M. de Ramainvilliers, Commandant-Général, des faits qui se sont passés dans la malheureuse journée du 20 juin 1792, et journées antécédentes.

23 juin 1792.

Les 18 et 19 juin, on ne parlait que de rassemblemens qui se préparaient dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel, et devaient se présenter le 20, tant à l'Assemblée nationale que chez le Roi.

J'eus plusieurs conférences pendant ces deux jours avec le Directoire du Département et avec M. le Maire, pour aviser aux moyens qu'il était nécessaire de prendre pour prévenir les évènemens malheureux qui pouvaient être la suite de ces rassemblemens.

Messieurs du Directoire firent un arrêté le 19 juin, adressé à la Municipalité et au Commandant-Général.

D'après ces arrêtés, le Maire écrivit au Commandant-Général, le 19 juin, que le Département paraissait craindre que des malveillans ne se rassemblassent pour faire du trouble : en conséquence il charge le Commandant-Général de tenir les postes au complet et de doubler ceux des Tuileries et de l'Assemblée nationale, et d'avoir des réserves d'infanterie et de cavalerie, et de prendre toutes les dispositions propres à maintenir la tranquillité publique.

Le Commandant-Général a vu, dans la journée, plusieurs fois, et le Département et le Maire, et n'a pu en obtenir d'ordre précis. M. le Maire l'a remis au lendemain matin; en conséquence il y est retourné

Digitized by Google

le 20 à huit heures du matin ; le Maire l'a fait venir au conseil municipal, et enfin il lui a expédié, à onze heures et demie, l'ordre ci-joint.

J'avais, dès la veille, averti tous les chefs de légions de prévenir tous les commandans de bataillons de se tenir à leur poste, prêts à marcher au premier ordre.

Moyennant ce, et l'ordre de la Municipalité expédié, j'ai fait passer l'ordre à tous les bataillons, plusieurs sont arrivés entre midi et une heure au Château. Dix ont été placés dans le jardin, sur la terrasse qui est devant le Château, et formaient un front de bandière devant lequel ont défilé tous les habitans des faubourgs qui sortaient de l'Assemblée nationale, sans aucun trouble.

Deux étaient sur la terrasse du côté de la rivière, où on commençait à escalader.

Cinq étaient sur la place du Carrousel, et un fermait les guichets neufs pour empêcher d'entrer sur cette place.

Quatre étaient sur la place de Louis XV, pour empêcher qu'on ne forçât par l'orangerie et par la porte du côté de l'eau.

En dedans étaient un bataillon, les deux gardes montante et descendante, et cent hommes de gendarmerie.

Huit ou dix membres de la Municipalité sont arrivés; moitié étaient dans le jardin derrière le front de bandière devant lequel défilait la députation armée des faubourgs.

Le Commandant-Général s'assura de la parole que lui avait donnée la Municipalité qu'une seule députation, composée de vingt individus, aux termes de la loi, et sans armes, se présenteraient devant le Roi; le

Digitized by Google

Roi l'avait permis, et le Commandant-Général devait l'acompagner dans le Château.

Le Commandant-Général, repassant du jardin dans les cours, s'assura également de la parole des membres de la Municipalité, qui y étaient au nombre de six.

La députation était presque fixée et le calme régnait, lorsque la Porte Royale vint à s'ouvrir, et le peuple, précédé de deux officiers municipaux, entrait avec la rapidité d'un torrent qu'il était impossible d'arrêter; il se porta à l'escalier, enfonça les portes, et parcourut tous les appartemens : le Commandant-Général n'a eu d'autre parti à prendre que de se faire accompagner par des grenadiers, qu'il a pris dans différens bataillons et qu'il a fait entrer dans le lieu où était le Roi, pour s'approcher de sa personne et le défendre autant qu'ils pourraient de toute insulte. Il a mis auprès de la Reine des grenadiers et volontaires de différens bataillons, qui tous auraient péri avant qu'il lui eût été fait une insulte.

Mais quelle a été sa surprise lorsque, s'informant de quelle manière la Porte Royale avait été ouverte, il apprit qu'elle l'avait été au nom de la Loi, par l'ordre des municipaux qui étaient à la tête de cette députation armée et l'avaient introduite tout entière. Les gardes-nationales, toujours soumises à la loi et prévenues de l'obéissance due à la Municipalité, n'ont pu s'opposer à l'entrée de la députation, et, pénétrées de douleur des circonstances, ont fait, de leur personne, ce que la loi leur défendait de faire de leurs armes.

Tel est le rapport fidèle de tout ce qui s'est passé à la connaissance du Commandant-Général; il n'a pu obtenir d'ordre par écrit la veille; il est retourné à huit heures du matin chez M. le Maire, avec lequel il a été

Digitized by Google

au Conseil Municipal, qui a pris l'arrêté ci-joint; c'est le seul qu'il ait eu. Le Commandant-Général n'a donc pu tenir une autre conduite que celle qu'il a tenue sans, peut-être, provoquer de grands malheurs. Les officiers seuls étaient chargés des réquisitions et des ordres.

Il remettra incessamment au Directoire le rapport d'un commandant de bataillon qui était sur la place du Carrousel, et dont le Commandant-Général n'a pu être témoin.

Ce 23 juin 1792.

Le Commandant-Général,

DE RAMAINVILLIERS.

ÉCLAIRCISSEMENS A DEMANDER A M. LE COMMANDANT-GÉNÉRAL.

I. — M. le Commandant-Général annonce qu'il a vu dans la journée (du 19) plusieurs fois M. le Maire, qu'il n'a pu en obtenir d'ordre précis; que M. le Maire l'a remis au lendemain matin.

Sur quoi M. le Maire motivait-il son refus et la remise au lendemain?

— RÉPONSE. Le Maire motivait son refus sur ce qu'il fallait, dans une affaire aussi grave, que le corps municipal coopérât avec lui.

— II. Il annonce qu'en conséquence il est retourné chez M. le Maire le 20, à huit heures du matin; que le Maire l'a fait venir au Conseil Municipal, et enfin qu'il lui a été expédié à onze heures et demie un ordre

Digitized by Google

qui ne paraît être autre chose que l'arrêté du corps municipal.

M. le Commandant-Général a-t-il été engagé d'attendre depuis huit heures du matin jusqu'à onze heures et demie, et par qui?

— Réponse. C'est la discussion à laquelle M. le Commandant-Général a assisté qui l'a retenu jusqu'à onze heures et demie.

Il n'obtint, effectivement, pour tout ordre, qu'une expédition de l'arrêté du corps municipal.

— III. Il ajoute qu'il avait dès la veille averti tous les chefs de légion de prévenir tous les commandans de bataillons de se tenir à leur poste, prêts à marcher au premier ordre.

M. le Commandant-Général a-t-il la certitude que l'avis ait été donné à tous les commandans de bataillon, notamment à MM. Santerre et Alexandre?

— Réponse. Les trois bataillons du faubourg Saint-Antoine et trois du faubourg Saint-Marcel ont été consignés, et de ce nombre étaient ceux commandés par MM. Santerre et Alexandre; malgré la consignation, les six bataillons ont marché avec leurs drapeaux et canons; mais les sieurs Santerre et Alexandre sont les seuls qui se soient mis à la tête de leurs bataillons.

— IV. Il dit ensuite que moyennant ce et l'ordre de la Municipalité expédié, il a fait passer l'ordre à tous les bataillons; plusieurs sont arrivés au Château entre midi et une heure, etc. Il y a ici une ambiguité.

De quel ordre M. le Commandant-Général veut-il parler? si c'est de l'arrêté du corps municipal, cet arrêté ne prescrivait que de rassembler sous les dra-

Digitized by Google

peaux les citoyens de tous uniformes et de toutes armes, et non d'appeler les bataillons aux Tuileries.

— Réponse. D'après l'arrêté de la Municipalité, M. le Commandant-Général a fait passer aux bataillons non consignés l'ordre de marcher.

V. — Il annonce que huit à dix membres de la Municipalité sont arrivés, que moitié était dans le jardin, derrière le front de bandière formé par les gardes nationales.

Quels étaient ces officiers municipaux?

— Réponse. Les officiers municipaux reconnus étaient MM. Rue, Panis, Patris, Lefebure et Boucher René.

— VI. Il dit qu'il s'assura de la parole que lui avait donnée la Municipalité qu'une seule députation, composée de vingt individus aux termes de la loi, et sans armes, se présenterait devant le Roi.

De qui M. le Commandant-Général tenait-il cettte parole?

— Réponse. M. le Maire avait assuré à M. le Commandant-Général au Conseil Municipal, que s'il entrait quelqu'un au Château, ce ne serait qu'une députation de vingt personnes, non armées, suivant la loi.

La même assurance fut répétée dans le jardin des Tuileries par M. Boucher René à diverses reprises, et en outre par quelques autres officiers municipaux.

VII. — Il ajoute que le Roi avait promis de recevoir cette députation, et que lui, Commandant-Général, devait l'accompagner dans le Château.

Digitized by Google

Sur quoi M. le Commandant-Général fondait-il l'idée de cette promesse?

— Réponse. Le Roi avait laissé entrevoir la veille qu'il consentirait à recevoir cette députation.

— VIII. Il dit que, rapassant du jardin dans les cours, il s'assura également de la parole des membres de la Municipalité qui étaient au nombre de six.

Quels étaient ces officiers municipaux?

— Réponse. Il n'a reconnu qne les officiers municipaux qu'il a nommés ci-dessus.

— IX. Il annonce que la députation (c'est-à-dire le défilé) était presque fixe et que le calme régnait, lorsque la Porte Royale vint à s'ouvrir; et le peuple, précédé de deux officiers municipaux, entra avec la rapidité d'un torrent qu'il était impossible d'arrêter.

Dans quel endroit M. le Commandant-Général était-il à ce moment?

— Réponse. Il était à s'entretenir avec les ministres dans l'intérieur du Château.

— X. Quels étaient les deux officiers municipaux qui précédaient la députation?

— Réponse. Leurs noms pourront être indiqués par M. Brichmann, commandant du bataillon de Saint-Martin.

— XI. Qu'est devenu M. le Commandant-Général depuis que la porte a été forcée?

S'est-il porté dans l'appartement du Roi ou dans celui de la Reine?

— Réponse. Il s'est porté partout, il a placé auprès

Digitized by Google

de la Reine un détachement de grenadiers et s'est attaché à surveiller.

— XII. S'est-il rapproché de quelques-uns des officiers municipaux?

— Réponse. Il a rencontré divers officiers municipaux, mais livrés entièrement aux soins de surveillance, il n'a eu le temps de conférer avec aucun de ces magistrats.

— XIII. A-t-il vu arriver le Maire?

— Réponse. Il l'a entendu parler au peuple dans l'Œil-de-Bœuf sur les six heures et demie.

— XIV. A quelle heure s'est-il remis au commandement de ses troupes?

— Réponse. Il n'a pu s'y remettre que lorsque le calme s'est rétabli, vers neuf heures.

CONDUITE TENUE PAR M. LE MAIRE DE PARIS, *à l'occasion des évènemens du* 20 *juin* 1792.

Puisque les soupçons les plus injurieux, les calomnies les plus infames m'environnent sans cesse, je dois rendre un compte vrai d'une conduite défigurée par la malveillance et par l'intrigue: cette conduite est essentiellement liée à celle de la Municipalité, puisque je ne me suis pas séparé d'elle, que nous avons marché de concert, ou, pour mieux dire, que c'est le corps entier qui a agi.

Plusieurs citoyens du faubourg Saint-Antoine et Saint-Marcel sont venus, le 16 juin, au Conseil général

Digitized by Google

de la Commune, pour lui exposer qu'ils étaient dans l'intention de présenter, à l'Assemblée nationale et au Roi, des pétitions relatives aux circonstances, et de planter l'arbre de la liberté sur la terrasse des Feuillans, en mémoire de la séance du Jeu de Paume ;

Pour lui demander en même temps à être autorisés à revêtir les habits et porter les armes qu'ils avaient en 1789.

C'était, comme on voit, des individus qui désiraient marcher sans être ralliés sous les drapeaux de la force armée, et sans être dirigés par les chefs reconnus par la loi.

Le Conseil général prit en conséquence l'arrêté suivant:

Considérant que la loi proscrit tout rassemblement armé s'il ne fait partie de la force publique légalement requise, a arrêté de passer à l'ordre du jour.

Il ordonna que cet arrêté serait envoyé au Directoire du Département, et communiqué au corps municipal.

Le Directoire du Département m'écrivit, le mardi 19 à midi, pour que MM. les administrateurs du département de police et moi nous voulussions bien nous rendre auprès de lui, entre deux et trois heures, pour conférer.

Nous y fûmes. Le Directoire nous manifesta des craintes sur le rassemblement; nous lui dîmes que nous ne savions rien de positif, que les intentions ne paraissaient pas malfaisantes, que, d'après quelques rapports, il était même présumable que les citoyens iraient sans armes. Déjà j'avais écrit à un commissaire de

Digitized by Google

police qui m'avait consulté, que des citoyens ne pouvaient pas se rassembler en armes sans ordre.

M. le Procureur-Général Syndic rédigea l'arrêté que le Directoire a fait imprimer et afficher, chacun fit des observations sur cette rédaction; nous fîmes les nôtres.

Cet arrêté, en dernière analyse, est une confirmation de celui pris par le Conseil-Général de la Commune, il rappelle un principe incontestable : c'est que les citoyens ne peuvent pas se réunir en armes sans une réquisition légale.

Il défend les rassemblemens illégaux et propres à troubler la tranquillité publique.

Il recommande au Maire, à la Municipalité et au Commandant-Général de prendre toutes les mesures, de faire toutes les dispositions pour contenir et réprimer les perturbateurs du repos public.

J'écrivis sur-le-champ une lettre très expresse et très précise à M. le Commandant-Général, pour lui recommander la surveillance la plus active, pour doubler des postes, avoir des réserves, mettre sur pied une force imposante, faire faire des patrouilles tant à pied qu'à cheval.

Je priai en même temps MM. les Administrateurs d'écrire aux Commissaires de police pour assurer le maintien de l'ordre, et à MM. les Commandans des deux faubourgs, pour vouloir bien se trouver à la Mairie sur les neuf heures du soir.

Plusieurs personnes vinrent successivement nous avertir que les esprits s'échauffaient, que les citoyens s'assemblaient dans leurs sections, et qu'ils mettaient la plus grande opiniâtreté à faire leur marche en armes.

Digitized by Google

MM. les Commandans de bataillon arrivèrent sur les dix heures; les quatre administrateurs de la police étaient réunis avec moi; nous leur demandâmes dans quelle disposition ils avaient laissé les citoyens.

M. Santerre et M. Alexandre nous assurèrent que *rien dans le monde ne pourrait empêcher les gardes nationales et les citoyens de toutes armes de marcher*, que toute représentation était absolument inutile, que les habitans des environs de Paris se réunissaient à eux, qu'ils s'en faisaient une fête, et qu'ils répondaient à tout ce qu'on pouvait leur dire : « On ne doit pas agir avec nous autrement qu'avec les « autres que l'Assemblée nationale a bien reçus. »

Les autres Commandans de bataillon ne s'exprimèrent pas d'une manière aussi affirmative, et nous dirent que s'étant peu répandus, ils n'avaient pas de connaissances positives, qu'ils apercevaient seulement beaucoup de fermentation. Je puis ici interpeller ces Commandans de bataillon, si je ne leur ai pas parlé le langage d'un magistrat pénétré de ses devoirs, si je ne leur ai pas dit que je les remplirais à quelque prix que ce fût.

Mais mes collègues et moi nous n'étions pas rassurés sur l'évènement affreux qui se préparait, si on était réduit à la nécessité cruelle d'employer la force contre une multitude immense de citoyens.

Nous prîmes le parti de proposer au Directoire du Département un moyen tout à la fois simple, *légal* et analogue aux circonstances; nous lui observâmes qu'il serait sage d'autoriser les bataillons *qui désireraient marcher*, à le faire, et de ranger sous leurs drapeaux et sous le commandement des chefs de la garde nationale les citoyens de toutes armes. C'était donner une

Digitized by Google

direction prudente et légitime aux citoyens rassemblés; c'était s'assurer que la tranquillité ne serait pas troublée, étant sous les ordres de ceux qui doivent la maintenir.

Dans le moment où nous écrivions au Département, il nous écrivait de prendre toutes les précautions nécessaires pour faire régner le calme, de faire des proclamations, etc., etc.; il était alors minuit.

M. Viguier, l'un des administrateurs de la police, se chargea lui-même de remettre la lettre. Il trouva *M. Rœderer, qui approuva la mesure, déclara qu'elle était bonne*, mais dit qu'il ne voulait pas prendre sur lui seul de l'adopter; qu'il allait assembler le Directoire pour lui en référer. Plusieurs députés, qui étaient aussi présens, trouvèrent cette mesure très sage.

M. Viguier revint à la mairie sur les une heure et demie du matin, très convaincu que cela ne souffrirait point de difficulté. Il me quitta dans cette persuasion; j'y étais également, et je me mis à prendre quelques instans de repos.

Cependant à tout évènement j'écrivis à plusieurs officiers municipaux pour se rendre à la mairie, à sept heures du matin, afin de nous éclairer de leurs lumières.

Sur les quatre heures et demie, cinq heures, je fus anéanti, lorsque me réveillant, on me remit cette lettre du Directoire. « Nous avons reçu, Messieurs, « votre lettre de cette nuit. Nous ne croyons pouvoir « en aucune circonstance composer avec la loi que « nous avons fait serment de faire exécuter; elle nous « trace nos devoirs d'une manière impérieuse; nous « persistons dans notre arrêté d'hier, concerté avec « vous. »

Digitized by Google

J'aperçus que le Département n'avait pas saisi notre idée; je vis à l'instant l'abîme où cette marche allait conduire nos concitoyens; j'en fus écrasé de douleur, cependan je ne balançai pas, et sur-le-champ j'écrivis cette lettre aux commandans de bataillons.

« Nous vous prévenons de nouveau, Monsieur, que « vous ne pouvez pas vous réunir en armes : voici à « cet égard la lettre que nous envoient ce matin les « membres du Directoire. » . . . . . .

. . . . . .

« D'après cette lettre, Monsieur, nous augurons « trop bien de votre civisme pour ne pas espérer que « vous vous y conformerez, et que vous éclairerez vos « concitoyens. »

La circonstance me parut extrêmement critique, et je fis convoquer au moment même le corps municipal.

Mais en attendant cette réunion, je sentis qu'il n'y avait pas une minute à perdre; je priai plusieurs officiers municipaux et des administrateurs de police de se rendre, sans aucun délai, dans les faubourgs.

Dès les cinq heures du matin, les citoyens avaient commencé à se rassembler, invalides, gardes nationales, piquiers, hommes non armés, femmes, enfans; la foule était considérable.

Les officiers municipaux parlèrent au nom de la loi, firent toutes les instances imaginables, représentèrent les dangers auxquels ils s'exposaient, ils exposaient leurs concitoyens, tout fut inutile. Leurs réponses étaient les mêmes, et se réduisaient à ces idées simples : « Nous ne formons pas une émeute, on sait bien que « nous n'avons pas de mauvaises intentions, que nous « allons présenter des pétitions à l'Assemblée nationale « et au Roi; la Municipalité a bien permis à des batail-

Digitized by Google

« lons d'aller en armes à l'Assemblée avec les autres « citoyens, pourquoi nous refuserait-on ce qu'on a ac- « cordé à d'autres? l'Assemblée nationale les a reçus, « leur a fait l'honneur de les laisser défiler devant elle, « pourquoi n'aurions-nous pas aussi cet honneur? »

Enfin la résolution de marcher ainsi était invincible, la garde nationale de ces faubourgs était la première à manifester très énergiquement sa volonté de partir armée, si bien que des commandans de bataillon furent forcés de se mettre en tête avec les drapeaux et les canons, que l'on mit aussi en tête des commissaires de police.

Nous étions réunis au corps municipal, et les officiers, qui s'étaient transportés sur les lieux, vinrent nous faire les rapports de ces faits.

Je rendis de mon côté le compte le plus scrupuleux, de tout ce qui s'était passé; de notre entretien, de notre correspondance avec le département.

De sorte que voilà, non pas le Maire de Paris, mais le corps municipal resaisi de l'affaire, et occupé à prendre les mesures les plus sages dans les circonstances impérieuses et pressantes où se trouvait la chose publique.

Il n'était pas en son pouvoir, il n'était au pouvoir de qui que ce soit, d'arrêter la marche d'une foule aussi immense de citoyens; quel était donc le parti à prendre? Je pense qu'il n'y en avait qu'un seul raisonnable; c'était de rendre cette marche régulière, de la rendre par cela même moins tumultueuse et mieux ordonnée.

Pour parvenir à ce but, il fallait autoriser les bataillons à marcher, et à rallier au milieu d'eux et sous le

Digitized by Google

commandement des chefs, les citoyens de toutes les armes; c'est ce que fit le corps municipal.

Remarquez bien que cela ne contrariait en aucune manière l'arrêté pris par le Conseil Général qui, en passant à l'ordre du jour le 16 juin, n'avait voulu, ainsi que son arrêté le porte, que s'opposer à tout rassemblement armé, *s'il ne fait partie de la force légalement requise*, et qu'ici la force publique était légalement requise.

Remarquez que le corps municipal avait le droit de la requérir puisque le Maire tout seul peut le faire.

Remarquez que déjà le corps municipal avait autorisé des bataillons à marcher mêlés et confondus avec les citoyens, également pour aller présenter des pétitions à l'Assemblée nationale.

Remarquez enfin que M. le Commandant-Général regardait cette mesure comme prudente, comme nécessaire, et que lui-même la demandait; qu'il s'en est expliqué publiquement au corps municipal.

Cependant il paraît que M. de Ramainvilliers a tenu secret et dans sa poche, un arrêté qu'il était bon de faire connaître, au moins à la garde nationale qui était de service au Château.

Après avoir pris cet arrêté, le corps municipal leva la séance. Les officiers municipaux convinrent de se répandre de tous côtés sur le passage du cortége, afin de voir si tout se passerait dans l'ordre, et de se rendre particulièrement autour de l'Assemblée nationale et du Château. Je restai jusqu'à deux heures et demie à la maison commune.

Toutes les nouvelles qui arrivaient étaient *excellentes;* le spectacle était beau, beaucoup de joie et de

Digitized by Google

gaieté; les propriétés étaient respectées, et nulle plainte particulière. Je me rendis à la mairie, plein de calme et de sécurité. Plusieurs personnes vinrent encore me confirmer dans cette idée : vous pouvez être très tranquille, me dirent-elles, tout va à merveille.

Ceux qui étaient sur les lieux en jugeaient de même. Déjà un grand nombre de ces citoyens avait défilé paisiblement devant la porte qui communique de la cour du Manége au jardin des Tuileries, sans chercher à y entrer, quoique cette porte fût ouverte. Des officiers municipaux présens étaient si convaincus que le surplus du cortége allait suivre avec le même ordre et la même tranquillité, que l'un (M. Cousin) dit à l'autre (M. Mouchet) : « Vous pouvez ôter votre écharpe, elle n'est pas nécessaire. »

On ne sait par quel mouvement la file fut tout à coup rompue, et les citoyens entrèrent dans le jardin, déjà rempli de personnes qui s'y promenaient; ils y défilèrent avec ordre devant la garde nationale, placée en ligne sur la petite terrasse, et qui les saluait des armes, le public applaudissant.

La tête de cette colonne était déjà parvenue au Carrousel et désirait entrer par la Porte Royale. Plusieurs citoyens frappaient à cette porte; M. Mouchet s'y présenta, leur dit que le Roi était disposé à recevoir la pétition; et qu'ils eussent à nommer vingt d'entre eux.

C'était leur vœu, ils l'avaient manifesté avant de partir, mais on ne sait comment ceux qui étaient dans l'intérieur ouvrirent tout à coup les portes, et à l'instant on se précipita en foule dans le Château.

Les dispositions prises par M. le Commandant étaient-elles bonnes ou mauvaises, je n'en sais rien;

Digitized by Google

mais il n'y eut pas le plus léger obstacle à cette impétuosité du moment. Il n'y avait pas même de gardes dans les appartemens : excédés de besoin et de fatigues, ils étaient allés se rafraîchir.

Les officiers municipaux, présens, firent tout ce qu'ils purent pour maintenir l'ordre; ils voulurent haranguer les citoyens; mais il leur était impossible de se faire entendre. Pour peu qu'on se soit trouvé dans des foules considérables, on sait qu'il est des momens d'agitation qu'il faut laisser passer; que chacun parle, s'incommode, murmure, et que l'empressement même de rappeler au silence fait qu'on ne peut pas l'obtenir.

Les officiers municipaux, dans cette position, ne purent pas non plus m'instruire sur-le-champ de ce qui se passait. Ce ne fut qu'à *quatre heures et demie*, *quatre heures trois quarts*, qu'un adjudant vint m'avertir que les appartemens du Château étaient comblés de monde. A l'instant même je fis mettre les chevaux à la voiture et je n'achevai pas de dîner. J'étais au Château *un peu avant cinq heures*.

Toutes les issues étaient obstruées, et j'eus de la peine à pénétrer, quoique les citoyens fissent tous leurs efforts pour me laisser un passage.

Dès ce moment je m'arrêtai sur l'escalier, je conjurai le peuple de se retirer avec ordre, avec tranquillité. Nos instances furent très-vives; quelques citoyens y applaudirent, mais la foule ne diminua pas; peut-être au surplus était-il aussi difficile de sortir que d'entrer, tout était plein.

On ne fait pas d'ailleurs assez souvent une remarque: lorsque le cercle que vous avez à haranguer s'étend trop loin, ceux qui excèdent une certaine portée ne vous entendent pas et le fruit de vos paroles est perdu,

Digitized by Google

et vous ne produisez pas l'effet que vous avez désiré.

Je traversai ensuite, et avec les mêmes difficultés, tous les appartemens jusqu'à celui où était le Roi. Arrivé devant lui, je lui dis ce qui est vrai, ce que je pense, c'est que sa personne était en sûreté, et que les magistrats du peuple veilleraient jusqu'à la mort à sa conservation.

Je le trouvai couvert du signe de la liberté et regardant ce tableau d'un air tranquille, des grenadiers m'exhaussèrent pour parler aux citoyens, je le fis de la manière la plus digne et la plus analogue aux circonstances.

J'aperçus que ce discours ne fit pas une grande impression, j'aperçus que des citoyens se parlaient d'un air peu satisfait. Je demandai à mes voisins pourquoi, on me dit que l'on avait demandé au Roi la révocation des *veto* qu'il avait apposés, et qu'il ne s'expliquait pas clairement sur ce point.

Je repris la parole, et certes je ne cherchais pas à flatter l'opinion de ceux qui m'entendaient. Je leur dis ce dont j'étais pénétré, c'est qu'il n'était ni convenable ni juste de demander, dans de semblables circonstances, la révocation des *veto*; qu'on ne manquerait pas de dire que le Roi n'était pas libre, et qu'il fallait que le Roi agît toujours en pleine liberté.

Cette vérité eut quelques applaudissemens; d'autres la reçurent avec un morne silence : presque tous cependant me témoignaient la plus grande confiance; mais il ne faut pas croire que celui qui est investi de ce puissant mobile, puisse à son gré manier et diriger ses volontés. S'il heurte trop fort et à contre-temps, il éprouve des résistances invincibles, sans pour cela qu'on cesse d'avoir confiance.

Digitized by Google

Je terminais par engager de tout mon pouvoir le peuple à se retirer; il s'ébranla un peu, et il défila avec quelque lenteur : enfin, successivement le flot s'écoulait. J'étais monté sur un siége, d'où ne pouvant pas toujours lui parler, je lui faisais de temps en temps signe de défiler le plus promptement possible.

Plusieurs officiers municipaux me secondaient de tout leur pouvoir, et présentaient au peuple le signe de la loi, pour le rallier et l'engager à le suivre.

Mais on remontait sans cesse par le grand escalier; je me transportai successivement dans tous les appartemens où je parlai, où je représentai aux citoyens qu'ils devaient se retirer tranquillement chez eux, ne pas souffrir qu'on pût les calomnier.

Je fus cette fois écouté avec beaucoup de faveur; je me présentai au haut de l'escalier où je parlai avec chaleur, avec énergie, et je ne fus pas moins bien accueilli.

Au bas de l'escalier, dans les cours, je répétai les mêmes harangues : elles eurent du succès, et alors le défilé devint assez rapide; cela était d'autant plus nécessaire que la nuit approchait.

Il eût sans doute été plus prompt encore et eût commencé de meilleure heure s'il y eût eu le moindre ordre; mais on ne trouva M. le Commandant-Général nulle part; et c'étaient les officiers municipaux qui étaient obligés de faire ranger les gardes nationales en haie pour ouvrir les passages.

Personne, je crois, ne peut me reprocher d'avoir manqué de zèle et d'avoir rempli mes devoirs avec tiédeur.

Mais, quand certains évènemens sont arrivés, chacun s'étudie à chercher les moyens qui auraient pu les

Digitized by Google

prévenir; chacun à loisir imagine des mesures, et rien n'est plus facile que de blâmer celles qui ont été prises. Si les hommes, si faciles à donner des avis quand les choses sont passées, eussent été consultés auparavant, ils auraient peut-être été plus embarrassés et moins clairvoyans que ceux qu'ils critiquent. Souvent les combinaisons les plus sages sont déjouées par une cause qui ne pouvait pas se prévoir; il ne faut pas s'en prendre aux hommes de l'empire irrésistible des choses.

Qu'elles se fussent passées comme tout le promettait, et sans l'incident qui a eu lieu, les moyens employés par la Municipalité auraient été loués avec enthousiasme. On cherche à improuver aujourd'hui ces mêmes moyens, sans néanmoins pouvoir en donner aucune bonne raison.

Car enfin, que pouvait-elle faire? Je n'ai entendu jusqu'à présent qu'une seule réponse; je n'ai entendu proposer qu'une seule mesure : employer la force.

Je soutiens que c'eût été tout à la fois une extravagance et une barbarie qui eût été, non-seulement la plus cruelle, mais la plus fausse des mesures; qu'elle tendait, non pas à faire respecter, mais à faire avilir la loi, et à compromettre le salut public, et la sûreté de ceux mêmes qu'on voulait protéger.

Où était la force réprimante capable d'arrêter le torrent? Je dis qu'elle n'existait pas. Tous les bataillons des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau marchaient avec leurs canons et leurs armes; et ils étaient suivis d'un grand nombre de citoyens armés et d'une multitude de citoyens non armés.

Il fallait donc opposer gardes nationales à gardes nationales, gardes nationales à citoyens armés de piques,

Digitized by Google

gardes nationales à des hommes non armés, à des femmes, à des enfans.

Sur qui tirer? en quel endroit? L'idée seule de ce carnage fait frémir; et à qui cet affreux champ de bataille serait-il resté? Vous n'auriez peut-être pas trouvé un canon pour répondre à ceux du faubourg, du moins si l'on en juge par les dispositions que les canonniers ont manifestées; les trois quarts de la garde nationale auraient répugné, se seraient refusés à faire feu sur ses concitoyens, attendu le motif commun de la démarche, attendu qu'elle avait été tolérée par l'Assemblée nationale elle-même dans des circonstances semblables : de sorte qu'on aurait exposé la loi au plus sanglant outrage; qu'on aurait livré Paris, et peut-être la France entière, à des malheurs incalculables; car, qui aurait pu répondre des jours des personnes les plus précieuses à la Nation, les plus importantes à conserver?

Pas un citoyen n'a reçu une blessure au milieu de cette grande fermentation; voilà le plus bel éloge de la Municipalité. Rendons-en grâces à l'Être suprême.

PÉTION.

Coté et paraphé par premier et dernier dans la séance du conseil du Département, le vingt-quatre juin mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an IV de la liberté.

LA ROCHEFOUCAULD.

Digitized by Google

RAPPORT

Fait au Conseil du Département par MM. Garnier, Leveillard et Demautort, commissaires, au sujet des évènemens du 20 juin.

Vous nous avez chargés, Messieurs, d'éclaircir les faits relatifs à la malheureuse journée du 20 juin, de prendre connaissance des pièces, de recueillir les renseignemens, et de faire rapport de tout au Conseil.

Sans examiner quel pouvait être le véritable but du rassemblement, il n'est que trop prouvé que l'attroupement a violé, à main armée, l'asile du Roi, et commis dans ses appartemens et sous ses yeux des désordres de toute espèce.

Deux portes du jardin, celle des Feuillans et celle de la cour du Manége, ont été forcées.

Après des violences et voies de fait exercées infructueusement contre les védettes qui gardaient les dehors de la Porte Royale, des canons ont été braqués sur cette porte pour en forcer l'ouverture.

L'un de ces canons a été porté jusque dans la troisième pièce de l'appartement du Roi, au premier étage.

Des portes d'appartemens et d'armoires ont été brisées ou fracturées, des serrures enlevées, des glaces cassées, des meubles endommagés.

En un mot, on s'est conduit comme s'il eût été question de faire le siége et le pillage du château des Tuileries. L'un des Suisses d'appartemens se plaint qu'il lui a été volé une épée à garde d'argent, et que, sur

Digitized by Google

la réclamation qu'il en a faite, un particulier lui a présenté la pointe d'une pique, en le menaçant de la lui enfoncer dans le ventre.

Ces délits ne sont encore rien; il en est de bien plus graves : on a été jusqu'à insulter le Roi dans sa personne. Des imprécations se proféraient de toutes parts : la loi même n'était pas épargnée. Les injures les plus ordinaires étaient ces mots : « *Au diable le veto! A bas M. Veto! A bas le Roi! A bas la loi!*

Aux injures se joignaient les menaces. Un sieur Legendre, boucher, est accusé d'avoir dit au Roi, en le qualifiant de Monsieur : « Écoutez-nous; vous êtes fait « pour nous écouter; vous êtes un perfide; vous nous « avez toujours trompés, vous nous trompez encore; « mais prenez garde à vous, la mesure est à son comble, « et le peuple est las d'être votre jouet. »

Un jeune homme, qui avait pénétré assez près du Roi, lui demandait, au nom de cent mille ames dont il disait être entouré, la sanction des décrets, le rappel des ministres patriotes, en ajoutant que sinon il périrait ou descendrait de son trône; que le règne des tyrans était passé.

D'autres criaient avec fureur que, si le Roi ne sanctionnait pas les décrets, on reviendrait tous les jours, et qu'on saurait se faire craindre.

Non content d'avoir promené dans le jardin, sur la terrasse du château, des espèces d'enseignes portant des légendes menaçantes et deux cœurs, l'un de bois ou de carton, l'autre d'animal encore sanglant, avec cette inscription « *cœur de M. Veto*, « on a affecté d'exposer sous les yeux du Roi un cœur de veau, placé au bout d'une fourche, avec cette inscription : « Cœur des aristocrates. »

Digitized by Google

La Reine n'était pas plus ménagée; on lui prodiguait également les insultes et les menaces.

Un homme portant une hache disait qu'il avait déjà enfoncé plusieurs portes, et qu'il en enfoncerait encore d'autres pour avoir la Reine morte ou vive : il proférait en même temps contre elle des injures atroces.

Enfin, s'il faut le dire, les jours du Roi ont été en danger. Ce prince ne doit peut-être son existence qu'à la fermeté et au sang-froid qu'il a montrés, et au courage des braves citoyens qui entouraient sa personne, notamment de M. Acloque, chef de légion, et de MM. Bidaut, Gossé, Guibout et Le Crosnier, grenadiers du bataillon de Sainte-Opportune.

C'est avec une bien douce satisfaction que nous trouvons ici l'occasion de rendre hommage aux vertus du Roi et à la bravoure des citoyens qui lui ont servi de bouclier.

Oui, Messieurs, les jours du Roi étaient en danger; des particuliers, armés de pistolets, de fusils avec baïonnettes, de sabres, de lames d'épées et autres armes de toute espèce, faisaient des efforts continuels pour approcher de lui, et démontraient par leurs gestes qu'ils en voulaient à sa vie; et l'on a reconnu dans le nombre un sieur Soudin, qui, dans le temps, a été retirer à la Morgue les têtes de MM. Berthier et Foulon, et qui, après les avoir lavées, les a livrées à ceux qui les ont portées au bout d'une pique, et un autre homme qu'on assurait avoir été un coupe-tête en 1789.

A la vérité, et nous aimons à le dire, parmi toutes les personnes qui se sont introduites dans les appartemens, bien peu partageaient ces dispositions atroces.

Digitized by Google

Il paraît, d'après divers rapports, que le très grand nombre ne montrait que le désir de voir le Roi et la famille royale : on parle même d'une femme qui s'attendrit en regardant la Reine, et qui reçut à cette occasion des insultes de M. Santerre.

Si l'on est parvenu à empêcher la consommation du plus grand des crimes, on n'a pas été aussi heureux dans les atteintes portées par les effrénés à une partie de la garde nationale.

MM. de Saint-Prix et Leclerc, commandans du bataillon du Val-de-Grâce, ont failli perdre la vie en arrêtant leurs canons, qu'on voulait entraîner malgré eux. Ils se sont vus forcés de marcher dans l'attroupement avec une partie de leur bataillon.

M. Percé, commandant en chef du bataillon des Petits-Pères, de poste au guichet de Marigny, communiquant au Carrousel, a été couché en joue par un particulier dont le fusil a raté deux fois, à bout portant; et le même particulier, qui l'a retrouvé une heure après, lui a répété, à diverses reprises, « qu'il était désolé de « l'avoir manqué, et qu'il avait cependant bien arrangé « sa pierre. »

M. Bidaut, l'un de ces braves grenadiers de Sainte-Opportune, a été frappé d'un coup de bâton à la tête, et atteint d'un coup de pique qui a percé son habit du côté gauche, au moment où il courait dans la cour Royale, pour se rendre, avec M. Le Crosnier, son camarade, auprès du Roi.

Enfin, M. Lasne, capitaine de grenadiers du bataillon de Saint-Antoine, étant dans l'intérieur de l'appartement de la Reine, a été blessé à la main d'un coup à lui donné avec un couteau attaché au bout d'un bâton.

Digitized by Google

Les agitateurs usaient de tous les subterfuges pour tromper et aigrir les esprits. On cherchait à insinuer que le Roi avait des intentions hostiles contre le peuple; on débitait qu'on avait vu le matin, dans les appartemens du château, douze ou quinze cents chevaliers de Saint-Louis; qu'on avait reconnu, dans les cours, d'anciens membres de la maison du Roi supprimée; que les appartemens étaient remplis de personnes vêtues de noir, étrangères au service habituel; que cette journée paraissait être destinée à remplacer celle des poignards. Enfin, on allait jusqu'à répandre que la pièce de canon montée dans le Château par les séditieux, était placée par ordre du Roi, et qu'on l'avait braquée sur le peuple.

Vous n'avez pas, Messieurs, à prononcer sur ces délits. Vous ne pouvez à cet égard que communiquer vos renseignemens aux tribunaux, mais vous avez à examiner la conduite des divers fonctionnaires qui devaient prévenir le mal ou en arrêter les progrès; et plus la matière est grave, plus les fautes, s'il en a été commis, méritent votre attention.

Nous la fixerons d'abord sur la conduite du Maire de Paris.

Quelques particuliers se présentent, le 16 juin, au Conseil-Général de la Commune; ils annoncent que les citoyens du faubourg Saint-Antoine et Saint-Marcel ont résolu de présenter le 20, à l'Assemblée nationale et au Roi, des pétitions relatives aux circonstances, et de planter ensuite sur la terrasse des Feuillans l'arbre de la liberté, en mémoire de la séance du Jeu de Paume. Ils demandent que le Conseil-Général les autorise à se revêtir des habits qu'ils portaient en 1789 et de leurs armes. Le Conseil-Général, considérant que la loi

Digitized by Google

proscrit tout rassemblement armé, s'il ne fait partie de la force publique légalement requise, arrête de passer à l'ordre du jour. Il ordonne que cet arrêté sera envoyé au Directoire du Département et au département de police, et qu'il en sera donné connaissance au corps municipal.

En se retirant, les pétitionnaires annoncent que, malgré cet arrêté, les deux faubourgs ne laisseront pas d'exécuter leur projet.

Un pareil avertissement devait suffire sans doute pour réveiller l'attention des magistrats chargés de la police, et provoquer leur vigilance; c'était le cas d'éclairer les citoyens égarés, de les rappeler à la loi, de se concerter avec les comités de sections, de faire des proclamations; en un mot, d'attaquer le mal dans son principe.

Rien de tout cela n'a été fait, et l'inaction a laissé aux malveillans le temps de s'emparer des esprits, d'échauffer les têtes et de les tourner à la résistance.

A la vérité, les précautions omises étaient principalement du ressort des administrateurs de la police; mais aux termes de la loi du 27 juin 1790, formant le Code municipal, tome III, art. 2, le Maire a la surveillance et l'inspection de toutes les parties d'administration, et d'ailleurs l'administration de la police est établie auprès de lui et sous ses yeux.

L'inaction a été telle qu'on a même négligé les communications ordonnées par l'arrêté du Conseil-Général de la Commune.

Le corps municipal s'est assemblé le lundi 18; le Maire, les administrateurs de la police et le Procureur de la Commune étaient à la séance, et aucun d'eux n'a présenté l'arrêté du 16. Il est même avancé par d'autres

Digitized by Google

officiers municipaux qui étaient présens à la séance du 18, que le Maire et les administrateurs de la police n'y rendaient aucun compte de la situation de la ville, et des mesures qui étaient à prendre pour prévenir ou réprimer les désordres.

Ce ne fut que le même jour 18, fort tard, que l'arrêté du Conseil-Général de la Commune parvint au Directoire avec une lettre d'envoi de la part du Maire.

Vous connaissez, Messieurs, l'arrêté du Directoire du lendemain 19. Il a été pris vers trois heures après-midi, en présence du Maire et de quelques administrateurs de la police, que le Directoire avait appelés pour aviser aux précautions nécessaires. Le Maire convient du fait. Il annonce même que la rédaction de l'arrêté fut concertée avec lui.

Qu'a-t-il été fait en exécution de cet arrêté? D'un côté, le Maire a donné au Commandant-Général l'ordre de tenir les postes au complet, de doubler ceux des Tuileries et de l'Assemblée nationale, d'avoir des réserves d'infanterie et de cavalerie, et de prendre toutes les dispositions propres à maintenir la tranquillité publique;

De l'autre, il a fait écrire aux commissaires de police pour assurer le maintien de l'ordre, et il a appelé les commandans de bataillon des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel, avec lesquels il a conféré en présence des administrateurs de la police.

Il paraît que dans la conférence, et c'est le Maire qui le rapporte, deux commandans de bataillon, MM. Santerre et Alexandre, assurèrent que rien au monde ne pourrait empêcher les gardes nationales et les citoyens de toutes armes de marcher; que toute représentation était inutile; que les habitans des envi-

Digitized by Google

rons de Paris se réunissaient à eux; qu'ils s'en faisaient une fête, et qu'ils répondaient à tout ce qu'on pouvait leur dire : On ne doit pas agir avec nous autrement qu'avec les autres que l'Assemblée nationale a bien reçus.

Ces assertions cadrant avec des avis reçus d'ailleurs, le Maire et les administrateurs de la police partirent de là pour proposer au Directoire de légaliser l'attroupement en autorisant des bataillons à marcher et à réunir sous leurs drapeaux et sous le commandement de leurs chefs les citoyens armés de toutes armes. La mesure proposée était tout à la fois illégale, injurieuse à la garde nationale, et dangereuse.

1° On ne peut laisser marcher sous les drapeaux de la garde nationale que des citoyens inscrits pour le service, ayant l'âge et les qualités requises;

2° Les personnes qui se rassemblaient en armes malgré des défenses, étaient en état de rébellion ouverte, et c'était compromettre l'honneur de la garde nationale que d'admettre sous ses drapeaux des séditieux;

3° Un attroupement sans subordination et sans discipline, composé en partie de femmes et d'enfans armés de piques, bâtons, fourches, etc., ne pouvait que porter le désordre dans les rangs de la garde nationale et mettre la force publique hors d'état de se mouvoir, et de faire les évolutions qui lui auraient été ordonnées;

4° Enfin, si l'attroupement dont la rébellion était constante, tentait dans sa marche de se porter à des excès, le mélange de la garde nationale, parmi cette troupe séditieuse, rendait inactive toute force réprimante qu'on eût été obligé de faire marcher contre

Digitized by Google

elle, puisque c'eût été opposer les gardes nationales les unes aux autres.

Quelles que fussent les circonstances, il était impossible d'adopter une telle mesure; aussi le Directoire a-t-il répondu qu'il ne pouvait pas composer avec la loi; qu'elle lui traçait ses devoirs d'une manière impérieuse, et qu'il persistait dans son arrêté de la veille. Le Maire ayant réitéré la proposition par une nouvelle lettre qui arriva au moment où le Directoire signait sa réponse, on ajoute par *postscriptum* qu'on recevait à l'instant sa lettre de cinq heures, et qu'on ne croyait pas qu'elle dût faire changer de résolution.

D'après cette réponse, le Maire prévint les commandans de bataillon des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel qu'ils ne pourraient pas se réunir en armes : il appela plusieurs officiers municipaux qui se réunirent à la Mairie sur les sept heures; il en envoya quelques-uns avec les administrateurs de la police aux faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel, où, suivant leurs rapports, ils ont fait des exhortations infructueuses; enfin le Maire convoqua le corps municipal pour neuf heures.

Plusieurs officiers municipaux se plaignent de n'avoir pas été avertis à temps; d'autres de ne l'avoir pas été du tout.

Quoi qu'il en soit, la séance se tint : le Maire et trois administrateurs de la police y assistèrent. On y rapporta l'arrêté du Directoire, dont le dépôt fut ordonné. Le Maire exposa que les citoyens se réunissaient en armes dans le faubourg Saint-Antoine, et qu'ils se disposaient à se transporter de suite à l'Assemblée nationale et chez le Roi; et le procureur de la Commune entendu, il fut arrêté que le chef de légion,

Digitized by Google

commandant la garde nationale, donnerait à l'instant les ordres nécessaires pour rassembler sous les drapeaux les citoyens de tous uniformes et de toutes armes, lesquels marcheraient ainsi réunis sous le commandement des officiers de bataillons.

Cette disposition est absolument conforme à la proposition qui avait été faite au Directoire, et qu'il avait persévéramment rejetée.

Le Maire annonce, dans son rapport, qu'il rendit compte au corps municipal de ce qui s'était passé, de son entretien, de sa correspondance avec le Département; mais le procès-verbal de la séance est absolument muet sur ces particularités; au reste, comme beaucoup de membres avertis tard ne sont arrivés qu'à la fin de la délibération, ceux-là auraient toujours pu ignorer les tentatives faites auprès du Directoire et son refus persévérant.

Il y avait déjà plus de deux heures que l'attroupement était en marche, lorsque le corps municipal a pris l'arrêté dont on vient de rapporter les dispositions, et l'on ne pouvait pas en douter, puisque plusieurs officiers municipaux, qui l'avaient vu prêt à partir, étaient de retour, présens à la séance. Ainsi quand même l'arrêté pourrait se justifier d'ailleurs, l'exécution n'en était plus praticable; il est évident qu'il ne tendait qu'à légitimer l'attroupement et non à le contenir.

Au milieu de tout cela, le Commandant-Général n'avait d'ordres que pour de simples préparatifs, il en demandait pour l'exécution : on l'avait remis du 19 soir au lendemain matin. Arrivé à la Mairie le 20, à huit heures du matin, il avait été appelé à la séance du corps municipal, et retenu pendant la discussion. Enfin on lui

Digitized by Google

fit délivrer, à onze heures et demie, une expédition de l'arrêté qui venait d'être pris, et ce fut le seul ordre définitif qu'il put obtenir. C'est au moins ce qu'il avance dans son rapport et ce qui n'est pas démenti par celui du Maire.

Le Directoire avait reçu à neuf heures une lettre du Ministre de l'intérieur, conçue en ces termes : « Sans aucun délai, donnez ordre aux troupes de mar- « cher pour défendre le Château. Je reçois à l'instant « des nouvelles qui m'annoncent des dangers pressans. » Il avait adressé sur-le-champ copie de cette lettre au Maire, au corps municipal et au Commandant-Général, et cet avis, quelque pressant qu'il fût, n'avait pas accéléré la résolution.

Le Maire annonce qu'après avoir pris son arrêté, le corps municipal leva la séance; que les officiers municipaux convinrent de se répandre de tous côtés sur le passage du cortége, afin de voir si tout se passait dans l'ordre, et de se rendre particulièrement autour de l'Assemblée nationale et du Château; qu'à son égard il resta jusqu'à deux heures et demie à la maison commune; que *toutes les nouvelles qui arrivaient étaient excellentes; que le spectacle était beau; beaucoup de joie et de gaieté, que les propriétés étaient respectées, etc.; qu'il se rendit à la Mairie, plein de calme et de sécurité, etc.;* que ce ne fut qu'à quatre heures et demie qu'un adjudant vint l'avertir que les appartemens du Château étaient pleins jusqu'au comble; qu'à l'instant même il fit mettre les chevaux à la voiture et n'acheva pas de dîner, qu'il était au Château avant cinq heures.

Plusieurs de ces faits ne cadrent pas avec d'autres rapports; par exemple, on présente la levée de la

Digitized by Google

séance du corps municipal, plutôt comme l'ouvrage du Maire que comme le vœu du conseil; on donne à entendre qu'immédiatement après la séparation du conseil le Maire s'est rendu clandestinement dans la salle du bureau, avec quelques officiers municipaux qui se sont portés depuis aux Tuileries; que ce n'est que de là et après un entretien particulier qu'ils sont partis; enfin, il est des pièces qui portent que le Maire ne s'est rendu au château des Tuileries qu'à six heures au lieu de cinq heures, comme il l'avance; et les rapports de plusieurs officiers municipaux placent tant d'évènemens avant son arrivée, qu'il y aurait lieu de la croire effectivement plus tardive qu'il ne l'annonce.

Il y a aussi de la discordance entre le rapport du Maire et plusieurs autres pièces, au sujet de la conduite qu'il a tenue dans le Château. Selon lui, il a parlé de la manière la plus digne et la plus analogue aux circonstances, etc. Il n'a pas cherché à flatter l'opinion de ceux qui l'entendaient, etc. Personne ne peut lui reprocher d'avoir manqué de zèle, et d'avoir rempli ses devoirs avec tiédeur. On lui reproche au contraire de s'être énoncé devant les séditieux comme si leur démarche était louable; d'avoir dit aux uns : *Vous vous êtes présentés avec dignité, retirez-vous de même*, etc.; à d'autres : *Vous avez fait vos justes représentations*, etc: à d'autres : *Le peuple a fait ce qu'il devait faire; vous avez agi en hommes libres, mais en voilà assez*, etc. Enfin on lui reproche, de n'avoir pas imposé silence au jeune homme qui, à ses côtés, adressait au Roi les propos les plus menaçans.

Et ces assertions peuvent paraître au moins vraisemblables, quand on se rappelle le récit que le Maire

Digitized by Google

a fait à l'Assemblée nationale, dans la soirée du 20; quand on voit qu'il y prodigue à des séditieux le titre honorable de citoyens; qu'après toutes les horreurs qui venaient de se passer à sa connaissance, il se permet d'assurer que *personne n'a été insulté; qu'on n'a commis aucun excès, aucun délit; que le Roi lui-même ne peut pas se plaindre.*

Le Maire termine son rapport par l'assurance que pas un citoyen n'a reçu une blessure au milieu de cette grande fermentation; et c'est, ajouta-t-il, le plus bel éloge de la municipalité. Il paraît qu'il était mal instruit, puisque plusieurs gardes nationales ont reçu des blessures, en n'opposant qu'une résistance passive. Il en est de cela comme des nouvelles qu'on lui reportait; *que le spectacle était beau;* que les propriétés étaient respectées.

Nous ne relèverons, Messieurs, toutes ces contradictions, que pour l'exactitude de notre rapport. Nous sommes bien persuadés qu'aucun fait non avoué ne pourra déterminer votre opinion; mais en se renfermant dans les seuls faits avérés, on n'y trouve encore que trop de sujets de reproche contre la conduite du Maire.

D'abord, en supposant que le Maire n'ait connu le projet de rassemblement qu'à l'époque où l'autorisation a été demandée à la Commune, il a eu tort de ne pas faire prendre les précautions nécessaires pour rompre ce projet.

Il a eu tort de ne pas communiquer l'arrêté du Conseil-Général du 16, au Conseil municipal du 18.

Il a eu tort de n'adresser ce même arrêté du 16, au Directoire, que le 18 dans la soirée.

Il a eu tort, après avoir éludé pendant quelques

Digitized by Google

jours l'exécution de l'arrêté du Conseil-Général, d'éluder encore celui du Directoire qui avait été pris en sa présence, et ce tort est d'autant plus grand, que les circonstances étaient fortes et pressantes.

Il a eu tort d'induire le corps municipal, dans la séance du 20, à prendre une résolution contraire tout à la fois, à la loi, à l'esprit de l'arrêté du Conseil-Général de la Commune, et à la lettre de celui du Directoire.

A la vérité, il cherche à établir dans son rapport que cette mesure ne contrariait en aucune manière l'arrêté pris par le Conseil-Général de la Commune, qui n'avait voulu s'opposer au rassemblement, qu'autant qu'il ne ferait pas partie de la force publique légalement requise, et qu'ici la force publique se trouvait légalement requise. Mais cette objection n'est qu'un véritable sophisme; c'est comme si l'on disait qu'il faut fléchir la loi pour n'avoir pas à lui désobéir; et d'ailleurs l'arrêté du Directoire, plus explicatif que celui de la Commune, ne repoussait-il pas une telle subtilité?

Il ajoute que déjà le corps municipal avait autorisé les bataillons à marcher mêlés et confondus avec les citoyens, également pour aller présenter des pétitions à l'Assemblée nationale; mais dans ces occasions, si elles ont existé, y avait-il des décisions contraires de la part du Conseil-Général de la Commune et du Directoire?

Enfin, il avance que le Commandant-Général regardait cette mesure comme si prudente, si nécessaire, que lui-même la demandait. Le Commandant-Général dénie le fait par un supplément à son rapport; il soutient, au contraire, qu'il s'est opposé formellement à

Digitized by Google

cette mesure qu'il regardait comme l'occasion du plus grand désordre.

Et, au surplus, quand ces objections subsisteraient dans toute leur force, le Maire aurait-il pu, aurait-il dû faire annihiler par le corps municipal les décisions de deux autorités supérieures, surtout quand le Directoire avait persisté dans la sienne d'une manière si prononcée? En n'attribuant même cette démarche qu'à un excès de zèle, c'aurait été au moins une persévérance condamnable.

Il a encore eu tort de refuser au Commandant-Général, jusqu'au dernier moment, des ordres définitifs, et de finir par lui donner, pour tout ordre, un ordre inconsidéré, dont l'exécution, en la supposant admissible, n'était plus praticable alors.

Si l'on en croit le Commandant-Général, le Maire motivait son refus sur ce qu'il fallait, dans une affaire aussi grave, que le corps municipal coopérât avec lui. Mais, suivant la loi du 20 novembre 1791, le Maire a droit de donner seul les ordres en pareille circonstance.

« En cas de service extraordinaire, porte l'article 37, « le chef de la municipalité donnera au chef de division « commandant général de la garde nationale, les ordres « que les circonstances exigeront, et le commandant « de la garde nationale requerra des chefs des troupes « de la ligne et de la gendarmerie, les secours dont il « aura besoin pour l'exécution de ces ordres.»

L'article 4 va plus loin : « Néanmoins, y est-il dit, « lorsqu'il y aura lieu d'employer instantanément la force « publique, soit pour appuyer l'exécution de la loi, « soit pour dissiper des attroupemens ou émeutes, le « chef de la municipalité pourra requérir immédiate-

Digitized by Google

« ment des commandans de troupes de ligne ou de la « gendarmerie le concours des troupes à leurs ordres.

Et le Maire la connaît bien cette loi, puisqu'il annonce lui-même, dans son rapport, qu'il pouvait seul faire un réquisitoire légal, puisqu'il cherche à tirer de là un moyen à l'appui de l'arrêté du corps municipal.

D'ailleurs, si, pour alléger sa responsabilité, il avait cru devoir prendre l'attache du corps municipal, rien n'empêchait de le réunir plus tôt. Il aurait en cela rempli le vœu de plusieurs officiers municipaux qui se plaignent, par leurs rapports, de ce que la convocation a été aussi tardive, et de ce que le conseil n'est pas resté permanent.

C'est ici que s'appliquent toutes celles de ses objections qui restent à réfuter.

« Que pouvait-elle faire? dit-il en parlant de la Mu- « nicipalité; je n'ai entendu jusqu'à présent qu'une « seule réponse, je n'ai entendu proposer qu'une seule « mesure, employer la force. Je soutiens que c'eût été « tout à la fois une extravagance et une barbarie, que « c'eût été non-seulement la plus cruelle, mais la plus « fausse des mesures... Où était ici la force réprimante « capable d'arrêter le torrent? Je dis qu'elle n'existait « pas, je dis qu'elle était beaucoup moins considérable « que la force qu'elle aurait tenté de contenir... Il fal- « lait donc opposer gardes nationales à gardes natio- « nales... Sur qui tirer?... en quel endroit?... L'idée « seule de ce carnage fait trembler; et à qui cet affreux « champ de bataille serait-il resté? »

Sans doute, après que l'incurie du Maire en eut laissé former le torrent, on pouvait être exposé à des voies de fait; sans doute les forces étaient partagées; sans doute on pouvait voir les gardes nationales op-

Digitized by Google

posées à quelques gardes nationales, ou du moins à des gens qui en portaient l'habit; mais à quoi devait-on cette cruelle expectative? C'était précisément à l'absence des ordres qui avait laissé croître le nombre de factieux; c'est à l'arrêté de la Municipalité qui ne pouvait que les encourager : des ordres donnés à temps eussent tout prévu et tout empêché. Il ne faut, vis-à-vis des séditieux, que de la fermeté et de la constance. On leur en impose toujours en leur montrant l'appareil de la force; c'est le plus sûr moyen de n'avoir pas à la déployer. Le Maire ne devait-il pas donner des ordres pour que différentes sections de la force publique, distribuées avec sagesse, se transportassent sur les différens points de rassemblement, et prévinssent, par leur seule présence et par une résistance passive, l'accroissement des groupes et la jonction des rassemblemens?

Enfin le Maire a eu tort de ne s'être pas porté lui-même, dès l'origine, aux différens lieux de rassemblement, et de ne s'être pas rendu plus tôt au château des Tuileries: il en aurait sans doute trouvé le temps, puisqu'il paraît avoir eu du relâche avant et après la séance du corps municipal; et avec la confiance qu'il dit lui avoir été témoignée au plus fort de l'agitation, sa présence aurait produit beaucoup plus d'effet que celle des officiers municipaux qui l'ont remplacé.

Les administrateurs de la police ont partagé les principaux torts du Maire. Comme lui ils ont négligé les précautions nécessaires pour rompre le projet d'attroupement dans son principe; comme lui ils ont éludé l'exécution de l'arrêté du Conseil-Général de la Com-

Digitized by Google

mune et de celui du Directoire; enfin, comme lui ils ont coopéré sciemment à l'infraction faite à la loi et à ses arrêtés par celui du corps municipal. Il en est cependant un d'entre eux, M. Perron, qui ne paraît pas avoir concouru à ce dernier acte d'insubordination; du moins ne trouve-t-on pas son nom parmi ceux des membres qui ont assisté à la séance.

Quant aux autres officiers municipaux, qui ont eu part à l'arrêté illégal, il est possible qu'ils aient ignoré la persévérance du Directoire, et dans l'incertitude on ne peut rien leur imputer.

Mais il n'en est pas de même du Procureur de la Commune. A son égard, bien qu'il ait refusé de donner un rapport circonstancié de sa conduite, ses torts n'en sont pas moins avérés.

1° Il connaissait l'arrêté du Conseil-Général de la Commune, pris en sa présence; il était de son devoir rigoureux d'en faire donner une prompte communication au corps municipal, et il n'a satisfait à ce devoir, ni dans la séance du 18, ni même dans celle du 20. C'est un fait dont il est convenu au Conseil du Département, lorsqu'il y a été appelé lundi dernier.

2° Il connaissait aussi l'arrêté du Directoire, dont le dépôt a été ordonné dans la séance du 20. Il devait requérir l'exécution de cet arrêté, et s'opposer à l'atteinte qui y a été portée à la même séance; et il a fait précisément le contraire: c'est ce dont il est encore convenu au Conseil du Département à la séance du lundi dernier.

3° Il devait se porter en écharpe au lieu de l'attroupement et au château des Tuileries. Il était même dans l'obligation de s'y présenter le premier, aux termes de

Digitized by Google

l'article 28 de la loi du 3 août 1791 ; et il n'en a rien fait : seulement il a passé une heure sur le soir dans le jardin des Tuileries, et sans écharpe, et il est accusé d'avoir témoigné un air de satisfaction sur des propos qui s'y tenaient contre le Roi.

Il existe aussi des accusations contre plusieurs des officiers municipaux qui se sont portés aux Tuileries. Les uns sont accusés d'avoir fait ouvrir les portes, soit des cours, soit du jardin; d'autres d'avoir levé la consigne qui défendait l'entrée du Carrousel par le guichet neuf; d'autres d'avoir marché à la tête de l'attroupement, soit dans le Carrousel, soit dans les cours; un autre enfin, d'avoir excité les séditieux à demander le rappel des ministres patriotes, et la sanction du décret du camp; mais aucun de ces faits ne sont avoués; il en est même qui impliquent contradiction entre eux, et d'autres qui sont démentis par plusieurs déclarations.

Les autres personnes inculpées sont des officiers militaires.

Nous parlerons d'abord du Commandant-Général.

Le Maire lui reproche d'avoir gardé dans sa poche un arrêté, qu'il était bon de faire connaître à la garde nationale de service au Château. Il se disculpe, sur ce point, par la difficulté qu'il y aurait eu d'aller faire une lecture à des bataillons dispersés de toutes parts; mais on fait au Commandant-Général un reproche qui mérite plus d'attention, on dit généralement qu'on le cherchait partout et qu'on ne le trouvait nulle part, et dans le vrai on ne voit pas ce qu'il est devenu depuis le moment de l'invasion du Château jusqu'à sept à huit heures.

On n'en dira pas autant de M. Santerre ; à son

Digitized by Google

égard, il n'a fait que trop d'actes de présence, soit avant, soit depuis l'incursion dans le Château.

Les accusations qui le concernent sont de la plus grande gravité.

Il est présenté comme le principal moteur de l'attroupement ;

On l'accuse particulièrement d'avoir commandé les canons qui étaient braqués contre la Porte-Royale, et d'avoir dit, en sortant du Château à la tête d'une troupe de piques: «*Le Roi a été difficile à émouvoir aujourd'hui ; nous reviendrons demain, nous le ferons évacuer.*»

Le moindre délit de M. Santerre est d'avoir fait marcher son bataillon, encore qu'il fût consigné, et d'avoir invité d'autres bataillons à tenir la même conduite, notamment celui de Popincourt.

Le Commandant-Général annonce que M. Alexandre, commandant du bataillon de Saint-Marcel, a aussi marché à la tête de son bataillon, quoique consigné ; mais rien d'ailleurs ne prouve ce fait : au contraire, M. Perron, administrateur de la police, suivant son rapport, a trouvé M. Alexandre dans sa maison, lorsqu'une partie de son bataillon était, avec ses canons, dans l'attroupement, sur le nouveau boulevart, et que ce commandant a fait des démarches avec lui pour chercher à rappeler ses soldats.

Il est quelques autres commandans qui ont réellement marché à la tête de leurs bataillons consignés ; mais ils ne l'ont fait que comme contraints, et pour prévenir des malheurs. De ce nombre sont MM. Saint-Prix et Leclerc, commandans du bataillon du Val-de-Grâce, dont nous avons déjà parlé, et M. Sévin, commandant un secours du bataillon de Popincourt,

Digitized by Google

qui a fait une protestation contre cette démarche forcée.

Enfin, voici le dernier fait :

Le bataillon du Val-de-Grâce rejoint sur la place du Carrousel ses canons qui l'avaient devancé. Le commandant ordonne au lieutenant des canonniers de porter ses pièces en avant. Celui-ci répond : « Non, « nous ne partirons pas; il n'y a pas ici de commandant; « — nous nous en f.....; nous ne partirons pas, nous « ne sommes pas venus ici pour rien : le Carrousel est « forcé, il faut que le Château le soit. Voilà la première « fois que les canonniers du Val-de-Grâce marchent; ce « ne sont pas des j.... f.... et nous allons voir. » Ensuite indiquant le château de la main, il dit : « A moi, ca- « nonniers, droit à l'ennemi. » Il abandonne son bataillon, se place devant la Porte Royale, braque ses canons; la porte est ouverte, il se précipite dans la cour Royale, et fait monter une de ses pièces. C'est ce canon qui a été porté jusque dans la troisième pièce.

Tels sont, Messieurs, les faits relatifs à la journée du 20 juin : ils décèlent, comme vous le voyez, des fautes plus ou moins graves de la part des fonctionnaires qui vous sont subordonnés.

Celles du Maire et des trois administrateurs de la police qui ont assisté à la séance tenue par le corps municipal, le 20 juin, et du Procureur de la Commune, nous paraissent exiger leur suspension.

Ce n'est pas comme une peine que nous proposons cette suspension, c'est comme un acte de prudence. Il ne s'agit pas pour vous de venger les fautes commises, mais d'en prévenir de nouvelles. Pourrait-on avec sé-

Digitized by Google

curité laisser des fonctiens si délicates à des personnes qui en ont fait un si grand abus ?

Eh ! au surplus, Messieurs, quand ce serait une peine, vous avez droit et caractère pour la prononcer. La loi du 27 mars 1791, concernant l'organisation des corps administratifs, contient cette disposition : Art. 9. « Aucun Directoire ou Conseil de District, ni « aucune Municipalité, ne pourront, sous la même peine « (de suspension), publier, faire afficher ou persister « à faire exécuter un arrêté contraire à celui du Département ou des Districts, ou manquant à la subordination prescrite par la loi à l'égard de l'administration « suprême. »

L'instruction sanctionnée au mois d'août 1790 renfermait des dispositions du même genre.

Assurément, les officiers municipaux qui ont concouru à l'arrêté du 20 juin, en connaissance de cause, sont bien dans le cas prévu par ces lois.

Quant au Commandant-Général, nous pensons qu'il doit lui être recommandé d'être à l'avenir plus ponctuel dans son service.

Nous ne pensons pas que vous puissiez rien prononcer contre M. Santerre et contre le lieutenant des canonniers du bataillon du Val-de-Grâce.

Au surplus, nous vous proposons quelques dispositions à leur égard, par un projet d'arrêté dont nous allons aussi vous faire lecture.

Vos commissaires, Messieurs, ont rigoureusement rempli leur devoir en vous rappelant la loi, et en l'appliquant aux faits qui résultent des pièces, et qu'ils vous ont exposés.

C'est à vous, Messieurs, de peser dans votre sagesse

Digitized by Google

ce que la loi suprême et le salut public vous imposent dans les circonstances où nous sommes.

Les pièces vont être mises sous les yeux du Conseil.

DEMAUTORT; LE VIEILLARD;
GERMAIN GARNIER.

[Le rapport de M. le procureur-général syndic Rœderer, lu le 6 juillet à la Municipalité et inséré au *Moniteur* du 16, concluait à ce que le Directoire déclarât qu'il n'y avait point lieu à suspension contre le Maire et le Procureur de la Commune. Néanmoins l'administration départementale suspendit Pétion et Manuel. Le 11, cet arrêté reçut la confirmation du Roi; mais le 13, sur la motion de Brissot et de Muraire, il fut annulé par l'Assemblée Nationale, et Pétion fut immédiatement réintégré dans ses fonctions.

Le lendemain, 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille, et troisième fédération au Champ-de-Mars, fut un jour de triomphe pour lui. Les cris *vive Pétion! Pétion ou la mort!* se faisaient entendre de toutes parts, et ces mots se lisaient tracés à la craie sur les chapeaux des hommes du peuple.]

Digitized by Google

RELATION

DE LA VIE ET FIN

DU COMTE DE SOMMERSET

ET

DE LA COMTESSE SA FEMME (1).

Le roi de la Grande-Bretagne (Jacques Ier), étant encore en Écosse, trois ou quatre ans avant son avénement à la couronne d'Angleterre, prit pour page un jeune gentilhomme écossais nommé Robert Karr, quatrième fils d'un gentilhomme de cinq ou six mille livres de rente.

Ce roi étant venu au royaume d'Angleterre, amena ses serviteurs, et entre autres ce Robert Karr, lequel il fit un de ses valets de chambre du lit, où il demeura quatre ou cinq ans, n'étant connu sous autre nom que celui de Robert Karr.

Ledit Karr avait une très étroite amitié avec un gentilhomme anglais nommé le sieur Thomas Overbury (2), homme d'un bel esprit, qui affectionnait fort ledit Karr, et lui donnait avis de sa conduite.

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits. Communiqué par M. E. Alby.

(2) Né en 1581 à Compton-Scorfen dans le comté de Warwick.

Digitized by Google

Environ l'an 1609, ledit Robert Karr, âgé de vingt ans, faisant des exercices, tomba de cheval en présence du Roi, de laquelle chute il se rompit une jambe, qui fit une telle pitié au Roi, qu'il se résolut de prendre un grand soin de sa guérison.

Étant ledit Karr au lit de cette chute, le Roi le visitait presque tous les jours, et y demeurait parfois une heure, plus ou moins, et entrant en discours avec lui, il commença de l'affectionner et crut qu'il serait homme sortable et propre pour se former selon son désir et pourrait le rendre capable d'affaires d'État.

Le Roi le visitait de plus en plus, et prit résolution de l'employer aux affaires de son État; de façon qu'il ne fut pas sitôt guéri que le roy le fit chevalier et gentilhomme de sa chambre du lit, prit même la peine de lui apprendre la langue latine, à quoi il profita en peu de temps, ayant l'esprit assez bon; il s'exerça aussi à jouer du luth, où il avait bon commencement.

Ledit Karr, par la persuasion dudit Overbury, s'efforçait d'acquérir, par tous moyens, les bonnes grâces du Roi; quoi voyant le Roi, le prit en plus grande affection, prit la pensée lui-même de l'instruire de ses affaires d'État, à quoi pareillement ledit Overbury travaillait sans relâche.

En ce temps, le comte de Dombac, grand-trésorier d'Écosse, qui est surintendant des finances, lequel maniait bonne part des affaires du Roi, comme son vieux et affidé serviteur, vint à mourir, au lieu duquel ledit Karr fut aussitôt mis. Il fut fait grand-trésorier d'Ecosse et employé aux affaires, et en peu de temps fut fait lord en Angleterre.

Peu de temps après, il fut fait baron de Brandespech

Digitized by Google

et vicomte de Rochester, et peu après il fut fait comte de la Jarretière. Étant parvenu à ces honneurs, le prince Henry qui vivait et qui n'avait pas agréable l'humeur dudit Karr, que nous nommerons vicomte de Rochester, le traversait en quelques façons de telle sorte que, du vivant dudit prince, il n'avait pas l'autorité qu'il s'acquit depuis sa mort.

Toutefois, avant la mort dudit prince, il y avait un autre obstacle qui lui ôtait beaucoup du lustre de sa grandeur, c'était le comte de Salisbury, premier secrétaire d'État et grand-trésorier d'Angleterre, homme arrogant, ambitieux, malicieux et fin, étant fâché de se voir égalé en pouvoir par un jeune enfant, tout nouveau aux affaires du monde et qui n'était avancé que par la faveur que lui prêtait le Roi, lui donna toutes les traverses dont il se pouvait imaginer.

Mais advint la mort dudit comte de Salisbury, et cette mort fut suivie, six mois après, de celle du prince Henry, de façon que, par sa mort, le vicomte de Rochester demeura en pouvoir absolu de diverses charges. Le Roi le chérit plus que devant, et le *signer*, qui est ordinairement en la charge du premier secrétaire d'État, lui demeura; les paquets des ambassadeurs lui étaient adressés et il leur faisait leurs dépêches. Il était en effet secrétaire d'État, mais il n'en voulut porter le titre, pensant à choses plus hautes.

Se voyant en grande autorité, il se résolut de s'allier avec quelque grande maison d'Angleterre, pour se fortifier contre la haine que l'on porte aux étrangers avancés.

Il conféra donc, avec son grand favori le chevalier Overbury, du dessein qu'il avait sur la fille du comte de Suffolk, lors grand-chambellan du Roi, laquelle, à

Digitized by Google

ce qu'on dit, il possédait il y avait longtemps, bien qu'elle fût mariée six ou sept ans avant avec le comte d'Essex. Overbury ne voulant souffrir que son ami fît une si lourde faute que de prendre en mariage la femme d'un autre, spécialement d'un des principaux seigneurs du royaume, le dissuada dudit mariage qui ne pouvait qu'être funeste à l'un et à l'autre, lui fit sentir le peu de courage qu'il avait de vouloir épouser une femme mariée et de mauvaise vie, de laquelle lui-même avait joui, que cette affaire pourrait causer sa ruine.

Overbury eut de grandes contestations contre le comte de Rochester sur ce fait, qui entra en telle rage, qu'il lui dit que, s'il n'y consentait, qu'il l'en ferait repentir, et non content, en parla à ladite comtesse d'Essex, laquelle aimait passionnément ledit vicomte, et par conséquent ennemie de son mari le comte d'Essex, lequel, à ce qu'on dit, elle avait fait empoisonner deux ou trois fois, sans que le poison eût aucune force sur lui que de lui faire perdre le poil et les ongles et rendre l'haleine mauvaise, ce qui le rendait d'autant plus odieux à sa femme.

De fait elle fit connaître à son père, le comte de Suffolk, et à son oncle, le comte de Northampton, grand-conseiller et écuyer du Roi, l'intention qu'elle avait d'épouser ledit vicomte de Rochester, le peu d'amitié qu'elle portait à son mari qu'elle disait être impuissant. Elle fit aussi parler audit comte d'Essex, pour sonder sa volonté sur le divorce qui ne pouvait être fondé que sur l'impuissance, laquelle il se résolut d'avouer, pour se défaire d'une méchante femme.

Le vicomte de Rochester, pour éloigner Overbury d'auprès de lui, fit proposer audit Overbury par le Roi, qu'il se voulait servir de lui pour ambassadeur

Digitized by Google

ordinaire près les archiducs, et que par ce moyen il se pourrait avancer à plus hautes charges; à quoi il fit difficulté, s'excusant envers le Roi sur son insuffisance, bien que très habile homme, et aussi sur ce qu'il lui manquait le langage convenable à un ambassadeur ordinaire.

Le Roi fut indigné de ce refus, craignant qu'Overbury traversât le mariage qu'il avait envie de faire du vicomte de Rochester avec la maison de Howard, l'une des premières maisons du royaume; mais le Roi, ne voulant rien précipiter, se résolut de faire persuader ledit Overbury par ceux de son conseil d'Etat de prendre ladite ambassade, ce qui lui étant proposé en plein conseil, il la refusa de telle sorte qu'ils l'envoyèrent prisonnier en la Tour de Londres pour avoir méprisé l'honneur que le Roi lui avait voulu faire (21 avril 1613).

Peu après le Roi se résolut de faire ce mariage. Il fallut commencer par le divorce fondé sur l'impuissance du comte d'Essex. Le Roi commanda à l'archevêque de Cantorbéry, à l'évêque de Londres et à l'évêque de Winchester et aux autres évêques et prélats, de procéder audit mariage.

L'archevêque de Cantorbéry s'y opposa si ouvertement, qu'il eut les mauvaises grâces du Roi quelque temps. Les autres évêques procédèrent et par le consentement dudit comte d'Essex, qui, pour se défaire de sa femme, avoua tout ce qu'ils désiraient, qui était qu'il confessa d'être impuissant pour sa femme seulement, toutefois habile pour toute autre femme, et fut ordonné qu'elle serait visitée pour savoir si elle était pucelle; mais on en supposa une autre à sa place.

Le mariage fut donc cassé, et en conséquence le Roi, voulant agrandir le vicomte de Rochester, épou-

Digitized by Google

sant une comtesse, le fit comte de Sommerset et lui donna dix-sept grandes seigneuries qui avaient ci-devant été au comte de West-Land, qui valaient environ un million d'or. Ledit mariage entre le comte de Sommerset et la comtesse d'Essex, fut conclu, et fut la mariée épouser les cheveux épars comme une pucelle, bien qu'il apparût clairement du contraire, pour avoir ledit comte de Sommerset couché avec elle deux ou trois ans auparavant, ledit comte d'Essex se plaignant qu'une douzaine d'hommes n'eussent su y satisfaire.

(1614.) Les ballets, pompes et magnificences qui se firent, qui fut l'an 1614, furent telles qu'il s'en trouva peu de pareilles en la chrétienté, et égalaient celles que le Roi fit pour le mariage de madame la princesse sa fille unique; car les comtes et comtesses y étaient si superbement vêtus et enrichis de pierreries, que les joyaux que ladite comtesse portait sur sa tête, entre autres une couronne comtale, étaient estimés à quatre cent mille écus en diamans et grandes perles; et ledit comte avait ses habits tout couverts de diamans, ayant employé seulement en étoffe de soie et broderies d'or et d'argent pour son mariage quarante mille écus.

Quelque temps après ce mariage, Overbury écrivit au comte de Sommerset, qu'il avait refusé l'ambassade de Flandres pour l'amitié qu'il lui portait et le regret qu'il avait de l'abandonner, l'ayant toujours tellement aimé, qu'il n'avait rien eu plus en grande recommandation que de lui donner de salutaires conseils pour faire une fortune assurée; qu'il le priait donc de réclamer sa liberté, et qu'il ferait la volonté du Roi.

Le comte de Sommerset lui fit répondre qu'il ferait

Digitized by Google

tout ce qu'il pourrait pour lui; mais qu'il fallait avoir patience que la colère du Roi fût passée.

Sur ces entrefaites le comte de Sommerset fit accorder au comte de Suffolk, chambellan du Roi, son beau-père, la place de grand-trésorier d'Angleterre, qui est surintendant des finances, et prit pour lui ladite charge de chambellan; ce qui accrut la haine que l'on lui portait et qui a contribué à sa ruine.

La comtesse de Sommerset, se souvenant, non seulement des traverses que lui avait données ledit Overbury, mais aussi des termes insolens dont il avait usé contre elle, l'appelant putain en paroles assez significatives, se résolut d'empêcher sa délivrance, craignant qu'étant sorti il ne possédât l'esprit du comte son mari, comme il avait fait, et aussi qu'il ne fît quelque mauvais parti à son mari, ayant beaucoup de connaissance des malversations qu'il avait faites aux affaires d'État que le Roi lui avait mises en main.

Entre autres il se disait qu'il avait ouvert diverses lettres que le Roi d'Espagne écrivait au roi d'Angleterre, avant que d'en avoir le pouvoir; et aussi qu'il écrivait audit roi catholique souvent des résolutions du roi d'Angleterre avant qu'elles fussent déclarées à ses ambassadeurs; mais il est à croire qu'il passait plus outre aux affaires..

Pour donc parvenir cette comtesse à ce dessein, elle employa une demoiselle, fille d'un docteur-médecin, nommé *Torner*, qu'elle avait près d'elle, femme propre pour mettre à effet quelque pernicieuse entreprise, et consultant avec elle, ils advisèrent qu'il fallait l'empoisonner; et pour mieux jouer le personnage, elle fit couler au service du lieutenant de la Tour

Digitized by Google

un vieux matois qu'elle avait avec elle, qui, feignant d'être fort homme de bien, servit ce lieutenant quelque temps, et par finesse fit tant qu'il fut lui destiné à la garde du prisonnier, qui était le dessein pour lequel il était entré à son service.

Estant donc près du prisonnier, il était assez malaisé de l'empoisonner, étant prisonnier du Roi; d'autant que la viande qui lui était baillée était aux dépens du Roi, et apportée en la cuisine du lieutenant et capitaine de la Tour. Il était donc nécessaire de gagner le lieutenant, nommé le sieur Gervais Helvisch, chevalier, à quoi il fallait procéder finement et s'aider de l'autorité de quelque grand. L'on dit que la comtesse de Sommerset conféra avec son grand-oncle, le comte de Northampton, qui parla au lieutenant, lui fit entendre le désir qu'il avait de se défaire d'Overbury, qu'il disait être un méchant et insolent, et qui avait grandement offensé sa maison; et que ce serait chose agréable au Roi de se défaire d'un tel homme.

Le lieutenant, homme timide, entra en grande perplexité; car il s'imagina que, s'il en conférait avec le Roi et qu'il ne l'eût agréable, le comte de Northampton qui était puissant le minerait; si aussi il le faisait, et que cela fût découvert, il courait fortune de perdre la vie et ses biens. Il se résolut donc de suivre ce que voulait le comte, croyant qu'il était autorisé et qu'il ne lui en prendrait aucun mal.

Ils mirent donc diverses gens en besogne pour empoisonner Overbury; mais ils résolurent de lui bailler un poison lent et en telle sorte qu'il ne fût cru mourir du poison, étant d'ailleurs assez indisposé d'un mal de rate et affligé de sa prison. Le poison lui étant donné à diverses fois, fit peu d'effet,

Digitized by Google

lui laissa toutefois quelques maux; mais réitéré le mit en langueur.

Sur le commencement de sa maladie, il écrivit au comte de Sommerset l'état de sa santé. Le comte lui envoya d'une poudre blanche, et lui manda qu'il la prît; qu'elle le ferait malade pour quelque temps; mais qu'après elle lui ferait du bien, et qu'il auroit pendant son mal plus de couverture pour presser le Roi pour sa délivrance.

Il prit la poudre, vraiment poison, de laquelle il se trouva fort mal; mais étant fort et jeune, il résista : il fallait quelque chose de plus violent pour l'emporter.

Peu après la prise de ce poison, quelque chevalier de ses amis le vint visiter, auquel il dit, entre autres choses « Le comte de Sommerset est homme de bien; il m'a tenu parole, car il m'a dit qu'il me ferait repentir pour ne consentir à son pernicieux dessein; il n'y a pas manqué, car je me sens empoisonné. »

Ladite comtesse de Sommerset, passionnée contre cet homme, s'aida encore d'un médecin, nommé Franklin, qui bailla un clystère empoisonné à Overbury, duquel il mourut (13 septembre 1613), âgé de 33 ans.

Un peu après, le comte de Northampton décéda, âgé de 67 ans environ; de façon que le comte de Sommerset ajouta à sa grandeur les charges qu'avoit le comte, grand-oncle de sa femme, qui était garde du sceau privé d'Angleterre, et maître des cinq ports, prenant l'autorité de ces charges, et les émolumens, sans toutefois en prendre lettres de provision, ce qui lui eût apporté beaucoup de jalousies. Avec ces charges il se porta plus insolemment qu'auparavant, ne rendant aucun bon office à personne; et

Digitized by Google

dès lors, on commença une forte ligue contre lui pour le ruiner.

Le Roi avoit reçu de bons services d'un chevalier, nommé Rodolfe Windword, qui était son ambassadeur vers les États. Le Roi le voulant gratifier, le fit secrétaire d'Etat. Le comte de Sommerset, pour montrer au Roi qu'il se conformait à sa volonté, parla en faveur de Windword, si bien qu'il fut fait secrétaire d'Etat, mais de telle sorte qu'il n'était que comme premier commis du comte; car il ne pouvait ouvrir ni fermer aucune lettre sans son consentement, et était traité fort indignement par le comte; de façon qu'il ne fut pas long-temps qu'il ne se jetât au parti contraire au comte, dont la Reine était chef.

Les ennemis du comte de Sommerset, pour le chasser, introduisirent en cour un jeune gentilhomme anglais, nommé Georges Villiers (1), lequel ils mirent aux bonnes grâces du Roi, en telle sorte que dans l'an de sa faveur, le Roi le fit chevalier et gentilhomme de sa chambre du lit, et peu après grand-écuyer d'Angleterre et chevalier de la Jarretière, lequel possède aujourd'hui entièrement la faveur du Roi.

Avant cette nouvelle amitié, il n'eût pas été possible de persuader au Roi rien de préjudiciable contre le comte de Sommerset qu'il aimait excessivement; mais ce nouveau mignon fut cause du refroidissement du prince, duquel on lui faisait entendre peu à peu, et spécialement la Reine, tous les mauvais déportemens; tellement que ses ennemis ne pensèrent qu'à sa ruine, et voici comme ils commencèrent.

Ils l'accusèrent d'avoir détourné quelques joyaux de

(1) Duc de Buckingham.

Digitized by Google

la couronne, et lui se sentant plus coupable en son ame de l'empoisonnement que des joyaux, fit supplier le Roi de lui accorder un pardon général pour toutes les fautes qu'il pouvait avoir commises en ses charges, qui étaient plutôt arrivées par ignorance, à cause de sa jeunesse, que par malice. Le Roi qui ne le voulait pas perdre, voyant ses ennemis s'échauffer contre lui, dit qu'il n'avait pas l'intention de le ruiner, commanda le pardon être expédié, et y fit mettre des clauses inouies et extraordinaires, pensant par là le garantir de tous inconvéniens; mais les conseillers d'Angleterre ne le voulurent sceller, encore que le Roi s'y montrait affectionné et passionné. La Reine y employa tout ce qui était de son crédit : en effet le pardon ne fut pas scellé et s'il l'eût été, on ne pouvait pour quelque crime que ce fût peut-être le rechercher puis après.

Comme ils étaient sur ces contestations, un certain garçon d'apothicaire, qui avait fait le clystère empoisonné, auquel la comtesse avait donné quelque argent pour se retirer, se trouvant malade à la mort, confessa toute l'histoire, ce qui étant venu à la connaissance du secrétaire d'Etat Windword, qui était, comme nous avons dit, empêché en l'exercice de sa charge par le comte de Sommerset, conféra avec ceux de la ligue, qui était très forte, pour trouver le moyen de découvrir tout ce que dessus, et y procédèrent si finement que tout fut découvert, et aussitôt après on commença de faire le procès à ceux qui ont été exécutés pour être complices du pernicieux dessein du comte et de la comtesse de Sommerset. Un nommé Watson, âgé de 55 ans et plus, fut exécuté à mort le premier; depuis le damoiselle Torner, et après le chevalier Gervais Helvisch, lieutenant de la Tour, et le dernier des

Digitized by Google

quatre a été Franklin, tous pendus et étranglés pour ce fait.

Et le 3 et 4 juin 1616, le comte et la comtesse de Sommerset furent pareillement condamnés à être pendus et étranglés; mais on estima qu'ils auraient la grâce d'avoir la tête tranchée avec une hache. Le comte et la comtesse de Sommerset virent surseoir l'exécution de leur condamnation. Après avoir langui quelques années en prison, ils recouvrèrent leur liberté, et reçurent une pension du Roi, à l'aide de laquelle ils quittèrent l'Angleterre, et furent vivre loin de leur patrie. Le comte mourut vers 1638; il unit sa fille au duc de Bedford. De ce mariage naquit lord Russel, décapité sous Charles II. La comtesse de Sommerset mourut quelque temps avant son mari, d'un cancer au sein.

Digitized by Google

HISTOIRE

PARTICULIÈRE

DE CE QUI S'EST PASSÉ DANS LA VILLE DE PARIS

AU TEMPS DE LA LIGUE (1).

La ville de Paris avait réitéré le serment de l'union entre les mains du très illustre seigneur le cardinal Caëtan, légat apostolique, et ce en la personne et par la voix de ses magistrats, colonnes et autres chefs de guerre assemblés pour cet effet, en l'église des Augustins, où, après la célébration de la messe en grande solennité et dévotion, ils protestèrent tous de vivre et de mourir constamment en la religion catholique, apostolique et romaine, et d'employer leurs vies et moyens à la défense d'icelle, sans jamais ni se rendre ni venir à aucune convention et capitulation avec l'hérétique; et cela s'était passé le dimanche XIe de mars de la présente année 1590, quand, le XVe en suivant, voici arriver la nouvelle du succès malheureux pour le parti catholique, de la bataille donnée le jour précédent à Ivry, entre monseigneur le duc de Mayenne et Henri de Bourbon, nouvelle qui, à la vérité, apporta beaucoup de fâcherie et d'étonnement aux princesses et à tous les corps et magistrats, et généralement à tout le peuple, comme à ceux qui ne se voyaient pour lors en

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits, n° 8931.

Digitized by Google

état ni en espérance prochaine de pouvoir assembler forces suffisantes pour tenir en bride l'ennemi victorieux, et l'empêcher qu'il ne vînt, comme bon lui semblerait, entreprendre à se faire maître de la ville en la venant assiéger ou même l'assaillir à première abordée; chacun reconnaissant que cette guerre étant civile, ce devait être le principal objet et dessein de l'ennemi de s'emparer d'icelle, comme de la capitale du royaume, controverse en ladite guerre.

En cette première pointe donc de la douleur qu'ils sentaient des pertes passées et de la crainte qu'ils avaient de celles qui jà semblaient leur pencher dessus la tête, leur unique soulas fut de recourir tous à la maison, au conseil et consolation de mondit seigneur le Légat, où, se trouvant entre eux fort divisés et différens d'opinion, qui se montrait espérer, et qui désespérer de la conservation de la ville, au cas que l'ennemi vînt à l'assaillir ou l'assiéger. Et s'en trouvait assez qui la tenaient pour totalement désespérée eu égard à l'excessive grandeur de la machine et de la circonférence d'icelle, aux intelligences internes que l'ennemi aurait avec les politiques par le moyen des menées et pratiques que pourraient faire les bannis et rebelles d'icelle, qui suivent son pareil, et finalement à la facilité à se contenter d'un si grand nombre de menu peuple qui leur servirait de premier instrument de sédition tout aussitôt que l'ennemi paraîtrait à notre vue avec son armée, ou, pour le moins, au premier retranchement de vivres et de pain notamment, que l'on sentirait dans la ville, assurant qu'en icelle ne se trouve de quoi nourrir le commun peuple, sinon que pour un mois et demi au plus; ajoutant davantage qu'icelle étant épuisée de deniers, fort diminuée de crédit, lésée de grandes et

Digitized by Google

inutiles contributions passées, totalement privée du commerce dont elle soulait tirer son principal revenu, elle n'était pas en état de pouvoir introduire et entretenir un prince d'autorité pour y commander, ni soudoyer grand nombre de gens de pied et quelque peu de cavaliers comme il serait besoin, tant pour la garde d'icelle que pour les forces nécessaires à faire escorte et assurer l'entrée des vivres ordinaires; et beaucoup moins lui était-il possible de faire soudaine et grande provision de grains que chacun voyait bien être très nécessaire. Et partant, ceux qui tenaient finalement pour impossible que monseigneur le duc de Mayenne pût, sinon avec un grand espace de temps et possible jamais, rallier forces suffisantes ni pour secourir la ville, ni pour faire tête à l'ennemi qui, au contraire, se serait en un moment renforcé et de gens et de prospérité en ses affaires, étaient d'avis qu'il fallait penser à se rendre au plus tôt, sous les plus avantageuses conditions que faire se pourrait, sans le vouloir tenter davantage par le dilayement, ni permettre que la ville fût réduite en pire état qu'elle n'était encore de présent et en moindre espérance de jouir par après de la clémence du prince victorieux. Que plus est-il, s'en trouvait aucuns qui voulaient faire revivre les pratiques du traité de la paix générale, lesquels monseigneur le Légat, dès son arrivée à Paris, avait interrompues et en tout assoupies. Bien est vrai que de l'autre part les affectionnés catholiques et ceux notamment qui peu auparavant, comme dit est, auraient réitéré le serment de l'union, les bons théologiens et surtout messieurs de la Sorbonne, ne manquaient à persuader la résolution de se défendre, mais avec raisons plus spéculatives, et ressentant mieux pour ainsi dire une sainte contempla-

Digitized by Google

tion qu'une solide pratique et espérance des affaires que dut être appliquée et aucunement servir à l'état où se retournait lors la ville et le royaume, et quelques autres plus soigneux de leurs intérêts particulièrement que du public, mettaient de là en avant l'abandonnement de Paris, s'efforçant de persuader qu'il ne serait que bon que les princesses notamment en sortissent avec toute la maison de Guise, pour les garantir et assurer des mains de l'ennemi, devenant par trop désolées à cause de cette victoire.

Parmi ces confusions et difficultés, monseigneur le Cardinal ne faillit à faire paraître sa prudence et constance accoutumées, les encourageant tous en général et dissuadant tout-à-fait le traité de la paix générale avec l'hérétique, protestant que l'on en voudrait recommencer les pratiques, il délogerait aussitôt, non seulement de Paris, mais du royaume encore; et quant à la dédition de la ville, il lui semblait que c'était trop précipiter que d'en parler à cette première émotion de douleur et de crainte, et partant ne serait que bon faire; en sorte que monseigneur de Mayenne s'approchât au plus tôt que faire se pourrait, afin de pouvoir, d'un abouchement, entendre son avis sur toutes les difficultés proposées, et en particulier ce qu'il pourrait conjecturer ou découvrir des desseins de l'ennemi et quelle espérance il aurait de rétablissement de ses propres forces pour lui pouvoir faire tête, secourir la ville à son besoin; laquelle cependant, après avoir plus et posément examiné son état, pourrait plus mûrement délibérer et discourir à part soi de la puissance ou impuissance à tenir, et ainsi se résoudre, défendre ou se rendre. Et avec ce prudent conseil ayant aucunement endormi les premiers tumultes de ce jour-là, il dépêcha

Digitized by Google

incontinent à Rome pour donner avis de cet accident, comme il en écrivit encore en Espagne et en Flandres, par occasion de courriers qui, au même effet, y furent dépêchés par le seigneur don Bernard de Mendoza, ambassadeur du Roi catholique. Et le même jour, mondit seigneur le Légat consulta avec les prélats sur le fait de sa demeure en sa personne en la ville de Paris ou de son partement d'icelle, c'est-à-dire à savoir lequel des deux ils jugeraient être plus profitable au bien et secours de la cause en général et aux fins de sa légation, ou qu'il y demeurât ou qu'il en sortît, pour en pouvoir plus résolument conférer avec monseigneur de Mayenne au premier abouchement. Tous unanimement conclurent qu'il était non-seulement convenable, mais absolument nécessaire, qu'il demeurât, d'autant que de la résolution de sa demeure dépendait en bonne partie celle de la ville à s'encourager et se disposer comme on doit à tirer forces, faiblesses, faisant hardiment tête à l'ennemi et demeurant ferme en sa première résolution de jamais ne se rendre à l'hérétique; au lieu que s'il venait à résoudre son partement, sous quelque prétexte que ce fût, au milieu de si grandes confusions, nécessités, défenses et difficultés, indubitablement s'en suivrait la perte de la ville et par conséquent du Royaume et de toute la cause en faveur de laquelle il était venu en France, d'autant que l'hérétique voudrait alors aisément au-dessus de ses affaires et se pourrait de ce qu'il serait fait de la religion catholique en tout le reste du Royaume. Par ainsi l'exhortèrent tous d'une voix à prendre pour sa part cette déterminée résolution de ne bouger et la faire incontinent publier par la ville, pour toujours accroître le courage aux magistrats et à tout le reste du peuple réduit les uns avec les autres de plus

Digitized by Google

en plus faciles et réunis à la résolution de tenir à se bien défendre, et, à cet effet, donner promptement ordre, se prémunir d'un chef de guerre, de forces et vues nécessaires, s'assurer le mieux qu'il serait possible des places circonvoisines aux rives d'Oise, Marne et Seine, la perte desquelles l'apauvrirait entièrement de tous commerces; d'autant au reste, ce point résolu entre eux, que bien qu'à la vérité la voie de l'assiégement fût la plus longue, si est-ce qu'il y avait plus d'apparence que l'ennemi la dût choisir comme la plus sûre, au cas qu'il entreprît aucune trop périlleuse à une si petite armée que la France, laquelle pour lors n'excédait le nombre de dix mille hommes de pied au plus, et d'environ trois mille chevaux, au lieu que dans la ville on faisait état, se trouvaient enrôlés environ trente mille Parisiens très bien armés, qui, répartis par quartiers, sous la conduite de leurs chefs, se seraient, en ce cas, trouvés tous bons soldats pour la défense de leur patrie, familles, maisons et moyens. Ayant donc promis monseigneur le Légat résolution de demeurer, il le publia incontinent, s'y confirma davantage lorsque s'étant abouché le 18e de mars avec monseigneur de Mayenne à Saint-Denis, il entendit qu'il avait bonne espérance de se pouvoir en peu de jours remettre en suffisant état pour venir secourir la ville au cas qu'il en fût besoin, tant par le moyen du reste de ses forces qu'il pourrait rallier que de secours qu'on lui promettait de Flandres, duquel il se tenait pour assuré, vu la bonne affection que le Roi catholique et le duc de Parme portaient d'eux-mêmes au bien et avancement de cette cause, laquelle ils embrasseraient encore d'autant plus volontiers quand ils se verraient échauffés à ce faire, tant par les lettres que mondit seigneur le

Digitized by Google

Légat leur en envoyait écrites, comme a été dit ci-dessus, que par la vive voix du sieur Pierre Caëtan, son neveu, qui l'était venu visiter de Flandres et avait été renvoyé pour ce même effet à l'instance première que la ville en fit à mondit seigneur le Légat, dès le 16e du même mois, en compagnie du commandeur Moreau, agent de Sa Majesté catholique, et de l'un des échevins de ladite ville. S'étant donc ensuivi à Saint-Denis l'abouchement de monseigneur le Légat, de l'ambassadeur catholique et des magistrats de la ville avec monseigneur de Mayenne, et lors la ville se sentant excitée par l'espérance du prochain secours de mondit seigneur le Légat, de persévérer à son serment de tenir bon, faire résistance à l'ennemi, et ce, sous la protection de mondit seigneur, sous le gouvernement, quant au fait, et la police de monseigneur l'archevêque de Lyon qui, avec beaucoup de prudence et charité, l'avait déjà, par un assez bon espace de temps, heureusement gouvernée sous la garde de monseigneur le duc de Mayenne; étant par monseigneur de Mayenne pour y avoir le gouvernement supérieur sur tout ce qui concernerait le fait des armées, avec la charge de quatre mille hommes de pied, étrangers, tant Suisses que Lansquenets, que Français soldés en partie par le Roi catholique par l'entremise de son ambassadeur susdit, partie par la ville même sous la vigilance et valeur de monseigneur le chevalier d'Aumale, y envoyé par le même duc de Mayenne, pour conduire, sous l'obéissance dudit seigneur de Nemours, les escarmouches et autres factions de guerre, qui, journellement, se présenteraient à exécuter à l'encontre de l'ennemi; mais pour autant qu'il fut jugé comme impossible de défendre avec ce petit nombre de soldats tant l'entrée

Digitized by Google

des faubourgs et autres du grand circuit et vastité d'iceux; il fut, pour cette cause, résolu qu'ils seraient abandonnés et les maisons laissées vides, et quoiqu'il y en ait de très belles par si grand nombre que peu s'en faut qu'elles ne fassent un si grand corps que le reste de ce qui est habité dans l'enclos des murailles de la ville, ce néanmoins les propriétaires d'icelles, avec une promptitude, patience et obéissance très dignes certes d'être admirées, les laissant en proie à l'ennemi, se retirèrent qui dans la ville, qui autre part. Et cependant l'ennemi qui tôt après la susdite bataille s'était fait maître de la ville de Mantes, s'y amusait à partager son butin, remettre ses forces et délibérer du progrès de la guerre. Monseigneur le Légat s'employait de son côté à rencourager sa ville par le moyen du renouvellement des grâces et exercices spirituels fréquence de prédications et ministrées des saints sacremens de la pénitence et eucharistie, cherchant en même temps le moyen de pouvoir conférer avec quelqu'un des principaux de la noblesse catholique qui s'ensuivait le parti contraire, comme finalement le 26e jour du même mois il entra en conférence avec le maréchal de Biron, auquel, de vive voix fort affectueusement, qui s'efforça, mais en vain, de persuader et en sa personne à tout le reste de la noblesse catholique, suivant le même parti, d'abandonner l'hérétique et se réunir avec les autres catholiques pour la défense de la religion et liberté de cette couronne, sans vouloir être cause, soutenant un si injuste parti, que les forces étrangères entrassent en ce Royaume, en danger d'apporter quelque nouveauté et altération en cet État, pendant qu'on n'avisait qu'à la seule défense de la religion catholique, et, en tous cas, l'exhortait de vouloir au moins moyenner quelque suspension

Digitized by Google

d'armes, pour certain temps, pour cependant pouvoir convoquer les Etats-Généraux où, plus mûrement, se pourraient traiter des moyens convenables à donner quelque relâche aux troubles de ce royaume et à les assoupir, et tout avec la conservation de la religion catholique.

Monseigneur de Mayenne cependant avait donné son rendez-vous à Soissons, et mettait peine de rallier le reste de son armée, dissipée plutôt que défaite, et ce afin que donnant certitude de l'état où il se trouvait à monseigneur le duc de Parme, avec lequel il se devait aboucher, comme il le fit tôt après à Condé, il le pût d'autant plus induire facilement à lui donner le secours qu'il jugerait nécessaire pour s'opposer comme tête à l'ennemi.

Monseigneur le duc de Nemours, en même temps, vaquait de son côté à distribuer les charges dans la ville, à donner ordre aux garnisons et autres factions militaires. Monseigneur de Lyon avec le prévôt des marchands et autres magistrats avaient pied sur la police, et tous ensemble avec les autres conseillers du secret conseil de monseigneur de Mayenne, s'entre-communiquaient souvent en la personne de monseigneur le Légat, selon l'occurrence des affaires, laissant par après le propre de ce qui se résolvait à ceux qui en étaient chargés; laquelle en plusieurs choses de considération et importance, soit par impossibilité, désobéissance ou dissension, était bien souvent négligée, et jamais si exacte qu'il eût été nécessaire. De là vint qu'il ne fut fait diligence, recherche ni fidèle état des grains qui étaient dans la ville, qu'elle ne fut ravitaillée et munie avec le soin et diligence requise; que l'on ne s'assura

Digitized by Google

suffisamment des places d'alentour, la perte desquelles ôtait toute espérance de la pouvoir faire par après, aucunes refusant de recevoir garnison comme fit Corbeil.

Sur ces entrefaites et difficultés, voici que l'ennemi paraît sinon à la vue de la ville, passant avec toutes ses forces pour tâcher à se rendre entièrement maître des rivières, comme l'on pourrait de ce qu'il fit en un moment; car soit que les places ne fussent de soi tenables, soit par la déloyauté d'aucuns de ceux qui étaient estimés à la garde d'icelles, il s'empara de Corbeil, Provins, Melun, Moretz, Nogent, Montereau, Beaumont et autres villes et bourgades, situées sur les susdites rivières, sans trouver aucune résistance, sinon qu'à Sens et à Saint. Denis.

Monseigneur le Légat n'ayant pour lors encore reçu quelque réponse qu'il attendait du maréchal de Biron, lui envoya, le 26e d'avril, M. l'evêque de Ceuda pour lui remontrer derechef les inconvéniens qu'il lui avait déjà fait entendre, l'assurer des forces étrangères qui infailliblement étaient pour entrer en ce royaume et le prohorter à tout ce qui ci-devant lui avait été proposé; mais tout cela fut sans aucune fin. Que plus est, Monseigneur le dit évêque, à son retour de Provins, rencontra le même Henri de Bourbon; il fut contraint, bien que contre son opinion, ses instructions, d'entrer en conférence avec lui, qui dura assez bon espace de temps, n'oubliant pas à lui remontrer cependant les inconvéniens, ruines et dommages qu'apportaient à ce royaume la prévarication et deviement de la religiõn catholique, et s'efforça de le persuader à vouloir, en se convertissant, entendre à quelque bonne paix.

Digitized by Google

Mais tout de même encore avec lui, perdit-il son temps et sa peine. Ainsi Paris se trouva incontinent assiégé et entièrement privé de toute sorte de commerce et de vivres, rempli des pauvres paysans d'alentour, que la furie de l'ennemi y avait industrieusement chassés, pour aider à y consumer les vivres, qui fut cause que ceux qui avaient des grains, vinrent à les resserrer et dès lors commença à se faire sentir la difficulté de recouvrer du pain parmi cette grande et presque incroyable multitude de peuple, croissant encore selon le prix du pain celui de toutes autres victuailles. Et les politiques du dedans qui observaient curieusement toutes choses, fomentaient en tant qu'il leur était possible les inconvéniens et difficultés, ne manquaient de donner avis à l'ennemi, bien particulièrement par le menu, de tout ce qui s'y passait, le confirmant en l'espérance d'une prochaine sédition qui lui aurait pu faciliter l'entrée. Pour cette cause ils s'étudiaient de jour à autre de resserrer de plus en plus les assiégés en s'approchant toujours de plus près et courant nuit et jour la campagne, ce qui lui était très facile, d'autant que la ville destituée de cavalerie, ne pouvait faire sortie pour le repousser et s'assurer le commerce de quelque peu de chair, bois, beurre et herbages, qui venaient encore quelquefois, mais avec très grand danger.

Ce nonobstant et quoique, pour le regard de ce qui était de la police, les difficultés s'accrussent journellement, pour l'impossibilité qui se trouvait en l'exécution de la plupart des choses qui par dénuement étaient résolues, si est-ce que pour le fait d'icelle guerre, le courage de moment à autre se sentait croître de plus en plus, nos soldats donnant de grandes et signa-

Digitized by Google

lées preuves de leur valeur aux continuelles escarmouches et braves sorties qu'ils faisaient sur l'ennemi, et les bons bourgeois et zélés catholiques, faisant paraître leurs soins et vigilance à réprimer la témérité de ceux qui machinent ou sédition ou autres pratiques en faveur de l'ennemi; ce qu'ils faisaient en telle sorte, que si monseigneur le Légat, MM. de Nemours et de Lyon, n'eussent avec leur dextérité et prudence accoutumées retenu par plusieurs fois le trop ardent zèle de quelques-uns, sans faute il s'en serait ensuivi beaucoup de meurtres et autres grands inconvéniens; tant est que les menées et conspirations, venant à être charmées, n'ont jamais été dissimulées et ne sont demeurées totalement inconnues; et bien qu'ayant procédé avec quelque conscience, plutôt qu'avec une entière rigueur, si en a-t-il été fait quelque rigueur si exemplaire, qu'elle a augmentée le zèle aux bons et aucunement réprimée la téméraire impiété des méchans, qui pour être moindres en nombre, étaient contraints à renier leurs remuemens et menées avec beaucoup de réserve cautive, et c'est pourquoi ils se trouvaient toujours des premiers et des plus prompts en apparence à mettre la main aux devoirs et charges publics, selon qu'il était commandé, ne laissant pour ce de machiner toujours quelques secrètes méchancetés, comme ils firent en fait sur le commencement du mois de mai, qu'ils persuadèrent à l'ennemi de se présenter aux faubourgs, lui promettant en ce cas de remuer en sorte au dedans, que l'entrée lui en serait facile. A cette semonce, il ne faillit de s'apparaître avec la plupart de ses forces, tant de pied que de cheval, le 10e, 11e et 12e dudit mois, faisant même braquer son canon le dernier desdits jours contre la porte

Saint-Martin. Mais les politiques voyant la diligence et constance de monsieur de Nemours, la hardiesse et valeur du chevalier d'Aumale à le repousser sans cesse, et notamment le samedi une gaillarde et furieuse escarmouche qui dura bien l'espace de quatre bonnes heures; le soin et vigilance des vrais catholiques du dedans à prendre les armes, dresser barricades aux endroits plus suspects, se ranger en leurs corps-de-garde, il ne se trouva aucun qui eût la hardiesse de remuer, de sorte que l'ennemi frustré des promesses qu'ils lui avaient faites, après y avoir perdu grand nombre de ses gens et beaucoup de réputation, fut contraint de faire une très honteuse retraite; et ne sachant pour lors que peut faire, il passe sa colère au mieux qu'il peut en faisant brûler tous les moulins à vent qui étaient autour de la ville pour toujours molester laquelle. Le 15e juin, il fit dresser deux batteries de plusieurs canons, l'une à Montmartre et l'autre à Montfaucon, dont la ville est commandée de ce côté-là, et d'où, par plusieurs jours, il continua à la battre en volée en ruine, avec quelque dommage et étonnement, à la vérité, pour le commencement, mais non, à beaucoup près, tel qu'il se l'était imaginé ou que les autres le lui représentaient; tout au contraire, le peuple voyant le peu d'effet et la légère perte qu'il recevait de cette furieuse batterie, il ne faisait plus que s'en rire, prenant toutefois de là occasion de redoubler son courage et d'enflammer de plus en plus sa haine et indignation à l'encontre de l'ennemi, s'en désespérant envers Dieu, à la bonté duquel, comme à son unique refuge, il n'a pas manqué d'avoir toujours foi; s'y est vue une si solennelle affluence de processions, aux lieux principalement des-

Digitized by Google

tinés par les stations, qu'au rapport même des citoyens, elle n'a en rien cédé, et ne cède encore pour ce jourd'huy, à la célébrité qui deux fois s'y est venue sauver de grand jubilé. Les prédications y étaient en plusieurs endroits; ordonnances pleines de piété, de doctrine, d'ardeur et de zèle, et toujours fort fréquentées du peuple et d'autant plus que les occasions d'employer ceux qui ne vivent que de leur travail venaient à se diminuer, et par conséquent à se multiplier de jour à autre la multitude des pauvres mendians, d'autant plus s'augmentait la charité des gens de bien qui aidaient à les nourrir et substanter tandis qu'il leur fut possible.

Or, étant représenté à monseigneur de Mayenne, de la part de monseigneur le Légat, MM. de Nemours, de Lyon, et autres qui y avaient intérêt, l'extrême souffrance à laquelle était réduite la ville, et le notoire danger qu'elle courait de tomber en quelque sédition, et d'être finalement contrainte à se rendre, si bientôt elle n'était secourue, mondit sieur de Mayenne, tantôt par lettres, tantôt par la vive voix des gens qu'il envoyait à cet effet avec diverses inventions fondées, parfois sur des empêchemens dont il se disait être venu à bout, parfois sur de nouvelles espérances, avaient toujours quelque couleur de vérité, prenant toujours quelque brève déclaration, et faisant cependant courir le bruit de quelques entreprises, heureusement exécutées, de vivres qu'il tenait prêtes pour le ravituaillement, et propos semblables pour gagner temps; il entretenait, avec cette prudence et artificieuse dissimulation, un chacun en devoir et espérance, sans jamais pourtant découvrir à personne vivante l'entier secret de la vérité du temps précis auquel il pouvait secourir la ville; car,

Digitized by Google

comme ce n'était chose qui dépendît de lui, aussi ne pouvait-il certainement assurer quand ce serait qu'il pourrait recevoir les forces et l'équipage requis à cet effet, lesquels il attendait du duc de Parme qui devait être l'auteur et exécuteur dudit secours, de manière que la ville, se voyant nourrir de vaines espérances, dès le 18 de mars, que fut fait le susdit abouchement à Saint-Denis, jusques au dernier de mai, et désormais quasi dès son premier discours, elle se délibéra d'envoyer M. de Lyon avec M. le chantre de l'église Notre-Dame, par devant moudit sieur de Mayenne, pour informer au vrai de l'extrémité où elle était réduite, et l'avertir que, si promptement il ne la venait secourir, elle serait, par nécessité, contrainte à se rendre. Mais comme, à cet effet, ils se fussent mis en chemin, le 3 juin, sous passeport de l'ennemi, ayant icelui changé d'avis, sous quelque frivole prétexte, il les fait, dès le lendemain, retourner, sans avoir rien effectué; et depuis, par ces lettres du 16e du même, qu'il adressait généralement aux manans de Paris, car aussi les appelait-il sous couleur, il procurait assez artificieusement d'exciter quelque sédition parmi le peuple, lorsqu'il s'assemblerait pour ouvrir lesdites lettres et en ouïr la lecture, faisant son compte que le prévôt des marchands ne les oserait ouvrir ni lire tout seul, comme de fait il arriva, pour n'être l'adresse faite particulièrement à sa personne, ains généralement aux habitans de Paris; mais il se mécomptait en ce qu'il pensait que ledit prévôt ferait, à cet effet, assembler le conseil, car, ayant porté les lettres toutes closes à M. de Nemours, il les ouvrit, les lut, les retint à soi, et ne voulut qu'on fît aucune réponse à l'ennemi; qui plus est, tous les magistrats, fort indemnisés de l'affront qu'il avait

Digitized by Google

cru être fait aux députés susdits, trouvèrent moyen de faire entendre à monseigneur de Mayenne, par autre voie, l'état où ils se trouvaient et la nouvelle résolution qu'ils avaient prise, souffrir tout plutôt que de jamais se rendre à la faveur de l'ennemi; et partant, lui hortaient d'aviser en diligence possible à les venir secourir et même s'avancer, auparavant que toutes les forces qu'il avait mandées de divers endroits l'eussent rejoint.

Ainsi persévérait la ville en sa première constance et résolution, et, le premier jour de juillet, s'étant assemblée en l'église cathédrale, elle fit un vœu à Notre-Dame de Lorette, avec très grande solennité et dévotion à la très sainte et glorieuse Vierge, la prendre sous sa protection, et vouloir intercéder pour sa délivrance.

Et comme monseigneur le Légat dut être averti que le sieur de Saint-Goard, marquis de Pisani, naguère ambassadeur à Rome pour le défunt roi Henry, était fraîchement arrivé au camp de l'ennemi, il voulut conférer et conféra de fait avec lui, le 7e juillet, au faubourg Saint-Germain, en la maison de Gondy, et ce sur le même point qui jà avait été mis en avant au maréchal de Biron, mais aussi fut avec le même effet qu'auparavant et encore moindre espérance, pour autant que l'ennemi, et généralement tous ceux de son parti, tenaient comme chose pour assurée et indubitable, que la ville devait en bref, comme ils disaient, donner moyen de se rendre à leur merci, selon l'avis qu'ils en recevaient de leurs correspondans du dedans, lesquels néanmoins ils savaient bien n'avoir la hardiesse de remuer si à propos pour eux qu'ils auraient bien désiré, parce que le même peuple duquel, au commencement, ils s'étaient beaucoup promis, se voyait alors atténué et abattu de faim, qu'il était plus atten-

Digitized by Google

tif à compter les jours auxquels il attendait ou le serment ou le secours de bled qu'il n'avait de loisir à songer aux séditions et nouveautés, ni de forces à les exécuter; et, à la vérité, il menait une très piteuse et languissante vie, accompagnée toutefois d'une incroyable patience, car la nécessité l'ayant déjà accoutumé à manger le pain d'avoine par faute d'autre, à boire de l'eau à cause du prix excessif auquel le vin était monté, il n'avait avec cela, pour toute pitance, que la chair d'ânes et de chevaux, et quelques herbages, pois, fèves, et autres nouveaux fruits de la saison, que les jardiniers de la ville leur fournissaient, et qu'ils allaient fourrager dans les autres par-dessus les murailles; et quoique parfois ces mêmes denrées se trouvassent à vendre aux places publiques, en quantité assez raisonnable vu le temps, le prix toutefois en était hors de raison; mais il se fit par une singulière faveur du ciel que les blés vinrent en maturité bien plus tôt que de coutume. Pour le recueillir chacun sortait à grandes troupes, sous l'escorte et direction de nos soldats, qui combattaient valeureusement pour nous défendre de l'ennemi, joint que l'artillerie, qui était sur les murailles, donnait à six toises et de sûreté pour enlever tout ce qui se trouvait sous la portée du canon, et certes le froment, l'orge et le seigle qui furent moissonnés et rapportés dans la ville, quoiqu'à la vérité ils fussent achetés au prix de beaucoup de sang de nos soldats et des moissonneurs, ne lui furent pas d'un petit rafraîchissement, tant à cause du grain que de la paille.

Or, étant finalement échu le 9 de juillet, la ville de Saint-Denis, épuisée de famine, fut rendue à l'ennemi, selon qu'auparavant il avait été capitulé, n'ayant pu être secourue par monseigneur de Mayence, dans le jour susdit que les assiégés s'étaient limités par ladite

Digitized by Google

capitulation. Cela et la vaine affectation qu'avait Henry de Bourbon fait paraître du peu de cas qu'il faisait de ce prodigieux éclat de tonnerre qui tomba sur son logis audit Saint-Denis, et tua en sa chambre le sieur de Bellegarde, trois de ses hommes, le laissant tout étonné par un assez bon espace de temps, chose que plusieurs des siens prenaient pour un sinistre présage : cela, dis-je, fit autre chose que, s'approchant avec toute son armée, il s'empara d'autant plus hardiment, la nuit de saint Jacques, de tous les faubourgs de Paris, sans y trouver aucun empêchement ou résistance, où s'étant barricadé et fortifié, il resserra tellement la ville, que de là en avant il fut de tout impossible de plus recouvrer vaches, veaux, moutons, volailles, ni gibier, et œufs, lait, beurre, herbages, ni autres choses semblables, qui jusques alors s'y coulaient, bien que rarement, à la dérobée, au grand danger de ceux qui les apportaient, et à prix excessif pour ceux qui en voulaient avoir; et, comme il arrive ordinairement, à mesure que toutes sortes de vivres diminuaient, ainsi en augmentait le prix en toute extrémité, tellement que chaque rabre de froment, parlant à la romaine, qui auparavant le siége, commençait par coûter dix écus, était finalement monté à si haut prix, qu'il se vendait lors deux cent et quatre-vingts écus, et voire que celui qui pouvait en recouvrer s'estimait recevoir une signalée faveur, et en avait bien particulière obligation au vendeur.

Quant au vin, cette mesure que les Romains appellent une botte (1), qui, auparavant au plus valait vingt-quatre livres, se vendit alors cent écus.

(1) *Botte*, mesure de capacité des Etats-Romains, contenant environ 600 pintes.

Digitized by Google

La livre de vache, qui vaut ordinairement trois bajoques à Rome, était montée à six jules (1).

Celle de veau et de mouton, qui vaut sept bajoques, à un écu.

—La couple de poulailles, de deux écus à quatre écus.

—La couple de poulets, quelque peu grandelets, de trois jules à deux écus ou environ.

—Pigeons de volière, de deux jules à seize jules la paire.

—La chair salée et le lard, d'un jule à dix jules la livre.

—La livre d'huile, d'un jule à deux écus d'or.

—La livre de beurre, de deux jules à deux écus d'or.

—L'œuf, d'un bajoque à deux jules.

—Les herbages étaient enchéris à proportion, tellement que ce qui coûtait un auparavant, se vendit alors trente.

—Un melon, huit jules.

—Une citrouille, six jules.

—La livre de fruits, dix jules.

—Les drogues, épiceries, confitures et autres choses nécessaires à la vie de l'homme, étaient pareillement augmentées de prix à la même proportion, selon que plus ou moins leur usage était nécessaire, et que plus grande ou moindre était l'apparence d'en pouvoir fournir.

—La chair de cheval et de mulet était aussi bien enchérie que le reste, si bien que presque tous les mulets

(1) *Bajoque*, monnaie des États, dixième partie d'un *jule*. Huit jules et demi faisaient notre écu de trois livres.

Digitized by Google

qui se sont trouvés dans la ville ont été mangés, et des chevaux jusques au nombre de trois mille ou environ, parmi lesquels il s'en est trouvé qui a été vendu six vingts écus d'or, pour être mené à la boucherie.

Bref, la nécessité était si extrême, qu'un chien ne paraissait sitôt en rue, que l'on ne courût après avec lacets et cordages pour le prendre, le faire cuire et le manger, ce qui s'est fait en plusieurs endroits de la ville, publiquement et à la vue d'un chacun; plusieurs ne se nourrissaient d'autre viande que des chats qu'ils mangeaient en leurs maisons.

L'avoine, à mesure que les chevaux diminuaient, augmentait tellement de prix, que le rabre qui se soulait vendre quatre écus, en coûtait alors trente, et le pain qu'on en faisait, bien qu'il fût très amer et de mauvaise digestion et nourriture, si était-il pourtant le manger et viande ordinaire, non-seulement du même peuple, mais encore des plus grandes et signalées familles.

Le foin était monté de quatre jules à dix-huit, et la paille de deux à douze.

Toutes lesquelles choses ne se recouvraient pas de tous ceux qui voulaient et avaient bien de quoi les acheter, mais seulement de ceux-là qui, par faveur singulière, étaient préférés aux autres, de manière que tous universellement, et chacun selon sa portée, pâtissaient en toute extrémité; mais la souffrance du menu peuple était surtout incomparable parce que non-seulement lui défaillait et l'occasion et la force de pouvoir gagner la vie de son travail, mais aussi la charité d'autrui se voyait d'autant plus restreinte par la nécessité que plus la pauvreté s'augmentait de jour à autre, et finalement tous moyens venant à manquer à ceux qui,

Digitized by Google

par leurs aumônes, avaient accoutumé de la soulager et secourir, c'était chose trop pitoyable que de la voir défaillir et tomber de faiblesse et langueur, se mourant peu à peu de mal de faim, dans les hôpitaux, sur les fumiers, au beau milieu des rues; et tous communément, tant à cause de la faim que de la mauvaise nourriture, devenaient gros et enflés par tout le corps, comme hydropiques, spectacle qui à la vérité émouvait un chacun à telle compassion qu'il n'est possible l'exprimer, voyant ces pauvres gens réduits en si piteux état qu'à peine se pouvaient-ils remuer. Cela faisait que plusieurs d'entre eux, qui avaient encore la force de marcher, prenaient journellement résolution de s'enfuir pour en autant l'évidente et nécessaire mort que le retardement du secours leur présentait, s'aller précipiter à celle qu'ils se conjecturaient bien leur être préparée par la cruauté de l'ennemi, cruauté qu'il exerça de fait fort inhumainement en plusieurs et étranges façons sur ces pauvres misérables qui sortirent les premiers, pour divertir les autres de faire de même, mais nonobstant tout cela continuellement et en grand nombre que l'on présume être sauvés pour la plupart, puisqu'on n'a reçu d'aucunes nouvelles funestes d'accidens qui leur soient survenus. Les bourgeois et autres personnes de marque tâchaient pareillement à sortir avec leurs femmes à une extrême disette et nécessité de vivres, quoiqu'ils n'eussent faute d'argent; mais la conduite de ceux-ci était pour ce regard sans comparaison encore pire que celle de ceux dont nous venons de parler; car s'ils sortaint sans passeports, ils étaient aussitôt faits prisonniers de l'ennemi qui leur faisait payer grosses et excessives rançons, et s'ils voulaient obtenir passeports, avant que sortir, il fallait en com-

Digitized by Google

poser avec lui et se racheter tout de même que s'il eût été question de sortir de ses prisons; et outre tout cela, venant à sortir, voire avec passeports, encore ne se pouvaient-ils garantir de plusieurs torts et outrages qu'ils y recevaient de ses soldats, lesquels, comme ils ne sont soudoyés ni entretenus, aussi sont-ils sans crainte et sans discipline. Avec tout cela, plusieurs néanmoins s'excusèrent à toutes pertes et travaux, voire même à danger d'une mort aucunement douteuse et incertaine, pour tâcher à se garantir d'icelle qui par la faim leur était toute contraire ou inévitable où ils feraient plus long séjour en la ville, et s'efforcèrent infinis de sortir beaucoup plus hardiment.

Quand le premier jour d'août, au lieu du secours tant de fois et promis et prolongé par monseigneur de Mayenne, arrivèrent lettres du duc de Parme, adressées au prévôt des marchands et échevins de la ville, datées du 27 juillet à Bruxelles, par lesquelles il faisait entendre que dans le 15e d'août il se joindrait avec mondit sieur de Mayenne, pour venir ensemblement en toute diligence secourir la ville et faire lever le siége d'icelle, selon le commandement qu'il en avait reçu de la part du Roi catholique, son maître. Ces lettres étaient accompagnées d'autres de la part de monseigneur de Mayenne, responsives à celles que monseigneur le Légat lui avait dépêchées, comme dit est, pour le hâter, par lesquelles finalement il déclarait ce que jamais il n'aurait découvert, à savoir qu'il ne se pouvait remuer pour venir secourir la ville sans l'aide et intervention dudit duc de Parme, lequel assurément se joindrait à lui pour tout, le 15e d'août susdit; avis qui pour la longueur du terme épouvanta si fort un chacun, que plusieurs des bons catholiques mêmes, se

Digitized by Google

voyant perpétuellement pressés, tâchèrent à gagner les champs et se sauver au moins mal qui leur fut possible, plutôt que parler d'avoir paix avec l'hérétique, à quoi M. de Nemours, non-seulement ne donna aucun empêchement, ains par édit général donna permission de sortir à ceux qui avaient passeport de l'ennemi, ainsi que bon leur semblerait, de manière que, tôt après, la diminution du peuple se remarqua si sensiblement par toute la ville, que l'on put faire conjecture qu'il était sorti plusieurs milliers de personnes de toute qualité, et notamment de femmes et petits enfans moins aptes à souffrir. Et certes cela ne faisaient-ils pas sans grande raison, car à cause du susdit avis qui portait un si long terme, et pour la crainte qu'on avait qu'il ne survînt encore après quelque autre prorogation, toute sorte de vivres vint à se resserrer encore tellement qu'il ne fallait pas que ceux qui n'avaient blé ou avoine en leur maison en allassent chercher ailleurs, n'étant plus possible d'en recouvrer à quelque prix que ce fût, ni de vin non plus, sinon avec très grande difficulté, chacun ayant plus d'égard à la sûreté et conservation de soi-même qu'à la nécessité du prochain.

Et ce fut lors que le parlement de Paris avec quelques personnes de quelque qualité et autres particuliers habitans, seulement par artifice, s'assemblèrent et traitèrent, sans toutefois aucun consentement ou intervention du corps de la ville, de tenter s'il y avait moyen d'amener, tant monseigneur de Mayenne que l'ennemi, à quelque forme d'accord général, où, avec le repos du royaume, fût conjoint l'honneur de Dieu et la conservation de la religion catholique, choses qui n'étaient encore trop rejetées par quelques-unes des princesses, en la maison desquelles et en plusieurs

Digitized by Google

autres endroits de la ville on oyait quelques turbulens séditieux, plutôt attitrés que nécessiteux qui allaient murmurant entre leurs dents: *ou du pain, ou la paix.*

Cependant bonne partie de nos soldats, et des meilleurs, n'étant ni payés ni nourris, chassés par la faim, s'enfuirent à la dérobée; et ceux qui restèrent étaient réduits à telle faiblesse, qu'à peine pouvaient-ils se traîner eux-mêmes, tant s'en faut qu'ils pussent porter les armes; et se refroidit aucunement aussi l'obéissance des chefs et autres officiers et habitans de la ville, aucuns desquels commandés d'aller aux gardes et factions accoutumées et nécessaires, répondirent hardiment qu'on leur donnât du pain si on voulait qu'ils y allassent, et comme c'est la coutume d'un peuple affamé de ne se pouvoir ni taire ni craindre, il s'en trouvait assez qui murmuraient à l'encontre des personnes publiques, comme si étant bien à leur aise ils eussent été cause de la souffrance d'autrui; et toutefois il était plus que notoire que nul n'y pâtissait davantage qu'iceux, tant à cause du continuel travail et veilles qu'ils employaient jour et nuit aux affaires publiques, que pour les grosses et excessives dépenses des grandes aumônes que journellement il leur convenait faire; mais ce murmure apportait merveilleux étonnement à tels personnages qui se ramentevaient l'impatience du peuple hébreu à l'encontre de Moïse et Aaron au milieu des déserts, et qui savaient davantage que la douleur a quelquefois tant de force qu'elle fait éclamer le malade sur le médecin, sur le point même qu'il lui procure la santé; ainsi, au lieu de se ressentir, ils étaient touchés d'une extrême compassion de la souffrance de ceux-là mêmes qui murmuraient le plus.

Or, cependant par ordonnance de messieurs du

Digitized by Google

Parlement et de ceux qui les assistaient, on vint faire entendre à monseigneur le Légat comme l'on prétendait envoyer à monseigneur de Mayenne, aux fins de l'accord mentionné. A quoi mondit sieur le Légat, de l'avis de ses prélats et théologiens, fit réponse que, comme il ne pouvait l'approuver, se tenant à ses injonctions, aussi saurait-il bien qu'en cas de nécessité à laquelle il ne peut prévenir, il n'était pas à sa puissance d'empêcher de traiter avec l'hérétique sur un point qui ne leur a ce permis en la bulle de Sa Sainteté, partant ceux qui savaient l'état de la ville et du royaume aient assez de faire ce qu'ils jugeraient être plus expédient et convenable à la qualité de leurs personnes, car quoique de sa part il ne l'approuvât, aussi ne pouvait-il l'improuver. Considérez, messieurs, le but qu'on s'était proposé en icelui. Cette réponse entendue, mesdits seigneurs du Parlement arrêtèrent, le second jour d'août, qu'on demanderait passeport à l'ennemi pour les personnes du très illustre cardinal de Gondy et de M. de Lyon, afin de se pouvoir acheminer, tant par devers lui que vers monseigneur de Mayenne, pour essayer à trouver les moyens de traiter quelque accord, comme dit a été, sans préjudicier à la religion catholique.

Mais l'ennemi refusant passeport pour le regard de monseigneur de Mayenne, et l'ayant pour le sien seulement, il se présenta en personne à Saint-Antoine, qui est une abbaye de religieuses, étant des murailles de la ville à la portée du canon, qu'il avait fait fortifier pour tenir la ville assiégée de ce côté, et ce pour, après avoir entendu ce que l'on prétendait traiter, permettre, si la chose le méritait, qu'on allât trouver monseigneur de Mayenne. Aussi l'allèrent trouver, le

Digitized by Google

5 dudit mois, ledit Cardinal et archevêque, et lui firent entendre le sujet de leur députation, lui représentant les calamités et ruines du royaume de lui sortans, conformément aux susdits arrêtés du Parlement, à pouvoir entendre au traité de quelque forme d'accord, sauve la religion, insistant au reste à ce qu'il leur fût permis de s'acheminer, à son même office, vers monseigneur de Mayenne.

Le deux députés voyant que cette réponse ne se rapportait à leur proposition, lui répliquèrent qu'ils n'avaient charge de parler pour la ville, persistant toujours à demander passeport pour la négociation de l'accord susdit; mais l'ennemi, qui ne pouvait croire la venue du duc de Parme, ni que ses forces fussent si grandes qu'en était le bruit, et qui même avait reçu nouveau avis, comme il disait, que l'armée d'Angleterre avait combattu et défait celle du roi catholique, il insista opiniâtrément à sadite réponse, laquelle il voulut encore que lesdits députés portassent à la ville, la leur ayant baillée à cet effet par écrit, signée de sa main. Ainsi passa cette conférence sans aucun autre effet.

Et d'autant que les princes du sang, partant toute la fleur de la noblesse qui suit le parti de l'ennemi, l'avaient accompagné jusqu'à ladite abbaye de Saint-Antoine, avec grosse troupe de cavalerie, et que pareillement de la ville une infinité de peuple était accourue, qui sur les remparts et qui en plaine campagne, sous l'assurance de la trève qui fut publiée pour le temps que durerait la conférence susdite, et que notamment les princesses s'étaient présentées sur les mêmes remparts, toute cette noblesse s'allait promenant par la campagne, saluant les dames, embrassant leurs amis,

Digitized by Google

communiquant et devisant avec eux en toute familiarité et douceur, et en cette rencontre plusieurs Parisiens moyennèrent leur sortie de la ville. Et certes ce fut un digne et notable spectacle de voir le gracieux accueil et les courtoisies dont ils usaient de part et d'autre, s'entretenant si amiablement qu'on eût pensé qu'il n'y avait jamais eu de dissension ni différend entre eux. Mais ladite conférence étant finie et les députés conduits par la noblesse jusques aux portes de la ville, parce qu'il fut avis au capitaine de la Bastille et aux canonniers qui étaient sur la muraille, qu'étant inexpiré le temps de la trève, la campagne pourtant ne demeurait nette d'ennemis, et à leur gré, ils se mirent à les saluer de plusieurs volées de canon, qui fut occasion aux nôtres de se retirer dans la ville, et aux ennemis de s'en éloigner d'autant; ainsi la campagne nette et la journée finie.

Le même soir que les députés furent de retour, se divulgua par toute la ville la résolution et réponse de l'ennemi, laquelle étant prise par les politiques pour un beau sujet de sédition, propre à lui faciliter l'entrée, ils concertèrent l'entrée assez secrètement. Ce néanmoins l'ennemi en étant bien averti de s'emparer du Palais le 8e du même mois, auquel jour les députés devaient faire leur rapport à la cour, l'ordre qu'ils devaient tenir à l'exécution de leur entreprise était, que sous prétexte d'aller entendre par curiosité ce qui serait résolu sur ledit rapport, ils se couleraient à la file, s'empareraient les uns des autres dans la cour dudit palais, armés de leurs épées à l'accoutumée et de quelques pistolets qu'ils cachaient sous leurs manteaux, qui, pour s'entre-connaître, portaient tous des bas de chausse de toile blanche, et qu'aussitôt qu'ils seraient

Digitized by Google

assemblés, ils commenceraient à crier tout d'une voix : *ou la paix ou du pain*, et *vive le Roi!* et quant et quant saisiraient des portes dudit Palais et les défendraient jusqu'à l'arrivée de Châtillon, lequel, à cet effet, se devait présenter avec bon nombre d'infanterie, comme il fit, à la porte de Nesle pour les venir soutenir, entrant par la rivière et prenant terre en l'île dudit Palais; comme aussi au même instant se devait présenter, et se présenta de fait, Henry de Bourbon en personne, à la susdite abbaye de Saint-Antoine, avec sa cavalerie, pensant par ce moyen accroître toujours la sédition au dedans et s'y faciliter l'entrée; et en cet endroit m'a semblé bon de remarquer ce qui apparut la nuit, le huitième du mois susdit: c'est que plusieurs personnes de cœur et de foi, et particulièrement ceux qui étaient en garde cette nuit-là, témoignent avoir vu en l'air deux grandes flammes ou vapeurs enflammées, l'une du côté du levant, et l'autre à l'opposé; semblait qu'elles vinssent s'entrechoquer justement sur l'île du Palais, ce qu'elles continuèrent en s'approchant et éloignant l'une de l'autre, par plusieurs fois, environ l'espace d'une heure et demie, puis disparurent, comme si c'eût été un présage de ce qui devait arriver au même endroit le jour en suivant. Car M. de Nemours ayant eu le vent de cette menée, y donna si bon ordre, qu'après avoir fait mettre la ville en armes par les corps de gardes ordinaires, selon qu'elle avait accoutumé de s'y ranger au moindre soupçon de quelque remuement ou nouveauté, et avoir secrètement introduit un nombre d'arquebusiers lansquenets en l'une des maisons qui sont dans l'enceinte du Palais, et fait paraître le sieur de Vitry dans la cour d'icelui, avec quelque cavalerie et certain

Digitized by Google

nombre de piquiers, il commanda qu'aussitôt qu'aucun des séditieux commencerait à se mouvoir, et crierait *du pain, ou la paix!* ou *vive le Roi!* on ne faillît pas à lui mettre la main sur le collet et le mener en prison, ce qui fut exécuté à la vérité, mais non pas sitôt ni si paisiblement qu'il n'en fallût auparavant venir aux mains, dont quelques-uns restèrent blessés, et entre autres un des colonels de la ville. Mais la mort de l'un des séditieux, qui demeura sur la place, et par emprisonnement de plusieurs autres et notamment de celui qui avait blessé ledit colonel, et qui, peu après, en fut exécuté à mort par ordonnance de justice avec un autre des plus coupables, donna telle frayeur aux autres, que s'enfuyant qui çà, qui là, cette sédition fut aussitôt assoupie que commencée, restant l'ennemi frustré de son espérance.

Si ne fut fait autre rapport par les députés, d'autant que quelques-uns qui, à cet effet, se devaient trouver au parlement, oyant le bruit de ce tumulte pour ouïr ledit rapport, voire que plusieurs de ceux-là mêmes qui s'étaient jà assemblés, tâchèrent, non sans quelque peine, à se sauver de la furie du peuple qui accourut soudain tout armé en la cour du Palais, et criait à haute voix qu'il ne fallait donner aucune réponse à l'ennemi, ains attendre constamment ce 15e du mois d'août, que cependant ceux qui souffraient prissent patience, et s'ils ne la pouvaient prendre, qu'ils sortissent dehors, que la porte ne leur serait refusée.

Les auteurs de la première assemblée du Parlement, qui avaient mis en avant le traité et négociation de la paix, et qui, par aventure, avaient encore comploté le stratagème de cette sédition, voyant que leur entreprise avait si mal réussi, et que la ville s'était ferme-

Digitized by Google

ment résolue d'attendre le secours à tout le moins jusques au 15e d'août, commencèrent à pourpenser nouveaux artifices, et firent en sorte que l'ennemi, déchu de l'espérance qu'il avait conçue de se pouvoir emparer de la ville au moyen de cette négociation qui s'en était allée en fumée, y fit couler et courir de main en main l'original d'une certaine patente souscrite de sa propre main et de l'un de ses secrétaires, donnée à Saint-Denis le 12e août et scellée de son petit sceau, par laquelle il assurait la ville de Paris qu'il conserverait icelle religion catholique, apostolique et romaine, sans y rien innover que par la détermination d'un concile légitimement assemblé, auquel il promettait encore de confirmer sa créance, déclarant que, comme il avait auparavant pris, aussi prenait-il de nouveau sous sa protection ladite religion apostolique et romaine, et avec icelle tous les habitans de la ville de Paris, tant ecclésiastiques que séculiers, leurs biens et moyens, promettant en bonne foi et parole de Roi, que tous ceux qui lui aideraient à réduire la ville sous son obéissance ne seraient en aucune manière recherchés pour ce qui s'était passé durant ces troubles, ni leurs maisons pillées, ni leurs personnes mises à rançon, lui étant maître de la ville, offrant faire expédier lettres plus authentiques pour l'observance de tout ce que dessus, selon qu'il serait jugé être nécessaire, et que cependant ladite patente servirait de déclaration et témoignage de sa bonne volonté. Or, de cette patente furent faites plusieurs copies, aucuns le faisant par curiosité seulement, autres tout à dessein pour la mieux divulguer par cet artifice, et finalement on la vit imprimée sans que toutefois on ait pu savoir qui en procura l'impression, tant est qu'elle ne tarda

Digitized by Google

guère à être si bien divulguée, que cette mine, que les ennemis espéraient bien de voir faire une si grande brèche, se trouva encore éventée sur le point qu'elle devait jouer. Car les catholiques, connaissant combien était fausse, impossible, séditieuse, ladite patente, retorquaient à l'ennemi que, cependant qu'il protestait de vouloir prendre la religion catholique en sa protection, la même religion lui reprochait au contraire la continuation des prêches de la doctrine de Calvin, qui se faisaient journellement en sa présence, les fraîches et encore toutes sanglantes cicatrices de ses oppressions, violences, cruautés et autres mauvais traitemens, comme, par exemple, de donner les bénéfices et biens ecclésiastiques aux personnes laïques, et qui pis est, aux huguenots notoires; les horribles tourmens et martyres qu'il faisait souffrir à plusieurs catholiques sous divers prétextes, mais en effet pour ce seulement qu'ils lui prêchaient la vérité catholique à l'encontre de son imposture et fausseté; que la prétendue proposition du concile était impossible et hérétique, n'ayant tacitement et par conséquence celui de Trente, universel, légitime et authentique, qui condamne son impiété, établissant les dogmes et cérémonies de l'église catholique; que la promesse faite à ses fauteurs et partisans qui s'emploieraient à l'introduire en la ville, n'était qu'une semence de nouvelle zizanie de divisions, tumultes et de séditions entre eux, mais qu'ils découvraient néanmoins de plus en plus sa bonne affection et le bon traitement dont il usait à l'endroit de ceux qui ne l'auraient favorisé; que chacun pensât à soi et ne se laissât piper par de vaines, mensongères et séditieuses promesses de celui qui, avec belles et douces paroles, feignant les vouloir oindre, s'efforcerait à les

Digitized by Google

peindre d'une venimeuse et mortelle peinture, au lieu que la prochaine arrivée du duc de Parme leur promettait une glorieuse et salutaire délivrance.

Or, voici qu'au même temps que la patente susdite se manifesta, le sieur d'Andelot, frère de Châtillon, fils du défunt amiral de Coligny, ayant été pris prisonnier en certaine escarmouche, allait et venait par la ville en toute liberté, ayant été relâché sous sa foi; fit alors entendre auxdits sieurs députés que l'ennemi s'étant ravisé, avait finalement résolu de leur accorder passeport pour aller trouver M. de Mayenne, et qu'à cet effet, il lui avait envoyé un blanc signé pour être rempli à leur discrétion; et d'autre part encore au même temps M. le comte de Brissac, pour aucunement diminuer certains soupçons et défiance, que l'ennemi qui pareillement le tenait prisonnier sous sa foi, avait conçus à l'encontre de lui, se prit à lui persuader que s'il avait envie de mettre le royaume en paix et repos, il était expédient qu'il fléchît et se montrât un peu plus facile à traiter avec monseigneur de Mayenne, qu'il n'avait fait par le passé; et après lui avoir déduit les raisons qui le devaient inciter, et les moyens qu'il fallait tenir à ce faire, il s'était transporté vers mondit seigneur de Mayenne, pour lui faire ouverture, de la part de l'ennemi, de quelque voie d'accord et de pacification; mais il ne rapporta d'autre réponse de mondit seigneur, sinon qu'il ne pensait pas qu'on désirât aucune paix ou accord, puisque avec tant de rigueur on empêchait qu'il ne pût conférer avec ses amis, leur refusant passeport à cet effet, ou le révoquant après l'avoir octroyé. Ce néanmoins, ledit sieur de Brissac n'avait laissé d'écrire à MM. de Paris, que la résolution prise par l'ennemi d'accorder le passeport sus-

Digitized by Google

mentionné, procédait de la négociation qu'il avait faite de la part d'icelui envers monseigneur de Mayenne, et réciproquement de sa part vers lui qui désirait conférer avec quelqu'un qui eût charge et parlât pour tout le public, s'élargissant au reste sur quelques autres points, un peu plus avant que ne portait l'instruction et commandement de mondit sieur, comme de les exhorter à se prévaloir dudit passeport, à ce que, par la conférence qui s'en suivrait, on avisât à trouver quelque moyen d'accommoder les affaires au consentement et satisfaction de l'un et de l'autre parti, et tout cela par aventure faisait-il, afin que si la lettre venait à être surprise par l'ennemi, il ne prît aucun soupçon de la négociation, ou possible parce que l'ennemi lui-même la lui avait fait écrire en cette manière, selon que les plus avisés présumaient.

Si fut fait réponse audit sieur d'Andelot qu'il remontrât sa carte blanche et fît venir au lieu d'icelle un passeport écrit de la main d'un secrétaire de l'ennemi, signé de la sienne propre, scellé de son sceau, selon la forme qui fut prescrite, et lorsqu'il serait venu, on aviserait si l'on s'en devait servir. Elle fut renvoyée et vint le passeport, conforme en tout point à la minute dressée; et le quinzième d'août était déjà passé sans qu'on eût entendu aucune assurée nouvelle que le duc de Parme fût joint avec monseigneur de Mayenne, et la susdite lettre du sieur de Brissac avait engendré de grands doutes en l'esprit de plusieurs personnes; et quoique le messager auquel M. de Mayenne avait baillé la réponse à celle de monseigneur le Légat, du 29 du passé, fût déjà de retour, toutefois il ne pouvait encore rendre la lettre qu'il avait dans son corps, l'ayant avalée selon sa coutume, pour la garantir de l'ennemi,

Digitized by Google

au cas qu'il tombât entre ses mains, et parce qu'il disait avoir été fait prisonnier et retardé cinq jours en voyage, et que cependant on avait reçu par autre voie autres lettres plus récentes de la part de mondit seigneur, lesquelles n'apportaient guère de satisfaction à la ville : il fut résolu que sans plus attendre après la lettre dudit messager, les députés résolument se mettraient en chemin, tant afin de contenir le peuple en son devoir, au milieu d'une calamité si extrême, que pour aller aussi apprendre, de la propre bouche de monseigneur de Mayenne, la vérité de son intention et de ses forces, lui représenter quant et quant l'extrémité où se trouvait la ville, et la bonne inclination que néanmoins on avait à divertir pour ce coup la pratique et conclusion de cet accord général, et à lui donner tant plus de loisir de penser aux moyens de conserver tout le royaume à la religion catholique.

Et partant fut à cet effet secrètement proposé, de la part de monseigneur le Légat à M. de Lyon, qu'il communiquât et avisât avec monseigneur de Mayenne au cas qu'il n'eût moyen de secourir la ville, s'il trouverait bon qu'elle se mît elle-même en repos et sequestre entre les mains des princes du sang, et autre noblesse catholique qui s'ensuivait le parti ennemi, pour être par eux conservée jusqu'à ce que la paix serait rétablie, ou les états-généraux assemblés, qui pourraient se rendre eux-mêmes, et remettre la ville sous l'obéissance d'icelui Roi qui par la grâce du Saint-Siége, résolution et autorité desdits états, serait déclaré capable de la couronne, la religion catholique assurée et demeurant toujours en son entier, acceptant cependant telles garnisons, et offrant de leur part tels otages qu'on aviserait pour la sûreté et entretènement de tout

Digitized by Google

ce qui sera accordé, faisant entendre que la ville avait choisi cette voie, tant pour sa sûreté et repos de sa propre conscience et pour n'être réduit à traiter de la dédition avec l'hérétique, ce que licitement elle ne pouvait faire selon les instructions que messieurs de la faculté de théologie lui en avaient données que pour donner encore preuve à un chacun de sa sincérité et innocence, et que ni elle, ni les autres principales villes du royaume, ne visaient ni ne prétendaient, ainsi que faussement on leur a voulu impétrer, à se cautionner à la mode des Suisses, que beaucoup moins voulaient-elles être l'occasion d'introduire en ce royaume des forces étrangères, bien que catholiques, ni de causer aucune altération en cet état et couronne, chose que toutes lesdites villes, et elle en particulier, avaient toujours eue en horreur; mais à la vérité, non jamais tant qu'elle n'ait encore beaucoup plus sans comparaison abhorré l'introduction de l'hérésie, comme celle qui de tout temps a été zélatrice de la conservation de cette pureté de religion qui est continuée et est descendue de père en fils, sans interruption pour le général, depuis douze cents ans, en ce qu'étant parvenue jusques à ceux de cet âge, ils désiraient pareillement la transmettre saine et entière à leur postérité, pour n'être tenus un jour de rendre compte devant Dieu de tant et tant de milliers d'ames qui, par leur faute et lâcheté, viendraient successivement à se perdre, arrachées par leur nonchalance du trône de la religion catholique, consacrée en ce royaume par une si longue suite d'années; discourant au reste monseigneur le Légat en cette manière, ou que les princes et noblesse susdits prendraient la ville en leur protection, et elle aurait par ce moyen ce qu'elle demandait, ou qu'ils refuseraient de

Digitized by Google

ce faire, et ce, ou pour en être empêchés par l'ennemi, et cela aurait pu causer quelque division entre eux, ou bien pour leur lâcheté et faute de courage, et cela donner ait toujours d'autant plus évidente preuve à tout le monde du peu de soin qu'ils auraient eu de la religion catholique, justifiant par ce moyen la défensive et les ligues, lesquelles étaient entre les villes catholiques pour le passé, et l'introduction pour l'avenir des forces étrangères, et leur secourir, puisque les Français, qui en une si juste cause les auraient dû défendre, non-seulement les repoussaient lorsqu'elles se venaient jeter entre leurs bras, mais encore dégénérant perversement la piété de leurs ancêtres, adhéraient à la même injustice, et qui barbarement appuyaient, fomentaient et soutenaient icelle. Bien est vrai que monseigneur le Légat ne pensait pas que les princes et la noblesse fissent refus d'accepter cette offre, ni l'ennemi d'y consentir pour l'espérance qu'ils auraient de pouvoir par ce moyen commencer à désunir ou rompre ce nœud que jà ils avaient trouvé si dur, si serré, et si enveloppé aux ongles, aux dents, à l'œil et au jugement. Et partant, exhortait-il monseigneur de Mayenne de penser à cette ouverture; car aussitôt qu'on serait averti qu'il n'aurait le moyen de promptement secourir la ville, soit pour le retardement du duc de Parme, ou autre empêchement, on aviserait de la faire proposer par autres députés que la ville, par un nouveau passeport, députerait à cet effet vers le duc de Montpensier, comme plus ancien prince du sang; mais aussi fallait-il en ce cas que cette négociation prît son commencement de sa ferme et assurée résolution, laquelle il leur ferait entendre, touchant le fait de l'accord général, proposé pour, selon icelle, avoir tant plus de moyen de convier les princes et la

Digitized by Google

noblesse à accepter l'offre et induire l'ennemi à la consentir, à l'acheminement de laquelle acceptation monseigneur lo Légat, sans aucun scrupule, aurait pu employer son entremise envers les princes et noblesse susdits avec l'autorité du Saint-Siége apostolique.

Les députés étaient donc sur le point de leur partement, quand finalemement le messager, dont a été parlé, rendit la lettre de monseigneur de Mayenne, qui était du VIIIe d'août, portant assuré avis de l'entrée du duc de Parme en France dès le même jour, et que pour l'assurer, il se joindrait à lui en la ville de Meaux, le XIIe du même, avec la plus grande partie de ses forces, laissant venir le reste après lui avec les bagages et artillerie. Cette lettre leur ayant été communiquée, elle ne démit pourtant le désir et résolution qu'ils avaient fait paraître de se vouloir acheminer vers mondit seigneur, puisque jà ils avaient passéport à cet effet, tant pour n'être frustrés du fruit qu'ils espéraient de leur voyage que pour contenir, par ce moyen, le peuple en son devoir, comme dit a été, attendu lequel désir et résolution, ni la ville ni monseigneur le Légat ne trouva mauvais qu'ils s'acheminassent. Ils avaient déjà le pied en l'étrier, quand, de la part de l'ennemi, qui était venu en personne au faubourg, on leur fit savoir que c'était son intention qu'ils sortissent séparément et par diverses portes, et cela faisait-il, comme il est à présumer, afin de pouvoir tâter le pouls à chacun d'eux avant d'entrer ensemblement en conférence; mais lui ayant été fait réponse par le sieur de Vitry qu'ils ne sortiraient jamais plutôt que de sortir en cette manière, enfin il consentit qu'ils sortissent ensemble, et, les attendant aux faubourgs, il leur fit là entendre le désir qu'il avait de la paix, et, sous le dissimulé prétexte

Digitized by Google

d'en faciliter le traité, offrait une suspension d'armes et de ravitailler Paris cependant; mais sa vraie intention était de se pratiquer par ce moyen le loisir d'attendre que les forces du vicomte de Turenne, tant de pied que de cheval, l'eussent joint, qui seules d'entre toutes les autres qu'il avait mandées pour la fin du mois de juin, étaient encore en arrière, et lesquelles il savait pour certain s'être déjà acheminées. Mais monseigneur de Mayenne, rejetant du tout le premier point qui concernait la paix générale, fit réponse que pour le regard du second il y entendait volontiers, ce qu'il faisait encore de sa part, afin de pratiquer, cependant que la ville recevrait ce rafraîchissement, le plus long délai qu'il pourrait pour toujours s'assurer de l'arrivée de toutes les forces de Son Altesse, mais parce que l'ennemi voulait faire lui-même ledit ravitaillement avec ses propres grains et autres vivres, limitant à son gré et le prix et la qualité d'iceux, et que d'autre côté monseigneur de Mayenne voulait faire de même, l'un visant à faire, comme on dit, d'une même pierre deux coups, et espérant que, sans ravitailler la ville, sinon pour si peu de temps qu'il avait désigné, il vendrait cependant les vivres qu'à cet effet il avait préparés à si haut prix, qu'il l'épuiserait de deniers, desquels il pourrait contenter ses Suisses qui protestaient déjà qu'ils ne combattraient point où l'occasion s'en présenterait qu'au préalable ils ne fussent satisfaits de quelques arrérages qui leur étaient dus; et l'autre n'ayant pour tout objet que le bien de la ville et en particulier le soulagement du pauvre menu peuple, cherchait par tous moyens de la ravitailler en telle quantité et à si raisonnable prix, que les plus pauvres, qui étaient ceux qui pâtissaient le plus, s'en pussent ressentir

Digitized by Google

sans être contraints de recevoir, comme par un alambic, les vivres seulement qu'il aurait plû à l'ennemi leur distribuer. Cela fut cause que l'article de la suspension d'armes s'en alla pareillement en fumée, car l'ennemi ayant renvoyé les députés qui l'étaient déjà venu retrouver, à savoir M. de Lyon vers monseigneur de Mayenne, avec sa dernière résolution touchant la forme du ravitaillement, et le cardinal de Gondy à Paris, pour persuader à la ville d'envoyer nouveaux députés au même effet, le premier fit entendre par ses lettres que résolument monseigneur de Mayenne voulait faire le ravitaillement en la forme susdite; et à l'autre fut répondu le XXIIe dudit mois, qu'il ne serait envoyé aucun député à l'ennemi; cette réponse ayant été reçue par le duc de Nemours, qui, après une longue contestation advenue le même jour en présence des princesses, avait arrêté que, puisque l'ennemi n'avait jamais donné aucune satisfaction à la ville, il n'était aussi raisonnable qu'on lui accordât cette députation qu'il poursuivait avec tant d'ardeur, et partant qu'il ne permettait qu'elle fût proposée ni mise en délibération, et par ainsi demeura toute retranchée la trame de cette négociation sans espérance de la pouvoir plus renouer. Ce nonobstant, le cardinal de Gondy ne laissa de s'acheminer à Meaux, accompagné du président Vetus, que mondit sieur de Nemours envoyait à monseigneur de Mayenne, pour lui faire entendre que la cause de sa résolution susdite, de n'avoir voulu mettre en avant le point de ladite députation, était afin de n'engendrer quelque défiance entre lui et la ville qu'il voyait presque enragée de faim, comme sans faute il serait advenu, si, au lieu d'un secours tant désiré et si longuement, il commençait à lui faire ouverture de

Digitized by Google

quelque traité ou négociation avec l'ennemi, chose à laquelle, sous quelque prétexte que ce fût, elle ne voulut prêter l'oreille, non pas même sous l'espérance d'un prochain ravitaillement, et beaucoup moins n'en ayant aucune charge ni mandement de la part de mondit seigneur.

Étant donc arrivés à Meaux le XXIIIe du même, ils trouvèrent le duc de Parme qui, quatre heures auparavant, y était entré, et fut incontinent ledit sieur Cardinal visité par Son Altesse, sans qu'en cette visite intervinssent autres propos que de complimens et gracieux entretiens, l'importance de l'affaire se devant traiter en présence de M. de Lyon. Comme de fait, s'étant le même jour assemblés, ils proposèrent à Son Altesse ces trois points, à savoir : l'accord général, la suspension d'armes et le ravitaillement de Paris; à quoi il fit réponse que c'était perdre temps que de lui proposer aucun traité d'accord avec l'hérétique, étant envoyé de la part du Roi catholique, son maître, au secours des catholiques de France, à l'extermination de l'hérésie et défense de la religion catholique, et quoiqu'il fût encore envoyé pour secourir la ville de Paris, et lui déplût infiniment d'entendre sa nécessité, il confessait toutefois n'être en état de lui pouvoir donner secours auparavant que toutes ses forces fussent arrivées; que si elle pouvait tenir jusque-là, il promettait bien, avec l'aide de Dieu, de la secourir; que si cependant on s'y mourrait en tel nombre qu'on lui faisait entendre, il en était déplaisant jusques en l'ame, mais assuré en sa conscience que cela ne procédait de la négligence du Roi, son maître, ni de la sienne, ains que l'un et l'autre avaient usé de toute diligence possible, Sa Majesté à ordonner du secours tout incontinent après

Digitized by Google

l'avis de la bataille d'Ivry, et lui de sa part à le préparer et conduire le plus promptement que les diverses occurrences et la qualité de l'affaire l'avaient pu permettre ; il ne pouvait faire autre réponse, sinon que s'il ne pouvait secourir cent mille habitans, au moins, secourrait-il les nonante-cinq ou nonante mille qui resteraient en vie à son arrivée ; et quant au fait du ravitaillement, qu'il s'en rapportait du tout à la prudence de monseigneur de Mayenne.

(*La fin au prochain numéro.*)

Digitized by Google

PROJETS

RÉPUBLICAINS

DE QUELQUES ÉMIGRÉS FRANÇAIS,

PAR M. SERGENT-MARÇEAU.

J'étais à Bâle en 1794 et 95, sans emploi aucun. Le Directoire y envoya Bassal, ex-conventionnel, avec une apparente mission sur les douanes, mais dans le fait pour examiner la conduite des généraux de l'armée du Rhin. Je savais déjà que Pichegru trahissait la république, et que le secrétaire de légation était soupçonné d'être son complice. Un certain marquis de Potra, qui avait émigré, qui était rentré en France, était arrivé à Bâle, et logeait dans la principale auberge. Il eut des conférences secrètes avec Bassal, avec lequel il avait ordre de se concerter sur un grand projet qu'il avait conçu et promis de faire exécuter. Plusieurs Mayençais qui avaient médité une révolution semblable à la nôtre, et quelques années avant, étaient réfugiés dans cette ville. L'un d'eux, mon ami, était chef d'une fabrique de faulx, près de Liestal, à une demi-journée de Bâle.

Le marquis, Bassal, les réfugiés, deux officiers supérieurs de la garnison de Huningue, le général Dufour qui la commandait, formèrent un comité secret,

Digitized by Google

qui ne se réunissait que la nuit, et en voici le motif: on y admettait des officiers principaux de l'armée de Condé, campée près de Bâle, et on y traitait, sous la garantie secrète du Directoire, de ce plan:

Une insurrection générale devait avoir lieu dans le margraviat de Bade, lorsque l'armée de Moreau passerait. Tous les bourgmestres étaient à la tête, la cocarde française était distribuée aux paysans qui devaient se lever en masse armée.

L'Angleterre avait signifié à M. de Condé qu'elle cesserait de faire passer des subsides à son armée, et qu'il pouvait la licencier. Les émigrés qui la composaient se voyaient de nouveau exposés à mendier leur pain chez l'étranger. Le marquis de Potra, bien connu de plusieurs chefs de cette armée, les séduisit par son plan, en les engageant à se réunir aux insurgés badois pour fonder une république, alliée de la république française. On leur promettait:

1° Le partage des biens du prince, du clergé, répartis à tant d'acres de terre par tête;

2° La qualité de citoyens de la nouvelle république, mais inhabiles à porter les armes, même dans la garde nationale, et à remplir aucune fonction civile;

3° Leurs enfans, élevés aux frais de la république, pouraient être admis dans les administrations, mais non militaires;

4° Les enfans de la deuxième génération, habiles à toutes les places, hors celles de généraux;

5° Les races suivantes en tout semblables aux nationaux;

6° La constitution française adoptée avec les modifications nécessaires;

7° Les émigrés qui auraient arboré la cocarde tri-

Digitized by Google

colore avaient le droit d'entrer en France, mais sans rentrer dans leurs propriétés vendues, etc.

Un officier-général d'artillerie de l'armée de Condé, qui se fit accompagner par quelques autres officiers de ce corps, ayant assisté à ces conférences, répondit de toute son arme; plusieurs officiers supérieurs de l'infanterie en promirent autant : tout fut concerté dès lors sur l'autre rive du Rhin, le lieu du rendez-vous indiqué pour la réunion des conjurés, le général Dufour devant faire part des ordres qu'il recevrait pour le passage.

Un dimanche, le marquis de Potra s'avisa de proposer qu'on choisît M. de Condé pour président de la nouvelle république. Mon ami de Liestal, furieux de cette ouverture, l'accusa de trahison, le prit au collet et voulut le jeter dans le Rhin par la fenêtre. On les sépara, et l'assemblée fut dissoute : mais les Mayençais persistèrent à suivre ce plan. La réunion eut lieu lorsqu'on fut prévenu du jour du passage de l'armée; mais on les avait trahis. Le secrétaire de la légation française obtint de Moreau que l'on fît cerner, par des hussards, la maison où étaient les conjurés. La plupart s'échappèrent; un d'eux seul a été pendu. Le coup échoua donc; et la république, qui devait être comme une tête de pont, de l'autre côté du Rhin, s'évanouit avant d'être née.

L'ambassadeur Barthélemy voulut faire arrêter le marquis de Potra et le faire conduire à Paris. Le marquis, que je soupçonne bien en effet d'être un intrigant, se laissa arrêter; mais il *défendit*, au nom du Directoire, à l'ambassadeur, de visiter ses papiers; il consentit seulement à ce qu'il mît ses sceaux, conjointement avec son cachet, sur la cassette qui les conte-

Digitized by Google

nait. On le conduisit à Paris, sous l'escorte de deux officiers. Arrivé au Directoire, Rewbell donna ordre, en présence de ces officiers, qu'il fût conduit à l'auberge qu'il choisirait, et qu'on le laissât en liberté. Un de ces militaires, revenu à Huningue, m'a dit s'être promené le lendemain avec lui aux Tuileries.

Quelque temps après, j'eus la visite de deux officiers d'artillerie de l'armée de Condé, qui avaient eu du marquis des passeports pour entrer en France. Me croyant instruit du projet, ils venaient prendre mon conseil sur leur rentrée et la validité des passeports, qui en effet étaient bien en règle. Le 18 fructidor se préparait, je ne leur conseillai pas de s'exposer.

SERGENT-MARÇEAU.

Digitized by Google

MÉLANGES.

LETTRE DU CHEVALIER DE MIRABEAU (1).

A Madame la Marquise du Saillant, chez M. le Marquis de Mirabeau, en son hôtel, rue de Seine, à Paris.

Ce 20 janvier 1776.

Tu seras sans doute bien étonnée, ma chère sœur, du sujet de mon épître, tu recevras en même temps une lettre de M. de Choisy, qui, plein de bonté pour moi, a bien voulu me consulter sur le choix des personnes de ma famille à qui il devait faire part de mon

(1) Collection de M. Berthevin.

Digitized by Google

dérangement; il est extrême autant que pressant : je ne chercherai pas à le motiver; tu sais mon penchant à l'incurie dans les finances. Cela joint aux dépenses folles occasionées par l'envie de plaire, car j'étais amoureux, aux pertes du jeu de société qui est ici fort considérable et que je joue fort mal, à celles faites avec mes camarades, m'a réduit au point de ne savoir plus où donner de la tête. Je sens les reproches justes que tu pourras me faire, je sens que je les mérite, mais j'en appelle à ton amitié, ne m'abandonne pas dans une circonstance où je subirais amèrement le même sort que mon frère; je l'ai choisie pour te faire part de mes peines, persuadé que tu les partagerais. Je mérite tout en fait de punition et je le sens, mais trop tard; j'ai bien dit des fois que je ne me dérangerais plus, et m'y voilà retombé, mais si j'en sors, je jure que ce sera la dernière, et cela est d'autant plus sûr que je fais moins de sermens. Je t'aime assez, chère sœur, pour compter sur ton amitié dans l'occasion la plus essentielle de ma vie. Aide-moi à en sortir, tu n'auras pas affaire à un ingrat et tu pourras compter sur une reconnaissance éternelle de ton frère.

LE CHEV. DE MIRABEAU.

Digitized by Google

LETTRE DE PÉTION (1)

A Monsieur Brissot de Warville, Secrétaire-Général de la chancellerie de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc d'Orléans, à Paris.

13 mars 1787.

Mon ami, prompte diligence; on me presse de faire imprimer. M. l'Evêque, à qui le prospectus a été communiqué, le trouve très bien; il est généralement goûté. La caisse commune de charité est peut-être le seul moyen de parvenir à extirper la mendicité. A Amiens, au Mans, à Châteauroux, il y en a de semblables, et on assure qu'elles produisent un grand bien. Je n'ai pas donné à cette idée tous les développemens dont elle est susceptible.

L'Assemblée du lundi a été orageuse, pas autant cependant que je l'aurais cru. J'espère que nous parviendrons à amener MM. les curés à notre but; il y en a deux ou trois très entêtés.

On a nommé des commissaires pour la rédaction des statuts, et ils vont s'en occuper : c'est la base de l'édifice, il faut faire en sorte de la rendre solide.

Tout à toi.

PÉTION DE VILLENEUVE.

(1) Collection de M. Berthevin.

Digitized by Google

LETTRE DU CONVENTIONNEL GASTON (1).

Aux représentans du peuple, séants à Commune-Affranchie.

Grenoble, le 13 germinal an 11e de la République française, une et indivisible.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

LE REPRÉSENTANT DU PEUPLE PRÈS L'ARMÉE DES ALPES,

à ses collègues, à Commune-Affranchie.

Citoyens mes collègues,

Je vous ai envoyé une pétition des canonniers de Grenoble, qui avaient combattu dans l'avant-garde de l'armée contre les infames rebelles de la ci-devant Lyon. Comme tous les autres héros de la liberté, ils ont des droits à la reconnaissance publique, et méritent la gratification qu'on a accordée à leurs braves frères d'armes. Amant de la valeur, ferme appui des militaires qui se distinguent, brûlant d'envie de leur rendre justice, je me joins à ces braves canonniers pour

(1) Collection de J. Berthevin.

Digitized by Google

vous engager à accueillir favorablement leur réclamation; en leur rendant ce service, vous m'obligerez moi-même.

Salut et amitié.

GASTON.

LETTRE DU GÉNÉRAL MENOU A DENON (1).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Administration générale de la 27e division.

Turin, ce 1er complémentaire an XIe.

Il est vraisemblable que si le brave général Desaix n'avait pas eu le malheur, ou mieux *l'honneur* d'être tué à Marengo, je n'aurais jamais eu le bonneur de recevoir une lettre du citoyen Denon; je ne sais quelle est la cause de cet oubli que je ne méritais pas.

Le citoyen Denon m'a fait l'honneur de m'écrire, il y a quelques mois, pour des objets d'art qu'il désirait recevoir à Paris, sans avoir été visités par les douanes. J'ai fait ce qu'il désirait, je me suis empressé de l'en prévenir. Les caisses ont dû lui arriver; mais il n'a pas jugé à propos de m'en faire part, ni même de me mander qu'il eût reçu ma lettre. J'ai cru, *sans indiscrétion*, pouvoir lui demander un exemplaire de son voyage, en

(1) Collection d'autographes de M. Berthevin.

Digitized by Google

le priant de tirer sur moi pour le prix de cet exemplaire; je n'ai pas été plus heureux.

Le général Menou, quoique accablé d'affaires jour et nuit, n'oublie jamais ceux qui lui ont témoigné amitié, il cherche à leur en donner des preuves, et, à quelque éloignement qu'il se trouve d'eux, ni les plaisirs, ni les grandes villes, ni même les grandes occupations, ne lui ont fait oublier ceux qu'il aime.

MENOU.

Digitized by Google

JOURNÉE

DU 10 AOUT 1792.

[Nous avons, dans notre dernier numéro (p. 257 de ce volume), après avoir rapporté la collection de documens relatifs au 20 juin 1792, indiqué la lutte ouverte et hostile qui s'était, à la suite de cette journée, engagée entre le Roi et la majorité constitutionnelle de l'administration du département de Paris d'une part, et l'Assemblée nationale et le parti populaire de l'autre. La conduite de Pétion, au 20 juin, avait été le sujet de ce débat auquel l'impuissant baiser de Lamourette n'avait point mis fin, et qui se termina par un échec pour le parti constitutionnel et la royauté, par un triomphe éclatant pour les Girondins et le parti de la guerre.

Dès ce moment les vaincus furent placés dans un continuel état de suspicion, et l'issue ne pouvait guère être douteuse, quand l'irritation populaire produite par l'infructueuse tentative du général La Fayette, par la publication manifeste du duc de Brunswick, et l'arrivée à Paris des Marseillais vinrent la rendre encore plus assurée. Dès lors les pétitions et les propositions pour la déchéance du Roi se succédèrent à l'Assemblée; dès lors se répandirent dans les faubourgs des rumeurs inquiètes qui signalaient à la colère du peuple les Tuileries comme une autre Bastille. Tout annonçait une journée nouvelle.

Les pièces que nous allons donner font suivre les progrès de cette tourmente. On y voit l'orage croissant, et, à son approche, la faiblesse découragée du prince croyant le con-

Digitized by Google

jurer par d'humiliantes soumissions (1). De semblables documens en apprennent plus et trompent moins que tous les mémoires historiques, car leur publication ne sert que les intérêts de la vérité.]

A MM. LES ADMINISTRATEURS DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

Paris, 18 juillet 1792, l'an IV de la Liberté.

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous adresser copie du rapport que je fais aujourd'hui à l'Assemblée nationale.

Paris n'offre aucun évènement remarquable. Il y a dans les esprits ce genre d'agitation et d'inquiétude inséparable des circonstances actuelles.

J'ai convoqué hier le Conseil-Général pour aujourd'hui. Je l'eusse fait plus tôt, si j'eusse eu connaissance que l'acte du Corps-Législatif, qui déclare la patrie en danger, me fût parvenu (*sic*). J'en ai été prévenu si tard, malgré les demandes réitérées que j'en ai faites, que j'étais sur le point de vous faire passer une lettre pour vous le demander.

Le Maire de Paris,

PÉTION.

---

(1) Voir ci-après, p. 325-6, la visite provoquée par Louis XVI dans le château, où l'on disait que des armes étaient recélées. (*Note de l'Editeur.*)

Digitized by Google

Copie du rapport.

Messieurs,

L'Assemblée nationale, par son acte du ....., a voulu être instruite du nombre des fédérés rendus à Paris le 18 de ce mois, et de ceux qui s'y rendraient par la suite. Ce nombre est peu considérable. Il ne faut en accuser ni le zèle, ni le civisme des citoyens armés pour la défense de la patrie, mais le concours de circonstances impérieuses.

Le projet d'une fédération générale a fait naître une opposition momentanée entre les pouvoirs, et cette contrariété a jeté les esprits dans un état de doute et d'indécision. Il est des parties de l'empire, où les défenses ministérielles ont produit un effet que l'envoi postérieur de la loi n'a plus été à temps de détruire.

L'idée que Paris est dans un état d'agitation perpétuelle, et menacé d'un bouleversement prochain, cette idée, répandue avec affectation, a pu retenir une foule de pères de famille d'y envoyer leurs enfans.

Les départemens de nos frontières, menacés, ont gardé dans leur sein des citoyens nécessaires à la protection commune.

Un grand nombre de nos braves gardes nationales se trouvent dans nos armées.

Et enfin, les habitans des campagnes sont occupés de leurs moissons, ou touchent au moment de la faire.

De sorte que le relevé des états, tenus jour par jour, ne porte jusqu'à présent les fédérés qu'à 2,960, dont 2,038 se disposent à se rendre au camp de Soissons.

Digitized by Google

Parmi les gardes nationales de Paris, il en est aussi qui ne se sont pas fait enregistrer.

J'ai l'honneur, Messieurs, de déposer sur le bureau les différens états que l'Assemblée nationale a demandés. Dans toutes les occasions, je m'empresserai de lui donner des preuves de mon zèle à exécuter ses décrets, et de mon entier dévouement.

GARDE NATIONALE PARISIENNE.

A M. ROEDERER, PROCUREUR-GÉNERAL SYNDIC DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

Du 23 juillet 1792, l'an IV de la Liberté.

Monsieur, on m'avait donné quelques inquiétudes pour cette journée. J'ai fait venir des forces auprès de l'Assemblée nationale et du Roi, et j'ai le plaisir de vous mander que tout me paraît annoncer le calme.

Le Commandant-Général,

MANDAT.

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, 25 juillet 1792.

Il se répand, Monsieur, dans quelques lieux publics, qu'il se forme un amas d'armes et d'habits au château; comme ce bruit peut exciter de la fermentation et servir de prétexte à quelques malveillans pour

Digitized by Google

vouloir des recherches illégales et violentes, le conseil a jugé nécessaire que vous en soyez prévenu.

Le Procureur-Général syndic,

ROEDERER.

[Même lettre adressée au Maire.]

A M. ROEDERER.

Paris, le 25 juillet de l'an IV de la Liberté, à minuit et demi.

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, qu'aussitôt après avoir reçu votre lettre, portant avis que le bruit se répandait qu'il y avait dans le château un amas d'armes et d'habits, je suis allé prendre les ordres du Roi, et qu'il m'a chargé d'écrire à M. le Maire de Paris la lettre dont je vous envoie ci-joint copie.

Le Ministre de l'Intérieur,

CHAMPION.

Copie.

A M. LE MAIRE DE PARIS.

A minuit, le 25 juillet de l'an IV de la Liberté.

Je viens de rendre compte au Roi, Monsieur, qu'il se répand dans quelques lieux publics, le bruit qu'il y a dans le château un amas d'armes et d'habits. Sa Majesté ne veut laisser aucun motif de soupçon ou d'inquiétude : elle m'ordonne de vous mander de vous

Digitized by Google

rendre, ou de faire transporter au château deux officiers municipaux pour y faire la visite partout où il sera par vous ou par eux jugé convenable.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

P. S. Attendu qu'il est tard, vous êtes le maître de remettre la visite à demain matin, mais Sa Majesté ne trouverait pas mauvais qu'elle fût faite sur-le-champ.

A M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

L'an IV de la Liberté, le 29 juillet 1792.

Je viens, Monsieur, de recevoir une lettre de M. le Procureur-Général Syndic du département de l'Yonne, qui me prévient que le 26 de ce mois sont arrivés à Auxerre cinq cent seize gardes nationales de Marseille tous armés, ayant avec eux deux canons de quatre garnis de leurs caissons, et qui se rendent à Paris; je m'empresse d'avoir l'honneur de vous en prévenir, je vous prie d'en avertir la Municipalité.

Le Ministre de l'Intérieur,

CHAMPION.

[De la main de M. Roederer :

M. le Maire en a été prévenu dans la conférence tenue chez le Ministre, le soir.]

Digitized by Google

GARDE NATIONALE PARISIENNE.

État-Major-Général.

(*Très pressée.*)

A MONSIEUR ROEDERER.

Du 27 juillet 1792, l'an IV de la Liberté.

Le Commandant-Général prévient M. Rœderer qu'il y a insurrection dans le faubourg, et qu'il serait à prodos qu'il se rendît au château, où est le Commandant-Général qui le verrait avec plaisir.

Le Commandant-Général,

MANDAT.

Reçue à huit heures un quart.

A MM. LES ADMINISTRATEURS AU DÉPARTEMENT DE POLICE.

Je prie MM. les administrateurs au département de police, de vouloir bien déliver aux présens porteurs la quantité de cinq cents paquets de cartouches à balles, vu les circonstances où nous nous trouvons, manquant de munitions et de tout. Vous obligerez tous les Marseillais qui sont avec un sincère attachement amis de la liberté et de l'égalité.

Votre frère et ami,

MOISSON,

Commandant le bataillon marseillais.

Digitized by Google

Bon et très bon à délivrer sur-le-champ. — A la Mairie, le 4 août 92, l'an IV.

PANIS; SERGENT,

Administrateurs de police et de la garde nationale.

Reçu de M. Prevot les cinquante paquets de cartouches qui forment ensemble cinq mille cartouches à balle.

A Paris, ce 4 août 1792, l'an IV de la Liberté.

DUFORCOD,

Lieutenant d'artillerie.

A MM. DU DIRECTOIRE ET PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

Paris, le 4 août 1792, l'an IV de la Liberté.

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous envoyer un acte du Corps Législatif noté 76, qui annule la délibération de la section Mauconseil.

Lorsque vous aurez consigné cet acte sur vos registres, et que vous l'aurez fait publier et envoyé aux administrations des districts qui nous sont subordonnées, vous voudrez bien m'adresser le certificat qui constate que toutes ces formalités sont remplies.

Le Ministre de l'Intérieur,

CHAMPION.

[La section Mauconseil avait, par un arrêté du 31 juillet, déclaré « Qu'elle ne reconnaissait plus Louis XVI pour Roi

Digitized by Google

« des Français, qu'elle abjurait le serment qu'elle lui avait « prêté comme surpris à la foi publique. » Elle avait annoncé en même temps qu'elle se porterait, le 5 août, toute entière au Corps-Législatif pour demander la déchéance, invitant les autres sections à l'imiter dans cette démarche, et leur donnant rendez-vous pour ce jour-là à onze heures du matin, sur le boulevard de la Madelaine.

(*Note de l'Éditeur.*)]

A M ***

Circulaire.

Paris, le 4 août 1792, l'an IV de la Liberté.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous adresser un acte du Corps Législatif (1), d'aujourd'hui, qui annule comme inconstitutionnelle la délibération de la section de Mauconseil.

J'y joins un arrêté que le Conseil a pris aujourd'hui pour en ordonner la publication demain matin à son de trompe avec les formalités ordinaires.

Le Conseil a pensé que cette publication solennelle serait un des moyens les plus efficaces pour prévenir les désordres que les ennemis du bien public veulent exciter, et prévenir les rassemblemens qu'ils méditent.

Je vous prie, Monsieur, de ne rien négliger pour mettre cet arrêté en exécution au premier moment favorable que vous aurez demain matin. J'ai donné des ordres pour que vous receviez demain un grand nombre d'exemplaires, qui seraient répandus dans le public à mesure que la proclamation s'en ferait à haute voix.

(1) Cet acte est au *Moniteur*. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

Cette distribution au peuple, jointe à la solennité de la publication, a le double avantage de frapper les sens et de laisser un souvenir durable à tous ceux qui reçoivent l'acte qui est proclamé. Je recommande d'ailleurs à vos soins, Monsieur, toutes les précautions que votre prudence dictera pour prévenir les désordres qui paraissent à craindre pour demain.

Le Procureur-Général Syndic du département de Paris.

ROEDERER.

EXTRAIT

Des registres du Conseil du Département, du samedi 4 août 1792, l'an IVe de la Liberté.

Le Conseil du Département, instruit de l'arrêté pris en la section de Mauconseil, le 31 juillet dernier, de l'adresse qui y est jointe, et qui a été envoyée aux sections et sociétés populaires de Paris, de l'impression et distribution de ces deux écrits; informé pareillement qu'un grand nombre de citoyens égarés se disposent à remplir demain le vœu dudit arrêté, et à se présenter en armes à l'Assemblée nationale;

Vu l'acte du Corps-Législatif de ce jour, qui le casse et annule comme inconstitutionnel;

Le Conseil, considérant qu'il est de son devoir d'assurer le respect dû à cet acte, ainsi qu'à toutes les lois dont il est une conséquence; que les moyens les plus efficaces d'y réussir sont de publier, de la manière la plus prompte et la plus éclatante, l'improbation de l'Assemblée nationale; de rappeler toutes les lois mé-

Digitized by Google

connues dans l'arrêté de la section de Mauconseil, d'exposer les dangers où l'égarement du patriotisme lui-même peut précipiter la patrie;

Le Procureur-Général Syndic entendu; déclare et représente aux citoyens que la constitution renferme tous les moyens de sauver la patrie; que sans elle il n'en est aucun; que le mépris de la loi nous jetterait dans l'anarchie ou dans la guerre civile; que de formidables ennemis sont à nos portes; que si l'organisation de l'empire ne s'affermit devant eux, l'empire se dissout; que si tous les Français ne se serrent au lieu de s'entre-déchirer, ils passent sous le joug; que tout soulèvement contre la loi n'est que sédition, quand il est partiel; que l'insurrection la plus générale et la plus sainte ne serait qu'une démence, si elle avait lieu en présence d'ennemis redoutables, et que tout citoyen sincèrement affectionné à son pays, toute magistrature dévouée à l'intérêt public, devrait s'y opposer en pareille circonstance;

Que la constitution déclare, chapitre II, section 1re, article 1er, que la royauté est déléguée héréditairement à la race régnante;

Que le Code pénal, titre Ier, section III, article VII, prononce la peine de mort contre toute conspiration ou attentat ayant pour objet d'intervertir l'ordre de la succession au trône;

Que la morale, l'honneur national, la dignité des citoyens demandent qu'ils laissent l'infamie du parjure aux ci-devant privilégiés qui ont trahi leur patrie;

Que suivant la loi du 22 mai 1791, les sections et communes ne peuvent délibérer que d'objets d'administration purement municipale;

Que la loi du 28 juillet dernier, qui ordonne la per-

Digitized by Google

manence des sections de la capitale, loin d'étendre l'autorité des sections à des objets étrangers à leurs fonctions habituelles, et par conséquent de l'élever au-dessus des lois, a pour objet, suivant le préambule, de mettre tous les citoyens à même *de veiller tous pour assurer l'exécution des lois et le maintien de l'ordre public*;

Que, suivant la même loi du 22 mai, le droit de pétition est purement individuel, et ne peut être exercé par aucune corporation;

Que les articles IX et XIII de la loi du 3 août 1791, réputent séditieux tout rassemblement de plus de quinze personnes, s'opposant à la loi, ou attroupées contre les autorités, la liberté ou la sûreté des assemblées constitutionnelles, et que la même loi impose le développement de la force publique contre les attroupemens;

Que le Code municipal, en permettant aux citoyens de se réunir paisiblement et sans armes, pour rédiger des adresses et pétitions, défend de députer plus de vingt citoyens pour apporter et présenter ces adresses et pétitions;

Que diverses lois interdisent toute réunion de citoyens armés sans réquisition préalable;

Que la loi du 21 juin porte: *que désormais, sous aucun prétexte que ce puisse être, aucune réunion de citoyens armés ne pourra être admise à la barre de l'Assemblée nationale, défiler dans la salle de ses séances, ni se présenter à aucune autorité constituée, sans réquisition légale*;

Que ce serait offenser la majesté du Corps-Législatif, que d'exécuter le projet de lui *notifier une déclaration de parjure;*

Digitized by Google

Que ce serait outrager sa sagesse, de lui demander *s'il veut enfin sauver la patrie*, comme si son zèle était tardif, et sa sollicitude affaiblie;

Que ce serait méconnaître son autorité, que de prendre sur sa réponse toute autre détermination que celle d'une soumission confiante et respectueuse;

Que ce serait enfin autoriser des alarmes sur la liberté, et violer un de ses plus récens décrets, que de se présenter devant lui tout entière, unie aux autres sections.

Arrête que demain la municipalité fera publier à son de trompe l'acte du Corps Législatif qui casse et annule l'arrêté de la section Mauconseil;

Qu'à cet effet, plusieurs officiers municipaux, revêtus de leur écharpe, assisteront à ladite publication, et rappelleront aux citoyens les principes d'ordre public qui sont consacrés par ledit acte;

Que la Municipalité, ou à son défaut M. le Maire, conformément à la loi du mois de novembre 1791, qui le charge de régler dans les cas extraordinaires le service de la garde nationale, donnera au Commandant-Général les ordres et réquisitions nécessaires pour assurer l'ordre et la tranquillité publiques, et notamment pour prévenir tout rassemblement armé, non légalement requis;

Que la Municipalité recommandera aux sections de se renfermer dans les fonctions qui leur sont déléguées par la loi; qu'elle se fera adresser jour par jour une expédition du procès-verbal des séances de chaque section, tant que durera leur permanence, et que ces expéditions, ou copies de ces expéditions, seront adressées jour par jour au département.

Digitized by Google

Fait en Conseil-Général de département, le 4 août 1792, l'an IVe de la Liberté.

DUMONT,
Doyen d'âge.

BLONDEL, *Secrétaire.*

A M. ROEDERER, PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC.

Paris, le 6 août 1792, l'an IV de la Liberté.

On répand, Monsieur, avec profusion et on crie avec affectation dans Paris, un écrit ayant pour titre : *Pétition de la Commune de Paris à l'Assemblée nationale*, suivi d'une note portant : « Ce matin, sur les « deux heures, le Roi, en habit de paysan, est sorti du « château. Il s'est acheminé vers le Pont Tournant, en « suivant la grande allée des Tuileries. La stature du « monarque ne permet guère de le méconnaître, pour « peu qu'on l'ait vu. La sentinelle l'a reconnu sur-le-« champ, elle a crié : *Aux armes*, et le prince fugitif « est retourné à toutes jambes vers son château. Il a écrit « aussitôt au Maire, qui s'est rendu à l'instant aux Tui-« leries, où le Roi lui a raconté l'évènement à sa ma-« nière. Suivant lui, il n'avait projeté qu'une simple « promenade. On dit que M. de La Rochefoucauld l'at-« tendait à Chaillot, pour le conduire en lieu de sûreté. »

Dans des circonstances ordinaires, Monsieur, cette note ne mériterait aucune réponse ; mais comme déjà le peuple a été agité hier, sur le prétexte de la fuite du Roi, je crois devoir un démenti formel à l'anecdote répandue ; le Roi n'a point quitté son appartement dans

Digitized by Google

la nuit du 4 au 5, ni dans celle d'hier à aujourd'hui. Tous les ministres, qui s'étaient portés auprès de sa personne, sur un bruit qui leur était parvenu, et qui était en effet fondé sur la marche pendant la nuit et sans avis préalable d'une troupe armée, peuvent l'attester, et à leur témoignage se joindra celui de toute la garde de service au château dans la première nuit; pour la seconde, il paraît qu'un officier municipal s'est assuré par lui-même de la présence du Roi et de ses dispositions et qu'il a dressé un procès-verbal que vraisemblablement on rendra public.

Je crois cependant devoir vous dénoncer l'écrit, afin que le Département et vous, Monsieur, avisiez aux mesures convenables pour prévenir l'effet des impressions que la malveillance se plaît à inspirer au peuple pour le porter à des excès.

Le Ministre de l'Intérieur,

CHAMPION.

EXTRAIT

Du registre de l'Assemblée générale de la section du Roi de Sicile.

Du 8 août 1792, l'an IV de la Liberté.

L'arrêté pris par la section des Quinze-Vingts, seulement lu ce jour aux citoyens de celle du Roi de Sicile, régulièrement réunis en assemblée permanente, portait en substance que, si le Corps Législatif n'avait prononcé demain jeudi, à minuit, sur le sort du Roi, on sonnerait le tocsin, et on battrait la générale, afin que

Digitized by Google

le peuple se levât tout entier. Cet arrêté portait en outre qu'il en serait donné connaissance aux quarante-sept sections ainsi qu'aux fédérés en les engageant à y adhérer.

La section du Roi de Sicile, considérant que cet arrêté est inconstitutionnel :

1° Parce qu'aux termes du Code municipal, les sections ne doivent s'occuper que d'objets municipaux et communaux et non des questions réservées uniquement au Corps Législatif;

2° Parce que aux Maires et officiers municipaux est seul réservé le pouvoir de requérir la force publique et de la mettre en activité;

3° Parce que la faculté de délibérer étant interdite aux corps armés, on ne peut, sans blesser la constitution, adresser aux fédérés, que l'on sait être armés, un arrêté de section qui est un acte d'un corps délibérant;

D'après ces motifs, la section du Roi de Sicile a arrêté à l'unanimité qu'il n'y avait pas lieu à délibérer sur l'arrêté dont il s'agit;

Qu'elle inviterait ses frères de la section des Quinze-Vingts à se renfermer dans les dispositions précises de la constitution, dont les citoyens de la même section lui ont témoigné, il y a peu de temps, le désir de ne s'écarter dans aucune circonstance;

Que le présent arrêté serait porté par deux commissaires à l'Assemblée nationale, pour lui prouver que la section du Roi de Sicile, toujours soumise aux lois constitutionnelles, ne cherche point à influencer ses délibérations;

Qu'il serait également porté au Ministre de l'Intérieur, au Département, à M. le Maire, à la Municipa-

Digitized by Google

lité et communiqué aux quarante-sept autres sections.

Pour extrait conforme au registre des délibérations :

FAYET, *Président.* HUGUET, *Secrétaire.*

A M. LE MAIRE.

8 août 1792.

De toutes parts, Monsieur, on annonce pour demain de grands troubles, et les insultes faites aujourd'hui à des Députés sont d'un sinistre présage. Le Conseil du Département vous recommande, Monsieur, de prendre toutes les mesures qui sont en votre pouvoir pour prévenir des désordres et de lui faire connaître les dispositions que vous avez faites à cet égard.

M. le Ministre de l'Intérieur est informé qu'il arrive à Paris environ neuf cents hommes armés, et on a rapporté à M. le Ministre de la Guerre que la municipalité avait fait disposer des casernes pour les recevoir. Si cette dernière assertion est vraie, Monsieur, la municipalité connaît les troupes dont il s'agit. Le Conseil vous prie, Monsieur, de lui transmettre aujourd'hui les notions que vous pouvez avoir sur cet objet.

Le Procureur-Général Syndic,

ROEDERER.

Digitized by Google

A MM. DU CONSEIL-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Paris, le 8 août 1792, l'an IV de la Liberté.

Je ne suis pas surpris, Messieurs, des rapports que vous avez pu recevoir pour demain. La question qui s'agite excite un trop grand intérêt, pour ne pas occasioner de l'agitation. Les mesures que j'ai prises pour prévenir et arrêter les désordres sont très simples. J'ai prié des officiers municipaux de se rendre à l'Assemblée nationale, de là au château, s'il y avait des mouvemens. J'ai convoqué le corps municipal pour le matin, et le Conseil-Général l'après-dîner. J'ai écrit à M. le Commandant-Général pour renforcer les postes du château, pour avoir des réserves. Je ne lui ai rien ordonné pour l'Assemblée, parce que c'est elle qui détermine sa garde. M. le Commandant-Général est en outre autorisé à battre le rappel. Voilà les précautions que j'ai prises.

La tranquillité publique sera-t-elle maintenue? Je l'ignore. Il n'est personne, je crois, dans les circonstances où nous nous trouvons, qui puisse raisonnablement en répondre; il n'est point de mesure que l'on puisse assurer efficace.

Quant aux neuf cents hommes que vous dites devoir arriver, je n'en ai aucune connaissance.

MM. les commissaires-ordonnateurs pensent qu'ils ne peuvent pas laisser les fédérés sans logement, et quoiqu'ils ne les connaissent que par les souscriptions de leurs noms sur les registres; ils leur donnent un

Digitized by Google

asile. Si vous croyez qu'ils ne le puissent pas, je vous prie de vouloir bien le leur annoncer.

Le Maire de Paris,

PÉTION.

A M. LE MAIRE.

8 août.

Le Conseil me charge, Monsieur, de vous inviter à venir ce soir à sa séance; il vous attendra. Les évènemens de la journée, ceux qui sont annoncés pour demain, sont de nature à exiger toute la surveillance du Conseil, son devoir est de connaître les dispositions faites pour prévenir les désordres; il ne peut rester dans l'ignorance des mesures que vous avez sans doute prises.

Le Procureur-Général Syndic,

ROEDERER.

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Ce 8, à 10 heures du soir.

J'ai l'honneur de vous adresser la réponse que M. le Maire a faite à une lettre que je lui ai écrite, vers sept heures du soir, et dans laquelle j'avais prévenu les ordres que vous transmettez au Département de la part du Roi. Notre position, Monsieur, est très inquiétante. M. le Maire a donné les ordres qui paraissent être en son pouvoir; mais il croit *qu'il n'est personne*, *dans*

Digitized by Google

les circonstances où nous nous trouvons, qui puisse raisonnablement répondre que la tranquillité publique sera maintenue. Telles sont les expressions dont se sert M. le Maire. Le langage de M. le Commandant n'est pas plus rassurant.

Le Procureur-Général Syndic,

RŒDERER.

A M. LE MAIRE.

9 août 1792.

Le Conseil du Département, Monsieur, vous a attendu hier fort tard; il pensait, d'après votre réponse à ma première lettre d'hier, qu'il était d'autant plus urgent de conférer avec vous que vous annonciez moins de sécurité sur le maintien de l'ordre. Il pouvait y avoir lieu à concerter au moins quelques démarches vers l'Assemblée nationale. Le Directoire vous prie de venir à sa séance d'aujourd'hui. Comme on annonce un tocsin pour cette nuit, le Conseil vient de faire un arrêté qui le défend.

Il est nécessaire que vous veuillez bien aussi faire savoir, sans retard, au Conseil les mesures particulières que vous aurez prises pour prévenir ce signal de désordre.

Une affiche où la Municipalité rappellerait la loi et représenterait aux citoyens la nécessité de prévenir les troubles, ne pourrait être que fort utile.

Le Procureur-Général Syndic du département,

RŒDERER.

Digitized by Google

SECTION DU JARDIN DES PLANTES.

Extrait du registre des délibérations du comité de la section du Jardin des Plantes, permanent aux termes de la loi.

Du jeudi, 9 août 1792, l'an quatrième de la Liberté française, onze heures du matin.

Ce jour, le Comité assemblé, sur l'avis à lui donné que la section des Quinze-Vingts a pris hier un arrêté notifié aux autres sections, mais qui ne l'a pas été à celle du Jardin des Plantes, par lequel on assure que cette section a déclaré que si l'Assemblée nationale, dans la grande question qu'elle doit traiter aujourd'hui, ne porte point un décret qui lui convienne, elle fera sonner à l'instant le tocsin;

Ayant eu pareillement avis que la section du Roi de Sicile, qui était assemblée cette nuit et à qui cet arrêté a été communiqué, a député plusieurs de ses membres, tant chez le Ministre de l'Intérieur qu'à la mairie, pour le leur faire connaître et leur demander la conduite qu'elle devrait tenir, mais qu'ils n'ont pu parler à M. le Maire, et ont remarqué que l'intérieur de la mairie était rempli d'une grande quantité de citoyens armés;

Après avoir délibéré; considérant que, dans de pareilles circonstances, il est de son devoir de consulter les autorités constituées pour savoir d'elles quelle conduite il doit tenir, a arrêté que MM. Poulain et Seigneur, qu'ils nomment à cet effet, se retireront par devers le Directoire du département pour lui remettre

Digitized by Google

expédition du présent arrêté, et lui faire part de l'avis ci-dessus, en l'invitant à prendre des mesures pour assurer la tranquillité publique, et à indiquer au comité par quel moyen il pourrait y concourir.

SIROS, *président*.

GUERRIER, *secrétaire-greffier*.

DÉPARTEMENT DE PARIS.

Du 9 août 1792, l'an IV de la Liberté.

Arrêté relatif au tocsin.

Sur la dénonciation faite au Conseil par la section du Roi de Sicile, et dont la teneur suit :

« Extrait des registres de l'assemblée générale de la section du Roi de Sicile, du 8 août 1792, l'an quatrième de la liberté.

« L'arrêté pris par la section des Quinze-Vingts, seulement lu ce jour aux citoyens de celle du Roi de Sicile, régulièrement réunie en assemblée permanente, portait en substance que si le Corps-Législatif n'avait prononcé demain jeudi à minuit sur le sort du Roi, on sonnerait le tocsin, et on battrait la générale, afin que le peuple se levât tout entier. Cet arrêté portait en outre qu'il en serait donné connaissance aux quarante-sept sections, ainsi qu'aux fédérés, en les engageant à y adhérer.

« La section du Roi de Sicile considérant que cet arrêté est inconstitutionnel,

« 1° Parce qu'aux termes du Code municipal, les

Digitized by Google

sections ne doivent s'occuper que d'objets municipaux et communaux, et non des questions réservées uniquement au Corps-Législatif;

« 2° Parce qu'aux maires et officiers municipaux seuls est réservé le pouvoir de requérir la force publique et de la mettre en activité;

« 3° Parce que la faculté de délibérer étant interdite aux corps armés, on ne peut, sans blesser la constitution, adresser aux fédérés, que l'on sait être armés, un arrêté de section qui est un acte d'un corps délibérant;

« D'après ces motifs, la section du Roi de Sicile a arrêté à l'unanimité qu'il n'y avait pas lieu à délibérer sur l'arrêté dont il s'agit;

« Qu'elle inviterait ses frères de la section des Quinze-Vingts à se renfermer dans les dispositions précises de la constitution, dont les citoyens de la même section lui ont témoigné le désir de ne s'écarter en aucune circonstance; que le présent arrêté serait porté par deux commissaires à l'Assemblée nationale pour lui prouver que la section du Roi de Sicile, toujours soumise aux lois constitutionnelles, ne cherche point à influencer ses délibérations; qu'il serait également porté au Ministre de l'Intérieur, au Département, à M. le Maire, à la Municipalité, et communiqué aux quarante-sept autres sections.

« Signé FAYET, *président*.

« HUGUET, *secrétaire*. »

Vu pareillement l'arrêté de la section du Jardin des Plantes, qui donne avis au Département de celui de la

Digitized by Google

section des Quinze-Vingts, et invite le Conseil à prendre des mesures pour assurer la tranquillité publique;

Le Procureur-Général Syndic entendu;

Le Conseil considérant que les sections ne peuvent délibérer que d'objets municipaux;

Que les corps armés ne peuvent délibérer sur aucun sujet;

Que l'arrêté dénoncé méconnaît non-seulement les lois, mais encore toute autorité constituée, même celle de l'Assemblée nationale;

Arrête que la Municipalité prendra les mesures qui sont en son pouvoir pour prévenir le tocsin, dont l'arrêté, dénoncé par la section du Roi de Sicile, annonce le projet, et en instruira sans délai le Conseil;

Invite tous les citoyens à se tenir prêts à se réunir pour opérer le rétablissement de la tranquillité, si elle était troublée, et l'exécution de la loi;

Ordonne que le présent arrêté sera affiché.

Fait en conseil-général de département, le 9 août 1792, l'an quatrième de la liberté,

C.-A.-J. de Fauconpret, Levieillard, Dumont, Barré, J.-M. Gouniou, Glot, Beaumetz.

Blondel,
Secrétaire.

A LA SECTION DU ROI DE SICILE.

Le Conseil de Département, Messieurs, a vu avec une véritable satisfaction l'hommage que vous avez rendu aux lois, et votre résistance aux erreurs dans lesquelles une section égarée a voulu vous entraîner. Il me charge, par un arrêté, de vous la témoigner.

Digitized by Google

Votre exemple, Messieurs, vos représentations fraternelles, ne peuvent que servir utilement la chose publique. J'ai cru devoir faire connaître à l'Assemblée nationale votre délibération, et elle m'a paru en entendre la lecture avec intérêt.

Le Procureur-Général Syndic,

ROEDERER.

[Une lettre toute semblable fut adressée à la section du Jardin-des-Plantes.]

A MONSIEUR LE PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

Bicêtre, ce 9 août 1792, l'an IV de la Liberté, 10 heures du matin.

J'ai l'honneur de vous informer que nous avons veillé toute la nuit, que tout a été parfaitement tranquille, même chez les prisonniers, et que rien, jusqu'à ce moment-ci, n'annonce le trouble chez nous. Et d'ailleurs quelque chose peut nous rassurer, c'est particulièrement le zèle et la bonne volonté que nous montrent les villages circonvoisins pour la défense de notre maison : ils ont fait toute la nuit de fréquentes patrouilles, ainsi que la gendarmerie nationale. Nous allons au surplus continuer de veiller, et nous espérons qu'il n'arrivera rien.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LETOURNEAU,

Économe de la Force.

Digitized by Google

RAPPORT DES ÉVÈNEMENS EXTRAORDINAIRES.

Le 9 août, à 9 3/4 du matin.

A neuf heures (8 *août*), est arrivé un homme décoré de la médaille des Gardes-Françaises, armé d'un sabre et d'un pistolet de fonte à deux coups, dans la poitrine, porteur d'un ordre signé des administrateurs de police, afin qu'il lui soit délivré cinq cent quatre-vingt-dix cartouches à balles, comme adjudant du quatrième arrondissement.

L'heure ne permettait pas cette délivrance; la consigne s'y oppose. Cet adjudant a insisté pour avoir des cartouches. Le commandant de l'Arsenal lui en a signé le refus, fondé sur la consigne. Il lui a demandé d'où il était, de quelle section, de quelle légion, de quel bataillon. Il a répondu qu'il n'était d'aucune section, d'aucun bataillon, d'aucune légion, mais adjudant du quatrième arrondissement.

Le commandant de l'Arsenal, ne connaissant pas ce que c'est qu'un arrondissement qui n'est d'aucune section, d'aucun bataillon, d'aucune légion, a craint que cet ordre ne soit faux, et que les munitions ne soient remises dans des mains inconnues et ennemies; il a persisté dans son refus. Dans la conversation, il a appris que le porteur de l'ordre était l'adjudant d'un certain nombre de fédérés, réunis au Théâtre-Italien; ce qui a encore augmenté ses soupçons, ne sachant pas et ne pouvant croire que les fédérés pussent et dussent

Digitized by Google

faire une corporation armée dans Paris, ayant des chefs particuliers, et ayant à leur disposition un poste quelconque, et surtout des munitions.

DELALETTE,

Chef du bataillon de l'Arsenal.

BATAILLON DE SAINT-LOUIS-LA-CULTURE, PREMIÈRE LÉGION.

Poste de l'Arsenal. — M. Delalette, commandant de ce bataillon, fait rapport qu'il vient de voir sur l'enregistrement des poudres que les Marseillais en ont reçu, il y a quelques jours, sur un bon des administrateurs de police, lesquels en refusent à la garde nationale. Hier encore, MM. Panis, Sergent et Viguier, ont donné un *bon* de poudre à un auxiliaire, auquel, à l'Arsenal, on a refusé d'en donner, parce qu'il était nuit.

Il ajoute que, hier au soir, à l'assemblée générale de la section de l'Arsenal, il était arrivé une députation de celle des Quinze-Vingts, faubourg Saint-Antoine, laquelle a apporté un arrêté demandant que chaque section nommât des commissaires pour être présens à leur arrêté d'hier soir, pour prendre les mesures relatives à la demande que ladite section des Quinze-Vingts fait aujourd'hui à l'Assemblée nationale pour qu'elle prononce sur le sort du Roi, sans désemparer, et que si le décret n'est pas porté aujourd'hui à minuit, on sonnera le tocsin; invitant les autres sections à en faire autant, d'après le résultat que leurs commissaires auront appris aux Quinze-Vingts. Ils étaient porteurs de

Digitized by Google

pouvoirs, par écrit, et ont ajouté verbalement qu'ils feraient battre la générale.

29e *division. Les postes de la réserve du Roi et de la Pologne* se sont portés rue des Saussayes, hier soir à sept heures, mais ils sont arrivés trop tard : le peuple avait consommé le crime d'assassinat envers le vicaire de la Madeleine, que l'on disait *prévenu* d'accaparement de cuirs.

29e *division. Réserve de la ville.* — Des volontaires ayant arrêté cette nuit une fausse patrouille de dix-sept hommes armés d'un fusil, de pistolets et de sabres, un détachement de ce poste les a transférés de la Municipalité à la Mairie, et de la Mairie à l'Hôtel-de-Ville, dans une salle particulière.

L'adjudant-général,

DELALETTE.

A M. DE BELAIR, CHEF DE LA PREMIÈRE LÉGION.

A Paris, le 9 août 1792, 8 heures 3/4 du matin.

Général,

J'apprends à l'instant que les Marseillais ont eu des munitions de guerre au magasin de l'Arsenal, sur un bon des administrateurs de police. Le fait est certain, je le tiens de celui qui enregistre la délivrance des munitions. Je n'ai encore à l'Arsenal qu'un faible détachement des Minimes; ne me laissez pas sans forces, je vous en supplie, mon poste est menacé.

Hier au soir, à l'assemblée générale de la section de l'Arsenal, est arrivé une députation de celle des

Digitized by Google

Quinze-Vingts, laquelle a apporté un arrêté demandant que chaque section nommât des commissaires pour être présens à leur arrêté d'hier au soir, pour prendre les mesures relatives à la demande que ladite section des Quinze-Vingts fait aujourd'hui à l'Assemblée nationale, pour qu'elle prononce sur le sort du Roi sans désemparer; et que si le décret n'est pas porté aujourd'hui à minuit, on sonnera le tocsin, invitant les autres sections à en faire autant, d'après le résultat que leurs commissaires auront appris aux Quinze-Vingts. Ils étaient porteurs de pouvoirs, par écrit, et ont ajouté verbalement qu'ils feraient battre la générale.

Général, voilà ce que vient de me dicter le secrétaire-greffier de la section, présent à l'Assemblée nationale permanente. Cet avertissement mérite la plus grande considération, j'ai cru devoir vous en faire part.

Je suis avec respect, Général, votre très humble et très obéissant serviteur,

DELALETTE.

MUNICIPALITÉ DE PARIS.

M. Prevost délivrera à M. Beguin, chef du troisième arrondissement, cent cinquante cartouches à balles, pour les anciens Gardes-Françaises de service à l'Opéra.

Fait ce 8 août 1792.

PERRON. PANIS.

Digitized by Google

J'ai reçu de M. Prevost les cinq cent cinquante cartouches à balles ci-dessus mentionnées.

A Paris, ce 9 août 1792.

BEGUIN,

Chef du troisième arrondissement.

MUNICIPALITÉ DE PARIS.

M. Prevost délivrera à M. Bonnelier, chef du quatrième arrondissement, trois cents cartouches à balles, pour le service des gardes des spectacles de son arrondissement.

Fait à Paris, ce 9 août 1792.

PERRON. SERGENT.

Reçu les trois cents cartouches à balles ci-dessus mentionnées.

Paris, ce 9 août 1792.

BONNELIER.

MUNICIPALITÉ DE PAIRS.

M. Prevost délivrera à M. Liénard, adjudant du deuxième arrondissement, la quantité de cinq cent quatre-vingts cartouches, pour la garde des théâtres Italien et Feydeau.

Fait au département, ce 8 août 1792.

PANIS. SERGENT.

Les cartouches ci-dessus n'ont pas été délivrées, at-

Digitized by Google

tendu qu'il est nuit, et qu'il est contre la consigne de faire des livraisons passé le jour.

DELALETTE,
Chef du 7e bataillon, 1re légion.

Reçu les cinq cent quatre-vingts cartouches ci-dessus.

Ce 9 août 1792.

LIÉNARD, *adjudant.*

DÉPARTEMENT DE PARIS.

Du 9 août 1792, l'an IV de la Liberté.

Le Conseil a chargé MM. Gounion et Barré, deux de ses membres, de se transporter sur-le-champ à l'Arsenal, et de vérifier sur les registres du délivreur des cartouches et des poudres les quantités de poudre et de cartouches délivrées, et de se faire représenter les ordres de délivrance signés par les administrateurs de police.

Fait en Conseil de département, le 9 août 1792, l'an IVe de la liberté.

DUMONT, *doyen d'âge.*
BLONDEL, *secrétaire.*

Distributions des cartouches à balles depuis le 25 juin 1792, relevées du registre journal de distribution, tenu par M. Prevost, chargé des distributions.

PAGES 18 ET 19.

Le 25 juin.	Au bataillon de Saint-Marcel,	3,000

Digitized by Google

Ledit jour.	Aux canonniers du bataillon Sainte-Opportune.	200.
Le 27 dudit.	Aux canonniers du bataillon de Saint-Joseph,	300.
Le 28 dudit.	A ceux des Jacobins Saint-Dominique,	200.
Ledit jour.	Au bataillon des Jacobins Saint-Dominique,	2,000.
Le 1er juillet.	A celui de Saint-Magloire,	2,000.
Ledit jour.	Aux canonniers dudit bataillon,	500.
Le 2 dudit.	Au bataillon de Saint-Séverin,	2,000.
Le 3 dudit.	A celui de Saint-Joseph,	2,000.
Ledit jour.	A celui de Saint-Jacques-l'Hôpital,	1,000.
Ledit jour.	Au bataillon de Saint-Jean-en-Grêve	1,000.
Ledit jour.	Aux canonniers du Petit-Saint-Antoine,	200.
Le 9 juillet.	Au bataillon de Saint-André-des-Arts,	1,800.
Le 10 juillet.	Au bataillon de Saint-Martin-des-Champs,	2,000.
Ledit jour.	Aux canonniers dudit bataillon,	300.
Ledit jour.	Au bataillon de Sainte-Opportune,	1,800.
Le 12 juillet.	Au bataillon des Carmélites,	1,000.
Ledit jour.	Au bataillon de Sorbonne,	2,000.
Le 13 dudit.	Au bataillon de Henri IV,	2,000.
Ledit jour.	A la Gendarmerie Nationale, etc.	1,572.
Ledit jour.	Aux canonniers des Enfans-Trouvés,	300.
Le 13 dudit.	Au bataillon de Saint-Lazare,	2,000.
Le 16 dudit.	Au bataillon d..... et remise de mille cartonches,	1,000.
Le 16 juillet.	A celui de Saint-Roch,	1,200.
Ledit jour.	Aux canonniers des Mathurins,	300.
Le 17 juillet.	Au bataillon des Enfans-Rouges, échange de quatre cents balles, remise de douze cents cartouches, ci	1,200.
Ledit jour.	Au sieur Chatelain, pour M. Panis, administrateur au département de police,	20.

Digitized by Google

Le 18 dudit.	Au bataillon des Enfans-Trouvés,	1,000.
Le 20 dudit.	Aux canonniers de Saint-Gervais,	200.
Le 21 dudit.	Au bataillon de Sainte-Marguerite,	1,000.
Le 23 dudit.	Aux canonniers des Petits-Pères-Nazareth,	200.
Ledit jour.	A ceux de Saint-Jacques-l'Hôpital,	330.
Le 28 dudit.	Au bataillon du Val-de-Grâce,	2,000.
Le 1er août.	Au bataillon des Blancs-Manteaux,	2,000.
Le 2 août.	Aux canonniers du Val-de-Grâce,	300.
Le 4 dudit.	Au bataillon de Saint-Laurent, en échange de cent cinquante balles,	150.
Le 4 dudit.	Au bataillon des Marseillais,	5,000.
Le 6 dudit.	Au bataillon de Saint-Jacques-l'Hôpital, en échange de quatre cents balles, remise de quatre cents cartouches, ci,	400.
Le 7 août.	Aux canonniers des Récollets, en échange de cent cinquante balles, remise de cartouches, ci,	150.
Ledit jour.	Au bataillon des Récollets, en échange cent soixante balles, remise de onze cent soixante cartouches,	1,160.
Ledit jour.	Au directoire du district de St-Denis,	1,000.
Le 9 dudit.	Au sieur Reguin, chef du troisième arrondissement, pour les anciens Gardes-Françaises.	150.
Ledit jour.	Au sieur Liénard, chef du deuxième arrondissement,	550.
Ledit jour.	Au sieur Bollier, chef du quatrième arrondissement,	300.
Ledit jour.	Aux canonniers des filles St-Thomas,	200.

Je soussigné, Claude-François Prevost, garde-magasin des cartouches à l'Arsenal, certifie que les fournitures ci-dessus ont été faites par moi d'après les ordres de MM. les administrateurs aux départemens de police

Digitized by Google

et de garde nationale, et sur les reçus qu'il m'en a été donné par les personnes auxquelles elles ont été délivrées.

Fait et certifié véritable, à Paris, le 9 août 1792, l'an IVe de la liberté.

PREVOST.

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Le 9 août de l'an IV, à 9 heures un quart du soir.

Le Département, Monsieur, aura l'honneur de vous transmettre toutes les informations qu'il recevra.

Je me rendrai au château si j'apprends, ou si vous avez lieu de penser, Monsieur, que ma présence puisse y être utile.

Le Procureur-Général Syndic,

ROEDERER.

A M. ROEDERER, PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC DU DÉPARTEMENT.

Ce jeudi, 9 heures moins un quart au soir.

M. Voisun, député de l'Assemblée nationale, vient de se rendre au Département, pour l'informer que des commissaires nommés par les sections se sont rendus à l'Hôtel-de-Ville, et ont pris les places des membres du Conseil-Général qu'ils ont forcé de se séparer; que ces commissaires, nommés par la section, ont délivré un mandat d'amener contre le Commandant-Général; que ces faits ont été dénoncés à l'Assemblée nationale

Digitized by Google

par des officiers municipaux, et qu'il n'a rien été statué, sur l'observation qui a été faite que c'était aux autorités constituées à prononcer. Le même député annonce que le poste des Feuillans vient d'être forcé. Le peuple vient de massacrer un particulier qui a été pris, dit-on, dans la fausse patrouille.

[Cette lettre ne porte pas de signature. Elle est sans doute du secrétaire Blondel. *(Note de l'éditeur.)*]

A M. RŒDERER.

Le faubourg Saint-Antoine est entièrement illuminé.

La grande rue offre beaucoup de groupes, surtout vis-à-vis des Enfans-Trouvés.

Quoiqu'il ne s'y tienne pas de propos véhémens, ceux qui sont écoutés le plus favorablement sont les personnes qui soutiennent qu'il faut partir à minuit.

On ne voit pas d'hommes armés dans les rues, mais ils paraissent prêts dans le fond de leurs maisons.

Des canonniers semblaient se disposer à apprêter leurs canons.

Une sonnette ne cessait de parcourir les rues. Les sections du faubourg sont assemblées. On a refusé de recevoir dans celle des Enfans-Trouvés une députation du Gros-Caillou, dont l'orateur en se retirant manifestait l'opinion de laisser à l'Assemblée nationale le temps de statuer sur la question actuellement agitée.

On se plaignait de ce que l'Assemblée n'était pas restée permanente jusqu'à la fin de la discussion.

On se plaignait également près des Enfans-Trouvés de ce que la section avait fait couvrir par un placard pacifique celui du matin.

Digitized by Google

Des députations de la Croix-Rouge et d'autres sections paraissent avoir été bien accueillies dans celle du faubourg.

Une patrouille de treize hommes faisait paisiblement sa ronde.

On a arrêté sur la route de Charenton un député qu'on croit M. Réboul, et qui est retenu à une section. Beaucoup de fédérés arrivaient tant à pied qu'en fiacre au faubourg. Au total, il paraît qu'un rassemblement et un départ auront lieu cette nuit ou vers le matin.

BLONDEL.

A M. RŒDERER, PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC DU DÉPARTEMENT.

Trois heures quarante minutes.

Un de nos commis, que nous avons envoyé dans la tribune de l'Assemblée nationale, vient de nous rapporter les faits suivans :

L'Assemblée n'est pas composée de plus de cent cinquante membres. — L'Assemblée a mandé M. le Maire pour lui rendre compte de l'état de Paris. — Le décret était à peine rendu, qu'une lettre des officiers municipaux au département de police, adressée à l'Assemblée nationale, lui a exposé que depuis trois heures elle était privée de la présence de M. le Maire; que ce magistrat était retenu au château, et que sa vie y courait des dangers (disait-on). — M. le Maire a paru à la barre; il a rendu compte des mouvemens qui avaient commencé à se faire remarquer dans Paris vers sept heures du soir, et qui s'étaient accrus progressivement jusqu'à

Digitized by Google

minuit; qu'à l'instant il existait vers le faubourg Saint-Antoine des rassemblemens considérables, mais cependant assez peu inquiétans, en ce qu'ils n'annoncent pas d'objet déterminé. — A l'égard de ses risques personnels, M. le Maire a annoncé qu'à la vérité il avait entendu autour de lui dans le château des propos qui ne pouvaient que lui donner quelque inquiétude pour lui-même, si son caractère et sa position lui avaient permis de s'occuper d'autres soins que de ceux de la chose publique.

Un officier municipal, qui accompagnait M. le Maire, et qui lui avait été envoyé au château de la part de la Municipalité, a ajouté qu'ayant demandé des nouvelles de M. le Maire à un officier-général qu'il avait trouvé dans le château, et qu'il croit être M. Mandat, celui-ci lui a répondu qu'on tenait M. le Maire et qu'on ne le laisserait pas aller.

Il est arrivé au Département une garde de soixante hommes, dont vingt grenadiers, trente fusiliers, et environ dix piquiers. Toute cette garde montre les meilleures dispositions. BLONDEL.

A M. RŒDERER, PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC DU DÉPARTEMENT.

2 heures moins un quart.

Le tocsin sonne en plusieurs endroits, l'on bat la générale dans d'autres, nous l'entendons distinctement.

Nous entendons quelques cris individuels, *vive la nation! aux armes!* Ils paraissent être dans la rue

Digitized by Google

Saint-Honoré, du côté des Jacobins, mais ils sont rares.

Nous n'avons rien autre chose. Les observateurs sont partis depuis une demi-heure au moins.

N'avez-vous pas reçu un billet qui vous demandait quelque force pour le département. Il me charge de vous le rappeler. Nous n'avons que quatre gendarmes et un brigadier et quatre ordonnances, qui sont à courir de côté et d'autres. Nous recevons à l'instant votre billet et d'autres.

BLONDEL.

A M. ROEDERER, PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

3 heures moins un quart.

Nos observateurs reviennent, ils ont été jusqu'au haut du faubourg Saint-Antoine. La générale se bat sous la direction d'un bataillon qui peut être actuellement composé d'un millier de personnes armées de différentes manières, sur lesquelles peut-être cent cinquante suivent en ordre les tambours qui battent la générale. Le fort de l'attroupement est aux Enfans-Trouvés; toute la rue du faubourg est remplie d'hommes armés. Cependant l'attroupement ne marche pas, il se passera encore au moins une heure et demie avant qu'il puisse être en marche.

Ils paraissent irrités que l'Assemblée nationale ait levé sa séance avant d'avoir prononcé. Les canons ne sont pas encore à la tête de la troupe, mais les canonniers sont tout armés près de leurs canons. Au corps-de-

Digitized by Google

garde de la pointe de la rue de Montreuil, on frappe à toutes les portes, et le tocsin sonne à toutes les paroisses. Dans le reste de la ville il n'y a que des citoyens qui paraissent se rendre à leurs bataillons. D'autres observateurs partent pour divers endroits, je vous enverrai leur rapport.

BLONDEL.

A M. ROEDERER, PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC DU DÉPARTEMENT.

10 août 6 heures moins un quart.

Des avis recueillis jusque dans la grande rue du faubourg Saint-Antoine, à la hauteur de la place de la rue de Montreuil, nous annoncent que l'attroupement est extrêmement divisé; les efforts pour ranimer un rassemblement paraissent et se ralentir et devenir inutiles; il y a toujours beaucoup d'hommes armés, dans les Enfans-Trouvés au faubourg, mais rien ne s'avance.

BLONDEL.

A M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

Bicêtre, ce 10 août 1792, l'an IV de la Liberté, neuf heures du matin.

Monsieur,

Le tocsin qui a sonné, et la générale qui a battu une partie de la nuit, non seulement à Paris, mais en-

Digitized by Google

core dans les villages circonvoisins, nous ont donné quelque inquiétude. Cependant nous n'avons rien eu de menaçant contre notre maison, et nos prisonniers sont tranquilles jusqu'à ce moment-ci.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LETOURNEAU.

A M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC DU DÉPARTEMENT.

Bourg-la-Reine, ce 10 août 1792, l'an IV de la Liberté.

Monsieur,

L'administration, pour se tranquilliser, désirerait savoir quelle est la situation actuelle de la capitale. Je vous prie de vouloir bien m'en instruire par le présent gendarme. Pour nos campagnes, elles paraissent paisibles; la garde nationale a seulement redoublé d'activité dans son service. J'ai eu l'honneur de vous faire passer ce matin la copie d'une circulaire que j'ai écrite aux municipalités de Gentilly, d'Arcueil et de Villejuif, sur le bruit qui s'était répandu que des malveillans voulaient se porter à Bicêtre. Je vous ai marqué en même temps que l'administration attendrait les ordres que celle du département jugerait à propos de lui faire passer, et qu'elle s'empresserait de les exécuter. Le maire de Gentilly vient de m'avertir lui-même, que d'après ma lettre il s'était porté à Bicêtre, qu'il y avait trouvé quelque apparence d'insurrection, mais qu'il était venu à bout de l'arrêter, en menaçant de faire agir la force

Digitized by Google

armée, et d'y faire conduire quatre pièces de canon. Il serait à propos, Monsieur, que vous donniez les ordres nécessaires, pour qu'une force militaire se dirigeât vers cette maison, où il est bien essentiel de maintenir le calme. L'administration ne peut, dans ce moment, disposer d'aucun moyen répressif, puisque la plupart des brigades, entre autres celle de Montrouge, sont à Paris, où elles ont été mandées hier au soir. Au reste, comme le maire de Gentilly aura l'honneur de vous rendre demain compte des faits, vous pourrez, Monsieur, concerter avec lui le parti à suivre.

Le Procureur Syndic du district du Bourg-la-Reine,

LOISON.

Réponse provisoire.

M. le Procureur-Général Syndic est parti cette nuit pour se rendre au château et à l'Assemblée nationale, et il n'est pas encore de retour.

La lettre de M. Loison lui sera remise à son arrivée.

Le tocsin a sonné, et la générale a battu toute la nuit.

Ce matin on s'est porté au château. Il y a eu une canonnade qui a duré une grande demi-heure.

Le nombre des morts est considérable, surtout parmi les Suisses.

Le Roi et la famille royale se sont rendus à l'Assemblée nationale.

L'orage, en ce moment, paraît se dissiper; les groupes sont moins nombreux, et les bataillons se dispersent.

Digitized by Google

Réponse officielle.

A M. LOISON.

Vous me demandez, Monsieur, au nom de l'administration de votre district, quelle est la situation actuelle de la capitale, et si elle est tranquillisante. Le peuple, en ce moment, satisfait des différens décrets rendus ce jour par l'Assemblée nationale, pour aviser aux moyens de sauver les dangers qui menacent la patrie, paraît disposé à la tranquillité, et le calme semble renaître. La capitale est illuminée. Je sors de l'Assembée nationale où j'ai été mandé à la barre; on s'y occupe de la nomination des nouveaux ministres, et il y a lieu de présumer que ce sera ce soir une affaire terminée.

Quant à ce qui concerne Bicêtre, et les inquiétudes que vous avez sur les malveillans, que vous marquez devoir s'y porter, vous recevrez avec la présente ma réponse à votre première, que je n'ai pu vous faire passer plus tôt, faute d'une ordonnance de cavalerie en état de marcher, les évènemens de la journée ayant mis sur les dents toutes les troupes. Au surplus, vous m'annoncez que M. le maire de Gentilly viendra demain au Département y rendre compte des faits, et qu'alors on concertera avec lui le parti à prendre. Je l'attends, et ne négligerai rien de ce qui peut parvenir à prévenir ou éviter toute espèce de désordre.

LE SUPPLÉANT DU PROCUREUR-GÉNERAL SYNDIC.

Digitized by Google

A MM. LES ADMINISTRATEURS, COMPOSANT LE CONSEIL-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT, ET M. LE PROCUREUR-GÉNERAL SYNDIC.

Saint-Denis, ce 10 août 1792, l'an IV de la Liberté, 11 heures 1/2 du matin.

Des coups de canon, Messieurs, entendus de cette ville, causent de l'inquiétude : veuillez nous informer de ce qui se passe, et de ce qu'il convient que nous fassions. Nous ne voudrions pas alarmer les citoyens sans nécessité. Réponse, s'il vous plaît, par le porteur.

Les Administrateurs composant le Conseil du District de Saint-Denis,

BARER; MAILLER, *vice-président;* COTTEREAU; P. FOURNIER; LEVILLE.

A MESSIEURS DU DÉPARTEMENT.

Paris, le 10 août 1792, l'an IV de la Liberté.

Je ne sais plus, Messieurs, où nous en sommes : depuis trois heures tout a changé de face. La Commission centrale des quarante-huit sections s'est emparée de tous les pouvoirs communaux, a donné, donne tous les ordres, a mis la force publique sous sa dépendance. J'allais me rendre à l'Assemblée nationale, pour lui rendre compte des faits, pour l'engager à prendre dans sa sagesse tous les moyens, toutes les mesures que l'intérêt public exige, lorsqu'une force majeure m'a consigné chez moi, en me déclarant que je n'en

Digitized by Google

sortirais pas. Faites en grâce ce que vous croirez sage et utile dans cette circonstance.

Le Maire de Paris,

PÉTION.

[Note de la main de M. Rœderer :

« J'ai reçu cette lettre à l'Assemblée nationale, après « celle par laquelle M. Pétion lui annonçait la consigne « qui le retenait.]»

A M. LE MAIRE.

7 3/4 du soir, 10 août 1792.

M. le Maire,

L'Assemblée nationale, vient de rendre un décret qui autorise MM. les commissaires - inspecteurs de la salle à envoyer les pompiers attachés au Corps-Législatif, à l'effet de secourir le château des Tuileries qui est en feu. Veuillez, Monsieur, donner des ordres à M. le Commandant-Général pour protéger l'arrivée de ces pompiers au château, et engager les citoyens à éteindre, par leurs secours, le feu qui s'accroît et gagne de plus en plus.

LE SUPPLÉANT DU PROCUREUR-GÉNÉRAL.

A M. CALOU, COMMISSAIRE-INSPECTEUR DE LA SALLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que je viens d'écrire à M. le Maire, à l'effet de l'engager à

Digitized by Google

donner à M. le Commandant-Général les ordres nécessaires pour faire protéger l'arrivée au château des pompiers qui doivent s'y porter pour éteindre le feu, conformément à la lettre de MM. les commissaires-inspecteurs de la salle, à M. le directeur des pompiers attachés aux corps administratifs.

LE SUPPLÉANT DU PROCUREUR-GÉNÉRAL.

A MESSIEURS LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Messieurs, par un décret de ce jour l'Assemblée nationale a appelé le Procureur-Général Syndic au Département de Paris, pour être entendu sur les scellés qu'il a dû faire mettre en conséquence du décret de ce matin, sur les papiers personnels des six Ministres, et notamment sur ceux du Ministre des Affaires étrangères.

Vous avez aussi décrété que le scellé serait mis sur les papiers de M. Bigot de Sainte-Croix, rue et faubourg Poissonnière, n° 18.

Vous avez enfin décrété que le scellé serait pareillement mis sur tous les papiers du sieur Bonne-Carrère, ci-devant Directeur des affaires étrangères, tant ceux qui lui sont personnels que ceux qui appartiennent aux affaires étrangères.

M. le Procureur-Général Syndic, accablé de fatigue par suite du travail forcé que les circonstances ont exigé de lui, qui même s'est trouvé incommodé ce matin à l'Assemblée nationale, obligé de prendre du repos, n'a pu se rendre en ce moment aux ordres de l'Assemblée.

Digitized by Google

En qualité de son suppléant, je viens, Messieurs, en obéissant au décret qui a mandé M. le Procureur-Général Syndic, vous rendre compte, et non seulement des mesures que j'ai prises pour l'exécution de vos décrets relatifs aux scellés des Ministres, et à celui du sieur Bonne-Carrère, mais encore des moyens employés pour l'exécution de tous les décrets par vous rendus ce jour et confiés au Département pour leur exécution.

M. le Ministre de la Justice ayant adressé, à M. le Procureur-Général Syndic du Département de Paris, une expédition certifiée, de la loi de ce jour, relative à la suspension du pouvoir exécutif, j'ai pris aussitôt les mesures nécessaires pour assurer sa prompte promulgation dans la ville de Paris en la faisant passer sur-le-champ à M. le Maire. Je lui ai pareillement adressé l'extrait du procès-verbal qui adopte l'adresse de l'Assemblée nationale aux Français, ainsi qu'une copie de cette adresse, le tout de ce jour.

J'ai aussi fait passer aux Procureurs Syndics des districts de Saint-Denis, du Bourg-la-Reine, des copies certifiées de la loi de suspension provisoire du pouvoir exécutif.

D'après l'art. 8 de cette même loi, le Département a chargé un des membres du Directoire de se transporter à la commission de l'extraordinaire, pour aviser aux moyens de mettre cet article en exécution, en faisant préparer, dans le jour, un logement au Luxembourg pour le Roi et sa famille. Il y a trouvé M. Pastoret et autres membres de la commission extraordinaire qui l'ont renvoyé à M. Calou, président et inspecteur de la salle, qui lui a communiqué les mesures prises.

Digitized by Google

Il s'était avant transporté chez le sieur Thierry, valet de chambre du Roi; ne l'ayant pas trouvé, il lui a fait dire de passer au Conseil du Département qui est permanent. Il ne s'y est pas encore rendu. Sur la lettre de M. Calou, l'un des commissaires-inspecteurs de la salle de l'Assemblée nationale, qui charge, d'après un décret, le Département de donner des ordres pour que les pompiers attachés au Corps-Législatif puissent être protégés, à l'effet d'arriver au château des Tuileries qui est en feu pour y donner des secours, et engager, soit les gardes nationales, soit le peuple à éteindre ce feu; j'ai écrit tant à M. le Maire de Paris pour qu'il ait à donner des ordres à M. le Commandant-Général en conséquence, qu'au directeur-général des pompes pour lui en faire part.

En exécution des deux décrets de l'Assemblée nationale, relatifs aux scellés apposés sur les papiers personnels des six Ministres, et sur ceux du sieur Bonne-Carrère, ci-devant Directeur des affaires étrangères, tant ceux qui lui sont personnels que ceux qui appartiennent aux affaires étrangères; j'ai écrit aussitôt leur réception aux différens juges de paix des sections dans l'arrondissement duquel ils demeurent. Je leur ai envoyé copie de ces deux décrets, et les ai requis chacun individuellement d'apposer lesdits scellés. J'ai aussi fait afficher, ce jour, les placards qui m'ont été envoyés de l'adresse de l'Assemblée nationale aux Français.

Le compte que je vous rends, Messieurs, est le même que celui que je viens d'adresser à M. le Président de la Commission de l'extraordinaire.

Telles sont, Messieurs, les mesures que j'ai prises pour assurer la prompte exécution des décrets de

Digitized by Google

l'Assemblée nationale. Je m'empresse de vous en rendre compte.

A MONSIEUR LE PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

Bicêtre, ce 11 août 1792, l'an IV de la Liberté.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la nuit a été assez tranquille, et que les patrouilles d'Arcueil et de Gentilly nous ont secondés de tout leur pouvoir, en faisant alternativement la garde avec nous. Tout ce que je puis avoir celui de vous observer, c'est qu'un de nos prisonniers disait à ses camarades, vers les une heure et demie ou deux heures du matin, et le lieutenant de la garde l'a entendu : « Est-ce donc qu'ils ne viendront pas? est-ce qu'ils nous manqueraient de parole? » et que les autres prisonniers lui ont dit : « Mais es-tu bien sûr de ce que tu avances? » et qu'il a répondu que oui, et qu'il était même bien extraordinaire qu'ils ne fussent pas encore arrivés. La tranquillité règne néanmoins jusqu'à ce moment-ci dans nos prisons, et les patrouilles se sont retirées, en sorte que nous restons avec nos forces ordinaires.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LETOURNEAU.

Digitized by Google

A MONSIEUR LE MAIRE.

11 août 1792.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous faire passer la copie d'une lettre adressée au Département par M. Thierry, intendant des meubles de la Couronne.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien donner les ordres qui vous paraîtront les plus convenable relativement à l'objet de cette lettre.

Le Procureur-Général Syndic du Département,

ROEDERER.

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Paris, le 11 août 1792.

J'ai l'honneur de vous représenter qu'hier au soir plusieurs particuliersont menacé le Garde-Meuble de la Couronne. Je vous supplie de vouloir bien demander à messieurs de la Municipalité une garde suffisante dans l'intérieur de l'hôtel pour assurer la conservation des effets précieux qui y sont déposés.

Je suis avec respect, Monsieur le Président, votre très humble et très obéissant serviteur,

THIERRY,

Intendant des meubles de la Couronne.

Digitized by Google

A M. HARMAND, JUGE DE PAIX DE LA SECTION DU LUXEMBOURG.

11 août 1792.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous adresser une copie collationnée du décret de l'Assemblée nationale de ce jour qui autorise le Directoire à faire lever les scellés apposés sur les meubles du château du Luxembourg ; le Directoire vous prie d'y procéder sans délai. Je suis instruit qu'il doit se trouver sous les scellés de la vaisselle d'or et d'argent d'une valeur extrêmement considérable. Dans le cas où vous croiriez nécessaire de la faire transporter, je pense que ce transport pourrait être fait à la caisse de l'extraordinaire, et vous pourriez requérir M. le Maire de vous donner force suffisante pour le protéger.

Le Procureur-Général Syndic,

ROEDERER.

Paris, ce 11 août 1792, l'an IV de la Liberté.

Nous vous envoyons, Monsieur, la copie d'un décret de l'Assemblée nationale, donné aujourd'hui, par lequel le Département est autorisé à faire lever les scellés apposés sur les meubles du Luxembourg, et à les employer dans les appartemens qui doivent être disposés pour le Roi. Une autre copie du même décret a été adressée au juge de paix de la section du Luxembourg, chargée de lever ces scellés. Vous voudrez bien, Monsieur, lorsque le juge de paix aura fait son

Digitized by Google

office, vous charger de préparer le local le plus promptement possible, et en donner avis au Département.

Les administrateurs composant le Directoire du Département de Paris,

DE JUSSIEU, DUMONT.

A MONSIEUR LE PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC.

Paris, ce 11 août 1792, l'an IV de la Liberté: minuit et demi.

Je m'empresse, monsieur le Procureur-Général, de vous informer que, conformément à votre réquisition, j'ai exécuté sans délai le décret de l'Assemblée nationale qui ordonne la levée du scellé sur les meubles et et effets de Louis-Stanislas-Xavier, prince français. Il ne s'agissait plus que de rendre libre un petit cabinet sur la porte et les croisées duquel les scellés avaient été apposés et par moi et par la Municipalité qui les a croisés le 21 juin 1791. Cette opération est faite avec l'exactitude et le zèle que j'ai toujours à exécuter la loi. Je m'applaudis d'avoir exécuté vos intentions; je dois vous prévenir que vous ne devez pas être surpris s'il vous arrive une lettre de moi, dans laquelle je vous donne des détails circonstanciés : elle a été perdue par le porteur que je vous avais envoyé. — J'y supplée par celle-ci. S'il arrivait que quelques circonstances vous portassent à l'Assemblée nationale, voulez-vous bien, si vous le trouvez convenable, l'instruire que je me suis fait un devoir d'exécuter son décret, sitôt la notification que vous avez bien voulu m'en faire.

Digitized by Google

Recevez, monsieur le Procureur-Général Syndic, l'assurance de mon entier dévouement et de mon sincère attachement.

Le juge de paix de la section du Luxembourg,

HARMAND.

A MONSIEUR LE PROCUREUR-GÉNERAL SYNDIC DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

Bicêtre, ce 15 août 1792, l'an IV de la Liberté.

Monsieur,

Jamais nos prisonniers n'ont été plus paisibles que dans ce moment-ci, et je pense que la crainte où ils sont toujours qu'on ne vienne leur couper le cou y contribue pour beaucoup. En conséquence, Monsieur, malgré ce que MM. les administrateurs provisoires au Département de Police ont bien voulu me marquer pour me détromper à cet égard, je regarde comme infiniment essentiel de ne pas leur ôter cette fausse idée qui peut, comme vous le voyez, nous être d'une très grande utilité.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LETOURNEAU.

A MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, 15 août 1792, l'an IV de la Liberté.

L'Assemblée nationale, Monsieur, par son décret

Digitized by Google

du 11 de ce mois, a ordonné que les quarante-huit sections de Paris nommeraient chacune un de leurs membres pour remplir provisoirement les fonctions d'administrateurs du Département de Paris, que les assemblées primaires seraient convoquées, le 12 du même mois, dans les deux districts ruraux du département, et que chaque assemblée de canton nommerait un administrateur; enfin, que dès qu'il y aurait vingt membres élus, ils rempliraient les fonctions des administrateurs actuels qui cesseraient les leurs.

Un décret du 12 du même mois, qui limite les fonctions des administrateurs, ne change rien à celui du 11.

Il ne s'est encore présenté que dix élus de cantons et trois des sections, ce qui ne remplit pas l'intention de l'Assemblée nationale, qui a reconnu qu'il était instant de faire jouir sans délai le département de Paris d'un corps d'administrateurs, en nombre suffisant pour les circonstances.

Le très petit nombre (suivant l'expression de l'Assemblée nationale) d'administrateurs restant croit de son devoir de vous en informer, Monsieur, en vous représentant que ce très petit nombre diminue de jour en jour par les indispositions de plusieurs membres, résultantes des fatigues qu'ils ne peuvent point se partager, et qu'ils supportent simultanément jour et nuit, privés plusieurs fois de la présence de M. le Procureur-Général, retenu en ce moment par la fièvre.

Nous vous prions, Monsieur, d'accélerer par les moyens qui sont en votre pouvoir, l'exécution du décret.

LES ADMINISTRATEURS.

Digitized by Google

A MM. LES ADMINISTRATEURS DU DÉPARTEMENT DE PARIS ET PROCUREUR GÉNÉRAL SYNDIC.

Saint-Denis, ce 15 août 1792, l'an IV de la Liberté.

Nous vous avons écrit, Messieurs, que deux Suisses, gardant les blés de M. Meusnier, laboureur, l'un à Stains, l'autre à Beaumont, avaient été arrêtés et conduits en cette ville; un troisième, nommé François Zémon, natif de Strasbourg et originaire de Porentruy, qui gardait pareillement les blés chez M. Lucy, à Attinville, où il était depuis le 20 juillet dernier, a été arrêté de même, et nous l'avons fait réunir aux deux autres, dans une des pièces de la maison du dépôt.

Il reste à savoir, Messieurs, quel parti nous devons prendre relativement à ces trois particuliers qui, évidemment, n'étaient pas complices de l'affaire du 10 de ce mois.

Nous vous prions de nous répondre très incessamment.

Les administrateurs du district de Saint-Denis,
MEUSNIER, MAILLET, BARAS, BEVILLE.

Digitized by Google

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

15 août 1792.

Trois soldats suisses, Monsieur, qui gardaient les blés chez plusieurs laboureurs du district de Saint-Denis, ont été arrêtés à l'occasion de l'affaire du 10, et conduits au dépôt de Saint-Denis. Ces soldats étaient depuis plus de quinze jours chez ces laboureurs, et ne paraissent pas être complices du crime de leurs camarades. Cependant comme il serait possible que l'on tînt d'eux quelque lumière sur cette affaire, que même il importe à leur propre sûreté d'être absous par un jugement légal et authentique, ne jugez-vous pas à propos de les faire conduire à Paris pour être jugés comme leurs camarades par la loi martiale? J'attendrai vos ordres, Monsieur, pour répondre au district de Saint-Denis, qui presse une décision sur le sort de ces soldats.

LE SUPPLÉANT DU PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC.

Digitized by Google

A M. LE SUPPLÉANT DU PROCUREUR-GÉNÉRAL SYNDIC DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

Paris, le 17 août 1792, l'an IV de la Liberté.

Vous exposez, Monsieur, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 15 de ce mois, que trois soldats suisses, qui gardaient les blés chez plusieurs laboureurs du district de Saint-Denis, ont été arrêtés à l'occasion de l'affaire du 10, et conduits au dépôt de Saint-Denis, et vous demandez s'il ne conviendrait pas, pour la sûreté même de ces soldats qui ne paraissent pas coupables, qu'ils fussent conduits à Paris, pour être jugés comme leurs camarades. Le canton de Saint-Denis, Monsieur, étant dans l'arrondissement du deuxième tribunal de Paris, je ne vois rien que de conforme à l'ordre dans la proposition que vous faites, et je pense comme vous qu'il convient que les mesures nécessaires soient prises pour le transfèrement, sans danger, de ces trois hommes à Paris.

Le Ministre de l'Intérieur,

ROLAND.

[Ici s'arrête la série de documens inédits que nous avions à publier sur les deux journées fameuses des 20 juin et 10 août 1792, et sur l'espace de temps compris entre ces deux époques. Le complément de ces pièces est au *Moniteur*.

Les dernières lettres que nous venons de transcrire serviront de lien tout naturel entre cette publication et celle

Digitized by Google

que nous projetons de documens sur les 2 et 3 septembre. Ceux-ci prouveront que les frayeurs qu'avaient les prisonniers, dès le 15 août, *qu'on ne vînt*, selon l'expression de M. Letourneau, *leur couper le cou*, si elles étaient utiles, comme le disait ce geôlier supérieur, étaient aussi plus fondées qu'il ne voulait se le persuader.

On y verra encore la fatale destinée de ces trois pauvres Suisses, réunis à leurs camarades pour que leur alibi fût judiciairement constaté, et partageant à l'Abbaye le sort cruel auquel nul de leurs compatriotes n'échappa.]

Digitized by Google

HISTOIRE

PARTICULIÈRE

DE CE QUI S'EST PASSÉ DANS LA VILLE DE PARIS

AU TEMPS DE LA LIGUE (1).

FIN.

Cette réponse ayant ôté toute espérance de traité ou négociation de paix, fut cause que le cardinal de Gondy, laissant M. de Lyon auprès de monseigneur de Mayenne, qui trouva fort bonne la résolution de M. de Nemours, dont a été parlé ci-devant, il s'en retourna le 25 du même, accompagné du sieur Vétus, par-devers l'ennemi, auquel il fit entendre la réponse jà mentionnée, et ensemble la résolution de monseigneur de Mayenne, qui donna fin au pourparler de l'accord et suspension d'armes mis en avant, comme dit est, et ce fut lorsque l'ennemi se retournant par-devers ledit sieur de Vétus : « Eh quoi ! dit-il, vous autres « donc aimeriez mieux être Espagnols que bons Fran- « çais, ni qu'avoir un bon roi français ! » Et comme ledit sieur lui eut répondu : « Sire, c'est vous qui en « êtes cause, ne voulant vous conformer à la religion « catholique, apostolique et romaine », il répliqua avec

(1) Suite de la page 310 du même volume.

Digitized by Google

beaucoup d'altération : « Ce n'est pas de vous que j'en « veux prendre conseil, mais de la Bible. » Cependant le cardinal de Gondy, ayant appris des Parisiens qui étaient à Saint-Denis le progrès et accroissement des misères de la ville qui, à la vérité, causaient grande horreur à quiconque en était le spectateur, et connaissant que désormais il ne pouvait plus y apporter aucun aide ni remède, il prit congé de l'ennemi le même jour, et se retira en sa maison de Noisy, renvoyant le sieur Vétus pour rendre compte à monseigneur le Légat, aux princes, princesses et à la ville, de tout ce qui s'était passé. Or, comme il ne fut de retour à Paris plus tôt que le 29 dudit mois, ayant été industrieusement retenu par l'ennemi; et cependant les calamités et mortalités de toutes sortes de personnes s'augmentant de jour à autre, la plupart du pauvre menu peuple étant réduit à ne manger que des feuilles de vignes qu'ils faisaient cuire avec l'eau et le sel, il serait impossible de représenter la moindre partie de l'extrême affliction en laquelle se trouvaient toutes sortes de personnes, sans aucune exception, et notamment parce qu'il ne se trouvait moyen quelconque de recevoir quelque avis, soit de l'avancement du duc de Parme, soit de ce que les députés pouvaient avoir négocié, tant exactement étaient gardés les passages et avenues par l'ennemi; et quoique de plusieurs endroits on reçût avis que, pour l'assuré, Son Altesse était entrée en France le 11 dudit mois, à Soissons le 17, et finalement à Meaux le 23 du même, si est-ce que l'on savait bien aussi que toutes ses forces n'étaient encore jointes. Qui plus est, monseigneur le Légat avait eu lettres, le 24, de la part du sieur Pierre Caëtan, son neveu, dont a été fait mention ci-dessus, par lesquelles il lui

Digitized by Google

faisait entendre en confiance que de dix bons jours la ville ne pouvait être encore secourue, Son Altesse n'étant résolue de marcher qu'elle ne vît toutes ses forces jointes avec son artillerie. Cette lettre fut tenue fort secrète pour n'accroître davantage l'affection du pauvre peuple, parmi lequel courait alors un bruit semé par l'artifice des politiques, que toutes les forces que l'ennemi attendait l'avaient joint et se pouvaient monter jusqu'à vingt mille hommes de pied et six *mille* chevaux; que la résolution était de combattre les ducs de Parme et de Mayenne, auparavant que le reste de leurs forces fût arrivé, tenant néanmoins la ville toujours assiégée, devant laquelle il laisserait à cet effet les douze cents Gascons de Châtillon et quelques Français de ceux qui y étaient, jusques au nombre de trois mille cinq cents hommes. Ainsi le pauvre peuple se voyait au milieu d'une extrême calamité, balançant entre l'espérance et la crainte du succès d'une bataille, et, par ce moyen, réduit à tel point, qu'il n'aurait su discerner, quand bien il aurait eu envie de ce faire, quelle résolution il devait prendre.

Pour son plus grand bien, ou plutôt pour son moindre mal, voici que l'ennemi envoie au duc de Nemours, par un trompette exprès, une sienne lettre du 26 dudit mois, écrite de sa propre main, par laquelle le flattant et poignant en même instant, il tâchait à le persuader qu'il eût à lui rendre la ville, y employant et les prières et les menaces; écrivant aussi par même moyen à madame de Nenours, sa mère, le vouloir exciter à ce faire et à être plus sage pour l'avenir qu'il ne l'avait été par le passé. Ces lettres étaient accompagnées de celles du sieur de Bellegarde, par lesquelles faisant profession d'être bien serviteur de mondit sieur de

Digitized by Google

Nemours, il l'exhortait de vouloir entendre ce qui lui était proposé. Le duc de Nemours ne faillit à communiquer incontinent à M. le Légat le contenu auxdites lettres, ensemble la réponse qu'il faisait à Bellegarde, à savoir qu'il le priait l'excuser envers Henry de Bourbon, son maître, de ce qu'il ne faisait réponse à ses lettres, cela ne procédant d'ailleurs sinon que ne se pouvant aucunement revancher de l'honneur qu'il lui avait fait par ses lettres, au moins ne lui voulait-il donner sujet de mécontentement, comme il ne ferait, l'honorant des titres et qualités; qu'il prétendait lui dire, au reste, que la ville lui ayant été mise entre les mains par monseigneur de Mayenne, son frère, le devoir de chevalier l'obligeait à la lui conserver, ce qu'il s'efforcerait de faire, étant bien marri que sa religion ne lui permît de lui faire très humblement service : réponse vraiment digne de la prudence et modestie de ce prince, et qui apporta un merveilleux contentement à tous ceux à qui elle fut communiquée. Et ce qui augmenta encore grandement le courage de ce pauvre peuple, fut que par le retour dudit sieur Vétus, il apprit que les forces de l'ennemi n'étaient telles qu'on en faisait courir le bruit, et que si bien à la vérité lui et les siens ne parlaient que de venir aux mains, si ne se montraient-ils pas pourtant universellement si échauffés à vouloir combattre, comme le bruit en était répandu et inventeusement fomenté dans la ville, comme de fait il ne se remarquait aucuns préparatifs de leur part pour passer plus avant que les lieux qu'ils tenaient occupés pour cuider barrer le passage à notre armée.

On demeura donc toute la journée du 29 en ces angoisses et perplexités, desquelles finalement par la bonté divine et intercession de la glorieuse Vierge nous

Digitized by Google

fûmes délivrés la nuit suivante; car ceux qui tenaient les faubourgs, ayant reçu exprès mandement de leur chef qu'ils eussent à se joindre en toute diligence au reste de ses forces, ils en délogèrent en si grande hâte qu'ils n'eurent le loisir d'emporter tous leurs vivres et bagages. Leur partement venant donc à se publier sur le point du jour, 30 dudit mois, auquel l'Église catholique célèbre la fête de saint Félix, jour vraiment plein de félicité pour la ville de Paris, nos soldats, suivis d'une multitude infinie de peuple, sortirent pour reconnaître et butiner les logis abandonnés, apportant dans la ville le bagage, hardes et vivres que l'ennemi y avait laissés, et plusieurs d'iceux donnant jusqu'aux vignes et villages prochains, rapportaient des raisins, du blé, du pain, des œufs, de la volaille et autres vivres, non pas à la vérité sans quelque dommage, y étant été tué par les coureurs de l'ennemi environ une vingtaine de ceux qui, se hasardant plus que les autres, s'étaient indiscrètement éloignés plus qu'ils ne devaient; tant est que de tous les autres qui sortaient (et l'on fait état que l'on excédait le nombre de dix mille personnes) ne revenait aucun sans apporter quelque sorte de vivres, chose qui servit grandement à remettre les forces aux pauvres citoyens de cette ville, qui étaient à demi morts. Ce qui redoubla encore leur consolation fut que le même jour arriva avis certain que le sieur de La Mothe était arrivé à Meaux dès le 27 du même, avec toutes ses forces, artillerie, munitions, bagages de Son Altesse, qui, partant, avait commencé de s'avancer à l'encontre de l'ennemi dès le 29, et par un brave stratagème lui avait jà enlevé passage de haie, où il pensait pouvoir acculer notre armée pour quelques jours; et ce fut la cause pourquoi il fit déloger si hâtivement ceux qui

Digitized by Google

étaient dans les faubourgs, afin de s'en pouvoir servir à la défense de quelques autres passages, et les avoir plus en main au cas qu'il fallût venir à une bataille.

Le duc de Nemours et les autres magistrats, saisis d'une douce allégresse par ces bons commencemens d'effets et d'espérance, prièrent messires de Notre-Dame en vouloir chanter solennellement, dès le même jour, le *Te Deum*; mais, en ayant été communiqué avec M. le Légat, il lui sembla encore trop tôt, et qu'il valait mieux différer à ce faire jusqu'à quelque plus heureux succès; ce que attendant, on ne laisserait pourtant de faire chanter autres actions de grâces, continuant toujours les prières et processions accoutumées qui, dès la même matinée, se virent renforcées par l'assistance et très grande dévotion du peuple, tant en l'église cathédrale qu'aux autres paroisses de la ville. Suivant ce conseil, M. de Nemours et les autres magistrats, suivis de grand nombre de gendarmerie et d'une infinie multitude de peuple de toutes qualités, convoquée par le son des cloches à l'accoutumée, vinrent rendre grâces à Dieu dans ladite église en grande solennité et dévotion. S'y trouva encore à cet effet monseigneur le Légat. Les deux jours ensuivans, dernier d'août et premier de septembre, chacun pensa à se pourvoir de vivres, ce qui se fit avec tant de soin et diligence, que le rabre de blé, qui s'était vendu le soir du 29 presque trois cents écus, se donna, le dernier du même, pour cinquante écus, et comme après plusieurs charges, tant d'homme que de cheval, qui s'y coulaient à la file, on vit arriver tout à coup sous l'escorte et conduite du capitaine Jacques de Ferrare, cent cinquante muids de blé, qui font neuf cents *rabri* de Rome, conduits par ceux de Dourdan, lieu appartenant au duc de Nemours,

Digitized by Google

et avec cela trois cents vaches et plusieurs autres sortes de victuailles que Son Excellence y avait fait préparer de longue main à cet effet, toutes choses vinrent à si raisonnable prix, au regard de ce qu'elles avaient été, que le blé ne fut vendu le même soir qu'à raison de trente-six écus le rabre. Par quoi l'on vit sensiblement et à l'œil le miracle que le prophète Élisée prophétisa jadis au peuple de Samarie au grand contentement et allégresse d'un chacun, et notamment de ces bons prédicateurs qui, durant tout le siége, avec tant de zèle et assurance, l'avaient ainsi prêché, voire promis au peuple en sa plus grande affliction; ce même sujet fut encore par eux continué en leurs prédications du dimanche, 3 septembre, avec telle piété et affection, qu'ils en excitaient les larmes à la plupart des assistans.

Et cependant que la ville commençait à goûter les premiers fruits de ces bons effets, tout de même s'augmentait encore l'espérance de mieux pour l'avenir, au moyen des avis qui arrivaient de notre armée, que les troupes des ducs de Parme et de Mayenne faisaient assurément en tout le nombre de vingt-sept mille hommes de pied, et environ sept mille chevaux, tous braves soldats, au reste, et très bien équipés, l'avant-garde conduite, selon que Son Altesse l'avait disposé, par M. le duc d'Aumale et le sieur de La Châtre, le corps de l'armée par Son Altesse même avec monseigneur de Mayenne, et l'arrière-garde par le sieur de Saligny, frère de monsieur le duc de Mercœur, avec le sieur de Saint-Paul, et qu'en cette ordonnance ils approchaient de l'ennemi qui leur était contre avec seize mille hommes de pied et quelque quatre mille et cinq cents chevaux, qui étaient en hommes les plus grandes forces qu'il eût pu assembler en son présent état; qu'il y

Digitized by Google

avait grande apparence que ce même jour se dût donner la grande bataille, ne se voyant aucun moyen qu'il la pût éviter. Et partant, le duc de Nemours après avoir mis bon ordre à la ville, afin de pouvoir faire une sortie si l'occasion s'y présentait, il sortit lui-même accompagné d'environ cent chevaux, pour aller prendre langue et s'éclaircir de la vérité de l'avis qu'il avait reçu, que les armées n'étaient qu'à trois lieues de la ville, laquelle de fait demeura en cette opinion tout le premier et second jour de septembre. Mais le troisième on entendit par lettres de monseigneur de Mayenne, adressées à M. de Nemours, et par autres voies encore, que combien que les deux armées ne fussent éloignées l'une de l'autre que d'une demi-lieue ou environ, Son Altesse, lui, étant logée depuis Drare jusqu'à Pomponne parmi les villages, qui sont presque à la vue de Lagny, et l'ennemi à Chelles et autres lieux d'alentour, s'étendant le long de la rivière de Marne quasi jusqu'au pont de Charenton, lieux distans de Paris de trois, quatre ou cinq lieues au plus, toutefois, Son Altesse ayant entendu que l'ennemi était délogé des faubourgs, et que la ville avait quelque rafraîchissement de vivres, donc qu'il avait encore de sa part toute commodité à cause des provinces armées et très-fertiles qui le hâtaient, et avec cela une armée toute fraîche et gaillarde, en tête d'un ennemi dont les forces étaient beaucoup moindres en nombre, toutes lassées et harassées, malades pour la plupart et presque affamées, pour être logées en un endroit où elles-mêmes avaient donné le dégât durant tout le temps du siége, et que difficilement pouvaient recouvrer vivres des lieux plus éloignés, tant à cause de l'extrême nécessité d'argent où l'ennemi se voyait réduit, qui est

Digitized by Google

l'unique moyen d'attirer les vivres et vivanderies en une armée, que pour ce que presque toutes les villes et provinces dont il les pouvait exhiber, à savoir, depuis Lagny-sur-Marne et Montereau-sur-Seine, étaient occupées à la dévotion des catholiques, et partant n'avaient garde de leur en fournir, joint que Son Altesse tenait déjà les passages du côté de la Brie et autres endroits circonvoisins tellement bouchés, qu'elle savait au vrai qu'il commençait déjà d'en avoir une très grande nécessité: pour ces causes, elle s'était résolue ne le combattre, sinon avec les mêmes armes qu'il avait combattu Paris, c'est à savoir avec la faim, le malaise, et une continuelle inquiétude de fausses alarmes et escarmouches, s'assurant de le pouvoir défaire en peu de jours par cette voie bien plus sûrement que par le hasard d'une bataille non nécessaire. Ainsi exhortait monseigneur de Mayenne mondit sieur de Nemours d'avoir toujours l'œil au ravitaillement de Paris, et se tint joyeux au reste, et assuré qu'en bref, avec l'aide de Dieu, s'ensuivrait l'entrée et délivrance de la ville avec la liberté du commerce sur les rivières, et quand bien même l'ennemi voudrait prendre résolution de déloger, on se trouverait en ce cas si à propos à sa queue, qu'il pourrait être défait avec pareil avantage et sûreté. Cette résolution était approuvée par les gens d'entendement, mais beaucoup moins agréable à tous universellement et au menu peuple en particulier, qui n'était encore bien guéri de la faim; que nonobstant que tous les chemins d'alentour fussent tous pleins d'un tas de voleurs, plutôt que soldats, qui, par leurs rançonnemens, voleries, extorsions et meurtres, empêchaient le commerce du côté d'Orléans, Dreux, Chartres et Dourdan, et que le capitaine Jacques, à

Digitized by Google

son retour, eût même été contraint de combattre pour échapper de leurs mains, les vivres, pour tout cela, ne laissaient d'y arriver de toutes parts, et de fait le même jour du dimanche susdit, y entrèrent douze cents rabres de grains, deux mille moutons, autant de pourceaux et cinq cents vaches, et très grande quantité de volailles, de pain, fruitage, œufs et beurre, qui venaient de la ville de Chartres et environs, encore par le sieur de Bourdaisière, gouverneur d'icelle, sous la conduite et escorte du sieur Peschée, son lieutenant, suivant ce qui lui en avait été écrit tant de la part de monseigneur le Légat, que de monseigneur de Nemours. Après ce convoi de Chartres suivait celui de Dreux, conduisant grande quantité de grains, bœufs, vaches et moutons de leur crû, ensemble plusieurs sortes de salines, sucres, épiceries et autres drogues que ceux de Rouen envoyaient sous la même escorte. Mais soit que le malheur en voulût à ceux de Dreux, soit qu'ils fussent plus faibles ou moins accorts que ceux de Chartres, ayant été rencontrés par les garnisons de Mantes et Melun qui leur avaient dressé une forte embuscade, ils furent contraints se retirer avec toutes leurs provisions dans le prieuré de Saint-Cyr, où étant assiégés et le feu mis par l'ennemi au logis dudit prieuré, bonne partie d'icelles fût brulée, et les personnes s'étant rendues à discrétion, furent tirées des flammes et conduites dans les prisons de Mantes et Melun. Cette nouvelle arrivée à Paris le septième du même, le peuple qui, d'heure en heure, attendait en bonne dévotion l'arrivée de ce convoi, en fût grandement troublé, tant pour l'importance de la perte en soi, que pour la conséquence et la frayeur que tel inconvénient causa en

Digitized by Google

plusieurs des autres circonvoisins qui n'osèrent plus se mettre en chemin, et notamment que le bruit du butin avait tellement accru le nombre des voleurs, qu'ils couraient, par manière de dire, jusqu'aux portes de Paris, où pour cette occasion n'étaient entrés aucuns vivres pour tout le 5 et 7 dudit mois, et celles qui les jours précédens y étaient arrivées tout ainsi qu'un peu d'eau jeté sur un gros morceau de chaux vive, avaient été consommées et englouties par ce pauvre peuple affamé de telle sorte, qu'il n'apparaissait quasi plus aucun vestige de rafraîchissement, au moins de vivres et provisions; ainsi recherchaient de nouveau toutes choses et le vin notamment, l'huile, le bois, le foin et avoine, dont la ville n'avait encore aucun rafraîchissement, si qu'il ne s'en pouvait trouver pour argent; que s'il se trouvait encore quelque peu de vin à vendre, il se vendait à raison de cent quarante écus la botte, parlant à la façon romaine. Cependant on n'avait entendu ces deux jours-là de notre armée, sinon par aventure, que l'ennemi était aussi en grande nécessité de vivres, chose qui apporta beaucoup de consolation à ce peuple qui attendait à toute heure et déjà avec quelque impatience la nouvelle de l'entière délivrance des rivières; mais sur le soir de la veille de la Nativité de Notre-Dame, Dieu nous voulut donner quelques consolations des pertes sus-mentionnées par le certain avis qui arriva de la prise de Lagny, battu, assailli et valeureusement emporté au premier assaut, le 6e du même, par monseigneur de Mayenne, en face de toute l'armée ennemie, ayant été repoussé à sa grande honte et dommage le secours qu'il prétendait y faire entrer, et mis au fil de l'épée environ mille soldats huguenots

Digitized by Google

qui, commandés par le sieur de La Fin, se disant catholique et gouverneur de ladite ville, s'étaient vainement opiniâtrés à la défense d'icelle.

Cette prise, au regard, au temps, à la manière et autres circonstances d'icelle, à la qualité belle et importante de la place, comme elle accrut beaucoup la réputation et courage des nôtres, aussi diminua-t-elle fort le crédit et hardiesse des ennemis d'autant que si une notable et qualifiée perte n'y pouvait dégénérer qu'avec beaucoup de confusion et désordre accompagné d'une juste crainte qu'il n'en pût arriver de même aux autres places qu'ils tenaient au cas que les nôtres s'y vinssent présenter avec leurs canons et la même résolution; joint qu'en leur armée s'augmentait toujours de plus en plus la difficulté des vivres, et de notre part au contraire commençait à se faciliter l'espérance de l'entière et prochaine ouverture de commercer sur la rivière de Marne sans autre empêchement que celui de Conflans qu'ils avaient renforcé de garnison après avoir rompu le pont, qu'il avait fait dresser et abandonné tout-à-fait celui de Charenton : et ces nouvelles se rendaient encore d'autant plus agréables que par le même moyen on était fait certain que Son Altesse demeurant toujours retranchée en son logis de Pomponne, en attendant quelle résolution prendrait l'ennemi qui, pareillement retranché, gardait toujours son logis de Chelles, M. de Mayenne cependant avait passé la Marne et entrant avec partie de ses gens en Brie s'était venu camper à la pointe d'icelle à l'endroit où se joint la Marne avec Seine pour d'autant plus près et avec plus grande sûreté lui retrancher toujours la commodité des vivres, lui empêcher la résolution de déloger et le moyen de secourir les places qu'il

Digitized by Google

tenait sur ladite rivière de Seine qui jà étaient sommées de la part de M. de Mayenne, et notamment Corbeil et Melun. Mais ceux des habitans qui n'avaient de quoi vivre ne se pouvant nourrir de telles nouvelles sortaient à la file en très grand nombre, et notamment les meilleurs artisans qui ne pouvant résister à l'extrême cherté de toute chose pour n'avoir de quoi s'employer comme ils soûlaient, se voyant au reste bien armés, sans considérer le danger où ils se mettaient de tomber entre les mains de l'ennemi qui de fait en attrapait toujours quelqu'un, ils s'en allaient chercher ailleurs leur vie par le moyen de leur art ou de leurs armes, et sous ce prétexte, non seulement honnête, mais nécessaire et forcé, la ville peu à peu venait à se dépeupler et désarmer tout ensemble outre l'extrême faiblesse et langueur où elle était réduite à cause de l'incroyable quantité de malades de toute sorte et condition de personnes dont bien peu réchappaient, les uns se mourant de pauvreté et langueur, les autres de fièvre maligne, flux de ventre et dissenteries, maladies pour lors très fréquentes; et c'est pourquoi la diligence qu'on avait accoutumé d'apporter aux gardes et sentinelles se trouvait merveilleusement refroidie, bien peu de personnes y voulant assister, et encore étaient ceux qui s'y présentaient pour lors des moins habiles à telles factions. Cette négligence s'augmenta encore sur les derniers jours quand la ville se tenant comme pour assurée de tout danger et des efforts de l'ennemi si harassé et confus qu'il a été dit ci-dessus, et ce sous la faveur et protection des prochaines et victorieuses forces des ducs de Parme et de Mayenne, elle laissa sortir plus de mille de ses arquebusiers pour aller au-devant de quelques vivres et provisions qu'on

Digitized by Google

attendait de Chartres. Toutes ces choses dont l'ennemi était bien averti l'invitèrent à retenter nouveau dessein dont sera parlé ci-après, lequel sans faute eût réussi à son désir, au très grand dommage et peu d'honneur de ceux à la garde desquels elle était commise, si par la grâce de Dieu et vigilance du duc de Nemours, l'entreprise n'eût été découverte et heureusement repoussée.

L'ennemi donc se voyant pressé de déloger, tant par la nécessité et disette de vivres que par les maladies qui lui ruinaient son armée de laquelle même plusieurs se débandaient, il la fit toute déloger la nuit du 9e dudit mois, avec tous ses bagages, la plupart prenant la route de Saint-Denis et le plus secrètement et cautement qu'il lui fût possible pour n'être découverte de Son Altesse, et ayant fait passer les plus dispos du reste de ses gens, tant de pied que de cheval, par le pont qu'à cet effet il avait fait dresser à Conflans, et lequel tout incontinent après il fit brûler, pour par ce moyen être à couvert du côté de Son Altesse, comme aussi il se voyait en sûreté pour le regard de monseigneur de Mayenne à cause de la nature et assiette des lieux; il se résolut pour se revancher de la perte de Lagny et détourner les desseins de M. de Mayenne, de venir présenter l'escalade à Paris, espérant par ce moyen la surprendre et saccager. Mais comme M. de Nemours eut découvert, le jour pendant, quelque chose de ses desseins, et en temps si opportun qu'il eut tout loisir d'en avertir les habitans qu'il jugea être à propos, leur faisant commandement de se tenir prêts et se trouver avec les armes au premier coup de tocsin, selon leur département, soit en leurs corps-de-garde ordinaires ou sur la muraille, usant au reste d'une diligence et,

Digitized by Google

prudence incroyables, non seulement pour assurer tous les endroits plus suspects de l'enceinte des murailles, ne sachant en quelle part l'ennemi pourrait dresser son effort, mais aussi pour contenir en devoir les politiques du dedans, s'étant réservé la défense des Tournelles que chacun jugeait être le plus dangereux endroit de la ville : étant donc retournés les espies qu'il avait envoyés pour découvrir quelle route prendrait l'ennemi et lui venant rapporter qu'il tournait tête vers la ville, il fit donner l'alarme au son du tocsin, sur les onze heures de la nuit, et par ainsi tous ceux qui, comme dit est, avaient été prévenus, ne faillaient de se trouver à la garde des lieux qui leur avaient été assignés; l'ennemi se sentant découvert, et s'éloignant de la ville, faisait contenance de tirer vers Corbeil, quoique assez lentement selon qu'on le pouvait juger en l'obscurité de la nuit qui était pour lors fort calme et sereine. Le peuple cependant qui estimait, lui voyant prendre ce chemin, ou que ce n'avait été son dessein de rien entreprendre sur la ville, ou que se voyant découvert il ne s'y amuserait davantage, commença d'abandonner la muraille et se retirer peu à peu chacun en sa maison. Mais s'étant élevé un brouillard fort épais sur une heure d'après minuit, l'ennemi, se cuidant prévaloir de cette occurence, rebroussa vers Paris, et s'y fit reconnaître en divers endroits d'alentour au moyen du bruit qu'il y faisait tout exprès, mais il ne fit pas de même à l'endroit qui est entre la porte Saint-Jacques et celle de Saint-Marcel que l'on nomme la Tour ou porte Papale qui répond dans le jardin de l'abbaye de Sainte-Geneviève où il avait désigné de planter son escalade, comme étant l'un des moins suspects endroits de la ville, tant à cause de la profondeur des fossés que pour autant

Digitized by Google

qu'il fallait nécessairement porter une autre échelle en montant pour pouvoir descendre dans la ville; et partant l'alarme étant donnée pour la seconde fois à ce son du même tocsin, chacun accourut derechef aux armes et se rendit au lieu de son département, mais non pas si gaillardement ni avec telle promptitude que la première fois, tant à cause que l'évènement d'icelle les avait vus comme incrédules que pour les divers bruits qui couraient par la ville touchant l'endroit où l'on disait l'ennemi s'être fait paraître, tellement qu'ils demeuraient tous perplex sans savoir où ils se devaient rendre pour le plus nécessaire; joint que les tocsins venant à redoubler et à s'épandre quand et quand avec un bruit que l'ennemi était dedans sans particulariser par où ni comment il était entré, chacun se trouvait plus prompt à se retirer au corps-de garde de son quartier qu'à se ranger sur les murailles. Le Père Provincial des Jésuites, accompagné de six autres de la compagnie armés de quelques hallebardes, s'était transporté à la première alarme vers la susdite Tour Papale comme au lieu qui avait été assigné à la garde de son quartier; il y retourna la seconde, mais n'y entendant aucun bruit, comme à la vérité cet endroit était des moins suspects ainsi que nous avons dit ci-dessus, y laissant lesdits pères avec lui en compagnie de quelques bourgeois du quartier qui s'y trouvèrent, mais en fort petit nombre, il retourna en ville pour prendre langue plus certaine sur le bruit qui courait touchant l'entrée de l'ennemi.

Or, cependant que partie des ennemis faisaient bruit et donnaient l'alarme en plusieurs endroits de la ville, les autres vinrent en grand silence gagner les faubourgs Saint-Victor, et de là coulèrent tout douce-

Digitized by Google

ment dans les fossés de la ville, comme ils sont fort proches et contigüs auxdits faubourgs; et ainsi ayant eu le loisir de planter en cet endroit-là sept ou huit échelles, ils firent leurs efforts pour y entrer. Mais l'un de ces bons Pères ayant aperçu le bout d'une de ces échelles, tout aussitôt qu'elle fut plantée, il se prit à crier le plus hautement qu'il put « Aux armes! aux « armes! c'est ici que l'ennemi a posé son escalade. » A ce cri accoururent quelques bourgeois qui s'efforcèrent d'abattre, avec leurs hallebardes, ladite échelle, déjà toute chargée de soldats, et si fermement accrochée qu'il n'était en leur puissance la renverser. Le bruit donc et les cris redoublant en cette partie, et iceux venant à se répandre incontinent par la ville, il s'y trouva tout soudain un très grand nombre de bons citoyens, chacun desquels s'efforçait à repousser l'ennemi du mieux qu'il lui était possible, les uns avec leurs piques et hallebardes, les autres avec leurs mousquets et arquebuses, les autres jetant dans les fossés force brandons de paille, allumés pour mieux découvrir l'ennemi, lequel, de son côté, se voyant découvert, fit sonner l'alarme avec tambours et trompettes, encourageant les siens autant qu'il lui était possible, lesquels savaient bien répondre aux arquebusiers des nôtres, si parfois ils en découvraient quelqu'un. De fait, il s'en trouva un d'entre eux si téméraire que nonobstant les continuelles arquebusades des nôtres, il monta, armé de toutes pièces, jusqu'au sommet de la muraille, et avait déjà baissé l'autre petite échelle qu'il portait pour descendre dans la ville, laquelle lui fut arrachée des mains par l'un des nôtres : or, parmi les autres qui accoururent à ce bruit, se trouva un honnête bourgeois, nommé Nicolas Nivelle, l'un des

Digitized by Google

capitaines de son quartier, fort affectionné à ce parti, et parce que la hallebarde qu'il avait lui sembla trop courte pour frapper et repousser à son gré l'ennemi, il prit la pique d'un certain Tibre, qui par fortune se rencontra auprès de lui, de laquelle, pour sa faiblesse, il ne se pouvait bien aider, et avec icelle donnant justement entre le casque et la cuirasse de celui qui était monté, quelque effort et résistance qu'il sût faire, s'accrochant des mains à la muraille, il fut finalement renversé dans les fossés avec son échelle, et à cela ne fut encore inutile l'effort du même prêtre qui avait donné sa pique, lequel mettant la main à icelle, aida à repousser l'ennemi du mieux qu'il lui fut possible : le même fit encore un certain Écossais qui lui donna un grand coup de hallebarde sur la tête.

Or, ai-je bien voulu nommer ce capitaine par son nom propre, d'autant que cet accident étant arrivé la nuit dédiée à la solennité de saint Nicolas de Tollentin, il semble y avoir quelque mystère en ce que, parmi le nombre de cinq ou six mille hommes, qui en un moment accoururent à la défense de cet endroit, s'étant jà répandu par toute la ville le bruit que l'ennemi y avait dressé tout son effort, et Dieu sait si parmi un si grand nombre il y en avait d'autres portant le même nom : celui-ci néanmoins fut choisi d'entre tous pour repousser avec les armes prises de la main d'un prêtre, ce seul ennemi qui avait osé violer ce sacré mur contigu à la Tour ou porte Papale, laquelle est ainsi appelée parce que la ville ayant certaines portes destinées à l'entrée des papes, empereurs, rois et légats du saint-siége, quelques papes seraient autrefois entrés par celle-là qui, depuis, n'aurait servi à autre usage,

Digitized by Google

ains serait le mieux close et murée tout le reste des temps ; et notamment encore est considérable qu'après la chute de ce téméraire il ne s'en trouva aucun autre qui eût la même audace, parce que au moyen des brandons qu'on avait jetés en grande quantité dans les fossés, nos arquebusiers miraient bien plus sûrement, tenant par ce moyen bien nette toute cette partie de la courtine. Ainsi, l'ennemi se voyant repoussé par nos arquebusiers, et reconnaissant par le bruit qu'il entendit aisément que cet endroit-là était bien garni de gens, il jugea son entreprise, non seulement difficile, mais en tout impossible ; si que pour n'encourir plus grand dommage sans espérance d'aucun profit, faisant sonner la retraite, il se retira bien hâtivement dans les maisons des faubourgs ; de là, s'étant allé joindre avec le reste de ses forces qui attendaient l'évènement de cette entreprise,, ils prirent tous ensemble la route des Trappes et Voisy, pour de là s'acheminer à Nantes tout le long de la rivière, où ceux de Saint-Denis ayant passé ladite rivière d'Oise à Beaumont, se devaient encore acheminer : et ainsi ayant abandonné Charenton, Conflans et Saint-Maur, la rivière demeura toute libre, et notre armée, maîtresse de la campagne qui, avec l'aide de Dieu, nettoiera en bref le reste. Et voilà l'issue de la septième entreprise faite par l'ennemi pour entrer en cette grande ville de Paris.

La première fut quand il porta le pétard, le jour de la Toussaint, à la porte de Saint-Germain.

La seconde, le siége et la famine aux six derniers mois.

La troisième, quand il mit son canon en batterie contre la porte Saint-Martin, le 12e de mars.

Digitized by Google

La quatrième, quand il battit en ruine, le 16e de juin et autres jours en suivans.

La cinquième, les fréquentes intelligences et séditions par lui excitées au dedans.

La sixième, les piperies et fausses promesses.

La septième et la dernière en échelles, qui toutes s'en sont allées en fumée.

Car, quoique par la divine permission on ait pu apporter quelque désolation à cette ville, l'ayant battue, persécutée en ses commodités, facultés, trafic, bétail, maisons, enfans, et finalement en son propre corps, le réduisant, pour ainsi dire, quasi sur le fumier, si n'a-t-il toutefois jamais été en sa puissance de la toucher en l'ame, comme étant en la garde et spéciale protection de Dieu, qui seul a gardé les portes et les gardera pour l'avenir, tandis qu'elle vivra en sadite crainte, et qui plus est en lui restituant sa première santé, augmentant ses facultés, multipliant le nombre de ses enfans, prolongeant le cours de leurs années, et versant par ci-après sur icelle ses saintes bénédictions en plus grande abondance qu'elle n'a encore fait par le passé; il empêchera et rendra pour désespérée à l'ennemi, cette entrée de laquelle quelques-uns, par les lettres du mois d'avril, faisaient tant de fête au duc de Luxembourg, qui était pour lors à Rome, comme de chose qu'ils tenaient déjà toute assurée, visant par ce moyen à tenir toujours de plus en plus les esprits de ceux de là en suspens. Ainsi donc, présupposant de ce temps qu'elle serait infailliblement prise sous couleur de quelque dissimulée pratique, au même temps qu'ils s'efforçaient de prendre jusques au vif, ils faisaient néanmoins semblant d'être bien marris que le Légat fomentant, par son mauvais gouvernement, l'e-

Digitized by Google

piniâtreté d'une ville rebelle, il s'était lui-même si bien enferré qu'il ne lui était possible en sortir sans passeport, ajoutant quelques autres impertinences que la modestie veut être passées sous silence, plutôt que récitées : et toutefois, Henri de Bourbon même, par une sienne lettre écrite à Isabelle d'Angleterre, donnait un peu plus de terme à la ville, réservant la prise d'icelle, comme si la chose eût dépendu de sa seule volonté et libre disposition, au jour de Saint-Barthélemy, jour qui, à la vérité, lui doit être bien mémorable, puisque tel jour en l'année 1572, au grand malheur qui depuis s'en est ensuivi à la religion et à cette couronne, la vie lui fut donnée par le roi Charles, qui le garantit de la juste punition qui fut alors exercée sur les huguenots qui se trouvèrent à Paris; et pour cette cause ledit Henry avait déjà enseigné la ville à la rigoureuse et cruelle garde de Châtillon et de ses Gascons huguenots, se promettant bien qu'en mémoire des bons traitemens que l'amiral son père y reçut à tel jour, il la garderait avec toute clémence et charité. Mais ces discours n'étant fondés que sur la vanité et la superbe, il n'est pas de merveille si on les a vu résoudre en fumée, et si les ennemis, après avoir chanté le triomphe avant la victoire, se sont finalement, comme on dit, trouvés abusés; car la victoire ne dépendant point de notre présomption pleine de vanité et mensonge, mais bien de la sainte volonté et déterminée résolution de Dieu, fondée en sa miséricorde et vérité, d'autant plus que nous insistons en nos folles présomptions, nous imaginant tenir à toute heure la victoire entre nos mains; c'est alors que plus elle se recule et se rend difficile, *non sunt enim cogitationes meæ cogitationes vestræ, nec viæ meæ*

Digitized by Google

viæ vestræ, dixit Dominus, quia sicut exaltantur cœli à terrâ, sic exaltatæ sunt viæ meæ à viis vestris, et cogitationes meæ à cogitationibus vestris et certus qui vulnera (Jérem. 929, psal. 24, Genes. 6). Soigneusement considérer comme la divine bonté, alors même qu'elle permet les tribulations, *cogitat cogitationes pacis et non afflictionis, atque universæ viæ ejus misericordia et veritas*, et que, au contraire : *Cuncta cogitatio cordis impii est intenta ad malum omni tempore*, » et que partant « *contritio et infelicitas in viis ejus et viam pacis non cognovit.* » Celui-là verra qu'avec grande raison Dieu a prononcé cette belle sentence par la bouche du prophète Isaïe, et que pour loyer des obstinées vanités de l'hérétique, s'en est ensuivie la soudaine dissipation et anéantissement de ses espérances qui lui ont été arrachées des mains par la propre dextre de sa divine Majesté « *quæ dissipat cogitationes malignorum, ne possint impetrare quod sperant*, » et qui le privera encore par un juste jugement de cette très chrétienne couronne; car comme de sa part obstinément «*projecit sermonem Domini, sic projecit eum Dominus, nec sit rex super Gallos*, et après cette punition temporelle il lui en est préparée une autre beaucoup plus grande et effroyable; et lors ne trouvant plus aucun lieu de miséricorde ou rédemption, il s'écriera mais en vain : « *Erravi à viâ veritatis et justitiæ; lumen non luxit mihi, sol intelligentiæ non est ortus mihi; moratus sum in viâ iniquitatis et perditionis, et ambulavi vias difficiles, viam autem Domini ignoravi; quid mihi profuit superbia?*

Mais, pour reprendre le fil de notre discours un peu plus haut que nous ne l'avons laissé, nous avons dit

Digitized by Google

ci-dessus que ce qui fit déloger l'ennemi, ou pour mieux dire, s'enfuir devant Son Altesse, fut la confusion, l'épouvantement et la faim que la perte de Lagny causa en son armée, qui, pour ces causes, s'allait dissipant d'heure à autre, les uns se mourant de nécessité, les autres se débandant de leur propre autorité, de manière que lui-même encore, pour ne se voir tout seul enseveli en son obstination, au milieu de tant de morts qu'il voyait de ses propres yeux non ensevelis parmi la campagne, fut contraint de prendre résolution de déloger et venir contre Paris avec ses échelles, poussé à ce faire plutôt de rage et de désespoir que de magnanimité ou valeur qui fût en lui, qui n'avait autre but que d'attirer, comme un nouveau Samson, avec sa propre ruine celle des Parisiens, mettant à feu et à sang cette naguère si florissante ville, sans espérance d'aucun profit. Mais ce qui principalement augmenta en lui ce désespoir fut qu'un jour étant à Chelles, comme il entrait dans sa chambre, il trouva sur la table un certain écrit signé, à ce qu'on dit, de la main du duc de Montpensier, qui pour lors l'accompagnait, par lequel lui était remontré de la part des catholiques suivant son parti, que, comme ledit sieur duc et autres princes et gentilshommes catholiques lui eussent rendu, aux dépens de leur vie, de leurs moyens et de leur propre conscience, tout le service qu'ils pouvaient lui devoir et possible davantage, lui au contraire ne leur avait gardé la promesse tant de fois réitérée de sa conversion, l'unique fondement du devoir et obéissance que jusqu'à présent ils lui avaient rendu; que voyant cette espérance journellement se diminuer, il étaient tous résolus de se retirer chacun en sa maison, d'où ils ne partiraient pour venir à son service, quelque commandement qu'on leur en fît, qu'au préalable ils n'eussent

Digitized by Google

quelques effets de ses promesses, auxquelles ils ne devaient désormais plus s'attendre, à leur si grand danger et dommage, puisque par tant de fois elles leur avaient été réitérées et différées sans qu'il s'en fût ensuivi aucun bon effet. C'était en somme ce que contenait ledit écrit, après avoir lu lequel il se retourna vers mondit sieur de Montpensier, sans dire un seul mot, et voyant qu'il approuvait le contenu audit écrit, les larmes lui en vinrent aux yeux, sans faire autre réponse. Il commença à résoudre de déloger, aimant mieux prévenir les autres que d'être prévenu, et se voir totalement abandonné. Hé certes cette résolution fut si imprévue et précipitée, qu'à bon droit et sans offenser la vérité, cette retraite peut être appelée une fuite, étant advenue en pleine nuit, laissant après soi et vivres et bagages, voire de quelque importance, les logis tout pleins et les chemins tout couverts de morts ou de malades qui ne pouvaient suivre les autres, et mouraient à tant de langueur et malaise; et pour telle fut-elle bien vérifiée par les départemens de Son Altesse, laquelle, bien qu'elle en fût avertie assez à temps pour lui pouvoir donner sus et l'endommager, si est-ce qu'elle ne voulut bouger, sachant que la vraie discipline militaire ne veut qu'une armée royale marche en la confusion de la nuit, sans une très vigilante cause, et que la gloire d'un grand capitaine ne s'augmente de guère en poursuivant celui qui s'enfuit, et icelui à bon droit est estimé s'enfuir qui déloge de nuit en si grande confusion et désordre, tournant le dos aux places qu'il ne pouvait ignorer devoir être nécessairement assaillies par ceux qui désiraient acheminer ce qu'ils auraient commencé pour l'entière délivrance de Paris.

Poursuivant donc Son Altesse l'exécution de ce

Digitized by Google

qu'elle s'était proposé, après avoir ordonné que Lagny fût démantélé, elle vint joindre avec ses forces monseigneur de Mayenne pour aviser à rendre la rivière libre du côté d'amont, et puis faire le même du côté d'aval, afin d'ouvrir à Paris le commerce de toutes parts, et notamment avec la ville de Rouen; et à mesure que nos armées s'approchaient, continuant le cours de leur entreprise avec la bénédiction de Dieu, et qu'au contraire l'ennemi se reculait; la campagne demeurant par ce moyen plus nette, Paris se rafraîchissait de toutes sortes de vivres et provisions qu'on conduisait à grande foule de toutes parts, tant par eau que par terre, si quoi finalement le blé se donna pour dix écus le rabre, à proportion duquel ravalait encore le prix de tous les autres vivres, chose qui causait une indicible allégresse et contentement à tout le peuple.

Mais voici arriver à l'imprévue, le 13 dudit mois, l'avis de la mort du pape, advenue le 27 du précédent, de laquelle quoique chacun parlât diversement, si est-ce qu'elle fut communément regrettée des gens de bien pour crainte qu'ils avaient qu'elle ne pût causer le département de monseigneur le Légat, et pour espérance qu'ils avaient que Sa Sainteté venant finalement à être mieux informée de la vérité des effets et desseins de l'union et de ceux de l'ennemi, elle avait pu juger combien sinistres et calomnieux étaient les rapports qu'on lui avait faits de ladite union, et que désormais elle serait pour embrasser à bon escient la défense du parti des catholiques, connaissant pour le vrai que l'unique objet de l'union n'était que la seule défense de la religion apostolique et romaine; mais quelques autres, discourant plus hautement sur ce sujet, tenaient pour une assurée vérité que le pape qui succéderait au dé-

Digitized by Google

fiant ne manquerait d'embrasser la défense de cette cause, et estimaient que cette mort venait comme de la main de Dieu à la confusion de ces princes, nobles et prélats catholiques qui, aveuglés de leurs propres intérêts, passions et émulations, auraient bien osé se soumettre à un hérétique et relaps, au préjudice de monseigneur le cardinal de Bourbon, successeur légitime de la couronne, et qui davantage se seraient fait paraître avoir les consciences si cautérisées que de faire non-seulement semblant de croire, mais de vouloir encore persuader à Sa Sainteté, par fausses instructions, qu'il se pourrait convertir en bref, qu'il était le premier prince du sang, et partant ne serait à propos de l'irriter; cependant qu'il fallait plutôt le recevoir avec honneur, et avec l'aide du temps essayer à le persuader; que faisant autrement, ce serait allumer un grand feu en la chrétienté; que Sa Sainteté en cette cause devait, comme un bon père, surseoir de procéder plus avant à l'encontre de lui, et cependant leur permettre qu'ils pussent à cette fin le suivre sans aucun scrupule de conscience; qu'elle se devait abstenir, comme père commun, de fomenter les rebelles de la couronne de tel titre honoreux : les défenseurs de l'ancienne dignité d'icelle et de la vraie religion contre l'impiété et tyrannie de l'hérétique, sans leur donner aucun aide ni secours, comme n'étant cette guerre qu'une pure rébellion, où il n'y allait que de l'État et non pas de la religion; qu'elle devait partant commander au Légat de sortir de Paris, capitale des autres villes rebelles, et se retirer en quelque ville neutre, comme s'ils en eussent eu à choisir, tandis qu'ils n'en auraient su nommer une seule, et ce, disaient-ils, afin que, dépouillant toute partialité et passion, il se portât en vrai ministre et

Digitized by Google

père commun des enfans de l'Église pour le bien et utilité de tous en général, et non à la faveur particulière de l'un des partis; et iceux rebelles ayant donc soustrait par artifice plutôt que impétré de Sa Sainteté, désireuse du salut de Henry, de la sûreté de la religion, du repos de ce royaume et de toute la chrétienté, certaine surséance ou connivence, quoique très prudente et discrète, ils l'auraient interprétée et amplifiée à leur mode au préjudice de leurs propres consciences, et seraient enfin devenus si méconnaissans d'eux-mêmes, enflés du bon succès de leur victoire, dont ils se pourraient prévaloir s'ils eussent voulu pour heureusement venir à chef de leur prétendue entreprise; qu'ils ne daignèrent seulement prêter l'oreille aux lettres, remontrances et autres bons offices, dont, par divers moyens, monseigneur le Légat a usé en leur endroit, tâchant de les ramener à la voie de vraie gloire et de salut, et de leur faire abandonner l'hérétique, au moment alors qu'après la bataille d'Ivry ils le virent si obstinément persévérer en son hérésie, contre toutes les promesses qu'il leur avait faites de se convertir à la religion catholique, les invitant par même moyen à se réunir avec les autres catholiques, afin que tous ensemble des états-généraux veillant à l'assurance de la religion catholique, à la conservation, splendeur et liberté de cette couronne, obviassent par ce moyen au danger de l'altération que pourraient apporter en cet État les forces étrangères qui par nécessité y seraient introduites. Mais ils n'ont jamais voulu reconnaître ni croire l'heur et le bien qu'on leur procurait, jusqu'à ce que se voyant frustrés des faveurs et récompenses à eux promises, après avoir consumé leurs corps et leurs biens, ils ont été par une extrême nécessité contraints de chercher

Digitized by Google

quelque prétexte pour l'abandonner au milieu de son infortune et disgrâce, afin de se sauver eux-mêmes, se retirant en leurs maisons sans autre égard, ni au bien de la religion, ni au service de la couronne, mais laissant juger aux gens d'honneur et de vertu combien tels actes leur peuvent causer de réputation envers les hommes et de repos en leur propre conscience. Nous ajouterons que durant le temps qu'ils s'estimaient plus fortunés, non-seulement ils auraient méprisé les sages et utiles avertissemens de monseigneur le Légat, mais l'auraient encore calomnié envers Sa Sainteté, disant que contre les commandemens et volonté de sadite Sainteté, dont il ne tenait en prétexte, il ne s'était toujours contenu dans les limites de ses instructions pour le service de Dieu, du Saint-Siége et de cette couronne, en somme ils se seraient efforcés de le rendre si odieux, qu'il aurait été contraint, pour sa justification et nécessaire défense et pour rabattre un peu le crédit de ceux qui en abusaient, de représenter plus ouvertement à Sa Sainteté les facultés que sa modestie aurait désiré pouvoir faire, si bien que celui qui succédera au Saint-Siége et avec lui tout le monde pourrait connaître, tant par les relations et mémoires de l'un et de l'autre parti, qui sont enfermés ès archives du Saint-Siége, que par les évènemens mêmes, notamment de l'écrit et retraite des catholiques ci-devant mentionnée, et de ce que l'hérétique ne se serait jamais vu abandonné de ses huguenots, avec quelle sincérité, prudence, patience et vérité, il a procédé en toutes ses actions, et combien ont été éloignés de croire aux rapports et prétextes de ceux qui l'ont voulu calomnier, et combien sert encore à sa justification et à leur confusion l'occulte jugement de Dieu, qui a permis que cette mort advînt sur le

Digitized by Google

point qu'ils se trouvent fort clos de pouvoir désormais donner le noir pour le blanc, comme ils ont fait par ci-devant, et que le chemin lui est ouvert pour, à sa très grande gloire et sans préjudicier à cette cause, s'en aller lui-même rendre compte de vive voix à Rome de l'état d'icelle et de ce qu'il jugera expédient pour le service de Dieu, pour purger la religion de toute impureté d'hérésie, conserver l'unité et dignité de cette couronne, sans aucun soupçon de division en cet État, moyenner une bonne et assurée paix avec l'entière extirpation de toutes divisions et causes principales de sa ruine.

Reconnaissons donc que c'est Dieu seul, qui, au grand bien de la religion et du royaume, a permis le commencement, assisté le progrès et favorisé l'issue de ce siége par l'intercession de la glorieuse Vierge de Lorette, à laquelle, comme a été touché ci-dessus, la ville se voua le 1er jour de juillet, qui est la veille de la sainte Visitation, et ce en l'église cathédrale de cette ville, dédiée à sa Nativité et Assomption. Davantage la promesse que fit Son Altesse de se joindre à monseigneur de Mayenne, tombait justement au 15e d'août, jour dédié à la solennité de l'Assomption jà mentionnée, et quoiqu'ils ne s'entrevirent plus tôt que le 17e, et ne furent leurs forces jointes qu'au 23e, si est-ce que l'entrevue se fit dans l'octave, et ladite jonction le propre jour de l'octave, auquel jour fut encore retranchée toute mention ou pratique d'accord ou suspension d'armes avec l'hérétique; et le 7e de septembre, tandis que l'on chantait les premières vêpres de la Nativité en l'église cathédrale, on reçut nouvelle assurée de la prise de Lagny, fondement et principe de notre délivrance, et le propre jour de la Nativité et

Digitized by Google

durant toute l'octave il y entra si grande quantité de vivres et de provisions, qu'elle ne saurait avoir disette de six mois, quand bien il n'y en arriverait d'ailleurs; l'ennemi délogea et s'enfuit devant Son Altesse dans la même octave, à savoir, le 9e et le 10e.

On le repoussa de Paris, si bien qu'ayant entièrement abandonné toutes les places qu'il tenait sur Marne, et le pont de Saint-Cloud qu'il tenait sur Seine, il s'éloigna des environs de la ville, et pourtant son armée s'étant débandée et quasi disparue, elle se trouva totalement hors des trois rivières, et ne s'y trouvant autres gens de guerre que les garnisons des places que tenait l'ennemi; et notre armée, au contraire, entière, victorieuse, maîtresse tout-à-fait de la campagne, et suffisant pour reprendre en peu de jours lesdites places, le commerce commença dès lors à s'ouvrir, et partant monseigneur le Légat, estimant qu'il était désormais temps de rendre publiques actions de grâce à Dieu et à la Vierge Marie de tant de faveurs et bienfaits, il convia les princes et princesses, le parlement et autres magistrats, et tout le peuple, à se trouver à cet effet en l'église Notre-Dame, où le propre jour de l'octave de la Nativité fut solennellement chanté le *Te Deum laudamus* avec l'antienne *Salve Regina*, suivis des oraisons accoutumées et propres au sujet, et ce avec très grande dévotion et pareillement affluence de peuple, au grand contentement et allégresse des gens de bien, qui, après avoir reçu la bénédiction du Légat, se retirèrent tous consolés, chacun en sa maison. Ayant donc monseigneur le Légat rendu ce devoir à Dieu et à la glorieuse Vierge, il envoya le jour suivant faire ses complimens vers Son Altesse et monseigneur de Mayenne, les exhortant et encourageant à l'achèvement

Digitized by Google

de ce qui restait pour l'entière délivrance de Paris. Et voilà comme avec ce bon commencement s'achemine toujours de bien en mieux la délivrance de ce long et dangereux siége, au récit duquel j'ai bien voulu faire quelque mention de ceux qui s'y sont plus vertueusement portés, tant pour ne les frauder en loyer et louange qu'ils ont mérités, que pour exciter et animer les autres à pareille vertu où ils se trouveraient en pareil accident, laissant toutefois par modestie à quelque autre la charge de raconter quels ont été les déportemens et actions de monseigneur le Légat, outre ceux que ci-devant nous avons légèrement touchés, forcés encore à ce faire par la même vérité et ordre de l'histoire.

Je dirai donc seulement de l'ambassadeur d'Espagne, que en toute occurrence il a toujours fait paraître sa prudence et magnanimité, et surtout une incroyable charité envers les pauvres; que les princesses en tous leurs déportemens ont fait paraître un courage viril et très constant, ayant toujours empêché, en tant qu'il leur a été possible, que Paris ne se rendît à l'hérétique; que la vigilance, prudence, sincérité et justice du duc de Nemours et de M. de Lyon, s'est fait remarquer à l'œil et reconnaître pour très excellente en l'administration de leurs charges; que l'on n'aurait su désirer plus de valeur, de hardiesse, de vivacité et de courage qu'il s'en est vu en la personne du chevalier d'Aumale; qu'en la plupart des magistrats de la ville et de ceux de l'un et l'autre conseil, s'est assurée une magnanimité accompagnée de prudence et bon conseil, pour donner ordre à leur possible aux confusions, difficultés et nécessités qui, parmi si grandes perplexités et angoisses, naissaient du désordre qui se voyait coutumièrement

Digitized by Google

en la police de la ville; que parmi les fausses rumeurs qui s'épandaient journellement par la ville, et parmi les entreprises que dressait l'ennemi à toute heure, tant au dedans que dehors, ceux qui, comme a été dit ci-devant, avaient réitéré le serment entre les mains de monseigneur le Légat, ont, conformément à icelui, donné de grandes preuves de persévération et vigilance très soigneuse; qu'il ne s'est moins remarqué de patience et fidélité que de courage et valeur à l'endroit de tous les gens de guerre soudoyés, et notamment des lansquenets et Suisses, exposant librement leur pauvre corps, tout languissant et demi-mort de faim qu'il était, aux continuelles escarmouches et tous autres hasards, pour la défense de ceux qui, sans leur donner pain et paye, ne leur étaient guères moins molestes que l'ennemi même, et tant s'en faut néanmoins qu'ils se soient mutinés ou aient jamais commis quelque insolence, qu'on ait seulement ouï un seul bruit de leur part; ains voyant que le défaut du paiement de leur solde ne procédait de la mauvaise volonté d'autrui, mais d'une telle disette de deniers, qu'il était impossible de recouvrer, sous quelque crédit que ce fût, ni quelques intérêts et assurances qu'on pût offrir, et que le défaut de pain était commun à tous, aucuns prirent parti d'aller chercher ailleurs leur vie, les autres plus accostans aimèrent mieux mendier leur vie de porte en porte, et voir cependant leurs compagnons mourir de male faim à chaque bout de rue, que jamais faire, au moins en général, aucun signe de remuement ou désobéissance, quoique notoirement ils courussent même fortune que leursdits compagnons; que l'on a vu un très ardent et incomparable zèle de l'honneur de Dieu et de la conservation de

Digitized by Google

la religion catholique en la plupart des personnes ecclésiastiques, tant religieux que séculiers; que même n'ont fait difficulté de mettre la main aux armes matérielles lorsque la nécessité l'a requis, et entre les autres se sont valeureusement employés tous les prédicateurs, et notamment les vrais et plus francs docteurs de la faculté de théologie de Paris, et les pères de la société du nom de Jésus, excitant et encourageant à persuader le peuple à la défense d'une si sainte et juste cause, à l'obéissance de leurs supérieurs, à une bonne union et concorde entre eux-mêmes, à l'expiation de leurs péchés, à la fréquentation des saints sacremens, à l'accroissement de charité envers le prochain, à souffrir constamment les nécessités, langueur et travaux, enfin à s'exposer plutôt à toutes sortes de martyres où ils s'offraient marcher des premiers, que de jamais se rendre, sous quelque prétexte de paix que ce fût, à la discrétion de l'hérétique; et certes, par les effets qui s'en sont ensuivis, on a vu à l'œil les excellens fruits que, moyennant la grâce de Dieu, telles prédications ont produits, et se peut dire que, si quelque défaut de police en ce qui concernait le public, accompagné de la malice, inconstance et extrême avarice des faux catholiques et politiques, n'eût apporté quelque peu de nuages et obscurité à la candeur et au lustre de Paris durant ce siége, indubitablement il n'aurait cédé en merveilles et étonnement à autre quelconque dont la mémoire soit parvenue jusqu'à nous, soit celui de Samarie contre Benadab, roi de Syrie, soit de Jérusalem contre Tite Vespasien, d'Athènes contre Démétrius Poliorcète, de Rega contre Denys syracusain, de Sagunte contre les Carthaginois, de Rome contre Marius premièrement, et puis contre Totila, roi des Goths, soit de Perpignan

Digitized by Google

contre les Français, et de fraîche mémoire celui de Samarye en Berry contre les forces catholiques du roi Charles IX; car quoique en ce discours, auquel nous n'avons voulu apporter aucun fard, ni même exactement poursuivre les plus petites particularités, ne se verront si bien représentées les difficultés, langueurs, calamités et horreurs, qu'elles sont pleinement déduites et exagérées par ceux qui ont décrit l'histoire des siéges sus-mentionnés, au lieu que nous n'avons seulement que touché, comme en passant et en gros, les occurrences de celui-ci, si est-ce qu'il ne se pourra qu'il ne se rende toujours très admirable à quiconque prendra le loisir d'examiner les circonstances d'icelui, ayant été soutenu par une des plus grandes et spacieuses villes de l'Europe, située en lieu fertile et abondant en toutes sortes de délices et commodités, remplie de gens de robe longue, d'étudians et marchands, et autres personnes sédentaires et mécaniques, la plupart du peuple étranger à cause de la cour royale qui ordinairement y résidait, du Parlement, de l'Université, du commerce et trafic, de très grandes facilités d'y gagner sa vie, et de l'abondance de toutes choses nécessaires à l'homme; par une ville riche et grande et très commode à toutes personnes, selon la proportion des grades et qualités d'un chacun accoutumé à un gain journalier et ordinaire, par une ville, quoique parfois impétueuse et turbulente, non toutefois constante à supporter longuement les travaux, mésaises et incommodités de la guerre, comme n'étant belliqueuse, mais pleine de délicatesse et nullement accoutumée à souffrir; par une ville finalement divisée en plusieurs factions, l'une desquelles ne visait qu'à trouver les moyens de s'accommoder avec l'ennemi, remontrant que ce siége n'était

Digitized by Google

contre la tyrannie, cruauté ou barbarie des Turcs, Maures ou Sarrazins, mais pour dénier obéissance à un prince du sang légitimement descendu des rois ses prédécesseurs, qui ont accoutumé d'être honorés et révérés des Parisiens, et généralement de toute la France, plus que tout autre peuple ou nation n'a jamais honoré ni respecté ses princes; à un prince qui, hors l'empêchement de l'hérésie, était sans controverse légitime successeur de la couronne, qui donnait espérance de se faire catholique, assurant cependant qu'il ne serait rien innové à la religion catholique, ains promettait de l'avoir et maintenir toujours en sa protection; qu'à cette cause il était suivi de tous les autres princes du sang, de la plupart de la noblesse et de gendarmerie française de plusieurs villes et provinces entrées du royaume, et pour la plupart catholiques, distribuant ses grâces et faveurs en chacune d'icelles, comme il ferait pareillement aux Parisiens, selon les offres qu'il leur en avait fait faire et faisait chaque jour, leur ayant toujours offert, depuis la mort d'Henri III, toutes les conditions qu'ils avaient pu désirer pour leur particulière commodité et assurance; que si bien, quant à sa personne, il faisait profession d'autre religion que les rois ses prédécesseurs, c'était un défaut personnel, qu'attendu l'assurance qu'il promettait de la religion catholique, plutôt qu'un défaut de puissance, dignité et refus royal, duquel partant on ne devait faire guère beaucoup plus d'état, alors même qu'il y persévérât, mais s'en remettre du tout à lui, comme n'y allant en ce fait que du salut particulier de son ame et notamment en ce royaume, auquel, combien que les rois prédécesseurs, quant à leurs personnes, n'aient jamais forligné de la vraie foi et religion catholique, si est-ce toutefois

Digitized by Google

que durant le règne des trois derniers, tout le royaume et Paris même s'était trouvé en pire état, se soumettant à des conditions beaucoup plus iniques; à savoir, de souffrir le commun et indifférent exercice de l'une et l'autre religion, et la commune conversation avec les hérétiques, et étrangers et tous citoyens; ce qui était toléré par les rois susdits, en vertu de plusieurs et divers traités de pacification qui, dès le jour qu'on laissa l'hérésie s'écouler et prendre pied en France, ont été faits, reçus et approuvés par les corps et communautés du royaume, et notamment par la cour de Parlement; que Paris toutefois ne s'était jamais remué pour y apporter quelque violente résistance, tant s'en faut qu'il s'y soit opiniâtrément opposé de la façon qu'il y fait à présent, aimant mieux souffrir les incommodités, pertes et calamités d'un si long et étroit siége, que rendre obéissance à son roi légitime, sous le seul prétexte qu'il est hérétique. Et ceux qui suivaient ce parti étaient pour la plupart gens de longue robe, parmi lesquels se trouvaient, ce qui est à déplorer, quelques ecclésiastiques et des plus riches marchands qui sont les principaux nerfs de la ville. Ceux-ci donc, et ceux encore qui, après le massacre de MM. de Guise, pour le soupçon qu'on avait d'eux, avaient été menés en prison, se prétendant offensés en leurs personnes, honneurs et moyens, par la mort et bannissement de leurs parens, par l'emprisonnement de leurs propres personnes, par les extorsions et confiscations de leurs biens et choses semblables, donnaient à la ville juste occasion de craindre que durant le siége ne s'en dût ensuivre quelque sédition, selon que les occasions s'en présenteraient, vu les moyens que pouvaient avoir tels partisans de faire soulever le menu peuple assez prompt

Digitized by Google

de soi-même à se mutiner, voire pour cause légère, bien souvent injuste et contre sa propre commodité.

Et certes la merveille s'augmentera davantage, considérant qu'une telle ville prit cette résolution de tenir après avoir aucunement goûté des fruits d'un siége plusieurs mois auparavant la bataille d'Ivry, à savoir depuis la route que le duc d'Aumale reçut à Senlis par le duc de Longueville, ou pour le moins depuis le commencement du mois de juillet de l'an octave IX, lorsque Henry III se présenta avec toutes ses forces ès environs de Paris, et qu'ayant pris plusieurs places circonvoisines, les vivres lui furent retranchés, ensemble le commerce par terre du côté de la Normandie et de la Picardie, et celui des trois rivières pour la plupart qui dès lors n'a jamais été entièrement libre : se voyant par ce moyen du tout privé de celui de la mer, chose qui lui tourne à très grand préjudice et dommage; outre l'incroyable intérêt qu'elle souffre de se voir forclose en trafic et correspondance qu'elle soûlait avoir en toutes les principales places, et qu'outre tout cela fut surprise lorsqu'elle se trouvait enveloppée et plongée en si grandes disgrâces, difficultés et nécessités, que celles que nous avons touchées en la suite de ce discours, après lesquelles en arrivèrent deux autres, comme de surcroît, assez considérables. L'une d'icelles procédait des lettres qui étaient écrites de Rome, de la part du duc de Luxembourg, et de la ville de Tours, de la part des cardinaux de Vendôme (1), touchant les grandes et signalées faveurs qu'ils se disaient recevoir du pays avec quelques interprétations, hors de toute apparence néanmoins, de la bonne in-

(1) Non lisible.

Digitized by Google

tention de Sa Sainteté en leur parti, et du soin qu'elle se montrait avoir du salut et repos d'un chacun, lesquelles lettres, accompagnées de quelques autres inventions, l'ennemi faisait sonner par la ville en bonne quantité par l'artifice accoutumé de ceux qui faussement se disent catholiques, pensant par telles ruses aliéner la volonté des Parisiens, de la dévotion qu'ils portent à Sa Sainteté et au siége, et par conséquent les induire à ne tenir pas grand compte de ce qu'ils appellent une petite formalité et scrupule, à savoir de la défense et manutention de l'ancienne splendeur et dignité de la religion catholique qu'ils savaient bien être l'unique fondement de leur résolution de vouloir soutenir ce siége, et pour lever quant et quant toute la créance et autorité que monseigneur le Légat s'était acquise en l'opinion du peuple, sachant bien que de sa présence et bon conseil dépendait en bonne partie la constance de ce peuple, pour le grand amour et confiance qui réciproquement s'était nourri et enraciné entre eux; l'autre de ces difficultés était le bruit qu'on faisait aussi savoir avec le même artifice qu'il n'était sûr d'introduire en ce royaume les forces espagnoles qui néanmoins étaient l'unique espérance du secours qu'ils attendaient, pour le danger qui s'en pourrait ensuivre de quelque altération d'état, sous prétexte de la défense de la religion catholique; et même si elles y entraient si fortes que de pouvoir faire tête à l'ennemi, de lui donner la loi, attendu mêmement les jalousies qui de long-temps ont régné entre ces deux couronnes et nations.

Quiconque se représentera donc comme Paris quasi fait, ainsi que venons de dire, ait méprisé et surmonté tant de traverses et difficultés, les estimant ou fausses ou nullement considérables, au respect de ce qui est

Digitized by Google

dû à l'honneur de Dieu et à la religion catholique, son unique objet, comme il s'est résolu sous la protection Saint-Siége de la sincère piété du Roi catholique et de la prudence de monseigneur le Légat de soutenir le siége, comme de fait il l'a soutenu avec une magnanimité et tranquillité d'esprit incroyables, souffrant toutes les sortes de calamités avec une patience très exemplaire et sans faire bruit; en particulier, comme la vigueur du courage s'est vu augmenter en icelui à mesure que les forces corporelles et les moyens externes vinrent à manquer et diminuer, comme avec le continuel tonnerre des canons, qui de part et d'autre ne cessaient à crier jour et nuit, il avait toujours devant les yeux le triste spectacle, et des boutiques, soit des marchands et artisans, toutes fermées et sans aucun commerce, et des morts et blessés qu'on rapportait à toute heure des escarmouches, outre les maladies et mortalités naturelles qui s'en ensuivaient : nonobstant toutes ces misères, il est néanmoins toujours demeuré ferme comme un rocher avec une perpétuelle volonté de pâtir encore davantage pour l'honneur et amour de Dieu, quand sa divine justice eût voulu permettre qu'il eût duré encore plus longuement, plutôt que jamais se départir de la ferme résolution, par eux jurée, de ne se rendre à l'hérétique; quiconque, dis-je, ne considèrera ces particularités, l'égalera, non seulement aux villes de Samarie, Jérusalem, et autres susmentionnées, mais le jugera encore signalé et remarmarquable d'une piété et constance d'autant plus illustres et héroïques que les qualités et circonstances de ce siége se voient pour plusieurs respects de raisons déduites, fort différentes et dissemblables de ceux desdites villes; mais plutôt celui-là se prendra à magnifier et louer Dieu pour la bonté et miséricorde dont il a usé

Digitized by Google

envers cette ville, se remettant en mémoire que ce Paris qui a tant souffert, et de son propre mouvement s'était résolu à vouloir souffrir encore plus long-temps telles et si grandes extrémités, c'est ce même Paris qui, naguère élevé jusqu'à la hauteur des cèdres du Liban, sur le mont des prospérités et richesses, acquises non sans servitude, dépendues abusivement en luxe, excès, viandes, vêtemens, impudicités et autres ordures, qui, s'étant forgé, s'il faut ainsi dire, des idoles de sensualité, avait oublié et mis du tout en arrière l'honneur et révérence dus à sa divine majesté, sainteté et immaculée loi qui plonge au plus profond de toute malice et impiété, venait presque à pousser hors de ses entrailles l'impie et détestable voix du fol et insensé: *Non est Deus!* convenant au pernicieux conseil du jeune roi Charles IX; introduisant jusques en ses faubourgs le public exercice de l'impiété calviniste, et permettant à la sotte curiosité de ses enfans, comme à une curieuse et malavisée Dina, non seulement qu'ils allassent en grandes troupes ouïr les prêches et voir les cultes de ces excommuniés, mais aussi qu'ils s'en retournassent sacrilégement corrompus, sans faire due et juste punition, ni des corrupteurs ni des corrompus, en grand danger de demeurer entièrement pollués et pour tout jamais, si la divine bonté, excitée à ce pallier, et les paroles des gens de bien qui n'avaient encore fléchi en telle extrémité, se servant de l'occasion de ces mariages que chacun sait, ne lui eussent fourni le couteau pour en faire la vengeance, qui n'ayant été entière, ni l'héroïque exemple des sages enfans de Jacob bien imité; au contraire, plusieurs ayant été épargnés, et notamment de ceux qui s'étaient ramassés aux faubourgs, cela a été cause qu'après le

Digitized by Google

premier effort, ces mêmes enfans retournant à leur vomissement, et par ce même à son accoutumée dissimulation et damnable négligence, s'enfonçant dans les vices plus avant et pis que jamais, à cause de la démonique connivence de Henry III, le duc de Guise, comme un nouveau Moyse, se serait écrié : « S'il n'y a aucun qui aime le Seigneur, qu'il soit de mon côté, » laquelle voix ayant réveillé en Paris cette supérieure partie de l'ame, j'entends la raison combattue à la vérité, mais non jamais et entièrement abattue, si que prenant les armes contre la sensualité qui l'opprimait, il se rangea promptement à l'obéissance d'un si grand capitaine; mais la même divine Providence, ne se contentant pas cette fois de ce premier mouvement et réveil, a voulu permettre pour toujours d'autant plus affermir l'une, exactement mortifier l'autre, qu'il a souffert, héroïquement soutenu diverses afflictions l'une après l'autre, et qui est encore plus grief, causées de ceux ou de leurs satellites et complices, lesquels il avait épargnés, et dans les faubourgs notamment où premièrement fut semée l'impiété, et par après retrouva garantis du juste glaive ceux par la main desquels ils ont été détruits, ruinés, brûlés; et que la même ville, tout ainsi que l'or en la fournaise, par le feu des tribulations de ce siége, qui lui ont été livrées par telle manière de gens, s'est tellement purgée de toute sensualité, que, nette de toute vapeur et fumée de présomption, elle a pu finalement reconnaître tout le monde avec elle, que tous les travaux qu'elle a soufferts sont provenus de la divine justice, et que l'inspiration de se résoudre à les soutenir, et la constante humilité à les reconnaître et recevoir comme venant d'icelle, et les porter patiemment pour la gloire de

Digitized by Google

son saint nom, sont œuvres de sa miséricorde qui a voulu que, non seulement cela lui servît de châtiment pour ses fautes passées, mais encore lui aidât à mériter la grâce de laquelle seulement elle doit reconnaître sa délivrance, Dieu ayant prononcé par la bouche de son prophète : « *Ego occidam et ego vivere faciam,* « *percutiam et ego salvabo, et non est qui de manu* « *meâ possit cavere.* » (Dav. 32.) Et en un autre lieu : « *Nisi Dominus custodierit civitatem, frustrà vigilat* « *qui custodit eam.* »

CONCLUSION, RECONNAISSANCE ET REMERCIEMENT A DIEU.

Que Paris donc rentrant en soi-même avec profonde humilité de cœur et componction de larmes, et lui demandant pardon de ses fautes passées, lui rende grâce des bienfaits et faveurs présentes, et lui promette de n'être pour l'avenir si indulgent à tolérer aucun reste d'hérésie, ains de chasser et bannir de soi toute pollution et anathème, vu que sa divine majesté lui a fait connaître par expérience *qui est Dominus Deus suus;* et puis en allégresse de courage et de confiance spirituelle, joyeusement en signe d'actions de grâces et de reconnaissance :

« *Benidicite, gentes, Deum nostrum et auditam* « *facite vocem laudis ejus.* »

« *Introibo in domum tuam, et in holocaustos red-* « *dam tibi vota mea quæ distinxerunt labia mea.* »

Et s'acquittant en effet du vœu qu'elle lui a fait et réitéré par le dernier verset de ce psaume, qu'icelle ait soin d'envoyer en toute humilité et dévotion pour l'accomplir en la sainte église de Lorette, assurée

Digitized by Google

qu'étant en la protection de l'immaculée Vierge, mère de grâce, et seule exterminatrice et vengeresse de toutes les hérésies de l'univers, elle lui arrachera entièrement icelles et le soupçon même, ensemble la timidité et inconstance qui loge ès esprits de ces catholiques que vulgairement on nomme politiques, lui impétrant de son cher fils, notre sauveur, la grâce d'avoir un bon Roi catholique et vraiment très chrétien et zélé, et avec icelui la paix et union de tout le royaume, à laquelle par le présent exemple aussi pieux que prudent elle a ouvert la porte et montré le chemin aux autres villes du royaume, ses confédérées, les encourageant à la conservation d'elles-mêmes par celui de sa réjouissante vertu et réformation de soi-même en mieux; étant chef du royaume elle donnera, moyennant la grâce de Dieu, aux autres membres d'icelui une influence d'esprit, de révocation d'ame, de sapience et intelligence, que je supplie Dieu vouloir départir par sa divine bonté.

Ainsi-soit-il!

Digitized by Google

REMONTRANCES

AU DUC

DE MAYENNE,

PAR UN BON CATHOLIQUE (1).

[Nous avons pensé que ce morceau historique, qui de même qu'aux Manuscrits de la Bibliothèque royale, suit ici l'*Histoire particulière* qu'on vient de lire, contribuerait à faire connaître plus complètement à nos lecteurs la position de Paris et de la France au milieu de la lutte des ligueurs et du parti royal. Les détails renfermés dans cette seconde pièce sont plus intimes, et montrent mieux les menées secrètes qu'avait à vaincre le prince qui

Confondit et Mayenne, et la Ligue et l'Ibère.]

Monsieur notre grand-maître, pour ce que vos desseins sont fondés sur les révoltes et émancipation de l'état populaire, vous tenez imprimerie en votre hôtel, et n'est jour que d'icelle ne sorte quelque discours artificiel pour tâcher à émouvoir les plus niais et crédules

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits, n° 8931.

Digitized by Google

dont cet État abonde par trop, afin que par l'émancipation de la raison et de son devoir naturel, vous lui puissiez plus aisément faire perdre le respect qu'il doit porter à la dignité royale et au magistrat; sous l'ancien manteau fait le bon et le paisible prétexte de la religion, ces discours et livres sont comme avertissement des avertissemens. *Le manifeste*, *la Défaite des Reitres par M. de Guise*, *l'Union des catholiques*, *les Lettres de d'Épernon au roi de Navarre*, *les Cruautés faites au Mans par d'Épernon et autres*, *l'Entrée magnifique du roi à Rouen*, et autres attrape-peuple. Ces livrets, négligés par le Roi et son Conseil, sont néanmoins si pleins d'artifices, que nous avons vu par iceux un désespoir et rage imprimée au cerveau du peuple le plus imbécile; nous voyons l'autorité royale foulée aux pieds; nous voyons l'honneur appartenant au Roi lui être finement et sans faire semblant de rien ravi, et en échange lui être rendu tout vitupéré; car tels discours sont en apparence tout d'or et de miel, mais il y a bien de la sophistiquerie; vous connaissez prou qu'il y a de l'imprudence, très bien, mais tous traits vous sont bons pourvu qu'ils portent, et puis quand gens d'honneur vous en parlent, vous remettez tout sur votre sœur.

Depuis quelque temps vous en avez publié un, sorti peut-être de votre imprimerie, au moins il a été fort bien reçu parmi les vôtres, par lequel on fait comparaison de moi à Gaveston, livre certes assez plaisant. Toutefois, homme du monde ne sait mieux que vous s'il y a plus de raison que d'artifice. Vous dites qu'au très grand malheur et scandale de notre patrie, ne savez que trop les desseins de notre Roi. Le discours n'est que trop bon pour les gens que vous voulez qui

Digitized by Google

le lisent; ainsi ont de tout temps fait ceux qui ont voulu remuer et altérer la grandeur et splendeur des monarchies et républiques. Les histoires romaines sont pleines de tels exemples, nos chroniques en crèvent à notre grand malheur. Je mets en ce présent discours un exemple par lequel vous vous verrez peint au vif; lisez-le hardiment, je n'y mets ni bouffonnerie ni imposture; aussi ne l'ai-je dédié à la populace qui passe devant le palais, comme vous faites les discours de votre presse, ains aux gens honnêtes et vertueux qui lisent quelquefois nos annales et en font leur profit. J'ai tiré cet exemple de la vie de Charles VI. En votre livret, il y a, au contraire, à pleurer à cause des grands maux que je représente aux vrais Français. Au vôtre, vous avez oublié exprès à dire que Gaveston (très habile homme, du reste, par lequel le roi d'Angleterre faisait très bien affaires tant dehors que dedans le royaume) était Français et par ainsi étranger, et que ce seul point faisait perdre patience aux Anglais naturels, et principalement aux grands. Quant à moi, je suis Français, Dieu merci, non pas Anglais, gentilhomme, et fils du sieur de La Valette, brave guerrier, appelé par l'histoire catholique des troubles que vous et les vôtres avez fomentés en France, *le fléau des Huguenots;* vous y avez bien oublié autres choses, mais je tâcherai, si je puis, à ne rien oublier en une comparaison que je fais ici de Jehan duc de Bourgogne.

Il était fils d'un fils de France, et vous êtes fils d'un enfant de Joinville. Il était riche et héritier d'un puissant prince souverain, vous êtes aussi riche par la faveur de nos rois et maniement des finances, mais héritier d'un petit cadet de Lorraine. Il s'appelait Jehan; tout le monde sait bien votre nom. Ce Jehan,

Digitized by Google

duc de Bourgogne, eut un père qui, étant touché de ce mauvais feu d'ambition, voulut empêcher que le duc d'Orléans, frère du Roi, ne gouvernât les affaires durant l'imbécillité et maladie du Roi, et n'y eut pierre qu'il ne remuât pour le supplanter. Il n'y eut artifices, il n'y eut calomnies, impostures, ni violences, qu'il ne mît en avant pour le désarçonner. Louis de France, duc d'Orléans, pour s'opposer à ses attentats, fut contraint de se fortifier d'amis et de deniers, et par ainsi forcé d'avoir recours aux remèdes extrêmes, et de fouler le peuple par impôts et tailles extraordinaires. Voilà ce que le Bourguignon demande; car, mettant ses efforts en apparence devant le peuple de faire casser ses impôts, il est adoré des Parisiens et déclaré protecteur du bien public, et le duc d'Orléans maudit, exécré et estimé par la populace perturbateur du repos public.

Vous aussi avez eu un père et un oncle qui, étant touchés de ce malheureux feu d'ambition, voulurent empêcher que les princes du sang, ni autres, approchassent du gouvernement des affaires durant la minorité du roi François II, et remuèrent le ciel et la terre pour supplanter iceux princes, et n'y oublièrent artifices quelconques pour les désarçonner. Louis de Bourbon, prince de Condé, plus par désespoir que par bon conseil, pour opposer à leurs attentats, fut contraint d'avoir recours à des remèdes, et de s'aider, comme l'on dit, de Dieu et du diable. Voilà votre race et maison au monde; car, étant employés pour réprimer en vain l'insolence et audace des huguenots, bien que ce fût au prix du sang et suc de toute la France, sans beaucoup avancer, à cause que la huguenoterie opérait plus pour l'envie de votre

Digitized by Google

maison que pour le zèle de leur religion, ils sont adorés des Parisiens et déclarés protecteurs de la religion, comme en apparence ils étaient, et le prince de Condé maudit et exécré par eux et estimé perturbateur du repos public. Le père du Bourguignon mourut en la poursuite de ce bien public; votre père fut tué de guet-apens, et est aussi mort en sa poursuite sainte et simulée de la religion. Louis d'Orléans, prince du sang, est tué de guet-apens sur sa défensive; Louis de Bourbon est tué aussi de sang-froid sur sa défensive. Voyons maintenant par ce discours, si Jehan, étant entré au prétexte de son père, avança plus le bien public que vous, prenant le même prétexte du vôtre, avez avancé le rétablissement de la religion. Le bien public et prétexte du Bourguignon causa à la France une myriade de maux, comme vous verrez ci-après; de même, la protection de la religion, qui est votre prétexte, jointe aux animosités et jalousies, a pareillement produit tant de désordres, que si nous n'étions déjà accoutumés et endurcis aux flots de tant de misères et calamités, il nous serait impossible d'en ouïr seulement parler.

Or, le roi Charles VIe désirant, sans faire semblant de rien, réparer la faute que Charles-le-Quint, son père, avait faite, en apanageant trop avantageusement Philippe, duc de Bourgogne, après la mort d'icelui, s'avise, mais bien tard, de renvoyer Jehan, son fils, dont est question, en ses terres et seigneuries de Flandre et de Bourgogne, et ce pour arrêter le cours violent de ses audacieuses entreprises. Notre roi Henri IIIe pareillement, ayant été témoin oculaire, et par manière de dire, fauteur de vos déportemens, monsieur notre grand-maître s'avisa, mais bien tard, de vous renvoyer

Digitized by Google

chez vous, et d'arrêter le cours de vos secrètes entreprises : première cause de nos malheurs (dont nous en voyons les éclats), craignant qu'à la fin ses membres étant par vous mutilés, vous ne voulussiez attenter à sa propre tête. Mais la grandeur des États, des moyens et créances qu'avez reçus de cette couronne, a été telle, vos pratiques tant pleines d'artifices, vos intelligences, tant dehors que dedans le royaume, si communes et manifestes, bref vos attentats si audacieux, que vous avez su traverser la volonté et la résolution des beaux desseins de notre Roi, qui étaient de vous contenir tous tant que vous êtes de grands, ès bornes de raison, et couper chemin à votre ambition et jalousie, pour puis après, pourvoir plus heureusement qu'on n'a fait au rétablissement de la religion, dont il fût bien venu à bout, s'il en eût pu croire, ce que tant de fois on lui avait crié, que félonie et ingratitude eût pu loger *dans* le cœur d'un vassal, comme vous êtes à sa couronne. Le Bourguignon déguisant son maltalent contre le duc d'Orléans, le fondait sur ce qu'il avait opinion qu'il avait honni l'honneur de sa femme, et vous commençâtes à déguiser votre mécontentement sur l'opinion qu'aviez qu'un des mignons poursuivait l'honneur de la vôtre. Mais je crois que l'un et l'autre vous gratiez où il ne vous démangeait pas. Ce prétexte ne fut assez puissant au Bourguignon pour se prévaloir contre l'Orléanais, donc il mit en avant le bien public; votre reculement aussi et ses indignités n'étaient assez patens pour renverser la France comme vous faites, si vous n'eussiez mis en jeu la défense de la religion.

Le duc d'Orléans, pour s'opposer aux efforts et menaces, et au prétexte du Bourguignon, et autant contraint comme auparavant se fortifier d'amis et de de-

Digitized by Google

niers, et de fouler le peuple de tailles, que pour acheter les hommes et les places pour nuire au Bourguignon, comme le duché de Luxembourg et autres places, et bien que cela se fit avec iniquité, si ne sut-il lever de deniers assez pour empêcher que l'autorité du Roi et lui ne fussent foulés aux pieds par l'ambition du Bourguignon. Cependant voilà ce que demande le Bourguignon qui ne désirait meilleur traitement aux Parisiens et Français, pour toujours jouir de ce beau titre de protecteur du bien public. Notre roi de même, désirant toujours fortifier son dessein, et contraint de reculer ceux de Lorraine et les princes catholiques pour les rendre plus traitables, et de laisser le Roi de Navarre et prince de Condé ronger leur frein avec leurs associés en leur exil, qui tous ensemble avaient réduit la majesté de nos rois devant leur minorité au sac et aux emprunts pour leur rogner les ailes, et se rendre maître des places que les partisans tenaient, et des cœurs de la noblesse partialisée, est contraint d'avoir recours aux remèdes extrêmes, fait de non pareilles dépenses, tant artificielles que nécessaires, donne des pensions, tant dedans que dehors le royaume, fort exorbitantes et tant publiques que particulières, lève des tailles et impôts extraordinaires, et bien que ces tailles aient été iniques et étranges, c'est grand cas qu'elles n'ont été suffisantes pour vous contenir, tous tant d'un côté que d'autre, en votre devoir, et n'ont pu empêcher pour cette fois votre dessein qui a toujours été de faire soulever le peuple, qui ne connaît encore ce que vous avez dans le ventre. Ces remèdes donc, et ces tailles imposées, voilà où vous attendiez le Roi et ses mignons, voilà ce que vous demandiez. Vous vous faites adorer

Digitized by Google

des Parisiens, et proclamer protecteur de la religion et du bien public.

Le Bourguinon de son temps, en telle occurrence, fit faire une déclaration, par manière de remontrance, au Roi, sur laquelle voici ce que l'histoire opine: Voilà les belles remontrances que faisait ce mauvais garçon, le duc de Bourgogne, plus pour gagner la bonne volonté du peuple, et pour désir de gloire et de louange, que pour servir aucun zèle du bien du peuple. Jusques ici l'histoire. Vous, au pareil cas, avez fait naguère publier une kyrielle de remontrances, de déclarations, de manifestes et humbles requêtes au roi, et tels attrape-peuple, sur quoi voyons ce que presque tous les évêques, toute la noblesse et le magistrat en croient, et ce que les plus avisés et meilleurs Français disent tout haut : voilà de beaux prétextes et de beaux artifices que M. de Guise met en avant, pour subtilement remuer l'ordre de notre monarchie. Est-il possible, disent-ils, si ces remontrances et entreprises qui servent de prétextes, étaient si saintes, que des gens et soldats de fortune seulement, des gens malencontreux et désespérés, des Albanais ou bannis d'Italie, des gens enfin de sac et de corde pour la plupart, en eussent été les seuls fauteurs et entrepreneurs, et les motifs de guerroyer les hérétiques. Il faut donc bien dire qu'il y a je ne sais quoi au fond du sac que les aveugles ne voient pas, puisqu'il n'y a que telles gens et et le menu peuple innocent qui y applaudisse, si ce n'est par force ou artifice : tels ou semblables sont les discours que tiennent les gens de bien. A la vérité aussi, ôtez MM. les cardinaux de Bourbon, qui y est pour son intérêt particulier, et de Vendosme, son ne-

Digitized by Google

veu, qui y est par bienséance, et cinq ou six gentilshommes font le reste. Je me recommande au nombre des aveugles et innocens; je mets tant de bons bourgeois gagnés par libelles, prédications apostées, tant ès paradis et assemblées expressément faites qu'ailleurs, lesquels néanmoins doivent être réputés, comme de fait ils sont, saintement zélés, pourvu qu'ils aient plus en recommandation l'honneur de Dieu et du Roi que vos desseins et passions.

Monsieur notre grand-maître, revenons à notre comparaison. Le Bourguignon, par ses belles déclarations et remontrances, gagne du tout le cœur et la bonne grâce des Parisiens, et rend le nom du duc d'Orléans cent fois plus odieux que n'est pour le jourd'hui celui du roi de Navarre; étant néanmoins contraint céder à la volonté du Roi et au duc d'Orléans, se retire chez soi; mais pour entretenir toujours son crédit, fait une feinte levée de boucliers pour aller assiéger Calais, détenu par les Anglais sur les Français. Mais le roi et le duc d'Orléans, connaissant que la belle et spécieuse entreprise de Calais était une feinte entreprise, et que ce serait au reste mal à propos d'irriter en vain l'Anglais en secondant le Bourguignon qui ne jouait ce jeu que pour demeurer armé, au lieu de l'autoriser, ils l'en firent désister, dont il fit bien son profit, publiant partout ses doléances, et principalement à Paris. Vous aussi, Monsieur, par les livrets de votre imprimerie, et par vos belles et saintes déclarations, avez su gagner du tout le cœur des Parisiens, et avez rendu le Roi et son Conseil plus odieux que n'était alors celui d'Orléans. Néanmoins, contraint de céder à la volonté du Roi, vous vous êtes premièrement retiré chez vous; mais, pour entretenir toujours votre crédit, vous avez fait

Digitized by Google

une feinte levée de boucliers pour aller assiéger Sedan; et le Roi et son Conseil, connaissant la belle et spécieuse entreprise de Sedan n'être qu'un attrape-peuple, regardèrent comme mal à propos et sans raison d'assiéger telles places, avec si peu de forces d'apparence, et comme votre père, qui par telles menées et pratiques fonda son crédit à Paris, qui par après se rendit maître de la ville et de la personne du Roi, vous arrivâtes en la même façon à Paris, il y a environ deux ans, accompagné de vos amis, gens désespérés et malcontens pour la plupart, au grand contentement des Parisiens. Ce fut lors que par menées secrètes vous faisiez entendre en foi et en conscience que le Roi vous faisait grand tort, et que si Sa Majesté eût voulu, vous eussiez pressé et pris Sedan; mais qu'il y avait de méchans politiques. Tels étaient-ils voirement qu'ils ne mettaient police à vos secrètes factions, tels qu'ils étaient cause de cela. Vous aviez aussi des hommes, j'en nommerais bien deux douzaines, tant simples que jurés, qui allaient de maison en maison confirmer les volontés de vos factieux, leur montraient des lettres qui disaient d'or, leur faisaient signer la présente ligue, bref qui n'oubliaient rien de ce qu'ils voyaient avoir jadis tant profité au Bourguignon, et tout pour notre mère sainte Eglise. Le recteur et beaucoup de particuliers vous furent applaudir et remercier du grand soin qu'aviez d'eux et de leurs femmes et enfans, et des travaux que vous preniez pour notre mère sainte Église. Par telles menées, brigues et intelligences, vous fondâtes lors à Paris le crédit qui vous a donné la hardiesse de vous en rendre usurpateur par une émotion populaire, sans respect aucun de l'autorité royale.

Le duc Jean de Bourgogne avait pour ennemi le

Digitized by Google

duc d'Orléans, et maintenait en apparence qu'il ne le haïssait point, ni ceux de sa faction, sinon en tant qu'ils étaient ennemis du bien public. Toutefois tous, et princes et grands du royaume, lui étaient contraires. Quant à vous, vous maintenez en présence, le roi de Navarre être seul votre ennemi, et néanmoins en effet vous montrez évidemment que le Roi, les princes de son sang, les grands seigneurs du royaume, les nobles, les officiers de la couronne, les parlemens libres de France, et tous les principaux magistrats, maires et échevins libres des villes, pour vous être contraires, sont vos ennemis; car vous faites prêcher par les prédicateurs de votre faction que tous ceux qui ne sont de votre ligue, sont huguenots, politiques, épernonistes, et autres tels noms odieux au peuple aveugle.

Le Bourguignon ne fondait son crédit que sur l'état populaire et son prétexte du bien public; votre crédit n'est entretenu que de l'état populaire, et votre prétexte aussi est le bien public avec la religion. Il est vrai que le Bourguignon était assisté de beaucoup de seigneurs de marque, ses sujets et vassaux, mais vous n'avez point de sujets de telle étoffe; vous n'êtes assisté que d'Espagnols, Albanais, malcontens, et du reste des grands pays de Champagne; en récompense votre prétexte est plus plausible et puissant que le sien, aussi ne put-il tellement avancer et conduire ses desseins pour se rendre maître de Paris, qu'il ne fût contraint enfin faire audacieusement et impudemment meurtrir le duc d'Orléans, et tout pour le bien public. Votre prétexte a été si bien reçu du peuple et si plein de plus, que vous manquant le pouvoir et moyen

Digitized by Google

d'attenter choses si ardues et odieuses, vous avez su mutiner la populace de Paris, et lui avez fait quitter le parti de son Roi pour tâter du vôtre, si ce n'est qu'on pouvait dire que votre audace et impudence n'est moindre, ains plus grande que celle du Bourguignon; car cet ambitieux étant prince du sang, il osa attenter à la vie d'un autre prince du sang, comme lui. Mais vous, cadet de Lorraine, sujet, vassal, officier et bénéficiaire de la couronne de France, qui avez reçu tant de dons éminens, tant de faveurs et tant d'éclat dans cette patrie, avez toutefois osé attenter à l'honneur sacré de la royauté que tous avez vergognée et rendue pleine de vitupère en ce dernier acte effronté, au grand scandale de la nation française qui en est toute confuse, et le sera encore davantage quand ceux qui naîtront après nous viendront à lire qu'un tel Roi que le nôtre, portant loz de si grandes victoires et de deux couronnes, a été trahi si malheureusement par une sédition des Parisiens, suscitée par votre ligue, et tout pour notre mère sainte Église. En conscience, monsieur de Guise, cela, comme vous voudrez par votre imprimerie et bagatelles, si ne croirais-je jamais que notre mère sainte Église vous ait conseillé cela, elle est bien plus modeste : cela est bon pour un huguenot, non pour un catholique; cela est bon pour un prince d'Orange ou étranger comme vous, non pour un qui est jaloux de l'honneur des Français ; cela pourra bien excuser le pauvre peuple dont la plupart pense bien faire, mais non pas vous qui savez trop bien que faites toutes ces choses pour vous installer parmi la confusion; aussi croira-t-on plutôt que c'est votre ambition et jalousie, causées pour être reculé des faveurs

Digitized by Google

et gouvernement des finances que vous avez toujours maniées. M. le maréchal de Retz semble avoir été plus sage que vous.

Pardonnez-moi, monsieur, si je me jette en invectives; c'est à l'imitation de l'histoire qui dépeint votre prototype; Jean de Bourgogne, à l'ambition duquel elle donne toujours des atteintes en passant, comme vous pouvez voir en la vie de Charles VIe, où je vous renverrai sans plus particulièrement comparer ses actions aux vôtres; car, pour avoir plus tôt fait, je confondrai en bloc les déportemens de l'un et de l'autre. L'historien à tout propos appelle le Bourguignon, tantôt le flambeau, la torche et le tourbillon de la France, tantôt mauvais garçon, tantôt Jean-sans-Peur, tantôt plein de piperies, étant néanmoins durant sa vie estimé par le peuple, le saint protecteur du bien public. Je vous fais juge comme l'on vous appellera par nos annales après tant de souffrances que vous préparez à cet État misérable, quoique la populace vous estime maintenant l'apôtre de France et protecteur de la religion. Tant que le Bourguignon vécut, il fit un million de maux et de désolations, lesquels il fit finement imputer au duc d'Orléans. Tous les maux, ravages, pestes, famines et calamités, que nous endurons depuis quatre ou cinq ans, viennent à cause de votre prétexte, et néanmoins vous les faites imputer, par l'artifice de votre imprimerie et crédulité de vos prédicateurs, à nos ennemis. Le dernier orage et inondation des reitres sur nos misérables provinces a été sans doute à la suscitation des hérétiques; mais qui en a été la première cause, sinon vous qu'aviez votre affaire d'aller agacer une si puissante nation si vous n'étiez assez fort pour après l'empêcher d'entrer? Cette armée donc a ravagé cent

Digitized by Google

lieues de pays, marchant la craye à la main, sans que l'ayez pu empêcher d'un pas, jusqu'à ce que l'armée royale vous fit épaule, qui l'ayant arrêtée sur cul, vers la rivière de Loire, et réduit les Suisses protestans à prendre parti, vous donna le loisir et les moyens de surprendre de nuit cinq ou six cents reitres sur cette puissante armée; et toutefois vous fîtes tout soudain publier par votre imprimerie, l'entière défaite des reitres avoir été faite par vous, tellement qu'entreprenant finement sur l'honneur et sagesse du Roi, au lieu de loz vous lui attribuez vitupère parmi le peuple qui aime toujours mieux croire selon sa passion que d'y aller voir, ressemblant en cela et en tout ce que vous lui faites faire contre le Roi à l'araignée qui convertit tout en poison.

Je me tairai du faux bruit que calomnieusement vous fîtes courir sur la défaite de feu M. de Joyeuse, et perte de la noblesse, dont les hérétiques vous ont beaucoup d'obligation. Je me tairai de la reprise et désolation de Montélimart, où tant d'honnêtes gens sont morts pour avoir été aveuglés de votre ligue.

Je me tairai aussi, de peur d'être trop long, de tous les artifices dont vous usez pour faire retorquer ces pertes et scandales sur notre Roi ou les siens; puis dites que vous n'êtes mauvais garçon aussi bien que l'autre, et que n'êtes pas le flambeau et la torche qui doit un jour ardre notre patrie. Tous ceux qui étaient contraires au Bourguignon, il s'efforçait de tout en tout de s'en venger avec la plus grande dextérité du monde, et les rendait avec artifices exécrables et odieux au peuple; tantôt les appelait Orléanais, tantôt Armagnacs et autres tels noms, tellement que aucun ne s'osait dire serviteur du Roi et était comme capital de

Digitized by Google

l'être ou du duc d'Orléans. Vous, au pareil, ne pouvant ouvertement encore vous venger de vos contraires et des bons serviteurs du Roi, vous savez dextrement les rendre odieux par les noms de politiques, d'épernonistes, catholiques royaux, car n'étant hérétiques, il faut bien que vous cherchiez autre couverture, de façon que ès-villes et parmi le peuple c'est être politique que d'être serviteur du Roi, et qui vous laissera faire cette chose certaine, que ce sera être hérétique que de n'être Guisard.

Le Bourguignon ne manquait de fauteurs et avocats soutenant son abominable meurtre et ses tyranniques déportemens, qui maintinrent ouvertement les actions du Bourguignon être saintes; et ce qui est bien étrange, il trouva des prédicateurs qui le prêchèrent publiquement, entre autres messire Jean Petit, docteur en théologie, lequel, par plusieurs sermons et par écrit, soutint impudemment par le texte de la Sainte-Écriture que le Bourguignon avait saintement fait en faisant assassiner le duc d'Orléans, son cousin-germain et frère du Roi, et que toute la France devait bien prier Dieu pour ce bon protecteur. Ce misérable théologien était suivi comme si saint Paul eût prêché, admiré comme un oracle, haut loué jusques aux cieux tellement, qu'en vertu de ses sermons le peuple fut tellement animé contre la mémoire du duc d'Orléans, qu'il fut déclaré, tout mort qu'il était, au grand contentement de la populace, avoir été traître, criminel de lèse-majesté, sorcier, conjurateur, empoisonneur, et savoir en intelligences avec l'Anglais, bref, cause de tous les maux advenus pour les troubles : telles furent les impostures qu'on dégorgeait contre Louis, duc d'Orléans, aïeul de nos rois Louis XIIe et Fran-

Digitized by Google

çois Ier. Eh! voilà pas une image de notre temps, comme dit l'historien? n'êtes-vous pas là figuré au vif par vos derniers déportemens? N'avez-vous pas des prédicateurs à Paris et ailleurs, ès-villes usurpées, qui soutiennent et ont soutenu et prêché des calomnies contre le Roi, qui se sont par après trouvées fausses? N'appointez-vous pas un Bourguignon aposté qui, comme Me Jean Petit, susmentionné, emploie toute sa rhétorique à prêcher l'Évangile, qui d'un bon et franc courage, blasphème indifféremment contre le Roi et les princes du sang qui n'approuvent vos violences, qui tous les jours déclarent politiques et hérétiques les bons Français catholiques, les officiers de la couronne, les parlemens, tout ordre de magistrats, bref tous ceux qui blâment vos captieuses et infructueuses réformations, sans aucun respect et autre intention que de vous complaire et être admiré de la populace, et tout par le texte de la Sainte-Écriture.

Le Bourguignon ayant gagné ce point, son ambition sans bornes ni fin lui fit perpétrer des cas énormes et remplir la France de déplorables et horribles désolations, durant lesquelles, à cause des Parisiens et autres villes unies, la maison de France fut, par plus de cinquante ans, persécutée, les Orléanais et princes du sang furent mis au désespoir, chassés de la cour et forcés d'avoir recours aux armes pour leur tant juste défense, sont par édits du Roi (que le Bourguignon faisait mouler), déclarés criminels de lèse-majesté, comme rebelles, félons, perturbateurs du repos public, et qui plus est, furent lesdits princes publiquement bannis du royaume de France, sans espoir de rappel, et en outre furent proclamés interdits et excommuniés à chandelles éteintes et cloches sonnantes. Voilà comme

Digitized by Google

la maison d'Orléans, premier prince du sang de France est traitée par l'ambition, et dont toutefois sont sortis nos bons rois Louis XIIe et François Ier, et leur postérité, qui ont usé leurs jours et domaines à réparer les fautes aveugles des Parisiens, en vengeant les injures reçues du Bourguignon. Voilà, dis-je, comme le Bourguignon les traita, non-seulement le duc d'Orléans, mais aussi tous ceux qui lui assistèrent, comme Jean, duc de Berry, Jean, duc de Bourbon, Jean, comte d'Alençon, Charles, sire d'Albret, connétable, et Bernard, comte d'Armagnac, et les autres bons Français qui les suivaient, auxquels on ne sut pis faire que les excommunications, et tout pour le bien public. Vous aussi ayant gagné ce point que d'être soutenu par les prédicateurs et applaudi du peuple plus crédule, l'ambition qui n'endure point de holà vous a fait attenter de cas énormes, comme de faire soulever les Parisiens pour faire quitter au Roi la bonne ville de Paris, rendre le nom royal odieux et méprisé, tant pour votre imprimerie, que placards et portraits scandaleux, lui faire la loi, lui persécuter ses plus fidèles serviteurs, quelque catholiques et gens de bien qu'ils soient, lui faire révolter ses villes par faux donner à entendre sous l'attrape captieuse de l'union, envoyer le canon devant ses villes, bref faire en sorte que ceux qui ne tiennent votre parti, bien qu'ils soient ennemis des hérétiques, témoin M. de Laverdin, soient estimés hérétiques, politiques, épernonistes, catholiques royaux, et de vouloir que les princes du sang catholiques qui, redoutant vos griffes qui n'ont épargné la majesté royale, ont porté les armes pour défendre leur pain, non l'hérésie, soient par vous excommuniés et comme bannis du royaume.

Digitized by Google

Voilà comme ce qui nous reste de la race de saint Louis (hormis ceux que prétendez piper), est par vous traité, dont s'ensuit que c'est comme crime capital parmi vos ligues albanaises, d'être bon Français, bon catholique et serviteur du Roi, et ne faut douter que n'eussiez jà rendu le nom de Bourboniste autant et plus odieux que n'était jadis l'Orléanais, n'était qu'avez affaire de M. le cardinal de Bourbon, sans le nom duquel n'eussiez pu remuer un œuf, tellement que mille scandales arrivent sous les jours par les villes de France, et faut que le magistrat, durant un règne, se taise et obéisse aux bouchers, faquins et gens de peu, au grand contentement du peuple, et tout pour notre mère sainte Église. Pour se faire court, vous êtes le vrai singe de ce Bourguignon, comme vous pourrez voir en l'histoire de Du Haillan, ès-vies de Charles VIe et VIIe, où je pense que vous vous êtes assez miré.

Or pour en conclure, disons en peu de mots le bien public que son bien public apporta à la France, et quel heur votre prétexte captieux de la religion nous apporte. Jamais royaume n'endura tant de désolations, misères, embrasemens, effusion de sang et de calamités que la France endura depuis; car outre la male journée d'Azincourt, où mourut toute la fleur de la noblesse de France et trois ou quatre princes du sang, des ducs, comtes et barons en grand nombre, entre lesquels furent tués deux frères propres du Bourguignon (dont il ne se souciait guère), la France fut depuis totalement ravagée et occupée des Anglais; un roi d'Angleterre couronné dans Paris; bref il embrouilla et gâta tellement tout par son bien public, qu'il a coûté près de cent ans durant, plus d'un million de bons Français, et démêler les désastres et maux publics de ce

Digitized by Google

captieux bien public, dont nous ne sommes encore quittes; car les Espagnols qui ont succédé à la querelle du Bourguignon, semblent vouloir renouveler un autre bien public par votre sainte bénédiction de la religion et du bien public. Au demeurant ce misérable prince, duc de Bourgogne, paya à la fin l'intérêt de tant de maux qu'il expia par sa mort violente, car Dieu permit qu'il fût tué de sang-froid par quelques généreux Français qui l'assommèrent en la présence du dauphin, qui fut depuis le roi Charles VIIe. Quant à vous, vous pouvez dire que vos affaires vont maintenant à souhait; au reste vous avez vu une partie des ravages que depuis votre ligue notre patrie a soufferts, tant de peste et de cette mémorable famine dernière, que des outrages de votre guerre si mal menée, qu'elle a fait plus de mal et d'horreur que toutes les guerres passées, à cause de laquelle le sacré fonds de l'Eglise a été dilapidé, la noblesse appauvrie et abâtardie, le tiers-état abandonné en proie, le paysan esclave du soldat voleur, et la plupart des villes pleines de maladies, famines et alarmes; car outre les pertes qu'avons faites de la noblesse en faveur de votre bien public à Coutras, Montélimar et autres rencontres où nous avons perdu six ou sept comtes, et de barons et autres en grand nombre, la France se trouve brouillée et en aussi grand danger que jamais. Le Bourguignon avait causé l'entrée et usurpation des Anglais, vous de même pour l'avancement, non-seulement de vos affaires, mais de notre mère sainte Église, marchant et tout à découvert avec l'étranger, et semblez nous menacer d'un plus dangereux ennemi que l'Anglais; mais on s'en donnera de garde en temps et lieu; car vous n'avez encore tant usé et abâtardi notre noblesse qu'elle n'ait

Digitized by Google

encore moyen de rogner les ailes. Néanmoins vous nous en faites assez goûter et voir les arrhes par les allées et venues, pilleries et volemens que font les Valons et Bourguignons de Balagny en Picardie, où il n'y a plus d'huguenots, et par les étranges exactions et cotisations que fait votre cousin d'Aumale pour être comte de Boulogne, et, pour vous achever de peindre, par les exécrables persécutions qui, par avance, fondent sur le dos de votre mère nourrice la France, par les bannis d'Italie, que faites appeler Albanais, conduits par un maupiteux, signalé athéiste, à la grande honte des Parisiens et Français qui sont tant aveuglés de ne point déplorer leur misère en ce que les bannis que notre Saint Père a heureusement jetés hors de l'Italie, trouvent du lieu de refuge dans Paris et aux environs, pour y continuer impunément leur train de vie ordinaire, qui est toute sodomie, violemens et voleries dont vous, monsieur, avez à toute heure la tête rompue, témoin les marchands de Troyes et mille autres égorgemens, et tout pour notre mère sainte Église.

Or, puis que vous avez pris pour patron ce Jehan, duc de Bourgogne, et que vous êtes singe de ses déportemens comme de ceux du prince d'Orange, souvenez-vous que le Bourguignon mourut misérablement pour récompense de ses maléfices, et que le tyran prince d'Orange a fini misérablement ses jours, de même de notre temps, comme aussi a fait ce flambeau de faction, l'amiral de Coligny, hennissant tous après même avoine que vous. Il est bien vrai que par leur mort les guerres n'ont cessé, mais c'est sans doute que par la vôtre (paradoxe), l'hérésie, cause première de notre mal, et la tyrannie, sa fille, seront à jamais bannies de France. Dieu, par sa grâce, vous veuille inspirer de

Digitized by Google

choisir une meilleure fin et plus heureuse par quelque saint accord, moyennant la soumission que devez à votre roi et aux princes catholiques de son sang, et sans tromperies, et par le respect que devez aux lois de France qui vous a enrichi et honoré des biens et grades que vous possédez !

Depuis cette réponse écrite, un gentilhomme gascon, dépité de ce que vous vous vantez parmi les Parisiens, d'avoir fait prendre la qualité aux Gascons, et jaloux de ce que pour renverser l'ordre de notre monarchie et obscurcir la lumière et splendeur de notre astre qui est notre Roi, vous vous aidez de la populace la plus mutine, et que vous préférez en vos entreprises les faquins et idiots aux nobles et gens d'honneur comme lui, qui connaissent le trictrac de la cour ayant au reste remarqué en ce discours qu'étiez singe de Bourguignon, s'est amusé à rechercher quelque secret en votre nom, par anagramme, comme vous avez fait faire en votre livre de Gaveston. Donc ayant assemblé les lettres de Henry, duc de Guise, votre nom, il a trouvé *heur de singe*, où toutefois il s'est mécompté d'une lettre, car il y a trop de la lettre de Pythagoras qui a deux cornes, c'est Y. Mais soit qu'il l'ait fait exprès ou que cela soit fatal, cela est arrivé fort à propos, tant afin qu'ayez cette fourche devant les yeux, qu'afin aussi que des deux chemins que dénote cette lettre, vous preniez le plus étroit qui est celui de vertu; car vous vous égarez au plus large, qui est celui de vice, de débauche et de pervertissement.

Cadet fouaillon de Lotharinge,
Croyez qu'après tant de beaux jours,

Digitized by Google

Vous aurez dessus vos atours,
C'est le salaire et heur de singe.

Ce gentilhomme s'escrime un petit mieux du coutelas que de la plume; vous le pourrez voir un jour.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

SECRÈTE

DE

MARIE-ANTOINETTE

AVEC LÉOPOLD II, BURKE,

ET AUTRES PERSONNAGES ÉTRANGERS,

AVANT ET APRÈS LE VOYAGE DE VARENNES (1).

[La *Revue rétrospective*, quelque nombreuses qu'aient été jusqu'ici ses bonnes fortunes, n'avait reçu précédemment aucune communication qui présentât l'intérêt des documens qu'on va lire.

Découverte récemment aux Archives générales du royaume, cette Correspondance entre Marie-Antoinette, l'empereur d'Allemagne, un de ses plénipotentiaires, l'Anglais Burke et le comte de Lamarck, avant et après la fuite à Varennes, révèle toutes les tentatives faites par le cabinet des Tuileries pour intéresser activement l'étranger dans la lutte que la royauté avait à soutenir en France contre la révolution. L'invasion y est d'abord regardée comme compromettante, puis bientôt après formellement invoquée. Il

(1) Les minutes de ces lettres de la Reine, les autographes des réponses, font partie des Archives générales du royaume.

Digitized by Google

semblerait que pour la Reine de France l'invasion des Autrichiens n'eût point été une invasion étrangère; elle se rappelait qu'elle était archiduchesse.

Ce qui frappe surtout ici, c'est la sûreté, la justesse des jugemens portés par Marie-Antoinette sur une foule de personnages et sur les dispositions des différentes cours. L'égoïsme du comte de Provence, l'étourderie du comte d'Artois, la pauvreté de leur entourage, la suffisante insuffisance de M. de Calonne, et la perfidie du cabinet anglais, qui, ennemi de la révolution, l'était encore plus de l'union des partis en France, rien n'échappe à cette femme, rougissant de la faiblesse et de l'insouciance des siens, et forcée de se faire homme. Quand le besoin d'espérer, qui n'abandonne jamais une mère, ne lui ferme pas les yeux sur le danger, elle juge les évènemens et leurs conséquences avec une égale sagacité.

Que fût-il arrivé si l'appel de Marie-Antoinette eût été immédiatement entendu par l'étranger? Un homme du parti de la cour, un confident de tous ses projets, le marquis de Bouillé, a dit dans ses *Mémoires* (1) : « Il est bien certain « qu'à la fin de l'année 1791, et même pendant celle de « 1792, la France n'était pas difficile à envahir, une partie « de la frontière étant presque ouverte et sans défense..... « Il a fallu toute l'énergie, tout l'art et tout le fanatisme du « jacobinisme, ainsi que le talent extraordinaire du général « que les Jacobins avaient choisi au commencement de la « guerre, non-seulement pour obtenir des succès aussi étonnans, mais pour réunir même l'armée, pour la former et « pour l'employer.... La France sans contredit doit le succès « de sa révolution aux talens militaires et politiques de « Dumouriez, et au caractère féroce, sanguinaire et impitoyable de Robespierre. Sans le concours de ces deux « hommes extraordinaires, la république périssait au moment de sa naissance. »

Forcés que nous sommes, par l'abondance des matières

(1) Édition de 1821, pages 274-5.

Digitized by Google

précédemment imprimées, de ne donner dans ce volume qu'une première partie de ces documens, nous avons la confiance que nous exciterons aujourd'hui bien vivement une curiosité historique que notre prochaine livraison viendra complètement satisfaire.]

LETTRE DE LÉOPOLD II A MARIE ANTOINETTE.

Le 2 mai (1791).

Très chère sœur, il y a long-temps que je ne vous ai pas écrit; ce n'est pas faute d'attachement, mais bien faute d'occasions sûres pour vous faire parvenir mes lettres, et crainte de vous compromettre. Celle-ci vous sera fait tenir par M. de Bombelles au zèle duquel et à l'attachement pour le service du Roi je ne puis assez rendre justice, étant à toute épreuve. Il porte cette lettre au baron de Breteuil qui vous la fera remettre en sûreté.

Vous pouvez être bien convaincue de la part sincère que je prends à votre situation et à celle du Roi, et combien je désirerais de vous être bon à quelque chose. Si je ne fais rien, c'est crainte de ne pas combiner avec vos intentions qu'on ne peut pas savoir. On m'avait promis qu'il viendrait quelqu'un de France m'instruire, que je recevrais vos intentions par écrit; je n'ai vu ni l'un ni l'autre; je ne me fie pas à....

J'ai vu Calonne, il est avec le comte d'Artois et l'anime à faire des démarches et entreprises. Jusqu'à présent j'ai, avec le secours de Bombelles, contenu le

Digitized by Google

comte d'Artois pour qu'il ne fasse point de levée de boucliers et n'agisse pas, considérant toutes ces entreprises particulières comme dangereuses. Mais à présent il veut quitter l'Italie pour aller s'établir à Namur aux Pays-Bas, et je n'ai pas cru devoir ni pouvoir le lui refuser; voilà tout ce que je puis vous dire jusqu'à présent. Je vous promets que je ne ferai jamais rien, aucun pas ni démarche, que d'accord avec vous et selon vos intentions et celles du Roi. Mais, je vous conjure, trouvez quelque moyen qui ne vous compromette pas et par lequel vous puissiez m'instruire des intentions du Roi et des vôtres, de vos projets, de ce que vous désirez que je fasse ou ne fasse pas, et quelles sont les personnes qui ont votre confiance et auxquelles je puis croire lorsqu'elles parlent en votre nom et en celui du Roi; car tout le monde se sert de ce titre, et vous sentez bien que dans les circonstances présentes, entre l'embarras de votre position et la crainte de vous faire du mal, je suis dans une position bien embarrassante: et le désir que j'ai de pouvoir vous être utile. Faites-moi aussi savoir quelle conduite et langage vous voulez que je tienne vis-à-vis du comte d'Artois. Pardonnez toutes ces demandes au désir que j'ai de vous témoigner le vrai, sincère et parfait attachement avec lequel je suis et serai toute ma vie.

MARIE ANTOINETTE A LÉOPOLD II.

Le 1er juin 1791.

Monsieur de Dur.. nous a apporté ce papier de votre part, mon cher frère; comme il n'est signé de personne,

Digitized by Google

malgré l'honnêteté du porteur, son contenu est pourtant de trop grande importance pour que nous ne vous demandions pas si ce sont là vos véritables intentions. Nous sommes touchés au-delà de l'expression de la manière dont vous voulez bien prendre avec chaleur notre cause. Les sentimens du cœur du comte d'Artois nous sont chers, mais nous croyons que toute démonstration manifeste ou entreprise quelconque, tant que nous serons dans Paris, nous exposerait d'une manière effrayante, malgré la responsabilité dont on chargerait la ville de Paris entière pour nos personnes. Cette responsabilité peut bien arrêter les honnêtes gens, mais ils sont eux-mêmes dominés par les brigands et les scélérats qui ne connaissent pas de frein, qu'il ne serait pas possible de contenir et qui ne raisonnent point assez pour sentir dans le moment tout le poids de cette responsabilité. De plus ce projet-ci rend le Roi entièrement nul, et il faut, pour sortir de cette crise, qu'il étonne par la force et le courage de son entreprise.

Nous tenons donc fermement à notre premier gré : nous vous avons communiqué par M. de Mercy et le baron de Breteuil, et nous vous réitérons, mon cher frère, la demande de huit ou dix mille hommes disponibles à notre demande pour le premier moment. C'est quand le Roi sera en lieu de sûreté et libre qu'il verra avec reconnaissance et grande joie toutes les puissances se réunir à sa réclamation pour soutenir la justice de sa cause, et pour ma part j'en éprouverai d'autant plus de bonheur que nous le devrons à vos soins et à votre tendre intérêt.

M. de Bombelles doit vous avoir été envoyé par le baron de Breteuil; vous pouvez accorder toute confiance à ce qu'il vous dira de notre part. Je vous ai

Digitized by Google

écrit par eux depuis; j'espère que ma lettre vous sera parvenue.

Nous n'aurions point de secrets pour le comte d'Artois, s'il n'était entouré de M. de Calonne et M. le prince de Condé dans lesquels nous n'aurons jamais de confiance. D'après cela vous sentez, mon cher frère, combien il est intéressant de ne pas communiquer au comte d'Artois ce que nous vous mandons.

C'est un homme sûr et fidèle qui vous porte cette lettre; mais il n'en sait pas le contenu. Je vous prie de nous le renvoyer promptement; le temps presse, et passé le 20, nous n'aurions peut-être plus de moyens d'effectuer notre projet (1). Je vous embrasse de tout mon cœur.

Léopold II a Marie-Antoinette.

12 juin 1791.

J'ai reçu le 12 la lettre que vous m'avez écrite, et je renvoie le porteur le même soir pour qu'il arrive à temps; il me paraît zélé, affidé, attaché et sûr. J'ai reçu le papier ci-joint que je vous renvoie. J'ai parlé avec le comte d'Artois à Mantoue, j'ai tâché de le persuader à se modérer et à ne pas agir avant que je le lui dise. Il a la meilleure volonté, a reconnu mes raisons, mais ses alentours le poussent et l'animent trop. Il est convenu avec moi qu'il se tiendrait tranquille à Coblentz et qu'il ne se joindrait pas au prince de Condé. Ce-

(1) Le projet de fuite hors de France qui vint échouer à Varennes.

(*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

lui-ci a fait plusieurs équipées, telles que de lever des troupes, de rappeler auprès de lui tous les Français qui sont en Italie.

J'ai vu avec le comte d'Artois le papier ci-joint; je suis convenu qu'au cas que vous fussiez, avec le Roi, en liberté, nous agirons tous, tout de suite, d'abord; mais que sans cela on n'agirait point et qu'on disposerait seulement l'Espagne à préparer une main-forte, et à se concerter avec le roi de Sardaigne et les Suisses, et avec l'Empire qui réclame ses droits, et avec des puissances bien intentionnées d'Empire, pour pouvoir, si le cas exigeait et que vous et le Roi l'agréiez et approuviez, publier à son temps le manifeste, non au mois de juillet, comme le comte d'Artois le dit, mais lorsque tout serait convenu et préparé de concert, si le cas l'exigeait. En attendant, je vous réponds que rien ne se fera, ni démonstration, ni manifeste, ni marche de troupes, ni de mon côté, ni de celui du comte d'Artois, car, pour le prince de Condé, je ne puis pas en répondre; je ne ferais que tâcher de me maintenir la confiance du comte d'Artois, de traîner l'affaire en longueur, de l'empêcher d'agir avant le temps et de concerter, en attendant, toutes choses; je ne croirai que ce que me marquera le comte de Mercy et le baron de Breteuil par M. de Bombelles. Je n'informerai le comte d'Artois de rien de ce que vous m'écrivez, ni de vos intentions, craignant trop les indiscrétions de ses alentours. Puisse votre projet s'accomplir heureusement et bientôt. Le comte de Mercy a l'ordre, la chose réussissant et sur votre demande, de vous aider et de vous fournir tout ce qu'il peut; argent, troupes, tout sera à vos ordres. On peut compter dans ce cas sur le roi de Sardaigne, les Suisses et les troupes de tous les

Digitized by Google

princes de l'Empire, même celles du roi de Prusse qui sont à Wesel et, par conséquent fort à portée.

Je ne perds pas de vue vos intérêts ; je témoigne de ne pas m'y intéresser pour ne pas donner de soupçon. J'ai vu le comte d'Artois, lui ai fait quelques facilités pour lui faire trouver de l'argent, et ai tâché de le gagner et sa confiance pour avoir les projets de toute la direction de ses affaires entre mes mains et m'en rendre maître, et, par là, pouvoir le retenir ou le diriger selon mes intentions et les ordres du Roi et votre avantage.

Calculez bien tous les risques, prévoyez-les et tirez-vous, s'il est possible, de l'endroit où vous êtes. Quand vous serez en sûreté, vous protesterez publiquement contre tout ce qui a été fait et appellerez vos amis et fidèles sujets à votre secours ; tout le monde volera, et tout sera fini plus aisément qu'on ne croit. C'est ce que souhaite, désire et attend avec impatience un frère qui vous est bien tendrement attaché, qui ne désire que de vous servir, mais qui ne veut le faire que de la façon que vous le désirez vous-même, avec la sûreté de réussir et de ne pas vous exposer ; faites-moi savoir souvent de vos nouvelles quand vous pourrez, et de bonnes, et comptez toute ma vie sur mon tendre attachement, ainsi que le Roi.

J'ai reçu par M. de Bombelles vos lettres exactement ; je travaille, en attendant, à disposer toutes les puissances pour agir de concert en votre faveur toute de suite dès que vous serez en sûreté ; ou, si cela ne pouvait pas avoir lieu à la suite du manifeste qu'il conviendrait de publier à son temps, et quand vous-même l'approuveriez ; sans cela, rien ne se fera et je vous réponds de la bonne disposition de tout le monde comme de la mienne.

Digitized by Google

Le duc de Polignac est avec moi, chargé des commissions du comte d'Artois; il est très honnête, sage et modéré; et, quoiqu'il vous soit bien attaché, je ne lui dis rien de cette mission, ni de ce que vous me marquez. Ne croyez rien de ce qu'on pourrait vous dire ou écrire en mon nom, si ce n'est pas moi-même qui vous le fais savoir.

MARIE-ANTOINETTE A LÉOPOLD II.

30 juillet 1791.

On désire, mon cher frère, que je vous écrive, et l'on se charge de vous faire parvenir ma lettre, car pour moi je n'ai aucun moyen de vous donner des nouvelles de ma santé. Je n'entrerai point en détails de ce qui a précédé notre départ; vous en avez connu tous les motifs. Pendant les évènemens qui ont accompagné notre voyage et dans la situation qui a suivi notre retour à Paris, j'ai été livrée à de profondes impressions. Revenue de la première agitation qu'elles avaient produite, je me suis mise à réfléchir sur ce que j'avais vu, et j'ai cherché à démêler quels étaient, dans l'état actuel des choses, les intérêts du Roi et la conduite qu'ils me prescrivaient; mes idées se sont fixées par une réunion de motifs que je vais vous exposer.

Je n'ai jamais cessé de compter sur vos sentimens pour moi, dans des circonstances à l'issue desquelles était attachée la destinée de ma vie; mais j'ai éprouvé une bien douce satisfaction lorsque, après avoir bien réfléchi sur nos rapports mutuels, il m'a semblé que

Digitized by Google

dans la conduite que tout nous prescrivait de suivre, les intérêts du Roi se trouvaient intimement liés avec ceux de mon frère. La situation des affaires a extrêmement changé ici depuis les évènemens occasionés par notre voyage. L'Assemblée Nationale était divisée en une multitude de partis; bien loin que l'ordre parût se rétablir, chaque jour voyait diminuer la force des lois; le Roi, privé de toute autorité, n'apercevait pas même la possibilité d'en reprendre à la fin de la Constitution, par l'influence de l'Assemblée, puisque chaque jour l'Assemblée perdait elle-même le respect du peuple; enfin, il était impossible d'apercevoir un terme à tant de désordre.

Aujourd'hui les circonstances donnent beaucoup plus d'espoir; les hommes qui ont le plus d'influence sur les affaires se sont réunis et se sont prononcés ouvertement pour la conservation de la monarchie et du Roi et pour le rétablissement de l'ordre. Depuis leur rapprochement, les efforts des séditieux ont été repoussés avec une grande supériorité de force; l'Assemblée à acquis dans tout le royaume une consistance et une autorité, dont elle paraît vouloir user pour établir l'exécution des lois et finir la révolution; les hommes les plus modérés, qui n'ont cessé d'être opposés à ses opérations s'y réunissent en ce moment, parce qu'ils y voient le seul moyen de jouir en sûreté de ce que la révolution leur a laissé, et de mettre un terme à des troubles dont ils redoutent la continuation; enfin tout paraît se réunir pour amener la fin des agitations et des mouvemens auxquels la France est livrée depuis deux ans. Cette terminaison naturelle et possible ne donnera pas au gouvernement le degré de force et d'autorité que je crois qui lui serait nécessaire; mais elle

Digitized by Google

nous préservera de plus grands malheurs; elle nous placera dans une situation plus tranquille; et lorsque les esprits seront revenus de cette ivresse dans laquelle ils sont actuellement plongés, peut-être sentira-t-on l'utilité de donner à l'autorité royale une plus grande étendue.

Voilà dans la marche que les choses prennent d'elles mêmes ce qu'on peut apercevoir dans l'avenir. Je compare ce résultat avec ce que pourrait promettre une conduite opposée au vœu que la nation manifeste : je vois une impossibilité absolue à rien obtenir autrement que par l'emploi d'une force supérieure. Dans cette dernière supposition, je ne parlerai pas des dangers personnels que pourraient courir le Roi, son fils et moi; mais quelle entreprise que celle dont l'issue est incertaine, et dont les résultats, quels qu'ils fussent, présentent de tels malheurs qu'il est impossible d'y arrêter ses regards! On est ici déterminé à se défendre; l'armée est en mauvais état par le défaut de chefs et de subordination; mais le royaume est couvert d'hommes armés, et leur imagination est tellement exaltée, qu'il est impossible de prévoir ce qu'ils pourraient faire et le nombre de victimes qu'il faudrait immoler pour pénétrer au sein de la France. On ne saurait calculer, d'ailleurs, quand on voit ce qui se passe ici, quels seraient les effets de leur désespoir. Je ne vois dans les évènemens que présente une telle tentative, que des succès douteux et la certitude de grands maux pour tout le monde. Quant à la part que vous, mon cher frère, pourriez y prendre, ce seraient de grands sacrifices que vous feriez à nos intérêts, et cependant ils présenteraient d'autant plus de dangers pour nous, qu'on pourrait nous y supposer plus d'influence.

Digitized by Google

Il est peut-être des moyens par lesquels « il pourrait « en se liant à la seule conduite que les circonstances « paraissent devoir faire adopter, servir mieux ses intérêts et concourir aux nôtres avec plus d'activité (1).»

Si la révolution se termine comme je l'ai d'abord annoncé, il importe que le Roi acquière d'une manière solide la confiance et la considération qui seules peuvent donner une force réelle à l'autorité royale. Aucun moyen n'est plus propre à les lui procurer que l'influence que nous pourrions avoir dans une de vos déterminations qui contribuerait à assurer la paix à la France et à faire disparaître des inquiétudes d'autant plus fâcheuses pour tout le monde, qu'elles sont un des principaux obstacles au rétablissement de la tranquillité publique, la part que nous aurions eue ainsi à la cessation des troubles nous concilierait tous les esprits modérés, tandis que les autres, et particulièrement les chefs de la révolution, s'attacheraient à nous par la volonté sincère et efficace que nous aurions montrée de conduire les choses à un terme qu'ils désirent tous. Vos intérêts me paraissent devoir trouver également leur place dans ce système de conduite. L'Assemblée Nationale avant de se séparer voudra, de concert avec le Roi, déterminer les alliances auxquelles la France doit rester attachée; et la puissance de l'Europe qui la première reconnaîtra la Constitution après qu'elle aura été acceptée par le Roi, sera sans doute celle avec laquelle l'Assemblée sera disposée à former l'alliance la plus étroite; et à ces vues générales de convenance, je pourrais ajouter les moyens que j'ai de

(1) Cette phrase est ainsi guillemetée. Sans doute elle a rapport au comte d'Artois. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

disposer les esprits au maintien de votre alliance, moyens qui seraient extrêmement fortifiés, si vous partagiez ma manière de voir sur les circonstances actuelles.

Je ne puis douter que les chefs de la révolution, qui ont soutenu le Roi dans la dernière circonstance, ne veuillent lui assurer la considération et le respect nécessaires à l'exercice de son autorité, et qu'ils n'aperçoivent dans l'union étroite avec la France, d'une puissance à laquelle il est attaché par les liens du sang, un moyen de combiner sa dignité avec les intérêts de la nation, et par là de consolider et d'affermir une constitution dont ils conviennent tous que la majesté royale est une base essentielle.

Je ne sais si indépendamment de toutes les autres raisons, le Roi ne trouvera pas là, et dans les dispositions de la nation, dès qu'elle sera calmée, plus de déférence, et des dispositions plus favorables que celles qu'il pourrait attendre de la plupart des Français qui sont actuellement hors du royaume. Je crois donc, et une méditation profonde sur les circonstances m'a intimement convaincue que notre intérêt, que le vôtre, que la tranquillité, non-seulement de la France, mais peut-être de l'Europe entière, conduisent à désirer la terminaison la plus prompte et la plus paisible de la révolution qui a agité ce pays, et que mon frère a de puissans moyens d'y contribuer en liant sa détermination au parti que prendra le Roi, et préparant ainsi de grands avantages pour nous et le renouvellement des liens qui l'unissent à la France.

Adieu, mon cher frère, je vous embrasse et vous aime de tout mon cœur.

Digitized by Google

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAUX, AMBASSADEUR DE L'EMPEREUR, A M. LE PRINCE DE KAUNITZ.

Bruxelles, le 12 août 1791.

Monseigneur,

Le motif essentiel de l'envoi de ce courrier est de faire parvenir à Votre Altesse, avec autant de sûreté que de promptitude, la copie d'un billet en chiffres que la Reine vient de m'écrire par la voie d'un ancien garde-du-corps affidé qui s'est chargé de cette commission hasardeuse. Par le contenu du billet, il est clair que l'on se trouve aux Tuileries en termes de négociation avec la partie de l'Assemblée dont les principaux personnages sont cités.

Malgré l'opinion que la Reine paraît avoir prise de la franchise et des intentions de M. Lameth et Barnave, ils ne se sont jamais montrés ci-devant que comme des scélérats d'autant plus dangereux que le premier a des talens, et le second une éloquence très séduisante, et qui a toujours été mise en œuvre sous la direction de son ami M. Duport, le plus déterminé anti-royaliste et le factieux le plus intrépide de l'Assemblée. Je ne saurais croire que d'une pareille source, il puisse provenir rien que de très suspect. Je ne devine pas les raisons qui portent la Reine à croire que ma présence à Paris pourrait y être utile, pourvu que je fusse *autorisé à y parler ferme*... Un langage de ce genre s'il n'était pas tenu au nom et de l'aveu de toutes les cours, ne servirait qu'à compromettre le souverain qui en ferait un usage séparé; et de tous ces sou-

Digitized by Google

verains, il paraît bien certain que l'Empereur est celui qui aurait le plus de risques à courir en adoptant cette marche isolée. C'est ce que je tâcherai de déduire à la Reine, en lui faisant parvenir quelques remarques sur la réserve et les précautions à prendre dans la négociation qui paraît exister. Quelle qu'en soit l'issue, elle n'aboutira sans doute, dans le cas le plus favorable, qu'à un ordre de choses qui tiendra l'Europe dans un état de gêne, de défiance et de mesures indispensables pour la garantir des progrès d'une doctrine qui tendra à se progager, et qui, par les prestiges, en trouvera infailliblement les facilités. Il n'y aurait sans doute qu'une réunion de toutes les puissances qui pût étouffer, dans sa source, un si fatal système; mais si cette réunion, comme je le présume, ne peut avoir lieu, et qu'il s'établisse en France une sorte de calme temporaire qui ne sera que le repos de la mort, alors, d'après les ordres qu'il plaira à Votre Altesse de me donner, je me préparerai à retourner à mon ambassade, où je serai au moins de quelque secours à la Reine, dont la position, malgré l'état de conciliation, restera encore long-temps fort critique du côté de la conduite, et très infortunée à tous autres égards.

M. le comte de Fersen m'avait écrit de Coblentz en me priant de lui adresser ma réponse à Vienne; je m'en acquitte aujourd'hui, et lui envoie le billet dont il est fait mention dans celui de la Reine. J'espère que Votre Altesse aura trouvé cet officier suédois tel que j'ai eu l'honneur de le lui annoncer.

Peu de jours avant mon départ de Spaa, M. de Breteuil est venu m'y trouver; il n'y est resté que vingt-quatre heures, et ne m'a rien dit ni proposé de substantiel en matière d'affaires. Monsieur et M. le comte

Digitized by Google

d'Artois ont voulu le mettre à l'écart. L'intrigue qui suit partout les deux princes, ne cessera d'agir en sens contraire de tout ce qui pourrait conduire à de bonnes mesures. Ce n'est pas que je croie M. de Breteuil plus propre à les établir; tous ces personnages sont à cet égard bien à l'unisson. Je m'en suis assez expliqué dans mes rapports précédens, et je termine celui-ci par les assurances du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

De Votre Altesse,

Le très humble et très obéissant serviteur,

MERÇY-ARGENTEAUX.

MARIE ANTOINETTE AU COMTE DE MERÇY-ARGENTEAUX.

16 août 1791.

On m'assure de l'honnêteté des personnes qui se chargent de cette lettre, et qu'elle vous arrivera sûrement. J'en profite pour entrer avec vous dans des détails de notre position qui est affreuse et vous faire deux ou trois questions, auxquelles il est nécessaire que vous trouviez moyen de répondre promptement.

Notre position : nous sommes au moment où l'on apportera cette Constitution à l'acceptation ; elle est par elle-même si monstrueuse qu'il est impossible qu'elle se soutienne long-temps.

Mais pouvons-nous risquer de la refuser dans la po-

Digitized by Google

sition où nous sommes? — Non, et je vais le prouver. Je ne parle pas des dangers personnels qu'il y aurait à courir; nous avons trop prouvé, par le voyage que nous avons entrepris il y a deux mois, que nous ne calculons pas nos personnes quand il s'agit du bien général; mais cette Constitution est si mauvaise par elle-même, qu'elle n'aura et ne peut avoir de consistance que par la résistance qu'on y opposera; il s'agit donc de garder un milieu en sauvant son honneur, et qui puisse nous laisser en mesure que tout le monde revienne à nous, le peuple s'entend, quand une fois il sera désaveuglé et lassé. Pour cela, je crois qu'il est nécessaire, quand on aura présenté l'acte au Roi, qu'il le garde d'abord quelques jours, car il n'est censé le connaître que quand on le lui aura présenté légalement, et qu'alors il fasse appeler les commissaires pour leur faire, non pas des observations, ni des demandes de changemens qu'il n'obtiendra peut-être pas, et qui prouveraient qu'il approuve le fond de la chose, mais qu'il déclare que ses opinions ne sont point changées; qu'il montrait dans sa déclaration du 20 de juin l'impossibilité où il était de gouverner avec le nouvel ordre de choses; qu'il pense encore de même, mais que pour la tranquillité de son pays il se sacrifie, et que, pourvu que son peuple et la nation trouvent le bonheur dans son acceptation, il n'hésite pas à la donner, et la vue de ce bonheur lui fera bientôt oublier toutes les peines cruelles et amères qu'on a fait éprouver à lui et aux siens; mais si l'on prend ce parti il faut y tenir, éviter surtout tout ce qui pourrait donner de la méfiance, et marcher en quelque sorte toujours la loi à la main; je vous promets que c'est la meilleure manière de les en dégoûter tout de suite. Le malheur c'est qu'il faudrait pour cela

Digitized by Google

un ministère adroit et sûr, et qui en même temps eût le courage de se laisser abîmer par la cour et les aristocrates pour les mieux servir après; car il est certain qu'ils ne reviendront jamais ce qu'ils ont été, surtout par eux-mêmes.

On nous dit, et les frères du Roi mandent chaque jour qu'il faut tout refuser et que nous serons soutenus; par qui? il me sémble que les puissances étrangères ne font pas de grands efforts pour venir à notre secours; l'Espagne même, par les lettres qu'elle a écrites à mes frères, a l'air de vouloir se retirer honnêtement, en proposant des choses infaisables; le silence profond de l'Empereur envers moi, l'impossibilité où il est peut-être, vu les affaires du Nord, de se mêler des nôtres; l'Angleterre qui ne cherchera jamais qu'à leurrer d'espérance tous les partis pour les tenir plus sûrement désunis; la Prusse qui ne calcule que ses propres intérêts dans tout ceci; tout enfin prouve que si nous devons attendre des secours, ils ne sont pas prochains au moins. Dans cette position, pouvons-nous risquer un refus qui donnerait, par l'espèce de déchéance, une force majeure aux factieux et au parti républicain: et il ne faut pas croire qu'alors nous serions libres; au contraire, nous serions plus étroitement et plus fortement gardés. Si les puissances ne viennent pas dans le moment à notre secours, il ne nous reste donc que le parti des princes et des émigrans; mais combien peut-il nuire, parce que seuls ils ne pourront que faire une chose partielle, et si même (ce qui n'est pas à présumer) ils ont un avantage réel, nous retomberions sous leurs agens dans un esclavage nouveau et pis que le premier, puisqu'ayant l'air de leur devoir quelque chose, nous ne pourrions pas nous en tirer; ils nous le

Digitized by Google

prouvent déjà en refusant de s'entendre avec les personnes qui ont notre confiance, sous le prétexte qu'ils n'ont pas la leur, tandis qu'ils veulent nous forcer de nous livrer à M. de Calonne, qui, sous tous les rapports, ne peut pas nous convenir, et qui, je crains bien, ne suit en tout ceci que son ambition, ses haines particulières et sa légèreté ordinaire, en croyant toujours possible et fait tout ce qu'il désire : je crois même qu'il ne peut que faire tort à mes deux frères, qui, s'ils n'agissaient que d'après leurs cœurs seuls, seraient sûrement parfaits pour nous.

Voici les nouvelles qui nous viennent du dehors. D'ici à un mois toutes les puissances seront réunies; il paraîtra un manifeste qui sera soutenu d'une grande force. Je désirerais bien que cette première nouvelle fût vraie, mais je ne puis la croire, puisque ni vous ni personne ne nous l'ont mandée; je crois même que dans ce moment-ci l'Assemblée est tellement divisée, qu'un manifeste bien rédigé serait fort heureux, et que les chefs qui voient depuis huit jours qu'ils ont absolument le dessous, seraient plus aisés à amener à un accommodement raisonnable. Une chose à remarquer, c'est que dans toutes ces discussions sur la Constitution, le peuple ne s'en mêle pas et ne s'occupe que de ses affaires particulières, en voulant cependant toujours une constitution et point d'aristocrates. Une seconde nouvelle est que Monsieur va être reconnu, par les puissances, Régent du royaume, et le comte d'Artois, lieutenant-général. Cette nouvelle est par elle-même si folle et si absurde qu'elle ne peut provenir que de quelque tête française; mais sur tout cela je voudrais bien avoir une réponse de vous.

J'apprends dans l'instant que la Constitution est finie à un rapport près des comités, qui sera fait après-de-

Digitized by Google

main; vraisemblablement on l'apportera tout de suite au Roi. Il est affreux de ne rien savoir de positif et de raisonnable des dispositions du dehors; quant à l'acceptation, il est impossible que tout être pensant ne voie pas que, quelque chose qu'on fasse, nous ne sommes pas libres; mais il est essentiel que nous ne donnions pas de soupçon sur cela aux monstres qui nous entourent; mandez-moi donc où en sont les troupes et les dispositions de l'Empereur. En tout état de cause, les puissances étrangères peuvent seules nous sauver: l'armée est perdue, l'argent n'existe plus; aucun lien, aucun frein ne peut retenir la populace armée de toute part; les chefs mêmes de la révolution, quand ils veulent parler d'ordre, ne sont plus écoutés. Voilà l'état déplorable où nous nous trouvons: ajoutez à cela que nous n'avons pas un ami, que tout le monde nous trahit, les uns par haine, les autres par faiblesse ou ambition; enfin je suis réduite à craindre le jour où on aura l'air de nous donner une sorte de liberté; au moins, dans l'état de nullité où nous sommes, nous n'avons rien à nous reprocher. Vous voyez mon ame tout entière dans cette lettre; je peux me tromper; mais c'est le seul moyen que je voie encore pour pouvoir aller. J'ai écouté autant que je l'ai pu des gens des deux côtés, et c'est de tous leurs avis que je me suis formé le mien: je ne sais pas s'il sera suivi; vous connaissez la personne à laquelle j'ai affaire; au moment où on la croit persuadée, un mot, un raisonnement la fait changer sans qu'elle s'en doute (1); c'est aussi pour cela que mille choses ne sont point à entreprendre. Enfin, quoi qu'il arrive, conservez-moi votre amitié et votre attachement; j'en ai bien besoin, et croyez que, quel que soit le malheur

(1) Louis XVI. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

qui me poursuit, je peux céder aux circonstances, mais jamais je ne consentirai à rien d'indigne de moi; c'est dans le malheur qu'on sent davantage ce qu'on est. Mon sang coule dans les veines de mon fils, et j'espère qu'un jour il se montrera digne petit-fils de Marie-Thérèse. Adieu.

Si vous pouvez me garder cette lettre, je serai bien aise de la revoir un jour.

Du 21 août.

J'ai arrêté ma lettre au moment de partir, parce que l'abbé Louis arrivait et m'a appris (par M. de Mont.... s'entend) votre voyage de Londres. J'espère et désire fort avoir de vos nouvelles, car la lettre ministérielle que l'abbé Louis a rapportée ne me suffit pas pour mes intérêts. Il me paraît qu'en se louant fort de vous il ne trouve pourtant pas son voyage fort heureux, il craint beaucoup la coalition des puissances, et est parvenu, à ce que je crois, à inspirer la même crainte à ceux des chefs qui l'ont proposé et envoyé; mais jusqu'à présent cela ne les porte qu'à une grande humeur, et je crains beaucoup que, ne se sentant plus la force de réparer le mal, ni de se soutenir, ils ne quittent brusquement la partie et nous laissent seuls dans l'embarras. D'ici à quelques jours j'aurai des nouvelles plus détaillées de leurs opinions; j'aurais bien voulu attendre pour vous les écrire, mais l'occasion qui porte celle-ci part demain. C'est à la fin de la semaine qu'on présentera la Charte au Roi; il y répondra à peu près comme je vous le mande au commencement de ma lettre. Ce moment est affreux; mais pourquoi aussi nous laisse-t-on dans une ignorance

Digitized by Google

totale de ce qui se passe dans l'extérieur? Il s'agira à présent de suivre une marche qui éloigne de nous la défiance, et qui, en même temps, puisse servir à déjouer et culbuter au plus tôt l'ouvrage monstrueux qu'il faut adopter. Pour cela il est essentiel que les Français, mais surtout les frères du Roi, restent en arrière et que les puissances réunies agissent seules : aucune prière, aucun raisonnement de notre part ne l'*obtiendra* d'eux; il faut que l'Empereur l'exige; c'est la seule manière dont il puisse et surtout moi me rendre service. Vous connaissez par vous-même les mauvais propos et les mauvaises intentions des émigrans; les lâches, après nous avoir abandonnés, veulent exiger que seuls nous nous exposions, et seuls nous servions tous leurs intérêts. Je n'accuse pas les frères du Roi : je crois leurs cœurs et leurs intentions purs, mais ils sont entourés et menés par des ambitieux qui les perdront, après nous avoir perdus les premiers. Le comte d'Artois est parti le 12 pour Vienne; son frère a une lettre de lui du même jour, où il ne lui parle pas de ce voyage; nous l'avons appris par des lettres particulières. Quel est le but de cette course? je ne peux pas l'imaginer; pourvu que l'Empereur ne se laisse pas encore aller à quelque démarche hasardeuse qu'on exigera de lui; enfin mandez-lui toujours tout ce que je vous mande dans l'autre page. Je finis pour ne pas trop grossir le volume. Adieu.

Ce 26 août.

Voici ma lettre encore recommencée, mais pour cette fois-ci j'espère qu'elle vous arrivera sûrement. La personne qui veut bien s'en charger a trouvé aussi des

Digitized by Google

moyens de me faire tenir vos réponses; il vous en écrira. La journée d'hier (1) s'est passée comme toutes celles que nous passons depuis deux mois, et dans un silence de la part du peuple vraiment affligeant. C'est la semaine prochaine qu'on doit apporter au Roi l'acte constitutionnel. Le rapport que j'ai lu et que M. de Beaumetz doit faire avant à l'Assemblée, est un tissu d'absurdités, d'insolences et d'éloges pour l'Assemblée. Ils ont mis la dernière main à leurs outrages en donnant une garde au Roi. Il n'est plus possible d'exister comme cela; il ne s'agit pour nous que de les endormir et de leur donner confiance en nous pour les mieux déjouer après. Il est impossible, vu la position ici, que le Roi refuse son acceptation; croyez que la chose doit être bien vraie, puisque je le dis. Vous connaissez assez mon caractère pour croire qu'il me porterait plutôt à une chose noble et pleine de courage, mais il n'existe point à courir un danger plus que certain. Nous n'avons donc plus de ressources que dans les puissances étrangères; il faut à tout prix qu'elles viennent à notre secours; mais c'est à l'Empereur à se mettre à la tête de tous et à régler tout. Il est essentiel que, pour première condition, il exige que les frères du Roi et tous les Français, mais surtout les premiers, restent en arrière et ne se montrent pas. Je vous assure que les choses sont à un point aujourd'hui qu'il vaudrait mieux être roi d'une seule province que d'un royaume aussi vicié et désordonné que celui-ci. Je tâcherai d'envoyer si je puis des notes à l'Empereur sur tout ceci; mais en attendant, mandez toujours ce que vous croirez nécessaire pour bien lui prouver qu'il n'y a plus de ressource qu'en lui,

(1) 25 août, fête du Roi. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

et que notre bonheur, notre existence, celle de mon enfant, dépendent de lui seul, et de la prudence et célérité de ses moyens. Adieu.

Je n'ai point reçu les opinions des chefs comme je vous l'avais annoncé. Ils se restreignent toujours dans des idées vagues, et ont l'air de craindre de s'engager.

Réflexions de M. Burke, *pour être envoyées à la Reine de France.* (Extrait par le comte de Mercy.)

20 août 1791.

Vos amis en Angleterre (et vous en avez beaucoup) ressentent les plus vives inquiétudes sur le bruit qui se répand des négociations qui se font à Paris.

Depuis le commencement des *troubles*, vous avez tenu une conduite qui a fixé les yeux du monde entier sur vous. Vous avez beaucoup souffert, mais vous avez acquis beaucoup de gloire. Votre résolution, en ce moment d'une grande crise, doit décider si votre gloire se soutiendra et si vos détresses cesseront, ou si (permettez-moi de le dire) la honte et l'affliction seront votre partage le reste de votre vie.

Votre situation, vos dangers, votre intérêt, votre réputation, l'importance de tous les objets de vos espérances et de vos craintes, ne doivent pas se laisser influer par une politique timide. Au nom de Dieu, n'ayez rien à faire avec des traîtres, n'ayez rien à faire avec ceux qui voudraient vous engager à retirer votre confiance de vos amis pour la donner à vos ennemis.

On ne peut supposer que vous pensiez à entrer dans

Digitized by Google

aucun engagement qui tiendrait à déshonorer, à proscrire, à bannir, à ruiner les amis du Roi et de la monarchie, pour placer tout le pouvoir de la nation dans les mains de ses implacables ennemis, d'hommes perfides qui ont employé tous leurs efforts et leur temps pour saper votre réputation en ruine, et accumuler insultes sur insultes contre votre personne et attenter à votre vie.

Les auteurs de la calamité générale ne peuvent jamais être disposés à rétablir le Roi, la nation, vous-même et vos enfans, dans leur première splendeur. Quand même ils en auraient l'inclination, leur pouvoir n'a pas la solidité, la force et la stabilité suffisantes pour garantir les engagemens qu'ils pourraient prendre avec vous. Ils n'ont de crédit que pour vous nuire, aucun pour vous servir. Quand vous aurez contribué à rétablir leur considération, jugez par le passé de l'usage qu'ils en feront à l'avenir.

Si le Roi accepte leur constitution, vous êtes tous deux perdus à jamais. Les puissances de l'Europe ont fini leurs différends pour venir à votre secours, vous tirer de votre captivité, et vous délivrer d'une situation préférable à l'apparence d'une liberté. Ce n'est pas là le temps de frustrer le public dans son attente, en livrant à des traîtres votre personne, votre époux, et les droits de tant de souverains vos alliés, et dont la cause est enveloppée dans la vôtre.

De perfides intrigans vous diront que votre crédit personnel et votre influence seront absorbés par celui des princes du sang et de la noblesse qui ont abandonné leur patrie pour la cause du Roi, et qui risquent tout pour venir à votre secours. Mais des sujets fidèles ne connaissent point l'insolence et la présomp-

Digitized by Google

tion; ce sont là les attributs de ceux qui les ont expulsés. Tout Français loyal envisagera votre patience et votre fermeté comme une ample portion fournie de votre part pour l'avantage de la cause commune, et vos droits à la plus haute considération resteront, non-seulement comme *Reine*, mais encore comme *libératrice* de la France.

Mais si, par malheur, le Roi, en adoptant *leur* système, assurait leur pouvoir, il n'aura aucune autorité qui mérite d'être influée; on ne se servira de son nom (comme on a fait jusqu'ici) que pour remplir les vues des scélérats, qui n'ont donné qu'une certaine portion du pouvoir, afin de pouvoir s'en saisir de nouveau à leur volonté; au lieu que les sujets fidèles qui désirent rétablir le Roi dans son autorité légitime, savent bien qu'en réussissant, ils se remettent entièrement sous la puissance du Roi, et que leur succès et leur dépendance de lui sont inséparables.

Les intrigans vous diront que tous les hommes sont les mêmes; que les Barnave, les Lameth, les Chapelier, les La Fayette en valent bien d'autres, s'ils peuvent être utiles; mais croire un tel paradoxe serait tomber dans l'erreur la plus funeste. Quand il serait vrai que tous les hommes sont les mêmes, tant les courtisans perfides qui ont trahi leurs bienfaiteurs, que les agens infidèles qui ont trahi leurs cliens, il est cependant hors de doute que les intérêts de certaine classe d'hommes sont plus analogues aux vôtres, que ceux de telle autre.

Rappelez-vous qui sont ceux qui ont arraché votre fils de vos bras, et qui vous ont enlevé ainsi qu'à son père le soin de son éducation. Le moment que vous commencez à négocier, vous perdez toute votre force

Digitized by Google

et tout votre crédit. Le rôle que vous avez à remplir est simple: ce n'est pas l'*adresse*, mais la *fermeté* seule, qui peut vous sauver. Votre situation intéresse le genre humain. Tous les cœurs sympathisent avec vous et s'arment pour vous. Votre salut consiste dans la patience, le silence et le refus.

Vous ne pouvez enfin prendre un parti actif et décidé qui ne tende à votre ruine; si vous êtes engagée, trouvez les moyens de rompre. Il est toujours temps de se retirer; le danger est d'avancer.

Cet écrit est d'un étranger, mais qui n'en est pas moins du cœur le plus dévoué.

LE COMTE DE MERCY A MARIE-ANTOINETTE.

Le 20 août 1791.

Je suis à Londres où M. le duc de Dorset me charge de faire parvenir une opinion; elle est de M. Burke.

Le monde entier a les yeux ouverts sur le parti que l'on prendra aux Tuileries. Tout engagement, à des conditions nuisibles, ferait perdre la gloire et le mérite qu'une conduite noble et ferme a procurés jusqu'à présent; on perdrait tous ses amis. Si les factieux s'engageaient à une composition juste et favorable à la royauté, ils n'auraient ni les moyens, ni le pouvoir de la remplir. En négociant, on perd toute sa force et son crédit; ce n'est point par l'adresse, mais par la fermeté seule, que l'on peut se sauver, et la conduite à tenir consiste dans la patience, le silence et le refus.

Telle est l'idée de M. Burke, et des partisans de la

Digitized by Google

Reine; mais cette idée, vraie dans les principes, est dangereuse dans le fait. Les secours étrangers seront nuls, si l'Angleterre ne partage toutes les chances; sa neutralité ne suffirait pas, et il y a peu d'apparence qu'elle en sorte. Il faudrait donc ne rien brusquer, et mettre toute sa fermeté à tâcher de temporiser.

LÉOPOLD II A MARIE ANTOINETTE.

20 août 1791.

Au plaisir que j'éprouvai en reconnaissant la main d'une sœur tendrement chérie, dans la lettre qu'on a désiré que vous m'écriviez, a bientôt succédé la plus amère douleur par le souvenir, qu'elle m'a vivement rappelé, de l'état dans lequel on ose vous détenir, des maux qu'on a permis que vous ayez soufferts *impunément*, des dangers qu'un tel traitement doit faire craindre encore! Mais ce n'est pas, je le sens bien, l'occasion d'un libre épanchement de nos cœurs qu'on a voulu nous procurer, et je n'hésite pas d'entrer plus directement dans les vues qu'on paraît avoir eues, en exposant dans ma réponse, avec une franchise sans réserve, les sentimens, les intentions que je nourris sur les affaires de la France et que le temps de manifester approche.

Ce n'est pas de mes dispositions fraternelles qu'il s'agit. Ni vous, chère sœur, ni aucun Français sensible ne peut douter que mon bonheur dépend du vôtre et que vos offenses seront les miennes. Il s'agit des dispositions qui me sont communes avec tous les autres sou-

Digitized by Google

verains de l'Europe. La cause du Roi Très Chrétien est la cause de nous tous. Notre bonheur, notre sûreté, la conservation de nos couronnes, la tranquillité et le bonheur de nos sujets, tous les motifs les plus puissans et les plus sacrés nous invitent, nous autorisent, nous forcent à sauver l'Europe entière de la révolte et de l'anarchie. Ces motifs, infiniment supérieurs à tous les intérêts politiques particuliers, ne tarderont pas à réunir nos concerts et, s'il le faut, nos efforts; et les malheurs qui pourront s'ensuivre, remèdes inévitables aux pires des maux, ne rendront responsables devant Dieu et les hommes que ceux qui en auront causé la nécessité.

On peut facilement juger si nous souhaitons, si, particulièrement moi votre frère, l'ami du Roi, l'allié de la France, je souhaite qu'on nous épargne, qu'on prévienne ces douloureuses extrémités. On m'en flatte, en quelque manière, dans votre lettre; on m'y fait envisager, de la part des chefs et de la majorité de l'Assemblée Nationale, des intentions dont la sincérité et l'exécution effective rempliront nos vœux dans les points les plus essentiels. Puisse ma confiance égaler mon désir!

Quoi qu'il en soit, le temps des illusions est passé. Les effets éclairciront seuls ce qu'on peut en espérer et fixeront invariablement nos vues et nos mesures. La constitution qu'on donnera à la France ne pourra être considérée comme légale si elle n'est sanctionnée par la libre volonté du Roi; mais il ne suffira pas, pour faire croire à cette liberté, de frivoles apparences, ou de violences déguisées sous forme d'alternatives captieuses et illégales. La volonté libre du Roi consignée dans sa

Digitized by Google

déclaration du 20 juin, elle ne tend et ne peut que tendre au maintien des propriétés les plus essentielles du gouvernement monarchique, l'inviolabilité, la sûreté, la représentation décente du Roi et de sa famille, la réalité de son influence dans le gouvernement, et l'exécution des lois qui la lui assurent; enfin une organisation compatible avec la subordination des pouvoirs et la tranquillité publique. C'est à ces seuls caractères que nous pourrons reconnaître l'établissement d'une constitution vraiment légale, jamais dans un ordre de choses où le Roi continuera à se trouver privé d'autorité réelle par des lois ou contradictoires ou sans effet, prisonnier au milieu de sa cour, jouet des fureurs des partis et des excès d'une populace incoërcible.

Ces caractères définissent en même temps les buts auxquels l'intérêt général des autres puissances de l'Europe leur prescrit de tendre et leur permet de s'arrêter. Ils coïncident de même avec le même *intérêt de la* nation française dont les vastes États ne peuvent se gouverner comme de petites républiques, ne peuvent lui permettre de s'isoler au milieu des autres nations, par un système monstrueux dont le moindre effet sera l'interruption de toutes les voies d'une communication contagieuse.

Voilà mes sentimens et mes dispositions. Je puis vous assurer, chère sœur, qu'ils sont partagés par les principaux autres souverains; que nous réunirons avec plaisir nos soins et notre soutien en faveur des vrais patriotes français qui dirigeront leurs efforts au même but, et qu'on peut compter en particulier sur mon zèle à moyenner ce salutaire accord, si l'intention des ou-

Digitized by Google

vertures qu'on vous a engagée de me faire répond à la candeur des miennes.

Adieu, chère sœur, je vous embrasse avec un cœur pénétré de vos malheurs et du désir de les soulager.

(*La fin au prochain Numéro.*)

Digitized by Google

MÉLANGES.

LETTRE DU DAUPHIN, FILS DE LOUIS XV (1).

A Versailles, ce 4 juillet 1746.

Je vous fais mon compliment de tout mon cœur, mon cher Puyguyon, sur la mort de votre pauvre petit cousin. J'en suis aussi affligé que vous, par l'amitié que j'ai pour vous et que je vous conserverai éternellement. C'est assurément mourir bien jeune; je crois qu'il laisse sa femme grosse : elle n'a pas été mariée long-temps.

Je voudrais bien voir finir notre vilaine guerre d'Italie; elle m'ennuie furieusement, et je crains bien

(1) Archives générales du royaume. Ce prince, que son père tint constamment éloigné des affaires, naquit en 1729 et mourut en 1765.

(*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

qu'elle ne finisse mal. Ma femme (1) ne veut point encore accoucher; elle se porte toujours très bien et est à présent dans son dix. Cela commence à devenir long et à m'ennuyer beaucoup. Le Roi dit hier que, si cela tardait encore beaucoup, il repartirait pour la Flandre avant ses couches; cela me ferait beaucoup de chagrin, car vous savez que l'œil du maître fait toujours bien.

L'on dit que je n'y vais pas cette année, à cause de la quantité de petites véroles qui y règnent.

Vous aviez sans doute entendu parler de l'histoire de madame d'Andlau, et qu'on l'a chassée d'auprès de mes sœurs (2) parce qu'elle leur avait appris toutes sortes de sottises et qu'elle leur avait montré *le Portier des Chartreux* qui est, à ce qu'on dit, le livre le plus impudique qu'on puisse voir, et qu'elle ne les entretenait que de sottises. Elle avait assurément bien mérité d'être mise au cachot.

Il n'y a point ici de nouvelles.

Adieu, mon cher Puyguyon, je vous embrasse de tout mon cœur.

LOUIS.

(1) Marie-Thérèse d'Espagne, que le prince avait épousée en 1745. Marie-Thérèse étant morte, le Dauphin, auquel elle ne laissa pas d'enfans, épousa Marie-Josèphe de Saxe, dont il eut quatre fils : le duc de Bourgogne, mort en 1771, Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. (*Note de l'éditeur.*)

(2) Mesdames, tantes de Louis XVI. *Id.*

Digitized by Google

A M. L'ÉDITEUR DE LA REVUE RÉTROSPECTIVE.

Monsieur,

Votre recueil devant avoir pour but de rectifier tous les jugemens erronés, j'ai l'honneur de vous adresser deux lettres qui prouvent que l'expédition des affaires était loin, sous l'empire, d'avoir toute la célérité dont on fait chaque jour honneur à ce règne.

J'ai possédé les autographes des deux pièces dont vous trouverez ci-après la copie; ils font aujourd'hui partie de la collection de M. Berthevin.

Agréez, Monsieur, etc.,

UN DE VOS ABONNÉS.

A M. COCHU, AVOCAT AU CONSEIL.

Paris, 10 février 1809.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous faire repasser le petit tableau que vous m'avez prêté. Je suis informé que mes lettres de comte ont été scellées lundi dernier; je vous serai obligé de me procurer les expéditions nécessaires ou de me dire ce qui peut en retarder l'expédition.

J'ai l'honneur d'être très sincèrement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

ROEDERER.

Digitized by Google

AU MÊME.

Paris, le 20 février.

Je ne sais, Monsieur, ce qui peut empêcher que mon brevet, qui est scellé depuis dix-huit jours, ne me soit pas encore expédié. J'ai eu l'honneur de vous écrire et n'ai point reçu de réponse. Je vous serais obligé de me faire dire si je puis ou non compter sur votre entremise pour cette expédition; je pars incessamment pour l'Espagne. Il est assez bizarre que je me voie privé du temps nécessaire pour faire faire ma livrée.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien me faire savoir si vous me ferez avoir ces pièces ou ce qu'il faut que je fasse.

J'ai l'honneur d'être très sincèrement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

ROEDERER.

Digitized by Google

ERRATA.

Tome I (2e série), page 202, ligne 12, au lieu de *Mauchet*, lisez *Mouchet*.
214, ligne 2, et 217, ligne 13, au lieu de *Ramainvilliers* lisez *Romainvilliers*.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

N° I.

Pages.

Documens administratifs relatifs à l'adoption de la guillotine. 5

Les barricades. — Mai 1588. — 34

Gratification de Louis XIV à des savans étrangers. — Lettres de Colbert. 78

Rapports de Chapelain a Colbert sur des projets d'Académies. 84

Les trois chapitres, ou la Vision de la nuit du mardi-gras au mercredi des cendres, par Diderot. 94

Mémoires sur les régimens frontières, par le maréchal duc de Raguse, gouverneur des provinces illyriennes. 114

Voyage en Laponie, par Maupertuis. 135

Mélanges. — Exécution des jugemens du tribunal révolutionnaire. — Les Gaulois et les Francs. — Question de compétence judiciaire. — Rapports de la République française avec la régence d'Alger. — Bénédiction d'animaux. — Lettre de Lalande à Malesherbes, défenseur de Louis XVI. — Napoléon au maréchal Berthier. — Lettre de Fauchet à Bernardin de Saint-Pierre. — Lettre de Santerre. — — Fête à Lyon, en l'honneur de Rousseau. 141

N° II.

Journée du 20 juin 1792. 161

Relation de la vie et mort du comte et de la comtesse de Sommerset. 258

Histoire particulière de ce qui s'est passé à Paris au temps de la Ligue (première partie). 270

Projets républicains de quelques émigrés français, par M. Sergent-Marceau. 311

Mélanges. — Lettre du chevalier de Mirabeau. — Lettre de Pétion à Brissot. — Lettre du conventionnel Gaston. — Lettre du général Menou à Denon. 315

Digitized by Google

N° III.

JOURNÉE DU 10 AOUT 1792. 321
HISTOIRE PARTICULIÈRE de ce qui s'est passé à Paris au temps de la Ligue (fin). 378
REMONTRANCE AU DUC DE GUISE, par un bon catholique. 421
CORRESPONDANCE SECRÈTE de Marie-Antoinette avec Léopold II, Burke et quelques autres personnages étrangers, avant et après le voyage de Varennes. 443
MÉLANGES. — Lettre du Dauphin, fils de Louis XV. — Lettres de M. Roederer. 474

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE BORROWER WILL BE CHARGED THE COST OF OVERDUE NOTIFICATION IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW.

BOOK DUE-WID
CANCELLED
JAN 11 1978
APR 11 1978

Digitized by Google

3 2044 093 617 868

Digitized by Google